

# Université Paris Descartes

**Ecole doctorale 456« Sciences du sport, de la Motricité et du Mouvement  
Humain ».**

*GEPECS / Equipe TEC (Techniques et Enjeux du corps)*

## Pratiques sportives, normes et socialisation.

*Représentations sociales de la norme en basket-ball, escalade  
et paintball.*

Par Mylène Douet Guérin

Thèse de doctorat de STAPS (Sciences sociales)

Volume 1.

Dirigée par Bertrand During et Hélène Joncheray

Présentée et soutenue publiquement le 13 décembre 2013

Devant un jury composé de :

**Bertrand During** -Pr, Université Paris Descartes, Directeur de thèse.

**Hélène Joncheray** -MCU, Université Paris Descartes, co-directrice de thèse.

**Jean-Paul Callède** -CR-HDR, Université de Bordeaux, Rapporteur.

**Gilles Ferréol** –Pr, Université de Franche-Comté, Rapporteur.

**Antigone Mouchtouris** –Pr, Université de Lorraine.



**Résumé (français) :**

## **Pratiques sportives, normes et socialisation.**

### **Représentations sociales de la norme en basket-ball, escalade et paintball.**

Toute pratique sportive est dépendante d'un système de règles qui simultanément prescrivent et prohibent. Codifiées, ces règles participent de l'institutionnalisation sportive propre au sport compétitif contemporain. La modalité sportive reposant sur une pratique fédérale, en club, nous intéresse ici. Ce travail de thèse rend compte de la transmission du code du jeu, des représentations sociales des acteurs du sport – pratiquants, entraîneurs, arbitres et dirigeants – ainsi que de la gestion de la norme sportive – espaces, durées, règles du jeu – par les institutions référentes. Notre recherche repose sur une approche comparative entre trois sports, distincts par leur degré d'institutionnalisation : le basket-ball, l'escalade et le paintball. Ce travail s'appuie simultanément sur l'usage des observations – séances d'entraînements en club, compétitions –, des entretiens semi-directifs ( $n = 52$ ) et de la méthode des comparaisons par paires. Il en ressort une perception différenciée de l'application de la règle sportive qui dépend tout autant du niveau d'institutionnalisation – le paintball étant le moins sportifié des trois sports – que des caractéristiques de la pratique (situations sociomotrices ou psychomotrices). La transmission du code du jeu est consubstantielle à une culture en acte de la pratique alors que les représentations sociales se distinguent en fonction de la carrière sportive. La gestion de la norme repose sur des principes différenciés selon le processus de sportification de la pratique. Le basket-ball en club se joue sur un format pérenne et un terrain normalisé, ce qui n'est pas le cas du paintball où de multiples formats de jeu sont encore d'actualité. L'escalade se situe quant à elle dans un entre-deux, sommée de sélectionner une discipline au détriment des autres en vue d'une future olympisation.

L'intérêt principal de cette étude réside notamment dans le fait de rendre compte de la socialisation sportive comme inductrice de la réalisation subjective des individus. Cette socialisation s'opère par le biais du rapport à l'institution qu'entretiennent les pratiquants avec la normativité sportive.

Mots-clés : institution, règles, sportification, subjectivité, basket-ball, escalade, paintball

**Résumé (anglais) :**

**Sports, norms and socialization**

**Social representations of norms in basketball, paintball or climbing activities**

Any sport practice is dependent upon sets of rules which simultaneously prescribe and forbid what must or mustn't be done. These rules are codified, they contribute to the sport institutionalization specific to modern competitive sports. We'll focus on club-organized practice. This thesis work gives an account of how game codes are passed on, of the social representations of sport's stakeholders - players, coaches, referees and managers - as well as how its norms – game rules, space, length – are dealt with by the various organizations. Our research is based on a comparative approach between three sports that reflect different levels of institutionalization: basketball, paintball and climbing. This work concurrently builds on the use of observation – i.e. training sessions in clubs, competitions -, semi-structured interviews ( $n = 52$ ) and the method of pair-wise comparisons. It shows sport rule implementation is perceived differently depending on the level of institutionalization - paintball being the least sportified among the three sports - as much as on the practice characteristics (socio-motor and psycho-motor situations). The passing on of the game's codes is consubstantial with an actual practice culture whereas social representations can be distinguished by one's sporting career. Also, the way norms are handled lies on differentiated guidelines depending on the practice's sportification process. Club basketball playing is performed in a durable format on a normalized sports ground; this is not the case of paintball for which different game formats are still being explored. As for climbing, its format falls somewhere in-between as it has had to opt in for a specific discipline rather than another with the view of an Olympic status. The particular relevancy of this study lies in the fact that it shows sport socialization can induce the individual's subjective fulfillment. This socialization operates through the institutional prism of the link the players have with the sport's normativity.

Keywords: organizations, rules, sportification, subjectivity, basket-ball, climbing, paintball.

## **Prácticas deportivas, normas y socialización.**

### **Representaciones sociales de la norma en baloncesto, escalada y paintball.**

Toda práctica deportiva depende de un sistema de reglas que prescriben y prohíben al mismo tiempo. Estas reglas están codificadas y forman parte del marco de la institucionalización deportiva propia del deporte de competición contemporáneo. Nos interesan los deportes basados en prácticas federadas, es decir, en clubes. Esta tesis da cuenta de la transmisión de los códigos de juego, de las representaciones sociales de los actores del deporte (practicantes, entrenadores, árbitros, dirigentes) así como de la gestión de la norma deportiva (espacios, duraciones, reglas del juego) por parte de las instituciones de referencia. Nuestra investigación adopta un enfoque basado en la comparación de tres deportes que presentan un grado de institucionalización muy distinto: el baloncesto, la escalada y el paintball. Este trabajo se apoya simultáneamente en el uso de observaciones (sesiones de entrenamiento en clubes, competiciones), entrevistas semi-estructuradas ( $n = 52$ ) y el método de la comparación por pares. Cabe destacar una percepción diferenciada de la aplicación de la regla deportiva, que depende tanto del nivel de institucionalización (el paintball es la menos deportivizada de las tres disciplinas) como de las características de la práctica (situaciones sociomotrices y psicomotrices). La transmisión de los códigos de juego es consustancial a una cultura activa de la práctica deportiva, mientras que las representaciones sociales se distinguen en función de la carrera deportiva. La gestión de la norma se basa en principios diferenciados que varían según el proceso de deportivización de la práctica. El baloncesto, en club, se juega en un formato perenne y en un terreno normalizado, lo cual no ocurre en el paintball, disciplina en la que varios formatos de juego permanecen en uso. La escalada se sitúa en un punto intermedio, dada la selección necesaria de una disciplina con respecto a otras de cara a un futuro reconocimiento como disciplina olímpica.

El principal interés de este estudio recae en el hecho de abordar la socialización deportiva como motor de la realización subjetiva de los individuos. Esta socialización se manifiesta a través de la relación que los practicantes mantienen con la institución y con la normalización deportiva.

Palabras clave: institución, reglas, deportivización, subjetividad, baloncesto, escalada, paintball.

## Remerciements

En premier lieu, je voudrais adresser mes remerciements les plus sincères à tous ces sportifs qui m'ont permis de récolter les données utiles à ma recherche, pour les observations, les entretiens et la comparaison par paires. Échanger sur le sujet qui me tenait à cœur, avec toutes ces personnes, à été riche d'échanges et d'interactions. Une pensée spéciale pour L. Capron, à travers son équipe des Scalps, qui m'a facilitée l'entrée dans le milieu du paintball en Ile-de-France.

Ensuite, je veux bien entendu remercier mes directeurs de thèse. Le professeur Bertrand During pour la confiance qu'il a placée dans mon projet et son suivi depuis mon premier mémoire de master Un. À Hélène Joncheray ensuite, pour ses relectures fines et précises et la rigueur qu'elle m'a permis de mettre en place.

Je souhaite également remercier les membres du jury qui m'autoriseront à soutenir cette thèse. J'espère que la lecture de ces travaux saura faire résonner les leurs.

Ensuite mes remerciements vont à mes collègues de « labo » pour leur soutien et leur aide, et parfois leur relecture. Une pensée particulière pour l'accompagnement logistique de Matthieu Genty. Ensuite, big up à David Sudre, Thierry Lesage, Martial Meziani, Diane Debeauquesne, Alexandre Oboeuf, Amélie Coulbaut....

Le reste de mes remerciements sont autant de dédicaces que des sensations de vie indispensable à tout(e) doctorant(e). Tout d'abord, mes amis pour leur soutien proche ou lointain...mais surtout pour les moments passés ensemble et pour le temps manqué qu'il me tarde de rattraper. Merci à ceux qui ont aidé à la relecture de bouts de thèse qui leur ont souvent fait dire que « jamais ils ne feront de thèse ! » : Charline, Ludivine, Lucie, Isabelle, Vincent et mes cousines, Elsa et Caroline. Bibi et Alba pour les résumés, thanks et gracias.

Je voudrais aussi remercier le club USMA Escalade de St Ouen pour les sorties, les amitiés et l'accomplissement pratique qu'il permet, aussi bien en tant que pratiquante, qu'en tant que

bénévole au sein du bureau. Cette thèse est d'ailleurs pudiquement dédiée à Élise Brédèche comme je me l'étais promis, lors de sa disparition en 2010.

Des regards éparses vers mes lectures de romans, mes écoutes musicales, les films, qui permettent de se sortir de l'univers doctoral pour en re-puiser de l'inspiration.

Des éparpillements vers A. Gorz, H. Hesse, L. Lafon, D. Westlake... Ten Years After, Serge Gainsbourg, Barbara, Philippe Léotard, Woody Guthrie... J. Demy, L. Belvaux, M. Pialat, Q. Tarantino..., mais aussi pour le cynisme qu'il permet le Tumblr CielMonDoctorat. Et dans une autre mesure, merci aux huiles essentielles qui m'ont fait tenir lors des moments difficiles.

Enfin bien sûr, un immense regard – grand, grand... – vers mes parents, Luc et Frédérique, et mon petit frère Léo. Même si je suis loin d'eux, je les aime plus que tout.

La dernière dédicace est plus spéciale, plus intime, et est pour Fabien. Plus particulièrement, je lui adresse un énorme MERCI pour son soutien, sa force, son humour, ses conseils, nos relectures de parties de nos thèses l'un pour l'autre, cet été passé à la bibliothèque et tout ce qu'il m'apporte....





## Table des matières

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>6</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>9</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>15</b>
<b>AVERTISSEMENT .....</b>	<b>19</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>21</b>
LES QUESTIONS TELLES QU'ELLES SE POSENT .....	22
QUATRE LIGNES DE FORCE QUI SE SUPERPOSENT.....	23
DES LIGNES DE FORCE EN CONNEXION AVEC LES METHODES.....	25
<b>PREMIERE PARTIE : CADRE INTRODUCTIF .....</b>	<b>27</b>
<b>CHOIX DU SUJET .....</b>	<b>28</b>
1. UNE INTERROGATION SUR LE SPORT .....	28
2. UN QUESTIONNEMENT QUI SEMBLE « ALLER DE SOI » .....	29
<b>CADRE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>31</b>
1. NOS MOTIVATIONS.....	31
2. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES .....	33
<b>CADRE CONCEPTUEL .....</b>	<b>35</b>
1. QUELLES APPROCHES THEORIQUES PRIVILEGIER? .....	35
2. PRECISIONS SUR LES PRINCIPAUX CONCEPTS.....	38
a) Les normes.....	39
b) ...et les règles .....	39
c) La régulation, constitutive du principe régulateur des règles.....	40
d) Un lien manifeste entre les normes et les règles.....	42
3. UN CADRE THEORIQUE RESOLUMENT INTERACTIONNISTE .....	45
<b>UNE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES DU SPORT .....</b>	<b>48</b>
1. DEFINITION DU SPORT.....	48
2. COMMENT PEUT-ON FAIRE DU SPORT ENSEMBLE ? .....	53
3. LA SOCIALISATION SPORTIVE, DES PRATIQUES COLLECTIVES A LA REALISATION INDIVIDUELLE DU « SOI ».....	57
<b>ORGANISATION DE LA RECHERCHE : CHOIX DES SPORTS, METHODOLOGIE ET CALENDRIER.....</b>	<b>60</b>
1. JUSTIFICATION DU CHOIX DES SPORTS .....	60
2. CHOIX METHODOLOGIQUES ET CALENDRIER .....	61
a) Calendrier .....	61
b) Analyse comparative.....	62
c) Entretiens exploratoires .....	63
d) Observations .....	64
e) Entretiens semi-directifs .....	65
f) Comparaisons par paires .....	66
<b>SITUATION CONTEXTUELLE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>68</b>
1. ÉTUDE D'UN MODE D'ORGANISATION FEDERALE SELON UN CADRE INTERACTIONNISTE .....	68

2. LE MODELE FEDERAL : ENTRE VALEURS ET ETHIQUE SPORTIVE .....	70
<b>PARTIE 2 : ANALYSE DES ACTIVITES SPORTIVES .....</b>	<b>75</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>76</b>
<b>CHAPITRE 1.....</b>	<b>80</b>
<b>INSTITUTIONNALISATION, COMPETITION ET CODIFICATION .....</b>	<b>80</b>
1. CONTEXTE HISTORIQUE ET GENESE DES ACTIVITES SPORTIVES.....	80
a) Le basket-ball, une activité ludique provenant des États-Unis et prisée des patronages religieux 81	
b) L'escalade ou la constitution d'une pratique sportifiée dérivée de l'alpinisme.....	85
c) Le paintball, une pratique de loisir provenant des États-Unis .....	88
d) Conclusion sur le contexte historique.....	90
2. INSTITUTIONNALISATION ET AMORCE DE CODIFICATION DES ACTIVITES .....	91
a) Le basket-ball, une institutionnalisation par la volonté de sportification des pratiquants .....	93
b) L'escalade, une institutionnalisation plurielle pour se distinguer de l'alpinisme.....	97
c) Le paintball, une institutionnalisation pour organiser, préserver et sportifier l'activité .....	99
d) Conclusion sur l'institutionnalisation.....	104
3. INSTAURATION DES COMPETITIONS ET POURSUITE DE LA CODIFICATION.....	105
a) Le basket-ball, une instauration compétitive sur le mode de la « fédéralisation » par une constitution progressive de la codification de la pratique.....	107
b) La constitution de l'escalade « libre » et la codification de la compétition avec la FFE.....	111
c) Le paintball, une codification rétrospective de la compétition après les actions des structures privées .....	120
d) Conclusion sur l'instauration des compétitions et l'amorce de la codification.....	123
4. COMPTE-RENDU STATISTIQUE PROPRE A CHAQUE PRATIQUE SUIVANT LES VARIABLES DE L'AGE, DU GENRE, DE LA REPARTITION REGIONALE ET DES PCS .....	124
a) Répartition des adhérents par fédération .....	125
b) Démographie (âge et genre).....	132
c) Répartition des adhérents des trois fédérations par régions.....	137
d) Profession et Catégorie Socioprofessionnelle .....	141
e) Conclusion sur l'analyse statistique .....	142
5. CONCLUSION SUR L'INSTITUTIONNALISATION ET LA CODIFICATION COMPETITIVE DES ACTIVITES .....	142
a) Le basket-ball, une institutionnalisation réussie.....	144
b) L'escalade, une pratique devenue sportive malgré une institutionnalisation différenciée .....	144
c) Le paintball, un processus de sportification en bonne voie par la volonté de l'institution fédérale et des joueurs fluo.....	145
<b>CHAPITRE 2.....</b>	<b>148</b>
<b>PRAXEOLOGIE, LOGIQUE INTERNE ET ACTION MOTRICE.....</b>	<b>148</b>
1. RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET AU MATERIEL .....	151
a) Le basket-ball .....	151
b) L'escalade.....	153
c) Le paintball .....	156
d) Conclusion.....	161
2. RAPPORT A AUTRUI .....	162
a) Le basket-ball .....	162
b) L'escalade.....	164
c) Le paintball .....	165
d) Conclusion.....	166
3. RAPPORT AU TEMPS .....	166

a) Le basket-ball .....	166
b) L'escalade .....	168
c) Le paintball .....	170
d) Conclusion.....	171
4. RAPPORT AUX UNIVERSAUX .....	172
A. Réseaux des communications motrices et contre-communications motrices.....	172
B. Réseaux des interactions de marque .....	179
C. Système de scores.....	181
D. Réseaux de changement de rôles sociomoteurs .....	182
E. Réseaux de changement de sous-rôles sociomoteurs .....	183
5. SYNTHÈSE COMPARANT LES ANALYSES PRAXÉOLOGIQUES DES TROIS SPORTS.....	188

**CONCLUSION.....193**

**PARTIE 3 METHODOLOGIE DE L'OBSERVATION : LA TRANSMISSION DU CODE DU JEU.....197**

**CHAPITRE 3.....198**

**QUELLES THEORIES DE LA TRANSMISSION ET DE L'OBSERVATION ? .....198**

1. DE LA TRANSMISSION DU CODE DU JEU A L'APPRENTISSAGE DES REGLES DU JEU .....	198
2. LA METHODE DE L'OBSERVATION EN RELATION AVEC UNE APPROCHE INTERACTIONNISTE.....	201
a) L'observation directe .....	201
b) Quel choix du terrain ?.....	203
c) Le choix des échantillons.....	204
d) Une implication différenciée au sein des observations.....	206

**CHAPITRE 4.....208**

**ANALYSE SUR LES OBSERVATIONS .....208**

1. OBSERVATIONS SUR LE BASKET-BALL .....	208
a) Une année de basket-ball pour des mini-poussins .....	208
b) Observation de stages de basket-ball de la FFBB .....	216
2. DES OBSERVATIONS MONTRANT UNE TRANSMISSION PAR LA CULTURE DE LA PRATIQUE.....	220
3. OBSERVATIONS SUR L'ESCALADE .....	222
a) Une année d'escalade en club avec des enfants âgés entre 8 et 11 ans .....	222
b) Un stage d'escalade au sein d'une structure artificielle privée auprès d'un public jeune .....	234
4. DES OBSERVATIONS POINTANT UNE EXIGENCE DE SECURITE COMME PREMIERE APPREHENSION DE LA NORME...	238
5. OBSERVATIONS SUR LE PAINTBALL.....	240
a) Observation des entrainements des Scalps en juin 2010 et juin 2011 .....	240
b) Observation du championnat de France à Guerville (78) le 26 juin 2010 .....	246
c) Observations de manches du Millenium en octobre 2010 à Disney Paris, octobre 2011 à Disney, et mars 2011 à l'hippodrome de Longchamp .....	251
6. DES CONCLUSIONS FAISANT ETAT D'UN ORDRE NORMATIF CONSEQUENT .....	255

**CONCLUSION SUR LES OBSERVATIONS EN BASKET-BALL, ESCALADE ET PAINTBALL .....258**

**PARTIE 4 METHODOLOGIE DE L'ENTRETIEN : LES REPRESENTATIONS SOCIALES DES PRATIQUANTS .....263**

**CHAPITRE 5.....264**

**LA METHODE DE L'ENTRETIEN POUR FAIRE EMERGER LES REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA NORMATIVITE SPORTIVE .....264**

1. LES REPRESENTATIONS SOCIALES COMME MISES AU JOUR DU DISCOURS DES SPORTIFS .....	264
--	-----

2.	LA METHODE DE L'ENTRETIEN.....	268
a)	Comment atteindre une représentation sociale de la normativité sportive ? Le cas de la grille d'entretien.....	270
b)	Choix des échantillons.....	271
c)	Caractéristiques des enquêtés .....	273
3.	COMMENT LES REPRESENTATIONS SOCIALES PEUVENT VARIER SELON LA PRATIQUE SPORTIVE ? .....	277
a)	Formulation des hypothèses.....	277
b)	Une analyse des entretiens en deux temps.....	278
	<b>CHAPITRE 6.....</b>	<b>279</b>
	<b>L'ANALYSE DU DISCOURS PAR LOGICIEL : ALCESTE .....</b>	<b>279</b>
1.	UNE ANALYSE DU CORPUS PAR LE CLASSEMENT D'UNITES TEXTUELLES .....	279
2.	INTERPRETATION DES RESULTATS DU LOGICIEL.....	279
3.	RETOUR SUR LES RESULTATS APPORTES PAR LE LOGICIEL .....	287
	<b>CHAPITRE 7.....</b>	<b>290</b>
	<b>L'ANALYSE DU CONTENU : LES THEMATIQUES IDENTIFIEES .....</b>	<b>290</b>
1.	UNE ANALYSE DU CONTENU QUI S'ORIENTE SUR LES REPRESENTATIONS DES INDIVIDUS .....	290
2.	ANALYSE DU CONTENU DES ENTRETIENS SUR LE BASKET-BALL (N = 17).....	291
a)	Représentations autour de l'institution sportive fédérale .....	292
b)	Représentations autour de la pratique du basket-ball.....	299
c)	Représentations autour du système sportif.....	303
d)	Conclusion sur les représentations sociales des basketteurs .....	307
3.	ANALYSE DU CONTENU DES ENTRETIENS SUR L'ESCALADE (N = 16) .....	308
a)	Représentations sociales de l'institution .....	308
b)	Représentations sociales portant sur la pratique de l'escalade .....	314
c)	Représentations sociales du système sportif.....	321
d)	Conclusion sur les représentations sociales des grimpeurs .....	324
4.	ANALYSE DE CONTENU DES ENTRETIENS SUR LE PAINTBALL (N = 16) .....	325
a)	Représentations sociales de l'institution .....	325
b)	Représentations sociales sur la pratique du paintball.....	334
c)	Représentations sociales du système sportif.....	341
d)	Conclusion sur les représentations sociales des paintballeurs.....	348
5.	LES THEMES TRANSVERSAUX ENTRE LES TROIS PRATIQUES .....	348
a)	Les thèmes équivalents entre les pratiques.....	349
b)	Les thèmes différents entre les pratiques .....	353
c)	Conclusion sur la transversalité thématiques des entretiens .....	355
	<b><u>CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES ENTRETIENS ET LA REPRESENTATION SOCIALE DE LA</u></b>	
	<b><u>NORMATIVITE CHEZ LES BASKETTEURS, GRIMPEURS ET PAINTBALLEURS.....</u></b>	<b>357</b>
1.	L'ANALYSE D'ALCESTE.....	357
2.	L'ANALYSE DU CONTENU .....	358
3.	REPRESENTATIONS SOCIALES, RESPONSABILITE ET GOUVERNEMENT DE SOI .....	360
	<b><u>PARTIE 5 : LA METHODE DE LA COMPARAISON PAR PAIRES ET LA REALISATION DU « SOI » .....</u></b>	<b>365</b>
	<b><u>INTRODUCTION.....</u></b>	<b>366</b>
	<b>CHAPITRE 8.....</b>	<b>368</b>
	<b>EN QUOI LA CPP VA COMPLEMENTER NOS RESULTATS ANTERIEURS ? .....</b>	<b>368</b>
1.	CE QUE NOUS DEVONS CONTINUER A CHERCHER PAR RAPPORT A NOS PREMIERS BILANS.....	368

2. LE CLASSEMENT COMME PRISE DE POSITION DANS L'ESPACE SOCIAL DU SYSTEME SPORTIF .....	369
<b>CHAPITRE 9.....</b>	<b>374</b>
<b>LA METHODE DE LA COMPARAISON PAR PAIRES .....</b>	<b>374</b>
1. LE PRINCIPE DE LA CPP .....	374
2. CARACTERISTIQUES DES REpondANTS .....	375
3. LES VARIABLES.....	376
a) La pratique .....	377
b) L'âge.....	377
c) Le statut.....	377
d) Le genre.....	378
4. CHOIX DU QUESTIONNAIRE ET DES STIMULI.....	378
5. LA PASSATION DU QUESTIONNAIRE.....	380
<b>CHAPITRE 10.....</b>	<b>381</b>
<b>ANALYSE DES RESULTATS DE LA COMPARAISON PAR PAIRES .....</b>	<b>381</b>
1. ANALYSE DES ORDRES DE PREFERENCE COLLECTIVE A LA MAJORITE.....	381
2. PREFERENCES COLLECTIVES MAJORITAIRES PAR SOUS-GROUPE DE REpondANTS .....	383
3. LE COEFFICIENT DE KENDALL (K) .....	386
4. TOURNOIS COLLECTIFS MAJORITAIRES SELON LES PRATIQUES .....	389
a) Le basket-ball .....	390
b) L'escalade.....	392
c) Le paintball .....	394
5. ANALYSE DES PREFERENCES INDIVIDUELLES.....	396
a) Les effets Condorcet.....	397
b) L'intransitivité globale.....	399
c) L'intransitivité selon les variables .....	399
d) Les dyades mises en cause selon les variables .....	406
e) Exemple d'analyse d'une CPP individuelle intransitive.....	408
6. RETOUR SUR L'ANALYSE DE LA CPP .....	411
7. OUVERTURE QUALITATIVE DE L'INTERPRETATION DE LA CPP.....	411
<b><u>CONCLUSION.....</u></b>	<b><u>415</u></b>
1. RETOUR SUR LA METHODE ET SUR LE CLASSEMENT OPERE GLOBALEMENT ET PAR VARIABLES .....	415
2. UN CLASSEMENT QUI S'ECLAIRCIT A TRAVERS LA THEMATIQUE DE LA SUBJECTIVITE INDIVIDUELLE .....	418
<b><u>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</u></b>	<b><u>421</u></b>
<b>UNE DISTINCTION FLAGRANTE ENTRE LES PRATIQUES .....</b>	<b>421</b>
<b>VERIFICATION DES HYPOTHESES.....</b>	<b>422</b>
LA QUESTION DE LA TRANSMISSION DU CODE DU JEU .....	423
LA QUESTION DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA NORME .....	424
LA QUESTION DE LA REALISATION DU « SOI » .....	427
<b>L'HYPOTHESE GENERALE DE LA THESE : L'ACTION DES SPORTIFS S'EFFECTUE EN REFLEXION AVEC L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>428</b>
SUBJECTIVITE, RATIONALITE ET EMOTION .....	428
LE CULTES DU SUJET .....	430
LE RAPPORT ENTRE LES NORMES ET LES REGLES A TRAVERS L'IDEE DU CONTRAT LUDIQUE.....	432
<b>MISES EN PERSPECTIVES .....</b>	<b>433</b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE .....</u></b>	<b><u>435</u></b>



## Table des illustrations

Figure 1 Répartition des adhérents de la FFBB selon le critère de l'âge en 2011-2012 (Source : FFBB).....	132
Figure 2 Répartition des adhérents de la FFME selon l'âge en 2012 (Source FFME). ....	133
Figure 3 Répartition des adhérents de la FPS selon leur classe d'âge (Source : FPS). ....	134
Figure 4 Répartition des adhérents à la FFBB en fonction du genre en 2012-2013 (Source FFBB).....	135
Figure 5 Répartition des adhérents à la FFME en fonction du genre en 2012-2013 (Source FFME).....	135
Figure 6 Répartition des adhérents à la FPS en fonction du genre en 2012-2013. (Source FPS). ....	136
Figure 7 Répartition du genre à la FFBB, FFME et FPS.....	137
Figure 8 Répartition des adhérents de la FFBB par régions en 2011-2012. (Source : FFBB). ....	138
Figure 9 Répartition des adhérents FFME par région en 2012. (Source FFME).....	139
Figure 10 Répartition des adhérents de la FPS par ligues en 2012-2013 (Sources : FPS).....	140
Figure 11 Répartition des adhérents de la FPS selon leur catégorie socioprofessionnelle. ...	141
Figure 12 Répartition des adhérents de la FPS selon leur catégorie socioprofessionnelle en pourcentage. ....	141
Figure 13 Photographie représentant un match de basket-ball. Nous voyons, au milieu sur la droite, la table de marque, devant les gradins du public. À droite de cette table de marque, le banc alloué aux joueurs d'une des deux équipes en compétition. (Internet). ....	152
Figure 14 Photographie illustrant les Championnats d'Europe d'Escalade à Chamonix en difficulté et en vitesse en juillet 2013. Nous voyons à gauche de la photographie les deux voies de vitesse identique et dans le milieu, la structure allouée à la discipline de la difficulté (Internet).....	155
Figure 15 Photographie illustrant la parade en bloc. Nous voyons les <i>crashes pads</i> en bas du rocher et le tapis entre les pieds du preneur (Photographie personnelle). ....	156
Figure 16 Canon d'un lanceur semi-automatique de paintball sportif sur lequel doit être rajouté le <i>loader</i> (réservoir à billes) et la bouteille de gaz (Site internet de la FPS).....	158
Figure 17 <i>Layout</i> du Millenium à la manche française de Paris- Chantilly en septembre 2013. Les deux petites flèches violettes indiquent les bases que les joueurs doivent toucher en	

actionnant le <i>buzzer</i> pour gagner un point. (Illustration provenant du site internet du Millenium). .....	160
Figure 18 Les deux terrains de sup'air'ball des Scalps vus du dessus. Nous remarquons les bases en haut et en bas, le « M » des terrains du Millenium au milieu, et le <i>snake</i> à droite de la photo. (Crédits photos : É. Fresnay) .....	161
Figure 19 Terrain de basket-ball avec les zones identifiées en référence aux règles de temps. ....	167
Figure 20 Sport analysés ordonnés comparativement selon l'équilibre de leurs réseaux. ...	189
Figure 21 Répartition des unités en cinq classes distribuant le verbatim des entretiens. ....	280
Figure 22 Affiche présente dans le local des Scalps. ....	350
Figure 23 Histogramme des effets Condorcet en fonction des trois activités. ....	402
Figure 24 Histogramme des effets Condorcet selon l'âge. ....	403
Figure 25 Histogramme des effets Condorcet selon le statut. ....	405
Tableau 1 Déclaration de sportifs lors des méthodes employées pour ce travail de recherche. ....	21
Tableau 2 Les premières règles du basket-ball écrites en 1891 par J. Naismith. ....	94
Tableau 3 Les règles du jeu de l'escalade de compétition selon les trois disciplines. ....	116
Tableau 4 Les différents formats se jouant en paintball sportif (Source FPS). ....	122
Tableau 5 Récapitulatif de l'analyse des trois sports. ....	146
Tableau 6 Les temps de jeu au paintball selon les formats de jeu. ....	170
Tableau 7 Sous-rôles sociomoteurs du basket-ball identifiés par S. Oueslati (2003). ....	185
Tableau 8 Sous-rôles sociomoteurs du grimpeur en compétition. ....	186
Tableau 9 Sous-rôles sociomoteurs du paintball sportif. ....	188
Tableau 10 Synthèse de l'analyse praxéologique des trois sports. ....	192
Tableau 11 Règlement du tournoi de basket-ball de l'observation de février 2011. ....	219
Tableau 12 Notice du passeport FFME représentant le niveau blanc. ....	229
Tableau 13 Code du sportif affiché dans le gymnase Henri Barbusse lors des séances d'escalade au club Escalade 'Indoor. ....	234



Tableau 14 Caractéristique des répondants à la CPP ( $n = 53$ ). .....	376
Tableau 15 Choix des stimuli pour la CPP. ....	379
Tableau 16 Classement décroissant des préférences à la majorité chez tous les répondants. « Sportif » est préféré à la majorité, puis « valeurs », « règlement », « arbitrage » et enfin « institution » ne reçoit aucun vote.....	381
Tableau 17 Matrice collective des classements binaires et majoritaires des 53 sportifs.....	382
Tableau 18 Traduction binaire de la matrice collective. ....	382
Tableau 19 Résumé des tournois en fonction des variables choisies par rapport au tournoi de référence de la matrice collective.....	384
Tableau 20 Classement des sous-groupes et nombre de désaccords entre deux tournois. Force de corrélation observée par le biais du $k$ . ....	387
Tableau 21 Classements à la majorité des items, du plus au moins représentatifs, pour les répondants des trois pratiques. ">" signifie est préféré à... et "=" correspond à est égal à... Par exemple, pour le collectif Basket-ball, « sportif » est préféré à « valeurs », qui est préféré à « arbitrage » etc. Pour le collectif Paintball, « sportif » est égal à « valeurs » qui est préféré à « règlement », qui est préféré à « arbitrage » qui est égal à « institution ». ....	389
Tableau 22 Classement décroissant des préférences à la majorité chez les basketteurs. Le tableau du tournoi des préférences est transitif à la majorité. Le stimulus "sportif" remporte tous les suffrages et le stimulus "institution", aucune voix.....	390
Tableau 23 Matrice collective des classements binaires et majoritaires des basketteurs....	391
Tableau 24 Classement décroissant des préférences à la majorité chez les grimpeurs.....	393
Tableau 25 Matrice collective des classements binaires et majoritaires chez les grimpeurs. .....	393
Tableau 26 Classement décroissant des préférences à la majorité chez les paintballeurs. Le tableau du tournoi des préférences binaires est intransitif et présente un effet Condorcet II. .....	394
Tableau 27 Matrice collective des classements binaires et majoritaires des paintballeurs..	395
Tableau 28 Taux d'intransitivité des tournois individuels et taux de type d'effet Condorcet chez les sportifs selon le sport pratiqué. ....	397
Tableau 29 récapitulatif de la totalité des triplets intransitifs dans les tournois individuels....	399
Tableau 30 Fréquence d'apparition du triplet transitif présentant le plus d'incohérence selon les différentes variables liées aux enquêtés. ....	400
Tableau 31 Nombre de mises en cause de chaque dyade pour la variable entraîneur .....	401

Tableau 32 Triplets intransitifs identifiés chez un individu entre 35 et 50 ans .....	404
Tableau 33 Dyades mises en cause dans l'intransitivité du tournoi individuel d'une personne âgé entre 35 et 50 ans.....	404
Tableau 34 Triplet intransitifs identifiés chez un entraîneur.....	405
Tableau 35 Dyades mises en cause dans l'intransitivité du tournoi de l'entraîneur. ....	406
Tableau 36 Nombre de mises en cause des dyades selon les variables .....	406
Tableau 37 Exemple d'analyse d'une matrice individuelle pour comprendre les triplets intransitifs.....	409

## Avertissement

### Note sur la typographie

« Les citations d'auteur sont en italiques et mises entre guillemets. Lorsqu'elles sont coupées, cela est signifié [...] comme cela ».

« Les extraits du journal du terrain en observation sont retranscrites dans ce style. *Lorsqu'il s'agit de paroles entendues en observation, elles sont signifiées ainsi* ».

« Les extraits d'entretiens sont présentés de cette manière. Lorsqu'ils sont coupés, nous privilégions cette façon de l'indiquer, (...) ».

### Notes sur les références bibliographiques

Voici comment nous notons ces dernières : Simmel G. (1991) *Sociologie et épistémologie*. Paris : PUF.

Si nous la réutilisons plus tard : Simmel G. (1991) *Opus cité*, p. XX.

Si nous recourons à plusieurs citations à la suite du même auteur : Simmel G. (1991) *Ibid.*, p. XY.

### Note sur l'accord des verbes

Par convention, nous conjugons le nous de modestie en l'accordant avec le genre féminin.



## Introduction

---

*Que deviennent les hommes, d'après quelles règles se meuvent-ils, non dans la mesure où ils développent la totalité de leur existence individuelle, mais dans la mesure où, en vertu de leurs actions réciproques, ils constituent des groupes et qu'ils sont conditionnés par l'existence de ces groupes ?*

G. SIMMEL (1991) *Épistémologie et sociologie* (p. 81).

Hervé, entraîneur de basket-ball, aux enfants de son cours : « *On est d'accord sur la règle ?* »

Luc, joueur de paintball, pendant un entretien : « *Faut bien qu'il y ait des règles dans la vie, c'est obligé, c'est obligatoire, des fois on est pas content quand on les subit, mais quand les autres les subissent, ça nous donne un avantage non négligeable (...). La règle, elle doit être là pour structurer, y'a des règlements dans tous les sports, pourquoi, y'en aurait pas dans le paintball ?* »

Gilles, grimpeur, à propos de la comparaison par paires : « *De l'escalade en compétition, d'accord, parce que c'est vraiment très différent, si jamais c'était la pratique en elle-même, moi, je te dirais le sportif et les valeurs, mais si jamais c'est la compétition, forcément c'est le règlement et l'arbitrage pour moi...* ».

### **Tableau 1 Déclaration de sportifs lors des méthodes employées pour ce travail de recherche.**

Nous amorçons l'introduction de cette thèse à la fois avec une citation explicitant les théories sociologiques de G. Simmel (1991), et des extraits choisis de déclarations de sportifs lors des méthodologies utilisées : observation, entretien et comparaison par paires<sup>1</sup>.

Cette insistance, dès l'introduction, sur les méthodes utilisées dans ce travail de thèse peut apparaître incongrue. Nous l'expliciterons davantage dans notre cadre conceptuel et théorique, mais nous pensons que les méthodes sont l'échafaudage principal du travail de doctorat, car elles nous apportent les données essentielles à la construction des résultats par rapport à notre problématique. Ainsi cette thèse s'est élaborée conjointement aux

---

<sup>1</sup> Toutes les méthodes que nous avons employées pour ce travail seront détaillées au cours de leurs analyses respectives.

méthodologies employées relatives à des questionnements précis, entraînant l'apparition de lignes de force conceptuelles données.

## Les questions telles qu'elles se posent

L'ambition de notre thèse est de comprendre et saisir le rapport à la normativité<sup>2</sup> qu'entretiennent les sportifs au sein du système sportif<sup>3</sup>. Au début de ce travail, les questionnements sont nombreux. Quelles sont les règles et normes qui permettent la pratique sportive en commun ? Autrement dit, comment peut-on faire du sport ensemble ?<sup>4</sup> Quel ordre accorde les relations des individus s'adonnant conjointement à une activité physique ?<sup>5</sup> Révéler ces tenants et aboutissements de la socialisation sportive ne nous permet-il pas de comprendre plus en profondeur sur quels effets reposent les actions réciproques<sup>6</sup> sociales des individus ?

Autant d'interrogations pour saisir le lien qui rapproche les individus de la normativité sportive. Comment se passe l'apprentissage des règles du jeu ?<sup>7</sup> De quelle manière les sportifs adoptent-ils une attitude conventionnelle et conforme aux attentes du système

---

<sup>2</sup> Les termes relatifs à la norme et à la règle seront définis dans le cadre conceptuel.

<sup>3</sup> Nous préciserons également tout le vocabulaire relatif à la notion de sport dans le cadre conceptuel.

<sup>4</sup> Cette question n'est pas anodine. Elle participe de l'interrogation de plusieurs sociologues qui ambitionnent de comprendre les liens qu'entretiennent les individus avec la société à travers différentes pratiques sociales. Les *recherches en ethnométhodologie* d'H. Garfinkel (1967) ne façonnent pas autre chose que de comprendre comment l'activité sociale en commun est possible. Avant lui, de la même manière, c'est une des interrogations de G. Simmel (1908) de s'interroger sur le fait de savoir « comment la société est-elle possible ? » en expliquant la société par les actions réciproques des individus. Dans une autre mesure, N. Elias (1991) s'est interrogé sur les configurations en jeu entre les individus et l'entité sociale. Dans une autre dimension M. Crozier et E. Friedberg (1977), à travers l'analyse stratégique, cherchent à rendre compte comment l'action humaine collective est contrainte par les systèmes sociaux.

<sup>5</sup> C'est davantage l'œuvre d'E. Goffman (1974) de se consacrer aux rites d'interaction et à l'ordre qui les maintient.

<sup>6</sup> Selon G. Simmel, les actions réciproques sont la forme prise par la socialisation. Ces dernières ne prennent pas seulement des formes institutionnelles comme l'État ou l'Église, elles peuvent être éphémères et se rattacher à la simple réunion de personnes.

<sup>7</sup> Léziart Y. (et all.) (2012) *La règle sportive*. Bordeaux : PUB. Dans cet ouvrage portant sur le thème de la règle dans le sport, les auteurs travaillent à développer le thème de la règle selon les approches de l'anthropologie, de la cognition sociale, de la psychologie sociale ou de la didactique. La conclusion établit que la règle construit des rapports à l'humanité, à l'autorité, à ses semblables, à soi-même.

sportif ? Quelles représentations ont-ils de ce système ?<sup>8</sup> Se réalisent-ils à travers l'accomplissement pratique<sup>9</sup> du sport, dans une perspective réflexive ?

## Quatre lignes de force qui se superposent

Ainsi, il s'agit d'identifier, à travers quatre lignes de force et leurs méthodologies spécifiques, comment les individus se représentent la normativité sportive. Ce sera donc par les pratiques du basket-ball, de l'escalade et du paintball que nous inscrirons cette étude.

Ces quatre lignes constituent des formes du dispositif sportif qui relie le système aux individus et qui rendent visible le phénomène : « *un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit* », selon les mots de Michel Foucault<sup>10</sup>.

La première ligne de force de ce phénomène a trait aux **pratiques** sportives. Nous souhaitons montrer comment ces activités physiques sont devenues des sports<sup>11</sup>. Nous nous intéressons donc à leur genèse<sup>12</sup>, leur institutionnalisation<sup>13</sup> et l'instauration de leur modalité compétitive. Pour rendre compte de leur inscription dans le système sportif, nous relaterons les statistiques propres à chacune qui nous permettront de jauger leur inscription dans une logique externe, sociale<sup>14</sup>. Enfin, nous analyserons également selon les concepts de

---

<sup>8</sup> Pour S. Moscovici, les représentations se constituent selon un processus d'objectivation d'ancrage du réel. Nous précisons cette notion ultérieurement car le thème des représentations sociales a été développé par plusieurs auteurs.

<sup>9</sup> La notion d'« accomplissement pratique » est plus particulièrement empruntée aux théories ethnométhodologistes d'H. Garfinkel. H. Garfinkel (1967) indique que « *la réflexivité de ce phénomène est une propriété singulière des actions pratiques, des circonstances pratiques, de la connaissance du sens commun des structures sociales et du raisonnement sociologique pratique* », p. 46.

<sup>10</sup> Foucault M. (2007) Le jeu de Michel Foucault. Entretien avec D. Colas, A. Grosrichard, G. Le Gaufey, J. Livi, G. Miller, J. Miller, J.-A. Miller, C. Millot, G. Wajeman, *Ornicar ?*, *Bulletin Périodique du champ freudien*, n° 10, juillet 1977, pp. 62-93, *Dits et Écrits*, tome III, texte n° 206, p. 299.

<sup>11</sup> Différents auteurs nous seront utiles pour déterminer ce que la notion « sport » recouvre.

<sup>12</sup> Defrance J. (2000) *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte. Dans cet ouvrage, l'auteur s'attache à développer une genèse de l'institution sportive sur un mode processuel.

<sup>13</sup> Différents auteurs tels que, M. Bouet (1958), P. Parlebas (1999) ou encore J. Defrance (2000) se sont intéressés au rôle tenu par l'institution dans le phénomène sportif.

<sup>14</sup> Selon Selz M., Maillochon F. (2009) *Le raisonnement statistique en sociologie*. Paris : PUF : « *Les statistiques constituent un instrument de rupture intéressant, mais l'idée selon laquelle elles confèreraient systématiquement de l'objectivité et permettraient une mesure absolue d'un phénomène social est fautive. Si les statistiques sont un moyen de considérer les faits sociaux comme des choses, on oublie trop fréquemment que*

la praxéologie motrice leurs logiques internes<sup>15</sup>, leurs propriétés formelles<sup>16</sup> qui les constituent comme sport.

La deuxième ligne de force porte sur l'**autonomie**<sup>17</sup> par l'injonction compétitive. Nous pensons qu'une fois que les sportifs appréhendent la culture sportive<sup>18</sup> à travers l'acquisition des règles du jeu, ils deviennent autonomes pour agir conventionnellement aux attendus sociaux de l'appareil<sup>19</sup> sportif. Nous voulons appréhender de quelle manière s'accomplit la transmission du code du jeu. Nous nous intéresserons plus précisément aux mécanismes qui permettent l'apprentissage des règles du jeu des sports.

La troisième ligne de force a trait à la logique de la **responsabilité**<sup>20</sup> induite par l'accomplissement de la pratique sociale. C'est en opérant un détour réflexif sur leur pratique sportive que les individus peuvent se positionner et prendre conscience du système sportif. L'entretien permettra de comprendre<sup>21</sup> les représentations sociales que les individus portent sur le système sportif en général et sur l'institutionnalisation de leur pratique.

Enfin, la quatrième ligne de force s'oriente sur la **subjectivité**<sup>22</sup> selon la singularité des carrières sportives et le contexte. Si nous demandons aux sportifs de se positionner sur les

---

*c'est aussi parce que l'on considère les faits sociaux comme des choses que l'on peut faire des statistiques. (...) toute quantification suppose une opération de qualification* ». p. 57.

<sup>15</sup> P. Parlebas (1986) propose le concept de « logique interne » pour évaluer les traits définissant les activités ludomotrices.

<sup>16</sup> S. Darbon, en empruntant les principes ethnométhodologistes d'H. Garfinkel (1967), entend souligner les propriétés formelles des pratiques sportives. H. Garfinkel précise pour : « *découvrir les propriétés formelles des actions pratiques courantes de « l'intérieur » de situations réelles, en tant que réalisations continues de celles-ci* ». Garfinkel H. (1967) *Recherches en ethnométhodologie*. Paris : PUF, p. 46.

<sup>17</sup> Le thème de l'autonomie intéresse de nombreux chercheurs : d'A. Ehrenberg (1991, 1995, 1998, 2010) à V. Descombes (1996, 2004) en passant par L. Boltanski (1990, 1991, 1999) ou J.-L. Genard (1999, 2007). Les approches sont soit placées sous le signe d'une injonction à l'autonomie, soit orientées vers les justifications que peuvent soumettre les individus ou sous la forme de responsabilité qui s'ensuit lorsque la personne est dotée de capacités. Cette liste n'est pas exhaustive.

<sup>18</sup> L'ouvrage de J.-P. Callède : Callède J.-P. (2007) *La sociologie française et la pratique sportive*. Pessac : MSHA, relate avec une grande exhaustivité les recherches portant sur la culture sportive. L'auteur a lui-même interrogé la culture sportive en lien avec un espace de pratique précis, l'Aquitaine (2004, 2005, 2008, 2011).

<sup>19</sup> A. Touraine, dans la sociologie actionnaliste qu'il a développée utilise le concept d'appareil pour désigner les centres de domination qui contrôlent et manipulent les individus.

<sup>20</sup> Genard J. L. (1999) *La grammaire de la responsabilité*. Paris : Cerf. L'auteur détaille les éléments qui ont conduit à entrer dans une ère de la responsabilisation des individus.

<sup>21</sup> Kaufmann J.-C. (1996) *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan. Dans cet ouvrage de méthodologie, l'auteur déroule les tenants propres à une approche compréhensive, en partie inspirée de M. Weber (1992) et de C. Rogers (1942).

<sup>22</sup> De nombreux auteurs se sont appliqués à détailler la subjectivité. Le plus emblématique est certainement G.-H. Mead (2006) dans *L'esprit, le soi et la société*. Paris : PUF. À sa suite, des chercheurs s'intéressant à la thématique de l'individu et de la subjectivité se sont tournés vers ce thème, comme V. De Gaulejac (2009, 2010) ou A. Ehrenberg (1995, 1998). Cette liste n'est pas exhaustive.



aspects garantissant leur pratique, leurs choix induisent un classement qui relie ces facteurs à la pratique personnelle de chaque individu. C'est donc en leur permettant de distinguer les dimensions du système que les individus se situeront eux-mêmes dans l'appareil sportif.

## **Des lignes de force en connexion avec les méthodes**

Pour comprendre la relation des sportifs à la normativité sportive, plusieurs outils méthodologiques ont été mobilisés : revue de littérature et entretiens exploratoires, observations, entretiens semi-directifs et comparaisons par paires.

Aussi, nous avons délibérément choisi d'organiser notre thèse en quatre parties, se rapportant chacune aux lignes de forces explicitées ci-dessus, relativement à une méthodologie spécifique. Ainsi, cette thèse présente quatre parties permettant de s'approcher des faits constitutifs de la normativité sportive.

Tout d'abord, nous détaillons un premier segment de notre recherche présentant le cadre introductif dans lequel nous énonçons nos motivations pour notre sujet ainsi que le cadre théorique et conceptuel<sup>23</sup> inhérent à notre problématique et à nos hypothèses.

La première partie se consacre à l'étude globale du basket-ball, de l'escalade et du paintball. Nous souhaitons comprendre les logiques de ces pratiques, qu'elles soient externes ou internes. C'est à travers la revue de littérature amorcée sur le sujet et l'usage des entretiens exploratoires que cette section se mettra en place. Ainsi, par le recours à ces deux formules, nous identifierons à la fois les concepts opportuns pour comprendre les logiques des activités et nous amorcerons également une première interprétation du rapport des individus au système sportif en nous entretenant avec des personnes agissant pour chacune des pratiques.

La deuxième partie porte sur l'apprentissage des règles du jeu et la thématique de la transmission des règlements sportifs. Il s'agit, à travers l'usage de la méthodologie de

---

<sup>23</sup> Il s'agira de proposer un cadre théorique et conceptuel notamment à partir des notions proches de la régulation et de la normativité. Ce sera également l'occasion de définir le sport et de contextualiser notre recherche.

l'observation<sup>24</sup> d'appréhender comment se dispose cette communication entre l'éducateur et l'apprenant pour saisir l'objet même de ces acquisitions.

Ensuite, les représentations sociales que les basketteurs, grimpeurs et paintballeurs affichent à propos de la normativité sportive sont la matière de notre troisième partie. L'entretien semi-directif guidera les thèmes relatifs au sujet de l'institutionnalisation sportive pour que ressorte l'appréhension des individus s'y rapportant.

Enfin, la quatrième partie s'attache à développer la question de la réalisation du soi<sup>25</sup> par la socialisation sportive. À travers l'usage de la méthode de la comparaison par paires qui induit un choix effectif des individus, nous voulons interroger le détour réflexif induit par le classement, comme processus permettant à l'individu de se positionner dans le système sportif.

Par conséquent, cette recherche entend s'inscrire dans une étude sociologique traitant des possibilités et des ressources concernant des pratiques sociales réalisées en commun. Elle prend également place dans une sociologie du sport, en proposant d'analyser le rapport à la normativité sportive à travers les pratiques du basket-ball, de l'escalade et du paintball.

---

<sup>24</sup> Les observations seront réalisées à la façon des enquêtes de terrain effectuées par l'École de Chicago.

<sup>25</sup> La thématique de la réalisation du « soi » développée par G. H. Mead (1934) nous intéressera particulièrement dans ce travail de thèse pour développer l'idée de la subjectivité individuelle qui se réalise selon les principes de la socialisation sportive.

## Première partie : Cadre introductif

---

Dans l'idée d'introduire cette recherche, nous avons effectué une partie propre à l'introduction de celle-ci. Ainsi, cela nous permet d'explicitier les choix pour ce sujet, de présenter le cadre de notre recherche, les concepts que nous utiliserons ainsi que les problématiques inhérentes à une étude en sciences sociales du sport.

# Choix du sujet

## 1. Une interrogation sur le sport

Le sport est un fait social total<sup>26</sup> qui s'est étendu sur la majeure partie du monde<sup>27</sup> et qui est partagé par un grand nombre d'individus. Il existe des modalités variées pour pratiquer une activité physique : dans un club ou de manière libre, en compétition ou en loisir.

Faire du sport semble être une activité anodine dans nos sociétés contemporaines, presque naturelle. Depuis la réduction du temps de travail, nous nous sommes orientés *vers une civilisation du loisir*<sup>28</sup>. L'augmentation du temps de loisirs nous a progressivement dirigés vers la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives. Recherche ludique, plaisir de l'affrontement compétitif, entretien corporel : multiples sont les raisons qui peuvent pousser une personne à pratiquer un sport.

C'est précisément la formule qui encourage une inscription dans un club, dans une fédération, que nous souhaitons aborder. En effet, dans les discours portés par les sportifs (notamment lors des entretiens réalisés au cours de nos mémoires<sup>29</sup>, dans les déclarations journalistiques<sup>30</sup> ou encore à travers la *vox populi*), l'engagement dans une pratique sportive apparaît comme un prétexte à la détente, au ressourcement et à la réduction du stress. Il est ainsi rarement fait mention des notions de contraintes, de coercition ou de règles. Pour autant le monde du sport, du moins dans les modalités dans lesquelles nous allons l'étudier, c'est-à-dire la pratique sportive licenciée, en club et sous l'égide d'une fédération, met en évidence un univers ultra normé où la règle est essentielle et l'autorité des instances arbitrales, capitale. Nous verrons que le sport recouvre des réalités multiples selon les définitions qu'il est possible de lui attribuer. Ces significations variées révèlent des enjeux propres à l'organisation sportive ou aux débats présents en sociologie du sport.

---

<sup>26</sup> Mauss M. (1950) *Sociologie et anthropologie*. Paris : PUF, p. 147. Mauss évoque les « phénomènes sociaux totaux » dans lesquels s'expriment toutes sortes d'institutions (religieuses, juridiques, morales, économiques et politiques...).

<sup>27</sup> Gillon P., Grosjean F., Ravanel F. (2010) *L'Atlas mondial des sports, business et spectacle, l'idéal sportif en jeu*. Paris : Autrement.

<sup>28</sup> Dumazedier J. (1962) *Vers une civilisation du loisir ?* Paris : Seuil.

<sup>29</sup> Nous évoquerons nos travaux de master dans le paragraphe consacré à nos motivations.

<sup>30</sup> *Le Figaro*, article du 26/10/2012 « Quand le sport dope le mental », avec comme phrase introductive : « Une activité physique régulière réduit le stress, l'anxiété et la dépression ».

Nous voulons interroger la représentation sociale de la norme sportive<sup>31</sup> chez les principaux concernés, d'abord les pratiquants, mais aussi, les dirigeants, les entraîneurs ou le corps arbitral. À l'instar de P. Parlebas (1999), qui affirme que « *le critère institutionnel est crucial* »<sup>32</sup>, nous souhaitons privilégier l'étude de son impact sur les représentations des acteurs du milieu sportif pour mieux comprendre certains mécanismes d'adhésion aux pratiques sportives.

Pour ce faire, nous avons favorisé l'étude de trois sports différents que sont le paintball, le basket-ball et l'escalade. Nous justifierons cette décision par la suite.

## 2. Un questionnement qui semble « aller de soi »

En apparence, étudier l'impact de la norme institutionnelle dans la pratique d'un sport peut sembler vain. En effet, la première objection qui peut nous être opposée consisterait à dire que sans un minimum d'ordre et de gestion, l'activité sportive ne serait pas possible. Dans ce cas, quelle est l'utilité de problématiser ces faits ? Les choses qui vont de soi, que nous tenons communément pour acquises, « *taken for granted* »<sup>33</sup>, restent une interrogation importante pour le sociologue. C'est une des manières de privilégier l'empirisme que de rendre compte de ces « *allant de soi* ». Par quels mécanismes, les sportifs acceptent-ils la règle sportive ? Inspirée par les théories ethnométhodologistes<sup>34</sup> et interactionnistes, il nous a semblé intéressant d'interroger une évidence selon les principes relatifs à l'analyse sociologique. Nous nous intéresserons aux significations subjectives des pratiquants face à la norme sportive. Comme le souligne A. Schutz (1998), « *il doit suffire de montrer que toute connaissance prise pour allant de soi a une structure fortement socialisée, c'est-à-dire qu'elle est supposée être prise pour allant de soi non seulement par moi, mais par nous, par "tout le monde" (c'est-à-dire "par toute personne qui est des nôtres")* »<sup>35</sup>. A. Schutz déclare que certains éléments du monde pris comme « allant de soi » peuvent nous être imposés ou peuvent être également sous notre contrôle et donc modifiables. Le monde – et notamment le système sportif – est ainsi composé d'allant de soi typiques (en matière d'objets ou situations). L'intelligibilité des situations présente un caractère normatif qui se concrétise,

<sup>31</sup> Nous verrons que cet intitulé, « la norme sportive », évoluera selon le cheminement de notre problématisation. Par confort, nous conservons ce terme pour le moment. Il sera reprécisé par la suite.

<sup>32</sup> Parlebas Pierre (1999) *Jeux, sports et sociétés, lexique de praxéologie motrice*. Paris : INSEP, p. 362.

<sup>33</sup> « *Taken for granted* » signifie « allant de soi ».

<sup>34</sup> Ce paradigme étudie les actions que les individus entreprennent pour rendre intelligibles leurs pratiques.

<sup>35</sup> Schutz A. (1998) *Éléments de sociologie phénoménologiques*. Paris : l'Harmattan, p. 62.

nous le verrons, dans l'ensemble des régulations sportives. Nous sommes confrontés au dualisme déterminé/rationnel<sup>36</sup> et nous allons tenter de voir quelles sont les représentations de l'institution qui s'actualisent chez les sportifs. C'est dans les situations typiques que s'actualisent les solutions dont l'individu s'accommode au sein de la régulation. Le thème de la socialisation est également primordial pour comprendre comment se met en jeu les *allant de soi* correspondants aux types de comportement propres aux domaines de la régulation sportive.

---

<sup>36</sup> Identifier si l'individu est déterminé par les structures sociales ou s'il fait preuve de rationalité par rapport à ses actions sociales est l'une des oppositions les plus courantes en sociologie.

# Cadre de la recherche

## 1. Nos motivations

Les différents travaux universitaires auxquels nous avons participé nous permettent de rendre compte de notre propre implication dans la sociologie du sport. Lors de nos années de master 1 et 2, notre position d'étudiante au statut « d'apprenti-chercheuse » nous a progressivement encouragée de façon plus légitime à prendre part aux débats existants au sein de ce milieu universitaire.

Le mémoire de master 1, intitulé « Le choix de la pratique sportive : une approche à travers les théories de l'habitus et de l'individu rationnel. L'exemple du handball »<sup>37</sup>, a été le prétexte à approfondir notre réflexion sur deux positionnements couramment présentés comme antagonistes en sociologie du sport. Ces positionnements opposent d'un côté P. Parlebas et ses études en praxéologie motrice qui sont inspirées, schématiquement, de l'individualisme méthodologique de R. Boudon ; et de l'autre côté, C. Pociello dont les influences résultent de l'analyse culturelle et de la théorie de l'habitus exposée par P. Bourdieu. Ainsi, le praxéologue va expliquer le fait sportif en s'intéressant à la logique interne des activités sportives, c'est-à-dire aux traits pertinents de la pratique, alors que C. Pociello a analysé le sport sous l'angle des structures qui le déterminent et qui influencent les choix des pratiquants, ce que nous pouvons nommer la logique externe. Le fait est que la différence entre les deux façons de penser relève en partie de la métaphore connue de « la paire de lunettes » qui induit le regard sociologique, développée par P. Bourdieu et J-C Passeron<sup>38</sup>. En effet, à la lecture des différents ouvrages des deux sociologues du sport, les analogies s'avèrent contre toute attente, nombreuses, les désaccords se jouant davantage sur le cadre de l'analyse privilégié. À titre d'exemple, P. Parlebas évoque « *les données ethnomotrices qui mettent en évidence le poids des facteurs socio-culturels sur les pratiques corporelles* »<sup>39</sup>, ces facteurs se rapprochant de la logique externe qui prédispose le comportement des individus. C. Pociello reconnaît quant à lui que « *l'hypothèse déjà évoquée de l'existence d'un rapport d'affinités (ou de régularité) entre certains types de*

<sup>37</sup> Douet Guérin M. (2008) *Le choix de la pratique sportive : une approche à travers les théories de l'habitus et de l'individu rationnel. L'exemple du handball*. Mémoire de master 1 sous la direction de B. During.

<sup>38</sup> Bourdieu P., Chamboredon J-C, Passeron J-C (1968) *Le métier de sociologue*. Paris : Mouton.

<sup>39</sup> Parlebas P. (1999) *Jeux, sport et société. Lexique de praxéologie motrice*. Paris : INSEP, p. 145.

*sports et certains groupes sociaux conduit à chercher dans la « nature » même des sports (c'est-à-dire dans leurs structures motrices, techniques et réglementaires) les éléments susceptibles d'expliquer leur distribution particulière entre les groupes »*<sup>40</sup>. La « nature » des sports est alors analogue à la logique interne développée par le praxéologue.

Par la suite, nous avons cherché à comprendre pourquoi la sociologie française tendait à se distancier des thèses bourdieusiennes, souvent qualifiées de « déterministes », en proposant de nouvelles conceptualisations de l'individu. Notre mémoire de master 2, intitulé « Le choix de la pratique sportive, une approche à travers l'étude des conceptions de l'individu. L'exemple de l'escalade »<sup>41</sup>, nous a permis d'orienter notre positionnement vers une relecture de ce concept phare de la sociologie en cherchant à comprendre pourquoi les sociologues entendaient rendre plus d'autonomie et de réflexivité à l'individu.

Ainsi exposés, les faits peuvent apparaître schématiques et stéréotypés. Pour autant, les oppositions ne sont pas aussi tranchées que ce qu'elles laissent entendre. L'usage de concepts propres à un système unifié d'interrogations théoriques n'est pas aussi binaire et manichéen que nous avons pu le penser. Dans une perspective ethnométhodologiste, l'usage des concepts s'avère être moins fondamental<sup>42</sup> car ils éclairent imparfaitement les pratiques et les expériences dont ils dérivent. Comme le soulignent M. Barthélémy et L. Quéré (2007), « *l'ethnométhodologie se revendique, à l'inverse, comme une technique d'analyse sociale qui, s'abstenant d'emblée de pratiquer la méthode conceptuelle ou la réflexion abstractive et privilégiant les choses en train de se faire [...] se met en position de pénétrer la dimension intime de la réalité* »<sup>43</sup>. Nous avons souhaité poursuivre nos travaux dans le sens de ceux préalablement réalisés au niveau de nos questionnements, tout en affinant notre propre positionnement théorique vers un cadre plus interactionniste. Nos interrogations se poursuivent par rapport au large thème du choix de la pratique sportive et plus précisément de ses modalités. En effet, il ressort que pratiquer un sport, notamment dans un club, au sein d'une institution fédérale, n'est pas aussi anodin qu'il paraît. Cela relève-t-il d'un choix conscient de la part du sportif ? Ou bien est-ce une solution privilégiée parce que le club,

<sup>40</sup> Pociello C. (1981) *Sports et société, approche socio-culturelle des pratiques*. Paris : Vigot, p.177.

<sup>41</sup> Douet Guérin M. (2009) *Le choix de la pratique sportive, une approche à travers l'étude des conceptions de l'individu. L'exemple de l'escalade*. Mémoire de master 2 sous la direction de B. During.

<sup>42</sup> Nous ne nions pas pour autant la clarté des concepts utilisés par l'ethnométhodologie que nous détaillerons par la suite.

<sup>43</sup> Quéré L. Barthélemy M. (2007) *L'argument ethnométhodologique* (introduction). In Garfinkel H. (1967) *Recherches en Ethnométhodologie*. Paris : PUF, p. 17-18.



unité de base du sport français, est le mode de fonctionnement le plus habituel des pratiquants ?<sup>44</sup>

## 2. Problématique et hypothèses

En axant notre regard sur l'institutionnalisation et la codification des activités choisies, nous voulons rendre compte d'une analyse du rapport que peuvent entretenir les pratiquants avec le caractère normatif qui entoure chaque sport. De quelle manière l'institution et la coercition sportive s'articulent-elles avec les représentations que le sportif a de sa pratique ? Peut-on observer des degrés d'implication, de compréhension ou d'oppositions dissemblables selon le sport pratiqué ?

Notre principale hypothèse, dans une perspective interactionniste, se concentre sur le point que l'accomplissement pratique des sportifs s'opère dans une pragmatique réflexive selon un processus banal et contingent à l'organisation de leurs activités. Les basketteurs, paintballeurs et grimpeurs s'appuieraient sur un arrière-plan non explicite et non formalisé qui organiserait leurs pratiques et leurs représentations face à la dimension normative et institutionnalisée de leur activité.

Une des premières hypothèses, que nous avons finie par écarter au cours de notre cheminement était que les basketteurs, les grimpeurs et les paintballeurs n'ont pas une représentation claire et prioritairement orientée sur l'aspect réglementaire de leur activité. Nous nous étions posé la question de savoir si l'habitus sportif disposait les individus à intégrer le mode de fonctionnement sportif fédéral. Ce postulat nous a paru par la suite moins fondé même si étudier le rôle de la socialisation dans l'accomplissement pratique de manières typiques envers la régulation sportive nous semble toujours opportun. En effet, le mode de fonctionnement fédéral n'induirait-il pas des façons de faire avec la règle sportive aux confins des limites tolérées par l'institution ? Et les individus sont-ils en mesure de susciter des interactions avec le domaine institutionnel du sport, qui agirait sur leurs pratiques en retour ?

Notre deuxième hypothèse se concentre sur la thématique de la circulation du code du jeu, à savoir le règlement sportif. Nous partons de l'idée que l'acquisition des règles sportives

---

<sup>44</sup> En 2011, 17,5 millions de licences ont été distribuées, soit une hausse de 0,5% par rapport à 2010 selon le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (Stat info n°12-03 sept. 2012).

s'opère par un apprentissage. Les entraîneurs délivrent-ils alors un bagage normatif « clé en main » aux personnes non-acculturées au fonctionnement sportif ? Ou s'agit-il plutôt d'une transmission relative à la culture sportive privilégiée par le système sportif français ? Finalement, des différences ou des similitudes selon les pratiques étudiées sont-elles perceptibles ?

Notre troisième hypothèse repose sur le fait que selon le sport choisi, les représentations sociales de la norme sont divergentes. Ainsi, de manière commune, les paintballeurs la rejetteraient massivement car leur « sport » n'est pas aussi institué que pour les basketteurs qui apprivoiseraient la contrainte avec plus de facilité. Les grimpeurs, eux, agiraient de manière intermédiaire.

Enfin, dans une quatrième hypothèse, nous postulons qu'à travers les méthodes que nous allons utiliser, la mise au jour des représentations sociales de la normativité sportive des individus les incitera à opérer un détour réflexif qui entraînera leur réalisation subjective.

La socialisation sportive ne permet-elle pas d'opérer un retour sur soi qui positionne ainsi l'individu au sein du système sportif en fonction de leurs statuts (joueur, arbitre, entraîneur) ?

Notre problématique et nos hypothèses s'inscrivent dans une posture sociologique compréhensive qui entend s'intéresser au sens mis en avant par les sportifs à propos de leurs pratiques sportives et des représentations qui s'y jouent. Nous nous plaçons donc dans une posture de recherche inductive qui ne privilégie pas les hypothèses fortes. C'est à travers les expériences singulières dont nous allons rendre compte, que nous atteindrons la réalité sociale des basketteurs, grimpeurs et paintballeurs que nous avons rencontrés dans le cadre notre terrain<sup>45</sup>.

---

<sup>45</sup> Nous ne cherchons pas forcément à monter en généralité. Cette analyse porte sur un terrain précis (qui sera explicité par la suite) et les résultats entendent n'être référencés que par rapport à ce terrain. Ainsi nous n'avons pas pour prétention de souligner la réalité sociale de tous les basketteurs, grimpeurs ou paintballeurs.

## Cadre conceptuel

Les concepts que nous avons choisis pour soutenir cette étude se classent dans une catégorie particulière de la recherche scientifique propre aux sciences sociales. En nous intéressant à l'aspect normatif du sport, nous avons été amenée à nous pencher sur les concepts de normes, de règles ainsi que d'autres notions qui leur sont adjacentes, telles que la normativité, la sanction, la régulation ou la contrainte.

### 1. Quelles approches théoriques privilégier?

Selon l'approche théorique que nous souhaitons privilégier et la revue de littérature possible sur le sujet, l'appréhension conceptuelle de la norme ou de la règle semble sujette à controverse, au sens où soit nous sommes en face d'hésitations quand à la définition à suivre, soit nous sommes dans une approximation conceptuelle qui ne retient finalement que l'idée générale du terme. Comme le reconnaît R. Ogien (2001), « *bien que l'idée de norme soit l'une de celles qui ont le plus servi dans l'explication sociologique du comportement humain, elle est loin d'avoir reçu le traitement conceptuel qu'elle méritait* »<sup>46</sup>. Nous avons bien entendu souhaité prendre position en prenant parti pour un cadre théorique défini qui nous permet d'effectuer notre cheminement d'analyse de manière légitime.

Il apparaît primordial que le cadre conceptuel soit cohérent avec l'évolution de la recherche (ici inductive et qualitative) que privilégie le chercheur dans le sens d'une orientation de la démarche de pensée et d'une mise au jour d'hypothèses à vérifier. Ce cadre doit être en concordance avec la sensibilité que le chercheur engage dans son sujet et dans sa recherche. Bien sûr, nous sommes consciente des impératifs qu'impose l'objectivité, mais à notre sens, celle-ci n'est pas le critère absolu lorsque le chercheur opte pour une démarche inductive. D'une part, le terrain se donne tel qu'il est et ce sera alors l'interprétation qui recourra à la nécessaire objectivité. D'autre part, l'ancrage dans la réalité apparaît plus formel dans la démarche inductive.

Il a ainsi fallu opérer des choix entre les approches parallèles à la sociologie des organisations

---

<sup>46</sup> Ogien R. (2001) *Normes, règles et lois*. Paris : CERSES-CNRS, p. 1.

relativement jumelles du paradigme de l'action ou celles adjacentes de la sociologie du droit faisant le constat d'une judiciarisation de la société<sup>47</sup>. D'autres rapprochements sont possibles avec la sociologie de la connaissance scientifique dans la lignée des travaux philosophiques de L. Wittgenstein (1953).

Toutes ces inclinaisons sociologiques aspirent à comprendre la vie des hommes en société. Il s'agit de savoir si l'individu est déterminé par des structures qui s'imposeraient à lui ou s'il possède des ressources propres qui lui permettent d'opérer des choix. Pour revenir vers notre sujet, cela consiste à se demander si le système institutionnel et le cadre normatif des pratiques sportives étudiées s'imposent aux pratiquants ou si les joueurs ont des possibilités d'action en retour sur ces mêmes institutions. En d'autres termes, est-ce que le cadre normatif de la pratique sportive est du ressort institutionnel ou s'actualise-t-il à travers les accomplissements individuels ?

Il existe deux manières de concevoir l'action en sociologie. Une première approche, de facture explicative, privilégie le déterminisme structural qui considère que les actions individuelles se rapportent à des déterminations qui les façonnent. Ces dernières proviennent à la fois des positions sociales des individus et d'un système de normes intériorisées<sup>48</sup>. Une seconde démarche, plus compréhensive, dont nous sommes plus proche, consiste à concevoir l'action comme un processus dont l'aboutissement n'est pas donné par avance. La forme de celle-ci se constitue dans le déroulement temporel des échanges qui la composent. Ce processus est principalement commandé par des principes mis en œuvre au cours de l'interaction. C'est donc la position favorisée par les tenants de l'interactionnisme symbolique<sup>49</sup>.

La sociologie s'est penchée sur le domaine de l'action en tant qu'analyse des conduites sociales des individus. De T. Parsons (1951) à A. Touraine (1984), les références à l'action des individus sont nombreuses, que ce soit pour expliquer le retour de l'acteur ou le système social dans lequel il s'insère. En matière d'action, il s'agit tout autant de se détacher des

---

<sup>47</sup> Commaille J., Dumoulin L. (2009) « Heurs et malheurs de la légalité dans la société contemporaine. Une sociologie politique de la "judiciarisation" ». *L'Année Sociologique* vol. 59, p. 63-107.

<sup>48</sup> Nous faisons référence à la tradition sociologique bourdieusienne et sa théorie de l'habitus qui génère des savoirs d'arrière-plans et des propriétés qui font que l'action est en partie jouée par avance (et donc plus prévisible pour le sociologue).

<sup>49</sup> Se rapporter aux travaux mis en avant par H. Blumer (1969) ou ses étudiants, H. Becker (1985) ou E. Goffman (1968).

théories qui l'enserrent dans un cadre figé, que de s'orienter vers une approche privilégiant davantage les implications individuelles qui s'y jouent.

Les conceptions d'organisation et de régulation sont relativement proches des principes juridiques. Selon É. Durkheim (1920), « *la vie sociale, partout où elle existe d'une manière durable, tend inévitablement à prendre une forme définie et à s'organiser, et le droit n'est autre chose que cette organisation même, dans ce qu'elle a de plus stable et de plus précis* »<sup>50</sup>. Ce serait donc le droit qui guiderait l'action commune des individus. Nous pouvons ainsi évoquer l'idée de droit naturel. Celui-ci est emblématique d'une philosophie politique qui déterminerait la recherche objective de normes qui prennent en considération la nature de l'homme. T. Hobbes (1651) a recours au concept de « loi naturelle » pour évoquer les lois sur lesquelles les individus se mettent d'accord en invoquant la raison afin de vivre en société. La notion de « droit » sera alors à la base de tous les accords entre les hommes qui fondent notre société en s'appuyant sur des principes éthiques de justice et de justesse. Au fur et à mesure de la différenciation des sociétés, les interactions se sont multipliées ainsi que le mode d'organisation systémique, il a donc été nécessaire de réguler les divers échanges sociaux. L'organisation s'est agencée de manière à faire respecter la règle par un corps spécialisé – dans le cadre des sports, le corps arbitral ou les juges. Il s'agit d'une manière de durcir la règle en la rendant moins susceptible d'être renégociée. Ainsi, nous avons fréquemment entendu les pratiquants dire en entretien qu'il existe de l'injustice dans les décisions arbitrales sportives, mais qu'une fois que l'arbitre a validé sa décision, il n'est pas possible de s'y opposer. Ils reconnaissent ainsi le pouvoir et l'autorité de cette instance en matière de régulation. Dans le contexte sportif, l'origine des lois peut s'expliquer par « l'effet macédonien » identifié par J. Carbonnier (2001) comme « *le phénomène par lequel le législateur est porté à restreindre la liberté de tous quand il constate que quelques-uns ont abusé de leur liberté* »<sup>51</sup>. Cela laisse entendre que la régulation présente un caractère négatif dont la sanction se manifeste comme la solution. Dans une perspective plus interactionniste, il apparaît que les accomplissements pratiques des individus jouent un rôle dans les situations typiques de régulation et d'élaboration judiciaire sportive – comme nous pouvons le voir dans des cas de jurisprudence tel que l'arrêt Bosman en 1995.

---

<sup>50</sup> Durkheim É. (1920) *De la division du travail social*. Paris : PUF, p. 29.

<sup>51</sup> Carbonnier J., (2001) *Flexible droit. Pour une sociologie du droit sans rigueur*. Paris : L.G.D.J, p. 286.

Quant à L. Wittgenstein (1953), il propose une lecture sceptique des principes qui ordonnent le suivi d'une règle. L'exemple que l'auteur met en valeur concerne une suite arithmétique qui doit être trouvée. L'illustration paraît éloignée de nos préoccupations qui s'orientent plus sur la façon dont les sportifs vont appréhender les règlements sportifs au sein de leurs pratiques. Pour autant, le développement du philosophe est intéressant pour comprendre ce qui peut différencier et caractériser la règle par rapport à la norme. Il insiste notamment sur le fait que « *suivre une règle est une pratique* »<sup>52</sup> en soulignant la façon dont on va se représenter l'action de l'individu : est-elle disposée par un arrière-fond ou l'individu agit-il selon ses représentations propres ?

## 2. Précisions sur les principaux concepts

Au début de notre recherche, nous utilisons alternativement les termes de « normes » ou de « règles » pour évoquer le même phénomène qui nous intéresse, à la fois parce que nous n'étions nous-mêmes pas réellement précise sur ce que nous cherchions mais aussi parce que dans la revue de littérature opérée, la confusion persistait entre les deux termes. Il convenait d'être davantage claire et rigoureuse concernant ces définitions afin d'avancer dans la conceptualisation de ce travail de recherche. Les questions qui se posent sont donc les suivantes : les deux termes sont-ils étroitement liés ou bien n'ont-ils qu'une vague parenté ? Qu'est-ce qui les distingue ou les rassemble ?

En fait, les deux notions apparaissent fortement reliées puisque la norme peut englober la règle au sens où nous pouvons circonscrire tout un univers normatif – la normativité – qui contiendrait les différences facettes liés aux aspects de la régulation.

Pour synthétiser nos recherches concernant les définitions du concept de norme et de règle nous faisons nôtre cette citation de J. Freund (1983) : « *la règle est un produit de conventions, et de ce fait elle est codifiable, donc repérable, ce qui veut dire que ses dispositions sont énumérables. Elle porte sur un permis et un interdit, étant donné que là où tout est permis il n'est pas besoin de règles. En raison de l'interdit qu'elle comporte, elle implique une contrainte. La norme au contraire est de l'ordre de la valorisation, soit qu'elle idéalise une aspiration ou une intention, soit qu'elle donne valeur de modèle à une forme, soit qu'elle évalue la conformité d'un phénomène, à ce qui se passe dans la majorité des cas*

---

<sup>52</sup> Wittgenstein L. (2004) [1953] *Recherches philosophiques*. Paris : Gallimard, p. 127.

(moyenne statistique) »<sup>53</sup>.

Ainsi, règle et norme se distinguent de la manière suivante : alors que la première prescrit l'action, la seconde l'apprécie. C'est par le biais de la socialisation que nous pourrions rendre compte de la reconnaissance de la règle et de la normativité auprès des sportifs.

#### a) Les normes...

Selon C. Rémy (2005) « *la sociologie discute abondamment « des normes », mais parfois à un niveau de généralité qui nous éloigne radicalement de la pratique située des acteurs* »<sup>54</sup>. L'auteur se pose la question de l'application du concept de norme selon le niveau de formalisation et d'institutionnalisation en reconnaissant que l'actualisation de la normativité s'effectue généralement de manière « vague » à travers l'incorporation et non la verbalisation. Ce que l'on nomme la normativité sociale « *va de la production et de l'application des lois au respect des règles du savoir-vivre* »<sup>55</sup>. Il y a ainsi des conduites qui ne comportent pas d'application de normes mais qui restent guidées par le sens du normativement juste, c'est-à-dire le sens de ce qui est socialement acceptable ou non dans un milieu où existent des attentes de comportements. Nous sommes plus dans un domaine de conventions guidées par un idéal se rapportant à des valeurs.

#### b) ...et les règles

Il nous est possible de suivre une règle – ce qui est différent de se conformer à une règle – alors que nous ne parlons pas de suivre une norme, les normes sont satisfaites dès que nous nous y conformons. La règle présentant un caractère plus prescriptif, il est possible de distinguer des règles formelles – qui regroupent les conventions, les règlements ou encore les prescriptions – et des règles informelles – qui ne sont pas tangibles ou concrètes, prescrites ou formalisées et appartiennent plus au domaine du savoir-vivre par exemple.

Dans notre sujet d'étude, nous allons davantage nous pencher sur la règle qui gouverne la pratique des individus, c'est-à-dire les sportifs. Cette règle est représentée par le règlement de la pratique, les règles du jeu qui impliquent leurs connaissances, ce que P. Bourdieu (1980) nomme le sens pratique. Le sens pratique dans l'orientation bourdieusienne peut

<sup>53</sup> Freund J. (1983) *La sociologie du conflit*. Paris : PUF, p. 90.

<sup>54</sup> Rémy C., (2005) Quand la norme implicite est le moteur de l'action. Normes, déviance et réactions sociales dans un abattoir, *Déviance et Société* vol. 29, p. 103.

<sup>55</sup> Ogien A., Quéré L., (2005) *Le Vocabulaire de la sociologie de l'action*. Paris : Ellipse, p. 78.

expliquer les situations sportives que nous souhaitons étudier. Nous tenons à expliquer la logique des pratiques. Comment les individus décident d'agir de telle ou telle façon au cours de leur pratique sportive ? Seulement, nous voulons prendre garde aux présupposés déterministes qu'une telle approche laisserait entendre. Ainsi nous ne pensons pas que les ressources possédées par l'individu émergent des déterminations sociales qui guident ces actions.

Le paradoxe qui se joue avec cette problématique de « suivre une règle » porte sur la fonction normative de cette règle : comment celle-ci peut-elle orienter la conduite du sportif alors même que c'est lui qui choisit de la suivre ? De la même manière que les conduites motrices sont propres au sujet agissant, entre la règle et son application intervient toujours l'acte d'interprétation de l'individu<sup>56</sup>. Car il n'existe pas de règles en dehors de lui, le sportif suit une règle s'il en comprend le sens. Suivre une règle sportive, c'est engager son être dans la pratique sportive.

Les règles présentent à la fois un caractère constitutif, en rendant possible les pratiques et en leur donnant existence, mais aussi un caractère régulateur en organisant les actions et en les jugeant – ce qui leur apporte un trait normatif important.

### c) La régulation, constitutive du principe régulateur des règles

Ce caractère régulateur se donne à voir dans le concept de régulation<sup>57</sup>. Le dictionnaire Larousse<sup>58</sup> nous donne comme définition de la régulation : « *action de régler, d'assurer un bon fonctionnement, un rythme régulier* ». En sociologie et notamment en sociologie des organisations, les auteurs se sont toujours intéressés au processus qui organisait la vie collective d'individus tout autant qu'au résultat de ce processus, c'est-à-dire une structure sociale donnée.

Diverses approches ont eu leur place en sociologie des organisations comme la perspective systémique de T. Parsons (1951), l'approche fonctionnaliste de R. K. Merton (1957) ou encore l'analyse stratégique de M. Crozier et E. Friedberg (1977). C'est justement cet aspect qui nous

---

<sup>56</sup> Cela peut d'ailleurs se donner à voir dans des analyses sémiotiques de l'acte moteur qui cherchent à décrypter les significations accordées à une décision motrice plutôt qu'une autre.

<sup>57</sup> Par ailleurs, la notion de régulation a également fait son apparition dans le vocabulaire des sciences sociales car les approches structuralistes ont reculé et que l'explication des phénomènes sociaux s'est progressivement calquée sur l'autonomie des individus (M. Maurice 1994).

<sup>58</sup> Larousse 2004, p. 872.



intéresse ainsi que ses prolongements comme ceux opérés par J.-D. Reynaud (1989) concernant la théorie de la régulation sociale (TRS). Pour M. Crozier (1977), la régulation, c'est l'ensemble des mécanismes par lesquels un système d'action concret se maintient comme système. Un système d'action concret se définit comme « *un ensemble dont toutes les parties sont interdépendantes, qui possède donc un minimum de structuration [...] et qui dispose, en même temps, de mécanismes qui maintiennent cette structuration et qu'on appellera mécanismes de régulation* »<sup>59</sup>. L'ordre de la régulation peut se concentrer dans les coutumes qui s'imposent aux acteurs d'un système. Les transgressions de ces usages peuvent être sanctionnées de façon formelle ou informelle à travers la mise en place d'organes spécialisés qui vont édicter des sanctions afin de maintenir les conduites dans des limites tolérées. M. Crozier et E. Friedberg (1977) disent même que « *les coutumes peuvent être comprises comme des règles du jeu* »<sup>60</sup>. Bien sûr, cette analyse porte de manière générale sur l'action collective organisée dans nos sociétés modernes, mais elle peut tout autant guider une étude des pratiques physiques en sociologie du sport.

Le point majeur de ces théories traitant de la régulation est que l'analyse part de l'action sociale elle-même, sans considérer qu'elle est tributaire d'une quelconque « fonction » et sans la voir comme une réponse au maintien d'un équilibre d'un système car ces théories postulent que les acteurs produisent eux-mêmes le système. Selon les partisans de l'analyse stratégique, la régulation s'accomplit donc « par des mécanismes de jeux » traversés par l'insertion des calculs stratégiques des acteurs. La régulation ne s'opère pas par un quelconque asservissement à un organe régulateur, ni même par l'exercice d'une contrainte, même inconsciente. Ainsi, « *ce ne sont pas les hommes qui sont régulés et structurés, mais les jeux qui leur sont offerts* »<sup>61</sup>. Les systèmes humains ne sont donc que des ensembles de jeux structurés par eux-mêmes.

Nul doute qu'emprunter des traits d'analyse portant sur la régulation, permettra de comprendre les modèles d'obligations sociales auxquels les individus se soumettent, notamment lors de la pratique sportive. En effet, les métaphores sportives sont pléthores pour expliquer le fonctionnement de la société, mais le sens commun oublie par moment que le sport n'a rien de naturel et que c'est un modèle d'activités physiques généré par les

---

<sup>59</sup> Crozier M., Friedberg E. (1977) *L'acteur et le système*. Paris : Le Seuil, p. 283.

<sup>60</sup> Crozier M., Friedberg E. (1977) *Ibid.*, p. 284.

<sup>61</sup> Crozier M., Friedberg E. (1977) *Ibid.*, p. 285.

individus eux-mêmes. Comme le souligne M. Coornaert (1980), « *au lieu de voir que le modèle global d'action de société avait sécrété le sport, c'est la règle du sport qui est devenue le symbole d'une règle sans autre support que la pratique sportive elle-même* »<sup>62</sup>. Ainsi, sans règles, le sport ne semble pouvoir avoir d'existence sociale. Et si le phénomène existe dans la société, c'est parce que des hommes l'ont voulu pour tout un ensemble de raisons – médicales, éducatives, hygiéniques, etc.

#### d) Un lien manifeste entre les normes et les règles

Pour G. Canguilhem (1966), la norme est profondément positive et ne renvoie pas seulement à l'idée de moyenne ou de réglementation. La conception de la norme se résume dans le fait de décrire l'ajustement à des formes de régulation. Autrement dit de manière simplifiée, comment le pratiquant appréhende-t-il la norme de son sport ? S'y adapte-t-il ? La rejette-t-il ? C'est donc la fonction d'inclusion – dans le système sportif – et de régulation – comment la pratique s'ordonne-t-elle ? – qui nous intéresse ici. Pour M. Bouet (1968), « *la régulation sportive, bien loin de soutenir un monde fictif, collabore avec la réalité pour en quelque sorte l'axiomatiser dans le but de faire passer à l'acte les possibilités corporelles humaines. C'est à une effectivité, à une efficacité et à une essentialité accrue que travaillent les règles en sport, loin d'être le simple prétexte de l'activité, elles en sont un contexte exigeant* »<sup>63</sup>.

Ainsi, la perspective d'ancrer cette étude suivant une approche normative nécessite de s'intéresser également aux écarts possible par rapport aux règlements sportifs, c'est-à-dire au fait de dévier de ce qui est attendu. H. Becker (1985) explique que la déviance peut être conceptualisée sous diverses formes : d'abord, une approche statistique où la déviance est considérée comme un écart à la moyenne, ensuite, une approche médicale considérant la déviance comme pathologique et résultant d'un mal ; enfin, une approche plus sociologique où elle serait « *le défaut d'obéissance aux normes du groupe* »<sup>64</sup>. Il s'agira de porter notre attention tout autant sur les personnes responsables de ces sanctions, le corps arbitral, que sur la perception des sportifs.

Être dans la norme sportive consisterait à pouvoir s'adapter au changement de son milieu, ici

<sup>62</sup> Coornaert M. (1979-1980) Règles et morale dans le sport. *L'Année Sociologique* 3ème série vol. 30, p. 167.

<sup>63</sup> Bouet M. (1968) *Significations du sport*. Paris : Universitaires, p. 541-542.

<sup>64</sup> Becker H. (1985) *Outsiders*. Paris : Métailié, p. 31.

l'espace compétitif : le terrain de basket-ball, la falaise, le mur en escalade ou le terrain de paintball. La pratique sportive n'est-elle pas la méthode la plus pragmatique pour proposer des milieux et des contextes fluctuants et en mouvement à tout moment ? Le pratiquant est dans une constante adaptation à la normalité de son action, ce d'autant plus si la pratique est sociomotrice<sup>65</sup> ou se réalise dans un milieu incertain. C'est pour cela qu'il est nécessaire de décrire minutieusement le milieu dans lequel le sportif évolue pour sa pratique. C'est en rendant compte de son environnement que nous saurons précisément les liens qui unissent le pratiquant à son sport et s'il y évolue de manière « normale ». Reconnaissons que le milieu de n'importe quelle pratique sportive est construit – parfois par les pratiquants eux-mêmes. Rien n'est naturel dans les pratiques contemporaines, elles sont toutes le résultat d'un processus initié par des individus et des organisations. Et c'est en suivant les analyses de N. Elias (1987) que nous pouvons nous interroger sur le sport comme une construction stable, organisée et institutionnalisée, qui s'est diffusée au cours du temps sur une grande partie du globe. Se préoccuper des règles et des normes nous paraît primordial pour comprendre le fait sportif. Selon N. Elias, « *comment et pourquoi des règles ou des normes sont devenues, à un moment donné ce qu'elles sont est une question qui est rarement étudiée de manière systématique. Pourtant si l'on n'explore pas de tels processus, c'est toute une dimension de la réalité qui nous échappe.* »<sup>66</sup>.

La normalisation procède d'une exigence de rationalisation. En sport, le phénomène s'est accompli selon ce principe. Il a fallu s'organiser pour que les gens puissent s'affronter dans un souci d'égalité des chances – exigence qui est apparue assez rapidement –, organiser des compétitions et donc un calendrier, une manière de mesurer un vainqueur, d'administrer des scores. Le paintball et le processus de sportification qui le caractérise en sont un exemple patent. Ce sont des normes sociales qui procèdent d'une décision extérieure à l'objet auquel elles s'imposent – contrairement aux normes biologiques explicitées par G. Canguilhem qui seraient internes à l'organisme. Le caractère externe de la normativité est donc évident, mais il demeure que les institutions sont le produit et la construction des individus eux-mêmes. L'institution sportive a cherché à unifier le divers et à réduire la multiplicité. À titre d'illustration, le paintball est une preuve que le processus n'est pas atteint : la multiplicité

---

<sup>65</sup> D'après P. Parlebas (1981), une pratique est sociomotrice si elle se déroule en interaction avec des adversaires ou des partenaires au cours de l'acte moteur.

<sup>66</sup> Elias N., Dunning E. (1987) *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris : Fayard, p. 209.

des formats en compétition montre que « l'institution »<sup>67</sup> n'arrive pas à réduire cette diversité pour s'aligner sur un mode de fonctionnement arrêté. Pour autant, dans les institutions sportives à travers les fédérations, il n'est pas rare d'observer des changements – dans les règles du jeu, dans les règlements, dans l'organisation. Nous pouvons expliquer cela parce que le sport participe d'une économie spécifique et est largement médiatisé – du moins les pratiques que les médias acceptent de montrer.

Le lien entre les règles et les normes est donc manifeste. Les règles en sport ne seraient-elles pas la traduction de normes majeures ? Comme une sorte d'héritage culturel qui, à travers le médium du vaste ensemble des pratiques physiques, enjoint des populations caractéristiques – ici, les sportifs adhérents à un club – à s'organiser, à fonctionner d'une manière plutôt qu'une autre sous le prisme de valeurs revendiquées. À l'instar de ce que disent N. Elias et E. Dunning (1987), l'institution va privilégier certaines pratiques au détriment d'autres en fonction des valeurs choisies : par exemple, le processus de civilisation qui s'accompagne d'une euphémisation progressive du seuil de tolérance à la violence va s'orienter vers des pratiques physiques moins agressives et moins « sauvages ». Cet abaissement du seuil de tolérance passe notamment par une codification plus conséquente des règlements sportifs.

Pour éclaircir les concepts et les contextualiser par rapport à notre orientation théorique, nous pouvons simplifier en reconnaissant que la règle est un phénomène sportif qui concerne la logique interne des activités, alors que la norme est un phénomène social qui s'attache à la logique externe. Cette recherche consiste donc à étudier l'articulation du croisement entre la logique interne – les règles sportives – et la logique externe – la normativité sociale.

Pour plus de clarté, nous emploierons le terme de règles et ses dérivés (régulation, règlements, réglementation...) lorsque nous parlerons de règles du jeu ou de règlements de jeu propres aux sports étudiés. De même, nous utiliserons principalement le terme de normativité et ses dérivés (normes, normalisation...) lorsque nous évoquerons l'univers normatif – qui comprend à la fois les normes et les règles comme explicité plus haut – qui englobe les pratiques sportives étudiées ainsi que le sport en lui-même, de par son

---

<sup>67</sup> Nous évoquons l'institution entre guillemets concernant le paintball car il existe une association organisée sur le principe de la fédération, mais celle-ci n'est pas reconnue officiellement par le mouvement sportif.

organisation et ses caractéristiques contemporaines<sup>68</sup>.

### 3. Un cadre théorique résolument interactionniste

Dans un cadre interactionniste, la perception des règles est distincte des analyses sociologiques davantage tournées vers les paradigmes holistes ou stratégiques. Dans le schéma interactionniste, les règles ne préexistent pas à l'action, elles sont au contraire mises en œuvre par les acteurs eux-mêmes en fonction de la définition qu'ils ont de la situation. C'est une des raisons pour laquelle, dans cette étude, nous souhaitons rendre compte de la représentation sociale des pratiquants. D'après E. Goffman (1982), il s'agit de trouver le lien, le « *couplage fou* »<sup>69</sup> entre l'ordre de l'interaction et la structure. Ainsi selon les individus et le contexte de l'action, les normes et les règles vont servir d'indications pour comprendre les attitudes variées des sportifs. Nous allons nous intéresser aux usages que les personnes font des règles pour mieux comprendre leurs représentations. Le cadre interactionniste nous permet de rendre compte de la réalité sportive comme une construction sociale où les règles et les normes sont des processus en perpétuelle actualisation. Selon D. Le Breton (2004), l'application d'une règle relève d'une compétence et « *toutes ne sont pas sollicitées en même temps. Seule la décision de l'acteur les active* »<sup>70</sup>. Les interactionnistes et les ethnométhodologues cherchent, à travers la mise en évidence d'ethno-méthodes, comment les individus actualisent les règles.

Ainsi nous nous intéressons plus précisément, dans le cadre de ce travail de thèse, au caractère normatif du sport ou encore à la normativité sportive, mais plus particulièrement à l'ensemble explicite qui en découle, c'est-à-dire les règlements qui autorisent ou sanctionnent des actions dans un but visé à travers l'actualisation des accomplissements des individus.

Nous cherchons ainsi à mettre au jour les représentations sociales des sportifs. Selon J.-C. Abric (1987), les représentations sociales sont « *le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle l'individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui*

---

<sup>68</sup> Il ne faut cependant pas perdre de vue que si la norme englobe la règle, les normes ont également une existence propre, qui ne comprend pas forcément la régulation mais qui s'attache plus à ce qui se rapproche des conventions sociales.

<sup>69</sup> Goffman E. (1988) *Les moments et leurs hommes*. Paris : Le Seuil, p. 216-217.

<sup>70</sup> Le Breton D. (2004) *L'interactionnisme symbolique*. Paris : PUF, p. 59.

*attribue une signification spécifique* »<sup>71</sup>. À travers ces représentations, nous allons tenter de voir de quelle manière la normativité – au sens de l'univers normatif et des régulations contingentes – est perçue par les acteurs du système sportif – pratiquants, arbitres, entraîneurs.

Cette perspective conceptuelle nous incite à nous pencher sur le caractère contextuel de l'action, sur les modes de transmission de cette normativité ainsi que sur les situations dans lesquelles celle-ci, mais également la régulation, se donne à voir. Il s'agit tout autant de la transmission du code du jeu, de la gestion de la norme par l'institution sportive que de la représentation sociale de la règle des pratiquants.

L'analyse de la socialisation est fortement inspirée de la sociologie de G. Simmel. Si comme C. Papilloud<sup>72</sup> le démontre, G. Simmel est à l'origine d'un « *interactionnisme critique* », le recours aux concepts qu'il développe nous semble pertinent pour évoquer l'intégration et la transformation des pratiques sociales, notamment sportives, sous le prisme de la socialisation ou de la « sociabilité » selon le terme simmelien. La sociologie de G. Simmel repose sur les actions réciproques des formes sociales qui s'échangent entre les individus. C'est même ce qui fait la société. Celle-ci est d'abord « *l'ensemble complexe d'individus socialisés, le matériau humain qui a pris une forme sociale, tel que le constitue toute la réalité historique. Mais ensuite la « société » est aussi la somme de ces formes relationnelles grâce auxquelles les individus deviennent justement la société au sens premier du terme* »<sup>73</sup>.

Selon A. Brunon et J.-J. Guinchard (2009), le concept de forme est essentiel pour comprendre la sociologie de G. Simmel et peut se définir comme « *des interactions socialisantes, des actions réciproques échangées par les individus qui contribuent à la pérennité des groupes sociaux, à leur institutionnalisation par l'effacement de l'individu au profit de ses fonctions, de ses rôles et au renouvellement des individus dans un cadre durable. Les formes sociales sont ainsi fondées sur une transmission, un façonnement, une socialisation des successeurs à l'image des prédécesseurs* »<sup>74</sup>. Ainsi le but de cette étude est

<sup>71</sup> Abric J.-C. (1987) *Coopération, compétition et représentations sociales*. Cousset : Delval, p. 64.

<sup>72</sup> Papilloud C. (2004) Trois épreuves de la relation humaine : Georg Simmel et Marcel Mauss, précurseurs de l'interactionnisme critique. *Sociologies et Sociétés* vol.36 n°2, p. 55-72.

<sup>73</sup> Simmel G. (1999) [1908] *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*. Paris : PUF, p. 47.

<sup>74</sup> Brunon A., Guinchard J.-J. (2009) *Georg Simmel, vie œuvres concepts*. Paris : Ellipse, p. 73.

bien de rendre compte des formes sociales que prennent les actions réciproques des individus dans le cadre sportif.

La notion de cadre attire ainsi toute notre attention. Selon la perspective éthnométhodologiste d'E. Goffman (1991), un cadre se définit par les activités de régulations qui s'y opèrent. C'est ainsi que le contexte prend tout son sens et son importance. Comme le souligne A. Cicourel (2002), « *une première acception de ce terme renvoie au cadrage institutionnel des activités [...] C'est à l'intérieur de ce contexte institutionnel (ou cadrage des activités) qu'apparaissent des processus verbaux émergents qui permettent de définir le "contexte" au sens plus étroit d'interaction localement organisée et négociée.* »<sup>75</sup>

C'est donc bien en étudiant les formes sociales d'interaction du cadre institutionnel et des actions réciproques individuelles qui en découlent que nous saisissons l'environnement global normatif des pratiques sportives étudiées. Il nous reste à préciser la définition du sport pour que notre analyse conceptuelle s'étoffe.

---

<sup>75</sup> Cicourel A. (2002) [1992] L'imbrication des contextes communicationnels : exemples d'entretiens médicaux. Revu par Clerc C. dans (2002) *Le Raisonnement médical, une approche sociocognitive*. Paris : Le Seuil.

# Une recherche en sciences sociales du sport

## 1. Définition du sport

Un des enjeux principaux de toute recherche en sociologie du sport consiste à donner une définition précise du terme « sport ».

En effet, depuis que des recherches scientifiques sur le sport existent – en particulier en sciences sociales –, nombreuses sont les remarques des chercheurs déclarant que le sport est un concept difficile à définir.

G. Magnane (1964), auteur du premier ouvrage du genre<sup>76</sup> en langue française, note un « *fouillis* » et explique qu'« *il est aussi difficile d'en avoir une vue d'ensemble que de l'étudier en détail* »<sup>77</sup>. Pour schématiser, nous pourrions dire que tout le monde a un avis sur ce qu'est le sport, à l'instar d'A. Guttmann (1978) qui reconnaît que le sport est un phénomène très discuté, bien que très peu compris, car les individus entretiennent un rapport trop familier avec lui. Soulignons aussi les positions privilégiées lors d'enquêtes statistiques sur la pratique sportive des Français. Une des enquêtes, datant de 1985, a décidé délibérément de prendre le point de vue de l'usager en établissant que « *le sport est ce que font les gens quand ils disent qu'ils font du sport* »<sup>78</sup>. Ce postulat peut ouvrir considérablement le domaine sportif. Différents auteurs ont donc essayé de proposer des définitions qui prenaient en compte toutes les caractéristiques du phénomène sportif.

Précisons tout d'abord que les différentes façons de caractériser le sport s'inscrivent, en général, conjointement avec les sciences utilisées pour l'expliquer. Ainsi au départ, le sport a été vu selon une approche biologisante – eu égard aux différentes sciences qui étaient privilégiées : physiologie, anatomie, biologie, etc. – pour finir par être étudié selon un point de vue culturel<sup>79</sup>.

De la même manière, proposer une définition cohérente et opératoire du sport est consubstantiel au processus historique qui l'accompagne. Ainsi, définir le sport revient à

---

<sup>76</sup> Magnane G. (1964) *Sociologie du sport. Situation du loisir sportif dans la société contemporaine*. Paris : Gallimard.

<sup>77</sup> Magnane G. (1964) *Ibid.*, p. 9.

<sup>78</sup> Irlinger P., Louveau C., Metoudi M. (1988) *Les pratiques sportives des Français*. Paris : Insep.

<sup>79</sup> Aujourd'hui, nous pourrions également identifier un regard davantage tourné vers les sciences managériales pour définir le fait sportif.



prendre position sur sa genèse. De nombreuses thèses divergentes expliquent l'apparition du fait sportif contemporain. Pour certains, le sport avec les caractéristiques que nous lui connaissons n'est que la continuité des pratiques physiques anciennes – jeux antiques, jeux romains, pratiques médiévales et jeux traditionnels. Il existe ainsi une permanence du sport au cours du temps, qui s'est adapté aux différentes époques et cultures qu'il traverse. L'approche qui consiste à considérer le phénomène sportif en rupture par rapport aux pratiques physiques anciennes nous paraît plus élaborée. J. Ulmann (1997) nous met en garde contre l'idée de pérennité du sport et le rapproche de l'idée de jeu et de divertissement en reconnaissant que « *les hommes ont toujours donné au jeu une partie agréable de leur existence, et parmi les jeux, il en fut toujours pour opposer, en même temps que les hommes, des qualités physiques* »<sup>80</sup>. N. Elias (1987) explique l'emploi abusif du mot « sport », utilisé dans un sens large, qui considère toutes les activités physiques, tous les jeux de compétition comme étant du sport. Une conception plus rigoureuse considère – et c'est notamment la position de N. Elias – que le sport est le phénomène de transformation des pratiques ludiques qui s'est réalisé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle en Angleterre.

En effet, le sociologue explique l'apparition du sport conjointement à une certaine forme de politique : le système parlementaire en Angleterre résulte de tensions propres à l'organisation politique du pays et a permis un équilibre de ces discordances. Il associe également cette émergence à sa théorie du processus de civilisation qui postule une intériorisation croissante de l'interdit social de la violence et par là, un apaisement des tensions. Il synthétise son analyse en avançant qu'« *un sport est donc, entre autres, une activité de groupe organisée qui repose sur une compétition entre au moins deux parties. Il nécessite un effort physique et obéit à des règles* »<sup>81</sup>.

Mais la définition de N. Elias n'est pas parfaite et nécessite d'être complétée par d'autres critères, tel que celui de l'institution, qui est mis en avant par de nombreux sociologues du sport comme M. Bouet (1968) qui reconnaît ce rapport étroit entre l'institution et les sports modernes : « *le sport a d'abord de l'institution, ce trait de fournir des cadres durables*

---

<sup>80</sup> Ulmann J. (1997) *De la gymnastique aux sports modernes*. Paris : Vrin, p. 321.

<sup>81</sup> Elias N., Dunning E. (1987) *Opus cité*, p. 214.

*d'action, des règles du rapport social, des traditions s'opposant ainsi à ce que les actes et évènements individuels ont d'éphémères* »<sup>82</sup>.

Selon P. Parlebas (1999), l'institution est précisément « *le point aveugle du sport* »<sup>83</sup>. Pour le praxéologue, ce critère est pourtant capital dans la compréhension du phénomène sportif moderne et permet d'introduire de la distinction au sein du large éventail des pratiques ludiques.

Ainsi, pour P. Parlebas, le sport se définit selon la conjonction de trois critères : une pertinence motrice, une compétition réglée, et l'institutionnalisation. N. Elias a considéré les deux premiers traits, mais n'a pas insisté sur le troisième. De cette façon, le sport est « *l'ensemble des situations motrices codifiées sous forme de compétition et institutionnalisées* »<sup>84</sup>.

Le sociologue a souvent mis en avant le rôle capital du système de contraintes imposé par les règles des sports. Les règles du jeu qui sont constitutives de la logique interne des activités sportives, – le système des traits pertinents de chaque situation motrice –, vont prescrire des modes d'interaction avec autrui, avec l'environnement et orienter les comportements praxiques de chaque sportif. P. Parlebas (1999) reconnaît que la logique interne réalise un véritable façonnage corporel en imposant « *un système de normes que le joueur intériorise* »<sup>85</sup>. Est-ce à dire que l'individu ne dispose d'aucune autonomie ? La réponse est nuancée, le sportif possède un pouvoir de choix qui apparaît tributaire de la structure contraignante juxtaposée aux règlements des activités sportives.

Nous sommes ainsi en présence de critères solides pour définir le sport et catégoriser les pratiques physiques. Cette définition nous apparaît opérante, mais au regard de sa confrontation avec les sportifs, sur le terrain, elle semble exclure des modalités de pratiques. Par exemple, lorsque des personnes pratiquent une activité physique sans la présence du critère compétitif, elles ont l'impression de « faire du sport », même si la dimension compétitive n'est pas présente. À l'égard de la relation que le chercheur entretient avec son terrain, surtout si elle concerne les représentations sociales des individus étudiés, ne vaut-il pas mieux se permettre un détour par rapport au rigorisme d'une définition stricte en

---

<sup>82</sup> Bouet M. (1968) *Opus cité*, p. 381.

<sup>83</sup> Parlebas P. (1999) *Ibid.*, p. 36.

<sup>84</sup> Parlebas P. (1999) *Ibid.*, p. 355.

<sup>85</sup> Parlebas P. (1999) *Ibid.*, p. 218.

acceptant de prendre en compte le raisonnement commun des individus ? Nous ne cherchons pas à adopter une position relativiste, mais plutôt à ouvrir le débat sur ce sujet sensible de la définition du terme sport en sciences sociales du sport.

J. Defrance (2000) admet que si l'institution sportive se stabilise, une définition du sport recevant l'accord de tous ne se donne pas à voir, notamment parce que l'institution elle-même se diversifie, entraînant l'apparition de nouvelles pratiques qui deviennent difficiles à classer si nous restons dans une définition catégorique du sport. G. Vieille-Marchiset (2010) constate lui aussi cette ambivalence en soulignant que le sens commun – où tout serait sport – et le sens savant – où des critères définiraient le sport – se retrouvent « *gênés aux entourures dès lors qu'on les considère avec un recul suffisant* »<sup>86</sup> et de convenir « *que le mot « sport » est une catégorie indigène complexe (incluant notamment les perspectives savantes et politiques) qui rend imparfaitement compte de la diversité des pratiques* »<sup>87</sup>.

Nous reconnaissons le mérite de P. Parlebas (1999) d'avoir proposé une définition claire et opératoire du sport permettant de classer les pratiques, mais nous sommes aussi gênée par rapport à l'application de cette définition à notre terrain. En effet, nous le précisons par la suite, deux de nos pratiques choisies sont quelque peu à l'écart de cette définition – et c'est précisément la raison pour laquelle elles sont notre objet d'étude – : l'escalade et le paintball. Elles se situent aux frontières du sport et à la limite du loisir mais nous verrons qu'à l'égard du vocabulaire praxéologique, il est possible de les conceptualiser et de les identifier.

Une piste concernant la résolution du problème de la définition du sport pourrait se donner à voir dans les analyses portant sur le phénomène de la diffusion sportive développées par S. Darbon (2011). Ce chercheur pense que se poser la question de savoir si une activité est un sport ou non n'est pas opérante et qu'il vaut mieux axer son raisonnement sur le fait que la pratique étudiée s'inscrit ou non dans le système sportif. Ainsi, « *sans prétendre résoudre la question, il semble que la mise en évidence des différences entre "sports" (en tant que pratiques spécifiques ayant leur origine, leur histoire et leurs règles du jeu spécifiques) et*

---

<sup>86</sup> Vieille Marchiset G., Wendling T. (2010) Aux frontières du sport. *ethnographiques.org*, n° 20 [en ligne].

<sup>87</sup> Vieille Marchiset G., Wendling T. (2010) *Ibid.*

*"système sportif" (en tant que cadre conceptuel et ensembles de contraintes générales régissant les différentes pratiques) puisse permettre de lever certaines ambiguïtés »<sup>88</sup>.*

De fait, si l'on s'attache plus au critère organisationnel de l'activité choisie en tant que système sportif, sans doute arriverons-nous à être en accord sur une définition du sport. Il s'agit alors de positionner notre étude sur des pratiques qui s'inscrivent dans ce système sportif. Même si par rapport à la définition de P. Parlebas (1981, 1999), il nous manque le critère de l'institutionnalisation en ce qui concerne par exemple le paintball, nous pouvons justifier ce choix en précisant que la modalité étudiée relève bien du système sportif. La constatation se porte également sur la pratique de l'escalade qui peut parfois apparaître en dehors du système sportif, même si la forme compétitive lui permet d'en faire partie.

Le système sportif est donc en corrélation directe avec l'institution sportive. Si nous reprenons la métaphore de la paire de lunettes pour orienter le regard sociologique, il s'agit de choisir quel cadre d'analyse permet d'étudier l'institution sportive.

Dans une optique stratégique empruntée à la sociologie des organisations, nous pourrions dire que l'institution propose des modes d'actions que les individus choisissent en fonction du cadre contextuel et des stratégies qu'ils veulent mettre en place. Selon une vision déterministe, l'institution sportive serait le ressort qui inciterait l'individu à se conduire d'une manière précise en son sein.

Dans la perspective interactionniste que nous privilégions, le système sportif est en constante réactualisation et permet de redéfinir l'institution sportive. Nombreux sont les sociologues s'interrogeant sur les activités informelles, les pratiques « émergentes » qui attirent toujours plus d'individus comme mode de pratique sportive.

Dans le cas de notre recherche, le paintball sportif est justement en recherche de reconnaissance institutionnelle et s'ingénie à emprunter les traits communs de l'institution sportive pour entrer dans le système sportif traditionnel.

Dans un autre cadre, l'escalade appartient en partie au système sportif et à l'institution sportive tout en poursuivant une approche quasi marginale par l'adhésion de certains

---

<sup>88</sup> Darbon S. (2011) Introduction. La diffusion des sports : confrontations disciplinaires et enjeux méthodologiques. *Ethnologie française*, vol. 41, p. 585.

pratiquants à une certaine liberté de pratique – hors cadre fédéral ou par une pratique seulement dans le cadre naturel.

Enfin, le basket-ball semble être le parfait exemple de la pratique symbole du système et de l'institution sportive alors que bon nombre d'individus revendiquent une pratique affranchie du cadre institutionnel dans un environnement urbain loin des tables de marques – la modalité du *playground* que nous détaillerons plus tard.

## 2. Comment peut-on faire du sport ensemble ?

Si les travaux d'H. Garfinkel (1967) entre autres<sup>89</sup> ont pour but d'expliquer comment l'action humaine est possible en commun, nous souhaitons appliquer ces interrogations à la pratique sportive. À partir de l'étude des processus en jeu en basket-ball, en escalade et en paintball, nous pouvons contribuer à affiner une réponse à la question générale « comment faisons-nous du sport ensemble ? ». L'approche de l'ethnométhodologie autorise surtout à reconnaître l'accomplissement pratique des activités des individus mettant en œuvre des savoir-faire, des procédures, des règles de conduites. Elle permet de nous intéresser aux procédés mis en œuvre par les individus dans leurs actes quotidiens comme la pratique d'une activité physique et sportive. L'intérêt se situe dans l'actualisation des méthodes par lesquelles les acteurs vont mettre au jour ces règles. Selon l'ethnométhodologie, les individus interprètent constamment la réalité sociale et inventent la vie sociale dans une sorte de bricolage permanent (A. Coulon, 1987).

L'emploi de la première personne du pluriel nous inclut donc d'office dans la catégorie des pratiquants et au sens plus large, dans la grande masse d'individus qui composent nos sociétés – sportives – actuelles. Bien entendu, la rigueur scientifique de l'objectivité nous incitera à mettre de la distance entre la signification que nous donnons à nos pratiques et la réalité du terrain que nous souhaitons mettre au jour.

Comme nous l'avons déjà souligné, cette interrogation pourrait apparaître vaine aux yeux de certains : pourquoi s'interroger sur le rapport à la norme dans la pratique sportive, tant cette

---

<sup>89</sup> Les interrogations qui portent la théorie sociologique de M. Crozier sont identiques quand il se demande « à quelles conditions et au prix de quelle contrainte, l'action collective, c'est-à-dire l'action organisée des hommes est-elle possible ? » in Crozier M., Friedberg E., (1981) *L'acteur et le système*. Paris : Le Seuil, p. 15. Dans un autre ordre d'idée, l'ouvrage de Becker H. et Faulkner R. R. (2011) *Qu'est ce qu'on joue maintenant ? Répertoire du jazz en action*. Paris : La Découverte, propose de rendre compte comment s'organisent les joueurs de musique pour proposer un répertoire commun lors des concerts.

contrainte est acceptée (est-ce du reste une contrainte ?). Cela s'est d'ailleurs parfois vu lors des entretiens réalisés pour cette thèse. Des personnes ont pu être surprises que nous les amenions à se poser ce type de questions, comme un joueur de paintball sportif qui nous affirme « *voilà, c'est les règles du jeu, j'ai décidé d'y jouer donc je les accepte, voilà, c'est comme ça, non, je vois pas comme ça comme une contrainte, dans tous les sports, il faut des règles qu'elles nous plaisent ou qu'elles nous plaisent pas, voilà, faut les accepter c'est tout !* »<sup>90</sup>. Comme le constate V. Descombes (2004), discutant la démonstration philosophique de L. Wittgenstein : « *si vous me demandez pourquoi, j'agis comme je le fais, je ne peux vous répondre qu'une chose : c'est la règle qui le veut, c'est elle qui réclame qu'on agisse ainsi. La règle est donc la "dernière instance" à laquelle j'en appelle pour me justifier. Autant dire que s'il y a une règle à laquelle je m'attache à obéir dans ma conduite, c'est pour autant que justement je ne me pose pas en auteur de cette règle, mais que je peux lui transférer la responsabilité de mes propres gestes* »<sup>91</sup>. À propos du thème de la responsabilisation, J.-L. Genard (1999) a catalogué les différents « *modèles d'interprétation responsabilisant de l'activité* »<sup>92</sup>, des associations de confréries au sein de l'Église fondés sur l'initiative des futurs membres (G. Lebras, 1959) à la pratique du serment mutuel dans la constitution des groupements urbains dès le XIII<sup>e</sup> siècle (M. Weber). Nombreuses sont les organisations humaines reposant sur une « *dimension de réciprocité [...] s'appuyant sur le caractère autonome et volontaire d'un engagement tenu devant les pairs* »<sup>93</sup>. Les premiers clubs regroupant des sportifs ne sont pas en reste de cette responsabilisation<sup>94</sup>.

Nous pouvons faire nôtre la citation d'E. Goffmann (1974) : « *les gestes que parfois nous nommons vides sont peut-être en fait les plus pleins de tous* »<sup>95</sup> en la modifiant pour retenir que les faits sociaux qui nous semblent vides de sens, et anodins sont peut-être en fait les

---

<sup>90</sup> Entretien avec Rémy, paintballeur de compétition. Dans l'idée de respecter la parole telle qu'elle a été donnée, nous privilégions la transcription exacte des entretiens, avec les hésitations, les fautes de français afin d'être au plus proche de la situation d'enquête.

<sup>91</sup> Descombes V. (2004) *Le complément de sujet. Enquête sur le fait d'agir de soi-même*. Paris : Gallimard, p. 447.

<sup>92</sup> Genard J.-L. (1999) *La grammaire de la responsabilité*. Paris : Cerf, p. 89.

<sup>93</sup> Genard J.-L. (1999) *Ibid.*, p. 91.

<sup>94</sup> Il s'agirait de mettre en lien la construction progressive de l'institution sportive avec la « *thématisation de l'autonomie de la volonté* » (J.-L. Genard, 1999 p. 93) pour rendre compte des modifications des relations sociales suite à la consécration de la subjectivité et de l'individualisme.

<sup>95</sup> Goffmann E. (1974) *Les rites d'interaction*. Paris : Minit, p. 81.

plus signifiants et pleins de tous. C'est pour cela que s'intéresser aux discours tenus par les sportifs sur la normativité sportive est capital dans le cadre de notre sujet d'étude.

Comme le souligne H. Garfinkel (1967), pour considérer l'ordre et l'intelligibilité du monde social, les enquêtes en sciences sociales ne prennent généralement pas assez en compte les modalités concrètes d'organisation. De fait, nos modes d'actions collectives, comme diraient M. Crozier et E. Friedberg (1977), sont toujours liés à l'organisation de celles-ci de manière contingente – dans le sens le plus radical du terme, c'est-à-dire qu'elle est dépendante d'un contexte, d'opportunités et de contraintes.

Pour autant, les études des partisans de l'analyse stratégique nous ont montré les écueils qu'il y avait à se représenter les organisations (dans notre analyse, les fédérations sportives par exemple) de manière trop schématique, à savoir de les envisager comme des structures bureaucratiques, routinières et extrêmement codifiées. Les organisations ne sont pas des structures figées qui imposent des décisions aux individus, les organisations sont les individus, c'est-à-dire que ce sont les individus en relation, réunis dans un but commun qui institutionnalisent et organisent des pratiques sociales comme la pratique sportive par exemple. Les organisations sont donc des construits sociaux qu'il est nécessaire de comprendre et d'expliquer. M. Crozier et E. Friedberg (1977) proposent de ne plus partir de l'organisation pour expliquer les interactions des individus, mais d'adopter un point de vue inversé. Ainsi, afin de comprendre le phénomène organisationnel et l'action collective des individus en groupe, il s'agit de partir de l'acteur pour analyser ses objectifs et la logique de son action.

Ce sont les préceptes de l'ethnométhodologie que M. Crozier et E. Friedberg proposent, l'orientation stratégique en sus. C'est aussi dans une perspective interactionniste qui prend autant en compte le contexte et les acteurs dans leurs configurations que nous allons nous inscrire pour développer ce travail de thèse.

Ainsi nous verrons que les concepts développés par l'école interactionniste par des auteurs comme E. Goffman ou encore H. Becker concordent avec les préoccupations scientifiques qui nous animent. Les écrits sur la déviance face à la norme de H. Becker, ou l'emprunt aux théories de l'interaction d'E. Goffman, seront autant de recours que nous utiliserons.

L'ethnométhodologie a justement pris sa source au sein de l'interactionnisme symbolique mis en avant par l'École de Chicago. L'interactionnisme a rendu populaire l'utilisation des méthodes qualitatives sur le terrain en privilégiant l'étude des interactions des acteurs avec le monde social. Ce dernier se construit « ici et maintenant » par les individus qui le conceptualisent.

Si nous lions les interactions propres aux individus au système sportif en lui-même, nous utiliserons dans l'analyse le concept de « *contrat ludique* » avancé par P. Parlebas (1999). Selon lui, cette notion s'entend comme une forme succincte du contrat social mis en avant par J-J. Rousseau. Emprunté au cadre juridique, le contrat se donne à voir comme l'accord qui conditionne l'action mutuelle des individus pour fonder une société unie, libre et égale. Il s'agit d'un pacte social où les individus acceptent de perdre leur liberté naturelle – l'état de nature de l'homme – au profit d'une liberté civile. C'est en quelque sorte le postulat de départ du monde social qui s'organise et s'institutionnalise. En recourant à cette référence du contrat social, P. Parlebas entend mettre en évidence les principes abstraits du groupe qui s'adonne au sport. L'idée d'organisation sociale part du principe que doivent être évités les effets non voulus (les « effets pervers » décrits par R. Boudon (1977)) par l'assentiment général aux contraintes de l'activité. Ainsi selon P. Parlebas, « *le contrat ludique se présente donc comme l'adoption d'un système de prescriptions qui, en empêchant des conduites contraires à "l'esprit du jeu" permet à chacun d'éprouver un plaisir renouvelé, impossible à obtenir individuellement de façon durable* »<sup>96</sup>. Il s'agit ainsi du système de règles et de la configuration normative de chaque sport qui rend la pratique possible non seulement parce ces deux aspects socialisent<sup>97</sup> les individus, mais aussi parce qu'ils ordonnent et organisent leurs actions. La contrainte apparaît donc comme un nécessaire compromis pour grimper, faire du basket-ball ou du paintball.

Dans le même ordre d'idée, E. Goffman (1988) nous dit que « *le fonctionnement de l'ordre de l'interaction peut aisément être envisagé comme la conséquence de systèmes de conventions déontiques au sens de la règle de base d'un jeu [...], on peut mettre en avant deux explications. La première repose sur le dogme selon lequel l'effet global d'un ensemble donné de conventions est que tous les participants paient un petit prix et obtiennent un*

---

<sup>96</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 85.

<sup>97</sup> Le processus de socialisation se met en place à travers la présence de normes partagées.



*grand avantage [...]. Dans la seconde explication, l'interaction ordonnée est vue comme le produit d'un consensus normatif ; le point de vue sociologique traditionnel considère que les individus prennent inconsciemment pour acquises des règles qu'ils sentent néanmoins comme intrinsèquement justes. Incidemment, ces deux perspectives présupposent toutes deux que les contraintes qui s'appliquent à autrui, s'appliquent à soi-même, que les autres adoptent le même point de vue relativement aux contraintes sur leur comportement et que tout le monde apprécie ce que cette auto-soumission procure »<sup>98</sup>. Ce sont ces contrats et ces consensus qui se jouent dans les formes sociales de l'institutionnalisation sportive qui nous intéressent précisément ici, et notamment le fait que selon E. Goffman (1988), la régulation effective – les conventions adoptées par un certain nombre d'individus – s'accompagne d'un assentiment normatif.*

Envisager la notion de contrat ludique dans une optique interactionniste consiste donc à explorer les actualisations continues qui se jouent dans le rapport entre les pratiquants, l'institution sportive et le système sportif. Dans cette optique, les individus sont acteurs des dispositifs qu'ils engagent pour influencer sur une activité physique, tout en prenant en considération les contraintes contingentes que le contexte induit.

### 3. La socialisation sportive, des pratiques collectives à la réalisation individuelle du « soi »

Comme nous y avons fait déjà allusion à plusieurs reprises, cette recherche s'inscrit de plein pied dans la thématique de la socialisation. Nous pensons alors que les pratiques interactionnelles – sport, activité physique – sont constitutives de la réalisation individuelle, à l'instar de « *l'idée maîtresse de Mead* » identifiée par D. Victoroff (1953) : « *la personnalité et l'esprit émergent au cours de l'évolution au sein de la vie et de l'activité sociale* »<sup>99</sup>. G. H. Mead théorise dans *L'Esprit, le soi et la société*<sup>100</sup> comment, à travers les interactions sociales, l'individu devient l'objet de sa propre conduite sociale, ce qui lui donne existence en tant que « soi ». Nous sommes loin du dualisme préalablement identifié où la société est couramment opposée à l'individu. Dans les propos de G. H. Mead, la société fait prendre conscience de son état à l'individu. Selon D. Céfal et L. Quéré (2006), « *personne avant Mead*

<sup>98</sup> Goffmann E. (1988) *Les moments et leurs hommes*. Paris : Le Seuil, p. 198-199.

<sup>99</sup> Victoroff D. (1953) *G. H. Mead sociologue et philosophe*. Paris : PUF, p. 18.

<sup>100</sup> Mead G. H. (2006) *L'esprit, le soi et la société*. Paris : PUF. Cet ouvrage posthume a été réalisé grâce à la réunion de ses cours pris en note par ses étudiants.

*n'avait entrevu à ce point la nature sociale de l'esprit humain, qui inclut la conscience, la conscience de soi, la pensée et l'intelligence réflexive »<sup>101</sup>. Tout comme les autres auteurs que nous avons référencés (H. Garkinkel, G. Simmel entre autres), G. H. Mead s'est intéressé à la question suivante : comment la société est-elle possible ? Son concept principalement mis en avant est celui de « *processus social* » permettant l'épanouissement du « soi ». Comme il le déclare, « *le soi se développe à partir d'un processus social qui implique d'abord l'interaction des individus dans le groupe, ainsi que la préexistence de ce groupe. Il implique aussi certaines activités coopératives où sont engagés les différents membres du groupe. Il implique enfin que puisse se développer une organisation plus complexe que celle qui a donné naissance au soi, et que les soi puissent être les organes, tout au moins les parties essentielles de cette organisation très complexe dans laquelle ils émergent et existent. Aussi y a-t-il un processus social à partir duquel se développent les soi et dans lequel ils se différencient, évoluent et s'organisent toujours davantage »<sup>102</sup>. Ainsi selon G. H. Mead, le « soi », correspondant en quelque sorte à la personnalité de chacun, se révèle dans les relations avec ce qu'il nomme l'« *autrui significatif*<sup>103</sup> » et le fait de pratiquer des activités interactionnelles, par exemple à caractère sportif, est « *la condition nécessaire de l'accomplissement de soi* »<sup>104</sup>.**

Ces interactions du « soi » avec les « *autrui[s] significatif[s]* » génèrent des attitudes sociales qui fondent les institutions et, « *une institution n'est rien de plus que l'organisation des attitudes que nous portons tous en nous, c'est-à-dire les attitudes organisées des autres qui contrôlent et déterminent notre conduite. Or l'individu institutionnalisé est, ou devrait être, le moyen pour l'homme se s'exprimer de sa propre façon* »<sup>105</sup>.

L'approche de G. H. Mead est intéressante pour notre sujet, pour plusieurs raisons. En premier lieu, nous notons une analogie troublante entre le « soi » qui prend existence dans les interactions de G. H. Mead et la société qui se fonde sur les « actions réciproques » mises

---

<sup>101</sup> Céfal D., Quéré L. (2006) Naturalité et socialité du self et de l'esprit. In Mead G. H. (2006) *L'esprit, le soi, la société*. Paris PUF, p.18.

<sup>102</sup> Mead G. H. (2006) *Opus cité*, p. 230-231.

<sup>103</sup> Céfal D., Quéré L. (2006) *Opus cité*, « *Mead a recours ainsi à l'idée d'Autrui généralisé pour rendre compte de la reprise par les individus des rôles, des attitudes, des perspectives de « la collectivité dans son intégralité. [...] Il est la condition de possibilité de l'agir individuel et collectif, il est aussi l'instance de normalisation, d'habitation et de contrôle* », p. 64.

<sup>104</sup> Mead G. H. (2006) *Opus cité*, p. 223.

<sup>105</sup> Mead G. H. (2006) *Ibid*, p. 269.

en évidence par G. Simmel (1908). Les deux auteurs proposent des conceptions similaires sur les capacités qu'ont les individus à s'écarter de leurs actions, afin de constituer la société pour G. Simmel et selon G. H. Mead, dans l'idée de se constituer en tant qu'objet social dans une sorte de pensée réflexive.

Deuxièmement, en matière de socialisation sportive, il nous est possible d'avancer que le basketteur, le grimpeur et le paintballeur peuvent s'individualiser relativement aux interactions sociales inhérentes à leurs activités, ce compte tenu de leurs attitudes par rapport à la normativité de leur pratique. La pratique sociale, sportive et collective induirait donc chez le pratiquant une réflexivité de son « soi » qui lui permet d'agir conformément aux normes, socialement et individuellement parlant. D. Victoroff (1953) le résume ainsi : *« c'est cet ensemble cohérent de rôles intériorisés sous la forme d'une somme d'attitudes reliées les unes aux autres qui correspond subjectivement dans l'individu à ce qu'on entend par règlement ou de façon plus générale par institution, du point de vue objectif »*<sup>106</sup>.

Autrement dit, l'ensemble des « actions réciproques » que l'individu peut tenir au cours d'une pratique sociale comme le fait de faire du basket-ball, de l'escalade ou du paintball entérine la régulation sportive et la conformité aux normes tout en lui permettant de se réaliser individuellement au sein des processus sociaux qui ont cours.

---

<sup>106</sup> Victoroff D. (1953) *Opus cité*, p. 40.

# Organisation de la recherche : choix des sports, méthodologie et calendrier

## 1. Justification du choix des sports

En premier lieu, notre étude portera sur l'analyse du basket-ball, sport collectif qui se joue sur un terrain standard et qui oppose deux équipes de cinq personnes devant marquer des points en mettant un ballon dans un panier situé en hauteur. Le basket-ball provient de l'invention d'un pasteur américain en 1891 à Springfield, suite à des soucis pédagogiques qu'il rencontrait avec ses étudiants. Cette pratique est arrivée en France en 1893 sous l'impulsion des patronages catholiques. On assiste donc, en France, à un transfert du basket-ball de la sphère protestante à la sphère catholique. Le basket-ball connaîtra une expansion progressive pour aboutir à la création de sa propre fédération en 1932 – auparavant il était sous-tutelle de l'athlétisme. Le basket-ball est d'abord perçu comme un jeu et se sportivisera par la suite. Aujourd'hui c'est un sport collectif reconnu, apprécié et favorisé par l'institution sportive. C'est également une pratique sportive internationale et le basket-ball français est parfois confronté à l'ultra médiatisation de la NBA<sup>107</sup> qui impose un style de jeu et une manière d'être basketteur qui influence la culture basketballistique française. De par son institutionnalisation, plus importante que pour les deux autres sports étudiés, il nous servira, dans notre approche comparative, d'exemple type de la pratique instituée, rationalisée et normalisée.

Le deuxième sport étudié est l'escalade, activité qui peut se réaliser selon des milieux et des modalités d'exécutions diverses. En effet, il est possible de faire de l'escalade dans des endroits fermés et standardisés comme les salles de gymnase, les salles privées. De même, elle se pratique en milieu naturel, sauvage – où l'empreinte de l'homme est pourtant présente – lorsqu'il s'agit des falaises, des blocs (à Fontainebleau notamment), des grandes voies ou encore de la *via ferrata* et du terrain d'aventure.

Généalogiquement, l'escalade provient de l'alpinisme et peut être considérée comme une pratique de massification des sports alpins. L'escalade a commencé son processus de sportification en se détachant de l'alpinisme, en France, autour des années 1970. Nous

---

<sup>107</sup> National Basketball Association.

préciserons ses origines historiques par la suite. L'escalade sera ainsi le prétexte pour étudier une activité physique peu sportive – ou autrement dit, peu compétitive – qui est peu à peu entrée dans le giron fédéral.

Le troisième sport que nous analysons est le paintball. Pratique marginale par excellence, le paintball est le support opportun pour évoquer le processus de sportification appliqué à la ludomotricité. Apparu dans les années 1970, il est rapidement devenu une activité ludique de loisirs. Dès son apparition en France, de nombreux pratiquants ont souhaité susciter une impulsion sportive. Cette activité sera donc analysée comme l'allégorie du processus de sportification qui consiste à ce qu'une pratique physique se dote progressivement des caractéristiques qui la définiront comme sportive. C'est ce phénomène qui nous intéresse plus précisément et qui permet de rendre compte de l'institutionnalisation d'une pratique de loisir en une pratique sportive.

Ainsi, nous avons favorisé l'étude d'une pratique sportive ayant une histoire ancienne, une institutionnalisation et une implantation achevée, le basket-ball. Ensuite, l'escalade représente un sport relevant d'une approche historique aux reconfigurations intéressantes dont les différentes modalités peuvent le définir comme une activité sportive ou un quasi-sport<sup>108</sup>. Enfin, le paintball permet d'étudier une histoire sportive « en train de se faire » dont le processus en cours mérite d'être analysé.

## 2. Choix méthodologiques et calendrier

Les choix méthodologiques vont définir le déroulement de l'enquête et les différents outils qui serviront de support à cette étude. Dans cette présente partie, nous nous proposons de rendre compte des outils choisis, nous expliciterons leurs usages et leurs attendus dans leurs parties d'analyse respectives. Nous allons ainsi avoir recours à la méthodologie de l'observation directe, des entretiens semi-directifs et à l'utilisation de l'outil de la Comparaisons Par Paires (CPP).

### a) Calendrier

La première année de recherche a été consacrée à la recherche bibliographique et à l'étude des ouvrages produits sur notre sujet d'étude. Elle est ainsi l'occasion de faire des fiches de lecture de ces différents ouvrages et d'orienter la problématisation de la recherche en

---

<sup>108</sup> Nous préciserons ces concepts par la suite.

affinant les concepts qui seront utilisés. Cette année a également été l'occasion d'effectuer des entretiens exploratoires ( $n = 20$ ) avec des pratiquants des trois sports étudiés. Nous nous sommes orientée vers les personnes qui avaient en charge leur activité sportive, soit pour l'organiser (président de fédération, responsable de commission de la fédération), soit pour la « réguler » (juges, arbitres), soit pour la dispenser (entraîneurs, formateurs).

La deuxième année de thèse a été l'occasion d'utiliser la méthodologie de l'observation dans des clubs de sports.

Pour la troisième année de thèse, nous nous sommes consacrée à la méthode de l'entretien semi-directif et de la comparaison par paires avec des basketteurs, des grimpeurs et des paintballeurs.

### b) Analyse comparative

Nous avons privilégié l'analyse comparative pour rendre compte de la représentation de la règle selon le sport choisi. Selon É. Durkheim, « *la sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie, c'est la sociologie même, en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre des faits* »<sup>109</sup>. En effet, les objets sociologiques ne se prêtent pas à l'analyse expérimentale valorisée par les sciences naturelles et « *il faut donc recourir à la comparaison des divers faits sociaux d'une même catégorie dans diverses sociétés pour tenter de dégager leur essence* »<sup>110</sup>.

La méthode comparatiste nécessite certaines précautions. Par exemple, il faut prendre garde à ne pas exposer une position uniquement chrono-centrée, c'est-à-dire uniquement contemporaine. Les pratiques sportives ne doivent pas être seulement vues au temps présent étant donné qu'une analyse historique de leurs processus d'institutionnalisation est nécessaire pour les comprendre. Le regard comparatiste permet aussi d'englober la pratique sportive avec toutes ces caractéristiques et incite à une prise de conscience de la complexité notamment sur l'identité des pratiques motrices et leurs variables contextuelles.

Pour autant, l'étude portant sur les sports choisis s'orientera sur les thématiques suivantes : l'origine, le rapport à l'institutionnalisation, le rapport à la compétition, la recension des statistiques, ainsi qu'une analyse praxéologique. Ainsi, nous nous intéresserons à la pratique

<sup>109</sup> Durkheim É. (1894) *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : PUF, p. 169.

<sup>110</sup> Mauss M., Fauconnet P. (1901) article « sociologie » extrait de la Grande Encyclopédie vol.30, Société Anonyme de la Grande Encyclopédie, Paris.

telle qu'elle se fait de manière contemporaine, tout en soulignant les enjeux historiques qui l'ont accompagnée.

Dans cette perspective comparative entre la pratique du basket-ball, de l'escalade et du paintball, nous voulons rendre compte des différences qui se jouent entre les pratiques. Ces contrastes portent sur l'institutionnalisation ou le rapport à la compétition. En outre, nous souhaitons analyser les appréhensions différenciées de la normativité sportive, ce en prenant pour objet d'étude trois pratiques sportives distinctes à l'échelle du répertoire ludomoteur identifié en France.

Pour faciliter l'approche comparative, nous avons opté pour une méthodologie commune dans l'analyse des trois pratiques que nous allons présenter succinctement.

### c) Entretiens exploratoires

L'entretien exploratoire est utile pour aborder notre sujet de recherche de façon optimale. Il sert à identifier des thèmes et à prendre des marques concernant notre propos. Les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenue apportent des données qui seront réutilisables pour la suite de l'étude. Nous pouvons les considérer en quelque sorte comme des informateurs.

Par exemple, avant d'entreprendre cette recherche, nous n'avions aucune connaissance sur le paintball. Au contraire, nous étions emplies de prénotions que nous voulions invalider en nous informant sur le sujet. Par exemple, nous avons l'impression que le paintball sportif était un milieu essentiellement masculin où l'empreinte militaire était conséquente. Les premières personnes que nous avons rencontrées dans l'univers du paintball ont été très utiles pour comprendre en quoi consistait l'activité. Elles nous ont permis en quelque sorte de nous affranchir de nos stéréotypes, en posant des questions relevant du sens commun, afin d'objectiver notre objet de recherche.

Les enquêtés ont été choisis parce que leurs fonctions, dans le milieu sportif, correspondaient à nos attentes pour ce type d'entretien. Nous souhaitons que ce soient des personnes ayant des responsabilités relatives à la gestion arbitrale ou l'entraînement au sein de chaque sport.

Il s'est avéré que la plupart des interrogés étaient des hommes, à part en escalade, où nous avons rencontré une femme disposant d'un Brevet d'État, une responsable de la commission

formation de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et en paintball où nous avons effectué un entretien avec une femme. Non pas que nous ne ressentons aucune sensibilité à la question du genre dans une analyse sociologique concernant les pratiques sportives, seulement nous ne souhaitons pas mettre en avant cette thématique au sein de notre recherche.

#### d) Observations

En mettant en avant une démarche empirique, nous avons décidé d'observer différentes séances pratiques sportives en basket-ball et en escalade. Il ne nous a pas été possible de le faire pour le paintball, nous en expliciterons par la suite les raisons dans la partie relative à l'analyse de cette méthode. Les observations ont permis de s'intéresser plus particulièrement à la thématique de la transmission du code du jeu.

Dans l'intention de saisir les interactions et les comportements immédiats, l'observation permet d'étudier les processus mis en œuvre dans l'apprentissage d'une pratique sportive. Nous partons du fait que ce n'est pas seulement à travers la déclaration (par l'entretien) que l'enquête délivre les faits qui intéressent le chercheur. De fait, c'est grâce à une utilisation complémentaire des méthodes que nous tâcherons d'arriver à la quasi-exhaustivité du recueil de données qu'il est possible d'effectuer auprès des enquêtés. L'observation permet ainsi de remarquer les choses qui ne se disent pas, dont la mise en déclaration est difficile. En matière de sport, nous pensons à une certaine idée de l'éthique, de la morale sportive qui se dissimule plus dans des faits que dans des discours.

Le procédé employé consistait à observer le déroulement des séances et à noter ce qui se passait et ce qui se disait. En fait l'observation telle que nous l'avons conçue se rapproche de l'enquête de terrain ethnographique nord-américaine qui consiste en « *une présence systématique et souvent prolongée sur les lieux mêmes de l'enquête au sein du groupe social étudié* »<sup>111</sup>. Nous recueillons des données auprès des personnes en complétant avec un entretien, une observation des lieux, des événements. Cette démarche s'applique plus aux petites unités sociales, comme les sections de club sportif que nous avons pu observer. Il faut reconnaître l'apport subjectif de la méthode, mais c'est à travers la complémentarité des entretiens et de l'analyse que nous avons cherché à objectiver les données.

---

<sup>111</sup> Peretz H. (1998) *Les méthodes en sociologie, l'observation*. Paris : La Découverte, p. 4.



Nous évoquerons les groupes que nous avons observés dans la partie d'analyse qui lui sera consacrée.

### e) Entretiens semi-directifs

La troisième année de thèse a été principalement consacrée aux entretiens avec les pratiquants. L'analyse de ces entretiens nous a permis d'étudier les représentations sociales qui guident les personnes lorsque l'on traite de leurs rapports aux règles du sport. Ainsi nous nous sommes davantage intéressée aux mécanismes sous-jacents aux comportements et à l'interprétation que les individus en ont qu'à des corrélations statistiques. Nous ne cherchons pas « *la représentativité mais la diversité des mécanismes* »<sup>112</sup>. Cette étude ne vise pas la généralisation à partir des faits, actes et paroles observés mais se place dans une posture compréhensive. Cette approche cherche « *à comprendre la logique sociale de chaque acteur afin de faire ressortir les marges de manœuvre sous contraintes que les groupes sociaux possèdent* »<sup>113</sup>. Le recours aux entretiens permet d'aborder la question du sens que les pratiquants accordent à leur sport, il est pertinent « *lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent* »<sup>114</sup>. Les entretiens semi-directifs suivent une grille que l'analyse des entretiens exploratoires a permis de mettre en place. Nous avons donc des sujets-thèmes à aborder. Ceux-ci concernent principalement le rapport à l'arbitrage, à l'institution et à la compétition. Les entretiens ont donc été l'occasion de mettre au jour les représentations sociales des individus qui s'actualisent dans leurs discours.

Ensuite, il ne faut pas perdre de vue qu'utiliser la méthode de l'entretien, qu'il soit exploratoire ou principal, induit des présupposés. Comme l'entretien met en interaction un « chercheur » et un « enquêté » auquel l'enquêteur a préalablement réfléchi, il correspond en quelque sorte à un simulacre de conversation<sup>115</sup>. Lors de l'analyse du contenu, nous attachons de l'importance aux données contextuelles qui apportent des renseignements sur la façon dont il se déroule. De la même manière, nous entamons l'entretien en ayant recours à une grille précisant les divers thèmes que nous souhaitons aborder avec l'enquêté.

---

<sup>112</sup> Desjeux D. et al (2009) *Que sais-je les méthodes qualitatives*. Paris : PUF, p. 4.

<sup>113</sup> Desjeux D. et al (2009) *Ibid.*, p. 20.

<sup>114</sup> Blanchet A., Gotman A. (1992) *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Nathan, p. 27.

<sup>115</sup> Nous préciserons nos positionnements méthodologiques par la suite.

Comme pour l'observation, l'échantillon correspondant aux entretiens réalisés sera décrit dans la catégorie analytique qui lui correspond.

#### f) Comparaisons par paires

Afin de réaliser une analyse la plus complète possible, la méthodologie de l'entretien se complète avec l'outil de la comparaison par paires (CPP). La comparaison par paires est utilisée dans les domaines de l'aide à la décision et permet d'aboutir rapidement à une hiérarchisation des éléments. Il existe plusieurs types de CPP, mais nous avons privilégié la *procédure de Condorcet* car elle consiste à annoncer une liste de critères en les présentant de façon binaire<sup>116</sup>. L'enquêté doit se décider entre plusieurs facteurs présentés deux à deux. L'analyse porte sur les choix opérés qui montrent les consensus que la personne effectue pour choisir une option plutôt qu'une autre. Le classement final ne peut pas être attendu et maîtrisé par le répondant, ce qui fait de la comparaison par paires un palliatif aux biais qu'un questionnement direct peut apporter (J.-P. Gremy, 1992). Pour cette étude, nous avons demandé aux pratiquants de classer cinq traits qui sont nécessaires pour leur sport et constitutifs du système sportif, à savoir l'arbitrage, le règlement, les institutions, les valeurs, et le sportif. Chaque critère est défini afin que la personne identifie la signification accordée à l'item. Le fait d'opposer les critères deux à deux contraint le répondant qui ne peut tenter d'identifier le classement qu'il opérera. Ainsi, il ne peut pas chercher à suivre sa rationalité selon le message de préférence qu'il souhaite faire passer.

Le recours à la CPP a ainsi permis de dévoiler la subjectivité de chaque individu en jeu quand il s'agit de se positionner et d'identifier sa pratique au sein du système sportif. La méthode permet de montrer l'hétérogénéité des représentations des individus face au thème de la régulation sportive alors que l'analyse du contenu des entretiens s'oriente davantage vers une recherche d'homogénéisation des discours.

La population – identique pour les entretiens et la CPP – a été déterminée par des critères simples. Les pratiquants, principalement des hommes, âgés de 18 ans ou plus doivent être adhérent d'un club de basket-ball, d'escalade ou d'une équipe de paintball et faire de la compétition à un niveau amateur. La question du biais méthodologique de la représentativité de l'échantillon des sportifs sélectionnés se pose. Dans quelle mesure la population peut-elle

---

<sup>116</sup> On obtient 10 paires pour  $n = 5$  stimuli inducteurs.

être représentative de l'homogénéité des basketteurs, grimpeurs et paintballeurs ? Lors de l'utilisation des méthodes qualitatives, la notion de représentativité d'un échantillon d'entretien est différente des méthodes quantitatives comme le questionnaire par exemple. En effet, nous cherchons la représentativité au sein de « l'individu » et non pas dans l'occurrence statistique<sup>117</sup>, c'est-à-dire que le principe qui gouverne le choix de l'échantillon repose sur la diversification de la population.

Ainsi, les méthodes choisies dans cette recherche ont pour objectif de cibler au maximum le champ étudié tout en participant de la subjectivité du chercheur. Les méthodes qualitatives sont privilégiées et partagées avec une approche quantitative représentée par l'outil de la comparaison par paires.

L'opposition des méthodes quantitatives et qualitatives est récurrente en sciences sociales et nous pouvons apporter un écho différent. La « guerre des méthodes » n'est pas aussi conflictuelle que cela et il s'agit de ne pas invoquer ce dualisme par simplicité de discours. N'oublions pas que la méthodologie choisie est partie prenante de la question posée et n'est en aucun cas indépendante. Ainsi, proposer une diversité des méthodes incite à une complémentarité et une intention d'exhaustivité dans le traitement de la problématique. Cette opposition est symptomatique des querelles historiques des sciences sociales qui portent sur l'épistémologie de la connaissance, entre défense ou rejet des méthodes des sciences naturelles représentées par l'analyse statistique ou bien apologie ou éviction des modèles culturels privilégiant la signification à travers l'analyse interprétative.

---

<sup>117</sup> Pour Passeron J.-C. (2006) [1991] *Le raisonnement sociologique*. Paris : Albin Michel. Le langage statistique repose sur une illusion expérimentale qui permettrait de monter en généralité.

## Situation contextuelle de la recherche

### 1. Étude d'un mode d'organisation fédérale selon un cadre interactionniste

Pour comprendre le terrain dans et sur lequel cette recherche se dirige, il nous semble important de la contextualiser.

Si nous orientons notre analyse selon les principes interactionnistes, il est capital d'avoir une vision de la société sportive comme une production collective – une action collective – qui rend nécessaire l'examen de son organisation, son institution, son système social. En effet, nous ne pouvons pas percevoir les productions collectives comme des entités objectives préexistantes qui vont déterminer les actions des individus, mais plutôt comme un processus construit issu d'une rencontre d'individus en négociation (A. Strauss, 1992) concernant des objectifs communs – même si leurs intérêts peuvent être divergents. Le positionnement interactionniste nous permet de nous y retrouver entre une vision manichéenne bordée par un positionnement déterministe d'une part qui contraindrait « l'agent » et une vision ultra rationaliste et stratégique de « l'acteur ». A. Strauss (1992) affirme que, « *simultanément, ils [les interactionnistes] ont postulé que les être humains sont des créatures actives qui modèlent leurs environnement et leurs futurs et font face à des contraintes pesant sur leurs actions. Ils ont adopté une position intermédiaire entre une vision d'un monde sans aucune sorte de contrainte – un monde qui dépendrait entièrement de la volonté humaine – et la vision d'un monde structurellement déterministe.* »<sup>118</sup>. C'est en effet ce positionnement décrit par A. Strauss que nous souhaitons adopter au cours de cette thèse.

C'est pour cela que nous allons nous intéresser à l'organisation sportive en tant que « *monde social* »<sup>119</sup>. Pour A. Strauss, un monde social est « *un univers de réponse réciproque régularisée* »<sup>120</sup>. La réciproque s'applique par le fait qu'autant les personnes qui sont à la tête de l'organisation – les dirigeants – que les adhérents peuvent interagir en son sein.

---

<sup>118</sup> Strauss A. (1992) *La trame de la négociation*. Paris : l'Harmattan, p. 255.

<sup>119</sup> Le concept de « monde social » est proche de celui de « formes sociales » développé par Simmel (1999). Ainsi ce n'est pas tant la fin et les moyens employés qui nous intéressent que les formes de regroupement que les individus réalisent pour arriver à leurs fins.

<sup>120</sup> Strauss A. (1992) *Ibid.*, p. 269.

Deux des principales notions de l'ethnométhodologie, l'« accountability », (terme non traduit pas les ethnométhodologues francophones) et « l'indexicalité », renvoient à cette nécessaire contextualisation. Selon les principes fondateurs de l'ethnométhodologie développés par H. Garfinkel (1967), l'indexicalité exprime la nécessité, pour comprendre les interactions sociales, de les indexer sur les situations qui les ont produites. Comme le reconnaissent L. Quéré et M. Barthélémy (1967) dans l'introduction de *Recherches en Ethnométhodologie* de H. Garfinkel : « *en fait rien n'est plus important que le contexte, cela concerne le langage, mais aussi les comportements et les pratiques* »<sup>121</sup>.

L'« accountability » admet l'idée que toutes les activités se doivent d'être descriptibles et « rapportables à toutes fins pratiques »<sup>122</sup>, c'est-à-dire qu'il est nécessaire qu'elles puissent être résumées ; il s'agit donc de laisser de côté les faits qui relèvent de la construction imaginaire et fabriquée de la conception humaine. Comment procède cette « accountability » ? Selon L. Quéré (1987) s'inspirant d'H. Garfinkel : « *elle n'est pas donnée mais produite [...] plus précisément elle est un accomplissement pratique des acteurs, indissociable de l'auto-organisation* »<sup>123</sup>.

Ainsi de la même manière que P. Berger et T. Luckmann (1966) évoquent *La construction sociale de la réalité*, nous pouvons orienter notre analyse de l'organisation sportive comme une réalité construite, produite et non pas comme une donnée naturelle qui s'imposerait aux individus, à travers le processus de l'habituatation que nous détaillerons plus tard.

Dans le grand panel des activités physiques existant, nous avons déjà décidé de nous restreindre au sport, du moins aux activités à caractère sportif et compétitif existant au sein du système sportif. Ainsi, le sport est l'activité la plus valorisée au sein des institutions et celle qui a pris le plus de place au sein de l'espace social au détriment par exemple de certaines pratiques comme les jeux traditionnels, jugés parfois obsolètes (P. Parlebas, 1981).

Ensuite, par élimination, nous nous sommes en partie consacrée au principe organisationnel des pratiques sportives sur le mode fédéral, surtout car c'est cette modalité qui favorise la compétition dans un cadre institutionnel. Nous pensons que c'est au sein des compétitions que la recherche de performance induit un type de rapport à la normativité particulier, parce

---

<sup>121</sup> Quéré L., Barthélémy M. (2007) [1967] L'argument ethnométhodologique. In Garfinkel H. (2007) *Recherches en ethnométhodologie*. Paris : PUF, p. 24.

<sup>122</sup> Garfinkel H. (1967) *Recherches en ethnométhodologie*. Paris : PUF, p. 45.

<sup>123</sup> Quéré L. (1987) L'argument sociologique. *Réseaux*, vol. 5 n°27, p. 101.

que les compétiteurs sont amenés à exercer leurs actions dans un cadre règlementaire bien précis qui prescrit, engage et contraint leurs actions.

Ce mode d'organisation spécifique, le modèle fédéral, repose donc sur des valeurs sous-jacentes qui accompagnent le sport presque depuis son origine. En effet, le modèle traditionnel de la fédération sportive est le mode le plus couramment répandu d'organisation sportive, même si des formules récentes ont pu apparaître, notamment avec la consécration de nouvelles valeurs accompagnant la pratique sportive. Nous pensons notamment au phénomène des pratiques « libres » ou à l'irruption de la référence « médiatico-marchande » (W. Gasparini, 2003) qui orchestre notamment le sport de haut niveau.

## 2. Le modèle fédéral : entre valeurs et éthique sportive

Selon W. Gasparini (2003), ce modèle fédéral s'appuie sur des valeurs de référence qui reposent sur quatre dimensions que sont la communauté, la culture, l'éthique et l'émotion.

La dimension communautaire se détermine par l'adhésion à la fédération et engage la participation au sport réglementé. La culture sportive correspond à l'acquisition de savoir-faire et à une intériorisation d'attitudes analogues à celles valorisées par ce système, c'est-à-dire des entraînements et des moments de compétition. La perspective éthique se donne à voir dans les principes développés par le mouvement olympique. Elle est réactualisée dans les discours portant sur les pratiques au cours des grandes cérémonies ou dans les médias. L'aspect émotionnel, partagé par tous les pratiquants (mais également les spectateurs et les dirigeants) s'amplifie car il existe une similarité dans les sentiments ressentis envers le sport (notamment en ce qui concerne la performance, les classements et l'idée de record).

Nous nous proposons d'interroger ces quatre dimensions et d'identifier si elles ressortent dans les propos des sportifs et dans les observations de terrain que nous réalisons.

Généralement, les fédérations sportives s'appuient sur un fonctionnement bureaucratique propre aux institutions, qui sont le gardien d'un ordre sportif dont l'autorité se fonde sur le volontariat de ceux qui s'y soumettent – les individus qui vont adhérer. Ainsi, les acteurs de l'organisation sont à la fois ceux qui la dirigent, mais également ceux qui reçoivent le service : les adhérents.

Les fédérations sportives sont des associations du secteur privé non marchand (c'est-à-dire non lucratif), elles sont généralement agréées par le mouvement sportif<sup>124</sup> et peuvent être des fédérations agrémentées ou délégataires. Il s'agit des fédérations unisports olympiques ou non olympiques ayant pour mission d'assurer la pratique d'un sport donné et d'en organiser les compétitions nationales. Les fédérations peuvent également être affinitaires et être en lien avec une certaine idéologie, cela peut concerner des fédérations multisports, elles sont généralement reconnues comme mission de service public par le Ministère. Dans le cadre de la pratique de l'escalade, la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne (la FFCAM) et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) sont reconnues comme ayant des missions de service public, mais ne sont pas délégataires de l'activité escalade par le Ministère, cette fonction étant assurée par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

Ainsi l'organisation que nous privilégions, le modèle fédéral traditionnel, révèle un lien apparent avec le mouvement olympique. D'abord, parce que c'est le système olympique qui a progressivement mis en place ce mode d'organisation à travers l'œuvre de P. de Coubertin (J.-L. Chapellet 1991). Ensuite, parce que les valeurs défendues par le système fédéral sont consubstantielles à celles prônées par l'olympisme (B. During 1989).

Selon P. Arnaud (2000), les valeurs du sport reposent sur un mythe qui s'exprime à travers l'idéologie sportive promue par les pères fondateurs du sport. D'où l'existence d'un sport « pur » qui posséderait des vertus à la fois éducatives et humanistes. Ainsi tout au long de son développement on a prêté au phénomène sportif des idées de progrès, d'égalité et de pureté.

Les valeurs ne sont pas un ornement que les sociologues ajusteraient à des faits pour les légitimer socialement et le terme présente des difficultés de conceptualisation. N. Heinich (2006) reconnaît que « *le contraste est frappant entre l'omniprésence du thème des "valeurs" dans maints travaux se réclamant de la sociologie, et la pauvreté de ses conceptualisations, voire son absence comme objet de recherche à part entière* »<sup>125</sup>. Les

---

<sup>124</sup> Le terme « mouvement sportif » semble couramment employé pour évoquer le mouvement olympique. Pour notre part, nous l'utilisons pour faire référence au rôle joué à la fois par l'olympisme, mais aussi par l'État dans l'institutionnalisation des pratiques sportives.

<sup>125</sup> Heinich Nathalie (2006) La sociologie à l'épreuve des valeurs. *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 121, p. 288.

valeurs se donnent à voir avec une certaine conception de la morale durkheimienne, ou la sociologie serait une « *science des mœurs* » (L. Lévy-Bruhl 1903). Cette « science » permettrait de sortir de l'impasse normative dans lequel l'esprit philosophique moral semble l'entraîner. Ainsi le traitement d'un fait social à travers les normes ou les valeurs entraîne inévitablement une posture normative et axiologique. C'est un savant mélange entre applications des normes et poursuite des valeurs qui permettrait la stabilité de l'organisation sportive. Selon J. Stoetzel, les valeurs seraient l'ensemble « *des idéaux, des préférences qui prédisposent les individus à agir dans un sens déterminé* »<sup>126</sup>. Ainsi, elles renvoient à un jugement et expriment le choix d'un rejet ou d'une adhésion. Les références aux valeurs en matière de sport ne semblent pas être personnelles à chacun dans les discours des pratiquants et appartiennent plutôt à un système collectif de pensée comme si « l'idéologie sportive » avait réussi à faire intégrer au plus grand nombre certaines variables propres au sport. Ainsi, les pratiquants évoquent complaisamment le respect et le *fair-play* comme sous-jacents à leur pratique<sup>127</sup>. Le caractère subjectif de ces valeurs est important et il semble difficile d'objectiver et de légitimer leur existence par des critères précis. Il apparaît donc que l'actualisation des valeurs correspond à des croyances partagées et revendiquées à la fois par les fédérations sportives et par leurs adhérents. Comme si les adhérents, tellement habitués au discours de l'institution sportive sur les valeurs, cherchaient à les rendre réelles à travers leur praxis et leurs discours.

À l'instar de N. Heinich (2006) qui souligne la difficulté de la sociologie française à parler des valeurs en sociologue et non pas en idéologue, il convient d'objectiver le discours sur les valeurs sans être un producteur d'opinions pour le chercheur.

Ainsi, le contexte de notre recherche se porte sur les organisations fédérales de l'escalade, du basket-ball et du paintball.

Comme nous l'avons déjà souligné, la FFME est la fédération délégataire pour l'escalade, la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB, fédération également olympique) est agréementée pour le basket-ball. En ce qui concerne le paintball, la Fédération de Paintball Sportif (FPS) tente de se plier aux exigences du mouvement sportif mais n'est pas reconnue comme une instance viable pour le moment.

<sup>126</sup> Cité par Bréchon P. (2000) *Les valeurs des français. Evolutions de 1980 à 2000*. Paris : A. Colin, p. 13.

<sup>127</sup> Nous remarquerons tout de même que les individus gardent une part de liberté quant à l'interprétation de ces valeurs couramment promues par le mouvement sportif.







## Partie 2 : Analyse des activités sportives

---

Pour nous rendre compte de la normativité des pratiques – en particulier de leur institutionnalisation –, dans la présente partie, nous proposons d’analyser le basket-ball, l’escalade et le paintball pour comprendre l’environnement normatif des pratiquants en s’intéressant à différents éléments que nous allons détailler en introduction.

Ainsi, le chapitre un s’intéressera à l’institutionnalisation, l’instauration des compétitions codifiées de chacune des pratiques. Le second chapitre s’orientera sur l’analyse praxéologique et les propriétés internes de ces sports.

# Introduction

Nous avons vu que proposer une définition opérante du sport était compliqué. Malgré ces difficultés, quelques chercheurs en sciences sociales comme P. Parlebas (1981, 1986, 1999) ou S. Darbon (2002,2011) se sont avisés de préciser formellement une définition efficace se soumettant à toute sorte de paramètres pouvant englober les différentes activités ludomotrices. Ainsi, nous proposons de voir en quoi les caractéristiques du basket-ball, de l'escalade et du paintball coïncident avec les éléments mis en avant dans les délimitations proposées par ces auteurs.

Par conséquent, nous nous appuyerons sur plusieurs citations qui ambitionnent de définir le sport. Ces énoncés peuvent différer selon l'inclinaison scientifique vers laquelle penche le chercheur. Ainsi, elles peuvent se distinguer au gré des perspectives de recherche, que ces dernières soient sociologiques, anthropologiques ou ethnologiques. En premier lieu, nous nous sommes intéressée à la définition proposée par P. Parlebas (1999). Il caractérise le sport comme « *l'ensemble des situations motrices codifiées sous formes de compétition et institutionnalisées* »<sup>128</sup>. P. Parlebas insiste sur l'importance d' « *une définition opérationnelle caractérisant clairement des pratiques identifiables à l'aide de critères pertinents contrôlables* »<sup>129</sup>. En effet selon cet auteur, il est important que la connaissance des pratiques motrices et du sport se développe et se formalise car elle permet de caractériser les traits d'une culture propre. Si nous pouvons qualifier l'orientation de P. Parlebas de sociologique, S. Darbon (2011) se situe davantage dans une orientation anthropologique. Il propose de s'attarder sur la notion de « système sportif » plutôt que sur celle de « sport » car, selon lui, la première s'est imposée comme « *norme de référence universelle* »<sup>130</sup> alors que la deuxième est par moment rejetée dans certaines cultures. S. Darbon définit également la culture sportive comme « *une combinaison spécifique de pratiques, de comportements, de rapports au corps et de systèmes de valeurs caractéristiques du groupe*

---

<sup>128</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 355.

<sup>129</sup> Parlebas P. (1999) *Ibid.*, p. 355.

<sup>130</sup> Darbon Sébastien, (2011) *Opus cité*, p. 584.

*des pratiquants d'un sport donné* »<sup>131</sup> et décide ainsi de s'étendre sur le fait qu'il existe « *autant de cultures sportives qu'il y a de pratiques différenciées* »<sup>132</sup>. C'est donc bien l'objectif d'identifier le basket-ball, l'escalade et le paintball comme des cultures spécifiques qui nous anime ici.

La suggestion de S. Darbon apparaît plus flexible que celle de P. Parlebas et nous prenons l'option d'exploiter les deux propositions en les juxtaposant, afin de mieux identifier les aspects composites des pratiques étudiées.

Ainsi, nous allons nous intéresser à quatre modalités précises inspirées à la fois par la définition du sport de P. Parlebas et par la notion de « système sportif » de S. Darbon.

Dans un premier temps nous nous intéresserons aux origines et au processus historique – en relatant les moments-clés. S'attarder sur la genèse et le contexte historique de chaque pratique nous permettra de souligner comment elles se sont développées conjointement à leurs époques, la genèse du fait sportif correspondant à des conjonctures bien identifiables. Par ailleurs, P. Parlebas (1999) a entrepris de souligner les caractéristiques du sport « *à l'état naissant* » qui concernent le fait qu'il soit un « *loisir réservé, pour l'essentiel à une aristocratie oisive et fortunée* », « *une activité physique joyeuse et libre, pratiquée au grand air* » mais aussi « *une pratique inventive, associée aux développements techniques et scientifiques les plus en pointe* »<sup>133</sup>. Le système sportif identifié par S. Darbon (2011) est davantage immanent au monde moderne avec les signes qui lui sont couramment attribués comme la recherche de la spectacularisation, la massification et la globalisation. Situer les activités dans leur contexte socio-historique permet également de les positionner par rapport à leur processus de sportification<sup>134</sup>.

Ensuite, nous nous appliquerons à détailler le rapport que ces activités entretiennent avec leur institutionnalisation et nous soulignerons également comment se sont instaurées les

---

<sup>131</sup> Darbon S. (2002) « Pour une anthropologie des pratiques sportives. Propriétés formelles et rapport au corps dans le rugby à XV », *Techniques & Culture* [Online], 39, p. 4.

<sup>132</sup> Darbon S. (2002) *Ibid.*, p. 4.

<sup>133</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 358. Concernant ses caractéristiques mises en avant par le praxéologue, il est frappant de remarquer qu'elles correspondent en partie à identifier chacune de nos trois activités. La première pourrait se prêter à l'escalade, la suivante au basket-ball dans une moindre mesure et la dernière au paintball.

<sup>134</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 379. « *Processus social, notamment, institutionnel, et par extension le résultat de ce processus par lequel une activité ludomotrice (quasi-jeu, jeu sportif traditionnel ou quasi-sport) acquiert le statut de sport* ».

compétitions et la mise en place de la codification propre à chacune de ces pratiques. Cette opération autorisera à examiner leur inscription effective au sein du système sportif.

Les trois points suivants sont volontairement traités indépendamment : institutionnalisation, compétition, codification, ce malgré leur lien historique. Non seulement, cela nous permet de rester fidèle aux traits pertinents de la définition du sport de P. Parlebas (1999), mais aussi d'identifier les cultures spécifiques de chaque activité selon S. Darbon (2011). En effet, les phénomènes que nous abordons dans les parties compétition et institutionnalisation relèvent directement de l'analyse historique du sport étudié mais sont davantage constitutifs de sa codification ou de son organisation.

À ces trois formules s'ajoutera un compte rendu statistique – portant sur le genre, l'âge, les Professions et Catégorie socioprofessionnelles (PCS), les régions<sup>135</sup> – des adhérents de chaque fédération dans l'idée de souligner les enjeux spécifiques aux trois sports étudiés.

Enfin dans un second temps, comme ces aspects révélateurs de la sportification induisent une transformation des propriétés internes, nous nous intéresserons également à l'analyse propre à la logique interne des pratiques, c'est-à-dire à l'étude de l'action motrice spécifique à la praxéologie motrice. P. Parlebas (1986) explique que « *la pertinence praxéologique interne à l'action motrice [...] s'appuiera sur les particularités propres au code du jeu considéré [...]. La logique intrinsèque est directement liée aux impératifs de ses règles et, en ce sens, pour un jeu donné, elle témoigne d'une permanence* »<sup>136</sup>. De la même manière, S. Darbon (2011) identifie des propriétés formelles aux sports qu'il assimile « *aux spécificités de la pratique qui découlent directement de ses règles du jeu, que celles-ci soient tacitement admises ou consignées dans des codes explicites* »<sup>137</sup>. Les analyses des spécificités sont autant d'éléments qui nous guideront pour identifier les pratiques comme participant de la culture sportive. Comme le rappelle S. Darbon (2002), les propriétés formelles « *ne sont plus seulement conséquences d'un ensemble complexe de facteurs historiques (leur dimension en quelque sorte « passive »), mais sont alors considérées comme un formidable moteur d'élaboration et de consolidation d'une culture sportive* »<sup>138</sup>.

---

<sup>135</sup> Dans la limite des données que nous avons pu nous procurer.

<sup>136</sup> Parlebas P. (1986) *Éléments de sociologie du sport*. Paris : PUF, p. 119.

<sup>137</sup> Darbon S. (2011) *Opus cité*, p. 588.

<sup>138</sup> Darbon S. (2002) *Opus cité*, p. 5.

Détailler ces éléments concernant les trois pratiques sportives nous semble pertinent pour comprendre, par la suite, comment les pratiquants s'inscrivent dans chacun de ces systèmes sportifs et par-dessus tout comment ils se les représentent. Nous nous affilions clairement à l'analyse des cultures sportives propres au basket-ball, à l'escalade et au paintball pour rendre compte des attributs sous-jacents à la normativité et à la régulation de chaque activité.

# Chapitre 1

## Institutionnalisation, compétition et codification

### 1. Contexte historique et genèse des activités sportives

#### *La diffusion des pratiques sportives, une régulation progressive*

L'apparition du fait sportif identifié, en Angleterre au XIX<sup>e</sup> siècle, correspond en quelque sorte à l'amorce de sa diffusion. Selon S. Darbon (2011), « *l'émergence progressive du système sportif [...] peut être conçue elle-même comme un processus de diffusion* »<sup>139</sup>. À la suite de la consolidation du fait sportif comme culture reconnue et recherchée, d'autres auteurs comme J.-P. Augustin (2002) ont montré l'émergence de nouvelles pratiques en lien avec la diversification territoriale des activités sportives. Cette dernière a recomposé et complexifié le système sportif<sup>140</sup>.

S'attarder sur l'origine des activités légitime le fait de l'étudier par un regard diachronique en considérant l'objet d'étude du point de vue de son évolution à travers le temps.

Le fait de s'intéresser au phénomène de diffusion des pratiques sportives amène aussi à suivre leurs composantes relatives au système sportif. L'émergence de différentes pratiques identifiées par certains auteurs (G. Vieille-Marchiset et T. Wendling, 2010)<sup>141</sup> souligne également la complexité relative à la systématisation du sport.

Le fait sportif se diffusant et se développant, la nécessité de l'organiser se manifeste et il s'agit de prendre en compte l'importance de la « *trame institutionnelle* » (P. Parlebas, 1999) pour en comprendre le processus. Cette évolution ne va pas sans une progressive

---

<sup>139</sup> Darbon S. (2011) *Opus cité*, p. 581.

<sup>140</sup> Augustin J.-P. La diversification territoriale des activités sportives. *L'Année sociologique*, 2002/2 Vol. 52, p. 417-435.

<sup>141</sup> Vieille-Marchiset G., Wendling T. (2010) « Aux frontières du sport » *ethnographiques.org*, n° 20.



« normativisation » et régulation des pratiques qui s'inscrivent de la même manière dans un idéal valorisé de certaines attentes par rapport au fait sportif. Selon Y. Léziart (2013) « *les règles indispensables à l'existence et au développement des pratiques sportives sont alors présentées comme un moyen de contraindre le sportif à l'action, à la prise d'initiative, à l'esprit d'émulation, au contrôle de soi, valeurs essentielles selon Pierre de Coubertin à l'inscription de la France dans la compétition économique et politique mondiale qui s'installe dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle* »<sup>142</sup>.

Ainsi, la légitimation du fonctionnement sportif fédéral fait jouer des « *effets d'institution* » selon G. Vieille-Marchiset et T. Wendling (2010), et « *impose une norme instituée de la représentation reconnue du sport* »<sup>143</sup>. Il est ainsi possible d'identifier une réelle « fédéralisation » du système sportif d'une part, et d'autre part une progression importante des « *sports autonomes* », qui renouvellent les normes et la culture de ce même système sportif.

L'émergence des trois pratiques que nous proposons d'étudier est ainsi constitutive d'une relation spécifique au système sportif, mais appartient aussi aux logiques propres à chacune. Nous nous proposons de montrer de quelle façon ce processus s'est déroulé pour chacune d'entre elles.

À ce moment précis de notre cheminement, nous ne pouvons pas écarter une présentation successive de chaque pratique. En effet, pour des soucis de clarté de lecture, nous allons privilégier des analyses séquentielles spécifiques à chaque activité. Des liens comparatifs plus prégnants se donneront à voir en conclusion.

#### a) Le basket-ball, une activité ludique provenant des États-Unis et prise des patronages religieux

Le basket-ball bénéficie d'une émergence peu conforme au modèle traditionnellement introduit par la formule sportive anglaise. Il a été inventé en 1891 sous l'impulsion d'une seule personne, J. Naismith, instructeur sportif à l'École Normale de la Young Men's Christian Association (YMCA) de Springfield. L'anecdote révèle que, à la suite de plusieurs hivers particulièrement froids et en raison de l'impossibilité d'utiliser les terrains extérieurs pour les étudiants destinés à devenir directeurs sportifs, le directeur de ce YMCA demanda à J.

<sup>142</sup> Léziart Y. (2013) *La règle sportive*. Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, p. 19.

<sup>143</sup> Marchiset G., Wendling T. (2010) *Opus cité*.

Naismith de mettre au point une pratique jouable en intérieur qui puisse occuper pédagogiquement les élèves. Ce fut le basket-ball qu'il inventa avec treize points de règlements fondamentaux. Cette explication est la plus populaire concernant la naissance du basket-ball. G. Bosc<sup>144</sup> montre avec pertinence que le phénomène peut être expliqué autrement. Les responsables des Unions<sup>145</sup> ont remarqué qu'en période estivale, leurs étudiants délaissent les pratiques gymniques au profit des sports de plein air. L'idée est donc de populariser une activité qui permette à toute une classe de participer, à l'intérieur d'un gymnase. Pour des questions de sécurité, il n'est pas permis de courir en portant le ballon et les contacts entre adversaires sont prohibés<sup>146</sup>. La subtilité apportée par J. Naismith repose sur l'idée de proposer un jeu avec des règles déjà définies, et de placer le but (qui deviendra le panier) en hauteur afin de faire appel à l'adresse des joueurs plutôt qu'à leur force.

De la même manière, l'émergence du basket-ball peut s'expliquer par le fait que les pratiques sportives anglaises se sont peu diffusées aux États-Unis. J.-P. Augustin et N. Staes (2007) ont mis en évidence que les jeux sportifs codifiés d'Angleterre n'ont pas forcément été adoptés par les États-Unis, avec pour exemple le rejet du football. De plus, les États-Unis symbolisent un nouveau monde sans frontières où l'individu libre a la possibilité de s'accomplir. Ainsi « *ce contexte confère aux États-Unis un particularisme qui s'illustre dans le mouvement sportif* »<sup>147</sup>. J.-P. Augustin et N. Staes (2007) notent tout de même que le basket-ball, contrairement au football américain, a connu une véritable diffusion dans le reste du monde.

Dès 1893, l'Union Chrétienne des Jeunes Gens (l'UCJG) française dispose d'une salle permettant la pratique du basket-ball dans ses locaux de la rue de Trévise à Paris. Cette Union va rapidement se calquer sur le modèle des YMCA en donnant de l'importance aux exercices physiques. M. Rideout, un instructeur venu de Springfield (et ancien élève de J. Naismith) fera jouer la première partie de basket-ball en France en 1893<sup>148</sup>.

Avant la mise en place d'une fédération spécifique, la pratique du basket-ball est très éclatée,

---

<sup>144</sup> Historien du basket français, ancien joueur, ancien directeur technique nationale (DTN) de la FFBB.

<sup>145</sup> Les Unions Chrétiennes des Jeunes Gens, UCJG, fondés sur le modèle des YMCA dès 1852 à Paris.

<sup>146</sup> L'intérêt étant que les jeunes athlètes poursuivent leur entraînement sportif sans risquer de se blesser pour le reste de la saison.

<sup>147</sup> Augustin J.-P., Staes N. ((2007) Les YMCA et les débuts du basket-ball aux États-Unis. In Archambault F., Artiaga L., Bosc G. (2007) *Double jeu, histoire du basket-ball entre France et Amériques*. Paris : Vuibert, p. 33.

<sup>148</sup> Chavinier S., (2011) Histoire d'un échec : l'introduction du basket-ball en France (1893-1917). *Movement & Sport Sciences*, n° 72, p. 41-46 L'auteure dit même que cette première partie de basket-ball est reconnu comme le point de départ de l'histoire du basket-ball français.

elle est introduite « *dans des sociétés, des associations, voire des institutions, indépendantes les unes des autres* »<sup>149</sup>. Le basket-ball français est encore loin d'un regroupement institutionnalisé.

Ainsi, la diffusion du basket-ball en France, après son apparition au sein de quelques Unions, n'est pas immédiate. Le phénomène prendra davantage de temps. S. Chavinier (2007) montre qu'« *à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le bilan est donc mitigé. Par le biais de l'Union de Paris, les YMCA américaines ont fait découvrir le basket-ball à trois unions chrétiennes parmi la centaine qui fonctionne en France.* »<sup>150</sup> À cette époque, l'affinité pour le sport n'est pas réelle et en matière de pratique sportive, c'est le football qui remporte davantage les suffrages des associations existantes. De plus, la faible diffusion ne concerne alors que les associations protestantes (YMCA, Unions françaises) et ne semble pas toucher les patronages catholiques, pourtant nombreux à cette époque. J.-P. Augustin (2007) souligne que, « *appliquée au sport, la diffusion simple à la manière d'une tâche d'encre dont les auréoles gagneraient progressivement en surface ne se réalisent qu'à petite échelle, car les contraintes physico-climatiques, culturelles et politiques dressent des barrières gênant la réalisation des modèles théoriques* ». <sup>151</sup> C'est exactement le phénomène qui peut justifier l'« échec » de l'introduction du basket-ball en France (S. Chavinier, 2011).

C'est à l'occasion de la Première Guerre Mondiale que le basket-ball étend sa diffusion. Les soldats américains, alliés, qui accompagnent les troupes sur le territoire français, prennent en charge de nombreuses organisations comme des fondations ou des foyers du soldat où il est possible d'y pratiquer des activités physiques et sportives et par conséquent le basket-ball<sup>152</sup>. Ainsi beaucoup de soldats français assisteront à des parties de basket-ball. En 1919, les Jeux interalliés sont créés à l'initiative des Américains avec un concours de basket-ball entre les Américains, les Français et les Italiens.

Par l'intermédiaire de ces diverses initiatives américaines, de nombreux Français font

---

<sup>149</sup> Chavinier S. (2007) Introduction et diffusion du basket-ball en France : le temps des YMCA. In Archambault F., Artiaga L., Bosc G. (2007) *Opus cité*, p. 63. S. Chavinier (2007) a consulté diverses archives telles que celles des unions chrétiennes de jeunes gens, de patronages catholiques, de foyers du soldat ou encore des comités d'actions américains pour arriver à cette conclusion.

<sup>150</sup> Chavinier S. (2007) *Opus cité*, p. 73.

<sup>151</sup> Augustin J.-P., Staes N. (2007) *Opus cité*, p. 38.

<sup>152</sup> Voir à ce sujet la thèse de Waquet A. (2010). *Football en guerre : L'acculturation sportive de la population française pendant la Grande Guerre (1914-1919)*. Thèse de Doctorat. Université de Lyon I. Il évoque plus ce thème de l'analyse de l'acculturation sportive en prenant pour pratique d'étude le football.

connaissance avec la pratique. À la fin du conflit « *sur les lignes de front ou dans les zones libérées où sont implantés un foyer du soldat [...] dans les divers lieux éparpillés sur tout le territoire où se sont installés des centres de soins ou de convalescence, voire des orphelinats tenus par des instructeurs [...] dans les écoles primaires par l'entremise des instituteurs passés par les Centres régionaux d'instruction physique* »<sup>153</sup>, le basket-ball se pratique en partie grâce aux actions menées en sa faveur par les associations qui décident de le mettre en avant pour ses caractéristiques – refus des contacts violents et dimension spirituelle. Ainsi, il faut souligner le rôle prépondérant de la religion dans l'invention de la pratique<sup>154</sup>. Que ce soit par initiative protestante à travers les « Y »<sup>155</sup> aux États-Unis ou par récupération des organisations catholiques en France, le basket-ball prend de l'importance dans le monde. C'est sous l'impulsion des patronages qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse, que les paroisses catholiques ont leurs sociétés de sports. C. Chêne (2003) évoque le fait que la pratique du basket-ball est celle qui totalise le plus grand nombre d'adeptes à Paris<sup>156</sup> au sein des patronages. Plus particulièrement, « *entre 1919 et 1940 le basket et l'éducation physique sont les activités motrices les plus pratiquées* »<sup>157</sup>. De même, le jeu à la française<sup>158</sup> du basket-ball s'est développé dans plusieurs pays européens, comme le souligne F. Archambault (2007) : « *la France, fille aînée du basket, aurait donc contribué de manière décisive à la diffusion de ce sport dans les pays où il est le plus important en Europe et même chez l'ennemi atavique, par une sorte de mouvement tournant. Et le jeu pratiqué n'est pas américain, mais est passé au filtre du « génie français »* »<sup>159</sup>.

Le succès du basket-ball sur le territoire européen finit par se généraliser et « *trois facteurs*

---

<sup>153</sup> Bosc G. (2003) L'apparition du basket en France (et en Europe) à la fin du XIXe siècle. In Archambault F., Artiaga L., Frey J.-Y. (2003) *L'aventure des grands hommes, études sur l'histoire du basket-ball* Limoges : PUL, p. 51.

<sup>154</sup> S. Chavinier (2011) évoque les valeurs du « Naismith-ball » et cite les propos de son inventeur *a posteriori* : « *j'ai créé le basket-ball avec la notion chrétienne de l'amour du prochain, pour que les jeunes puissent y mettre, toutes leurs forces et tout leur cœur, tout en gardant constamment le contrôle de leurs réactions, sans les excès qui en feraient un instrument du Diable* ». (Cité p. 42). Les valeurs induites par J. Naismith reposent ainsi sur le fait de privilégier la lecture du jeu et la prise d'informations plutôt que les affrontements violents.

<sup>155</sup> Les « Y » pour la première lettre de YMCA.

<sup>156</sup> Chêne Christelle (2003) « Les enfants qui savent le mieux jouer sont ceux qui savent le mieux prier. » Basket et autres activités dans les patronages catholiques à Paris au XX<sup>e</sup> siècle. In Archambault F., Artiaga L., Frey J.-Y. (2003) *Opus cité*, p. 59.

<sup>157</sup> Chêne Christelle (2003) *Ibid.*, p. 60.

<sup>158</sup> Pour identifier les transformations du jeu français, voir à ce sujet Clavier E. (2009) *Du ripopo au jeu libre : soixante ans de basket-ball à la française : une histoire du jeu et de ses techniques (1920-1980)*. Thèse de Doctorat. Bordeaux.

<sup>159</sup> Archambault F. (2007) Le basket dans l'entre-deux : les avatars d'un sport de masse. In *Opus cité*, p. 11.

*peuvent l'expliquer : la simplicité des règles, le faible nombre de joueurs nécessaires et le fait qu'il s'agisse d'un sport pratiqué en salle »<sup>160</sup>.*

Dans l'entre-deux-guerres, l'intérêt pour les activités physiques et sportives est grandissant et le gouvernement français souhaite établir une loi pour rendre obligatoire l'éducation physique.

Le basket-ball révèle ainsi une diffusion spécifique et un développement historique en lien avec la conjoncture propre au XX<sup>e</sup> siècle. À ses prémices, son attachement au phénomène religieux est considérable pour ensuite se construire comme une culture particulière aux foyers divers – français et américains.

#### b) L'escalade ou la constitution d'une pratique sportifiée dérivée de l'alpinisme

Avant d'aborder les éléments historiques de l'escalade, nous devons souligner ces caractéristiques pour mieux comprendre la genèse de l'activité. De la même façon, nous optons pour une analyse chronologique afin de mieux identifier les allers-retours dans la profusion institutionnelle de la pratique.

L'escalade est une activité physique où de multiples modalités de pratique sont repérables (comme dans un grand nombre de pratiques physiques par ailleurs), elle est également symptomatique d'une diffusion progressive conjointe à sa sportification. Ses origines sont réellement en filiation avec la définition contemporaine de l'activité. Les débuts de l'escalade se donnent à voir dans la lignée de l'alpinisme. L'alpinisme est une activité de découverte des espaces montagnards – et donc, naturels – qui a fortement évolué elle aussi dans sa définition et son affirmation. Pour O. Hoibian (2000), l'alpinisme est une « *activité sans règlement et sans arbitre, fondée sur une éthique non écrite, elle présente une relative opacité pour les non-initiés* »<sup>161</sup>. La pratique de l'alpinisme est prise entre deux versants qui se succèdent. D'une part, elle est l'apanage des milieux cultivés qui découvrent les espaces naturels dans le but d'apporter des connaissances nouvelles et de profiter de ces milieux. D'autre part, une pratique touristique découle de ces découvertes et amène la création du Club Alpin Français (CAF) en 1874. À ses débuts, le CAF s'occupe principalement de la construction de refuges, de l'organisation de la profession de guide ou encore du

<sup>160</sup> Archambault F., Artiaga L., Frey P-Y, (2003) *Opus cité*, p. 14.

<sup>161</sup> Hoibian O. (2000) *Les alpinistes en France 1870-1950 Une histoire culturelle*. Paris : l'Harmattan, p. 1.

financement de travaux scientifiques. De même, l'organisation cherche à développer une « excellence alpinistique », avec la création du Groupe de Haute Montagne (GHM) en 1919, qui entraîne progressivement l'alpinisme vers une approche plus sportive, notamment à travers la compétition. Les institutions comme le CAF et le GHM jouent encore un rôle important dans la définition de l'identité culturelle et dans les aspirations des alpinistes.

De « l'amateur éclairé » qui découvre les montagnes sans guide au scientifique qui étudie le milieu spécifique, le sportif technicien qui cherche à faire des « premières »<sup>162</sup> devient le nouveau modèle de référence.

Le groupe des rochassiers<sup>163</sup>, composé d'étudiants parisiens bourgeois, amène une nouvelle conception de la pratique en rationalisant une méthode d'entraînement. Les rochers de Fontainebleau (désormais appelés « blocs »<sup>164</sup>) servent de base tout au long de l'année pour la préparation à des ascensions difficiles à la belle saison. Les rochassiers sont aussi nommés le « groupe de Bleau » ou « les Bleusards ». Ils vont mettre en place des apprentissages de techniques de cordes ou de manœuvres spécifiques. Il faut souligner que ces jeunes étudiants sont aguerris à la méthode sportive avec une pratique intense de l'athlétisme ou du rugby dans leurs écoles où l'éducation sportive à l'anglaise est à la mode. Ce que nous nommons actuellement « escalade » n'est alors qu'une modalité d'entraînement en vue de la pratique alpine.

Précisons qu'une partie des dirigeants du CAF, plus proche d'un alpinisme excursionniste, ne voit pas ces évolutions d'un bon œil. Selon O. Hoibian (2000), on peut expliquer la montée d'un élitisme technique par le fait que « *la diffusion des sports, phénomène qui reflète les tendances lourdes et durables de l'évolution de la société, en relation avec le développement de l'hygiène, de la santé, de la multiplication des nouvelles professions et de l'accès aux loisirs de certaines franges de classes moyennes, va provoquer une modification des attitudes en faveur de la pratique des exercices physiques* ». <sup>165</sup>

Pourtant, pour de nombreuses personnes issues de la bourgeoisie, l'alpinisme ne se prête pas à la compétition. *A contrario* pour P. Allain (1987), membre du GHM, « *l'alpinisme est*

---

<sup>162</sup> En alpinisme, faire une première, c'est réaliser pour la première fois une ascension ou une expédition allant au sommet d'une montagne ou par une voie spécifique : la première face nord des Drus par exemple.

<sup>163</sup> Hoibian O. (2000) *Opus cité*, p. 88.

<sup>164</sup> Surfaces rocheuses naturelles ou artificielles, dans le cas des compétitions, de faible hauteur.

<sup>165</sup> Hoibian O. (2000) *Opus cité*, p. 126.

*devenu un sport et chacun, là comme ailleurs, donne sa mesure [...]. Cette compétition vivace et en plein essor entretient une certaine rivalité entre les individus et même à l'égal des clubs de sports spectaculaires, entre groupements régionaux ou nationaux ».*<sup>166</sup>

La tension reste vive pendant de nombreuses années entre les partisans de la technique et ceux de l'excursionnisme. Elle entraîne même un bouleversement par rapport à la position du CAF en faveur des politiques sportives. Pendant la seconde guerre mondiale, sous l'injonction du gouvernement de Vichy et du Haut-commissariat à l'Éducation Générale et Sportive, tout groupement doit se soumettre à l'agrément par le secrétariat d'État et à une fédération reconnue. Le CAF et le GHM doivent donc trouver une solution. Cela aboutira à la création de la Fédération Française de la Montagne (FFM) en 1942 sous l'égide du GHM car le CAF refuse de devenir une fédération agréementée et souhaite conserver son statut associatif.

Un peu avant cette période, la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) voit le jour et jouera un rôle important dans la définition de l'escalade en tant que pratique sportive<sup>167</sup>.

La FSGT est créée en 1934 au moment où la Fédération Sportive du Travail (FST) et l'Union des Sociétés Sportives et Gymniques du Travail (USSGT) fusionnent. Cette alliance a pour but de rassembler « *tous les sportifs ouvriers, socialistes et communistes pour faire face à la montée du fascisme en France et en Europe* »<sup>168</sup>. En opposition au sport « bourgeois » alors en vigueur, l'action de la FSGT promulgue un changement institutionnel dans la gestion sportive en faveur d'une pratique populaire et démocratique, en visant « *la formation d'un sportif émancipé et citoyen* ». <sup>169</sup> Dès l'apparition de la FSGT, il existe des alpinistes « travaillistes », des résistants communistes comme J. et G. Vernet qui font partie du GHM. La fédération revendique ainsi certaines premières alpines comme celles de R. Leineinger<sup>170</sup> avec P. Allain sur la face nord des Drus. La FSGT a créé une spécialité montagne en 1953 et

---

<sup>166</sup> Allain P. (1987) *Alpinisme et compétition*. Paris : Arthaud p. 16, cité par O. Hoibian (2000), p. 237.

<sup>167</sup> Nous tenons à souligner le rôle de la FSGT dans l'institutionnalisation de l'escalade car nous avons noté que dans les nombreux ouvrages universitaires traitant de l'alpinisme ou de l'escalade, l'action de la fédération est souvent laissée de côté ou occultée.

<sup>168</sup> Martins Viana L. (2013) *Repenser la démocratie à la lumière des associations. Analyse de l'expérience autogestionnaire de la FSGT*. Mémoire de Master sociologie de l'association et de l'action dirigeante. Sciences Politiques. Paris, p. 13.

<sup>169</sup> Martins Viana L. (2013) *Ibid.* p. 10.

<sup>170</sup> R. Leineinger a été le président de l'Union National des Centres de Montagnes, l'UNCM dont la FSGT a contribué à la création et qui est l'ancêtre de l'Union des Centres de Plein Air, l'UCA.

« *l'alpinisme travailliste est officiellement né, dont le slogan est "je grimpe en tête"<sup>171</sup> et je conduis les courses que je fais* »<sup>172</sup>.

Les membres de la FSGT impliqués dans la pratique de l'alpinisme se sont progressivement orientés vers l'escalade « *comme pratique autonome, distincte de l'alpinisme [comme] évolution historique propice à la démocratisation des sports verticaux* »<sup>173</sup> à l'instar de L. Louvel et G. Rotillon avec la parution de leur ouvrage, *Alpinisme, laisse béton !* en 1985. L. Louvel (1989) explique, « *nous insistions pour qu'on construise de préférence des "murs bas" d'accès libre (et non des huitièmes merveilles du monde, à péage qui produiraient les mêmes effets d'exclusion que nous cherchions à contrer)* »<sup>174</sup>. Ils recherchent ainsi la sportification de l'escalade pour que la pratique s'autonomise de l'alpinisme dans un souci démocratique d'ouverture au plus grand nombre.

La généalogie et la diffusion de l'escalade s'inscrivent donc en rupture avec les pratiques alpines. L'amorce de sportification de la pratique semble provenir de l'engagement des pratiquants mêmes.

### c) Le paintball, une pratique de loisir provenant des États-Unis

Le paintball sportif est une activité physique méconnue et marginale en raison des connotations guerrières qui lui sont souvent attribuées. En tant qu'objet de recherche des sciences sociales et notamment celles se consacrant au sport, il est très peu étudié. Les informations que nous apportons sur la réalité institutionnelle du paintball en France relèvent donc essentiellement de notre terrain.

Aux États-Unis, dans les années 1960, le paintball émerge au bénéfice de l'invention d'un objet spécifique : le lanceur. À l'instar de G. Vieille-Marchiset et T. Wendling (2010) qui attirent l'attention sur « *l'importance du matériel dans les cultures sportives [qui] est un*

---

<sup>171</sup> Grimper en tête signifie commencer la voie, la corde accrochée à son baudrier que le grimpeur insère dans des dégaines au fur et à mesure de son ascension. L'autre modalité de grimpe est la « moulinette » où la corde est installée en haut dans le relais.

<sup>172</sup> Walch J.-P. (2012) Histoire de la sociale-escalade. De l'Alpi d'bourges à la grimpe populaire. *Sport et Plein air* n°565, p. 25.

<sup>173</sup> Walch J.-P. (2012) *Ibid.*, p. 25.

<sup>174</sup> Louvel L. (1989) L'irrésistible développement de la pratique hors club. *Escalade, Actes du colloque Ensa Chamonix*. Joinville : Actio, p. 70.



*élément central* »<sup>175</sup>, le paintball est donc une pratique dont l'existence est en partie due à la fabrication d'un outil nécessaire pour une finalité autre que sportive. La Nelson Compagny est spécialisée dans la fabrication de pistolets qui projettent de la peinture pour marquer les arbres à distance. Mais la méthode n'est pas assez performante. C. Nelson a l'idée de fabriquer des billes de gélatine dans lesquelles il introduit de la peinture. Il demande alors aux fabricants de mettre au point un objet capable de projeter ces billes. Le Nelson Spot 007 est créé en 1971. C'est le même lanceur qui sera utilisé par les cow-boys australiens pour marquer le bétail<sup>176</sup>. En 1981, un groupe de trois hommes (B. Gurnsey, H. Noël et C. Gaines) ayant réfléchi au concept de survie en pleine nature invente un jeu avec cet objet qu'ils nomment capture de « flags » – capture de drapeaux<sup>177</sup>. L'activité se développe aux États-Unis, en Australie, en Angleterre, puis en France au début des années 1990 sous une forme ludique en premier lieu puis sur une configuration plus sportive par la suite<sup>178</sup>.

Au cours des années 1980, des Français qui voyagent en Angleterre ou au Canada – pays où le paintball est déjà diffusé – découvrent l'activité et s'y intéressent. Le concept se propage en France notamment grâce à leurs achats de matériel à l'étranger<sup>179</sup>. Peu à peu, les premières structures se mettent en place, à la fois par le développement de terrains de jeux pour la pratique, mais aussi à travers une appropriation des espaces existants par ces nouveaux pratiquants. Par le biais du « bouche à oreille », des personnes se passionnent pour le paintball, le pratiquant entre amis et de manière non conventionnelle. En France, le paintball joué au début des années 1990 est nommé « paintball des bois ». Il rassemble les joueurs aujourd'hui connus sous l'appellation « camo »<sup>180</sup>. Cette première version qui se pratique en France se déroule dans les bois, forêts ou bâtiments désaffectés. Ce jeu est clairement inspiré de jeux vidéo scénarisés<sup>181</sup> ou de jeux traditionnels<sup>182</sup> – comme le

<sup>175</sup> Vieille-Marchiset G., Wendling T. (2010) *Opus cité*.

<sup>176</sup> Nous évoquons les « cow-boys australiens », parce que la légende la plus répandue concernant l'invention du paintball repose sur l'utilisation de ces fameux lanceurs pour marquer le bétail. Mais avant que les cow-boys détournent cet objet, il a bien fallu le créer et l'utilisation première est toute autre que celle couramment avancée.

<sup>177</sup> La légende aux États-Unis dit qu'ils se sont inspirés d'une nouvelle de Richard Connely « The most dangerous game » publié dans le Collier's Weekly en 1924.

<sup>178</sup> C'est précisément cette configuration qui est l'objet de notre recherche.

<sup>179</sup> D'où la nécessité, dans le cadre de l'analyse portant sur le paintball, de « *comprendre comment s'articulent les logiques de la production industrielle et de la publicité de masse à des pratiques qui affirment souvent leur individualisme* » selon G. Vieille-Marchiset et T. Wedling (2010).

<sup>180</sup> « Camo » vient de l'imprimé camouflage préféré pour se cacher dans la forêt.

<sup>181</sup> L'analogie de l'acronyme de la Fédération de Paintball Sportif, FPS avec le jeu vidéo first-person shooter est troublante. Ce jeu vidéo fait état de tir basé sur des combats où le joueur voit l'action à travers les yeux de

gendarme et les voleurs. Il oppose deux équipes qui doivent s'emparer du drapeau de l'équipe adverse. L'élimination de l'adversaire se modélise à travers le fait de toucher l'opposant avec des billes de peinture.

L'origine du paintball apparaît donc en contingence avec la culture technique matérielle. De prime abord, son développement s'est orienté sur un versant ludique de l'activité avec une diffusion progressive en France conjointe aux possibilités d'acquisition du matériel spécifique de la pratique, représenté par le lanceur.

#### d) Conclusion sur le contexte historique

En conclusion sur cette première partie de l'analyse portant sur la genèse des activités, nous pouvons souligner la singularité de nos pratiques qui ne participent pas entièrement du processus de diffusion linéaire, couramment identifié pour les activités physiques et sportives.

Le basket-ball résulterait d'une création personnelle suite à une commande d'une institution scolaire et non pas d'une progressive rationalisation d'une activité physique anglaise. Comme le souligne A. Guttman (1978) pour le basket-ball, « *le simple fait que nous puissions nommer l'inventeur, la date et le lieu indique la modernité du jeu* »<sup>183</sup>. L'escalade se constitue à part d'une activité plus distinctive, l'alpinisme, à travers un combat quasiment politique mené par des sportifs voulant diversifier leur espace de pratique et en démocratiser son accès. Le paintball s'avère être né par le détournement d'un objet usuel et en vue d'une activité ludique spécifique<sup>184</sup>.

Ainsi les trois pratiques confirment le fait que le développement sportif n'est pas si processuel et formalisé qu'une modélisation conventionnelle pourrait le laisser entendre. La diffusion des pratiques sportives n'est pas si linéaire que cela et des tendances singulières se

---

l'avatar qui le symbolise. Cette nouvelle manière de représenter l'action au sein d'un jeu vidéo daterait des années 1970.

<sup>182</sup> De la même manière, le paintball est relativement proche des pratiques ludiques de jeu de rôle grandeur nature, dans ses modalités de pratique scénarisés comme les *Big Game* qui réunissent un nombre important de paintballeurs camo pour s'affronter en deux équipes distinctes. La Fédération Française des Jeux de Rôle de Grandeur nature (FédéGN) est d'ailleurs régulièrement présente lorsque le groupe de travail portant sur la législation sur les armes est présente au ministère de l'Intérieur.

<sup>183</sup> Guttman A. (2006) [1978] *Du rituel au record, la nature des sports modernes*. Paris : L'Harmattan, p. 69-70.

<sup>184</sup> Malheureusement, nous avons très peu de sources officielles sur le paintball. Nous n'avons pas identifié d'ouvrages universitaires sur le sujet, même en langue anglaise. Il est plutôt possible de trouver des informations chez certains paintballeurs passionnés de la pratique qui écrivent sur le sujet dans des forums sur internet.

donnent à voir lorsque nous analysons précisément de ce qui ressort pour trois pratiques spécifiques.

## 2. Institutionnalisation et amorce de codification des activités

Une fois que les activités sportives sont devenues une réalité sociale, il a fallu les organiser en vue de leur harmonisation et de leur normalisation. Ainsi J. Defrance souligne (2000) que « *les études socio-historiques montrent qu'une fois implanté (...) le sport trouve assez vite d'autres vecteurs de diffusion* »<sup>185</sup>. C'est donc ce processus de diffusion qui se poursuit par l'institutionnalisation sportive qui nous intéresse ici.

Nous le savons, les jeux et les sports présentent de flagrantes similarités<sup>186</sup>. L'apparition du phénomène de société nommé « sport » actuellement, s'est fondée sur des jeux et des exercices physiques spécifiques à la noblesse (J. Ulmann 1977). La dimension ludique au sens développé par J. Dumazedier (1962) y est conséquente et relevée par d'autres auteurs tel P. Parlebas (1999) : « *la pratique sportive de cette époque est marquée par une revendication ludique très prononcée. Elle rejette les contraintes préalables et les terrains trop domestiqués ; elle se veut libre, à l'aventure, désintéressée, souvent risquée* »<sup>187</sup>.

Le pendant moderne de ces activités repose plus explicitement sur une pratique organisée dépendante de structures de pouvoir comme celle du Comité National Olympique du Sport Français, le CNOSF<sup>188</sup> ou celle de l'État<sup>189</sup>. Il en résulte que « *la cellule de base* » (P. Parlebas, 1999) du regroupement de personnes, – les clubs sportifs (ou unions sportives)<sup>190</sup> –, a

<sup>185</sup> Defrance J. (2000) *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte, p. 22.

<sup>186</sup> À titre d'illustration, R. Caillois (1958) dans sa classification propose l'*agôn* comme représentation des jeux compétitifs. Dans une autre dimension P. Parlebas (1986) a identifié le jeu sportif comme situation motrice d'affrontements codifié en distinguant les jeux sportifs institutionnels d'une part et les jeux traditionnels de l'autre. De la même manière During B. (1984) *Des jeux aux sports* Paris : Vigot, aborde ce passage des jeux au sport en s'intéressant à l'histoire des idées, des mentalités, des institutions.. Nous pouvons aussi citer A. Guttman (1978) qui a opéré une classification catégorisant les jeux physiques compétitions dans son ouvrage.

<sup>187</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 358.

<sup>188</sup> Le CNOSF, créé en 1972, résulte de la réunion du Comité Olympique Français (COF) et du Comité National des Sports (CNS). Il représente le mouvement sportif français au niveau des pouvoirs publics ou du ministère et la France au niveau olympique international. Plus de 180 000 associations sportives et 108 fédérations ou groupement sportif sont affiliés au CNOSF.

<sup>189</sup> En France, le sport relève d'une affaire de l'État notamment à travers la dimension législative qui le règlemente.

<sup>190</sup> Les unions sportives, au même titre que les clubs, sont les premiers regroupements de sportifs selon un mode organisationnel. Différents cadres ont pu ordonner ces réunions : religieuse, éducative, travailleur, militaire, etc.

progressivement été rattachée à la modalité fédéralisante. Véritables « *instances d'autorité* » (P. Parlebas, 1999), les fédérations sportives ont centralisé le développement autonome – le plus souvent – d'une unique pratique en lien avec la délégation que l'État français leur attribue. Cela a systématisé ce que nous pouvons appeler le mouvement sportif identifié par J.-P. Augustin (2002) comme l'organisation « [d]es clubs et [d]es fédérations sous une forme privée associative. Ces associations sont toujours au premier rang dans le fait associatif non seulement par l'ampleur de l'adhésion, mais aussi par l'ampleur de la mobilisation, par l'ancienneté et la longévité des premières sociétés et enfin par le modèle universel de pratiques qu'elles proposent »<sup>191</sup>. J.-P. Callède (2007) évoque quant à lui « le modèle culturel de la pratique sportive associative »<sup>192</sup> particulièrement présent au début du XX<sup>e</sup> siècle et qui participe des premiers signes de la démocratisation des pratiques sportives – compte tenu de leurs origines bourgeoises et nobles. De plus, il précise que « le microcosme de sociabilité qu'est l'association sportive n'est pas dissociable du cadre organisationnel qui constitue le support matériel de la plupart des groupes constitués autour du prétexte sportif »<sup>193</sup>. L'organisation des pratiques à travers l'association sportive est ainsi inséparable de la constitution institutionnelle qui les accompagne. Ainsi, les activités physiques ayant suscité un fort engouement sont progressivement devenues des « enjeux institutionnels » (P. Parlebas, 1999) et sont conquises par le joug fédéral. J. Defrance (2000) souligne que la stabilisation de cette institution ne s'est pas déroulée sans luttes même si des groupements et des organisations internationales jouent dans le processus. En France, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les résistances sont nombreuses avant que le sport ne soit perçu comme une culture propre s'enracinant dans la société française, comme nous connaissons l'institution sportive aujourd'hui.

Pour autant, P. Parlebas concède que l'institution « *est le point aveugle du sport* » alors qu'il apparaît « *pourtant crucial* » puisqu' « *il répond à un choix social* »<sup>194</sup>. Il propose ainsi le concept d'institutionnalisation pour évoquer le « *phénomène massif qui impose un dispositif*

---

<sup>191</sup> Augustin J.-P. (2002) La diversification territoriale des activités sportives. *L'Année sociologique*, 2002/2 Vol. 52, p. 478

<sup>192</sup> Callède J.-P. (2007) *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005)* Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. L'auteur identifie par la suite un deuxième modèle correspondant à l'individualisme sportif de masse autour des années soixante-dix et quatre-vingt. Un troisième paradigme suivra, celui de la professionnalisation du sport à partir de 1990.

<sup>193</sup> Callède J.-P. (2007) *Opus cité*, p. 434.

<sup>194</sup> Parlebas P. (1999) *Ibid.*, p. 362. Les trois extraits de citation proviennent de la même phrase.

*officiel et des appareils matériels extrêmement puissants : fédérations, contrôle de l'État, règlements, instances d'autorités, calendriers, cérémonials, arbitres et officiels, sanctions, récompenses et condamnation* »<sup>195</sup>. Le critère institutionnel apparaît capital pour définir une pratique physique comme sportive. Selon S. Darbon (2011), l'institution appartient aux exigences propres au système sportif qui correspondent entre autres, à la « *normalisation de l'espace et du temps, règles du jeu, institutions représentatives, égalité entre participants* »<sup>196</sup>.

C'est donc précisément ce qui se rapporte à ce critère institutionnel qui va nous occuper dans la poursuite de notre analyse sur le basket-ball, l'escalade et le paintball.

Nous l'avons vu dans la partie consacrée au contexte historique, dès leurs primes esquisses, les trois pratiques semblent déjà réellement participer d'un processus de sportification. D'une constitution ludique à leurs fondements, il s'avère effectivement que leurs ludomotricités<sup>197</sup> se sont radicalisées vers plus de « sérieux » et de contrainte<sup>198</sup>.

#### a) Le basket-ball, une institutionnalisation par la volonté de sportification des pratiquants

Au niveau de son institutionnalisation, nous pouvons dès maintenant insister sur une des particularités du basket-ball. Comme cette pratique n'est pas issue des sports collectifs britanniques, elle ne participe pas du processus de codification conventionnel des activités traditionnelles, à savoir : regroupement, codification réglementaire progressive et institutionnalisation (J. Defrance 2000)<sup>199</sup>. Le règlement a ainsi été fourni quasiment « clé en main » par J. Naismith qui a établi un ensemble de treize règles pour que le jeu soit réalisable. Bien entendu, depuis, de nombreuses modifications réglementaires ont vu le jour car il s'agit d'une circonstance indispensable à la régulation sportive, comme nous le rappelle Y. Léziart (2013) : « *les activités sportives ajoutent de nouvelles règles aux règles existantes*

<sup>195</sup> Parlebas P. (1999) *Ibid.*, p. 363.

<sup>196</sup> Darbon S. (2011) *Opus cité*, p. 584.

<sup>197</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 225 : « nature et champ de situations motrices qui correspondent aux jeux sportifs ».

<sup>198</sup> Concernant la transition entre les jeux et les sports modernes, pour J. Huizinga (1988) dans le sport « contemporain », le facteur ludique « s'est éteint ». Huizinga J. (1988) *Homo Ludens, essai sur la fonction sociale du jeu*. Paris : Gallimard.

<sup>199</sup> Defrance J. (2000) *Opus cité*. Dans le chapitre V de son ouvrage, le sociologue fait état de l'organisation et du contrôle des activités sportives en expliquant le phénomène des regroupements et de l'organisation contingent aux exigences de performance et de spectacle qu'a apporté la modernisation du fait sportif.

ou modifient celles-ci. *L'intérêt social des pratiques est ainsi maintenu* »<sup>200</sup>.

Voici les treize règles écrites par J. Naismith en 1891 :

1. Le ballon sera un ballon de football ordinaire et il pourra être lancé dans n'importe quelle direction à une ou deux mains.
2. Le ballon pourra être joué dans n'importe quelle direction à une ou deux mains mais pas avec le poing.
3. Un joueur ne doit pas courir avec le ballon mais le lancer de l'endroit où il le reçoit. Une tolérance est toutefois accordée au joueur courant à très vive allure.
4. Le ballon ne pourra être tenu que par une ou deux mains, les bras ou le corps ne pourront être utilisés
5. Il est interdit de charger à l'épaule, tenir, pousser, faire un croc-en-jambe ou frapper l'adversaire. Toutes infractions à cette règle est une faute, la deuxième faute disqualifie jusqu'au prochain panier marqué et si la faute est jugée intentionnelle, le joueur sera disqualifié jusqu'à la fin de la partie et ne sera pas remplacé.
6. Commettre une faute, c'est manquer aux règles 2, 3, 4, et 5. [il faudra attendre 1921 pour que la distinction soit faite entre faute et violation].
7. Lorsqu'un camp commet un trois fautes consécutives (c'est-à-dire sans fautes des adversaires entre temps), un panier est accordé aux adversaires.
8. Un panier est accordé lorsque le ballon est lancé ou frappé depuis le sol jusqu'au panier et y reste, à condition que les adversaires n'aient pas touché ou déplacé celui-ci. Si le ballon reste sur le bord et que l'adversaire l'enlève, le panier est accordé.
9. Lorsque le ballon sera hors-jeu, il sera remis sur le terrain par la première personne qui y touchera. En cas de dispute, l'aide-arbitre sera chargé de le lancer tout droit dans le court. On aura cinq secondes pour remettre la balle en jeu. Si ce temps est dépassé, le ballon est remis à l'adversaire.
10. L'aide-arbitre juge les joueurs, note les fautes et avertit l'arbitre lorsque trois fautes consécutives sont commises. Il a le pouvoir de disqualifier les joueurs en vertu de la règle n° 5.
11. L'arbitre juge le ballon quand il est en jeu et prend le temps. Il décide de la validité d'un panier et tient la marque avec toutes les autres tâches normalement confiées à l'arbitre. [en 1895, assistants et arbitres pourront siffler les fautes et d'autres personnes pourront tenir le temps et les scores].
12. La durée de la partie est deux fois quinze minutes avec cinq minutes de repos entre chaque mi-temps. [ce temps passera à deux fois vingt minutes en 1893 et la pause à dix minutes].
13. L'équipe qui réussira le plus de paniers pendant ce temps sera déclarée vainqueur.

**Tableau 2** Les premières règles du basket-ball écrites en 1891 par J. Naismith<sup>201</sup>.

<sup>200</sup> Léziart Y. (2013) *Opus cité*, p. 21.

<sup>201</sup> Avec les précisions de Bosc G., Grogeorges B. (1978) *Opus cité*, p. 27.

L'institutionnalisation propre au basket-ball s'est déroulée sur plusieurs dimensions. En premier lieu, elle concerne le rattachement à un regroupement sportif déjà existant, en l'occurrence la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Quand les premières fédérations commencent à s'instituer, suite à la dissolution de l'Union des Sociétés Françaises des Sports Athlétiques (l'USFSA), la FFA voit le jour en 1920. Cette fédération décide de créer une commission basket-ball, la pratique étant considérée comme un bon complément à la saison d'été athlétique. Pour autant, la cohabitation n'est pas facile. L'effectif des basketteurs grandit et oblige même la fédération à prendre le nom de fédération française d'athlétisme et de basket-ball en 1929. Suite à la création de la licence basket-ball en 1926 et comme les basketteurs doivent continuer à payer la cotisation à la FFA, les querelles augmentent. En 1932, est créée la Fédération Internationale de Basket-ball Amateur – la FIBA – qui militera pour l'entrée du basket-ball aux Jeux Olympiques – ce qu'elle obtiendra en 1936. En 1933, le basket-ball quitte la FFA pour devenir la FFBB (Fédération Française de Basket-ball). Selon G. Bosc, « le basket, avait réussi à avoir 10000 licenciés environ, oui, ils pouvaient être autonomes, mais ils étaient pauvres comme Job, ils avaient pas d'argent du tout et la fédération d'athlétisme va essayer de les étrangler financièrement et ils s'en sont sortis... d'autant plus que la création de la FIBA a lieu la même année, c'est pur hasard tout de même, et se crée, au tout départ sans la fédération française de basket, qui n'est pas représentée, mais qui le sera 3 mois plus tard »<sup>202</sup>.

Comme le montre J.-P. Augustin (2007), avant cette institutionnalisation, « on jouait au basket », mais on ne le pratiquait pas : « si le jeu est connu, les règles ne sont pas encore parfaitement définies et plusieurs conférences internationales comme celle de Genève en 1932 tentent de les normaliser. Il faut cependant attendre l'inscription du basket au programme officiel des jeux Olympiques de Berlin en 1936 pour que les règles deviennent universelles »<sup>203</sup>. Le statut de sport n'est donc pas entièrement acquis pour la pratique, même si le critère institutionnel accomplit un premier pas dans cette direction. Il manque ainsi le critère compétitif correspondant à la recherche de performances même si une amorce de codification voit le jour. Le constat est identique chez S. Chauvinier (2007), le basket-ball à ses débuts n'est pas forcément orienté en faveur de la compétition, à l'UCJG de Paris : « la séance consiste en une partie opposant deux équipes. Aucun entraînement

<sup>202</sup> Entretien avec G. Bosc réalisé le 10 septembre 2010.

<sup>203</sup> Augustin J.-P., Staes N. (2007) *Opus cité*, p. 43.

*technique n'est proposé. Le basket-ball est alors plus un jeu qu'un sport. De manière générale, les unions françaises sont très clairement hostiles à la compétition à outrance, comme à la recherche de performance »<sup>204</sup>. Tout se passe comme si le fait d'institutionnaliser et d'organiser la pratique selon les normes sportives en vigueur conduisait inévitablement à l'attribution des valeurs propres au sport : compétition et culte de la performance (A. Ehrenberg, 1991).*

Le cas est particulier pour le basket-ball puisque la première inspiration provient d'Outre-Atlantique. La pratique s'institutionnalise par ailleurs également aux États-Unis, la National Basketball Association (NBA) est créée en 1949 suite à la fusion de la Basketball Association of America, (BBA) et de la National Basketball League (NBL). La NBA est donc créée pour professionnaliser le jeu des basketteurs américains. Le basket-ball français se constitue quant à lui peu à peu. G. Bosc (2007) montre justement qu'à ses débuts, le jeu français, le « ripopo »<sup>205</sup>, est jugé « *franchouillard* » pour ses improvisations. L'affirmation du style à la française passera par l'action des joueurs et des arbitres<sup>206</sup> : « *confrontés depuis les premiers championnats d'Europe (1935) et surtout les JO (1936) aux pratiques efficaces de leurs adversaires, quelques joueurs agacés par l'immobilisme de leur dirigeants, qui sont aussi des arbitres, vont prendre les choses en main. S'ensuivra durant des années un clivage (un de plus) entre entraîneurs et arbitres, les uns reprochant aux autres de ne rien comprendre au jeu et à son esprit et les arbitres stigmatisent les entraîneurs pour leur non connaissance du règlement »<sup>207</sup>.*

Ainsi, il est possible de voir que l'institutionnalisation d'une pratique passe par différentes étapes constitutives de son identité institutionnelle contemporaine en ce qui concerne les règles et les valeurs qui lui sont propres. De plus, ces différentes étapes sont souvent le fait des pratiquants eux-mêmes qui prennent en charge l'évolution du sens de l'activité, souvent vers une pratique plus compétitive et une régulation plus précise que les débuts ludiques. Au basket-ball, après avoir connu la pratique, les pratiquants par un phénomène « d'empirisme et de tâtonnements » constituent de nouvelles règles. D'après Y. Léziart (2013) « *les*

<sup>204</sup> Chavinier S. (2007) *Opus cité*, p. 71.

<sup>205</sup> Ce sont les improvisations menées par le jeu à la française qui sont nommées ainsi par le journaliste G. Bideaux. C'est également le constat de l'apparition d'un tempérament plus individualiste.

<sup>206</sup> Nous verrons que le cas est similaire en paintball sportif. C'est par l'impulsion des joueurs que la pratique s'est organisée et institutionnalisée.

<sup>207</sup> Bosc G. (2007) Le rendez-vous américain du basket-ball français. In Archambault F., Artiaga L. Bosc G. (2007) *Opus cité*, p. 149-150.



*nouvelles règles naissent dans cet esprit et sont toujours soumises à l'épreuve de la pratique »<sup>208</sup>.*

L'institutionnalisation progressive a ainsi permis l'adaptation de la pratique à la rigueur de codification en vue de la compétition.

### b) L'escalade, une institutionnalisation plurielle pour se distinguer de l'alpinisme

Nous l'avons entrevu lors de l'étude de sa genèse en tant que pratique sportive, l'escalade est au cœur d'un foisonnement institutionnel (CAF, FFM, FSGT et même GHM). Sa rupture avec l'alpinisme en est la raison principale étant donné que cette activité a toujours été elle-même encadrée par son institution de référence, le CAF. La FFM et la commission montagne de la FSGT se sont ainsi créées pour modifier la direction institutionnelle de l'activité, avec la volonté de la distinguer de ses origines alpines, même si la filiation reste présente notamment pour en établir des caractéristiques spécifiques<sup>209</sup> en tout cas pour la FSGT. Cette profusion institutionnelle est précisément le fait d'oppositions tranchées entre des partisans de l'alpinisme et des pro-sportifs qui quittent le milieu montagnard pour investir le rocher. L'institutionnalisation de la pratique n'est alors qu'à ses prémices car les remaniements institutionnels vont se poursuivre.

Dans la période de constitution de ce que doit être l'escalade, durant les années 1970 et 1980 et depuis sa création, la FFM<sup>210</sup> est en lutte avec les fédérations comme la FSGT et face à l'hégémonie d'un CAF encore tout puissant – malgré l'absence de délégation. Elle reste donc relativement impopulaire. C'est justement le développement de l'escalade qui va permettre à la FFM d'obtenir plus de puissance dans un domaine où le CAF ne souhaite pas être présent. En 1982, au sein de la FFM, est ainsi créée une commission d'escalade « *qui comprend des grimpeurs de pointe, Patrick Berhault, Catherine Destivelle, Jean-Claude Droyer, Patrick Edlinger, Laurent Jacob, Jean-Marc Troussier ainsi que deux militants de la*

---

<sup>208</sup> Léziart Y. (2013) *Opus cité*, p. 27.

<sup>209</sup> Par exemple, rien que pour distinguer l'alpinisme de la randonnée en montagne, il a fallu indiquer à partir de quelle altitude, telles actions relevaient de quelles pratiques. Le processus est similaire en escalade ou il a fallu définir l'espace pour caractériser la pratique.

<sup>210</sup> Lorsque la FFM a été instituée suite à l'obligation par la charte des Sports de 1940 à toute association de s'affilier à une fédération – et au refus d'affiliation du CAF par-dessus tout-, le CAF et le GHM entrent comme associés à la fédération (J.-P. Walch, 2012).

FSGT »<sup>211</sup>. Cette commission prendra en charge les questions d'organisation de la pratique qui se posent, concernant l'équipement des falaises, la compétition, les débouchés professionnels ou encore la création d'un diplôme d'État spécifique à l'escalade. Ces dossiers n'avancent pas assez vite « *et ce sont les grimpeurs qui se sentent floués* »<sup>212</sup>, certaines personnes comme G. Rotillon de la FSGT, suivies des principaux grimpeurs de l'escalade libre<sup>213</sup> vont ainsi donner naissance à la Fédération Française d'Escalade (FFE) en 1985. La création de la FFE s'oriente clairement vers un positionnement pro-compétition. Deux années plus tard, la FFE fusionnera avec la FFM pour donner naissance à la FFME, l'actuelle fédération délégataire de l'État pour dispenser la pratique de l'escalade. Un « E » pour escalade a été ajouté à la FFM comme pour signifier que l'escalade se développe bien à part de la montagne. En 2003, un projet de fusion entre la fédération du CAF et la FFME a échoué. Trop de divergences persistent dans la manière de concevoir les activités sportives de montagnes même si de grandes similarités les rapprochent. Il a été ainsi noté que les deux fédérations ne mettent pas en avant de projet politique commun et présentent des divergences notamment en ce qui concerne la pratique de loisir et la pratique de haut niveau compétitif.<sup>214</sup>

Ainsi, le CAF (qui est devenu par la suite la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne, la FFCAM en 2006), la FFME et la FSGT sont les trois fédérations qui permettent actuellement de pratiquer l'escalade dans des clubs.

Nous avons vu que le lien entre l'escalade et l'alpinisme est conséquent. Les appellations différentes font débat. Au sein même de l'institution également. Originellement, le CAF prenait en charge l'alpinisme, puis à la suite de l'apparition de la FFME, des tensions sont apparues entre les deux fédérations qui cherchent chacune à légitimer un discours sur la montagne. Il faut savoir qu'aucune fédération n'a d'agrément pour s'occuper de l'alpinisme.

---

<sup>211</sup> Walch J.-P. (2012) *Ibid.*, p. 25.

<sup>212</sup> Walch J.-P. (2012) *Ibid.*, p. 25.

<sup>213</sup> Selon O. Aubel (2005), l'escalade libre est avant tout une rupture sportive consistant en l'imposition de règles, de moyens de hiérarchiser la performance. En fait de la même manière que nous évoquons le paintball sportif dans cette étude pour le différencier de l'activité de loisirs, nous pourrions définir l'escalade libre comme l'escalade sportive. O. Aubel identifie J.-C. Droyer comme la figure prophétique représentative du libre, qui définit lui-même la pratique de cette manière : « *l'escalade libre est celle où le grimpeur n'utilise dans sa progression que les aspérités naturelles de la roche. En corollaire, les artifices : pitons, coinces, anneaux de corde ou autres, sont exclusivement réservés à l'assurance* ». Cité par J.-P. Walch (2012) *Opus cité*, p. 225.

<sup>214</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe de travail mixte FFME/ FCAF du 5 mars 2004 au ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative

C'est d'ailleurs une des demandes des assises de l'alpinisme qui se sont tenues en 2011 d'« *obtenir une meilleure reconnaissance institutionnelle des activités de moyenne et de haute montagne (dont une délégation à l'alpinisme peut être l'un des outils)* »<sup>215</sup>.

L'institutionnalisation internationale de l'escalade est plus tardive et témoigne des réelles accointances de l'escalade avec l'alpinisme. En effet l'International Federation of Sports Climbing (IFSC) a vu le jour seulement en 2007 et fait suite à une commission au sein de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (créée en 1997)<sup>216</sup>.

L'institutionnalisation de l'escalade s'est ainsi complexifiée parce que des disparités importantes opposent les différentes associations qui la composent. Nous verrons par la suite que la controverse sur la compétition est le point essentiel de ces complications.

### c) Le paintball, une institutionnalisation pour organiser, préserver et sportifier l'activité

Le déclenchement du paintball, identifiable par la modalité « *camo* », relève plus du jeu ludique que de la pratique sportive. Cependant, quelques joueurs de « *camo* » ont souhaité impulser un aspect plus sportif à l'activité. L'institutionnalisation – et par conséquent la sportification – s'est donc mise en place suite à plusieurs facteurs concomitants. En 1995, la législation est sur le point de réguler les armes en France et d'en opérer une classification. Les premiers joueurs de paintball craignent que leur pratique soit interdite par l'identification des lanceurs à des armes. Comme dans un grand nombre de pratiques à caractère physique, l'envie de s'affronter dans un cadre plus réglé, qui garantirait une équité entre participants, se fait sentir. C'est pour cette raison qu'en 1996, plusieurs passionnés se réunissent et fondent la Fédération Française de Paintball Sportive (FFPS). Très vite, ce deuxième « F » de l'acronyme sera retiré par le Ministère des Sports qui n'entend pas valoriser le paintball comme sport et le reconnaître au sein du mouvement sportif<sup>217</sup>. Les personnes membres du bureau de cette association, la Fédération de Paintball Sportive (FPS) tentent donc tant bien que mal de mettre en place et de structurer la fédération naissante en

<sup>215</sup> <http://www.assisesdelalpinisme2011.fr/wp-content/uploads/2011/05/ASS-MANIFESTE.pdf>, p. 3.

<sup>216</sup> Il est intéressant de noter que l'escalade s'institutionnalise sur le modèle du mouvement sportif international par le biais du fédéralisme alors que les organisations d'alpinisme semblent avoir toujours voulu préserver le modèle de l'associationnisme. Il s'agit d'une piste de recherche concernant l'institutionnalisation de l'escalade et de l'alpinisme qu'il serait intéressant de développer.

<sup>217</sup> Le compte-rendu de la FFPS du 6 janvier 1996 évoque la Fédération Française de Paintball Sportif et celui du 3 mars 1996 adopte comme titre de l'association Fédération de Paintball Sportif.

organisant des ligues dans les régions, en élaborant un règlement unique et en réglant des points divers comme l'assurance, les premières mesures de sécurité ou encore le montant des cotisations. Dès lors, la pratique va se diffuser sur le territoire français de façon progressive et conjointement à l'organisation que la FPS met en place.

La réalité du paintball au niveau international est différente. Aux États-Unis, où le fonctionnement institutionnel du sport est beaucoup plus libéral et différent de la culture française (W. Andreff 2010), les clubs – ou plutôt les « franchises » – sont intégrés à des ligues fermées selon des critères économiques. Les compétitions universitaires y sont importantes et le paintball n'échappe pas à cette réalité. C'est une pratique dispensée à l'université et il existe deux circuits majeurs aux États-Unis qui fonctionnent comme les circuits classiques de sports collectifs professionnels américains.

En France, la FPS tente d'œuvrer avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports en faveur d'une reconnaissance de l'activité en tant que sport. En 1997, un compte-rendu du comité directeur de la FPS fait état des positions du Ministère concernant le paintball : « *l'opinion publique est dérangée par l'aspect guerre du paintball* »<sup>218</sup>. Le ministère propose alors à la FPS d'intégrer une autre fédération, la Fédération Française de Tir, pour une période probatoire de quatre ans, ce que la FPS refuse. Outre l'image négative liée à l'aspect guerrier, le ministère est réticent à l'homologation, à la fois parce que les lanceurs utilisés sont classés dans les armes de septième catégorie, mais également parce que le budget de la FPS n'est pas assez conséquent<sup>219</sup>. Le bureau pense alors qu'un dialogue avec le Ministère de l'Intérieur concernant la loi sur les armes pourrait faciliter la création d'une fédération officielle tout en reconnaissant que cela les mettrait en position délicate vis-à-vis du Ministère de la Jeunesse et des Sports. La FPS entend donc poursuivre ses efforts afin d'augmenter le nombre de ses clubs et de ses adhérents, tout en favorisant la formation d'arbitres et l'organisation de compétitions nationales.

De 1997 à 2008, la FPS renforce son activité fédérale en matière d'arbitrage et de règlement, d'organisation des compétitions et des ligues. Elle se charge également de toutes les questions contingentes comme l'assurance, la sécurité, la communication, les formations, l'accueil du public, l'éthique, le rapport avec les professionnels. Le bureau se renouvelle. Les

---

<sup>218</sup> Compte-rendu du comité directeur de la FPS du 19 avril 1997.

<sup>219</sup> Ainsi, les critères nécessaires pour l'obtention du statut ne sont pas présents.

réunions de comité directeur ne sont pas toutes claires sur le sujet, mais à travers les entretiens effectués avec des acteurs majeurs du paintball, nous avons appris qu'il y a eu des problèmes de fraudes et de détournement d'argent au sein des ligues. L'actuel président, depuis l'automne 2008, tente donc avec son équipe de redresser une fédération affaiblie sur plusieurs points. Suite à ces problèmes<sup>220</sup>, les adhérents ont aussi une vision négative de la fédération et la volonté des membres du bureau de la FPS est de pouvoir leur redonner confiance pour prouver qu'une telle institution est utile et indispensable.

Les préoccupations juridiques portant sur les armes ont entravé le développement du paintball car le lanceur, par sa similarité, est considéré comme une arme<sup>221</sup>. C'est à partir de 1995 que l'État prend la décision de légiférer sur les armes. Comme le dit le président de la FPS pour expliquer le fait que des joueurs se soient réunis en association en 1996, « *en 95, y a eu une modification de loi sur les armements qui avait au départ pour but de limiter la diffusion et la prolifération des armes, enfin des jouets types air-soft, voilà...y avait eu une recrudescence des actes de violences...enfin, pas forcément violence, mais des braquages à main armées avec des air-soft et en fait comme à l'époque c'était pas considéré comme des armes du tout, y avait eu pas mal d'accusation de vols à main armées requalifiés en vols simples et l'État s'était rendu compte que c'était dangereux parce que y avait vraiment une prolifération de ces types de jouets* ». Ainsi, la loi n° 95-589 du 6 mai 1995 considère les lanceurs de paintball comme des armes de septième catégorie soumises à déclaration. Une réforme de la réglementation portant sur la classification des armes a été lancée à partir de 2009 par le président de la République en vue d'une harmonisation européenne. Une nouvelle loi a été votée et adoptée le 6 mars 2012<sup>222</sup>. Le classement est maintenant de quatre catégories<sup>223</sup>. Les lanceurs de paintball sont dorénavant classés en catégorie D avec acquisition et détention libre. Depuis, la FPS est en pourparlers avec le Ministère de l'Intérieur et les principales avancées pour la pratique concernent la fin de la limitation à dix

---

<sup>220</sup> Rien de formel n'est tangible concernant ce que nous affirmons, c'est à travers les entretiens et l'observation que nous pouvons dire cela.

<sup>221</sup> Dans le paintball de loisir ou même le *Mil'sim* (simulations militaires), les lanceurs sont parfois de véritables répliques d'armes existantes, ce qui n'est pas apprécié par le ministère de l'Intérieur.

<sup>222</sup> Loi n°2012-304 du 6 mars 2012.

<sup>223</sup> Loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif : A : matériels de guerre et armes interdits à l'acquisition et à la détention, B : armes soumises à autorisation pour l'acquisition et la détention, C : armes soumises à déclaration pour l'acquisition et la détention ; D : armes soumises à enregistrement et armes et matériels dont l'acquisition et la détention sont libres.

joules, qui passe à vingt joules<sup>224</sup>. Avec la loi précédente, les lanceurs de plus de dix joules étaient soumis à déclaration. Désormais, les lanceurs compris entre deux et vingt joules sont d'acquisitions et de détentions libres<sup>225</sup>. La FPS revendique avoir l'obligation de transporter son lanceur démonté ou inopérant, lutter contre son interdiction sur la voie publique – dans l'idée de pouvoir se déplacer sans contrainte en sa possession. Les dissensions qui ont longtemps persisté entre la FPS et le Ministère de l'Intérieur se rapportent à la considération du lanceur comme similaire à une arme pour le gouvernement, ce que la FPS réfute. Un décret (n°2013-700) voté le 30 juillet 2013 et qui prendra effet en septembre 2013, complète la dernière législation sur les armes. Ce décret définit le lanceur de paintball tout en lui évitant une assimilation à une arme qui présente les mêmes caractéristiques comme les carabines ou les pistolets à air comprimés. Le lanceur est ainsi maintenant en vente libre pour les majeurs sans aucune restriction pour la vente à emporter. De plus, le décret mentionne que « *les mineurs de plus de douze ans sont autorisés à utiliser les lanceurs de paintball du [point] h du 2° [paragraphe] de la catégorie D sur les terrains de paintball déclarés en application du code du sport* »<sup>226</sup>. L'avancée institutionnelle du paintball est véritablement contemporaine à notre recherche.

Ainsi, il est frappant de constater que l'activité n'est pas considérée comme un sport par l'État mais que des instances ministérielles, comme celles de l'Intérieur ou de la Jeunesse et des Sports<sup>227</sup>, ou encore que quelques députés posant des questions à l'Assemblée Nationale<sup>228</sup>, portent un intérêt sur des questions se rapportant au paintball, et ce concernant le fait de le légiférer. Dans le même temps, le Ministère de la Jeunesse et Sport, même s'il reconnaît que le paintball n'est pas une discipline sportive, doit statuer sur les

---

<sup>224</sup> Le joule est une unité de mesure de l'énergie développée par la bille en sortie de canon du lanceur. Les lanceurs doivent donc être réglés à une vitesse de 90 m/s pour que l'énergie soit en dessous de 10 joules. C'est donc la quantité d'énergie transmise à l'impact.

<sup>225</sup> Assemblée Nationale, question n° 84836 de Mme Delong au ministère de l'Intérieur concernant les intentions précises du gouvernement en ce qui concerne la réglementation des armes et les répercussions sur la pratique du paintball.

<sup>226</sup> Décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes modernes, simplifié et préventif.

<sup>227</sup> L'appellation du ministère a évolué, mais par mesure de simplification, nous conservons celle-ci. Ou parfois nous mentionnons ministère des Sports.

<sup>228</sup> Comme les questions n° 20026 du 17 mai 1995 de Thierry Mariani, n° 33173 du 1<sup>er</sup> février 2005 de Jacques Bascou, celle 84836 du 20 juillet 2010 de Sophie Delong. Le *lexique du cadre institutionnel des APS* coordonné par R. Barul en 1998, à l'entrée P évoque même le paintball en prévenant en exergue « *il peut paraître surprenant de voir apparaître dans un ouvrage consacré aux activités physiques, un tel « jeu de guerre » comme le paintball* », p. 557. Le choix de cette entrée est justifié justement par ces questions posées sur le paintball à l'Assemblée Nationale.

Établissements d'Activité Physiques et Sportives (EAPS) qui dispensent le paintball. Ainsi les EAPS sont tenus de déposer une déclaration à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) compétente pour déclarer leur établissement. Certaines prérogatives sont obligatoires tel que le fait de posséder une assurance, d'afficher l'article R332-5 du Code du Sport, d'assurer la sécurité et des moyens de secours. Il existe aussi une réglementation concernant les bouteilles à gaz ou à CO<sub>2</sub>. Depuis 2010, la FPS (ainsi que les équipementiers) était aussi en communication avec le groupe AFNOR<sup>229</sup> qui a permis la publication de la norme : *NF S52-905-Paintball-Exigences de sécurité et d'exploitation d'un site de paintball loisir* en 2013. C'est à la demande de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) qu'une commission de normalisation a été mise en place sur le sujet<sup>230</sup>. Les objectifs de cette normalisation sont d'« *harmoniser, faire connaître les règles de pratiques professionnelles, valoriser les expériences, capitaliser et partager les bonnes pratiques, permettre l'exercice d'une concurrence loyale sur le marché, favoriser une reconnaissance plus officielle du paintball au niveau national, amener les organismes impliqués dans le paintball dans une dynamique de progrès* »<sup>231</sup>. D'autres pratiques comme le saut à l'élastique et le Parcours Acrobatique en Hauteur en sont venues à lancer un parcours de normalisation identique afin de poursuivre des exigences d'exploitations de leurs EAPS et de sécurité.

En ce qui concerne le paintball et les préoccupations sociales qui lui sont rattachées, nous sommes dans le domaine de « l'action publique », identifié par J. Commaille (2010) comme le fait de prendre « *en compte à la fois les actions des institutions publiques et celles d'une pluralité d'acteurs, publics et privés, issus de la société civile comme de la sphère étatique, agissant conjointement, dans des interdépendances multiples, au niveau national mais aussi local et éventuellement supranational, pour produire des formes de régulation des activités*

---

<sup>229</sup> Le groupe AFNOR est chargé d'une mission d'intérêt général pour organiser et participer à l'élaboration des normes françaises, européennes ou internationales.

<sup>230</sup> La DGCCRF a contacté l'AFNOR à deux reprises en 2010 et 2011 pour procéder à une investigation relative à la sécurité des pratiquants de paintball et de jeux lasers. Compte-rendu de la réunion d'informations et d'échanges sur le paintball du 22 juin 2011.

<sup>231</sup> Compte-rendu de la réunion d'informations et d'échanges sur le paintball du 22 juin 2011 p. 3. Dans ce sens, « *une norme permet de définir un langage commun entre les acteurs économiques - producteurs, utilisateurs et consommateurs - de clarifier, d'harmoniser les pratiques et de définir le niveau de qualité, de sécurité, de compatibilité, de moindre impact environnemental des produits, services et pratiques* ». p. 4

*collectives* »<sup>232</sup>. Les interactions multiples et diverses amènent ainsi une « construction collective » (Hassenteufel, 2008)<sup>233</sup> portant sur la régulation du paintball. L'impact de la législation est aussi conséquent pour influencer l'action des individus. Ainsi, si la loi portant sur la classification des armes du 6 mai 1995 n'avait pas été promulguée, sans doute la volonté de se réunir au sein d'une instance fédératrice ou tout du moins associative, n'aurait pas eu lieu. C'est pour cela que la régulation du paintball procède de « *règles [qui] naissent de discussions, de délibérations et de négociations (par exemple dans le cadre de forums) entre des acteurs situés à différents niveaux, ceci tout au long du processus concerné* »<sup>234</sup>. Le paintball apparaît donc comme un univers de confrontations, de négociations et de compromis entre les différentes parties prenantes le constituant. Le fait est que la FPS tente à tout prix d'être un acteur cohérent des négociations en fonction des attentes ministérielles.

À ce sujet, différentes avancées institutionnelles ont eu lieu, comme la création de la Ligue Nationale de Paintball (LNP)<sup>235</sup>, ou encore en 2011, l'adhésion de la FPS à l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM), reconnue par le CNOSF. S'agit-il ici d'un premier pas vers une reconnaissance institutionnelle du paintball ?

#### d) Conclusion sur l'institutionnalisation

L'institutionnalisation progressive des pratiques étudiées souligne bien les difficultés que rencontre le sport à s'organiser. Nous remarquons qu'il existe des résistances, qu'elles soient d'ordre institutionnel ou le fait de personnes. Comme pour l'étude de la genèse, nous ne pouvons pas attester d'une linéarité du processus. Les allers-retours et les hésitations sont constants et la rationalisation est progressive. L'institutionnalisation consiste en une amorce de standardisation de la pratique, encore faut-il que tous les acteurs soient d'accord concernant l'orientation à apporter.

Pour le basket-ball, le processus semble davantage affiné que les deux autres pratiques. En effet, au cours des procédures institutionnelles, l'activité obtient sa propre institution

---

<sup>232</sup> Commaille J. (2010) Sociologie de l'action publique in Boussaguet L. (et all) *Dictionnaire des politiques publiques* Presses de Sciences Po, p. 599.

<sup>233</sup> Cité par J. Commaille (2010) *Opus cité*, p. 600.

<sup>234</sup> Commaille J. (2010) *Opus cité*, p. 603.

<sup>235</sup> La LNP est la Ligue Nationale de Paintball mise en place en 2010, il s'agit en quelque sorte de la Ligue un du paintball qui permet aux meilleures équipes françaises de s'entraîner et de s'affronter pour rester compétitives lors des compétitions européennes.



autonome. Le paintball bénéficie d'une institution qui repose sur le modèle associatif, mais qui n'est pas reconnue par le mouvement sportif. Et l'escalade est dans une telle période de foisonnement institutionnel que nous pouvons nous demander si la situation se régularisera<sup>236</sup>.

### 3. Instauration des compétitions et poursuite de la codification

Une fois que les activités physiques émergent, que la nécessité de se regrouper pour les pratiquer amène une institutionnalisation, l'échelon suivant consiste à organiser des compétitions. Dans un idéal affirmé d'égalité des chances entre les participants, la codification des règles du jeu s'impose nécessairement.

La compétition est la situation d'affrontement au cours de laquelle les individus vont s'opposer selon des règles qui vont en définir le fonctionnement. La codification des règles est donc essentielle pour que la pratique physique acquière le statut de sport. La compétition est généralement institutionnalisée – mais elle peut ne pas l'être. Si elle l'est, elle se formalise et adopte le fonctionnement du système institutionnel sportif, c'est-à-dire la mise en place de dispositifs officiels qui actualisent la pratique comme institutionnalisée ou non. Le fait est que la reconnaissance du ministère en tant que pratique sportive amène entre autres des subventions et des ressources qui favorisent son développement<sup>237</sup>. Si elle n'est pas institutionnalisée, cela n'empêche pas une certaine formalisation et une adoption du fonctionnement du système sportif, la reconnaissance du mouvement sportif en moins<sup>238</sup>.

---

<sup>236</sup> Pour l'escalade, la vraie question étant, l'activité doit-elle se régulariser institutionnellement ? N'est ce pas la richesse de la pratique d'être proposée par diverses fédérations qui la dispensent ? Dans une perspective plus large, le mouvement sportif acceptera-t-il cette hétérogénéité, tant l'uniformité semble parfois recherchée ?

<sup>237</sup> Les fédérations délégataires établissent des « conventions d'objectifs » avec le ministère de la Jeunesse et des Sports pour mettre en place des plans généralement quadriennaux pour lesquels elles recevront des subventions financières.

<sup>238</sup> Et dans ce cas précis, il est possible de catégoriser cette « compétition » comme P. Parlebas (1986) « *d'affrontements auto-codifiés* » c'est-à-dire qu'il s'agit d'un « *affrontement dont les règles d'accomplissements sont labiles, constamment révisables et toujours soumises à l'appréciation du pratiquant isolé ou du groupe agissant en commun* », p. 51. Ce genre d'affrontement peut être identifiable dans le *playground* (street-basket) et dans une moindre mesure en escalade ou dans certaines ligues privées en paintball sportif.

A. Ehrenberg (1991) identifie à travers la compétition et la recherche de performances, une « *dimension anthropologique du sport, c'est-à-dire non seulement son appartenance spécifique à un type de groupement humain plutôt qu'à un autre, mais surtout sa signification culturelle pour nous les modernes* »<sup>239</sup>.

Si une activité physique existe, s'institutionnalise et se codifie elle devient donc un sport et selon A. Ehrenberg, il « *est un moyen non politique de populariser les valeurs de l'égalité car il les fait agir en les enracinant dans la quotidienneté la plus banale, celle de la distraction* »<sup>240</sup>.

L'égalité ne semble pourtant pas garantie et la compétition apparaît comme une « *mise en forme de la contradiction démocratique* » (A. Ehrenberg, 1991). En effet, par cet idéal de l'égalité des chances en sport, nous avons l'impression que tout le monde peut concourir contre tout le monde. La sociologie critique du sport, portée notamment par J.-M. Brohm (1976), a bien montré qu'il n'en était rien. La codification, à l'extrême, catégorise les pratiquants dans un ordre bien précis (discipline, âge, poids, genre, etc.) qui présenterait finalement un ersatz de compétition.

D'autres auteurs avaient auparavant distingué la compétition du culte de la performance comme actions élémentaires participant de l'émotion sportive. B. Jeu (1977), dans son essai philosophique sur la pensée mythique du sport, différencie successivement l'épreuve comme « *descente aux enfers* », la performance comme « *fuite, poursuite et sacrifice* » et la compétition comme « *sortie du labyrinthe infernal, combat simulé des forces du chaos et des forces du cosmos, institution triomphale d'un axe du monde* »<sup>241</sup>.

Par la suite, dans les analyses sociologiques du sport, la différenciation entre les deux n'est plus aussi évidente et leur coexistence est plutôt prise pour acquise. Ainsi, l'esprit sportif identifié par J.-P. Callède (2007) représente le fait que « *le sport se caractérise par la compétition, la recherche de performance et l'entraînement méthodique pour se préparer* »<sup>242</sup>.

<sup>239</sup> Ehrenberg A. (1991) *Le culte de la performance*. Paris : Calmann-Lévy, p. 30.

<sup>240</sup> Ehrenberg A. (1991) *Ibid.*, p. 39. Cette reconnaissance de la distraction comme constitutive de l'affrontement compétitif explique pourquoi tellement d'individus adhèrent à cette formule sportive en ayant l'impression que « faire du sport » les détend.

<sup>241</sup> Jeu B. (1977) *Le sport, l'émotion, l'espace*. Paris : Vigot, p. 10.

<sup>242</sup> Callède J.-P. (2007) *Opus cité*, p. 27.

Comme nous l'avons souligné, la définition du sport par P. Parlebas (1999) fait de la compétition motrice<sup>243</sup> un critère qualificatif majeur. Le cadre compétitif du sport apparaît donc comme inhérent à la pratique et à la précision conceptuelle.

Dans le cadre des compétitions, l'uniformisation du code du jeu est donc de mise surtout depuis la globalisation du fait sportif dans le monde. S. Darbon (2002) indique ainsi que « *si l'on veut que ces pays puissent se rencontrer dans le cadre de compétitions (comme c'est le cas, par exemple, avec la Coupe du Monde), il faut bien que les mêmes règles s'appliquent partout* »<sup>244</sup>.

Ainsi, une codification des règles apparaît indispensable pour permettre l'affrontement compétitif. Nous allons voir comment ce phénomène se passe pour les trois pratiques que nous étudions.

#### a) Le basket-ball, une instauration compétitive sur le mode de la « fédéralisation » par une constitution progressive de la codification de la pratique

Le rapport à la compétition du basket-ball est en apparence relativement plus explicite que celui des deux autres pratiques étudiées – moins compliqué qu'en escalade et plus formalisé que pour le paintball. Pour plusieurs raisons, la compétition en basket-ball s'est peu à peu imposée comme réalité de pratique. Premièrement, parce que le basket-ball a été inventé pour répondre à l'engouement qui s'opérait en faveur des pratiques collectives anglaises. Ensuite, parce que ces mêmes pratiques collectives privilégient comme mode d'affrontement le duel d'équipes avec interpénétration dans le camp de l'adversaire pour la plupart<sup>245</sup>. Enfin, la progressive institutionnalisation du basket-ball a amené sa codification et la précision de son règlement qui ont favorisé la compétition.

J. Durry (2003) note à juste titre l'évolution constante des règles et « *cette incessante modernisation qui ne saurait s'arrêter* »<sup>246</sup>. L'auteur prend l'exemple d'un match où une

---

<sup>243</sup> Parlebas (1986) *Opus cité*, p. 56 : « *par compétition motrice nous entendons une situation objective d'affrontement moteur, soumise impérativement à des règles qui en définissent les contraintes, le fonctionnement et tout particulièrement les critères de réussite ou d'échec* ».

<sup>244</sup> Darbon (2002) *Opus cité*, p. 6.

<sup>245</sup> Une pratique comme le base-ball ne présente pas les mêmes conditions d'interaction entre les partenaires et les adversaires à l'instar des sports collectifs européens.

<sup>246</sup> Durry J. (2003) *Ballon au centre pour l'entre-deux*. In Archambault F., Artiaga L., Frey J.-Y. (2003) *Opus cité*, p. 38.

équipe a préservé son avantage en gardant la balle sans tirer pendant 17 minutes. Une modification règlementaire a rapidement été mise en place pour empêcher cette tactique peu spectaculaire.

G. Bosc (2003) souligne à ce sujet, une « ère de la confusion règlementaire »<sup>247</sup> autour des années 1920 en France entre les règles fondamentales émises par J. Naismith et l'application pratique qu'elles ont pu recevoir sur le terrain. En fait, au fur et à mesure que la pratique s'est institutionnalisée, il y a eu un affinement des contraintes constitutives du jeu allant dans le sens d'un équilibre entre l'attaque et la défense. Selon É. Claverie (2007), « *ne faut-il pas autant comprendre les aménagements, par exemple règlementaires ou tactiques comme autant de manœuvres volontaires destinées à la rendre moins distante d'une réalité sportive nationale ?* »<sup>248</sup>. Tout se passe comme si la précision règlementaire du basket-ball était caractéristique de la culture sportive nationale. D'ailleurs É. Claverie cite les propos de G. Bideaux dans le journal *l'Auto* du 15 novembre 1934 : « *malgré les règles internationales, le jeu français gardera son caractère, beau par sa vitesse, ses attaques incessantes et ces mouvements d'harmonie. Les caractéristiques d'une race sont plus fortes que les règlements* »<sup>249</sup>. Comme l'expliquent P. Duret et P. Trabal (2001), « *changer les règles revient plus souvent à tourner le dos à une tradition technique dont on peut s'affranchir d'autant moins aisément qu'elle a été celle de grands championnats figurant dans la légende de la discipline* ».<sup>250</sup>

Il a donc fallu qu'une entente s'opère sur le règlement, que celui-ci s'ajuste aux changements qui se produisent au fur et à mesure que les confrontations se déroulent, pour que la compétition se formalise.

Ces modifications du code du jeu et cette confusion règlementaire, identifiées par les auteurs que nous avons cités, sont également consubstantielles d'une réalité spécifique au basket-ball. Nous avons repéré qu'au début l'apparition de la pratique en France, les patronages catholiques avaient la mainmise sur son organisation. Ces institutions vont elles-mêmes être relativement récalcitrantes à la transformation du basket-ball ludique en une pratique à caractère plus sportif. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons. Au début du

---

<sup>247</sup> Bosc G. (2003) L'apparition du basket en France et en Europe à la fin du XIXe siècle. In Archambault F., Artiaga L., Frey J.-Y. (2003) *Opus cité*, p. 50.

<sup>248</sup> Claverie É. (2007) Le ripopo ou la naissance d'un style français : 1920-1939. In Archambault F., Artiaga L., Bosc G. (2007) *Opus cité*, p. 156.

<sup>249</sup> Claverie É. (2003) *Ibid.*, p. 165.

<sup>250</sup> Trabal P., Duret P. (2001) *Le sport et ses affaires*. Paris : Métailié, p. 187.

siècle, en France, le sport n'est pas encore la modalité favorisée et la gymnastique est encore largement promue. Et comme l'explique P. Pilas (2003) « *le sport était redouté comme une école de compétition, de compétitivité, comme un élément de conflictualité à venir* »<sup>251</sup>.

Et l'auteur de noter une deuxième explication à cette réserve sportive : « *les patronages ont souvent mis en évidence l'exigüité de leur espace d'entraînement et d'une manière générale leur sous-équipement* »<sup>252</sup>. C'est ainsi plus par l'intermédiaire des patronages laïques moins récalcitrants à la formule sportive qu'il est possible de discerner ce que l'auteur appelle « *la seconde naissance sportive du basket* » (P. Pilas 2003).

Le premier club créé est le Basket-ball club de Trévis, au sein de l'UCGJ en 1894, suite à un challenge organisé au sein de l'Union. Dans le cas présent, c'est l'affrontement compétitif qui a donné lieu au regroupement des pratiquants et à leur réunion dans une association. Les clubs vont s'étendre en France vers 1930-40, période de forte institutionnalisation et surtout de la « fédéralisation » autonome du basket-ball français. Les premiers championnats du monde ont lieu en 1950, en Argentine, et le début de la professionnalisation des basketteurs s'opère dans les années 1960 en France.

La compétition est donc devenue une réalité pour la pratique et pour J. Durry (2003), le basket-ball détient les attributs du sport moderne car il est porteur des « *caractères communs aujourd'hui identifiés et reconnus comme ceux des sports de compétition* :

- une codification et une normalisation des règles à l'échelle planétaire ;
- la création d'installations propres, spécifiques et plus ou moins permanentes ;
- la mise en place et le respect d'un calendrier qui ne soit tributaire que de lui-même et non d'autres logiques et d'autres rythmes tels qu'autrefois des fêtes de villages, religieuses ou non ;
- et tout cela au cœur d'un monde industriel et marchand obsédé par la poursuite de résultats toujours plus élevés, toujours plus performants »<sup>253</sup>.

Le but du jeu au basket-ball est donc que deux équipes de cinq joueurs s'affrontent sur un

<sup>251</sup> Pilas P. (2003) Le basket et les patronages à Limoge. In Archambault F., Artiaga L., Frey J.-Y. (2003) *Opus cité*, p. 117. G. Simmel (1992) identifie le conflit comme socialisant et comme un moyen de préserver l'unité des « actions réciproques » des individus.

<sup>252</sup> Pilas P. (2003) *Ibid.*, p. 121. Avant que le basket-ball ne se sportifie réellement, la pratique se déroulait le plus souvent dehors sur des espaces aménagés pour l'occasion.

<sup>253</sup> Durry J. (2003) Ballon au centre pour l'entre-deux. In *Opus cité*, p. 24.

terrain et doivent marquer davantage de paniers que leurs adversaires.

La modalité « libre » du basket-ball est moins codifiée que cela, elle repose davantage sur une régulation contextuelle – en fonction du terrain, des personnes présentes et du temps. Le *playground* représente donc un basket-ball issu d'une culture populaire qui s'organise aux antipodes du basket-ball fédéral. Le temps et l'espace diffèrent, la notion d'équipe collective n'apparaît pas tant le *show* individuel est favorisé (notamment dans les un contre un). Les parties sont improvisées en fonction des personnes présentes. Yves Pedrazzini (2010) considère que le *playground* participe de « *l'urbanisation des pratiques sportives* ». Ce basket-ball particulier s'installe « *sur le mode chaotique — c'est-à-dire non prévisible — qu'est organisé le "championnat" de basket [...] et que s'improvisent le cours, la durée et les règles de la partie* »<sup>254</sup>. Dans une pratique de *playground*, nous ne sommes donc pas dans une réglementation uniformisée mais plutôt en face d'un règlement « *qui se trouve l'objet d'une négociation constante, notamment par rapport à la gestion de l'interaction entre les joueurs* »<sup>255</sup>. Les liens sont importants entre la culture propre au *playground* et la culture nord-américaine mise en avant par la NBA<sup>256</sup>. Ainsi, nous notons une institutionnalisation du basket-ball différenciée entre la NBA et la FIBA. Les règlements sont différents même si des rapprochements dans le code du jeu sont identifiables – notamment dans le rapport à l'équilibre entre l'attaque et la défense. En matière de visibilité médiatique, les différences de traitement sont conséquentes entre le basket-ball américain et le basket-ball français ou européen<sup>257</sup>. Malgré cela, la FFBB ne pense pas réellement que les deux basket-balls américain et européen s'uniformiseront un jour<sup>258</sup>.

Nous pensons que le rapport à la compétition du basket-ball allait être plus évident en raison de sa forte institutionnalisation contemporaine. Mais en définitive, l'orientation compétitive de la pratique s'est construite dans la négociation entre les différents acteurs de

---

<sup>254</sup> Pedrazzini Y., (2010) Fonction sportive de la ruelle : une ethnologie du basket dans le monde des gangs et des barrios à Caracas, Venezuela. *Ethnographiques.org*, Numéro 20 - septembre 2010 [en ligne].

<sup>255</sup> Loudcher J-F. Vivier C. (1998) *Le sport dans la ville*. Paris : L'Harmattan, p. 208.

<sup>256</sup> À ce sujet se référer à Sudre D. et Genty M. (2012) Le basket NBA : l'incarnation d'une Amérique « post-raciale ? » *Revue de recherche en civilisation américaine* [En ligne].

<sup>257</sup> Même si une situation extraordinaire comme le *lock-out* (littéralement fermeture ou arrêt de travail) de la NBA en 2011 a fait revenir certains joueurs français des équipes américaines de la NBA au pays pendant l'arrêt de la saison, le traitement médiatique du basket-ball français est peu valorisé.

<sup>258</sup> Cette déclaration provient de conversation téléphonique informelle avec des responsables de la fédération.

l'époque<sup>259</sup>. Néanmoins, c'est bien les organisations de référence – FFBB, FIBA – qui institutionnalisent la compétition.

### b) La constitution de l'escalade « libre » et la codification de la compétition avec la FFE

Les renversements institutionnels identifiés dans les années 1980 ont fait suite aux tentatives d'autonomisation de l'escalade libre qui passe par l'imposition de la compétition entre grimpeurs et où il est impératif de pouvoir se mesurer. Comme le reconnaît O. Aubel, « *la faiblesse relative des effectifs de licenciés et celle encore plus prononcée du nombre de compétiteurs au regard d'une estimation du nombre de libéristes permet de dire que la mise en forme institutionnelle du libre n'est que relative. En plus d'être contrariée, l'emprise de la fédération est également contestée par une catégorie de grimpeurs qui font état d'une humeur anti-institutionnelle récurrente* »<sup>260</sup>.

#### *Les futurs compétiteurs contre les compétitions*

La question de la compétition est donc le sujet conflictuel<sup>261</sup>. En 1984, la FFM décide de lancer des compétitions « *alors que la demande ne vient ni de l'ensemble des grimpeurs ni des grimpeurs de pointe* » selon la revue *Alpinisme et Randonnée*<sup>262</sup>. L'explication repose sur le fait que la FFM craint l'apparition d'une fédération concurrente propre à l'escalade et préfère prendre les devants. Le « *manifeste des 19* », initié par le CAF et la revue *Alpinisme et Randonnée* est co-écrit en 1985 par un nombre important de grimpeurs renommés comme P. Berhault, J.-P. Bouvier, J.-C. Droyer, C. Destivelle ou encore J.-B. Tribout. Ce manifeste mentionne l'esprit non-compétitif revendiqué par ces grimpeurs : « *certains sports comme le football ou le tennis n'existent qu'à travers la compétition, qui est leur seule raison d'être. Mais l'essence de l'escalade est autre. Sa finalité est et doit rester une recherche de la difficulté technique et la recherche d'un objectif chaque fois plus ambitieux. Cela induit une*

---

<sup>259</sup> Ce qui explique en partie les thèses de G. Simmel (1992) sur le conflit comme socialisation. De même la typologie des conflits élaborés par l'auteur donne de l'importance au compromis que nous pouvons rapprocher de la « négociation » mise en valeur par A. Strauss (1992).

<sup>260</sup> Aubel O. (2005) *L'escalade libre en France. Sociologie d'une prophétie sportive*. Paris : l'Harmattan, p. 13.

<sup>261</sup> Ce rapport à la question de la compétition qui est conflictuel a également été identifié au basket-ball précédemment.

<sup>262</sup> Cité par Walch J.-P. (2013) La sociale escalade, deuxième partie. La grimpe populaire et les démons du sport. *Sport et Plein air*, n°566, p. 25.

*contradiction avec la compétition* »<sup>263</sup>. Le manifeste induit également l'idée que l'escalade est « *un jeu pour lequel chacun fixe ses règles* », c'est-à-dire qu'elle ne saurait se plier au processus de sportification qui l'attend si elle se développe sur un mode compétitif.

La même année, une compétition a lieu à Bardonnechia, non loin de la frontière italo-française. Des signataires du manifeste vont même y participer. Mais l'idée n'est toujours pas au goût du CAF, association dominante dans la FFM<sup>264</sup>. La plupart des membres de la commission escalade de la FFM quitte la fédération et P. Traynard, le président n'est pas réélu. Il confirmera son rejet en expliquant que « *le Club alpin était encore dominé par des gens de l'ancienne génération où on faisait de l'alpinisme pur et dur, un sport gratuit dans lequel on n'attendait rien, et surtout pas une espèce de classement qui laisserait supposer qu'il y aurait des prix, etc. Ça n'est pas passé du tout. La vieille garde du Club alpin a poussé des gros cris et moi j'ai été battu sur ce point-là : les compétitions* »<sup>265</sup>.

#### *La FFE pour organiser et standardiser les compétitions*

La FFE a donc été créée par les grimpeurs eux-mêmes afin de se doter de l'institution qui leur correspondait et dans l'idée d'organiser les premières compétitions d'escalade<sup>266</sup> qui se déroulaient alors en milieu naturel sur des falaises selon les prérogatives de l'escalade libre. Cette sportification de la pratique de l'alpinisme n'est pas appréciée par tous, notamment par les membres du CAF qui soutiennent toujours la pratique alpine sans forcément reconnaître celle de l'escalade du fait des résistances à la fois de l'organisation elle-même et de ses adhérents. À titre d'illustration, nous relatons des témoignages d'adhérents du CAF qui écrivent dans la rubrique « libre opinion » de la revue *Montagne et Alpinisme* : « *Il me semble que la revue devient de plus en plus une revue de "gymnastique sur rocher ou autre" encore appelée escalade et de moins en moins une revue de la montagne ou sens large* ». Ou encore « *Je profite du questionnaire joint dans le numéro de Montagne et Alpinisme pour*

<sup>263</sup> Voici la seule source où nous avons trouvé le *Manifeste des 19* : <http://www.cad-climbers.com/fr/nouvelles/dossiers/article.php?a=22>

<sup>264</sup> Gloria A., Raspaud M. (2006) Émergence des compétitions d'escalade en France. 1980-1987. Genèse d'une offre fédérale. *Staps* n°71 « *En effet, en possédant 78 % de la population adhérente à la FFM en 1985, le CAF, de par ses représentants, dispose d'une large majorité lors des votes effectués au sein des assemblées générales de la Fédération* ». p. 109.

<sup>265</sup> Entretien (2002) cité par Gloria A., Raspaud M. (2006) *Ibid.*, p. 109.

<sup>266</sup> Walch J.-P. (2012) *Opus cité*, p. 243.



*vous signaler que si vous ne parlez plus que de l'escalade, je ne m'abonnerais plus. Ce numéro (2-88) confirme en effet la tendance qui consiste à ne plus parler que d'escalade, aux dépens de la montagne et de l'alpinisme. Il faudrait appeler la revue falaise et escalade »<sup>267</sup>.*

Nous pressentons bien que l'enjeu se situe dans les choix à prendre en matière d'escalade mais aussi dans le domaine de la politique fédérale. Il est intéressant de noter que ce sont des individus qui changent celle-ci en refusant le système mis en place et en proposant de nouvelles institutions avec des statuts plus conformes à ce qu'ils en attendent. On peut ainsi avoir l'impression que les choses se passent loin de l'influence de l'État. Comme J. Defrance (2000) l'a souligné, le phénomène sportif nage entre une autonomie et une tutelle politique<sup>268</sup>. Pourtant Y. Ballu, le « conseiller montagne » du Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le premier mandat de F. Mitterrand, propose d'obtenir un poste de DTN auprès du ministère en 1982, donc au profit de la FFM. Mais les problématiques qui entourent le bénévolat et le professionnalisme sont importantes au sein du phénomène sportif et une instance comme la FFM entend garder l'autonomie du fonctionnement de sa pratique et redoute sa professionnalisation. La commission escalade au sein de la FFM propose de créer un diplôme d'État spécifique à l'escalade auquel le syndicat des Guides de Hautes Montagnes s'opposera farouchement. Comme l'explique J.-P. Walch, « *l'arrêté du 5 octobre 1984 crée le diplôme de moniteur d'escalade donnant le droit d'exercer moyennant rétribution, les activités d'enseignement, d'animation et d'entraînement à l'escalade sur blocs, structures artificielles et falaises d'escalade. Sous la pression du syndicat des Guides, le territoire de ces moniteurs s'arrête à 800 mètres d'altitude* »<sup>269</sup>. À sa création, la FFE fait aussi le choix d'ouvrir son fonctionnement, tant dans le financement que dans la mise en place d'une formation du personnel technique. Elle se situe plus dans une relation de partenariat avec le Ministère dans le but de développer la discipline. Le CAF est plus réservé et craint la marchandisation de la pratique.

---

<sup>267</sup> Témoignage écrits d'adhérents du CAF paru dans *Montagne et Alpinisme*, n° 54, 4-88. En effet, dans le numéro 52 de 1988, plusieurs articles traitent de l'escalade en falaise. Un article de Daniel Taupin, acteur de l'alpinisme et membre de la FFME par la suite, nommé « *Mais où sont nos frayeurs d'antan ?* » évoque en conclusion une sorte de nostalgie alpine : « *Et après tout ça, que voulez-vous que je dise d'autres ? C'est bien vrai, l'escalade est fille de l'alpinisme, mais elle a rompu avec les traditions familiales. Les jeunes ont perdu le sens de la gloire du sommet vaincu, ils ne cherchent plus que leur plaisir, ils se délectent d'escalade délicieuses et recrachent les marches d'approches, leurs itinéraires sont un défi à la logique, ils s'accoutrent de façon scandaleuses et vont jusqu'à se donner en spectacle dans des Palais des Sports* », p. 17.

<sup>268</sup> Defrance J. (2000) La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif. *Politix, Revue des sciences sociales du politique* vol. 13, n° 50, p. 13-27.

<sup>269</sup> Walch J.-P. (2012) *Guide technique et historique de l'alpinisme*. Chamonix : Guérin, p. 243.

### *Les premières compétitions d'escalade en France*

La première compétition française a lieu à Vaulx-en-Velin le 21 mars 1986 et plusieurs suivront : « de 1985 à 1988, dix-huit épreuves importantes ont été organisées sur la planète, plus de la moitié en France ; trois-quarts des vainqueurs (H) sont Français »<sup>270</sup>.

Si de nombreuses personnes sont opposées à la compétition en escalade<sup>271</sup> (notamment un grand nombre de « cafistes »), c'est que les pratiques de l'alpinisme et de l'escalade sont considérées comme distinctes des autres sports. Plus proche de la culture *fun* de la glisse identifiée par A. Loret<sup>272</sup>, l'escalade ne semble pas présenter beaucoup de parallèles avec les caractéristiques normées des sports contemporains. C'est donc dans un double mouvement que la compétition s'inscrit : l'institutionnalisation amène la compétition et vice-versa. L'interrogation que porte O. Aubel sur le processus de sportivisation<sup>273</sup> du « libre » montre cette ambivalence entre deux groupes distincts. L'avènement du « libre » « est vécu par certains de ses adeptes comme un rejet de la culture occidentale dont le sport est le parangon. Mais l'observateur peut aussi y voir une évolution sportive des escalades ».<sup>274</sup> L'apparition de la compétition atteste clairement d'une influence sportive qui déteint sur l'escalade, qui se définit de plus en plus comme une pratique « à part » de l'alpinisme (G. Raveneau, 2002). Avec les compétitions, l'institutionnalisation de la pratique se poursuit car toute une refonte organisationnelle est nécessaire<sup>275</sup>. Les participants doivent s'affronter selon les principes de l'égalité des chances et il s'agit d'apporter la codification indispensable à l'activité pour qu'elle soit facilement arbitable. Selon O. Aubel (2002), la sportification de

---

<sup>270</sup> Walch J-P (2013) La sociale escalade, deuxième partie. La grimpe populaire et les démons du sport In *Sport et Plein air* n°566 p. 25.

<sup>271</sup> Ce qui est toujours le cas aujourd'hui, notamment avec l'expansion depuis quelques années de la discipline de vitesse qui est jugée comme contraire à l'esprit de la grimpe.

<sup>272</sup> Loret A. (1995) *Génération glisse : dans l'eau, l'air, la neige ; la révolution du sport des "années fun"*. Paris : Autrement.

<sup>273</sup> Nous employons le terme que l'auteur utilise. L'usage du vocable sportification ou sportivisation est illustrateur de certains positionnements paradigmatiques en sociologie du sport. Pour notre part, nous utilisons plus le terme de « sportification en ce qui concerne les pratiques sportives, mais nous pourrions user de celui de « sportivisation » pour évoquer un processus plus global s'appliquant à la société par exemple ou alors dans le sens précisé par P. Bordes (2008) que nous évoquerons plus tard.

<sup>274</sup> Aubel O. (2005) *Opus cité*, p. 18.

<sup>275</sup> « Au début les règles sont floues. On hésite entre prendre en compte le temps passé sur la voie, le style, la plus haute prise atteinte ou la combinaison des trois. Cela donne lieu à des contestations sans fin. » in Grimporama « 2005, la compétition d'escalade fête ses 20 ans ». <http://www.grimporama.com/francais/reportage/compet20.htm>

l'activité « *consiste en la formalisation d'un corpus réglementaire dont la fonction est d'une part l'euphémisation des affrontements et d'autre part, l'instauration de l'équité entre les joueurs* »<sup>276</sup>. C'est donc bien dans une logique de compétition et d'affrontement entre grimpeurs que s'instaure la pratique de l'escalade sportive.

Après 1986, les compétitions françaises ont lieu en extérieur. Suite au tollé qu'engendrent les réclamations face aux dégradations et aux exigences d'équité entre participants, elles se dérouleront par la suite très rapidement en intérieur, sur des structures artificielles<sup>277</sup>. La codification du jeu se poursuit par « *l'utilisation de distinctions quant à la manière d'accomplir une ascension libre* »<sup>278</sup>. Un début d'organisation se donne à voir dans les catégorisations « à vue », « après travail » ou « flash »<sup>279</sup>. Peu à peu, suite à l'apaisement institutionnel, les compétitions s'organisent et se rationalisent pour amener la structuration de championnat départemental, régional et bien sûr national. Les règlements d'épreuves s'affinent et se spécialisent. Il existe trois disciplines : la difficulté, le bloc et la vitesse.

---

<sup>276</sup> Aubel O. (2002) Les enjeux de la sportivisation de l'escalade libre. In Defrance J., Hoibian O. *Deux siècles d'alpinisme européens*. Paris : l'Harmattan, p. 275.

<sup>277</sup> Encore actuellement, des manches de coupe du monde ont lieu sur des structures artificielles placées en extérieur comme les étapes se déroulant à Chamonix par exemple.

<sup>278</sup> Aubel O. (2002) *Opus cité*, p. 276.

<sup>279</sup> Les participants de compétition de difficulté vont effectuer la voie « à vue », sans voir leurs concurrents grimper quand ils s'élanceront, car ils seront placés en zone d'isolement. Si l'on évoque la modalité « flash », c'est que les grimpeurs ont vu une personne au moins grimper la voie ou ont eu des informations techniques sur la façon de la faire. Il existe aussi celle d'« après travail », qui signifie que la voie a été travaillée plusieurs fois avant d'être sortie. Ces deux particularités concernent plus la grimpe en falaise que le milieu de la compétition.

ÉPREUVES	DIFFICULTÉ	BLOC	VITESSE
<i>Le but</i>	Sur un grand mur de 15 mètres de haut, aller le plus haut possible. Les grimpeurs ne connaissent pas la voie (ils sont « à vue », ils ne voient pas les concurrents qui les précèdent).	Sur plusieurs structures de 3 à 4 mètres, sécurisées par des matelas de réception, réussir le plus de passage avec le moins d'essais possible en un temps donné. En finale, il y a 4 blocs proposés. Les grimpeurs essayent chaque bloc à tour de rôle.	Sur un grand mur de 15 mètres de haut, être le plus rapide pour atteindre le sommet
<i>Le classement</i>	Il est établi en fonction de la hauteur atteinte. La prise de main peut être : -contrôlée (tenue par le grimpeur qui stabilise son corps -valorisée (le grimpeur a tenu la prise et commencé)	Il est établi selon le nombre de blocs réalisés. Celui qui a réussi le plus de blocs a gagné. En cas d'ex-æquo, on regarde le nombre d'essais pour réussir ces blocs.	Les grimpeurs s'affrontent deux par deux dans des voies strictement identiques. Le vainqueur est celui qui arrive en haut en premier.
<i>Le déroulement de la compétition.</i>	-2 poules de qualification : les 13 meilleurs de chaque voie sont qualifiés -1 voie de demi-finale : les 8 meilleurs sont qualifiés -1 voie de finale. À chaque tour, les voies sont modifiées.	-1 <sup>er</sup> tour de qualification (5blocs) : les 20 meilleurs sont qualifiés -Une ½ finale (4 blocs) : les 6 meilleurs sont qualifiés -Finale (4 blocs). À chaque tour, ce sont de nouveaux blocs.	-1 <sup>ère</sup> phase de qualification : chaque grimpeur a droit à deux essais pour faire le meilleur chrono possible. Les 16 meilleurs sont qualifiés. -1 <sup>ère</sup> phase de finale : en fonction de leur classement en qualifications, les grimpeurs s'affrontent deux par deux (le 1 <sup>er</sup> contre le 16 <sup>e</sup> , le 2 <sup>e</sup> contre le 15 <sup>e</sup> ...) en 1/8 de finale, ¼ de finale, ½ finale et finale.

Tableau 3 Les règles du jeu de l'escalade de compétition selon les trois disciplines.

### *La rationalisation fédérale par la réglementation*

Ainsi, l'affrontement entre grimpeurs lors des compétitions officielles assurées par la FFME repose sur l'équité entre les grimpeurs, entretenue par un règlement spécifique. Il s'agit de documents officiels, reconnus par l'IFSC qui portent sur les règles d'organisation et de déroulement des compétitions nationales, les règles d'établissement des différents classements, les règles du jeu, etc. Il existe aussi en escalade des cotations<sup>280</sup> qui indiquent le niveau des voies – qu'elles soient en salle, en falaise ou de blocs. Les cotations sont en quelque sorte la mesure nécessaire à une pratique qui se sportifie. Ces dernières sont au cœur de débats récurrents au sein de la pratique comme nous le verrons lors de l'analyse des entretiens.

### *Les avis divergents sur la compétition perdurent*

La communauté libériste est maintenant traversée par deux tendances aux opinions contrastées concernant l'institutionnalisation de l'activité. Il y aurait deux groupes : d'un côté, les « falaisistes » ni favorables à la pratique sur Structures Artificielles d'Escalade (SAE) ni pour la compétition et qui privilégient la pratique extérieure ; d'un autre côté, les « compétiteurs » qui encouragent assurément la compétition. Bien entendu, la réalité de faits n'est pas aussi tranchée, des « falaisistes » peuvent également faire de la compétition et inversement. Pourtant, il est possible de noter une compétition en falaises également. Il s'agit davantage d'une course à la cotation maximale, sans organisation ou structure, donc sans équité<sup>281</sup> – comment comparer deux performances sur la même voie réalisées à des moments différents et donc dans des conditions dissemblables ? C'est le côté « sombre » de l'escalade où le marché économique des sponsors rentre en jeu en vue de l'amélioration de performance en falaises. Pour autant, ce sont les performances les plus discutées en escalade, davantage que celles des compétitions sur SAE<sup>282</sup> notamment dans les médias spécialisés. Le fait est que généralement la cotation est donnée soit par l'ouvreur de la voie,

---

<sup>280</sup> Les cotations sont l'évaluation du niveau de la voie. En France, les cotations s'étalent de 3 à 9 (plus haut niveau) avec une différenciation de l'échelle de difficulté précisée par *a*, *b* ou *c*. Elles sont différentes en bloc (plus proche des cotations alpines).

<sup>281</sup> Cet affrontement relève plus de « l'« affrontement auto-codifié » identifié par P. Parlebas (1986), p. 51.

<sup>282</sup> Comme nous le soulignerons lors des entretiens, la cotation des voies ouvertes pour les cotations n'est pas si importante que cela, parce que tout le monde sait qu'elles sont d'un niveau relativement exigeant. Ainsi, elles sont rarement précisées ou tout du moins une idée des valeurs dans lesquelles elles s'insèrent.

soit par une négociation tacite entre les attributions proposées par les différentes personnes essayant la voie après l'ouvreur.

Selon O. Aubel, « *Si la notion d'affrontement ne va pas de soi en escalade, le respect de la règle du libre instaure, a priori, l'égalité entre les grimpeurs.* »<sup>283</sup> La question que nous nous posons concernant l'escalade repose justement sur le respect de la règle du libre. Comment des règles se constituent-elles pour une pratique sans fondement compétitif ? Leur respect repose-t-il sur un code explicite ou informel ?

### *La FSGT d'une tendance pro-compétitive à un rejet progressif de la compétition*

La position de la FSGT au cours des années 1980 apparaît à contre-courant avec la ligne directrice suivie par la commission sport de nature de la fédération au XXI<sup>e</sup> siècle. En effet, en 1983 elle se positionne clairement en faveur de la compétition organisée « *car c'est, selon elle, le meilleur moyen de tuer le mythe du surhomme alpiniste qui empêche beaucoup de jeunes d'accéder à ce sport* »<sup>284</sup>. Historiquement, dans sa logique de démocratisation d'accès des pratiques sportives au plus grand nombre, la FSGT a peu à peu mis de côté ses activités alpines pour se consacrer à l'escalade qui apparaissait plus accessible aux milieux populaires. Comme le souligne un responsable du comité des sports de nature de la FSGT : « *nous au début, on s'est battu pour avoir le droit d'organiser des compétitions en escalade. À un moment donné, c'était très bien porté d'être anti-compétition dans ces activités et puis maintenant à l'inverse, on va plutôt défendre l'idée qu'il ne faut pas réduire ces activités à leur dimension compétitive... et que l'essentiel dans les sports de nature n'est pas la compétition* »<sup>285</sup>.

### *Des espaces de pratiques qui se diversifient*

L'institutionnalisation et codification de l'escalade qui s'est jouée pour l'escalade s'est concentrée au départ sur l'escalade en extérieur, l'escalade de falaises. Un nouvel espace de

<sup>283</sup> Aubel O. *Opus cité*, p. 275.

<sup>284</sup> In *Montagnes Magazine* (1983) cité par Walch J-P (2013) La sociale escalade, deuxième partie. La grimpe populaire et les démons du sport. *Sport et Plein air*, n°566, p. 25.

<sup>285</sup> Entretien avec Y. Renoux, le 25 février 2010.

grimpe a été inventé dans les années quatre-vingt, les SAE. Elles sont induites par des volontés pédagogiques lors de l'expérience du Lycée de Corbeilles dans l'Essonne en 1982 où un mur d'escalade a été monté par les professeurs d'EPS. Dès 1952, les premières structures installées par la FSGT avaient déjà été vues à la Fête de l'Humanité. Un utilisateur marquant dans le processus d'innovation (M. Ackrich, 1998<sup>286</sup>) des SAE est F. Savigny, le créateur d'Entreprises<sup>287</sup>. La légende relatée dans un journal<sup>288</sup> détaille que F. Savigny a voulu grimper un platane avec des amis et que, voyant qu'un passage lui résiste, il décide de fabriquer une prise en bois, ce qui l'amène à la conception de prises artificielles en résines. L'article mentionne que « *son entreprise a déjà réalisé près de 80% des 600 structures artificielles d'escalade recensées en France* » (Les Échos, 1992). Comme le rappelle C. Varlet (1989) « *une profonde mutation a lieu, qui résume ce qu'il est convenu d'appeler l'urbanisation de la grimpe, et les murs d'escalade, qui à l'origine étaient le plus souvent des structures réhabilitées (prises taillées, collées, sculptées sur des murs...) deviennent progressivement des SAE qui s'affranchissent du milieu original et individualiste des grimpeurs pour rejoindre celui des marchés d'équipements et des biens sportifs* »<sup>289</sup>. Nous sommes véritablement dans l'intégration de l'utilisateur dans l'analyse du processus d'évaluation et il s'agit de remarquer qu'en matière d'offres d'équipements sportifs, cette constatation est fréquemment de mise (nous le verrons notamment avec le paintball sportif et nous pouvons le constater avec l'invention du basket-ball également).

### *Une seule fédération délégataire de l'escalade, la FFME*

Dans la réalité compétitive contemporaine, seule la FFME organise des compétitions officielles étant donné qu'elle a la délégation du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour cela. Les clubs de la FSGT organisent certes des compétitions mais le classement n'a aucune importance. La FSGT est plus dans l'idée d'utiliser la compétition à des fins pédagogiques : «

---

<sup>286</sup> Akrich M. (1998) Les utilisateurs, acteurs de l'innovation. *Revue Education permanente*, n°134, 1998, p.79-89.

<sup>287</sup> Entreprises est une société de matériel d'escalade créée en 1985 qui propose des prises en résines pour les SAE. Il est aussi le fournisseur officiel du mur d'escalade de vitesse normalisé et homologué ainsi que pour les compétitions internationales.

<sup>288</sup> *Les Échos* n° 16175 du 08 Juillet 1992, Supplément industrie « Murs artificiels les falaises entrent dans la ville ».

<sup>289</sup> Varlet C. (1989) SAE : contribution à l'analyse du processus de diffusion en France 1975-1987. *Escalade, Actes du colloque Ensa Chamonix*, Joinville : Actio, p. 94.

*c'est pas du tout les mêmes logiques de compétition, mais on est toujours sur... on n'a jamais abandonné l'aspect de la compétition, mais faut pas qu'elle soit sélective, faut qu'elle soit un peu éducative et ludique, c'est important la compète »<sup>290</sup>.*

Les adhérents du CAF souhaitant faire de la compétition adhèrent également à la FFME<sup>291</sup>. Les dirigeants du CAF centrant leurs activités sur la montagne et l'alpinisme pour lesquelles il n'y a ni délégation ni compétition ne se sont pas intéressés à l'institutionnalisation de l'escalade. Comme le déclare un des DTN de la FFCAM, « *le club alpin a loupé plusieurs marches et la plus importante c'est celle de l'escalade sportive »<sup>292</sup>.*

Ainsi nous percevons bien que la sportification de l'escalade à travers la codification de la compétition a été au cœur d'enjeux institutionnels important et également de tensions entre les pratiquants.

### c) Le paintball, une codification rétrospective de la compétition après les actions des structures privées

Le rapport à la compétition en paintball est significativement en lien avec la codification de l'activité, pour plusieurs raisons. Comme l'activité peut être considérée comme nouvelle, il a fallu que la FPS opère des choix sur les formules compétitives qu'elle allait proposer aux paintballeurs. Ces décisions reposent à la fois sur ce qui se passe dans le paintball au niveau international – aux États-Unis principalement –, mais elles sont aussi induites par la prévalence organisationnelle que les équipementiers, les fournisseurs de matériel et les premiers organisateurs de tournois privés ont engagée.

Au paintball, le but du jeu consiste à toucher la base de l'équipe adverse sans avoir été touché par des billes de peinture. C'est la règle du jeu basique, modulable en fonction des formats et des modalités de jeu différents. En effet, dans le mode d'organisation du paintball, deux modalités de jeu sont mises en place, le jeu long et le jeu classique. Le jeu classique ne

---

<sup>290</sup> Entretien réalisé avec A. Levêque le 4 février 2010.

<sup>291</sup> Par exemple, le rapport annuel de l'année 2012 de l'assemblée générale de la FFME en 2013 mentionne les nouveaux clubs affiliés à la FFME et nous pouvons noter un club du CAF, le Club Alpin de Liffré section compétition (35) qui a demandé son affiliation à la FFME dans l'idée de participer aux compétitions. De toute façon, il n'est pas rare que les grimpeurs adhèrent indistinctement aux différentes fédérations, par exemple FFME et FFCAM ou FSGT et FFCAM, notamment car le CAF propose des réductions sur les refuges si la personne y adhère.

<sup>292</sup> Entretien réalisé avec L. Jourgeon le 5 mai 2011.



se joue qu'en un seul point – un seul round –, il consiste à toucher la base adverse sans avoir été marqué. Le jeu long repose sur le même principe, mais se joue en plusieurs points variant selon la catégorie (trois ou cinq joueurs). Pour définir un format de jeu, le type de lanceur est évoqué, ensuite la catégorie et le type de jeu. Par exemple le « S5L » est le format qui se joue avec un lanceur semi-automatique, dans une équipe de cinq joueurs en jeu long. Il s'agit du format favorisé pour le haut niveau et les compétitions européennes notamment.

Auparavant, il existait un format avec sept joueurs, mais il n'est plus pratiqué depuis 2008. La *Fun Cup* est aussi un format qui ne se joue plus<sup>293</sup>, le principe était de n'avoir que 140 billes disponibles au cours du jeu. Ce format, spécifiquement français, s'est arrêté suite à l'augmentation du niveau dans les compétitions, les équipes préférant dès lors consacrer leurs entraînements aux formats les plus courants. Il s'agissait également d'une modalité plus pratiquée en loisirs par des personnes qui ne souhaitaient pas investir dans les billes, dont le coup financier est conséquent.

Ainsi, depuis que la FPS existe, de nombreux formats ont fait leur apparition dans les compétitions de paintball. Signe de la disparité de la fédération, le paintball se distingue encore plus de ses cousins sport collectifs où il n'existe généralement qu'un format de jeu<sup>294</sup>. *A contrario*, le paintball présente diverses versions possibles d'affrontements, même si celles qui ont été sélectionnées et favorisées sont actuellement au nombre de trois : le semi trois, le semi cinq et le semi cinq jeu long. Cette disparité des formats de jeu qui s'actualisent en fonction des modes est symptomatique des réserves que l'institution sportive accorde à la pratique.

Un tableau présent dans la dernière version du règlement de la FPS explique ces différents formats :

---

<sup>293</sup> Cet arrêt peut s'expliquer par un attrait plus important des paintballeurs pour l'adrénaline provoqué par les formats longs.

<sup>294</sup> Dans le cas où plusieurs formats de jeu existent pour les autres sports collectifs, ils sont le plus souvent institutionnalisés comme le rugby avec le rugby à quinze joueurs, le rugby à treize joueurs ou plus récemment le rugby à sept qui sera sport olympique en 2016. Le football (si l'on ne tient pas compte du football américain), le volley-ball ou encore le basket-ball (pour prendre comme exemple les sports collectifs les plus pratiqués en France) présentent des constances dans leurs formats de jeu.

Acronyme	Catégorie	Format de jeu
S3S	3 joueurs	Classique
S5S	5 joueurs	Classique
S5L	5 joueurs	Long

Tableau 4 Les différents formats se jouant en paintball sportif (Source FPS).

Sur le territoire français, la compétition se divise en deux catégories : les compétitions organisées par la fédération et celle qui sont privées. Il existe de nombreux tournois ou des ligues privées, comme le Millenium qui est souvent considéré comme le championnat européen, ou encore la War Town Series, (WTS)<sup>295</sup>, une ligue privée jouée en région parisienne qui propose son propre règlement. Depuis quelques mois, la Champion Paintball Series (CPS), un tournoi européen créé en Italie, commence à faire parler de lui<sup>296</sup>.

Le Millenium est une compétition privée initiée par L. Hamet, ancien joueur des Tontons Flingueurs (une équipe de paintball titrée du sud de la France) et fondateur d'*Adrenalines Games*, un équipementier qui a commercialisé les structures gonflables ayant révolutionné le paintball sportif en matière de standardisation de l'espace. L. Hamet a également mis en place l'European Paintball Federation (EPBF), dont il est le président. Le Millenium est donc une institution privée qui a beaucoup d'impact dans le développement du paintball et qui influe sur le paintball français de façon considérable. À titre d'exemple, le règlement fédéral français est calqué sur celui du Millenium. La réalité de la pratique compétitive fait que la majorité des équipes qui ont les possibilités financières, gestionnaires et qualificatives apprécie de participer au « *Millé* », à la fois parce que c'est un lieu d'échange et de rencontres important du paintball mais également parce qu'un prestige important est accordé aux équipes qui se classent dans le haut du tableau du Millenium<sup>297</sup>.

<sup>295</sup> La WTS a été créée en 2007, elle propose un règlement différent que celui mis en place par la fédération ou le Millenium. Cela n'empêche pas de nombreuses équipes (joueuses en ligue également) d'y jouer également.

<sup>296</sup> Au niveau médiatique (forums sur internet, pages Facebook portant sur le paintball), il a été fait mention de conflits d'intérêt entre la CPS et le Millenium. A l'origine, la CPS était un tournoi privé italien dont des manches ont pu compter dans le classement européen (EPBF). Quand la CPS a décidé d'étendre son circuit à des manches en Allemagne et en France, Laurent Hamet (le président de l'EPBF et le créateur du Millenium) a affirmé que la CPS allait à l'encontre des intérêts de l'EPBF, parce que le fait d'avoir deux circuits compétitifs concurrents freine le développement du paintball en Europe de l'Ouest.

<sup>297</sup> De nombreuses équipes refusent de participer au Millenium en raison des coûts importants que cela engrange, et aussi à cause de l'omnipotence de l'organisation sur le milieu du paintball.

Ainsi, dans le fonctionnement des formats joués en ligue et championnat fédéral, le temps de jeu effectif est identique à celui joué en Millenium selon le modèle Semi-Pro League (SPL).

La FPS a ainsi instauré un règlement de jeu qui reprend en grande majorité les grandes lignes du règlement mis en place par le Millenium. Ce qui fait que les règles du jeu sont relativement peu pérennes. En effet, de nombreuses modifications voient le jour et des ajustements incessants à la réalité de l'application réglementaire sur le terrain de jeu entraînent des améliorations constantes.

Il est possible d'entrevoir que la mise en place de la compétition et de la codification du paintball est relativement complexe, à la fois parce qu'elle est toujours en train de s'organiser et parce que de multiples modalités contingentes influent sur les décisions que peut mettre en place la FPS.

#### d) Conclusion sur l'instauration des compétitions et l'amorce de la codification

Le rapport à la compétition et les prémices de la codification des trois activités étudiées sont loin d'être analogues. En effet, nous avons l'impression que contrairement à ce que nous disions, dans le cas du basket-ball, une sorte de linéarité se donne à voir. La pratique amorce son institutionnalisation et donc se codifie pour envisager la compétition dans l'égalité des chances. En fait, le basket-ball jouit du support des grandes organisations internationales qui coordonnent l'organisation compétitive et donc la codification de la pratique. Le phénomène est différent pour l'escalade, tant la question de la compétition a entraîné de débats au sein de la communauté des grimpeurs. À partir du moment où le fait a été accepté et mis en place par l'institution de référence du moment, la pratique a du se normaliser pour identifier les repères pouvant opposer les compétiteurs. Mais cela a pris du temps et s'est constitué également dans la polémique selon les volontés de caractériser l'escalade. Ce qui se passe au paintball diffère également des autres pratiques. Le contexte de l'émergence de la pratique – née aux États-Unis, développée par les équipementiers et le secteur privé – a entraîné une volonté d'institutionnalisation de la part de quelques joueurs en dehors de toute affiliation à une quelconque supra organisation qui jouerait son rôle de conseillère ou prescriptrice. La compétition en paintball sportif est donc toujours dans une logique de construction, de tâtonnements et la codification évolue sans cesse. Ainsi nous voyons bien qu'au cours de l'analyse, commence à se forger l'idée d'une institutionnalisation-type en

basket-ball qui apparaît comme la référence que tenteraient d'atteindre les deux autres sports. L'escalade se constitue alors selon l'impulsion de ses propres pratiquants. Les joueurs de paintball construisent la sportification de l'activité avec les paramètres dont ils doivent s'accommoder.

#### 4. Compte-rendu statistique propre à chaque pratique suivant les variables de l'âge, du genre, de la répartition régionale et des PCS

Nous avons déjà précisé notre orientation qualitative dans le cadre de cette recherche, cependant utiliser les enquêtes statistiques à notre disposition nous apporte des moyens supplémentaires pour comprendre chacune des activités et le rapport à l'institution normative du sport qu'elles entretiennent. Rendre compte des chiffres concernant les pratiquants, fait état de la réalité d'adhésion sportive aux fédérations, mais ne rend pas forcément compte de la pratique hors-association qui peut être conséquente, notamment en basket-ball et en escalade et dans une moindre mesure en paintball. Il s'agit donc de garder en tête ces différentes modalités de pratique auxquelles chaque individu est susceptible d'adhérer, qu'elles soient fédérales ou hors champs institutionnalisés.

Afin de retracer une étude complète du basket-ball, de l'escalade et du paintball, il est nécessaire d'évoquer les statistiques dévoilées par les grandes enquêtes sur les pratiques sportives des Français et les fédérations que nous étudions.

Nous nous sommes appuyée principalement sur deux sources. Premièrement sur les données pour lesquelles les fédérations (FFBB, FFME et FPS) nous ont autorisé l'accès. Deuxièmement, nous nous sommes appuyée sur les éléments mis en valeur lors de la dernière enquête effectuée sur les pratiques sportives en 2000<sup>298</sup> et sur les bulletins statistiques établis par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Stat Info ou Chiffres clés). Nous soulignerons au cours des présentations statistiques les soucis que nous pouvons avoir

---

<sup>298</sup> Mignon P., Truchot G. (2002) *Les pratiques sportives en France*. Paris : INSEP. Une nouvelle enquête a été établie en 2010 mais elle n'a pas encore fait l'objet de publications accessibles excepté un bulletin stat info n°11-02 en novembre 2011 qui fait état des grandes tendances de l'enquête.

pour identifier des taux clairs de pratiquants si nous avons essentiellement recours à ces informations.

Nous allons voir que les statistiques globales sur la pratique incluent à la fois le basket-ball fédéral et la modalité plus « libre » de la pratique – du moins dans les enquêtes mais pas avec les fédérations. Les données proposées par la FFBB concernent essentiellement la pratique fédérale du basket-ball. La FFBB a tenté de se rapprocher des joueurs de *playground* qu'elle nomme le basket de plein air en développant l'idée du « basket en liberté » qui promeut des tournois open le plus souvent<sup>299</sup>.

En ce qui concerne la FFME, les statistiques que nous présenterons concernent la totalité des adhésions à la FFME. Elles regroupent donc plusieurs sports de nature et pas seulement l'escalade fédérale. Dans une enquête réalisée en 2010, la FFME a montré que l'activité la plus pratiquée au sein de la fédération était l'escalade (à plus de 60%)<sup>300</sup>. De façon identique à la FFBB, la FFME ne dispose d'aucune donnée sur les pratiquants non-adhérents.

Dans le cadre de l'analyse statistique du paintball nous nous sommes principalement reposée sur les dossiers de la FPS pour établir une première analyse de la pratique en fonction des données que nous avons reçues. Les éléments que nous apporterons sur le paintball concernent essentiellement sa modalité sportive et non celle relative aux joueurs de « camo ». La fédération ne nous ayant pas transmis les données qu'elle possède concernant les joueurs loisir<sup>301</sup>.

### a) Répartition des adhérents par fédération

#### *Données de l'enquête de 2000*

- *le basket-ball*

<sup>299</sup> Ce sont des tournois accessibles aux licenciés et non licenciés sous forme de 3 x 3 dont la FFBB a amorcé la codification. Elle propose ainsi une formation de « moniteur de basket de plein-air ».

<sup>300</sup> Enquête réalisée par la FFME en 2010. Sur 6800 questionnaires envoyés à des licenciés et anciens licenciés avec un retour de 1800 réponses. Les réponses sont les suivantes : 61 % escalade en SAE, 31 % escalade en Structures Naturelles d'Escalade (SNE), 11 % randonnée montagne, 5% randonnée pédestre, 5 % ski alpinisme, 2 % alpinisme, 1% canyoning en première activité.

<sup>301</sup> Il s'agit d'ailleurs d'une question récurrente à la FPS. Doit-elle favoriser les « fluos » et délaisser le paintball des « camos » qui ne facilite pas son image publique de surcroît ? Le bureau dirigeant étant actuellement investi par des joueurs sportifs, ce sont les joueurs adhérents qui font parfois le rappel de ne pas se désintéresser du « camo ».

En 2012-2013, la fédération française de basket-ball annonce 491 271 licenciés<sup>302</sup>. En 2000 l'enquête sur les pratiques sportives des Français recense 1,3 millions de personnes, âgées de 15 à 75 ans, déclarant faire du basket-ball. Leur âge moyen est de 24 ans et 50 % pratiquent en club ou dans une association. 59 % d'entre eux pratiquent une fois par semaine. 33 % sont des femmes<sup>303</sup>.

La différence entre le nombre d'adhérents à la fédération et le chiffre de personnes déclarant pratiquer le basket-ball a trait à deux facteurs.

Premièrement, le parti-pris de l'enquête de demander « *avez-vous exercé une activité physique et sportive au moins une fois dans l'année ?* »<sup>304</sup>, participe du flou de la définition de l'APS et du sport en laissant libre choix aux enquêtés d'identifier ce qu'ils entendent par ces notions. En second lieu, le basket-ball est une activité qui semble être pratiquée autant dans sa modalité fédérale que dans sa formule plus libre, le *playground*, puisque parmi les 1,3 millions déclarant faire du basket-ball, 50% adhèrent à un club. De ce fait, 50% n'appartiennent à aucune structure sportive organisée.

Nous nous situons bien dans une distinction claire du basket-ball fédéral, qui semble plus conforme à l'idéal sportif et traditionnel du fonctionnement institutionnel français. En outre si nous nous attardons sur les déclarations de pratique des Français interrogés pour l'enquête, le basket-ball semble jouir d'un vivier de pratiquants non négligeable. Le souci porte sur l'absence de regard qualitatif pour identifier les représentations sociales des individus sur ce qu'ils entendent par « sport ».

Le basket-ball apparaît tout de même sérieusement inscrit dans le système sportif si l'on tient compte du nombre de déclarations de pratique.

- *l'escalade*

Il apparaît difficile de recenser le nombre d'adhérents et donc d'avoir une statistique claire des grimpeurs en France. Comme l'explique P. Bourdeau (1989), « *l'explication de cette situation repose manifestement sur la diffusion massive de la pratique de l'escalade hors du*

---

<sup>302</sup> Pour comparaison, en 2011-2012, la fédération française de football recense 1 973 260 licenciés, celle de handball, environ 500 651 licenciés et pour le volley-ball, on compte plus de 100 500 adhérents. On peut ainsi dire que le basket-ball est le deuxième sport collectif français. Source : site internet respectif des fédérations.

<sup>303</sup> Mignon P., Truchot G. (2002) Les pratiques sportives en France. Paris : INSEP p. 160.

<sup>304</sup> Mignon P., Truchot G. (2002) *Ibid.*, p. 20. Les auteurs expliquent que le terme « d'activités physiques et sportives » relève « d'une acceptation plus vaste que la question « avez-vous fait du sport ?... », posée dans de nombreuses enquêtes ».

*tissu associatif, selon un mode de développement désinstitutionnalisé qui touche depuis une décennie de nombreuses activités physiques et sportives de pleine nature* »<sup>305</sup>. Sur la base de l'estimation fournie par l'enquête nationale sur les pratiques sportives réalisée en 1985, P. Bourdeau estime « un total d'environ 476000 pratiquants de l'escalade pour l'année 1985 »<sup>306</sup>. Grâce au traitement secondaire des questionnaires de cette enquête, P. Bourdeau pense que le taux de pratiquants réguliers s'élève à 84 000, celui de pratiquants irréguliers à 56 000 et qu'il y aurait environ 336 000 pratiquants occasionnels (soit environ 70%).

L'enquête sur les pratiques sportives des Français, élaborée par l'INSEP en 2000, recense 663 000 adeptes des escalades<sup>307</sup>. Suite à cette enquête, le bulletin statistique établi par le Ministère des Sports précise que pour que les grimpeurs se sentent « sportifs » avec leur pratique de l'escalade, la relance de l'enquêteur a souvent été indispensable pour obtenir l'information<sup>308</sup>. Cette enquête ne facilite pas notre étude. Certes elle apporte des informations statistiques intéressantes à la compréhension de la pratique de l'escalade en France, mais elle se contredit par moment en prenant soit comme indicateur la pratique de l'escalade seule, ou bien en considérant un ensemble d'activités inscrites sous le vocable « montagne escalade » (comprenant l'alpinisme, le canyoning, l'escalade, la spéléologie et la *via-ferrata*).

Ainsi, selon l'effectif total des pratiques mis en avant dans l'ouvrage de P. Mignon et P. Truchot (2002) portant sur l'enquête de 2000, 663 000 personnes âgées de 15 à 75 ans déclarent pratiquer l'escalade. L'âge moyen du pratiquant est de 28 ans et 50% en ferait en club ou en association. Parmi ce chiffre, 20 % le font une fois par semaine et 29 % sont de sexe féminin.

Dans une autre annexe du livre, qui porte sur les activités de nature, il est mentionné un total de 1 900 000 personnes pratiquant l'escalade, avec seulement 8 % qui aurait une licence et 53 % qui pratiquent pendant les vacances. L'âge moyen est ici de 34 ans avec 39 % des personnes qui pratiquent en club et 37 % de femmes.

Ce qui paraît important à retenir concernant cette enquête est que manifestement, les

---

<sup>305</sup> Bourdeau P. (1989) L'escalade en chiffres. Approche quantitative du développement de l'escalade en France. *Escalade, Actes du colloque Ensa Chamonix*, Joinville : Actio, p. 85.

<sup>306</sup> Bourdeau P. (1989) *Ibid.*, p. 86.

<sup>307</sup> Mignon P., Truchot G. (2002) *Opus cité*, p. 160.

<sup>308</sup> Stat Info n°01-01, mars 2001, « la France sportive, premier résultat de l'enquête « pratiques sportives 2000 ».

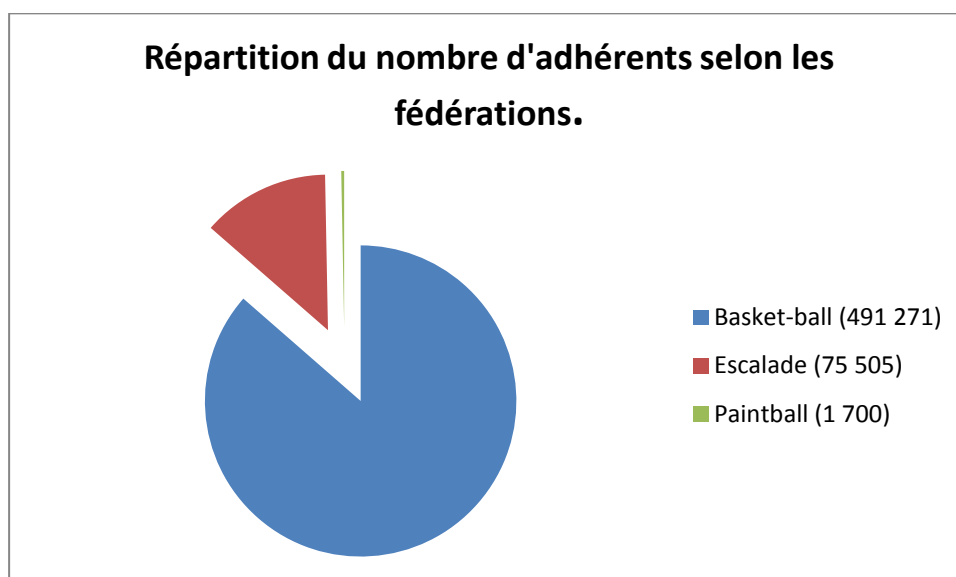
grimpeurs sont plus facilement des hommes relativement jeunes (autour de la trentaine) qui pratiquent davantage en dehors du cadre fédéral et plus particulièrement pendant les vacances.

- *Le paintball*

Bien entendu, la pratique du paintball n'apparaît pas dans l'enquête sur la pratique sportive des Français. L'analyse statistique du paintball porte essentiellement sur les données transmises par la FPS. D'après le président actuel de la fédération, les chiffres du paintball en France sont de 4000 à 5000 paintballeurs sportifs (1700 adhésions à la FPS en 2012-2013), l'affiliation fédérale n'étant pas automatique tant le marché reste privé pour une grande partie. La fédération opère une supposition de 10 000 joueurs « camo » (estimé sur le nombre de lanceurs vendus en France). Elle évalue à environ 400 000 pratiquants-loisirs par année qui vont faire une partie de paintball dans les structures de paintball pour faire une partie entre amis ou un séminaire d'entreprise par exemple<sup>309</sup>.

#### *Sources des fédérations*

Voici un graphique comparant les adhésions dans chacune des fédérations pour l'année 2012-2013.



**Figure 2 Répartition du nombre d'adhérents par fédération (Source : FFBB pour 2012-2013, FFME pour 2012, FPS pour 2012-2013).**

<sup>309</sup> Source : entretien avec B. Lemaire, président de la FPS, en décembre 2009.



Mettre les taux des adhésions de la FFBB, la FFME et la FPS côte à côte présente significativement les différences entre les trois fédérations. Bien entendu, le basket-ball représente le plus fort taux d'adhésion avec 491 271 adhérents, suivi de la FFME avec 75 505 pratiquants, puis de la FPS avec 1 700 adhésions.

Comme nous l'avons dit précédemment, la FFBB ne dispose d'aucune statistique sur les *aficionados* du *playground*, mais l'enquête sur les pratiques sportives des Français peut nous donner des indications sur le nombre de joueurs de basket-ball en liberté.

Lors de l'analyse de l'escalade, nous avons souligné le foisonnement institutionnel. La FFME annonce 82 000 licenciés dont 10 000 compétiteurs sur son site. Son taux d'adhésion est de 75 505 adhérents en 2012. Elle prend aussi en charge les disciplines de raquette à neige et de ski-alpinisme (pour lesquelles il existe des compétitions) ainsi que le canyoning, l'alpinisme et la randonnée. En 1999, O. Aubel montre que la FFME pense que « 43,2 % de ses membres sont grimpeurs avant d'être alpinistes »<sup>310</sup> pour 46 291 membres à cette date.

La FFCAM revendique 84 000 adhérents sur son site internet. Son taux s'élevait à 77 618 pour la saison 2010-2011<sup>311</sup>. Elle dispense les activités de l'escalade, de l'alpinisme, du ski de montagne, de la raquette, du vélo de montagne, du canyon et de la spéléologie.

La FSGT est une fédération multisports qui propose toutes sortes de pratiques physiques diverses. La section sports de nature, à laquelle appartient l'escalade, dispense aussi les pratiques de l'alpinisme, du ski de randonnée, du canyoning et de la cascade de glace. Cette section regroupait 8 065 pratiquants en 2011 dont 4 267 dans une catégorie nommée « escalade montagne ».

Ainsi, il est périlleux d'avoir un regard statistique réel sur la pratique de l'escalade en France, ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, cette diversité institutionnelle ainsi que la pluridisciplinarité des activités proposées par chacune des fédérations empêche une connaissance avérée de la réalité statistique de la pratique de l'escalade en France. De même, il n'existe aucun chiffre sur les pratiquants non licenciés en escalade et qui fréquentent essentiellement les salles privées<sup>312</sup> ou les sites naturels d'escalade pour leurs

---

<sup>310</sup> Hoibian O. (2005) *Opus cité*, p. 14.

<sup>311</sup> Sources : site web de la FFCAM et dossier de l'IRDS (2013).

<sup>312</sup> En même temps, l'augmentation des salles privées en région parisienne est vraiment en lien avec la restriction d'offre d'espace naturel que propose le territoire de l'Ile-de-France (Cahiers de l'IRDS août 2012 sur l'escalade en Ile-de-France).

pratiques. Beaucoup de grimpeurs ont fait le choix de ne pas adhérer à un système fédéral, notamment parce qu'ils vont grimper dans des lieux libres d'accès comme les blocs de Fontainebleau ou certaines falaises. Ainsi, il semble compliqué d'estimer le nombre de grimpeurs selon la modalité d'exécution choisie. Le nombre de structures artificielles d'escalade (SAE) ayant considérablement augmenté<sup>313</sup>, beaucoup de personnes se sont inscrites en club, attirées par le côté normalisé et plus confortable de la pratique de l'escalade en intérieur. Pour nous y retrouver dans le foisonnement institutionnel et dans les statistiques propres à chaque fédération, nous proposons un tableau de synthèse.

---

<sup>313</sup> Varlet C. (1989) *Opus cité*. L'auteur montre qu'au cours des années 1980, le taux de SAE est monté jusqu'à 300 qui s'implantent essentiellement en milieu urbain.

Fédération	FSGT (collectif sport de nature)	FFCAM	FFME
Année d'apparition	<b>2001</b> (pour le collectif, amorcé en 1988) 1932 pour la FSGT	<b>2004</b> 1874 pour le Club Alpin Français	<b>1987</b> 1945 pour la Fédération Française de la Montagne 1985 pour la Fédération française de l'Escalade
Nombre d'adhérents <sup>314</sup>	260 000 pratiquants	83 000 adhérents	82 000 licenciés
Adhérents en Ile-de-France.	3 477 licences	4 566 licences	9 936 licences
Reconnaissance institutionnelle	Agréée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative. Membre du Comité National Olympique du Sport Français (CNOSF) en tant que fédération multisports ou affinitaires <sup>315</sup> .	Membre de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (UIAA). Membre associé du Comité National Olympique du Sport Français.	Délégation du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie associative pour l'escalade, le canyoning, le ski-alpinisme et la raquette à neige.  Membre du Comité Nationale Olympique du Sport Français, de l'International Federation Of Sports Climbing.
Modalités de pratiques proposées	Escalade, alpinisme, ski de randonnée, cascade de glace, canyoning, multi-activités de nature	Alpinisme, escalade, raquettes, cascade de glace, randonnée, raquettes, ski de randonnées, ski nordique, ski alpin, surf, vélo de montagne, télémark, descente de canyion, spéléologie, sports aériens.	Alpinisme, canyoning, escalade, raquettes, randonnées, ski alpinisme

**Figure 2 Synthèse sur les fédérations dispensant la pratique de l'escalade.**

Comme il est possible de pratiquer l'escalade dans pas moins de trois fédérations et au

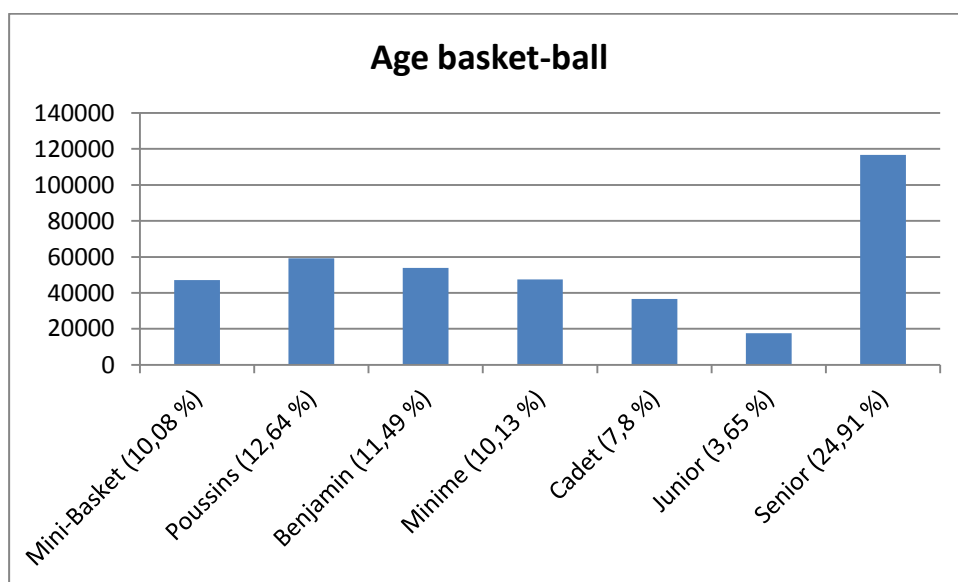
<sup>314</sup> Selon les chiffres annoncés sur les sites internet des fédérations en janvier 2013. La FSGT est multisports. La FFCAM et la FFME propose d'autres pratiques que l'escalade. Le chiffre ne correspond donc pas au nombre de grimpeurs dans chaque fédération.

<sup>315</sup> Depuis le conseil d'administration du CNOSF en mai 2013, plus aucune fédération affinitaire ne siège au CNOSF.

regard du nombre de personnes déclarant en faire dans les grandes enquêtes statistiques sur la pratique sportive des Français, nous pouvons dire que l'escalade s'inscrit bien dans le système sportif.

## b) Démographie (âge et genre)

### L'âge

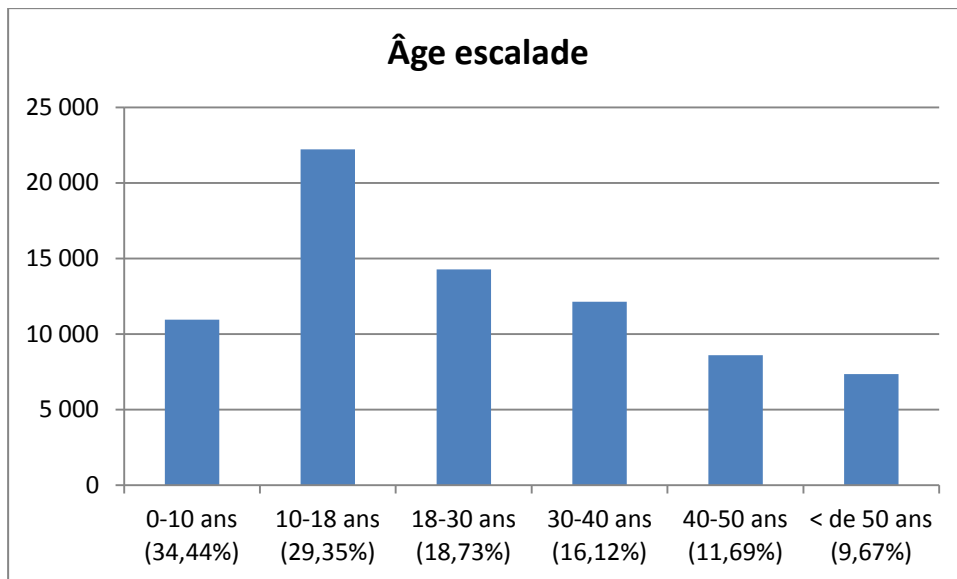


**Figure 1 Répartition des adhérents de la FFBB selon le critère de l'âge en 2011-2012 (Source : FFBB).**

Dans la répartition des adhérents à la FFBB, nous remarquons que la grande partie des adhésions repose sur la pratique des enfants et adolescents, qui est relativement importante. Ensuite, l'adhésion baisse significativement de 15 à 19 ans dans les catégories cadet et junior, et nous pouvons reconnaître qu'il s'agit d'une période où les basketteurs rejettent plus massivement l'organisation fédérale de leur sport pour se diriger vers le *playground*. Ensuite, la pratique reprend à l'entrée dans l'âge adulte, avec plus de 115 000 adhérents (24,91 %) dans la catégorie senior identifiée.

Nous apercevons que c'est une des volontés des fédérations uni-sports délégataires d'augmenter leur taux d'adhésion – en lien avec les injonctions du Ministère des Sports – et ainsi de s'orienter vers la pratique pour les plus petits comme le baby basket par exemple à partir de 5 ans<sup>316</sup>. Le phénomène est d'ailleurs identique à la FFME qui a proposé depuis peu le concept de la « baby escalade » (à partir de 3 ans). Voyons de plus près, la répartition des adhérents à la FFME selon les âges.

<sup>316</sup> Se référer au site de la FFBB pour voir les différents projets qu'ils mettent en place pour l'extension de la pratique.



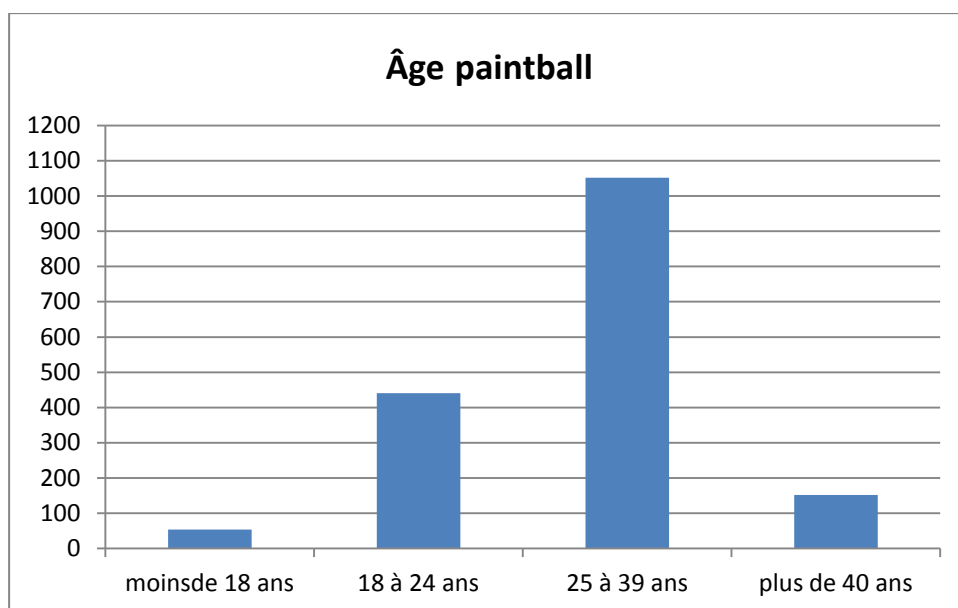
**Figure 2 Répartition des adhérents de la FFME selon l'âge en 2012 (Source FFME).**

Contrairement au basket-ball, l'âge du plus fort taux d'adhésion à la FFME se situe entre 10 et 18 ans. Nous pouvons penser que les grimpeurs<sup>317</sup> ont moins de résistance que les basketteurs à pratiquer leur sport sur le mode fédéral. D'autres facteurs peuvent l'expliquer également. Ce peut-être un souhait des parents que leurs enfants s'affilient selon une modalité fédérale. D'ailleurs, l'enquête de la FFME<sup>318</sup> de 2010 déjà mentionnée établit que le taux des moins de 14 ans a considérablement augmenté passant de 4,1 % en 2005 (soit 2 284 jeunes) à 26,4 % en 2010 (soit 17 985 jeunes). Ensuite une grande partie des adhérents se situe dans la tranche d'âge 0-10 ans, soulignant la volonté de la fédération d'ouvrir ses pratiques aux plus jeunes. Puis, les taux se distribuent de manière relativement égale entre les 18-30 ans et les 30-40 ans. Enfin, notons également un taux assez important de la catégorie des plus de 50 ans avec 9,67 % des adhérents soit 7 344 adhérents.

Bien entendu, le taux d'adhérents à la FPS chez les jeunes pratiquants de paintball ne sera pas identique aux taux de la FFBB et de la FFME. En effet, la pratique a longtemps été réservée aux plus de 16 ans. La législation évoluant pour le paintball, comme nous l'avons vu avec les modifications de la loi sur les armes, le pourcentage de jeunes va probablement augmenter considérablement à la FPS dans les prochaines années.

<sup>317</sup> Nous avons précisé que ces statistiques concernaient tous les sports proposés par la FFME. Par mesure de simplification d'identification des sportifs, nous dirons par convention les grimpeurs quand nous évoquerons les personnes concernées par ces taux.

<sup>318</sup> Sources : Études auprès des licenciés de la FFME sur les caractéristiques de leurs pratiques et leurs motivations. Réalisée de mi novembre 2010 à fin février 2011 par l'institut de sondage Procom.



**Figure 3 Répartition des adhérents de la FPS selon leur classe d'âge (Source : FPS).**

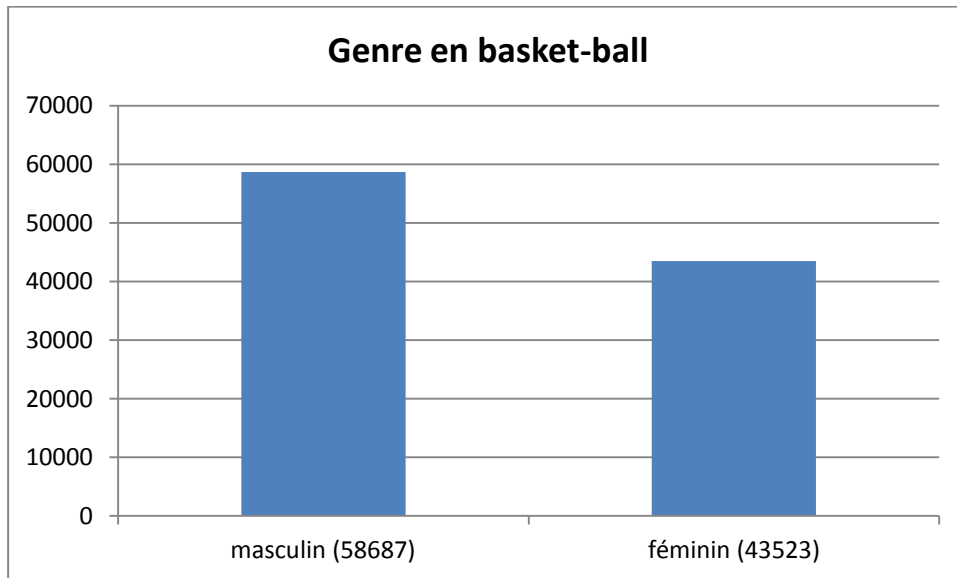
La répartition des âges est sans équivoque. Le paintball est majoritairement pratiqué par les 25 à 39 ans (61,8 %). Ensuite ce sont les 18-24 ans qui représentent 25,91 %. Les moins de 18 ans ne sont pas nombreux (3,17 %) pour les raisons expliquées plus haut. Les adhérents âgés de plus de 40 ans constituent 8,93% de l'effectif (l'ainé des paintballeurs inscrit à la FPS ayant 61 ans). Le taux de paintballeurs âgés de 24 à 39 ans est facilement explicable. Pour faire du paintball, il est nécessaire de pouvoir s'assumer financièrement pour l'achat du matériel, celui des billes, les déplacements et les inscriptions aux compétitions et tournois. Ainsi, il s'agit davantage d'avoir une situation professionnellement stable. La moyenne d'âge la plus fréquente est donc de 24 ans pour 129 adhérents.

Nous ne proposons pas de graphiques réunissant les données des trois fédérations sur le même plan car les taux que nous avons obtenus ne sont pas configurés selon la même échelle de distribution des âges.

### *Genre*

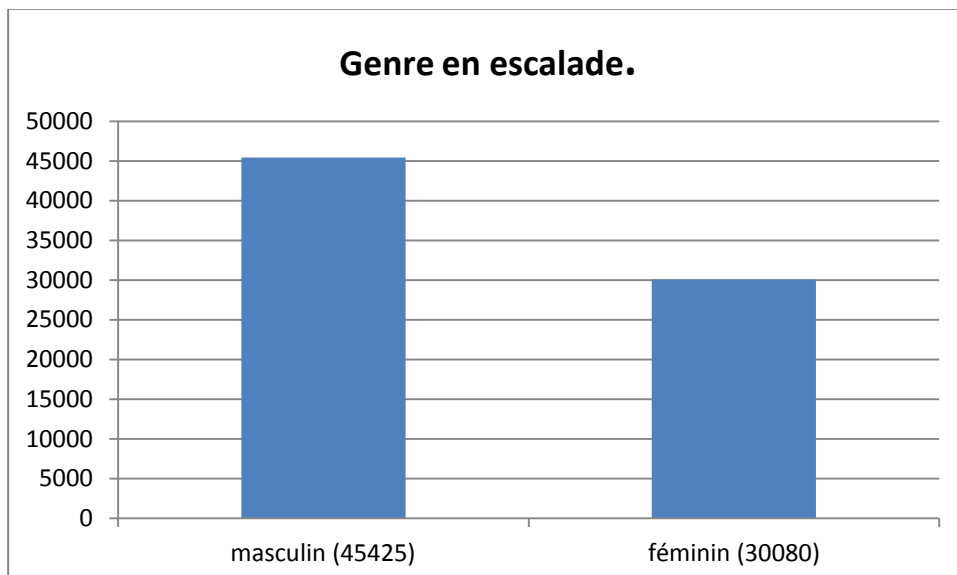
Nous ne souhaitons pas précisément orienter cette recherche dans les problématiques liées au genre. Seulement, dans l'analyse statistique, il nous semble intéressant de montrer ces résultats. D'une part parce qu'il s'agit d'une variable couramment utilisée dans les enquêtes. D'autre part, parce que souligner les différences entre les trois fédérations des sports

étudiés peut nous apporter des pistes concernant l'institutionnalisation des pratiques. Ensuite, précisons que parmi nos activités, seul le paintball propose une pratique mixte. Nous allons cependant voir que la mixité n'est pas réellement effective.



**Figure 4 Répartition des adhérents à la FFBB en fonction du genre en 2012-2013 (Source FFBB).**

Selon la variable du genre, l'étalement des adhérents à la FFBB donne l'avantage aux hommes qui sont plus nombreux que les femmes à adhérer au basket-ball.

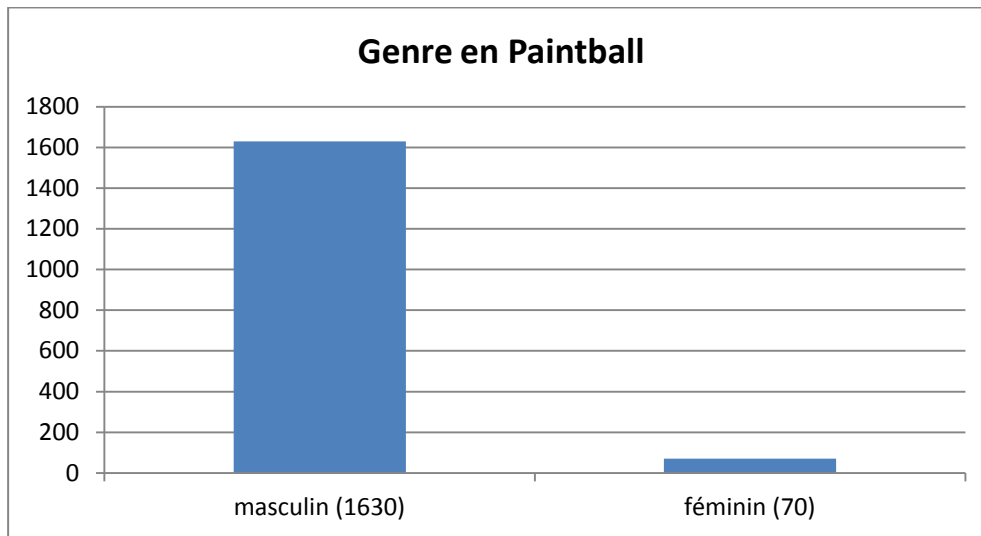


**Figure 5 Répartition des adhérents à la FFME en fonction du genre en 2012-2013 (Source FFME).**

Le phénomène est identique pour les adhérents de la FFME, ils sont plus nombreux à être des hommes (à 60,16 %) que des femmes (à 39,84 %). Le phénomène peut certainement s'expliquer sociologiquement et politiquement. Les pratiques dispensées par la FFME sont

des sports de nature c'est-à-dire des pratiques souvent considérées « à risque ». La socialisation féminine – au sens de l'éducation que les femmes reçoivent – n'incite peut-être pas les femmes à s'investir dans ce genre de pratique en raison de leur rôle de mère et de leur emploi du temps réservé traditionnellement à l'organisation de la cellule familiale<sup>319</sup>.

Cependant, dans les clubs en SAE en milieu urbain, la donne peut être différente. Ainsi dans les clubs FSGT franciliens il est possible de trouver des associations où il y a 61 % de femmes<sup>320</sup>.



**Figure 6 Répartition des adhérents à la FPS en fonction du genre en 2012-2013. (Source FPS).**

Les chiffres sont clairs, en ce qui concerne les adhésions, le paintball fédéral en 2012-2013 est masculin à 96 %<sup>321</sup>. Pourtant, l'une des particularités du paintball est que la pratique compétitive n'est pas cloisonnée selon les sexes. Les équipes peuvent être mixtes mais, nous le voyons à l'échelle des adhésions, la présence des femmes est minime.

Les femmes ont certainement plus de résistances à aller à la fois vers une pratique à laquelle est accolée une image guerrière, mais aussi dans un milieu majoritairement masculin. Certaines femmes adhérant à la FPS ont ainsi décidé de s'investir davantage dans la pratique en créant une commission féminine au sein de la fédération ou en mettant en place des collectifs les réunissant pour les trainings ou pour inciter d'autres femmes à venir dans une

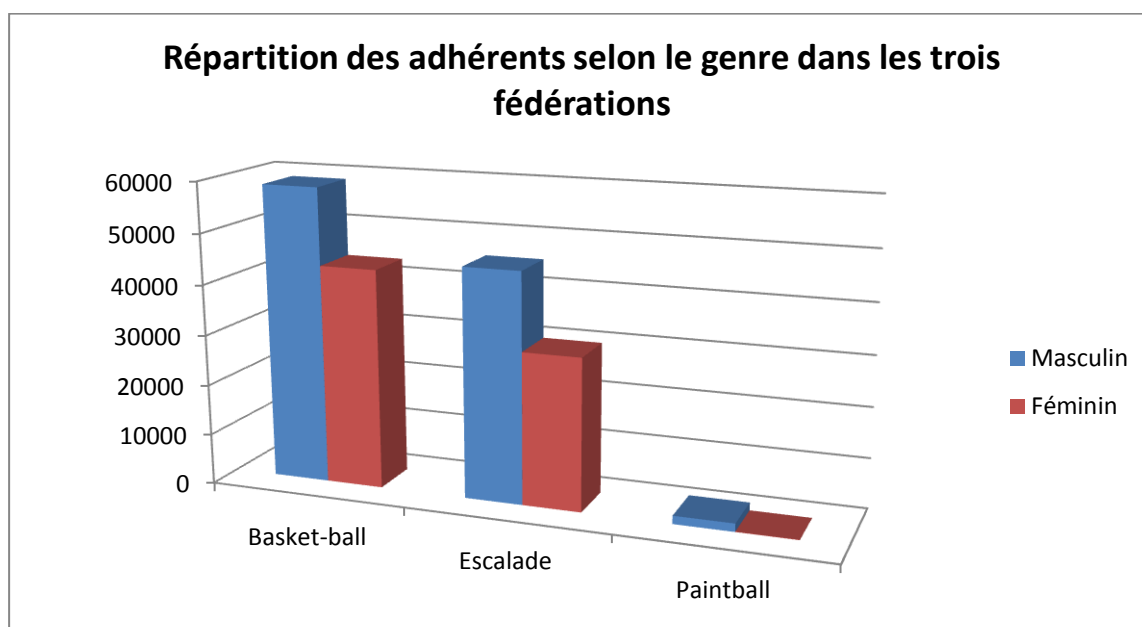
<sup>319</sup> À ce sujet, se référer entre autres, aux travaux de C. Mennesson (Mennesson C. 2005) Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre. Paris : l'Harmattan.

<sup>320</sup> Sources : Les dossiers de l'IRDS L'Île-de-France, site majeur pour l'escalade en milieu naturel n° 22 avril 2013.

<sup>321</sup> Si nous opérons une analyse en tri croisé entre les variables de sexe et de ligues, le taux d'adhésion féminine est le plus important en ligue Île-de-France où il s'élève à 27%. Ensuite c'est dans la ligue Aquitaine (8,6%), en Auvergne (7,1%) et en Nouvelle Calédonie (5,7%) que le taux de présence féminine est le plus important. Six ligues ne recensent aucune adhésion de femmes.



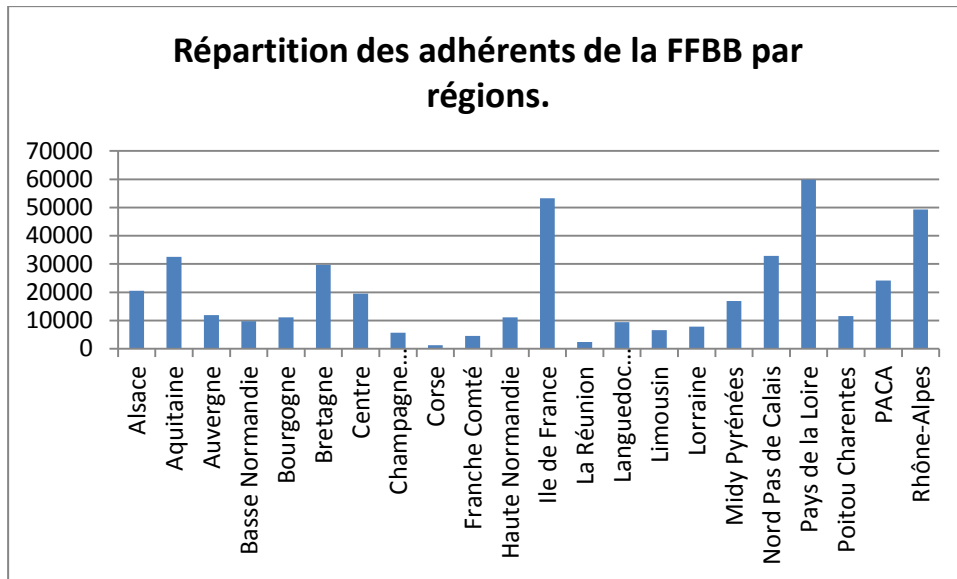
ambiance davantage centrée sur « l'entre-soi ». Ainsi, des équipes françaises exclusivement féminines se sont montées comme les *Lady Carnage* soutenue par un équipementier important de l'univers paintballistique ou les *Harpies*, une des plus anciennes équipes exclusivement féminine française.



**Figure 7 Répartition du genre à la FFBB, FFME et FPS**

La présentation graphique des données des fédérations portant sur la variable du genre montre bien une certaine homogénéité des répartitions des adhésions avec une prévalence accordée à l'affiliation masculine et une moindre adhésion féminine aux fédérations référentes.

### c) Répartition des adhérents des trois fédérations par régions



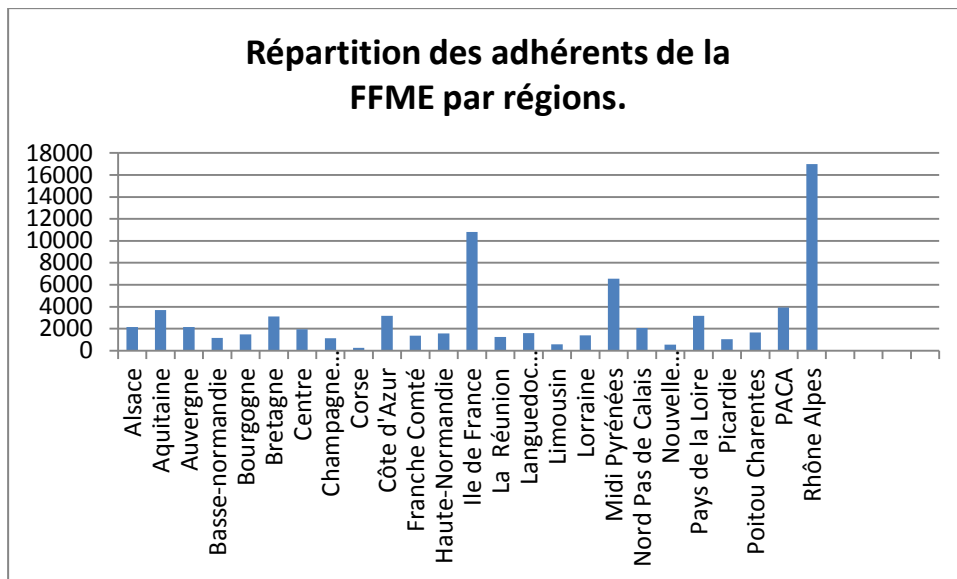
**Figure 8 Répartition des adhérents de la FFBB par régions en 2011-2012. (Source : FFBB).**

Les Pays de la Loire, l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, la Bretagne et l'Aquitaine sont les régions affichant un taux d'adhésion à la FFBB importants.

Il s'agit davantage de foyers propices à la pratique du basket-ball comme l'ouest de la France avec Nantes et son club l'Herminette, issu de patronage catholique qui a fêté ses 120 ans en 2011 (21 195 adhérents dans le département de la Loire-Atlantique). Ou encore avec la métropole Lyon-Villeurbanne et leur club l'ASVEL (17 052 adhérents dans le Rhône). Le club de Pau-Orthez représente l'Aquitaine (mais avec seulement 7 061 adhérents en Pyrénées Atlantique).

En Ile-de-France, ce sont davantage les villes de Levallois-Perret et Nanterre, villes des Hauts-de-Seine qui concentrent le foyer francilien (avec 7 361 adhérents). Le plus fort taux d'adhérents en Ile-de-France se trouve dans le département des Yvelines, avec 8 604 individus affiliés à la FFBB.

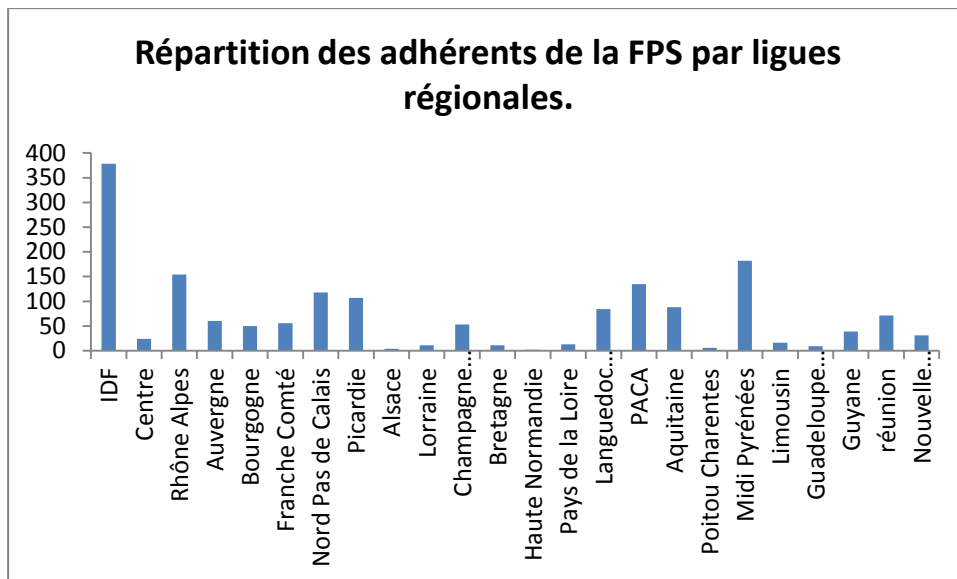
Nous notons tout de même que la région du Limousin avec Limoges qui a longtemps représenté un centre pour le basket-ball français ne bénéficie pas d'un taux d'adhérents important (3601 pour le département de la Haute Vienne).



**Figure 9 Répartition des adhérents FFME par région en 2012. (Source FFME).**

Le plus fort taux d'adhérents à la FFME se trouve incontestablement en Rhône-Alpes, en Ile-de-France et en Midi Pyrénées. Le nombre d'adhérents en Rhône-Alpes (16 992) nous interpelle parce que nous pourrions penser qu'en raison de l'espace de jeu qui s'offre aux grimpeurs dans ce territoire, les grimpeurs seraient davantage susceptibles de favoriser une pratique libre sans adhésion. C'est sans compter sur le fait que ce taux réunit tout autant des grimpeurs que des personnes pratiquant le ski alpinisme, la raquette, le canyoning ou la randonnée qui souhaitent bénéficier d'une assurance fédérale pour cette pratique. L'enquête de 2010 de la FFME a montré que les personnes prenaient leurs licences en majorité pour pouvoir pratiquer les activités du club et être couvert par une assurance. Ensuite, la région parisienne jouit d'un fort taux de grimpeurs (10 804 adhérents) ce qui peut s'expliquer par la profusion des SAE et des structures privées sur le territoire francilien ainsi que la pratique de bloc possible en forêt de Fontainebleau. Enfin, la région Midi-Pyrénées est en troisième position et compte 6546 adhérents.

Nous pouvons ainsi noter que c'est autour de grandes agglomérations urbaines comme Paris, Lyon ou Toulouse que l'on trouve le plus fort taux de grimpeurs adhérent à une organisation fédérale.



**Figure 10 Répartition des adhérents de la FPS par ligues en 2012-2013 (Sources : FPS)**

Les taux les plus importants se remarquent en Ile-de-France (22,21 %), en Midi-Pyrénées (10,69 %), en Rhône-Alpes (9,05 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,93 %) qui représentent les ligues les plus institutionnalisées ou « fédéralisées ». La constitution des ligues est parfois encore en construction au sein de la fédération. Par exemple, la ligue Pays de la Loire a été mise en place en 2013 parce qu'auparavant, les acteurs du paintball sur le territoire « ligérien » ne souhaitaient pas adhérer à la FPS et avaient monté un tournoi privé nommé la Paintball Ouest Compétition, la POC. Depuis 2012, la FPS tente donc de reformer une ligue au sein de la région des Pays de la Loire ce qui pourrait expliquer son faible taux d'adhésion (0,76 %). Le processus est identique dans les régions à faible participation même s'il faut reconnaître que le taux d'adhésion est plus important près des grandes agglomérations (Paris, Lyon, Toulouse) alors que paradoxalement les terrains de paintball sont le plus souvent situés dans des endroits situés à proximité du monde rural.

Même si le taux d'adhérents n'est pas excessif, le paintball sportif semble pourtant bien s'inscrire dans le système sportif. L'analyse statistique montre une répartition inégale sur le territoire français mais fait état des efforts de la FPS pour propager le projet fédéral. Le seul problème repose sur le fait que nous n'avons pas connaissance du nombre de personnes évoluant en paintball sportif tout en n'étant pas inscrits à la FPS.

#### d) Profession et Catégorie Socioprofessionnelle

Nous ne disposons que des données des professions et catégories socioprofessionnelles concernant les adhérents au paintball. Le responsable développement territorial de la FFBB nous a précisé qu'en raison du nombre important d'adhésions, il ne leur est pas possible de mettre en place cette étude statistique. La FFME n'a pas donné suite à notre interrogation sur le sujet.

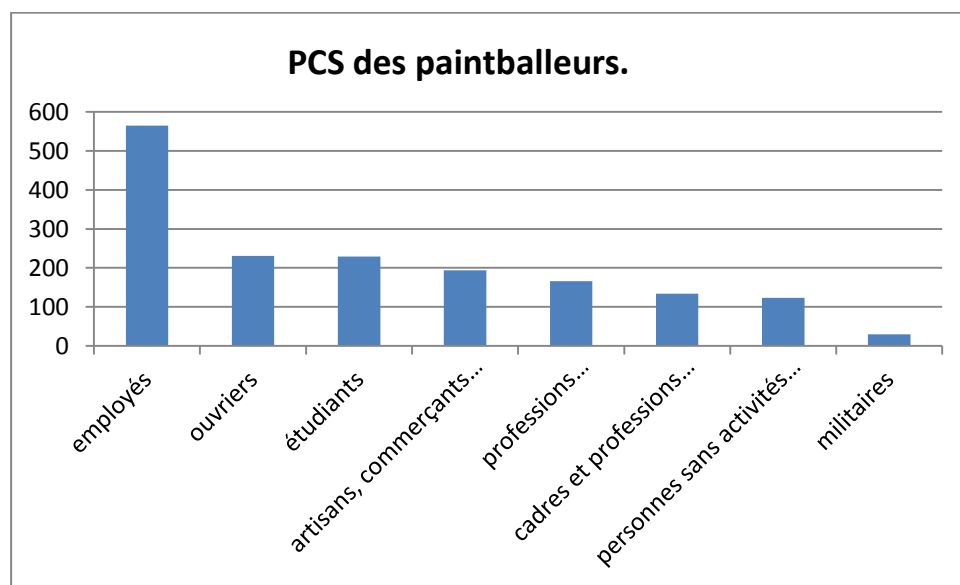


Figure 11 Répartition des adhérents de la FPS selon leur catégorie socioprofessionnelle.

CSP	Pourcentages
Employés	33,20%
Ouvriers	13,57%
Etudiants	13,45%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	11,40%
Professions intermédiaires	9,75%
Cadres et professions intellectuelles sup.	7,87%
Personnes sans activités professionnelles	7,23%
Militaires	1,76%

Figure 12 Répartition des adhérents de la FPS selon leur catégorie socioprofessionnelle en pourcentage.

Contrairement à ce que pensent les paintballeurs eux-mêmes<sup>322</sup>, l'analyse statistique des catégories socioprofessionnelles des adhérents de la FPS montre une dominance de la classe moyenne relativement importante. Nous avons également fait le choix de coder la catégorie militaire pour plusieurs raisons. En premier lieu parce qu'à l'évocation de notre sujet de thèse, le thème du militarisme était souvent abordé quand nous parlions du paintball. Ensuite lorsque nous avons obtenu les données de la FPS, nous avons d'abord étudié un fichier qui recensait toutes les adhésions à la fédération depuis 2000 et nous avons vu alors que le nombre de militaires prenant une adhésion en paintball sportif s'élevait à 70. Il nous a donc semblé important de tenir compte des stéréotypes qui pouvaient se donner à voir au sujet de la militarisation du paintball afin de montrer que le taux réel n'est pas si important que cela. Il conviendrait plutôt de faire une analyse comparative dans d'autres sports pour s'en rendre compte.

#### e) Conclusion sur l'analyse statistique

L'analyse statistique du basket-ball, de l'escalade et du paintball rend compte de l'institutionnalisation et de la position de chacune des pratiques au sein du système sportif. Le basket-ball est une activité relativement importante avec de nombreuses adhésions. Le paintball, au contraire, montre que le processus de sportification n'est pas achevé et que le déroulement de son institutionnalisation suit son cours. L'escalade se situe dans une moyenne entre les deux, à la fois pratique formée qui connaît un taux d'adhésion satisfaisant mais également pratique qui poursuit son développement institutionnel en cherchant à rallier de nouveaux adhérents dans son sein.

### 5. Conclusion sur l'institutionnalisation et la codification compétitive des activités

En premier lieu nous avons rendu compte de la genèse de chacune des activités. Celle-ci s'est passée de façon différente pour chacune d'entre elles en lien avec la temporalité dans laquelle elles sont apparues, les processus de diffusion contemporains de leurs époques et les conditions institutionnelles du fait social sportif.

---

<sup>322</sup> Dans les entretiens, ils nous ont souvent dit que pour jouer au paintball il faut pouvoir se permettre un investissement financier conséquent en raison du coût du matériel ou des billes. *A contrario*, nous avons aussi souvent entendu dans des discussions informelles « le paintball est un sport de riches joué par des pauvres ».

Par exemple, la transmission ne peut pas être similaire entre le basket-ball et le paintball. Le premier exemple est apparu entre la fin de XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle et s'est diffusé des États-Unis à la France par le vecteur de la première guerre mondiale et des unions catholiques qui proposaient des activités ludiques aux jeunes. La deuxième activité provient de l'invention d'un objet spécifique conçu aux États-Unis dans les années 1970. Son usage a été détourné à des fins ludiques et sa diffusion s'est trouvée facilitée, notamment par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et grâce à la démocratisation des moyens de transport<sup>323</sup>. La troisième pratique, l'escalade, est constitutive de la transformation de l'alpinisme, pratique bourgeoise du début du XX<sup>e</sup> siècle en une pratique sportifiée dont l'espace et les principes ont été redéfinis.

Ces activités ont donc émergé en empruntant les premières caractéristiques propres au sport moderne avant de formaliser ces propriétés dans l'idée de cadrer avec la conformité attendue par le système sportif. C'est donc un double phénomène qui s'est opéré. Ces pratiques sont constitutives du système sportif par l'institutionnalisation et l'instauration de compétitions codifiées dont elles ont fait preuve. En outre, le système sportif se retrouve renforcé par les particularités apportées par chacune d'entre elles qui le redéfinissent et complètent la diversité de son répertoire ludomoteur.

Nous avons ainsi résumé, pour chacune d'entre elles, ce qui a trait à l'institutionnalisation, à la compétition et à la codification. Concernant l'institutionnalisation, nous pouvons rendre compte des cinq phases identifiées par M. Hauriou : « 1° une idée d'œuvre est lancée par quelques individus, 2° cette idée se propage et un groupe de gens s'accorde pour le réaliser, 3° dans ce groupe s'élève un pouvoir qui s'empare de la domination pour réaliser l'entreprise, 4° un débat s'engage et débouche bientôt sur une définition des rôles et des statuts, 5° enfin cette organisation devient une institution après une assez longue durée de rapports pacifiés en son sein »<sup>324</sup>. Le processus s'est peu ou prou déroulé de cette façon, avec les particularités exclusives de la contextualisation, afférents à chaque pratique.

---

<sup>323</sup> Castells M. (1999), *L'ère de l'information, Vol. 1. La société en réseaux*, Paris, Fayard, 1998. *L'ère de l'information. Vol. 2. Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard, 1999. *L'ère de l'information, Vol. 3. Fin de millénaire*, Paris : Fayard.

<sup>324</sup> Hauriou M. *Traité de droit administratif* cité par Marty O. (2001), « Fins et moyens dans le processus institutionnel », *Labyrinthe*, 9 | Actualité de la recherche (n° 9), p. 105.

À propos de la compétition codifiée, P. Parlebas (1986) identifie « *un système de règles organisé, imposant un cadre formel à l'épreuve considérée* »<sup>325</sup>. Le « cadre formel » correspond à l'affrontement rationalisé afin de s'inscrire dans le système sportif. Nous avons vu que le procédé s'est développé de manière hétérogène pour les trois pratiques étudiées.

Après ces considérations générales, voyons plus en détail le rapport qui s'est établi à la suite de notre analyse.

#### a) Le basket-ball, une institutionnalisation réussie

Le basket-ball est ainsi une pratique sportive institutionnalisée, codifiée non pas d'une façon figée mais évolutive, en fonction des attendus des organisations internationales la prenant en charge. Son étude diachronique permet de comprendre que les représentations engagées par l'institution, les pratiquants ou les entraîneurs se sont transformées en fonction des caractéristiques du jeu. Celles-ci se sont affirmées en allant vers toujours plus de recherche de performances et de spectacularité. Le jeu est ainsi devenu un sport avec toutes les exigences qui s'y rapportent, en matière de médiatisation, de popularité et de codification. C'est ce qui lui a permis de s'inscrire dans le système sportif en proposant une compétition standardisée selon la conformité attendue par ce même système. Le point important consiste dans le fait que, malgré le règlement qui s'est rationalisé, le basket-ball reste encore bien identifiable par rapport aux propositions apportées par son inventeur en 1893. L'affinement dont il a fait preuve concorde avec les choix institutionnels qui ont favorisé un ensemble précis de jeux sportifs en leur accordant un statut officiel (P. Parlebas, 1986).

#### b) L'escalade, une pratique devenue sportive malgré une institutionnalisation différenciée

En tant que sport, l'escalade a connu une institutionnalisation mouvementée où les différents utilisateurs – fédérations, pratiquants – ont apporté chacun une partie de sa définition actuelle, la question de la compétition étant au centre des discussions. En effet, provenant originellement de l'alpinisme, pratique physique non compétitive, les premières institutions – dont le CAF – ont eu des réserves face à cette sportification des nouvelles modalités de grimpe. Les valeurs associées se sont donc modifiées et la rationalisation de la pratique a bien eu lieu. La compétition a entraîné une codification de ses règles du jeu et

---

<sup>325</sup> Parlebas P. (1986) *Opus cité*, p. 56.



modifié divers paramètres tel l'espace de pratique. L'évolution de son espace de jeu est en effet révélatrice de ces bouleversements. Des parois rocheuses à la résine des SAE, le changement est conséquent, notamment pour sa logique interne comme nous le verrons par la suite. Les oppositions persistent entre partisans de la compétition, pro-nature et la signification de l'escalade semble être propre à chacun. Malgré une institutionnalisation croissante depuis une cinquantaine d'années, l'escalade se construit à travers des règles tacites et informelles qui s'actualisent constamment, ce par la volonté des pratiquants.

### c) Le paintball, un processus de sportification en bonne voie par la volonté de l'institution fédérale et des joueurs fluo

Le paintball reste dans un processus de sportification qui n'est pas parachevé en raison de sa non-reconnaissance comme sport par le mouvement sportif français. Pour autant, la rationalisation de l'activité, par une institution comme la FPS, emprunte le modèle traditionnel valorisé par le système sportif, à savoir la mise en place de compétitions codifiées. Le paintball est donc bien une pratique en cours de sportification. Joué sur une tonalité plus ludique à ses débuts, il s'est considérablement sportifié à travers la relative standardisation de ses règles du jeu, les modifications liées à son espace et son institutionnalisation. C'est à travers l'analyse de sa logique interne que nous verrons si l'institution du paintball cherche à adopter les propriétés qui sont l'apanage des sports reconnus par le mouvement sportif, en dépit de la mainmise des structures privées sur la pratique. L'arbitrage est notamment le fer de lance de la FPS qui entend faire du paintball sportif une pratique sportive reconnue et officielle.

En fait concernant sa sportification, nous pouvons dire que le paintball est à l'interface du processus décrit par P. Parlebas (1999) et de la notion de sportivisation mise au jour et précisée par P. Bordes (2008)<sup>326</sup>. La sportivisation est « *le processus qui consiste à ce qu'un individu, une population, voire par extension un domaine social, adopte ou s'adonne aux pratiques sportives, sans pour autant s'inscrire dans le cadre d'une organisation de type sportif, dépendante d'une fédération de tutelle ou fonctionnant selon des modalités de fonctionnement identiques* ». Ce concept est efficace pour pouvoir inscrire une pratique

---

<sup>326</sup> Bordes P. (2008) Que peut-on entendre par sportivisation de l'EP ? In *Jeu, sports et Éducation Physique*. Paris : AFRAPS.

comme le paintball dont les caractéristiques ne cadrent pas avec la définition du sport de P. Parlebas dans le système sportif (S. Darbon, 2011).

Voici un tableau résumant les principales informations de l'analyse des trois activités.

Éléments de comparaison	Basket-ball	Escalade	Paintball
<i>Genèse</i>	1891	Au cours du XX <sup>e</sup> siècle	1970
<i>Foyer de diffusion</i>	États-Unis	Europe	États-Unis
<i>Institutions</i>	FFA puis FFBB	CAF puis FFM et FFE et enfin FFME, FSGT	FPS, « structures privées », Millenium.
<i>Compétitions</i>	Fédérales et tournois privés de street basket	Fédérales et privées (sous formes de <i>contest</i> <sup>327</sup> )	« Fédérales » et tournois privés
<i>Nombres d'adhérents (2012-2013)</i>	491 271 en 2012-2013 à la FFBB.	75 505 en 2012 à la FFME.	1 700 en 2012-2013 à la FPS.

**Tableau 5 Récapitulatif de l'analyse des trois sports.**

Le point intéressant du choix des activités sportives pour notre étude, repose en partie sur les similarités qui pourraient être induites entre le basket-ball et le paintball en tant que pratiques collectives toutes les deux. L'analyse institutionnelle de chacune montre que leur processus de sportification est bien distinct avec une institutionnalisation confirmée pour le basket-ball et en cours d'achèvement pour le paintball.

Pourtant des similarités se donnent à voir entre les trois pratiques. Différentes organisations institutionnelles organisent l'activité (la FFA et FFBB pour le basket-ball ; le CAF, la FSGT la FFM, la FFE, puis la FFME pour l'escalade ; la FPS, les structures privées et les amorces de fédération qui n'ont pas abouti pour le paintball).

Bien que nous étudions principalement le modèle fédérale de chaque pratique, nous constatons également une homogénéisation dans l'aspect compétitive de chacune. En effet,

<sup>327</sup> Le document portant sur les règles de jeu de la FFME précise les modalités du *contest* comme « *les blocs réalisés dans le cadre d'un contest n'ont pas d'ordre imposé et chaque compétiteur peut librement faire des tentatives à sa guise, selon la disponibilité des blocs et le temps alloué pour les réaliser, tout en regardant les autres compétiteurs effectuer leurs tentatives* », p. 20.

le basket-ball, l'escalade et le paintball présentent toutes trois une formule de compétition fédérale ainsi qu'un aspect plus « libre » ou un caractère davantage « privé ».

Des rapprochements deux à deux sont possibles. Le basket-ball et le paintball ont d'abord émergé aux États-Unis avant de se diffuser sur le territoire français. La période n'est seulement pas la même (début du XX<sup>e</sup> siècle pour le basket-ball et fin du XX<sup>e</sup> siècle pour le paintball). En revanche, un rapprochement temporel est possible davantage entre l'alpinisme et le basket-ball qu'entre l'escalade et le basket-ball. En effet, l'alpinisme et le basket-ball sont deux pratiques qui se sont organisées, diffusées et institutionnalisées à peu près à la même période où l'organisation du sport commençait à se rationaliser. Le basket-ball a donc été institutionnalisé avant l'escalade qui a mis du temps à se distinguer de l'alpinisme.

Pour identifier les analogies et les dissemblances entre le basket-ball, l'escalade et le paintball, il s'agit de s'intéresser plus en profondeur à leurs propriétés formelles, leur logique interne.

## Chapitre 2

# Praxéologie, logique interne et action motrice

Dans ce chapitre, nous allons étudier l'action motrice de chaque pratique en nous intéressant à leur logique interne (P. Parlebas, 1999), c'est-à-dire leurs propriétés formelles (S. Darbon, 2011), pour rendre compte à la fois de l'implication que jouent le code du jeu et les règles sur l'acte moteur des pratiquants et pour souligner les caractéristiques de chaque sport en fonction de leur inscription dans l'espace ludomoteur de chaque système sportif. Selon P. Parlebas (1999), la praxéologie motrice « *envisage d'étudier l'action spécifiquement motrice, celle qui prend sens et réalité dans une mise en jeu corporelle, dans l'actualisation des conduites motrices* »<sup>328</sup>. Cette étude est possible grâce à l'analyse de la logique interne de chaque activité. Il s'agit du « *système des traits pertinents d'une situation motrice et des conséquences qu'il entraîne dans l'accomplissement de l'action motrice correspondante* »<sup>329</sup>. Cela correspond également à la notion de « propriétés formelles » mis en avant par S. Darbon (2011). La logique interne et les propriétés formelles relevant de la même cohérence, elles sont étroitement liées aux « *prescriptions du code du jeu qui induisent des comportements corporels précis* »<sup>330</sup>.

Ainsi, étudier l'action motrice du basket-ball, de l'escalade et du paintball semble être une prérogative indispensable pour identifier en quoi ces pratiques sont des sports ou appartiennent au système sportif.

Nous allons dévoiler les traits ludomoteurs pertinents de chaque pratique en étudiant les différentes structures élémentaires, celles-ci imposant « *un système de normes que le joueur intériorise* »<sup>331</sup>.

---

<sup>328</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité* p. 266.

<sup>329</sup> Parlebas p. (1999) *Ibid.*, p. 216.

<sup>330</sup> Parlebas P. (1999) *Ibid.*, p. 216.

<sup>331</sup> Parlebas P. (1999) *Ibid.*, p. 218.

Le basket-ball appartient à la catégorie des sports collectifs sociomoteurs « *qui suscitent de façon nécessaire des interactions motrices entre co-participants* »<sup>332</sup>. Il représente une activité physique et sportive dont le processus de sportification est incontestablement accompli<sup>333</sup>. C'est pour cette raison que nous l'avons choisi dans notre étude. Depuis 1920 – 1932 de façon autonome – la pratique du basket-ball est prise en charge par l'institution sportive qui l'organise et la codifie. Le basket-ball représentera en quelque sorte l'archétype de la pratique sportive dans notre comparaison des logiques internes de chaque activité pour souligner les différences qui se présentent en escalade et en paintball. Malgré tout, nous ne pouvons pas considérer le basket-ball comme le sport de référence du système ludosportif tant de nombreux sports participent de ce système. Il s'agit davantage d'établir les constances émises par le basket-ball et de mettre en évidence la variabilité de l'escalade et du paintball.

L'escalade est une activité protéiforme qui se pratique dans des milieux variés : en pleine nature – sur des falaises ou des blocs – ou en salle sur des structures artificielles. La logique interne est donc singulièrement différente selon la modalité de pratique. Comme nous évoquons tour à tour une pratique extérieure et une pratique intérieure, nous allons analyser ces deux versants de la pratique de l'escalade tout en attachant davantage d'importance à la modalité compétitive qui nous intéresse ici.

En effet, d'une part, la définition du sport opérée par P. Parlebas s'applique à l'escalade. Cette dernière réunit les trois critères que sont la pertinence motrice, les règles codifiées pour la compétition et l'institution. Des disciplines, comme la difficulté, le bloc et la vitesse, ont été organisées sous un mode compétitif et le versant institutionnel est représenté par la FFME. D'autre part, l'escalade semble mieux se prêter à la définition du quasi-jeu sportif : « *situation ludomotrice informelle qui s'accomplit sans être soumis à un système de règles compétitives* ». <sup>334</sup> La pratique de l'escalade en pleine nature répond à un code moteur précis sans qu'il y ait de normes concrètement formalisées, à part les règles de bases concernant la sécurité et l'utilisation du matériel. Les règles qui s'actualisent dans la pratique libre ne sont donc pas manifestes et reposent sur un arrière-plan implicite qui varie selon les lieux et les groupes. Quand nous évoquons la pratique en falaise, il faut différencier la pratique de

---

<sup>332</sup> Parlebas P. (1986) *Opus cité*, p. 77.

<sup>333</sup> La catégorisation de « sport » n'empêche pas pour autant des modifications règlementaires régulières.

<sup>334</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, page 287.

masse des pratiquants de club, des passionnés de l'espace naturel, de celle des grimpeurs qui s'affrontent en vue des meilleures performances sur les voies de falaise par sponsors interposés.

Ainsi les quasi-jeux sportifs sont des « *activités ludomotrices modifiables au gré du participant, [des] activités libres dont les modalités d'exécution dépendent du bon vouloir des participants. [...] L'affrontement choisi peut être d'une grande rudesse, mais ses modalités restent libres et modifiables à volonté, l'activité et son lieu d'accomplissement étant choisis, les conditions matérielles et physiques influenceront fortement les formes de la pratique. Les quasi-jeux sportifs ne s'inscrivent pas dans un réseau de sanctions comme les jeux codifiés et ne trouvent pas leur aboutissement dans une issue finale formelle; victoire ou défaite* »<sup>335</sup>.

Au niveau institutionnel, l'escalade a achevé son processus de sportification en passant du quasi-jeu sportif au sport lorsque les premières compétitions sont apparues avec les prémices organisationnelles nécessaires. Pour autant, un grand nombre de personnes<sup>336</sup> préfère pratiquer l'escalade sous la forme d'un quasi-jeu sportif, en ne cherchant pas la modalité compétitive ou du moins pas au sens où la FFME les organise – une compétition rationalisée, allant dans le sens du classement de performances. Ces personnes entendent pratiquer leur sport non pas sur le modèle fédéral traditionnel qui propose des entraînements en club et des compétitions, mais sur une référence identitaire où la recherche d'une sociabilité entre grimpeurs est importante (cela est notamment plus remarqué dans les clubs de la FSGT)<sup>337</sup>.

Comme nous avons commencé à le démontrer, le paintball est la démonstration parfaite de l'évolution d'une activité physique en sport. Longtemps considérée comme une activité de loisir pratiquée lors d'évènements particuliers, comme les enterrements de vie de jeune homme ou encore les séminaires d'entreprises qui cherchent à exploiter des activités sportives à caractère original, elle n'est pas perçue ni reconnue comme un sport, mais plutôt

---

<sup>335</sup> Parlebas P. (1986) *Opus cité*, page 51.

<sup>336</sup> Évidemment, nous ne pouvons, pas apporter une statistique à ce sujet. Cette constatation provient des rencontres, entretiens et discussions informelles effectués avec des pratiquants d'escalade provenant autant de clubs FSGT que de clubs FFME. D'ailleurs la FFME n'a elle-même aucune statistique à ce propos car il est compliqué d'entreprendre une étude significative sur le sujet. Cela rejoint en partie le même phénomène qui peut être identifié par la FFBB concernant les joueurs s'adonnant au *playground*.

<sup>337</sup> Cette constatation se donne à voir à travers notre implication au sein d'un club de la FSGT et les différentes conversations que nous avons pu avoir en entretien ou de manière informelle avec des grimpeurs appartenant indifféremment aux deux fédérations.

comme une pratique de loisir.

Activité méconnue et peu analysée par les sociologues du sport, le paintball est un objet sportif très mal identifié. Une analyse praxéologique de sa logique interne semble s'imposer pour décrire cette activité qui bénéficie d'une mauvaise image auprès du grand public qui assimile volontiers paintball et guerre<sup>338</sup>.

Les différentes structures que nous dévoilerons s'arrêteront successivement sur la correspondance à l'environnement et au matériel, la relation à autrui, l'aspect temporel et le rapport aux universaux qui comprend le réseau des communications et des contre-communications motrices, le réseau des interactions de marque, le système des scores, le réseau des changements de rôle sociomoteurs, le réseau des changements de sous-rôles sociomoteurs, le système des codes praxémiques et enfin le système des codes gestémiques.

## 1. Rapport à l'environnement physique et au matériel

Si l'on suit la classification élaborée par P. Parlebas, il s'agit de porter notre attention sur l'environnement physique dans lequel se déroulent les pratiques que nous étudions. L'environnement physique est défini par le rapport à l'espace ainsi que par le rapprochement à l'environnement matériel de la pratique. La classification porte sur le concept d'incertitude. En cas d'incertitude de l'environnement, le sportif devra s'adapter afin de trouver l'information nécessaire à son action motrice ; tandis que dans un environnement standardisé, le joueur évolue dans un milieu stable où il pourra développer des stéréotypes moteurs. Le critère de l'incertitude est déterminant pour qualifier la logique interne du sport. Si, à l'instar de M. Douglas (1989), nous reconnaissons que « *plus les institutions encodent les probabilités, plus elles contrôlent l'incertitude* »<sup>339</sup>, nous pouvons voir que les institutions vont modifier les logiques internes de la pratique dans l'idée d'anticiper les actions prévisibles, plus facilement identifiable et sanctionnable.

### a) Le basket-ball

Le basket-ball est donc une pratique sociomotrice mettant en scène un duel symétrique avec interpénétrabilité dans les deux camps. Le jeu – du moins en compétition fédérale – se

---

<sup>338</sup> Il n'existe aucune enquête d'opinion claire à ce sujet. Il s'agit plus d'une constatation que nous avons faite en évoquant notre sujet de thèse auprès de personnes diverses, y compris nos pairs universitaires. De plus, en entretien, les joueurs cherchent souvent à prouver que cette image n'est pas forcément justifiée à leurs yeux.

<sup>339</sup> Douglas M. (1989) *Ainsi pensent les institutions*. Usher, p. 67.

déroule le plus souvent à l'intérieur des gymnases sur un terrain aux mesures normalisées. Ainsi, le milieu est standardisé, la salle du gymnase étant marquée par les lignes correspondant aux terrains de différentes pratiques sportives – handball, badminton le plus souvent. À l'opposé, le *playground* se joue sur des terrains de basket-ball extérieurs, à caractère urbain, où l'espace reste relativement dénué d'incertitude également.

Les compétitions fédérales de basket-ball se déroulent dans un espace domestiqué et rationalisé, où l'on trouve les tribunes pour les spectateurs ainsi que la table de marque au milieu et de chaque côté, les deux zones de bancs d'équipes de chaque équipe.



**Figure 13 Photographie représentant un match de basket-ball. Nous voyons, au milieu sur la droite, la table de marque, devant les gradins du public. À droite de cette table de marque, le banc alloué aux joueurs d'une des deux équipes en compétition. (Internet).**

L'environnement matériel prend toute son importance au basket-ball puisque le but du jeu de chaque équipe est l'insertion de la balle dans la cible adverse. Cette cible est un arceau en hauteur<sup>340</sup> surmonté d'un panier – d'où son nom – dans lequel le joueur doit faire passer la balle. L'utilisation contemporaine du ballon de basket-ball atteste de la rationalisation de la pratique qui auparavant se jouait avec un ballon de football<sup>341</sup>. Quelques années après

<sup>340</sup> Cette hauteur est située règlementairement à 3,05m, elle correspond à la hauteur de la tribune du gymnase que Naismith a aménagé lors de l'invention du basket-ball. Elle ne s'est pas modifiée jusqu'à maintenant.

<sup>341</sup> Bosc G., Grosgeorges B. (1996) L'entraîneur de basket-ball. Paris : Vigot. Les auteurs relatent les treize règles apportées par J. Naismith. La première précise : « le ballon sera un ballon de football ordinaire et il pourra être lancé dans n'importe quelle direction à une ou deux mains », p. 27.



l'apparition du basket-ball, est fabriqué le premier ballon créé spécifiquement pour la pratique du basket, composé de bandes de cuir reliées entre elles et doublées par du tissu accroché par un lacet.

En appliquant le regard porté par les études sur la culture matérielle et l'incorporation de l'objet à l'analyse de l'environnement physique, nous nous rendrions compte que le ballon de basket, par sa grande taille, entraîne des conduites motrices spécifiques<sup>342</sup> qui nécessitent un apprentissage moteur. De la même manière, l'usage règlementaire prescrit et influence également sur ces conduites.

Ainsi, le basket-ball est une pratique qui bénéficie d'une faible incertitude de son milieu. En effet, l'espace de pratique est quasiment identique depuis ses origines même s'il s'est rationalisé et normalisé ce qui amène une absence d'incertitude associée au milieu physique permettant certains automatismes moteurs. Le terrain reste donc relativement standard par rapport aux autres pratiques étudiées et l'objectif est de tendre vers un minimum d'incertitude. Cette réduction de l'incertitude est la conséquence de la rationalisation de l'activité, parce que cela n'a pas toujours été le cas. G. Bosc et B. Grogeorges (1978) expliquent que « *les dimensions du terrain et le nombre de joueurs pratiquant le jeu en même temps donnèrent lieu à toutes sortes de fantaisie ; on joua dans des gymnases de 6 mètres sur 3 mètres 50 (!) mais également sur des terrains règlementaires* »<sup>343</sup>.

Ainsi, non contente d'être un des critères catégorisant le fait sportif, l'institution est avant tout l'élément standardisant le code du jeu, ce qui modifie la pratique et lui donne le statut de sport.

## b) L'escalade

Si nous nous attardons sur l'environnement physique dans lequel se déroule la pratique de l'escalade dans sa modalité extérieure – falaises ou blocs – et intérieure – structures Artificielles d'Escalade (SAE) salles commerciales –, il apparaît que l'escalade présente beaucoup plus d'incertitude dans le rapport au milieu que le basket-ball. Nous pouvons

---

<sup>342</sup> Voir à ce sujet Level M. (2011) « *Cultures sportives et cultures matérielles : étude comparée du processus de construction identitaire en basket-ball, gymnastique rythmique et kayak* », Thèse de Doctorat. Université Paris Descartes.

<sup>343</sup> Bosc G., Grogeorges B. (1978) *Opus cité*, p. 28.

identifier deux rapports à l'environnement selon la dimension domestication/sauvagerie<sup>344</sup> élaborée par P. Parlebas (1999). D'un côté la sauvagerie avec la pratique de bloc<sup>345</sup> et les falaises et de l'autre la domestication avec les murs d'escalade. Un espace incertain où le pratiquant doit prélever de l'information au fur et à mesure de ses actions<sup>346</sup> et un milieu stabilisé et prévisible où il peut automatiser certains stéréotypes moteurs<sup>347</sup>. Et ce, tout en effectuant un déplacement moteur vertical.

Il faut souligner que la pratique en extérieur porte également le sceau culturel de l'entreprise humaine qui équipe les parois des falaises, en y installant les pitons utiles à la progression sur la roche<sup>348</sup>, il s'agit donc d'un milieu partiellement aménagé. Les compétitions se situent dans un espace entièrement rationalisé puisqu'elles se déroulent sur des SAE montées à l'occasion de l'épreuve. Par moment, les compétitions peuvent se situer en extérieur mais toujours sur des structures artificielles.

---

<sup>344</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 108 : « dimension qui prend en compte le degré de codification et de modification que l'homme fait subir au milieu en vue d'accomplir ses pratiques ludosportives, notamment ses pratiques sportives dites de pleines natures ».

<sup>345</sup> En région parisienne, le bloc se pratique essentiellement à Fontainebleau pour la modalité naturelle ou dans des salles privées pour la formule artificielle.

<sup>346</sup> Cet espace incertain participe réellement de la vision de l'alpinisme et même parfois encore de l'escalade comme une pratique distinctive qui met en scène le symbole de l'engagement du pratiquant comme le souligne Corneloup J. (1995) L'escalade entre risque et ludisme. Article pour *l'Encyclopedia Universalis* : « Sur un plan symbolique, toute la mise en scène alpine se construit autour de la dramatique de l'ascension et du danger de l'épreuve », p. 3.

<sup>347</sup> Certains auteurs comme E. de Léséleuc (1998) L'escalade contemporaine, goût du risque ou passion de la... lecture ? in *Agora Jeunesse Débats* n°11, évoque la pratique de l'escalade sur SAE et falaises équipées comme un rejet de la prise de risque formulé aussi bien par les grimpeurs eux-mêmes que par les institutions qui s'occupent du développement de la pratique.

<sup>348</sup> Tout ce qui est relatif à l'équipement des falaises a d'ailleurs été au cœur de tensions concernant la définition de la pratique : entre artificialité et aide à la progression, les débats ont été nombreux pour obtenir un consensus autour de ce que doit être la pratique entre les différents pays. Voir à ce sujet entre autre concernant plus spécifiquement une analyse ethnographique d'un groupe de grimpeurs de falaises du Sud de la France, De Léséleuc E. (2004) *Les voleurs de falaises : un territoire d'escalade entre espace public et espace privé*. Pessac : MSHA.



**Figure 14** Photographie illustrant les Championnats d'Europe d'Escalade à Chamonix en difficulté et en vitesse en juillet 2013. Nous voyons à gauche de la photographie les deux voies de vitesse identique et dans le milieu, la structure allouée à la discipline de la difficulté (Internet).

L'environnement matériel de l'escalade se constitue principalement d'objets utiles à l'assurage du grimpeur et à sa progression. En falaise ou sur mur, il s'agit de la corde, du baudrier – auquel sera attachée la corde à travers la plaquette utile à l'assurance –, des dégaines qui permettent la progression sur la voie en les installant progressivement lors de la montée en tête, dans les clous placés à cet effet pour ensuite y glisser la corde et bien sûr des chaussons. Lors de la pratique de bloc, le matériel est encore plus simple puisque cette modalité ne nécessite aucun assurage via une corde ou un baudrier. Pour faire du bloc en milieu naturel, il est conseillé d'utiliser un *crash-pad* – un tapis épais qui sert à protéger lors d'éventuelles chutes –, éventuellement une brosse pour effacer les traces de magnésie<sup>349</sup> de la roche et un petit tapis pour s'essuyer les pieds avant de commencer les blocs.

<sup>349</sup> La magnésie est une poudre blanche de carbonate de calcium utilisée également en gymnastique pour ne pas transpirer des mains et adhérer plus facilement à la paroi. Son utilisation sur les blocs naturels est sujette à controverse car elle provoquerait l'usure du rocher. Certains grimpeurs préfèrent donc utiliser du « pof », de la poudre de résine végétal moins polluante.



Figure 15 Photographie illustrant la parade en bloc. Nous voyons les *crashs pads* en bas du rocher et le tapis entre les pieds du pareur (Photographie personnelle).

### c) Le paintball

Par rapport au basket-ball, le paintball présente un rapport à l'environnement à « géométrie variable ». En effet, l'espace s'est standardisé<sup>350</sup>, mais dans une moindre mesure. Concernant l'espace dans la version sportive de l'activité, l'incertitude s'est progressivement réduite au maximum et le pratiquant a pu peu à peu automatiser une certaine gestuelle dans un environnement prévu. Pour autant, l'environnement matériel représenté par le lanceur qu'utilisent les joueurs est une source d'incertitude lors de la compétition.

La transformation des aires de jeu au sein du paintball est constitutive de la rationalisation de l'espace dans le développement de la ludomotricité contemporaine. En effet, jusque dans les années 1990, en France, le jeu se déroule exclusivement dans un espace naturel, celui du paintball « camo ». Les parties se jouent dans les forêts ou les usines désaffectées en ayant recours au terrain présent pour trouver des cachettes, par exemple. À cette époque, il n'est pas encore question de législation et le jeu montre un caractère sauvage conséquent. Les « camo » s'opposent dans un espace non réglementé, sans se soucier des autres usagers. Par

<sup>350</sup> L'espace de jeu du paintball est passé de champs ou terrains pas délimités, à un terrain muni de quelques obstacles symboliques pour finir sur des terrains normalisés avec des structures gonflables placées à des endroits précis.

la suite, les besoins de reconnaissance institutionnelle émis par les joueurs ont vite conduit à une réglementation plus stricte des espaces de jeu. C'est la modalité sportive du paintball – les « fluo » – qui va progressivement organiser l'espace de pratique. Cette version est donc plus rationalisée et homogénéisée pour correspondre aux exigences de la compétition à grande échelle.

La première évolution concerne la création du *speedball*, il s'agit du même jeu, mais sur un terrain avec des mesures précises. Cela ne se situe pas forcément dans les bois mais sur des terrains aménagés en longueur et les obstacles que les arbres représentaient sont remplacés par des palettes de bois, des pneus, des sacs de sable ou autres matériels qui servent à simuler des cachettes. Dans le cadre de l'analyse de M. Akrich (1998), au sujet des usagers en tant qu'innovateurs, il s'agit de l'intervention de l'utilisateur sur des dispositifs que la sociologue identifie comme celle du « détournement » à travers la récupération d'objets usagés.

Le véritable changement consiste en l'apparition du *sup'airball*, les structures gonflables qui reproduisent la fonction des obstacles naturels mais sur un mode standardisé. Comme nous l'avons déjà indiqué, c'est le fondateur du Millenium, L. Hamet, qui à travers son entreprise *Adrenaline Games* a inventé l'idée de ces structures gonflables. Elles constituent un des signes de la progressive normalisation du paintball qui garantit une réelle égalité des chances<sup>351</sup> en permettant de construire deux espaces identiques pour les équipes qui s'affrontent. Le paintball devient ainsi un duel symétrique. L'activité emprunte une voie plus sportive car les équipes peuvent anticiper leurs stratégies en prévoyant des schémas tactiques de jeu – même si la configuration des terrains, le *layout*, est encore variable selon les épreuves, comme c'est le cas en ski de descente ou en Formule un.

Afin de mieux rendre compte de l'environnement physique et de l'environnement matériel, il convient de décrire comment un terrain de paint-ball est constitué ainsi que la façon dont un lanceur (parfois appelé marqueur) est utilisé.

En compétitions, les lanceurs sont de plusieurs types. La majorité joue avec des lanceurs dits semi-automatiques, où il s'agit d'appuyer une fois sur la gâchette pour qu'une bille soit éjectée avec un réarmement automatique. L'autre fonctionnement, plus ancien, est le

---

<sup>351</sup> C'est la recherche de la stabilité, de la standardisation qui supprime l'incertitude engrangée par l'espace sauvage.

lanceur pompe qui consiste à réarmer manuellement pour charger une bille et l'éjecter.

Les déplacements des joueurs se font donc accompagné d'un lanceur et dans le cadre d'une importante pression spatio-temporelle. Les joueurs se déplacent d'une structure à une autre – dans le but de toucher la base adverse – armés de leur lanceur qui leur sert à propulser des billes afin d'éliminer leurs adversaires. Un lanceur se compose d'un *loader* où l'on entrepose les billes, d'un canon qui n'est pas sans rappeler la forme d'un fusil<sup>352</sup> et aussi d'une bouteille qui permet de conserver l'air comprimé ou le CO2 afin de propulser les billes. Les joueurs sont aussi dans l'obligation de porter des masques de protection sur les terrains de jeu.



**Figure 16 Canon d'un lanceur semi-automatique de paintball sportif sur lequel doit être rajouté le *loader* (réservoir à billes) et la bouteille de gaz (Site internet de la FPS).**

Cette utilisation du marqueur dans la réalisation motrice renvoie à un déploiement d'appareillages et de logistiques importants qui ont une influence certaine dans l'acte moteur du paintballeur. Autrement dit, pour mettre de l'air dans les bouteilles vissées sur le lanceur il faut des bouteilles d'air ainsi qu'un compresseur ; afin de gonfler les structures gonflables sur le terrain, il est nécessaire de se doter d'un souffleur ; ensuite pour vérifier la vitesse des billes en sortie de canon (elle ne doit pas dépasser 300 pieds/seconde, c'est-à-dire à peu près 90 mètres/seconde), il est important d'être équipé d'un *radar chrony*<sup>353</sup>. Pour ainsi dire, pour jouer au paintball en version sportive et non de loisir, il convient de maîtriser certaines connaissances technico-mécaniques afin d'évaluer son matériel de façon

<sup>352</sup> Il n'est pas rare d'entendre les joueurs l'évoquer avec le terme « gun » même si la FPS a tenté de minimiser dans l'ensemble la ressemblance du paintball sportif avec une activité guerrière.

<sup>353</sup> Le radar chrony est souvent une miniature des radars chronographes professionnels, il sert aux arbitres afin qu'ils contrôlent la puissance du lanceur avant chaque match des équipes. Un ou deux exemplaires sont généralement installés dans les zones « matériel » pendant les compétitions afin que les joueurs vérifient par eux même cette puissance et puissent l'ajuster avant de rentrer sur le terrain de jeu.

autonome. Différents sponsors proposent des marqueurs et certains vont être tolérés ou non lors des compétitions.

Les compétitions actuelles se pratiquent à l'extérieur, – il existe des salles, mais elles mettent plutôt en place des tournois privés. S'il n'est pas possible de parler de sport de nature<sup>354</sup>, les compétitions de paintball sont dépendantes des conditions climatiques du moment, qui peuvent interférer sur leur organisation et les décisions afférentes mais également avec les conduites motrices des joueurs, si elles sont maintenues. Il est toujours plus recherché de jouer avec une incertitude du milieu la plus faible possible. Nous allons décrire les terrains utilisés pour les compétitions de paintball sportif en *sup'air ball*. Les terrains de paintball sont en forme de rectangles entourés de filets qui permettent de protéger les spectateurs éventuels des impacts des billes de peinture. Une zone délimitée permet d'y entrer et indique que le port du masque est rendu obligatoire à partir de cette limite.

---

<sup>354</sup> À la fois parce que le paintball ne consiste pas seulement en un déplacement, caractéristique de nombreux sports de nature, mais présente également une situation antagoniste de prise de contrôle du territoire adverse. De la même manière, la réalité de pratique du paintball n'en fait pas une pratique très « nature » avec l'éparpillement des billes sur le terrain (même si certaines sont biodégradables) et le matériel utilisé.



Figure 17 *Layout* du Millenium à la manche française de Paris- Chantilly en septembre 2013. Les deux petites flèches violettes indiquent les bases que les joueurs doivent toucher en actionnant le *buzzer* pour gagner un point. (Illustration provenant du site internet du Millenium).

Nous arrivons ainsi sur un terrain composé de structures gonflables de différentes formes qui sont autant de zones qui délimiteront les positions des différents joueurs.

Pour les matchs de ligue régionale française, l'emplacement des structures est généralement identique aux manches des compétitions européennes<sup>355</sup> initiées par le circuit Millenium, ce qui fait que les équipes qui souhaitent s'entraîner pour le Millenium peuvent reproduire le futur terrain de compétition de la manière la plus exacte possible. Le fait est qu'à chaque manche du circuit est donné un nouveau *layout*, un nouvel agencement du terrain. Ainsi, les terrains évoluent en permanence – avec l'apparition de nouvelles structures gonflables que les terrains privés ou les clubs préparant la compétition européenne doivent acheter. Nous sommes dans une standardisation à double tranchant. Cette spécificité de l'activité, imposée notamment par le Millenium, peut elle aussi être symptomatique des réserves que le

<sup>355</sup> Les *layouts* joués en ligue ou dans les petits tournois privés français s'adapte ainsi aux dispositions choisies par le Millenium.



mouvement sportif accorde au paintball. En effet, si les terrains étaient totalement standardisés, la pratique serait plus confortable pour le développement de l'activité.

Les structures gonflables sont nommées selon leurs formes : « serpent », « canette », « voile », etc. L'équipe<sup>356</sup> que nous suivons en observation a inventé un vocabulaire afin d'évoquer ces structures et ainsi indiquer à leur partenaire la position de leur adversaire lors d'une manche de jeu : à l'aide de quelques initiales et d'un numéro, leurs partenaires peuvent savoir où se situe exactement leur adversaire direct et agir en fonction de ces conseils pour optimiser leurs futurs déplacements [Cf. Annexes].



**Figure 18** Les deux terrains de sup'air'ball des Scalps vus du dessus. Nous remarquons les bases en haut et en bas, le « M » des terrains du Millenium au milieu, et le *snake* à droite de la photo. (Crédits photos : É. Fresnay)

#### d) Conclusion

Les trois pratiques présentent un rapport à l'espace distinct. Le basket-ball est en grande partie standardisé par son institutionnalisation qui pérennise son organisation. L'escalade représente le symbole d'une pratique entre deux versants : un aspect où l'incertitude prime avec un aménagement partiel du milieu et un autre où la rationalité l'emporte avec l'artificialisation des murs. Le paintball est fidèle à son institutionnalisation en cours avec une variabilité perpétuelle de son espace, en partie normalisé. Les terrains sont donc partiellement standards, mais évoluent à chaque manche de compétition. Cela n'est pas si

<sup>356</sup> Il s'agit des Scalps, équipe faisant partie du club sportif municipal de Saulx-les-Chartreux.

étrange car comme nous l'avons vu, d'autres pratiques comme le ski de descente ou la Formule Un présentent les mêmes caractéristiques.

Pour nos basketteurs, grimpeurs et paintballeurs, la gestion de l'incertitude liée à l'espace est relativement hétérogène. Reste à savoir de quelle nature est cette incertitude concernant le rapport à autrui.

## 2. Rapport à autrui

Dans l'analyse praxéologique, le rapport à autrui concerne les interactions motrices ayant cours dans la pratique. Nous nous intéressons ainsi aux communications et contre-communications permises et régulées par le code du jeu, qui apportent inévitablement de l'incertitude dans la relation du sportif avec ses partenaires et/ou ses adversaires. Le concept d'incertitude interroge ainsi l'information que l'individu doit décoder au cours de ses interactions motrices.

### a) Le basket-ball

Le basket-ball est un sport collectif mettant en jeu de nombreuses interactions motrices essentielles<sup>357</sup> et inessentiels<sup>358</sup>. L'incertitude est présente dans les interactions qu'il mène avec ses partenaires et ses adversaires. Ces interactions motrices sont porteuses d'incertitudes relatives à l'anticipation du coup du jeu que doivent opérer les joueurs. Le basket-ball produit ainsi de la communication motrice et de la contre-communication motrice. La communication motrice repose sur la transmission de la balle (les passes) et la contre-communication nuit aux échanges entre adversaires et se manifeste par le fait d'atteindre la cible par exemple – de marquer un panier. Le basketteur est donc dans une situation de solidarité avec ses partenaires et de rivalité avec ses adversaires.

À travers son organisation règlementaire, le basket-ball favorise une distance de charge faible<sup>359</sup> car les contacts sont prohibés, en particulier sur le porteur de balle. Si nous suivons les travaux de P. Parlebas (1981, 1999) concernant les espaces individuels d'interaction, nous

---

<sup>357</sup> Pour Parlebas P. (1981) *Lexique commentée en science de l'action motrice* Ed. INSEP : une interaction motrice essentielle « *participe de façon constitutive à l'accomplissement de la tâche motrice considérée, et (...) est effectuée par des intervenants explicitement prévus par les règles du jeu* », p. 104.

<sup>358</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*. Les interactions motrices inessentiels sont une « *interaction motrice qui ne possède pas les caractéristiques d'une interaction essentielle* », p. 190. Cela concerne par exemple l'influence exercée par l'entraîneur et les spectateurs.

<sup>359</sup> Parlebas P. (1981) *Opus cité*. La distance de charge est la « *distance d'affrontement moteur qui sépare deux adversaires d'un jeu sportif quand l'un "charge" l'autre qui possède le ballon* », p. 40.

remarquons qu'il existe une corrélation entre ces différents facteurs : la proximité de charge, la violence de charge, la facilité du contrôle technique de la balle et l'espace individuel d'interaction. En fait, il est possible de dire que, plus le basketteur est sous l'emprise des règles du jeu pour le déplacement de la balle, moins ce même code du jeu lui permettra une charge importante sur son adversaire<sup>360</sup>. Ainsi, en basket-ball, les modifications règlementaires favorisent davantage l'attaque que la défense, minimisant alors les possibilités du défenseur d'interagir sur son adversaire direct comme l'illustrent les dernières modifications règlementaires de la FIBA pour 2013.

Cette constatation s'accorde avec la correspondance que les activités sportives entretiennent avec leurs origines : il s'agirait d'étudier le lien qui existe entre la promotion du basket-ball lors de son apparition et la volonté institutionnelle de maîtriser la violence par cette règle essentielle du non-contact. Il faut replacer l'étude du basket-ball sous un angle ethnoludique pour comprendre les modifications règlementaires concernant le rapport à autrui. Selon P. Parlebas (1999), l'ethnoludisme est la « *conception ou constat selon lesquels les jeux sont en consonance avec leur culture d'appartenance, notamment dans leurs caractéristiques de logique interne qui illustrent les valeurs et la symbolique sous-jacente de cette culture : rapports de pouvoir, rôle de la violence, images de l'homme et de la femme, formes de sociabilités, contact avec l'environnement* »<sup>361</sup>. Ainsi, l'étude de la relation avec autrui incite à penser que la codification des activités sportives est en lien direct avec la culture à travers laquelle elles s'institutionnalisent. Cette culture d'origine du basket-ball entendait favoriser le non-contact dans les treize règles de J. Naismith mais en raison de l'évolution du jeu, l'institution a dû réglementer davantage la pratique. G. Bosc et B. Grosgeorges (1978) expliquent le phénomène en prenant l'exemple de la progression avec la balle et la réglementation du pivot. Ils précisent : « *la règle n°3 est formelle, il est interdit de courir avec le ballon* »<sup>362</sup>, ainsi « *les joueurs serrés de près par un adversaire tournèrent sur eux-mêmes pour protéger le ballon, c'est le pivot* »<sup>363</sup>. Donc « *le pivot est autorisé et réglementé en 1893, ainsi le "corps obstacle" est né et il va entraîner des grandes évolutions dans la technique du*

---

<sup>360</sup> Cette constatation n'est valable que dans le cadre de l'étude du basket-ball. D'autres sports collectifs comme le hockey sur glace nous montreraient d'autres formules également en lien avec leurs logiques internes.

<sup>361</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 140.

<sup>362</sup> Bosc G., Grosgeorges B. (1978) *Opus cité*, p. 28.

<sup>363</sup> Bosc G., Grosgeorges B. (1978) *Ibid.*, p. 28.

jeu »<sup>364</sup>. Encore une fois, la législation institutionnelle modifie la logique interne de la pratique en statuant sur le rapport à autrui.

### b) L'escalade

Que serait la pratique de l'escalade sans le rapport à autrui ? Situation de co-motricité<sup>365</sup>, l'escalade à travers l'assurance atteste d'une interaction motrice spécifique entre les deux partenaires, plus encore lorsque la cordée pratique dans un milieu où l'incertitude prime (en falaises). L'interaction entre l'assureur et le grimpeur doit être totale, c'est un rapport de confiance qui s'installe. Seulement, l'interaction entre les deux ne repose nullement sur un ordre moteur, mais davantage stratégique et affectif.

Dans la pratique sur SAE, la communication motrice entre les deux individus composant la cordée – le grimpeur et l'assureur – est basée sur le soutien et l'aide. Souvent, en tête, le premier ouvre la voie, et celui qui l'assure grimpera ensuite « en second », soit en moulinette ou en tête selon son choix. Dans le cas de cordée de niveau inégal, l'ouvreur est ainsi un véritable soutien pour le second en matière de décodage et de prélèvement d'informations utiles pour réaliser la voie. Ainsi, selon les mots de P. Parlebas, l'escalade est une pratique où on « agit en compagnie ».

En compétition, le rapport à autrui n'est pas significatif car il n'existe pas dans une logique de concurrence mais uniquement de partenariat<sup>366</sup>. Il s'agit plus de communication motrice inessentielle au sens où la personne qui assure peut influencer le grimpeur mais n'est pas censée participer à l'accomplissement instrumental de la tâche motrice.

Ensuite, comme dans beaucoup d'activités motrices, il existe différentes manières de pratiquer l'escalade ; certains « aventuriers de l'extrême » (comme P. Edlinger ou P. Berhaut entre autres) ont, à un moment donné, valorisé la pratique en solo intégral, en milieu naturel, sans assurance aucune et sans matériel, ce qui donne une pratique sans interaction motrice possible et avec une incertitude du milieu conséquente.

---

<sup>364</sup> Bosc G., Grosgeorges B. (1978) *Ibid.*, p. 28.

<sup>365</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*. Les situations de co-motricité sont le « *champ et [la] nature des situations motrices mettant en co-présence plusieurs individus agissants qui peuvent ainsi se voir et s'influencer, mais sans que l'accomplissement de leurs actions respectives nécessite ou suscite entre eux des interactions motrices instrumentales* ». p. 67. L'auteur note que sur le plan socio-affectif, cette communication corporelle d'entraide peut exercer une influence marquante sur la cohésion de groupe.

<sup>366</sup> Quand nous avons observé les championnats du monde d'escalade en 2012 à Paris, les assureurs des compétiteurs en difficulté et en vitesse étaient au nombre de deux ou trois et assuraient plusieurs personnes pendant l'épreuve.

### c) Le paintball

Le paintball est un duel symétrique d'équipe présentant une situation de jeu à caractère sociomoteur, car il permet une interaction motrice par le biais d'une communication motrice avec les partenaires ainsi qu'une contre-communication motrice avec les adversaires. Comme le basket-ball, les interactions motrices essentielles sont importantes, mais celles inessentiels le sont encore davantage. En réalité, l'organisation actuelle des compétitions et la codification qui les régit, font que l'influence des entraîneurs est importante mais pas autant que celles des spectateurs. D'ailleurs l'institution a favorisé l'apparition du *coaching* sur les terrains parce que le comportement des spectateurs influençait trop le jeu. En effet, il est difficile d'empêcher les spectateurs de donner des informations aux joueurs sur le terrain et pour rétablir ce préjudice dans la volonté de maîtriser l'égalité des chances entre les deux parties concurrentes, les règlements autorisent les conseils de l'entraîneur, plus particulièrement en jeu long.

En paintball sportif, il existe peu de communications motrices avec interaction essentielle et directe. Ce sont davantage des interactions motrices d'opposition, de la contre-communication motrice valorisant une relation d'antagonisme et de domination comme dans de nombreux sports ou jeux sportifs. Ce qui est notable, c'est que ce type de jeu est le plus représenté dans l'univers du sport entre les duels de personnes comme la boxe, le judo, les sports de combat comme l'épée ou l'escrime ou encore les duels d'équipe comme les sports collectifs. Il est intéressant de voir que le paintball, activité de loisir peu appréciée du mouvement sportif, privilégie un type de jeu communément répandu et favorisé par cette même institution. En effet, le paintball est assez proche des sports collectifs par la dimension agonistique qu'il induit, mais contrairement à ces derniers où il s'agit de se transmettre une balle ou un ballon, c'est à travers la propulsion de billes de peinture sur son adversaire que la marque est possible. Ainsi les paintballeurs sont davantage dans une relation de rivalité avec leurs adversaires que dans un rapport de solidarité avec leurs partenaires. Le système des communications et de contre-communications paraît donc moins équilibré qu'en basket-ball. L'interaction motrice entre partenaires et entre adversaires n'a rien à voir avec ce que les autres sports collectifs comme le rugby ou le basket-ball nous laissent voir : aucune passe n'est réalisée entre partenaires et il n'y a pas de tentative de récupération d'un objet comme un ballon entre partenaires et adversaires au niveau de la contre-communication motrice. Il

s'avère que le paintball représente un modèle de duel d'équipes que nous n'avons pas l'habitude de voir au sein du système sportif<sup>367</sup>. Il conviendrait de s'intéresser également aux activités physiques comme le airsoft<sup>368</sup> pour avoir un modèle de comparaison de leur logique interne afin de mieux positionner le paintball dans l'univers sportif.

#### d) Conclusion

Nous pourrions penser que les deux pratiques sociomotrices que sont le basket-ball et le paintball sont relativement similaires dans leur rapport à autrui étant donné que ce sont deux sports collectifs. Mais l'analyse du rapport à autrui montre des différences entre les deux. Les joueurs de basket-ball semblent avoir autant d'interactions motrices avec leurs partenaires que leurs adversaires<sup>369</sup> alors que les actions motrices du paintball reposent davantage sur la contre-communication des joueurs avec leurs adversaires. L'escalade en tant que pratique psychomotrice, n'est pas porteuse d'interactions motrices qui agiraient directement sur l'accomplissement moteur de l'activité.

### 3. Rapport au temps

La praxéologie s'intéresse également à l'aspect temporel des activités sportives en matière de durée et de temps de jeu induits par le règlement. Dans cette présente analyse, nous nous intéressons plus particulièrement aux durées courtes liées à l'immédiat de l'action motrice en cours.

#### a) Le basket-ball

Comme la grande majorité des sports collectifs, la pratique du basket-ball fonctionne selon le principe du « temps limite/score libre ». La rencontre consiste en quatre périodes de dix minutes avec un intervalle de jeu de quinze minutes à la mi-temps – après deux périodes de jeu. Entre la première et la deuxième période et la troisième et la quatrième période, il y a deux minutes d'intervalle.

---

<sup>367</sup> *A contrario*, cette contre communication motrice reposant sur la marque est relativement identifié dans les jeux traditionnels comme l'épervier, les quatre coins etc. Cela atteste bien du caractère ludique de la pratique.

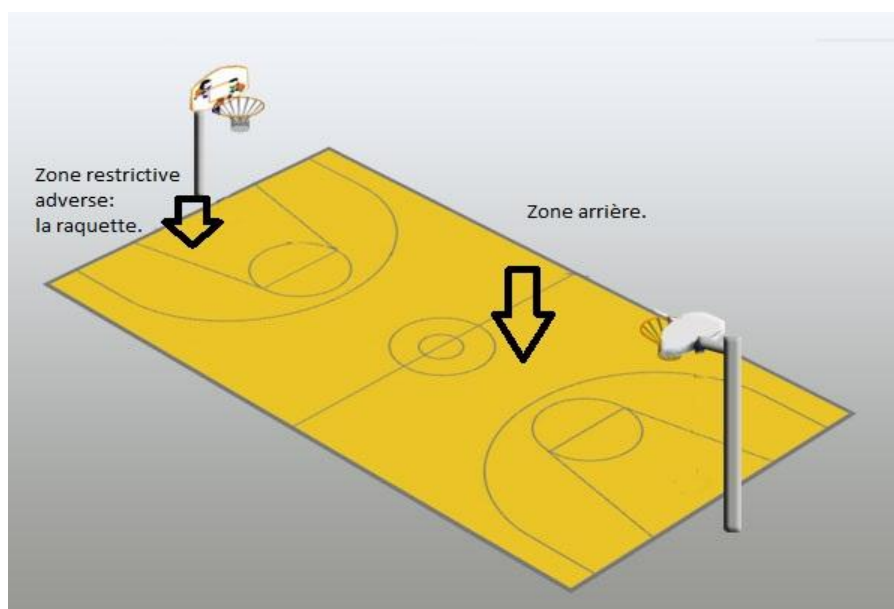
<sup>368</sup> Le *airsoft* est un jeu utilisant des répliques d'armes à feu qui propulse à l'aide de gaz comprimé des petites billes en plastique. Il existe plusieurs organisations gérant la pratique du *airsoft*, la Fédération Française d'Airsoft (FFA), l'Association Française d'Airsoft (AFA) et la Fédération Française de Softair (FFS). Aucune n'est officiellement reconnue par le mouvement sportif et nos tentatives de communication avec quelques unes d'entre elles sont restées vaines.

<sup>369</sup> Il s'agirait d'approfondir davantage l'analyse praxéologique pour pouvoir affirmer avec certitude cela.

Cette division de la rencontre en quatre temps n'a pas toujours été d'actualité. Avant 2002, il n'y avait que deux périodes de jeu et le basket-ball se joue maintenant en quatre périodes. Cette modification règlementaire est sûrement en lien avec le besoin de gérer le temps de présentation de la pratique en fonction des exigences télévisuelles. Elle permet également de spectaculariser davantage un sport médiatisé<sup>370</sup>. Une rectification règlementaire de ce type influence fortement les conduites motrices des joueurs, qui doivent organiser leurs actions de manière différente en prenant en compte qu'au bout de dix minutes, il y aura une interruption de jeu ce qui peut redéfinir les stratégies collectives.

Le rapport au temps ne concerne pas seulement la durée de la partie, il faut également s'intéresser au déroulement du temps pendant la partie. Évoquons les temps morts d'une minute qui peuvent être demandés par les entraîneurs, la règle des huit secondes pour franchir sa moitié de terrain (la « zone arrière »), ou bien la règle des trois secondes qui statue que le joueur ne peut rester plus de trois secondes consécutives dans la zone restrictive adverse si son équipe est porteuse du ballon, ou encore la remise en jeu qui doit s'effectuer en moins de cinq seconde.

Pour plus de clarté, voici un terrain de basket-ball avec les endroits identifiés correspondant aux règles de temps.



**Figure 19 Terrain de basket-ball avec les zones identifiées en référence aux règles de temps.**

<sup>370</sup> Le basket-ball US est encore plus imprégné de cette logique tant les télévisions gouvernent le déroulement de la pratique entrecoupé de publicités.

Pour d'autres séquences de jeu, le chronomètre a son importance. Lorsqu'un panier est marqué pendant les deux minutes avant la fin de la quatrième période et lors des prolongations (ou en d'autres occasions), le chronomètre de jeu est arrêté, ce qui laisse autant de temps de jeu pour tenter des offensives par la suite.

Ce n'est pas parce que la règle le prescrit aujourd'hui que cela a toujours été comme cela. La codification réglementaire qui s'officialise fait suite à des constats statuant la nécessité de réguler tel ou tel élément. C'est le pouvoir de l'institution qui se met en place afin de conserver la mainmise sur le jeu. À titre d'exemple, les dernières modifications réglementaires font que sur un rebond offensif, le chronomètre des 24 secondes reprendra à 14 secondes. L'équipe adverse qui récupèrera la balle n'aura donc plus que 14 secondes pour tenter de marquer un panier, ce qui « presse » temporellement le jeu dans une volonté d'accentuer les actions spectaculaires.

Nous voyons bien que le rapport au temps n'est pas linéaire au basket-ball. Des changements se donnent à voir et ils induisent directement sur les conduites motrices des basketteurs.

## b) L'escalade

Comme nous l'avons souligné, les pratiques de l'escalade se situent dans un entre-deux qui comprend ce que la praxéologie entend par sport et quasi-sport. Cela signifie que dans le cadre d'une pratique sportive et compétitive, l'aspect temporel prend toute son importance tandis qu'il est presque réduit à néant lorsque la pratique est « quasi-sportive ».

Lors de la modalité compétitive de difficulté, le but du jeu est de parcourir la voie selon un temps imparti. Le règlement de jeu proposé par la FFME précise qu' « *il est prévu pour chaque voie un temps maximum pendant lequel un concurrent effectue sa tentative. Ce temps est de six minutes en qualification, huit minutes en demi-finales, huit minutes en finale (et en super finale)* »<sup>371</sup>. Il est souligné que le participant peut demander une rallonge de temps si la voie proposée est longue et sous réserve d'acceptation du président du jury.

Le règlement accorde une certaine importance au temps car il autorise le participant à demander le temps qu'il lui reste au juge de voie qui doit l'en informer immédiatement. Le juge de voie doit également prévenir le grimpeur quand il ne lui reste plus qu'une minute.

---

<sup>371</sup> FFME, « Règles du jeu », p. 12 (revues par le conseil d'administration de la FFME en septembre 2012).



En difficulté, le compétiteur est en « en tête »<sup>372</sup>, c'est-à-dire que la corde est accrochée à son baudrier et que c'est lui qui la dispose dans les dégaines accrochées sur le mur. C'est la modalité de réalisation la plus reconnue tant au niveau sportif qu'amateur. D'ailleurs, si l'escalade était devenue olympique, cela aurait été la discipline favorisée alors qu'il était souvent dit que ce serait par la vitesse que l'escalade deviendrait olympique par rapport à son potentiel spectaculaire<sup>373</sup>. Autant dire que l'engagement dans l'acte moteur n'est pas le même selon que l'on soit assuré par le haut en grim pant en « moulinette » ou assuré à son niveau en grim pant en tête.

Le bloc ne diffère pas tant de la difficulté, il s'agit de grimper la surface selon une durée précise. Le règlement laisse un temps imparti à la réalisation des blocs qui diffère selon les phases de la compétition : cinq minutes en phases qualificatives et six minutes en phases finales.

C'est en modalité vitesse que le paramètre temps est le plus important. Il est assuré par un système électronique et complété par une prise du temps manuelle. La pression par rapport au temps est importante car la performance est chronométrée. Le compétiteur peut être sanctionné pour un faux départ – et éliminé au bout de deux. De plus, le grimpeur est l'acteur principal de l'arrêt du chronomètre en appuyant sur le *buzzer* situé en haut de la voie. Il n'est pas rare de voir le *buzzer* continuer à défiler lors d'un mauvais arrêt en compétition de vitesse. Nous pouvons remarquer que cette modalité compétitive de la vitesse entraîne un changement significatif dans la réalisation motrice en elle-même car le grimpeur est assuré en moulinette, c'est-à-dire à partir du haut avec un système automatique ou manuel qui avale la corde au fur et à mesure de la progression du compétiteur.

Lorsque la pratique se réalise sur un mode loisir, le rapport au temps est presque occulté et le grimpeur s'en préoccupe peu – sauf lorsqu'il s'agit de sortir une grande voie de plusieurs longueurs en milieu naturel et qu'il faut prendre garde à arriver en bas lorsqu'il fait jour. En SAE, en raison des attentes sociales liées au respect de son assureur, le grimpeur ne reste

---

<sup>372</sup> Pour beaucoup de « puristes » de l'escalade, la grimpe en « tête » est la « vraie » grimpe, celle où l'on travaille le plus et où il est possible de progresser également.

<sup>373</sup> Lors des Championnats du monde d'escalade à Bercy en 2012, Marco Sclaris, président de l'IFSC a déclaré que si l'escalade devenait olympique ce serait la discipline de la difficulté qui serait retenue par le mouvement olympique. Finalement, en mai 2013, le CIO n'a pas retenu l'escalade comme pratique sportive pouvant entrer en démonstration aux JO.

jamais très longtemps sur sa voie – encore plus en club où différentes personnes peuvent vouloir grimper cette voie.

Ainsi, l'analyse du rapport au temps nous indique une modification de la logique interne de l'escalade selon le mode compétitif choisi. En fonction de la discipline, le temps n'influe pas autant sur les conduites motrices des grimpeurs comme dans le cas du basket-ball.

### c) Le paintball

Il semble difficile de catégoriser le temps au paintball tant les formats de jeu se sont multipliés depuis que le processus de sportification s'est mis en place. Nous avons déjà souligné le fait qu'au début des différents formats, un format de deux fois quarante-cinq minutes a été proposé en référence aux sports collectifs alors dominants. Ce format a été rapidement éliminé car il ne correspondait pas aux exigences du paintball en matière de consommation de billes et d'organisation de la compétition, mais également pour l'attrait de l'enjeu de la rencontre.

Aussi, le paintball présente une particularité temporelle : il est en temps limite, mais également en score limite.

<i>Formats/ Nombre de joueurs</i>	<b>Cinq joueurs</b>	<b>Trois Joueurs</b>
<i>Jeu Classique (en un point)</i>	Cinq minutes.	Trois minutes.
<i>Jeu Long, match en deux points</i>	Cinq minutes de temps de jeu effectif (deux minutes de pause entre les <i>rounds</i> ).	Sept minutes de temps de jeu effectif (deux minutes de pause entre les <i>rounds</i> ).
<i>Jeu Long, match en quatre points</i>	Dix minutes de temps de jeu effectif (deux minutes de pause entre les <i>rounds</i> ).	Le jeu long en quatre points ne se joue pas avec trois joueurs.
<i>Jeu Long, match en cinq points</i>	Quinze minutes de temps de jeu effectif (deux minutes de pause entre les <i>rounds</i> ).	Le jeu long en cinq points ne se joue pas avec trois joueurs.

**Tableau 6 Les temps de jeu au paintball selon les formats de jeu.**

Logiquement, c'est donc le temps qui doit fournir le résultat, mais si le score des points nécessaires arrive avant la fin du temps, le match passe alors en score limite en favorisant les points marqués au détriment du temps qu'il reste. La différence entre les deux formes temporelles est importante : soit on s'attache au temps qu'il reste pour faire la différence avec l'adversaire, soit on s'attache aux nombre de points qu'il reste à marquer pour la

victoire.

Le paintball présente donc les caractéristiques partielles d'un « jeu fini », c'est-à-dire qu'il se termine grâce à une règle d'arrêt du temps, mais, selon les formats, le score prend son importance. Prenons l'exemple d'un match en quatre points en jeu long : si quatre points sont marqués avant la fin des dix minutes de temps de jeu effectif, la partie s'arrête car ce qui importe le plus, c'est le score et non le temps. Sinon, le chronomètre défile jusqu'aux dix minutes de jeu assignées.

Il faut préciser également que dans la modalité de jeu long, à chaque fois qu'un point est marqué, il y a deux minutes de pause. Ces deux minutes sont précieuses pour recharger le *loader* de billes, remplir la bouteille d'air et se faire essuyer en cas de marque de billes sur soi ou son matériel.

Le paintball combine ainsi le score et la durée limite. Cela aura son importance comme nous le verrons pour le système des scores, parce que ce fonctionnement n'est pas observé dans les duels d'équipes généralement qui sont soit en score limite (comme le volley-ball), soit en temps limite (comme le basket-ball ou le football). Ce modèle est plus facilement identifié dans des duels comme le judo ou la boxe où l'action s'achève dès que le score privilégié est acquis ou se prolonge le temps de la période prédéterminée.

Le temps est donc d'une importance capitale au paintball. Les observations que nous avons faites en compétition nous ont montré qu'en temps de jeu les paintballeurs étaient dans une pression temporelle importante qui influe inévitablement sur leurs conduites motrices.

#### d) Conclusion

Le rapport au temps est relativement distinct également selon les pratiques. Le basket-ball, archétype de la pratique institutionnalisée, montre l'exemple de l'activité dont l'institution de référence modifie les prérogatives temporelles en raison d'exigences liées à la spectacularisation de celle-ci. L'escalade ne présente pas un rapport au temps qui ferait état d'une pression temporelle, excepté dans la discipline de la vitesse en compétition et le temps est davantage précisé pour des logiques d'organisation des épreuves. En revanche, en paintball, la pression temporelle est réellement présente, surtout en jeu long, lorsque les joueurs n'ont que deux minutes de pause entre deux rounds pour se faire essuyer, remettre de l'air dans leurs lanceurs et se recharger en billes. Malgré cela, le rapport au temps est

relativement varié car par moment, c'est le critère qui permet d'achever un match et à d'autres instants ce sont les points marqués qui finalisent la rencontre. Cette inconstance dans le rapport au temps souligne les résistances que le mouvement sportif peut accorder au paintball car il ne correspond pas au modèle traditionnel des pratiques collectives. Pour être reconnu, sans doute faudrait-il que l'institution – par le biais de la FPS – statue une bonne fois pour toutes pour une modalité en temps ou en score. Cela peut expliquer également les difficultés de la FPS à imposer son propre système règlementaire sans que celui-ci ne soit induit par les équipementiers ou en l'occurrence, le Millenium.

#### 4. Rapport aux universaux

Les universaux sont selon P. Parlebas (1999), les « *modèles opératoires représentant les structures de base du fonctionnement de tout jeu sportif et porteurs de la logique interne de celui-ci* »<sup>374</sup>. Ce sont les systèmes d'actions repérables de chaque sport que nous pouvons identifier en nous intéressant au code du jeu et aux comportements moteurs observables. Comme l'affirme P. Parlebas (1986), s'intéresser aux universaux, « *c'est souligner combien des règles forgent un système d'interactions préétablies, puissamment organisé* »<sup>375</sup>.

Ainsi, P. Parlebas a identifié plusieurs universaux que sont le réseau des communications motrices et contre-communications motrices qui comprend le système praxémique et le système gestémique, le réseau des interactions de marque, le système des scores, le réseau des changements de rôles sociomoteurs, le réseau des changements de sous-rôles sociomoteurs.

Nous présenterons chaque universal et soulignerons les caractéristiques de chacune des pratiques étudiées.

##### A. Réseaux des communications motrices et contre-communications motrices

Cet universal porte sur les interactions motrices observées entre les individus. En sociomotricité, les interactions sont de plusieurs ordres (essentiels, ou inessentiels, directes ou indirectes) tandis que dans les activités psychomotrices, les interactions ne sont pas forcément opératoires (par exemple, un coureur de 100 mètres doit poursuivre sa course

---

<sup>374</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 431.

<sup>375</sup> Parlebas P. (1986) *Opus cité*, p. 123.

dans son couloir, il n'a pas le droit d'avoir d'interaction essentielle avec son voisin). Il existe deux types d'interaction motrice essentielle : les interactions motrices directes sur le plan moteur qui sont les interactions positives de coopération appelées communication motrice ou les contres-communications motrices (interaction négative). Les interactions motrices indirectes concernent les gestèmes et les praxèmes. Ces derniers universaux sont des codes sémiotiques, définis comme « *le système de signes et de leurs combinaisons produit et/ou interprété par les sujets agissants* »<sup>376</sup>. Les codes sémiotiques sont de trois types : les praxèmes, les gestèmes et les codes psychomoteurs qui concernent les activités psychomotrices prélevant de l'information sur le milieu à caractère naturel.

Les systèmes praxémiques et gestémiques reposent sur l'anticipation d'indices. Le praxème est défini comme la « *conduite motrice d'un joueur interprétée comme un signe dont le signifiant est le comportement observable et le signifié le projet tactique correspondant tel qu'il a été perçu* »<sup>377</sup>. Le praxème est une action motrice compréhensible pour les partenaires mais qui ne doit pas l'être pour les adversaires. Le praxème est donc « *toute conduite motrice d'un joueur, susceptible d'être interprétée comme un signe par les autres participants. Le "signifiant" en est le comportement observable, et le "signifié" le projet tactique correspondant tel qu'il est perçu par les autres* »<sup>378</sup>. Le praxème est partie prenante de l'action, alors que le gestème est davantage proche des gestes de la vie quotidienne qui doivent être décodés dans l'interaction. Ce sont des mouvements codés qui participent de la communication motrice et qui se rajoutent à la tâche motrice : « *classe d'attitudes, de mimiques, de gestes, de comportements moteurs accomplis dans le but de transmettre soit une demande, soit une indication, soit une injonction tactique ou relationnelle par simple substitution à la parole* ». <sup>379</sup> Les gestèmes correspondent aux gestes moteurs que l'on réalise pour communiquer sans le moyen de la parole. À base de gestes des bras ou des mains pour demander la balle, désigner un espace à occuper, les gestèmes sont nombreux dans les sports collectifs.

Toutes ces interactions qui composent le sport qu'elles soient directes ou indirectes sont à la base de la communication ou de la contre-communication motrice des sportifs.

---

<sup>376</sup> Parlebas P. (1981) *Opus cité*, p. 20.

<sup>377</sup> Parlebas P. (1981) *Opus cité*, p. 169.

<sup>378</sup> Parlebas P. (2007) Pertinence motrice et complexité dans les jeux et les sports. *Les actes de lecture*, p. 51.

<sup>379</sup> Parlebas P. (1981) *Ibid.*, p. 74.

### a. Le basket-ball

Nous avons déjà souligné les communications motrices entre partenaires et les contres-communications motrices avec les adversaires dans l'analyse de la relation à autrui.

Rappelons que c'est le code du jeu qui définit les interactions motrices entre les joueurs. Au basket-ball, une des règles principales est celle du non-contact. Le règlement précise : « *un joueur ne doit pas tenir, bloquer, pousser, passer en force, accrocher ou empêcher un adversaire de se déplacer en écartant main, bras, coude, hanche, jambe, genou ou pied, ou en pliant son corps dans une position anormale (hors de son cylindre) ou en employant des moyens brutaux ou violents* »<sup>380</sup>. Les règles du jeu préconisent même une position, « le cylindre »<sup>381</sup>, qui permettrait de ne pas être responsable du contact s'il y en a lors d'une action de défense, par exemple. Il est intéressant de noter que le règlement est prescripteur de la bonne position, contrairement aux « positions anormales » citées auparavant.

J.-P. Muguet (2013) a montré que les règles concernant la défense et le contact sont devenues plus importantes au cours du temps : « *dans le premier règlement international de la FIBA (1936) les droits et interdits dans le contact sont expliqués en une page. Autrement dit quarante ans après la naissance du jeu, sur ce plan, les changements sont minimes. Au fur et à mesure les verbes d'action d'antan (interdiction de tenir, gêner, pousser, charger un adversaire, etc.) sont abondamment précisés et des commentaires sont ajoutés en annexe. De sorte qu'en 1980 les articles concernant la règle du contact couvrent cette fois-ci neuf pages* »<sup>382</sup>.

Ainsi, les interactions motrices constitutives de la logique interne du basket-ball sont fondamentalement en rapport avec le rôle joué par l'institutionnalisation. Celle-ci s'oriente

---

<sup>380</sup> Règlement officiel du Basket-ball 2012 p. 39.

<sup>381</sup> Concernant le principe du cylindre, le règlement de la FIBA (2012) évoque « *Pendant le jeu, chaque joueur a le droit d'occuper sur le terrain de jeu toute place (cylindre) non déjà occupée par un adversaire. Ce principe protège l'espace qu'il occupe sur le terrain et l'espace au-dessus de lui lorsqu'il saute verticalement à l'intérieur de cet espace. Dès que le joueur quitte sa position verticale (cylindre) et qu'un contact du corps se produit avec un adversaire ayant déjà établi sa propre position verticale (cylindre), le joueur qui a quitté sa position verticale (cylindre) est responsable du contact. Le défenseur ne doit pas être pénalisé pour avoir quitté le sol verticalement (à l'intérieur de son cylindre) ou pour avoir étendu ses mains ou ses bras au-dessus de lui à l'intérieur de son propre cylindre. L'attaquant, qu'il soit au sol ou en l'air, ne doit pas provoquer de contact avec le défenseur qui se trouve en position légale de défense : en utilisant les bras pour se créer plus d'espace (se dégager), en écartant les bras ou les jambes pour provoquer un contact pendant ou immédiatement après un tir au panier du terrain* ». Ce principe a donc pour but de minimiser les contacts illicites entre les joueurs et semble favoriser l'attaque au détriment de la défense.

<sup>382</sup> Muguet J.-L. (2013) Un aperçu de la genèse du règlement de basket-ball. Des règles constitutives au jeu actuel. In Léziart Y. (et all.) (2013) *Opus cité*, p. 51.

vers une codification davantage formalisée dans les sports sociomoteurs en ce qui concerne les contre-communications motrice.

La communication praxique indirecte repose sur le système praxémique et le système gestémique. Le basket-ball, sport de sociomotricité où dix personnes s'affrontent sur le terrain, est empli de praxèmes à base de feintes. Toutes ces actions motrices peuvent constituer le signifiant d'un signe qu'un des joueurs peut interpréter comme un signifié. C'est ce que P. Parlebas résume dans la phrase « quand faire c'est dire ». Il illustre ce fait : « *la basketteuse qui se démarque de son adversaire en filant vers le panier "dit" à la porteuse du ballon qu'elle sollicite une passe immédiate; mais elle veut peut-être aussi faire croire qu'elle "dit" cela, alors qu'elle cherche en réalité à attirer vers elle ses adversaires afin de libérer une de ses partenaires en meilleure position qu'elle* »<sup>383</sup>. À travers les actions motrices, il est ainsi possible d'identifier des messages que les partenaires se font entre eux ou avec un adversaire pour le tromper. Par exemple, un démarrage d'un joueur peut signifier au porteur de balle qu'il est prêt à recevoir une passe. Aussi, il existe des gestèmes au basket-ball. Ce sont les signes que les joueurs se font entre eux pour mettre en place leur stratégie collective, comme agiter le bras pour appeler le possesseur de la balle à faire une passe. Ces gestèmes font lieu de communication verbale entre les joueurs et font partie de la communication motrice entre les partenaires et parfois de la contre-communication motrice avec les adversaires – sur la base du signe de la feinte à décrypter.

Ces dernières participent de deux phénomènes que nous pouvons identifier et qui peuvent apparaître paradoxaux. D'une part, une volonté de réduction de la violence effective en explicitant avec précision les droits et devoirs des basketteurs en jeu et en standardisant leurs interactions (N. Elias, 1987). D'autre part, certains changements sont clairement orientés vers une volonté de rendre le jeu encore plus spectaculaire en augmentant la domination de certains joueurs sur d'autres.

#### *b. L'escalade*

L'escalade se pratique en cordée, il n'y a donc pas de contre-communication motrice. L'interaction de co-motricité se situe dans le contact avec un/une partenaire dans une logique d'entraide et d'assurance. Nous pourrions penser que dans la modalité compétitive,

---

<sup>383</sup> Parlebas P. (2007) *Opus cité*, p. 51.

apparaît une contre-communication motrice. Il n'en est rien, il n'y a pas d'interaction motrice avec les adversaires. Les compétitions de vitesse montrent deux adversaires se défiant sur deux voies distinctes mais semblables, côte à côte à l'instar d'une course de cent mètres en couloirs sans que les deux compétiteurs n'interagissent. Nous ne pouvons pas nier pour autant l'impact que cette coprésence porte sur les stratégies mises en place par le grimpeur. Pour celles de difficulté et de bloc, les compétiteurs grimpent les uns après les autres, le plus souvent sans se voir ou se croiser. Lors de ces compétitions, il existe des moments où il peut y avoir une interaction entre les compétiteurs. Précisons d'emblée que cette interaction n'est pas motrice. L'organisation des compétitions d'escalade, notamment en difficulté, fait que les pratiquants ne doivent pas voir la voie afin de privilégier une équité entre les participants – c'est le principe du « à vue ». Au début de la compétition – pour les niveaux en deçà des championnats de France –, les participants ont le droit à une observation collective de la voie de qualification sur le mode « flash », c'est-à-dire qu'ils vont voir un ouvrier la faire et ils vont donc pouvoir interagir entre eux concernant cette voie – mais cela ne doit pas excéder six minutes. Ensuite, si nous situons l'analyse au niveau « quasi-sportif », c'est-à-dire au niveau hors-compétitif ou même hors-club, il existe une interaction entre le grimpeur et l'assureur qui est plus d'ordre socio-affective entre eux que ce soit en pratique en salle, en falaise et même en bloc. En bloc, il est de coutume de « parer<sup>384</sup> » la personne qui grimpe, c'est-à-dire de s'assurer qu'en cas de chute, la personne sera protégée au niveau de la tête [cf. analyse rapport à autrui de l'escalade].

Lors de la grimpe sur mur ou sur paroi naturelle, la communication est importante entre le grimpeur et l'assureur, avec des termes de communication qui sont partagés par toute la communauté des grimpeurs et qui concernent essentiellement la distribution de la corde par l'assureur ou les manipulations que le grimpeur peut faire<sup>385</sup>.

En matière de communication indirecte, le système des codes sémiotiques ne se prête pas à l'analyse de l'escalade qui est une pratique psychomotrice. Il s'agirait de s'intéresser au code psychomoteur où les indices sont extraits de l'environnement physique pour effectuer une analyse des indices prélevés lors de la pratique de l'escalade en milieu naturel. L'analyse du

---

<sup>384</sup> La parade permet d'accompagner le corps du grimpeur en cas de chute pour en minimiser l'importance.

<sup>385</sup> Le grimpeur demande « du mou » quand il a besoin d'avoir de la corde, par exemple pour l'installer dans la dégaine pour continuer sa progression. Il réclame « sec » quand il est arrivé en haut et se prépare à la redescende ou lorsque qu'il pense qu'il va tomber et qu'il souhaite un repos sur la voie.



système praxémique et gestémique est donc sans fondement pour l'escalade. En matière de gestèmes, il peut y avoir un code implicite qui s'instaure entre le grimpeur et l'assureur comme le fait de tirer sur la corde pour signifier qu'il y a besoin de plus de « mou ».

À travers ces observations, on peut se rendre compte de l'importance de la cohésion dans la cordée et affirmer que l'autre, la personne qui assure, joue un rôle de premier plan davantage dans la stratégie affective mais moins dans la stratégie motrice du grimpeur.

### *c. Le paintball*

Le paintball est un duel symétrique d'équipes, c'est-à-dire qu'il y aura forcément un vainqueur et un perdant dans les matchs de phase finale des compétitions<sup>386</sup>. Il faut rappeler que le paintball n'est pas un sport collectif comme les autres où une équipe doit positionner un ballon dans le terrain adverse ou dans la cible adverse. Au paintball, dans le jeu classique, le but du jeu est de toucher de la main la base adverse en actionnant un *buzzer* (à chaque *round* dans le cas du jeu long). Il y a peu de communications motrices entre partenaires puisqu'elles ne portent pas sur un échange d'objet. Les partenaires interagissent entre eux en se donnant des conseils et en faisant des gestes pour connaître le positionnement des joueurs adverses. Il s'agit par conséquent d'interactions motrices indirectes relevant de l'analyse du système praxémique ou gestémique. Concrètement, le paintballeur prélève des indices de façon séquentielle et il prendra une décision lorsque ces indices formeront un praxème cohérent annonçant un sous-rôle sociomoteur que nous décrivons à la suite de cette analyse. Ce processus de décodage des praxèmes repose sur l'expérience du joueur et sa familiarité avec la situation de jeu.

Si, par exemple, le joueur observe et repère un signe qui lui apprend qu'il pourra marquer un de ses adversaires quand celui-ci fera ce que notre joueur suppose (changer d'obstacle, armer son lanceur), il entrera dans le sous-rôle de marqueur après avoir décodé, dans l'urgence temporelle, la situation.

Sur les terrains de compétition, il n'est pas rare de voir des joueurs faire des symboles avec leurs doigts. Ce geste est parfois à destination du coach, par exemple pour lui donner une indication sur le nombre d'adversaires restant afin qu'il le communique aux autres membres de l'équipe présents sur le terrain. Dans une autre mesure, les joueurs font parfois des gestes

---

<sup>386</sup> En finale le match nul n'est pas toléré (comme en football) il peut donc y avoir des prolongations en « mort subite ». Par contre, dans les phases de qualifications, l'équité de résultats entre les deux équipes est admise.

à l'arbitre pour qu'il vienne vérifier s'ils ont été marqués parce qu'ils n'ont réglementairement pas l'autorisation de parler avec lui.

Les joueurs se font aussi des gestes entre eux pour montrer un endroit où pourrait être un adversaire ou pour suggérer un emplacement où le partenaire pourrait se déplacer mais ces interactions se formalisent tout autant par des signes – qui constituent alors des gestèmes – que par la parole.

Par contre, les contre-communications motrices entre les deux équipes reposent sur une interaction réelle de touches médiatisées par le lanceur qui propulse la bille de peinture qui marquera l'adversaire. Nous le verrons dans le système des scores, cette action ne fait pas office de « pas de la marque »<sup>387</sup>. En revanche, dans le jeu classique, le fait de marquer tous ses adversaires apporte un maximum de points pour le goal-average. Ce dernier correspond à « *la différence du nombre de joueurs confirmés clean comptabilisés à la fin du match entre les 2 équipes* »<sup>388</sup> en jeu classique.

#### *d. Conclusion*

Le réseau des communications motrices et des contre-communications motrices montre une réelle distinction selon les pratiques analysées. Pourtant, de manière intuitive, nous aurions pu postuler pour un maximum de concordance entre le basket-ball et le paintball, du fait qu'il s'agit de deux pratiques collectives. Il n'en est rien, de profondes différences praxéologiques séparent les deux activités, en raison principalement du rapport à l'environnement matériel induit par la pratique du paintball. En effet, comme les interactions motrices ne reposent pas sur la transmission et la contre-transmission d'un élément particulier comme le ballon au basket-ball, le paintball ne comporte aucune communication motrice directe entre les partenaires mais essentiellement des contre-communications entre adversaires par le fait de marquer de peinture les membres de l'équipe adverse.

Ainsi les trois sports ne sont pas sur le même système des codes sémiotiques. Bien entendu nous notons des similarités entre le basket-ball et le paintball, mais il persiste des différences liées aux autres universaux de chacune des activités. Néanmoins, les joueurs des sports collectifs établissent une part importante de praxèmes et de gestèmes au cours de leurs

---

<sup>387</sup> Le pas de la marque est « *le nombre de points ajouté à la marque d'un joueur ou d'une équipe quand une interaction de marque est réussie* » Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 258.

<sup>388</sup> Dernière version du règlement de la FPS. Le goal-average pour le jeu long correspond à la différence de rounds gagnés par chaque équipe.

actions de jeu.

## B. Réseaux des interactions de marque

Les interactions de marques sont relatives à la manière dont il est possible « *d'atteindre les objets codifiés d'un jeu sportif* » et la « *modification du score* »<sup>389</sup>. Dans le cas commun, l'interaction de marque se prend en compte dans le déroulement de la marque. Par exemple, en basket-ball, un panier marqué modifie l'interaction de marque. Le cas est différent au paintball puisqu'il ne repose pas sur une interaction avec l'adversaire.

### a. *Le basket-ball*

Comme nous l'avons précisé, le basket-ball est un sport collectif et ceux-ci « *appartiennent à la catégorie dont les interactions de marque sont exclusivement antagonistes, [ils] font partie de la catégorie des réseaux de communications conjuguant les communications de solidarités aux contre-communications de rivalité. Exhibant les sanctions formelles du jeu, le réseau des interactions de marque dévoile crûment l'objectif final de la logique interne des sports collectifs : vaincre l'adversaire* »<sup>390</sup>.

Ainsi en basket-ball, la marque est règlementairement possible si la contre-communication a été efficace. Il s'agit de récupérer la balle pour aller en direction de la cible adverse. Donc, la marque est possible si l'interaction de marque a été réalisée et modifie le score – en l'occurrence le fait de marquer un panier. Ce réseau souligne le fait que ce qu'une équipe gagne, c'est au détriment de l'autre équipe qui le perd. Le basket-ball est un jeu à score dont le pas de la marque repose sur plusieurs valeurs : le panier peut apporter un, deux ou trois points selon l'endroit d'où il est mis.

### b. *L'escalade*

L'escalade n'est pas un jeu à score mais à classement. Le règlement donne des points à la « *pénalité d'une épreuve* » qui correspond à « *la valeur qui est attribuée à une épreuve en fonction du plateau sportif présent* ». <sup>391</sup> Ainsi l'athlète reçoit des « *points épreuves* » qui correspondent aux points attribués en fonction de son résultat. Le grimpeur est classé en fonction de sa « *performance* », qui correspond à la valeur en points attribuée à un athlète à l'issue de l'épreuve et servira pour le classement national. Il s'agit de la somme de la pénalité

<sup>389</sup> Parlebas P. (1981) *Opus cité*, p. 100.

<sup>390</sup> Parlebas P. (1981) *Opus cité*, p. 200.

<sup>391</sup> Règlement FFME d'établissement des classements.

de l'épreuve et des points épreuves de l'athlète. Pour le classement individuel, à l'issue des compétitions officielles de la saison, les points épreuves sont calculés selon un algorithme. Cette modélisation de l'interaction de marque diffère donc des jeux à score comme le basket-ball car elle ne repose pas sur une contre-communication motrice comme un grand nombre de jeux sportifs sociomoteurs.

### *c. Le paintball*

En jeu long et classique, il s'agit de toucher la base adverse sans avoir été touché. En jeu long, le fait de toucher le *buzzer* actionne le chronomètre pour les deux minutes de pause entre chaque *round*. Cette action de contre-communication motrice validée permet de marquer un point, le pas de la marque possédant alors une valeur unique. L'institution du paintball qui souffre encore d'une image négative privilégie le fait que l'interaction de marque repose sur une action positive tel que le toucher de la base adverse plutôt que d'administrer un point lorsqu'un individu est marqué par la bille de son adversaire. Nous pouvons imaginer que cet aspect est important à reconnaître en faveur de son institutionnalisation.

### *d. Conclusion*

Si nous analysons le support de marque du basket-ball et du paintball sous forme de treillis<sup>392</sup>, nous verrions donc deux structures différentes puisque le pas de la marque et le rapport au temps sont différents. En effet, le pas de la marque est de plusieurs valeurs pour le basket-ball et unique pour le paintball. Le treillis du basket-ball, en tant que sport en temps limite n'a pas de « majorants universels », ce qui signifie qu'il ne peut pas s'interrompre de lui-même et qu'il doit s'arrêter par la limite du temps. Le treillis du paintball est davantage complexe puisque la pratique se joue à la fois en temps et en score limite.

Pour l'escalade, comme nous ne pouvons pas modéliser de communication motrice et de contre-communication motrice entre adversaires – et que l'institution agit réellement pour que les compétiteurs ne se rencontrent jamais pendant qu'ils concurrent – le système des interactions de marque n'est pas un élément analysable praxéologiquement, comme les deux autres pratiques sociomotrices.

---

<sup>392</sup> La structure du treillis va relier tous les scores d'un match donné. Selon P. Parlebas (1999), il joue « *le rôle de canevas et de mémoire des actes marquants du match* » p. 408. Notre travail de terrain en paintball ne nous a pas permis de prendre note des données indispensables à l'élaboration d'une structure de treillis pour un match de paintball.

### C. Système de scores

Ce troisième universal comptabilise la ou les marques. C'est plus précisément le « *réseau des réussites, des gains ou des points acquis par les joueurs ou les équipes d'un jeu sportif, et prévus explicitement par le code du jeu, tant dans le déroulement de tous les possibles que dans la désignation éventuelle des gagnants et des perdants* »<sup>393</sup>.

#### *a. Le basket-ball*

L'interaction de marque va modifier le score quand l'action du pas de la marque se passe. Celle privilégiée par le basket consiste à « marquer des paniers », c'est-à-dire à placer le ballon dans la cible adverse. Au basket, les pas de la marque sont de plusieurs valeurs : un point si un panier est réussi suite à un lancer franc, deux points si un panier est réussi de la zone de panier à deux points et trois points si le panier est marqué d'au-delà de la ligne des trois points. Initialement, le panier à trois points n'existait pas, l'introduction de cette ligne en 1984 a été mise en place pour permettre aux joueurs de plus petite taille de marquer des paniers et a décentré le jeu autour de la raquette, provoquant une circulation de la balle plus fluide (Oueslati, 2003).

Il est intéressant de voir que le pas de la marque s'est diversifié au cours du temps, ces modifications règlementaires étant en lien avec la logique médiatique de l'activité qui participe à la poursuite de son institutionnalisation.

#### *b. L'escalade*

Dans les compétitions officielles d'escalade, le principe fondateur repose sur un classement des meilleurs joueurs selon leur position. Ensuite le classement se divise selon la variable du sexe et de la catégorie d'âge (entre seniors, juniors, cadets et minimes). Ainsi, l'institution de l'escalade catégorise les personnes dans l'idée de garantir l'égalité des chances selon les caractéristiques de chacun des compétiteurs. C'est aussi une façon de rationaliser l'organisation des compétitions.

Lors de chaque compétition, l'escalade fonctionne sur le principe de la désignation d'un vainqueur selon le calcul de sa performance. Nous avons détaillé le fonctionnement de ce classement dans le système des interactions de marque. Ce classement est valable pour les trois disciplines, difficulté, bloc et vitesse. Il existe également des classements combinés

---

<sup>393</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 408.

regroupant les trois modalités.

#### *c. Le paintball*

Selon le format de jeu, le système des scores est différent. Comme souligné, en jeu classique, un seul point suffit pour remporter une victoire ; en jeu long selon le format, il s'agit de marquer deux, quatre ou cinq points. Ce sera donc un système de score cumulatif, sous forme d'addition. Cependant, ce système se combine en temps-limite et en score-limite. À la pression du temps qui s'écoule, s'ajoute la pression de la marque qui s'impose à chaque équipe. Comme les règlements sont, en partie, issus des décisions des équipementiers, la volonté de spectacularisation est bien présente.

#### *d. Conclusion*

Le système des scores du basket-ball et du paintball est encore une fois dissemblable pour la même raison que celle évoquée dans l'universel de l'interaction de marque. En effet, le non choix entre un score limite ou un temps limite comme dans les autres jeux sociomoteurs par l'institution du paintball en fait une pratique originale peu rencontrée dans le système ludosportif. Au contraire, le basket-ball poursuit son image archétypale de la pratique institutionnalisée en proposant une structure de base du système des scores en temps limite comme le football, le handball ou le rugby.

### D. Réseaux de changement de rôles sociomoteurs

Le rôle sociomoteur, c'est le statut du joueur en mouvement à un moment donné du temps et en concordance avec les secteurs d'actions préalablement identifiés : rapport à l'espace, interaction motrice avec autrui, rapport aux objets. Le rôle est un comportement moteur lié à un statut délimité. Pour ne prendre qu'un exemple, en football il existe deux statuts, celui de joueur de champ et celui de gardien. Au niveau du code du jeu, le gardien a des prérogatives différentes des autres joueurs qui eux sont soumis aux mêmes droits et devoirs – par exemple, le gardien peut faire action de jeu en utilisant ses mains, ce qui est prescrit chez les autres. Un même joueur peut parfois successivement endosser plusieurs sous-rôles sociomoteurs au cours d'une partie. Ces rôles et sous-rôles sociomoteurs sont édictés par le code du jeu.

#### *a. Le basket-ball*

Au basket-ball, les équipes sont composées de cinq joueurs auxquels on peut reconnaître un

rôle : celui de joueur de champ – car il n'y a pas de gardien contrairement au football et au handball. Le concept de rôle sociomoteur ne concerne pas les individus, mais plutôt « *des classes d'actions motrices* » pour P. Parlebas, (1999). Nous verrons que le basketteur en action de jeu se retrouve tout de même à passer d'un sous-rôle sociomoteur à un autre.

#### *b. L'escalade*

Le seul rôle sociomoteur de l'escalade repose sur celui du grimpeur. Quand le compétiteur réalise son action motrice, il tient exclusivement le rôle de grimpeur.

#### *c. Le paintball*

De manière identique au basket-ball, au paintball il n'existe qu'un seul statut, celui de joueur de champ. L'universel des sous-rôles sociomoteurs sera plus riche pour nous apporter des indications sur les classes d'actions des paintballeurs.

### E. Réseaux de changement de sous-rôles sociomoteurs

Selon P. Parlebas (1999), « *le sous-rôle sociomoteur représente une séquence pratique qu'on peut considérer comme l'unité d'interaction tactique minimale du fonctionnement opératoire du jeu sportif* »<sup>394</sup>. Chaque joueur de champ peut endosser consécutivement les différents sous-rôles sociomoteurs. Les sous-rôles sociomoteurs apparaissent comme plus proches des actions motrices se déroulant sur le terrain.

#### *a. Le basket-ball*

Il n'y a qu'un seul rôle sociomoteur au basket-ball. Comme le souligne S. Oueslati (2003) : « *en ce sens l'orientation d'une équipe de basket-ball n'est plus aujourd'hui de juxtaposer des joueurs brillants dans des rôles au registre figé mais d'articuler des rôles souples tenus par des joueurs capables d'adaptabilité sociomotrice* »<sup>395</sup>. À cet unique rôle sociomoteur se rattachent donc plusieurs sous-rôles sociomoteurs ; puisque selon l'évolution du jeu, les joueurs sont amenés à adopter des actions motrices différentes, notamment en interaction avec le matériel utilisé. Les sous-rôles sociomoteurs du basket-ball répondent à des fonctions tactiques particulières qui donneront naissance à des praxies différenciées. Dresser les sous-rôles sociomoteurs successivement endossés par un joueur particulier permet de rendre

<sup>394</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 344.

<sup>395</sup> Oueslati Slim (2003) *L'institution et le sens des règles : modélisation des universaux du basket-ball*. Thèse de Doctorat. Université Paris Descartes, p. 68.

compte des choix praxiques et fait état des « séquences préférentielles de tout participant », en témoignant « des formes relationnelles propres à chacun »<sup>396</sup>. S. Oueslati (2003) rattache onze sous-rôles sociomoteurs au rôle de joueur de champ dont il précise l'interaction motrice afférente :

Rôle	Sous-rôles	Classes d'actions motrices correspondantes
<b>Joueur de Champ</b>	En attente	Observe la disposition de ses partenaires pour ajuster la sienne, attend l'adversaire dans sa zone, attend la passe, l'écran d'un partenaire ou la récupération du ballon suite à un tir ou à un lancer franc.
	Coureur	Se déplace librement sur tout le terrain en prenant une position non déjà prise par un autre joueur, en course avant, course arrière, soit en déplacement latéral, en marchant, en petite foulée ou en vitesse, part en course pour la contre-attaque ou pour le repli défensif, se dirige vers son partenaire pour lui faire écran, sort en course pour un démarquage, court, après son adversaire.
	Receveur	Reçoit le ballon issu de la passe de ses partenaires en l'air ou en rebond. Souvent il doit se démarquer pour recevoir le ballon. Il doit ensuite enchaîner par un dribble, passe ou tir mais ne peut courir qu'avec le ballon. Une fois qu'il s'arrête, il ne peut lever son « pied de pivot » pour dribbler que si la balle a quitté sa main. Pour tirer ou passer, son pied de pivot peut être levé mais ne peut plus retourner au sol avant que la balle ait quitté la main.
	Dribbleur	Dribble dans toutes les directions. Il peut protéger son ballon, mais sans utiliser ses coudes, ses mains ou ses genoux pour éloigner l'adversaire. Il ne peut dribbler une seconde fois après avoir terminé un premier dribble.
	Passeur	Passes le ballon à ses partenaires en course, en sautant, à l'arrêt, à une ou deux mains, en passe longue ou en passe courte.
	Tireur	Tire de toutes les positions avec une ou deux mains, en course ou en suspension.
	Intercepteur	Tente de s'emparer du ballon échangé entre adversaires en décodant l'action du passeur et en anticipant celle du receveur. Il peut également subtiliser le ballon disputé entre deux joueurs.
	Contreur	Essaye de contrer le tir de l'adversaire en l'air (sans le toucher) ou contre le panneau (juste dans la phase ascendante du ballon).
	Récupérateur	Essaye de récupérer le ballon suite à un tir de l'adversaire ou du partenaire en se positionnant intelligemment dans la trajectoire du ballon soit en le bloquant derrière l'adversaire (bloc-out) ou en sautant plus haut que lui, mais ne doit pas le pousser ou l'écarter.

<sup>396</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 348.



Bloqueur	Bloque l'adversaire par un "écran" pour créer de l'espace à son partenaire et le libérer d'un marquage strict. Il ne doit cependant pas "entrer" dans l'adversaire ou l'empêcher illégalement d'atteindre un emplacement désiré sur le terrain de jeu. Pour cela il doit être "stationnaire" et les deux pieds au sol et doit être dans le champ de vision de l'adversaire lorsque le contact se produit. La distance requise n'est jamais moins d'un pas et jamais plus de deux pas.
Marqueur	Marque l'adversaire de près en maintenant une position légale de défense. Il peut contrecarrer ses actions en l'empêchant légalement d'aller vers le panier mais doit éviter tout contact préalable. Il ne doit pas toucher, tenir, pousser, charger, accrocher un adversaire ni empêcher sa progression au moyen de ses mains, bras, coudes, épaules.

**Tableau 7** Sous-rôles sociomoteurs du basket-ball identifiés par S. Oueslati (2003)<sup>397</sup>.

Il faut noter que le vocabulaire employé est en lien avec les droits et devoirs des joueurs à base de prescription, d'autorisation et d'interdiction. Les classes d'interaction motrice correspondantes à chaque rôle sociomoteur du basket-ball semblent pouvoir se confondre avec le règlement de jeu de la pratique. Le règlement de la FIBA actualisé en 2012 mentionne un grand nombre de verbes modaux qui expriment ainsi les modalités de l'ordre du devoir, du pouvoir ou de l'impossibilité concernant les actions des joueurs<sup>398</sup>.

#### *b. L'escalade*

Il est possible d'identifier plusieurs sous-rôles sociomoteurs successivement endossés par le grimpeur, au cours de son action motrice. Le grimpeur peut alternativement observer la paroi, grimper, se reposer sur une prise, mettre la dégaine, sortir la voie.

Sous rôles sociomoteurs.	Classes d'actions motrices correspondantes.
Observateur	Le grimpeur dans la voie peut s'arrêter pour observer la paroi et prendre des informations sur les prochains passages qu'il va réaliser ou sur les prochaines prises qu'il va devoir tenir.
En attente	Le grimpeur réalise un repos à un endroit lui permettant de reprendre des forces ou observer la paroi
« Dégaineur »	Arrivé devant une dégaine, le grimpeur doit insérer sa corde dans un des mousquetons de la dégaine.

<sup>397</sup> Oueslati S. (2003) *Opus cité*, p. 70.

<sup>398</sup> À titre d'illustration, « aucun joueur ne doit toucher le ballon, après qu'il ait touché l'année » (p. 33), « il peut lever les mains ou les bras au dessus de sa tête ou sauter verticalement, mais il doit les maintenir en position verticale à l'intérieur du cylindre imaginaire » (p. 35). Il pourrait être intéressant d'opérer une analyse lexicale des règlements sportifs pour voir les différences entre les pratiques concernant l'utilisation de ces auxiliaires de modalités.

Finisseur	En arrivant en haut de la voie, le grimpeur « sort » la voie » et insère sa corde dans le relais à la fin de la voie.
-----------	---

**Tableau 8** Sous-rôles sociomoteurs du grimpeur en compétition.

### *c. Le paintball*

À chaque rôle sociomoteur correspondent plusieurs catégories d'action dont chacune est associée à un sous-rôle. Nous en dénombrons dix au paintball : celui correspondant au joueur en position de départ, celui de coureur (le joueur se déplace sur le terrain), celui de marqueur (le joueur marque un de ses adversaires), celui de marqué à l'arrêt (le joueur est marqué par son adversaire alors qu'il est derrière un obstacle), celui de marqué en mouvement (le joueur est marqué par son adversaire alors qu'il bouge), celui de *checké* (le joueur « se vérifie » ou est vérifié par un arbitre), celui de joueur en embuscade (le joueur attend de faire action de jeu) celui de joueur *out* (le joueur marqué est sorti par un arbitre ou par lui-même), celui de *buzzeur* (le joueur touche la base adverse), celui de remplisseur de loader (le joueur prend un pot de bille qu'il installe dans le loader de son marqueur au cours du jeu). Ainsi au rôle de joueur de champ correspond un sous-rôle de joueur en position de départ, qui peut passer à celui de marqueur, puis de marqué ou *checké*, ou de remplisseur de loader ou encore de *buzzeur* ou bien de joueur *out*. Ces différents sous-rôles se succèdent le plus souvent. Lorsqu'un joueur est touché, il est déclaré *out* et doit mettre une de ses mains sur sa tête pour signifier son élimination. En jeu classique et long, le joueur doit retourner dans la « zone joueurs » qui lui appartient tout en sécurisant son lanceur en posant le sac à canon dessus<sup>399</sup>.

En jeu classique, lorsque le point de la victoire est marqué, la partie est terminée. En jeu long, entre chaque *round* (chaque point marqué), tous les joueurs sortent du terrain et vont en « zone joueurs » où ils rechargent leur bouteille d'air comprimé ou de CO<sub>2</sub>, ainsi que leur *loader* de billes et remplissent leur bag pack (ceinture dans le dos du joueur qui permet d'avoir des pots de billes sur soi pour recharger en cours de partie) ou se font essuyer la marque par leurs coéquipiers. La plupart du temps, ces actions sont réalisées par les *pit crew*<sup>400</sup> qui sont chargés d'aider les joueurs à assurer cette logistique entre les *rounds* et à

<sup>399</sup> Sorte de capuche en tissu que le joueur installe sur le bout du lanceur et qu'il coince à l'aide d'un élastique.

<sup>400</sup> Le *pit crew* ou l'équipe de stand est composé des personnes qui vont aider les joueurs de l'équipe à organiser leur match, pendant le temps de jeu pour donner des pots de bille, essuyer les impacts lors des deux

ramasser les pots de billes sur le terrain pendant l'entre-deux rounds. Voici un tableau synthétisant les classes d'actions motrices en fonction de chaque sous-rôle sociomoteur.

Sous-rôles	Classes d'actions motrices correspondantes
En position de départ	Un joueur est en position de départ lorsqu'il place le canon de son lanceur sur sa base et que ses deux pieds sont dans le terrain de jeu jusqu'au signal de départ formulé de manière auditive.
Coureur	Le joueur peut courir se placer derrière un obstacle gonflable afin d'avoir une bonne position, pour faire action de jeu par la suite. Le joueur en situation de jeu a une obligation de vérification sur lui-même si il se sent impacté ou de demander à un arbitre de le <i>checker</i> . Il doit être en possession d'un masque tout au long du match et est dans l'obligation de porter des protections personnelles (gants protection de cou...).
Marqueur	Un joueur devient marqueur lorsqu'il touche un de ses adversaires par une bille tirée de son lanceur.
Marqué ou impacté à l'arrêt	Un joueur est marqué lorsque l'impact a laissé une trace de peinture même minime sur lui ou sur son matériel. Si un joueur pense être impacté, il ne peut pas faire action de jeu jusqu'à la vérification (il ne peut donc pas utiliser de matériel, ni pointer son lanceur sur un adversaire, ni tirer, ni parler à un tiers, ni se déplacer.
Marqué ou impacté en mouvement	Si le joueur pense être impacté pendant son mouvement, il peut cependant se rendre vers le premier obstacle non occupé par un joueur adverse avant de se vérifier ou de demander un check.
Joueur en embuscade	Un joueur est en embuscade quand il attend de pouvoir faire action de jeu ou de bouger de son emplacement.
<i>Checké</i>	Un joueur est <i>checké</i> lorsque qu'un arbitre ou lui-même, vérifie qu'un impact n'a pas laissé de marque. Il ne peut pas faire action de jeu lorsque l'arbitre le vérifie.
Joueur <i>out</i>	Un joueur est qualifié <i>out</i> lorsqu'il a été impacté par une trace de peinture. Il ne peut plus faire action de jeu sous peine de sanctions ( <i>one for one</i> ) qui pénaliseront également ses partenaires. Il ne doit pas parler et sortir le plus vite possible pour ne pas influencer sur le jeu en mettant sa main sur la tête pour symboliser sa sortie de jeu. En jeu long, il retourne dans la « zone joueurs ». En jeu classique, il va dans la zone prévue par l'organisation.
<i>Buzzeur</i> ou raccrocheur de drapeau	Pour buzzer, le joueur doit toucher la base adverse avant le temps limite imparti, il doit être exempté de toutes marques par un arbitre pour valider le point.

minutes de pause entre deux rounds. Ces personnes font parfois partis de l'équipe elle-même ou peuvent appartenir à d'autres équipes, mais elles doivent être notées sur la feuille de composition. Elles ne sont donc pas autorisées à jouer.

Remplisseur de <i>loader</i>	Le joueur devient remplisseur de <i>loader</i> lorsqu'il prend un pot de billes dans son <i>bagpack</i> et qu'il introduit ces billes dans le <i>loader</i> de son marqueur. Il a l'autorisation de laisser le pot de bille sur le terrain.
------------------------------	---

**Tableau 9** Sous-rôles sociomoteurs du paintball sportif.

#### *d. Conclusion*

Les sous-rôles sociomoteurs que nous avons relatés ou identifiés représentent les différentes séquences praxiques par lesquelles évolue l'individu au cours de son action motrice en basket-ball, escalade ou paintball. Nous nous rendons bien compte que le rapport aux objets médiateurs (balle de basket, lanceur de paintball, dégaines en escalade) est déterminant pour caractériser les différentes classes d'actions motrices dont le joueur use au cours de sa pratique. Il est surtout essentiel pour délimiter les possibilités et impossibilités d'action du sportif en relation avec le code du jeu des pratiques référentes.

## 5. Synthèse comparant les analyses praxéologiques des trois sports

L'analyse praxéologique du basket-ball montre bien en quoi la logique du basket-ball repose sur les caractéristiques des pratiques sociomotrices que sont les sports collectifs en soulignant par exemple la communication motrice qui s'installe à travers les passes. De la même manière, elle met en évidence les caractéristiques propres au basket-ball en ce qui concerne le réseau des sous-rôles sociomoteurs qui identifie réellement le rapport à l'espace, et le type d'affrontement qui s'y joue. L'action motrice est bien identifiable au basket-ball parce qu'il est possible de la modéliser en ayant recours aux concepts praxéologiques.

L'analyse praxéologique de l'escalade souligne le fait que l'activité est d'ordre psychomoteur et se divise en deux options : l'une standardisée avec les SAE qui permet l'action motrice dans un acte globalement aseptisé et sans incertitude ; l'autre plus sauvage avec la falaise qui présente une incertitude plus conséquente du milieu en rapport à l'environnement. Se dégage alors une « *possession exclusive de l'espace de la part du pratiquant qui est, et demeure toujours, l'unique centre d'action et de décision* »<sup>401</sup>. L'escalade s'inscrit de plain-pied dans le système sportif des pratiques ludomotrices avec ces deux modalités

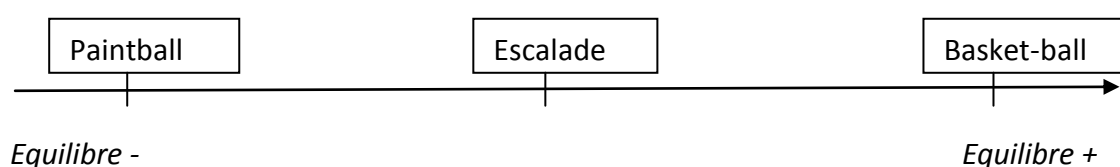
<sup>401</sup> Parlebas P. (1986) *Opus cité*, p. 146.

d'accomplissement. Une des modalités est plus proche des jeux sportifs institutionnalisés avec l'aspect compétitif et une autre analogue aux quasi-jeux sportifs en présentant un « affrontement auto-codifié ».

En ce qui concerne l'analyse praxéologique de la logique interne du paintball, tous les éléments montrent que le paintball peut réellement être analysé comme porteur d'une action motrice. Même si la pratique n'est pas encore reconnue institutionnellement par le mouvement sportif français, elle s'inscrit entièrement dans le système sportif en empruntant, parfois encore imparfaitement toutes les ressources propres aux modèles des pratiques sociomotrices (système des scores notamment).

Les trois pratiques ont ainsi une logique interne spécifique caractéristique des structures qui organisent les actions motrices des pratiquants du basket-ball, de l'escalade et du paintball. Chaque logique interne repérée nous renseigne davantage sur la situation de l'activité au sein du système sportif et sera plus ou moins significative des représentations des pratiquants que nous identifierons par la suite.

Si nous cumulons les analyses de chaque réseau, nous pourrions rendre compte d'une position des activités étudiées sur un continuum représentant l'équilibre. L'équilibre est ici vu comme une simple modélisation des réseaux identifiés pour chaque pratique.



**Figure 20 Sport analysés ordonnés comparativement selon l'équilibre de leurs réseaux.**

Ainsi, nous voyons que le basket-ball présente une logique interne plus ou moins conforme à ce que valorise l'institution sportive en matière de recherche de la performance, comme le modèle du duel sportif symétrique. D'ailleurs pour P. Parlebas (2002), le basket-ball « répond strictement à la définition de l'équilibre »<sup>402</sup>. *A contrario*, le paintball, dévoile une logique interne qui s'écarte des standards communément promus, expliquant ainsi les réserves du mouvement sportif à le caractériser comme un sport. Par exemple, la relation de duel est

<sup>402</sup> Parlebas P. (2002) Réseaux dans les jeux et les sports. *L'Année sociologique* vol. 52 p. 326.

moins exemplaire que celle du basket-ball parce que le sujet agissant dans son action motrice n'est pas aussi dépendant de ses adversaires que dans les autres sports collectifs. Le paintballeur peut, à un moment donné, ne pas interagir avec ses partenaires pour aller s'élaner seul vers la cible à atteindre qui amènera la victoire collective. Le phénomène est similaire au basket-ball. C'est donc davantage le fait que le pas de la marque ne repose pas sur une médiation d'échange d'un objet qui différencie le paintball du basket-ball.

L'escalade se retrouve dans un entre-deux, d'une part parce qu'étant d'ordre psychomoteur, la comparaison avec les deux autres activités ne peut pas être totalement effective. D'autre part en raison de ses différentes modalités d'accomplissement, la pratique reste dans une position intermédiaire d'équilibre entre les aspirations compétitives et les tendances ludiques.

Voici un tableau récapitulant les principales informations portant sur l'analyse de la logique interne de chaque activité. Nous rendons compte principalement du rapport à l'environnement, du rapport à autrui, du rapport au temps et des universaux les plus caractéristiques.

<b>Sports / Universaux</b>	<b>Basket</b>	<b>Escalade en compétition</b>	<b>Escalade en loisirs</b>	<b>Paintball</b>
<i>Rapport à l'environnement</i>	Pratique en intérieur. Matériel simple : chaussures, ballons et paniers	Pratique compétitive en intérieur (ou extérieur) sur structures artificielles. Le matériel est essentiel pour la pratique en sécurité : baudrier, cordes, dégaines	Pratique en intérieur (murs de gymnase, salles privées) ou en extérieurs (falaises, blocs, etc.)	Pratique en extérieur sur des terrains dont le <i>layout</i> change à chaque manche. Le matériel est conséquent : lanceurs, billes, bagpacks
<i>Rapport à autrui</i>	Pratique sociomotrice	Pratique psychomotrice présentant des caractéristiques de co-motricité	Pratique psychomotrice en co-motricité	Pratique sociomotrice
<i>Rapport au temps</i>	Quatre périodes de jeu de dix minutes avec une mi-temps de 15 minutes	Temps imparti selon la discipline compétitive. Plus important dans la modalité de la vitesse	Aucun, pratique libre, la gestion du temps est laissée à l'affectivité de chacun	Temps imparti selon les formats de jeu.

<i>Réseau des communications motrices et contres communications motrices</i>	Communication motrices et contre communications essentielles	Pas de communication motrice essentielle	Pas de communication motrice excepté dans la parade (en bloc)	Communications motrices et contre communications essentielles
<i>Système des scores</i>	Système cumulatif	Classement	Cotations	Système cumulatif
<i>Interaction de marque</i>	En mettant un panier dans la cible adverse	Aucune car sport de classement.	Aucun	En appuyant sur le <i>buzzeur</i> situé sur la base adverse.

**Tableau 10 Synthèse de l'analyse praxéologique des trois sports.**

Nous avons fait le choix de séparer l'escalade de compétition et l'escalade loisir car tout au long de l'analyse, nous avons alternativement étudié les deux modalités. Il nous semblait donc intéressant de souligner les différences qui peuvent se formaliser entre les deux versions et avec les deux autres pratiques sociomotrices.



## Conclusion

Même si les trois pratiques étudiées apparaissent en l'état bien distinctes, des parallèles sont possibles concernant certains points de leurs institutionnalisations.

Nous allons exposer ces différents aspects qui concernent successivement l'innovation et l'invention qui modifient les logiques internes des pratiques, la perception des sportifs sur les propriétés de leurs pratiques. Puis nous synthétiserons les résultats ayant trait à la dimension à la compétition codifiée pour identifier les caractéristiques des logiques internes du basket-ball, de l'escalade et du paintball.

Un des aspects mis en avant dans l'institutionnalisation de l'escalade se rapporte aux innovations mises en place par les usagers. Elles concernent l'invention des prises en résine qui ont révolutionné les SAE. Ces prises ont été inventées par un grimpeur amateur qui a fondé une entreprise liée à la fabrication de prises pour voies artificielles. Le processus est similaire en paintball avec l'utilisation de structures gonflables qui ont permis la rationalisation de l'espace du jeu et l'apparition du *sup'air ball*. Dans une moindre mesure, il est comparable au basket-ball, puisque son invention est allouée à une personne, J. Naismith et concerne également des attributs matériels comme le recours au panier en hauteur<sup>403</sup>. Il s'agit du principe décrit par M. Akrich (1998), qui indique que « *des usagers, qui ici redeviennent essentiellement des utilisateurs, peuvent être encore plus actifs [...] et prendre une part importante dans la définition des fonctionnalités d'un dispositif ou d'un produit, mais aussi dans les choix techniques qui déterminent sa physionomie définitive* »<sup>404</sup>. En quelque sorte, les usagers sont également les producteurs de l'offre en fonction des demandes qu'ils ont envers leurs activités.

Ces modifications techniques jouent un rôle important dans la définition de l'activité et peuvent les « orienter » dans une modalité plus sportive – et plus compétitive – permettant, entre autre, l'entraînement – surtout en ce qui concerne l'escalade et le paintball.

En outre, un des points similaires qui concerne tout autant le basket-ball que le paintball et

---

<sup>403</sup> Pour le basket-ball, la différence réside dans le fait que les paniers de basket-ball ont été utilisés dès la genèse de l'activité et ce sont peu modifiés depuis. En revanche en paintball et en escalade, les innovations qui ont modifiées la pratique sont pléthores.

<sup>404</sup> Akrich M. (1998) Les utilisateurs, acteurs de l'innovation. *Revue Education permanente*, n°134, p. 3.

dans une moindre mesure l'escalade, se concentre sur l'appréhension sociale de l'activité. Nous l'avons vu, avant son institutionnalisation, le basket-ball était considéré comme une activité ludique qui se jouait plutôt qu'elle ne se pratiquait. De la même manière, les origines du paintball plus proche du loisir font que sa modalité sportive n'est toujours pas reconnue comme un sport par le « Code du sport », mais justement comme une activité physique de loisirs. Bien entendu et comme nous l'avons déjà souligné, les réalités institutionnelles de l'organisation du sport ne sont pas similaires au cours du temps. Mais cela reste intéressant de voir que, pour que le paintball soit pris en compte, il doit suivre des étapes équivalentes à celles traversées par le basket-ball. L'escalade, quant à elle, a été affiliée à l'alpinisme, comme une pratique découlant des logiques d'entraînements qui sont apparues nécessaires pour se préparer à la saison alpine. Ce n'est donc pas véritablement à partir d'une formule ludique que se développe l'escalade, mais plus en fonction de considérations préalables à la pratique de l'alpinisme<sup>405</sup>.

L'analyse institutionnelle des trois sports étudiés rend compte d'une codification dynamique et non figée. La régulation des sports n'est pas permanente mais évolutive, même dans le cadre d'une pratique acceptée par l'institution depuis de nombreuses années – comme le basket-ball et en particulier pour une activité en processus de sportification comme le paintball. Le cas de l'escalade repose sur le fait que sa codification, relativement jeune, provient en partie des grimpeurs eux-mêmes qui ont fondé les institutions qui allaient rendre officielle la réglementation de l'activité et sa définition sous un format compétitif.

L'aspect compétitif est inégalement recherché par les pratiquants des trois sports étudiés. Les paintballeurs interrogés veulent faire des tournois et matchs tout comme les basketteurs qui pratiquent en modalité fédérale sous l'organisation entraînements/matches alors qu'en escalade, un grand nombre des grimpeurs sollicités ne sont en quête de compétitions qu'en vue dans la poursuite de performances individuelles. Cela est sans doute révélateur du fait que le paintball et le basket-ball sont des sports sociomoteurs et que l'escalade est une activité psychomotrice.

Ainsi, l'observation de leurs logiques internes apparaît relativement individualisée, selon chaque pratique étudiée. Cela n'est pas si étonnant tant les contraintes liées aux situations

---

<sup>405</sup> Nous l'avons mis en évidence, pour les pro-alpins, l'escalade est davantage perçue comme un amusement que comme une activité distinctive au même titre que l'alpinisme.

motrices, aux règles du jeu propres à chaque activité vont structurer les interactions avec le milieu et avec autrui dans l'accomplissement pratique. Ceci, même de manière différenciée au sein des différentes modalités de pratique tant du basket-ball – entre pratique fédérale et pratique libre –, du paintball – entre la forme sportive et la forme ludique –, que de l'escalade – entre la modalité compétitive et la modalité de loisir.

S. Darbon (2002) établit une différenciation dans le rapport à la contrainte que les propriétés formelles induisent. Il distingue ainsi la « *contrainte naturelle* » qui se rapporte aux sports *funs* ou aux sports de glisse de la « *contrainte règlementaire* », plus spécifique aux sports collectifs<sup>406</sup>. En quelque sorte nous pourrions dire que l'escalade repose davantage sur une contrainte naturelle en rapport avec l'impératif de sécurité qui persiste dans la pratique. Le basket-ball et le paintball seraient eux dans la contrainte règlementaire tout en distinguant le fait que cette dernière paraît plus communément admise en basket-ball alors qu'elle est en cours d'acquisition pour le paintball.

En fait, il s'agit de questionner les valeurs que chacune des institutions sportives souhaite mettre en avant et veut idéaliser au sein d'un système sportif plus large. Dès qu'une pratique s'institutionnalise, le discours sur les valeurs se nivelle – tout autant au sein de l'institution que chez les pratiquants. Il fait appel à un idéal se rapportant au respect, au *fair-play* et à l'esprit collectif et nous identifierons les représentations portant sur le sujet avec l'analyse des entretiens. À ce sujet, P. Parlebas (2002) a montré que prétendre que les sports collectifs s'instaurent sur l'entraide et la solidarité n'est pas totalement vrai. L'analyse de la logique interne le montre bien. Le basket-ball – la pratique sportive institutionnalisée choisie – n'est pas tant porteuse de cohésion que cela, puisque le système des scores s'appuie principalement sur une contre-communication motrice antagoniste. Ainsi, « *la coopération n'est qu'un sous produit de l'opposition (qui triomphe toujours dans le score)* »<sup>407</sup>. Le paintball, très certainement sans aucune volonté réellement institutionnelle – puisque la codification est souvent le fait des structures privées – est moins dans cette valorisation d'une cohérence collective. Sa logique interne montre par ailleurs qu'il existe davantage de contre-communications motrices que de communications motrices. Le paintball est sans doute plus loyal et proche de la réalité du sport contemporain – valoriser la performance et

---

<sup>406</sup> Darbon S. (2002) *Opus cité*, p. 5.

<sup>407</sup> Parlebas P. (2002) *Opus cité*, p. 346.

la confrontation – sans chercher à agrémenter son action motrice de valeurs idéalisées. Cela explique sans doute, en partie, les résistances du mouvement sportif à son institutionnalisation en raison de cette « honnêteté » qui met à mal les valeurs couramment promues.

Pour finir, nous pouvons dire que l'analyse du basket-ball, de l'escalade et du paintball nous amène à l'identification de cultures sportives similaires et distinctes. Similaires car elles s'inscrivent toutes trois dans le système sportif – malgré un processus de sportification singulier. Mais distinctes car elles présentent des propriétés formelles et une logique interne différentes. N'oublions pas la mise en garde que nous avons déterminée, ces trois pratiques appartiennent à des temporalités et des contextes – notamment de diffusion – divers. Selon S. Darbon (2002), « *la souplesse et la perméabilité des cultures sportives (comme celles de toutes formes de cultures), d'une part les soumettent aux influences du temps qui passe, et d'autre part donnent nécessairement lieu à des réinterprétations de ces configurations culturelles en fonction des contextes au sein desquels elles sont immergées : on assiste alors à un jeu dialectique complexe entre la dimension universelle et la dimension contextuelle des cultures sportives* »<sup>408</sup>.

Pour P. Parlebas (2002), « *le système s'impose mais l'acteur en dispose* »<sup>409</sup>. Les réseaux mis en valeur par la logique interne sont de type probabiliste et non déterministe. Ainsi « *quel que soit l'aspect objectif et mathématisable des réseaux ludosportifs, ceux-ci vont être actualisés de façon subjective par des acteurs et des groupes variés aux aspirations et aux mentalités fort dissemblables* »<sup>410</sup>. Chaque pratiquant intériorise la structure des réseaux ludomoteurs de manière personnelle et ce sont les méthodes de l'observation, de l'entretien et de la comparaison par paires qui traiteront de cette subjectivité de l'individu au cours de l'accomplissement du fait sportif.

---

<sup>408</sup> Darbon S. (2002) *Opus cité*, p. 6.

<sup>409</sup> Parlebas P. (2002) *Opus cité*, p. 346.

<sup>410</sup> Parlebas P. (2002) *Ibid.*, p. 346.

## Partie 3 Méthodologie de l'observation : la transmission du code du jeu

---

Nous proposons dans cette présente partie de mettre en scène la méthode de l'observation avec la thématique de la transmission du code du jeu. Nous allons donc présenter les implications théoriques autour de ce propos et celles concernant la méthode propre à l'observation dans le chapitre trois. Ensuite nous nous orienterons sur l'analyse proprement dite de notre enquête de terrain au cours du chapitre quatre.

## Chapitre 3

# Quelles théories de la transmission et de l'observation ?

### 1. De la transmission du code du jeu à l'apprentissage des règles du jeu

Le contexte institutionnel du système sportif participe de la socialisation sportive des individus. Dans le cadre de notre sujet d'étude, nous avons montré que l'institution sportive s'avère être garante de la normativité sportive<sup>411</sup>, notamment en ce qui concerne la poursuite d'un sport idéal, empli de valeurs, mais aussi l'application règlementaire des règles du jeu. Afin d'avoir un regard global sur l'univers normatif du basket-ball, de l'escalade et du paintball, nous allons porter notre intérêt sur la transmission des règles sportives à des individus non acculturés au système sportif. C'est bien le contexte éducatif d'apprentissage des règlements sportifs et les valeurs qui y sont associées qui nous intéressent ici. Il est donc opportun, dans notre recherche, de nous orienter sur la transmission du code du jeu à des non-initiés, pour comprendre la façon dont les individus interagissent pour la première fois avec l'institution sportive.

Il n'est pas rare que le sujet de la transversalité des règles sportives aux règles de la vie sociale soit abordé en sociologie<sup>412</sup> ou par les médias<sup>413</sup>. La thématique de la socialisation nous apparaît donc cruciale dans cette partie de l'analyse. Voilà pourquoi nous souhaitons nous attarder sur cette transmission du code du jeu. Nous utilisons l'expression « code du jeu » pour recenser le domaine normatif où se concentrent le règlement et les conventions

---

<sup>411</sup> Nous émettons une nuance à cette affirmation parce que bien entendu les sportifs eux-mêmes ont un rôle à tenir dans la pérennité de la norme sportive tout autant à travers les différents statuts qu'ils peuvent avoir au cours de leurs carrières sportives que par les représentations qu'ils émettent sur elle.

<sup>412</sup> Sur la thématique de l'intégration par le sport, se rapporter aux travaux de P. Weiss, par exemple, Weiss Pierre (2012) L'intégration par le sport à l'épreuve de la comparaison franco-allemande. *Revue EPS*, n° 353, p. 24-27.

<sup>413</sup> Se référer par exemple, à l'article du Monde de juillet 2011 : [http://www.lemonde.fr/sport/article/2011/07/20/du-sport-comme-element-declencheur-de-reinsertion-sociale\\_1550704\\_3242.html](http://www.lemonde.fr/sport/article/2011/07/20/du-sport-comme-element-declencheur-de-reinsertion-sociale_1550704_3242.html)

sociales qu'il s'agit d'appliquer pour que la pratique sportive puisse avoir lieu. Ce « bagage » doit être acquis par le pratiquant, souvent par l'intermédiaire d'un professeur assermenté.

Selon J. Ullman (1982) l'éducation peut être considérée comme une pratique culturelle qui se caractérise par l'action d'un être humain sur un autre individu en s'inspirant d'un idéal. La question des valeurs est donc inhérente à ce thème de l'éducation sportive. Diverses hypothèses s'offrent à nous. La première concerne incontestablement ce qui se transmet dans les clubs sportifs. Apprenons-nous un règlement sportif « clé en main » ou plutôt un « bagage culturel » relatif au système sportif ? Il s'agit ainsi de s'intéresser aux moments où le néo-apprenant va découvrir une nouvelle activité sportive pour identifier ce que l'entraîneur va lui transmettre. Nous ne pensons pas que les règles du jeu soient répercutées de manière verbale par exemple par l'entraîneur puis assimilées directement par l'individu. Ce serait ainsi davantage le développement culturel d'une imprégnation au système sportif qui se jouerait dans l'apprentissage des individus. Il est alors possible de s'interroger sur le fait que cette possession de la codification repose sur un critère temporel. Autrement dit, Les individus ont-ils besoin de longues périodes pour apprendre ? Ou cela peut-il être possible sur un temps plus concis ? À ce sujet, J. Piaget (1932) s'est intéressé aux stades de l'acquisition de la règle chez les enfants. Il apparaît que l'enfant construit lui-même la notion de règle en relation avec le processus de régulation sociale. C'est vers l'âge de 7-8 ans, le stade des opérations concrètes, que la coopération – dans le sens de régulation – apparaît. Par la suite, au stade des opérations formelles, vers 11-12 ans, les enfants agissent pour des idéaux collectifs et s'intéressent aux règles et à leur application.

Si nous évoquons la transmission d'une culture sportive, nous sommes bien dans un contexte de socialisation. La socialisation primaire représente les premières expériences sociales que l'enfant – qui correspondrait à l'homme à l'état de nature de J.-J. Rousseau<sup>414</sup> – vit. Il s'agit donc des échanges vécus au sein du foyer familial<sup>415</sup>, de la première sociabilité (crèches, assistantes maternelles) qui vont lui permettre d'assimiler les injonctions normatives

---

<sup>414</sup> L'état de nature serait l'état tenu par l'individu avant l'état social, donc avant que ses premières interactions sociales entrent en compte dans sa manière de se comporter en société. C'est un état où il n'existe aucune règle, puisque les droits naturels sont un des attributs de l'homme. Il s'agit bien évidemment d'une hypothèse méthodologique pour expliquer entre autre la constitution du droit comme constitutif d'une société du contrat.

<sup>415</sup> Ferréol G., Noreck J.-P. (2000) *Introduction à la sociologie*. Paris : Armand Colin. Dans leur chapitre portant sur l'institution familiale et le processus de socialisation, les deux auteurs identifient ces thématiques dans une sociologie de la famille. « *La famille est l'institution essentielle par laquelle est assurée la reproduction des relations sociales* », p. 95.

préalables et les premières valeurs mises en avant par son cercle proche. À partir du moment où il va se confronter à d'autres groupes sociaux, l'enfant va élargir sa socialisation, on parle donc de socialisation secondaire. P. Berger et T. Luckman soulignent qu'« *au cours de la socialisation secondaire, le contexte institutionnel est habituellement perçu* »<sup>416</sup>. Certains auteurs (L. Chauvel, 2003) parlent même de socialisation transitionnelle pour évoquer la période où les adolescents acquièrent le statut de jeune adulte et accèdent à l'autonomie.

Nous partons du principe que l'enfant jouissant d'une socialisation primaire va, par le contact avec le système sportif du club, s'orienter progressivement vers la socialisation secondaire par le prisme de la pratique sportive comme symbole de la transmission de normes et de valeurs d'une culture spécifique, la culture sportive.

Nous postulons ainsi que c'est à travers cette socialisation initiale que les individus expérimentent leur rapport à la normativité sportive. Les interrogations demeurent présentes : *«Que se passe-t-il lorsque des joueurs non encore cultivés à une activité sportive entrent en contact avec le monde des règles qui organisent cette activité ? [...] S'agissant d'aider une personne non initiée à construire les règles adéquates au sport qu'il pratique, un enseignement ne peut se limiter aux expériences premières des élèves, ni s'en remettre à l'énoncé explicite de la règle, même si l'on s'efforce de la justifier. Comment peut-on enseigner à quelqu'un les règles ou les critères de correction d'une pratique sportive, si celui-ci ne possède qu'une expérience ordinaire des actions requises par cette pratique ?* »<sup>417</sup>.

Dans la thématique de la transmission des règles sportives, la façon dont les enseignants d'EPS ou entraîneurs vont concevoir la règle est capitale : prescriptive ? Constitutive ? Sanctionnante ? Ou bien sert-elle de guide pour l'apprentissage ?

Ce sera donc à travers la méthode de l'observation que nous comptons rendre compte de ces faits.

---

<sup>416</sup> Berger T., Luckman T. (1966) *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin, p. 193.

<sup>417</sup> Loquet M. (2013) Suivre la règle ou construire une règle ? Approche didactique des situations sportives scolaires. In Léziart Y. (et all) *La règle sportive*. Bordeaux : PUB, p. 172.



## 2. La méthode de l'observation en relation avec une approche interactionniste

### a) L'observation directe

Nous avons souhaité avoir recours à la méthode de l'observation dans notre enquête de terrain, pour obtenir des données concernant ce phénomène de transmission du code du jeu. C'est donc à travers l'usage de l'observation directe (H. Peretz, 2004) que nous avons choisi d'être le témoin des conduites sociales d'individus en activités d'apprentissage d'une pratique sportive. H. Peretz souligne que « *l'observation directe témoigne des comportements effectifs des individus travaillant ou agissant dans un cadre institutionnel ou réglementaire dont ils donnent une interprétation pratique dans le courant de leurs actes ordinaires* »<sup>418</sup>. C'est précisément ce point-là que nous souhaitons approcher à travers l'observation, à savoir souligner la transmission de la règle, de l'entraîneur au jeune pratiquant.

Selon A. Mouchtouris (2012), il s'agit de comprendre l'observation comme « *méthode de la forme* ». Le concept de forme, pour G. Simmel (1908) est constitutif des interactions réciproques qui se jouent au sein des relations sociales humaines. Comme le rappelle, A. Mouchtouris : « *ainsi la notion de socialisation intervient pour lui à trois niveaux : celui des droits, des formes de "formation" et des formes d'échanges* »<sup>419</sup>. L'utilisation des concepts simmeliens est non seulement intéressante pour rendre compte que l'observation est la méthode privilégiée pour analyser les interactions socialisantes des individus et le processus de formation qui s'y joue, mais permet aussi d'en renforcer l'analyse. En effet, la séparation opérée entre la notion de forme et de contenu est convaincante pour comprendre que « *dès lors que l'on prend en compte une conduite sociale, on ne voit que la forme d'un contenu social manifesté* »<sup>420</sup>. Ainsi, il s'agit de s'intéresser tout autant aux conduites qu'à leur contenu et leurs formes<sup>421</sup> afin de saisir, par l'observation, ce qui se déroule au sein des interactions réciproques des individus en cours d'apprentissage d'une pratique sportive.

---

<sup>418</sup> Peretz H. (2004) *Les méthodes en sociologie, l'observation*. Paris : La Découverte, p. 21.

<sup>419</sup> Mouchtouris A. (2012) *L'observation, un outil de « connaissance au monde*. Paris : l'Harmattan, p. 12.

<sup>420</sup> Mouchtouris A. (2012) *Ibid.*, p. 19.

<sup>421</sup> Selon les conceptions néo-aristotéliennes rapportées par l'auteure, « *la forme prend corps dans l'interdépendance entre les règles de vie et les conditions de vie de l'individu, le contexte – l'environnement et la forme du corps* ». Mouchtouris A. (2012) *Ibid.*, p. 120.

Le recueil des données a été effectué sous la forme de prise de notes qui délimitent plusieurs critères d'observation. Nous nous sommes intéressée aux actions – nous décrivons les actions des éducateurs sportifs et des enfants ainsi que les personnes interagissant aux alentours – ; aux groupes sociaux – nous présentons les différents collectifs qui composent la scène observée – ; aux dispositifs matériels – nous faisons un compte rendu de l'espace et du matériel utilisé – ; à la situation de l'observateur – nous situons par moment nos impressions et le rôle d'interactant que nous pouvons jouer – ; et aux actions et points de vue des participants – dans la mesure du possible de la situation d'observation, nous tenons à rendre compte des points de vue à travers l'interprétation ou la simple notation de propos. Nous avons privilégié une prise de notes simultanée à l'action qui se déroule sous nos yeux. D'une part, parce que pour l'entrée dans le milieu choisi, nous avons explicité le but de notre recherche, jugeant que nous ne pouvions nous installer dans un coin du gymnase pour observer sans légitimer notre présence. D'autre part, parce qu'une prise de notes à la suite de l'observation ne nous aurait pas permis de saisir par écrit les interactions qui nous intéressaient. Nous avons fait le choix de ne pas faire de grille d'observations ni de grille de codage des situations observées car nous nous sommes rendue compte après les premières observations exploratoires que certaines situations apparaissent peu significatives et que l'utilisation d'une grille risquait de les enserrer dans un cadre trop rigide qui leur donnerait une simili-existence qui n'a pas lieu d'être<sup>422</sup>.

Nous avons ainsi préféré prendre des notes à la façon d'un journal de terrain dans la tradition interactionniste de l'École de Chicago<sup>423</sup> qui relate à la fois nos observations et le rapport que nous entretenons avec notre terrain. En effet, les notes d'observations que nous rédigeons engagent notre perception d'observateur et influencent notre rapport à la situation. Comme le note H. Peretz (2004), « *l'observateur doit rapporter les traits du monde*

---

<sup>422</sup> Laplantine F. (2011) *La description ethnographique*. Paris : Armand Colin. Selon l'auteur, la description de type ethnographique repose d'abord sur l'observation par le regard, puis sur l'écriture se rapportant à ce qui est vu par le chercheur. Il insiste ainsi sur la « *nécessité aussi de redonner toute sa place à une attitude de dérive (évidemment provisoire) de disponibilité et d'attention flottante qui « ne consiste pas seulement » comme le dit Affergan (1987 p. 143) « à être attentif, mais aussi et surtout à être inattentif, à se laisser approcher par l'inattendu et l'imprévu »*, p. 18.

<sup>423</sup> Se rapporter par exemple aux travaux de W. Foote Whyte sur son immersion dans la communauté italienne de Boston : Foote Whyte W. (1995) *Street Corner Society* Paris : La Découverte. Ou ceux de H. Becker sur les musiciens de jazz et les fumeurs de marijuana : Becker H. (1985) *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié. L'entrée « École de Chicago » dans l'ouvrage de Ferréol G. (dir.) (2011) *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Armand Colin, indique « *parmi les méthodes utilisées, citons l'observation participante, les biographies ou les récits de vie* », p. 35.

*étudié en respectant le point de vue des personnes tout en proposant le mode d'interprétation du sociologue* »<sup>424</sup>. Nous sommes ainsi davantage dans une perspective sociologique compréhensive propice à l'observation des pratiques des individus. Et Il faut donc être conscient de la subjectivité que nous provoquons tant que chercheuse en utilisant de cette manière la méthode de l'observation, tout en cherchant à objectiver nos interprétations afin d'être la plus neutre et juste possible dans notre analyse.

Par conséquent, nous avons opté pour un compte-rendu des observations effectuées. De ce rapport sont tirées des interprétations sociologiques, dans l'idée de conceptualiser nos constatations. Ainsi nous ne visons pas à apporter un degré de généralité à nos observations. En effet, si nous poursuivons une orientation interactionniste, notre terrain et les données que nous en retirons nous apportent des comportements et des discours situés, particuliers et propres à l'interaction observée. Nous avons cherché à être le témoin des manières d'être des individus ayant le rôle de « transmetteur » d'un univers normatif.

#### b) Quel choix du terrain ?

Comme nous nous situons sur la thématique de la transmission du code sportif et de l'apprentissage des règles du jeu concernant des débutants dans le système sportif, il nous fallait saisir ces moments chez des individus n'ayant jamais appréhendé cette formule ludosportive. Afin de saisir la normativité à l'œuvre au travers des pratiques et des discours, nous nous sommes clairement positionnée sur l'observation d'un apprentissage d'une situation éducative où l'apprenant ne connaît pas le règlement de l'activité qu'il pratique. Nous avons ainsi choisi d'observer des situations mettant en scène un adulte, que l'institution garantissait comme expert de la pratique, qui allait apprendre à des enfants à pratiquer le basket-ball, le paintball et à grimper en escalade. Selon nous, la situation d'apprentissage de la pratique sportive est la meilleure conjoncture pour que nous puissions voir ce qui se joue dans un moment de transmission de la règle<sup>425</sup>. Il était donc important que la situation concerne de jeunes enfants. En effet, la socialisation secondaire est le passage par lequel les personnes apprennent et intériorisent les normes et les valeurs de la société dans laquelle elles vivent. Nous pensons que la représentation et la perception de la norme sportive sont

---

<sup>424</sup> Peretz H. (2004) *Opus cité*, p. 86.

<sup>425</sup> Les situations d'accomplissement des pratiques en condition de compétitions peuvent apporter également des indices sur l'appréhension de la régulation sportive.

consubstantielles à la socialisation sportive de la personne dès son plus jeune âge. Dans le cas de notre terrain, il importe peu que le public d'apprenants soit des enfants puisque dans le cadre de la thématique de la transmission du code de jeu, ce n'est pas tant la représentation de ces enfants qui nous intéresse<sup>426</sup> que les interactions et symboles mis en avant par le professeur dans un contexte d'apprentissage d'une culture sportive<sup>427</sup>. Pour autant, nous ne pouvons pas nier l'impact que provoquent les caractéristiques de ce public sur la façon et les usages que le professeur emploiera. C'est donc par le travail méthodique d'une observation sociologique que nous tentons d'approcher la question des modalités de transmission du règlement sportif. Nous avons ainsi choisi d'observer les cours en début d'année scolaire<sup>428</sup>, période au cours de laquelle s'acquièrent les premiers codes.

### c) Le choix des échantillons

Nous avons donc choisi notre échantillon en cherchant un club de basket-ball et un club d'escalade<sup>429</sup> qui proposaient (en lien, respectivement avec la FFBB et la FFME) un accueil pour des classes d'âges jeunes encadrées par un entraîneur.

En basket-ball, nous nous sommes orientée sur un cours avec des minis-poussins âgés entre 7 et 8 ans – la catégorie la plus jeune pour commencer le basket-ball après le baby-basket pour les 5-6 ans – dans un club du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris nommé CSP19. Il s'agissait d'un entraînement mixte que nous avons suivi pendant une année scolaire à raison de deux heures de cours par semaine. Nous l'observions des gradins de la salle, au plus près du « bureau » de l'entraîneur.

Afin de compléter notre recherche, nous avons pratiqué l'observation de stages de basket-ball mis en place par la FFBB pendant les vacances scolaires et à destination des centres de loisirs de la Ville de Paris.

En escalade, nous avons sélectionné un club dans le centre de Paris<sup>430</sup>, Escalade'indoor, qui propose des cours pour les enfants à partir de 10 ans, dispensés par un homme titulaire d'un

---

<sup>426</sup> Si nous nous étions consacrée à la représentation des enfants, il aurait fallu la mise en place de méthodes d'extraction des données propres à cette classe d'âge.

<sup>427</sup> L'aspect lié aux représentations des individus en articulation avec le système sportif sera étudié lors de l'utilisation des méthodes de l'entretien semi-directif et de la CPP pour lesquelles l'échantillon repose sur une population adulte.

<sup>428</sup> Nous parlons d'année scolaire parce que les saisons sportives fédérales en club suivent généralement cette temporalité.

<sup>429</sup> Les modalités d'observation portant sur le paintball seront précisées ultérieurement.

Brevet d'État (B.E). Les enfants participaient à une ou deux séances par semaine. Nous assistions à la séance du mercredi soir. Nous étions auprès du BE lorsqu'il donnait des consignes ou des explications et notions les faits, les discours, les échanges qui nous paraissaient en rapport avec notre sujet.

Nous avons aussi complété notre étude de cas en observant un stage effectué par un BE lors de vacances scolaires dans une structure privée, nommée Murmur, et située en banlieue parisienne. Les deux enquêtes effectuées pendant les vacances scolaires (concernant les stages en basket-ball et en escalade) ont principalement été mises en place pour déterminer si des différences étaient perceptibles dans la transmission de l'entraîneur sur une temporalité distincte.

Enfin, concernant les observations sur le paintball, nos observations ont porté principalement sur une équipe d'un club que nous avons suivie, les Scalps<sup>431</sup>. Nous avons principalement observé leurs séances d'entraînement, leurs participations à des championnats européens (manche se déroulant à Paris), ainsi qu'une manche de la ligue Ile-de-France et le Trophée Toxic<sup>432</sup> 2012<sup>433</sup>. En paintball, le projet initial était de suivre un groupe d'enfants qui allait être pris en charge par quelques membres des Scalps, qui souhaitaient ouvrir un « centre de formation » pour les enfants à partir de 12 ans, dans le but avoué de former et de révéler de futurs compétiteurs pour l'équipe première. Ces cours devaient débiter à la rentrée 2011, mais suite à une modification de la législation relative aux armes de septième catégorie [Cf. Partie deux], il n'a plus été possible de les mettre en place. En effet, si les Scalps avaient permis aux enfants (à partir de 12 ans) de jouer avec un lanceur de calibre 50, leur association aurait été en infraction vis-à-vis de la loi. Leur capitaine a préféré ne pas donner suite à ce projet et cette formation pour les plus jeunes n'a pas pu se réaliser. Il est ainsi intéressant de noter que bien que le paintball ne soit pas

---

<sup>430</sup> Il existe peu de clubs dans Paris intra-muros d'escalade avec des cours pour les enfants pris en charge par un B.E.

<sup>431</sup> Les Scalps font partie de PBS91, un complexe sportif de terrain de paintball appartenant à la municipalité de Saulx les Chartreux en Essonne (91). PBS signifie Paintball Sport et l'association réunit plusieurs équipes de paintball sportif de la région parisienne qui s'entraînent sur ces terrains.

<sup>432</sup> Le trophée Toxic est un tournoi organisé par une équipe de paintball, les Toxics, qui propose du semi 3, mais également le format pompe (avec un marqueur pompe) qui n'est plus très en vogue dans le paintball.

<sup>433</sup> Nous rendons compte partiellement de ces observations sans les énumérer toutes car des redites sont inévitables.

reconnu comme pratique sportive à part entière, des obligations législatives et juridiques entravent son développement auprès d'un public plus jeune<sup>434</sup>.

#### d) Une implication différenciée au sein des observations

Soulignons en premier lieu que les observations se sont déroulées de façon différente selon la pratique sportive. En effet, ayant moins d'acointance pour l'activité basket-ball que pour l'escalade, nous observions sans participer.

Pour l'escalade, étant pratiquante et titulaire d'un diplôme d'initiateur SAE et initiateur falaises, nous participions (dans une moindre mesure, afin de garder la situation d'observation initiale) quelquefois au cours du Brevet d'État<sup>435</sup>. Selon R. Gold (2003), le « *participant comme observateur* » peut rencontrer un problème de rôle entre celui d'enquêteur et d'émetteur. Il était nécessaire que nous ne soyons pas dans un rôle d'émetteur afin de garder la situation de transmission intacte entre le BE et les enfants. De la même manière, c'est également dans le but de maximiser une collecte d'informations que l'enquêteur peut sélectionner des registres de rôles ajustés aux objectifs de la recherche.

En escalade, nous pouvons donc faire part de nos remarques en tant qu'observatrice participante<sup>436</sup> à travers notre pratique personnelle dans un club d'escalade de la FSGT. Ainsi, notre rôle d'adhérente d'un club d'escalade, membre du bureau directeur de celui-ci, formatrice des débutants en début d'année, nous a mis dans une position où il a fallu faire preuve de distanciation par rapport à notre engagement dans la pratique<sup>437</sup>. Malgré toute l'objectivité vers laquelle nous tendons, il a été difficile de ne pas se compromettre dans une comparaison des modes de fonctionnement des deux clubs, du moins par rapport au regard porté sur notre terrain d'observation en escalade. Étant donné que comparer nécessite « *la mise en regard systématique, la confrontation d'au moins deux cas sous un angle particulier,*

---

<sup>434</sup> Suite au décret n°2013-700 voté le 30 juillet 2013, la classification sur les armes a permis de reconsidérer les lanceurs de paintball en autorisant législativement leur utilisation pour les mineurs de plus de douze ans.

<sup>435</sup> Ce, à travers des remarques ou des conseils aux cordées, le mur étant fait de telle manière que le B.E n'était pas présent auprès de chaque cordée à tous les moments.

<sup>436</sup> L'observation participante rentre de plain-pied dans la tradition sociologique nord-américaine (Peretz, 2004).

<sup>437</sup> L'allusion à N. Elias n'est pas fortuite. L'engagement dans un terrain de recherche dont nous sommes proche fait que le chercheur est relativement influencé par les intérêts du groupe auquel il appartient. Ainsi, nous nous devons d'être distanciee par rapport à la réalité institutionnelle entre la FFME et la FSGT en nous désengageant d'une quelconque prise de position en faveur de l'une ou de l'autre.

*défini par le chercheur* »<sup>438</sup>, l'angle sous lequel nous établissons notre analogie repose sur l'institutionnalisation et dans le cas particulier de l'escalade, sur la façon dont la normativité de la pratique est transmise. Est-elle variable d'un club à un autre ou plus particulièrement d'une organisation fédérale à une autre ? Nous n'avons pas pour prétention de répondre à cette question dans ce travail car nous avons cherché justement à nous positionner dans une analyse portant sur l'institution fédérale de l'escalade délégataire.

En paintball, nous avons donc observé principalement des entraînements et des compétitions. Nous ne cherchions donc pas la même chose que les propriétés relatives à la transmission du code du jeu, même si cela peut se donner à voir dans le paintball. Nous nous sommes davantage intéressée à l'application de la règle par les représentants (les arbitres) et la perception des pratiquants. Nous étions ainsi pleinement dans l'univers normatif propre au système sportif du paintball.

Nous allons donc rendre compte de nos observations en précisant les domaines perçus pour chacune. En premier lieu, nous allons nous intéresser aux observations effectuées dans le cadre de la pratique du basket-ball. Puis nous détaillerons celles qui sont propres à l'escalade. Par la suite, nous rendrons compte également de nos observations faites dans le cadre du paintball qui portent essentiellement sur des entraînements et des compétitions.

---

<sup>438</sup> Vigour C. (2005) *La comparaison dans les sciences sociales*. Paris : La Découverte, p. 10.

## Chapitre 4

### Analyse sur les observations

#### 1. Observations sur le basket-ball

Ces observations seront au nombre de deux. Une se consacrera à l'observation d'un club de basket-ball sur une année et la deuxième aura pour objet un stage de basket-ball proposé par la FFBB pendant la durée de vacances scolaires.

##### a) Une année de basket-ball pour des mini-poussins

###### 1. L'entrée dans le milieu

Nous avons profité du forum des associations, organisé par la mairie du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour prendre connaissance des clubs de basket-ball à proximité de notre domicile. Nous avons trouvé un club, le CSP 19 et nous avons d'abord contacté son vice-président en lui expliquant notre démarche. Nous souhaitons observer des cours de basket-ball en club fédéral avec la classe d'âge la plus jeune. Le vice-président nous a mis en relation avec l'entraîneur correspondant à la classe d'âge des mini-poussins. Cette catégorie permet d'initier des jeunes enfants à la pratique du basket-ball en leur inculquant les fondamentaux de ce sport.

Nous rencontrons ainsi Hervé qui accepte notre requête. Le rendez-vous est pris pour que nous assistions tous les lundi soirs de 17h30 à 18h30 aux entraînements des mini-poussins.

Le club se situe dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il propose des cours de basket-ball allant des mini-poussins jusqu'aux seniors hommes et femmes.

###### 2. Les groupes sociaux

Les personnes observées relèvent de groupes sociaux bien distincts. D'une part il y a Hervé, l'entraîneur, ainsi que les assistants qui sont parfois présents pour l'aider<sup>439</sup>.

---

<sup>439</sup> Par moment des assistants venaient aider Hervé à donner son cours. Comme ce n'était jamais les mêmes et qu'ils ne venaient pas régulièrement, nous ne nous attarderons pas davantage sur eux.



Âgé de 48 ans, Hervé a commencé le basket-ball sur le tard, vers 29 ans, après avoir fait de la natation en compétition. Il s'est rapproché de l'entraînement quand il a inscrit son fils au club du CSP19 il y a une quinzaine d'années. Dans le cadre des observations sur l'année en basket-ball, Hervé représentera l'idéaltype de l'entraîneur tout en sachant qu'il intervient dans cette activité avec sa propre personnalité. Ainsi, les observations qui relèveront des cours qu'il donne ne tendent pas vers la généralité des faits, mais vers l'analyse de ce qui se déroulait dans cette présente situation d'apprentissage du basket-ball.

L'autre groupe social important concerne les enfants qui assistent au cours et leurs parents qui les accompagnent quelquefois et sont à nos côtés dans les tribunes. La particularité de la catégorie des minis-poussins est qu'elle accueille un public mixte. Les enfants sont en moyenne une quinzaine aux séances, (parfois davantage et de temps à autre moins nombreux). Une autre particularité des minis-poussins est qu'ils ne font aucun match en compétition (pendant cette année-là), cette dimension apparaissant au sein de la catégorie poussins ou poussines (la mixité n'est plus effective). La première année des mini-poussins semble être uniquement vouée à l'apprentissage des règles fondamentales du basket-ball avant la perspective compétitive de la pratique.

Pendant les entraînements, certains parents – principalement les mères – n'hésitent pas à interagir avec leurs enfants pour qu'ils respectent la consigne ou pour les encourager. Ce phénomène a pu influencer l'entraîneur dans sa manière de dispenser son cours comme si les parents surveillaient ce qu'il faisait. Ainsi, nous avons parfois noté des justifications apportées par Hervé concernant certaines de ces actions. Par exemple, pour les matchs de fin de séance, il décide de composer les équipes selon les couleurs similaires des t-shirts des enfants et explique aux parents en tribune : *« c'est pour leur donner un esprit de cohésion, un esprit d'équipe, ça ressemble pas à du basket, mais c'est du basket »*.

Les autres groupes sociaux qui composent l'environnement du gymnase ne sont pas essentiels dans la transmission du code du jeu des enfants. Nous pouvons tout de même les citer. Avant l'entraînement, une classe de collégiens, en cours d'EPS, pratique le basket-ball. Quand les mini-poussins arrivent en avance, ils regardent avec attention la fin des matchs qui se déroulent sous leurs yeux. Nous pouvons dire que cela participe à la reconnaissance d'une culture visuelle du basket-ball. Au cours de la séance, d'autres sessions sportives ont lieu, comme les boxeurs qui pratiquent dans une autre salle du gymnase. À la fin de

l'entraînement de basket-ball, il faut que les enfants quittent rapidement le plancher car un cours de gymnastique féminine suit. Il existe également des interactions avec le personnel de la mairie de Paris à l'accueil du gymnase.

### 3. Dispositifs matériels

Précisons l'environnement matériel du basket-ball dans le cadre de cette observation. Nous savons depuis les études praxéologiques de P. Parlebas (1981) que les interactions avec le milieu sont constitutives de la logique interne de l'activité.

Les cours des mini-poussins se déroulent au sein du gymnase Jean Jaurès dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Les enfants bénéficient de la salle principale du gymnase équipée de différents paniers de basket-ball pour utiliser soit l'intégralité du terrain, soit trois terrains compartimentés pour des exercices pédagogiques.

Lorsque les enfants arrivent, ils vont se changer dans un vestiaire dans lequel ils ne doivent pas laisser leurs affaires, ils vont ensuite dans les tribunes poser leurs vêtements avec leurs parents. À son arrivée, Hervé va chercher le matériel dans un placard fermé à clé dans la salle du gymnase : un panier rempli de ballons de basket-ball. Un filet dans ce panier comprend trois ballons en cuir véritable dont il prend le plus grand soin, utilisés pour les matchs en fin de séance. Hervé a toujours son sifflet sur lui, expliquant que cela fait partie de la tenue de l'entraîneur et de l'arbitre<sup>440</sup>. Tout au long de l'année, Hervé insistera sur le bon habillement du basketteur auprès des enfants. Il demande aux parents d'acheter des baskets montantes à leurs enfants, souligne l'importance de retirer ses bijoux ou montres pendant la séance et d'avoir un tee-shirt à manches courtes pour la pratique du basket-ball.

Pour les mini-poussins, les ballons de basket-ball restent identiques à ceux des adultes, tout comme la taille des paniers. Le site de la FFBB préconise pourtant à l'école de mini-basket (pour les enfants de 5 à 10 ans) un aménagement des équipements adaptés à l'enfant. Hervé nous explique que la salle du gymnase n'étant pas aménagée pour cette adaptation, les mini-poussins apprendront avec un environnement matériel à la taille normale. Hervé nous explique son ressenti par rapport à ce sujet : « ... pendant des années les mini-poussins s'entraînaient avec des taille trois, et ben non, un taille trois ça fait peur aux gamins, parce qu'ils ont plus de mal à l'attraper, ils l'appréhendent plus mal et donc, dans l'année, je

---

<sup>440</sup> Quand il utilise son sifflet, il explique aux enfants qu'il est « l'arbitre », l'objet lui servant à situer et à modifier son rôle.

*passais au taille cinq, taille poussins, et je me suis aperçu que finalement la transition, y en avait pas besoin, les mêmes, de toute façon dès qu'on a le dos tourné ils attrapent des tailles sept comme les adultes pour dribbler, pour les choses comme ça, c'est juste la difficulté d'envoyer le ballon »<sup>441</sup>. Il est intéressant de voir que les enfants cherchent le mimétisme avec la pratique adulte dont ils doivent certainement s'inspirer jusqu'à être attirés par les des ballons qui ne correspondent pas réellement à leur taille.*

#### 4. Situation de l'observateur

Dans le cadre de cette observation, nous nous positionnions dans les gradins derrière la table allouée à l'entraîneur. Nous avons un carnet de notes dans lequel nous écrivions le déroulement et les évènements marquants des séances. Dans ces tribunes, les parents qui restaient pendant l'entraînement se trouvaient à nos côtés. Ils n'ont jamais vraiment cherché à connaître notre rôle d'observateur parce que nous nous sommes rendue compte que certains pensaient que nous étions nous-mêmes mère ou baby-sitter d'un des enfants. Il arrivait pourtant à Hervé de faire référence aux raisons de notre présence mais personne aux alentours n'en faisait cas. Ainsi nous n'avons jamais eu à expliciter concrètement notre rôle et nos actions aux personnes qui partageaient l'environnement que nous observions.

#### 5. Les actions et points de vue des participants

Lors de la première séance, une des premières actions d'Hervé est d'instaurer des règles vis-à-vis des parents. Conscient de la responsabilité qu'il engage, Hervé souhaite que les parents s'assurent qu'il soit effectivement présent avant de laisser leurs enfants au gymnase. De la même façon, il rappelle que le cours commence à 17h30 précise et que la ponctualité est nécessaire pour le bon déroulement des séances. Nous pouvons ainsi noter l'amorce d'une transmission des valeurs relatives au respect de l'entraîneur en considérant son travail par le fait d'être à l'heure à son cours.

Le fait d'instaurer des conventions règlementaires avec les parents avant d'entamer la première séance est révélateur que la situation d'apprentissage avec des jeunes enfants est particulière. Les enfants ont des droits et des devoirs concernant leur entraînement et leur application est intrinsèque à l'action parentale en raison de leur jeune âge et leur absence

---

<sup>441</sup> Entretien réalisé en octobre 2010.

d'autonomie. Pratiquer un sport repose ainsi sur certaines conventions sociales qui passent par le respect des acteurs qui y participent.

Ensuite, la première séance débute après un échauffement complet des enfants auquel Hervé participe. Il leur fait appréhender en premier lieu l'élément matériel essentiel du basket-ball : le ballon. Il est important que les enfants apprennent la maniabilité de cet outil, *a fortiori* car les ballons utilisés sont de taille adulte. Hervé présente donc différents exercices portant sur le maniement de la balle. Il instillera par la suite des rudiments réglementaires dans la mise en jeu motrice en évoquant le pivot ou la reprise de dribble.

Hervé instaure également des principes pédagogiques pour assurer la tranquillité de son cours. En effet, dès que les enfants sont en possession des ballons, ils dribblent avec, au détriment de l'écoute des consignes des exercices à réaliser. Hervé décide donc que les ballons sont conçus comme des « œufs », si « l'œuf » tombe, il se brise. Ainsi les enfants ne doivent pas toucher aux ballons sous peine de casser leurs œufs et le cas échéant, aller se calmer quelques minutes sur le banc.

Il profite également de la mise en place de situations de matchs entre deux équipes à la fin des séances pour aborder le règlement du basket-ball à travers les décisions arbitrales concernant, par exemple, les remises en jeu ou les touches.

La transmission du code du jeu commence par une décomposition progressive des actes moteurs propres à la pratique du basket-ball en insistant sur les fondamentaux : le dribble et la conservation du ballon.

Lors de la réalisation d'exercices, avec des consignes précises (dans le cas présent : effectuer des dribbles à l'intérieur d'un rectangle symbolisé par les lignes bleues au sol), il n'est pas rare de remarquer que les enfants enfreignent la consigne en dribblant par moments à l'extérieur des lignes bleues. Tout apparaît comme si cela était valorisant d'outrepasser les instructions, à la fois sans doute parce que l'enfant vérifie la surveillance de l'éducateur, son acceptation de l'écart à la règle en quelque sorte, mais aussi parce qu'il appréhende la maniabilité du ballon avec succès, pouvant le déplacer comme il l'entend.

Pour transmettre des consignes ou inciter au respect et au calme, Hervé fait souvent référence au sport de haut niveau et à certaines stars médiatiques, appartenant

généralement à la NBA<sup>442</sup>. Cela se voit lorsqu'il prononce des phrases comme « *quand un basketteur a ses lacets défaits, l'arbitre arrête le match parce que c'est dangereux* » ou encore « *tu crois que Mickael Jordan sourit, si on lui dit d'arrêter de travailler ? Sa carrière va en prendre un coup* » (en réaction à un enfant qui sourit lorsqu'il l'envoie sur le banc).

De la même manière, l'entraîneur distille des conseils sous forme de morales pour garantir une certaine intégrité sportive en lien avec le respect des règles : « *on s'encourage, on arrête de tricher parce que quand on triche, on perd du temps* ». Nous pouvons faire la supposition que pour garantir une certaine pérennité des valeurs couramment attribuées au sport – le respect des règles et le refus de la déviance, à savoir la triche – les entraîneurs s'engagent de manière informelle à perpétuer ces idéaux auprès de la jeune génération à laquelle ils apprennent une pratique physique. L'entraîneur se constitue comme un « *entrepreneur de morale* » selon l'appellation donnée par H. Becker (1985).

À partir de la première séance, nous notons que les enfants commencent à demander ce qu'ils sont autorisés à faire. Il semblerait qu'ils aient compris qu'ils ont des droits à faire certaines actions et qu'il leur est interdit d'en faire d'autres lors des séances. Peu à peu émerge l'idée que des règles existent et qu'elles statuent sur ce qui est autorisé et proscrit.

De la même manière, au fur et à mesure des séances, nous notons que les mini-poussins réussissent davantage à suivre les consignes. Pour illustration, reprenons l'exemple de l'exercice des dribbles dans le rectangle matérialisé par les lignes bleues, où ils doivent également éliminer leurs camarades en poussant leur ballon tout en conservant le leur. Lors des premières réalisations de l'exercice, ceux qui perdaient leur ballon revenaient régulièrement dans le rectangle sans tenir cas de leur élimination si Hervé ne les voyait pas. Par la suite, nous notons qu'ils acceptent plus facilement la sanction d'être écartés de l'exercice comme si le but du jeu et implicitement la règle du jeu et donc la contrainte contingente, étaient plus aisément admis.

De même, les consignes données par Hervé deviennent de plus en plus précises pour arriver au résultat escompté dans la décomposition des actions motrices comme le dribble ou le pivot. Par moment, l'entraîneur choisit de donner les consignes d'un exercice de manière collective, parfois, il privilégie le cas par cas en expliquant à chaque enfant ce qu'il doit faire

---

<sup>442</sup> Comme cela a déjà été évoqué, la NBA est la National Basketball Association, le « symbole » du basket américain en quelque sorte.

pour arriver à la réussite de l'exercice. Tout se passe comme si par un phénomène d'accommodation entre le sujet apprenant et l'éducateur, les enfants comprenaient davantage la logique de la pratique parce qu'ils ressentent un phénomène d'habituation dû en partie à une explicitation des directives plus fines.

Hervé insiste sur le respect de certaines consignes en les reprenant en haussant la voix lorsque les enfants n'arrivent pas à faire une action particulière. Par exemple, il va crier à de nombreuses reprises « *marché* » quand les enfants réalisent un « marché » qu'ils ne doivent pas faire, comme s'il voulait que les enfants soient marqués par son cri en se rendant compte que s'ils réalisent un marché, il s'agit d'un mouvement interdit qu'ils ne doivent pas répéter.

De la même manière, il va valoriser la bonne exécution d'une consigne, donc d'une action motrice en félicitant l'enfant quand il la réalise correctement : « *c'est bien Ruben* ». Ou encore en créant l'émulation en mettant en scène la réalisation de la bonne manière de faire sur un mode compétitif. C'est-à-dire qu'il va préparer la motivation des enfants à bien réaliser un mouvement en les stimulant sous forme de challenges. N'oublions pas que les mini-poussins ne participent pas à des rencontres sous forme de matchs lors de cette première année d'acquisition des fondamentaux du basket-ball, il s'agit ainsi de les inciter à se comporter de manière compétitive et antagoniste en prévision de ces futures rencontres. L'émulation de l'affrontement semble bien présente comme pour préparer les enfants à l'objectif principal du sport : la compétition.

C'est en répétant et en reproduisant sans cesse des rappels de positionnement avantageux que l'apprentissage se donne à voir en utilisant des ressources mnémotechniques dont les enfants peuvent se rappeler. Par exemple, Hervé parle souvent de la position « triple menace »<sup>443</sup> qui permet de conserver la balle lors du dribble ou d'un pivot. En réitérant l'expression, les enfants doivent finir par retenir l'importance de l'action.

Par moment, pour s'assurer de la bonne compréhension de l'exercice, Hervé demande « *on est d'accord sur la règle ?* » et les enfants répondent en chœur « *OUI* ».

Lors de la socialisation en partie secondaire (c'est-à-dire avec des pairs, lorsque l'enfant commence à participer et agir au sein de mondes sociaux différents), cette notion de règle

---

<sup>443</sup> La position « triple menace » est en fait celle du « cylindre » dans le règlement de la FFBB.

est capitale. Nous ne savons pas quelle signification lui donnent les enfants, mais ils en comprennent le sens rapidement en sachant que se mettre d'accord sur la règle, c'est ce qui garantira l'action ludique, le jeu. Il faut d'abord la saisir pour la comprendre et l'assimiler afin que la pratique ait cours. Nous sommes proches du concept de contrat ludique développé par P. Parlebas (1999) avec une acceptation tacite de la contrainte par les enfants pour mieux permettre le jeu.

Peu à peu, au cours des matchs de fin de séance, Hervé inclut des gestes propres à l'arbitrage du basket-ball en expliquant leur signification. Il prévient les mini-poussins qu'à l'utilisation de son sifflet pendant les matchs, cela signifie qu'il prend le rôle de l'arbitre et que c'est lui qui décide alors, comme si le rôle de l'arbitre donnait un statut qui permet la régulation de l'activité. À plusieurs reprises quand il s'approprie le rôle de l'arbitre, il reprend certaines attitudes des enfants en les préparant à une situation future d'interaction avec des arbitres : « *tu diras ça à l'arbitre quand tu seras en match, l'arbitre il va te dire : vestiaire !* ».

Dans nos prises de notes, nous avons par moments souligné l'absence d'explicitation des consignes de la part d'Hervé lorsque les enfants semblent hésiter sur la manière d'effectuer un exercice. De la même manière, les enfants n'ont pas encore connaissance des sanctions arbitrales qui peuvent leur être apportées lorsqu'ils sont en situation de match. Elles ne leur sont pas forcément précisées à chaque fois qu'une situation met fin à l'action de jeu par « l'arbitre » pour redonner le ballon aux adversaires. Lors des matchs de fin de séance, Hervé propose des adaptations règlementaires du basket-ball. Le dribble est interdit et les passes privilégiées pour commencer à favoriser des situations collectives, par exemple.

C'est à travers les divers exercices qu'Hervé tente de transmettre une culture des sports collectifs, notamment à travers l'approche de l'attaque et de la défense. En revanche, il ne privilégie pas forcément la circulation d'une culture propre à la logique sportive du basket-ball. À titre d'exemple, nous notons qu'à la vingtième séance, un des enfants ne sait toujours pas qu'un ballon entrant dans le panier vaut deux points. L'entraîneur insiste plus sur des personnalités sportives ayant compté dans le basket-ball et plus particulièrement dans le basket-ball américain et il accentue également ce qui pourrait renforcer une culture normative de la pratique en ce qui concerne le respect de la règle et le respect des décisions arbitrales.

## b) Observation de stages de basket-ball de la FFBB

Ce stage s'est déroulé la deuxième semaine des vacances de février de l'année 2011.

### 1. Entrée dans le milieu

Nous avons pris connaissance de stages organisés par la FFBB par un arbitre qu'Hervé nous a présenté et avec lequel nous avons fait un entretien. Nous l'appellerons Medhi. Suite à cet entretien et dans l'optique de compléter notre observation sur une année scolaire, nous avons pris la décision de suppléer notre étude en observant un stage de basket-ball auprès des enfants des centres de loisirs du XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris dont Medhi allait avoir la charge, ce dernier ayant déjà une expérience d'entraîneur auprès des plus jeunes dans divers clubs.

### 2. Groupes sociaux

Les groupes sociaux qui composent ce stage sont légèrement différents de notre précédente observation. Celui-ci s'adresse en priorité aux centres de loisirs de la Ville de Paris du XX<sup>e</sup> arrondissement, mais reste ouvert au public. D'ailleurs, outre Medhi, une des premières personnes que nous remarquons est une mère de famille venant avec son fils qui pratique le basket-ball en club. Ce sont principalement des centres de loisirs des alentours qui viennent participer à cette manifestation. Les enfants extérieurs aux structures d'accueil de la ville ne sont pas nombreux. Il s'agit donc principalement de groupes d'enfants scolarisés dans les écoles parisiennes, âgés de 6 à 14 ans qui vont bénéficier de ce stage. Ils viennent accompagnés d'un ou de deux animateurs selon leur nombre. Les groupes qui participent sont relativement hétérogènes en termes d'âge et de sexe. Bien entendu, l'organisation de la vie en centres de loisirs impose des horaires qui ne coïncident pas forcément avec ceux prévus par le stage, notamment pour la cantine du midi ou pour le goûter. Néanmoins, certains groupes sont venus plusieurs fois dans la semaine (notamment parce qu'il y avait un tournoi organisé le vendredi) pour profiter d'un apprentissage continu des fondamentaux du basket-ball. La mère de l'enfant et les animateurs présents jouent donc également un rôle dans le respect des consignes émises par Medhi, lors des séances du stage. Medhi est joueur de basket-ball et également arbitre ; il possède le premier degré du Brevet d'État pour entraîner professionnellement.



### 3. Dispositifs matériels

Ce stage s'est déroulé dans le gymnase de la rue des Vignoles du XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Cette salle est équipée de plusieurs panneaux de paniers de basket-ball de façon à scinder la salle en trois terrains. Les ballons (de taille adulte) sont fournis par le comité directeur d'Ile-de-France de la FFBB.

### 4. Situation de l'observateur

Lors de cette observation, nous nous situons également dans les gradins de la salle principale du gymnase. S'agissant d'une salle moderne et neuve, les gradins, sous forme d'escalier, ne sont pas surélevés mais sont directement en contact avec la salle. Ainsi, plusieurs personnes, tels que les animateurs ou la mère de famille, sont venues vers nous pour savoir si nous appartenions à la fédération ou à l'organisation de ce stage. Il a parfois fallu que nous justifions notre position sans que les personnes n'en tiennent vraiment compte.

### 5. Les actions et les points de vue des participants

Medhi part du principe que les enfants ont déjà pratiqué le basket-ball. Ce stage est donc un prétexte pour rappeler les fondamentaux pour pouvoir pratiquer collectivement en situation de matchs. Dès le départ, l'insistance est mise sur l'échauffement, nous sentons la culture de la pratique en club où il s'agit d'un classique de l'entraînement.

Lors du premier exercice, Medhi transmet des consignes qui ne sont pas particulièrement suivies par les enfants. La maman et les animateurs présents les rappellent donc sans cesse aux enfants : « *il faut passer par le rond central, c'est obligé* ». Le terme relatif à l'obligation rend bien compte que pour que la pratique se passe conventionnellement, il s'agit d'accepter la contrainte et de suivre la directive. Medhi choisit donc d'arrêter à nouveau les enfants en précisant bien les consignes tout en insistant sur l'écoute.

Il va leur proposer des situations d'exercices qui permettent de revoir certaines actions basiques du basket-ball comme le dribble et le pivot. Il distille aussi des informations réglementaires sur des mouvements comme la reprise de dribble ou le marché.

Dans l'idée de pouvoir proposer des situations de matchs à la fin de la matinée ou de l'après-midi et également en vue du tournoi de la fin de semaine, Medhi organise l'aspect normatif du basket-ball en donnant pouvoir aux animateurs responsables des matchs

d'interpréter la figure de l'arbitre. Nous sentons bien que le stage se différencie d'une véritable pratique institutionnelle du basket-ball en se situant davantage sur le mode ludique. Cependant, l'usage des ressources propres à la sanction est de mise, à travers la symbolisation de la personne de l'arbitre qui est allouée aux adultes présents.

Nous percevons que l'entraîneur cherche à transmettre une culture du basket-ball en expliquant à quoi servent les actes moteurs que les enfants travaillent ou en les incitant à être offensifs lors des matchs mais aussi davantage collectifs dans leurs actions. Par exemple, comme les enfants s'arrêtent parfois sans raison apparente au cours d'un match, Medhi interrompt le jeu :

Interruption

M : « *l'arbitre, il sert à quoi?* »

Enfants : « *à dire les fautes!* »

M : « *donc l'arbitre tant qu'il dit rien, vous continuez à jouer!* »

Reprise du jeu<sup>444</sup>.

Autre illustration, à la fin d'un match, un enfant s'auto-félicite en disant : « *j'ai marqué de beaux paniers* », Medhi l'interrompt de suite en lui disant « *vous avez marqué de beaux paniers, vous êtes une équipe* ». L'injonction à penser de manière collégiale est déjà présente dans l'idée d'accéder à cette valeur souvent mise en avant dans les sports collectifs : l'esprit d'équipe.

La dernière journée est consacrée aux tournois. Plus de sept centres de loisirs avec au moins deux équipes de sept personnes (cinq sur le terrain et deux remplaçants) sont présents.

Le matin, les équipes qui s'affrontent sont celles des enfants âgés entre 6 et 9 ans. Tous ne sont donc pas des experts du basket-ball, notamment dans le maniement des balles de calibre sept comme les adultes. Justement nous remarquons un enfant qui allait plus volontiers avec les plus grands qui est mécontent de son équipe. Il a une bonne connaissance des règles du basket-ball et du jeu, notamment en ce qui concerne les touches ou les remises en jeu. Seulement, ses camarades d'équipe sont moins à l'aise que lui et provoquent des fautes et des pertes de ballon. Le jeune garçon est donc particulièrement déçu et déclare à propos de ses coéquipiers « *ils savent même pas jouer!* ». Tout se passe comme

---

<sup>444</sup> Extrait du journal du terrain.

si savoir jouer correspondait à une connaissance pratique du jeu et équivalait à une bonne application des règlements du basket-ball.

Nous nous sommes procuré le règlement du tournoi organisé pendant le stage. Le voici :

**TOURNOI CENTRE DE LOISIRS FEVRIER 2011**

*Règlement :*

*1-les équipes sont composées de 7 joueurs maximum.*

*2-Plusieurs poules seront organisées en fonction du nombre d'équipes*

*3-Match en 4c4 d'une durée de 5 minutes sans arrêt du chrono.*

*4-L'arbitrage est sous la responsabilité des entraîneurs.*

*5- Les enfants qui contestent l'arbitrage feront perdre 1 point à chaque fois à leur équipe.*

*6- En début de match, les 4 joueurs de chaque équipe tireront 1 lancer franc qui comptera comme point marqué (si réussi) pour le match.*

*7-Victoire =3pts Match nul=2pts Défaite=1 pts ainsi que le goal average pour se départager.*

*8- A l'issu des matchs de poules des play-off seront organisés (1/4 de finale si le temps le permet sinon ½ finale)*

*9- En cas de ballon tenu par deux joueurs le ballon sera donné à la défense.*

**Tableau 11 Règlement du tournoi de basket-ball de l'observation de février 2011.**

Ce règlement est intéressant pour plusieurs raisons. D'une part, parce qu'il met en valeur les arrangements pédagogiques de l'entraîneur, en vue d'adapter la pratique compétitive du basket-ball en match dans un tournoi avec plusieurs équipes d'enfants. D'autre part, nous percevons également la volonté d'avoir un cadre réglementaire précis et rigoureux pour se mettre à l'écart des complications que peuvent poser l'implication de personnes dans une activité où la performance et le classement sont importants. Il s'agit de se protéger des actes de déviances (comme la violence face aux décisions arbitrales) pour que le tournoi final du stage se déroule de façon sereine comme l'apprentissage du reste de la semaine, c'est-à-dire dans une intention d'apprentissage et d'éducation sportive. Notons également les précisions apportées au système des scores qui se doit d'être cadré afin d'être davantage identifiable pour les enfants.

La transmission des règles du jeu constitutives du basket-ball est donc indispensable pour la réalisation de l'activité comme celles concernant « le marché », ou encore le temps utilisé pour effectuer des remises en jeu ou des touches. Néanmoins, cela n'est pas fondamental car dans le cadre d'une organisation en dehors de l'organisation compétitive officielle de la fédération, des arrangements et des accommodements au schéma classique de fonctionnement sont admis, tolérés et même encouragés.

## 2. Des observations montrant une transmission par la culture de la pratique

À la fin de ces deux observations, les premières interrogations sociologiques qui nous animent portent sur deux sujets précis. D'une part, il apparaît que la transmission de la règle ne se passe pas sans la diffusion progressive de la culture entourant la pratique du basket-ball. Une culture dont les influences américaines sont patentées<sup>445</sup>. Mais nous notons tout de même des différences entre nos deux observations (question d'entraîneurs, de publics et de contextes distincts). Dans l'idée de la compréhension des règles du jeu du basket-ball, il apparaît important pour les entraîneurs de diffuser une culture du basket-ball. Il est souvent fait référence par exemple à des icônes du basket-ball américain comme M. Jordan que certains enfants connaissent également. Ce qui pourra amener dans la poursuite des carrières sportives des jeunes des dissonances entre la culture fédérale française du basket-ball et la culture NBA des USA<sup>446</sup> davantage mise en avant dans les médias et dans les discours. La transmission de la culture passe tout de même par la volonté d'expliquer le fonctionnement du système sportif fédéral en prévenant les droits et devoirs face au corps arbitral. La référence à l'arbitrage est suivie par des allusions concernant les valeurs propres au système sportif et censées être caractéristiques des sports collectifs dont la clé de voûte est symbolisée par le fair-play. Cette constatation est évidemment en lien avec la seconde, notamment concernant ce qui se joue dans un cours de basket-ball et la formation d'une socialisation contingente à une culture spécifique enrichie de normes et de valeurs propres au système sportif institutionnalisé et fédéralisé.

D'autre part, ces observations nous interpellent sur des précisions conceptuelles dues en partie au jeune âge des pratiquants. En effet, nous avons noté, dans le cadre d'une transmission des fondamentaux du basket-ball, une analogie entre la règle du jeu et la consigne de l'exercice. Tout se passe comme si elles n'étaient pas véritablement différenciées par les entraîneurs ni explicitement données. L'enfant doit comprendre que la consigne l'autorise à faire « ce qui doit être fait » (ou « ce qui est permis/admis ») dans l'idée de participer à la situation de basket-ball. Ainsi, est-ce que les consignes sont considérées comme parties prenantes de la normativité de l'activité sportive ? Selon G. Simmel (1908), la

---

<sup>445</sup> À ce sujet, voir Sudre D. (2010) *Basket et culture. Les Influences de la Culture Nord-Américaine sur les Jeunes Basketteurs de la Région Parisienne*. Thèse de doctorat, Université Paris Descartes.

<sup>446</sup> Sudre D. (2010) *Opus cité*.

socialisation se constitue avec les actions réciproques des individus, les « formes » que le chercheur doit précisément étudier. Ce sont ces actions réciproques qui se manifestent dans la transmission d'une consigne d'exercice qui font société. Selon le contexte, ces formes peuvent amener de la domination, de la coopération, de la concurrence, ce qui est notamment révélateur de la société sportive. Cette façon de faire société, dans un fait en apparence anodin – la passation d'une consigne d'exercice à des enfants de la part d'un entraîneur –, donne lieu à des savoirs pratiques révélateurs d'une culture identifiée (ici celle du basket-ball) et donc d'un cercle normatif contingent. Selon A. Brunon et J.-J. Guinchard (2009), « *les formes sociales sont ainsi fondées sur une transmission, un façonnement, une socialisation des successeurs à l'image des prédécesseurs* »<sup>447</sup>. Le vocable de la transmission est donc essentiel dans ce contexte mais ce ne sont pas tant les règles du jeu qui prennent de l'importance dans le processus de socialisation que les droits et devoirs des joueurs. Selon G. Simmel, le principe de régulation joue plus un rôle dans le maintien des groupes existants. Elles ne sont que le « *moyen technique* » (P. Watier, 2003) que la socialisation s'alloue. Elles jouent un rôle dans le maintien des groupes existants, mais ne fondent pas la socialisation. Ainsi, suite à notre interrogation, dans le cadre de cette observation en basket-ball, les consignes ne sont pas les normes, mais les ressources qui suscitent les actions réciproques des individus et conjointement la socialisation.

L'ajustement du code du jeu souligne également une accommodation pédagogique selon le public concerné. Par exemple, l'adaptation des règles aux exigences contextuelles du tournoi montre bien, à l'instar de M. Douglas (1986), que nulle convention règlementaire n'a cours pour elle-même, ni ne fait valoir une contrainte d'elle-même. C'est l'usage et l'application qui en sont faites qui actualisent la contrainte et lui permet d'exister. L'adaptation des règlements atteste d'un choix didactique mis en place par les entraîneurs et « *les didacticiens [...], conviennent d'appeler "dévolution", le processus par lequel l'enseignant parvient à faire en sorte que l'élève accepte la responsabilité, au sens de la connaissance, d'une situation d'apprentissage ou d'une règle* »<sup>448</sup>. Ce processus de dévolution est consubstantiel à l'ensemble des connaissances que l'apprenant peut mobiliser pour agir de la façon la plus socialement conventionnelle au cours de l'acte moteur.

---

<sup>447</sup> Brunon A., Guinchard J.-J. (2009) *Georg Simmel, vie œuvres concepts*. Paris : Ellipse, p. 73.

<sup>448</sup> Loquet M. (2013) *Opus cité*, p. 164.

### 3. Observations sur l'escalade

Comme pour le basket-ball, nous allons présenter deux séries d'observations. La première s'attardera sur un cours d'escalade en club pendant une année scolaire et la deuxième se consacrera à l'observation d'un stage d'escalade pendant les vacances scolaires dans une SAE privée.

#### a) Une année d'escalade en club avec des enfants âgés entre 8 et 11 ans

##### 1. Entrée dans le milieu

Nous avons cherché un club affilié à la FFME et dispensant des cours pour mineurs. Nous sommes entrée en contact avec un club du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris nommé « Escalade indoor », car il correspondait à nos attentes. En effet, il s'agit d'un club dont la pratique repose sur la SAE et qui propose des cours aux enfants à partir de dix ans, encadrés par un Brevet d'État d'escalade. Nous avons proposé notre projet à un responsable bénévole du bureau du club. Ce projet était d'observer l'enseignement de cours d'escalade à des enfants, pendant une année. Nous avons obtenu l'aval du club et avons ainsi observé pendant l'année scolaire 2011-2012, les séances encadrées du mercredi de 17h45 à 19h.

##### 2. Groupes sociaux

La SAE du gymnase est gérée par des bénévoles membres du bureau. Ce club accueille des adultes débutants, mais également autonomes, ainsi que des adolescents qui pratiquent notamment en compétition. La proximité du mur nous a permis d'assister à de nombreuses interactions avec ces adultes et ces jeunes compétiteurs. Les enfants viennent à la séance avec leurs parents qui les déposent ou peuvent rester pour y assister. Ils sont âgés entre 8 et 11 ans et la plupart débutent l'escalade. Gilles est la personne responsable de l'encadrement des séances. Il a obtenu un Brevet d'État d'Éducateur Sportif 1<sup>er</sup> degré option escalade et canyoning, validé par la FFME. Gilles a commencé l'escalade à la fin du collège puis a fait des études en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Il a à cœur de participer à la vie fédérale compétitive avec le groupe de jeunes qu'il entraîne et il participe également au bon déroulement des séances d'ouverture du club en s'assurant de la bonne pratique de tous les grimpeurs.

### 3. Dispositif matériels

La SAE observée appartient au gymnase de l'Institut National des Jeunes Sourds. C'est une structure également utilisée par les scolaires (dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et des cours d'Éducation Physique et Sportive (EPS)). La salle du gymnase se compose d'une SAE, d'un pan de bloc modulable et d'un pan Güllich – une planche en bois d'entraînement vertical équipée de réglettes pour travailler des mouvements de tractions. Lors de chaque séance, des membres du club réorganisent l'installation des tapis, indispensable à la sécurité des grimpeurs en cas de chute, la salle étant occupée dans la journée par des professeurs d'EPS qui les positionnent différemment. Le matériel mis à disposition des adhérents (cordes, système d'assurage et chaussons) est sorti à chaque session. Les dégaines<sup>449</sup> sont mises en place de façon permanente sur le mur. Pour s'initier à l'escalade, les enfants disposent donc du mur et de la structure de pan permettant de s'échauffer avec des pas de blocs.

### 4. Situation de l'observateur

Dans le cadre de cette observation, nous avons essayé de conserver uniquement un statut d'observatrice et donc de prise de notes concernant le déroulement des séances et les interactions qui s'y passaient. Au vu de notre statut de pratiquante de cette activité, nous avons parfois été actrice des interactions concernant la progression des enfants sur le mur ou sur le suivi des consignes parce que la situation s'y prêtait. En effet, le déroulement d'une séance d'escalade impliquait d'une part que nous soyons au même plan que les enfants et le BE (et non pas dans les gradins comme en basket-ball) et d'autre part, parce que les enfants étaient parfois demandeurs de notre présence, notamment parce que le BE avait inclus comme règle de fonctionnement qu'il vérifie le nœud du grimpeur et le système d'assurage avant que la cordée ne fasse la voie. Nous avons ainsi pris le rôle, par moment, de la personne qui les autorisait à grimper.

Les enfants se sont parfois interrogés sur ce que nous notions dans notre carnet. Quand nous leur avons expliqué le but de notre présence, ils l'ont acceptée sans remarques.

---

<sup>449</sup> Une dégaîne est composée de deux mousquetons qui s'ouvrent lorsque l'on actionne son « doigt », avec une sangle au milieu. Lorsque les dégaines sont déjà installées sur le mur, le grimpeur « en tête » insère la corde au fur et à mesure de sa progression sur le mur, dans les dégaines (le mousqueton du bas, celui du haut étant accroché dans un « clou »). Quand les dégaines ne sont pas installées sur la paroi, le grimpeur les installe dans les clous et glisse ensuite la corde à l'intérieur. Il est donc assuré au niveau de la dégaîne installée, en cas de chute il retombera au niveau de celle-ci.

Certains connaissaient même ce que signifiait « doctorat » puisque un des enfants nous a dit « *ah vous êtes chercheuse alors !* »

## 5. Les actions et points de vue des participants

Les séances se déroulent invariablement de la manière suivante. Après leur arrivée, les enfants mettent leurs chaussons et vont s'échauffer sur le pan incliné pour faire des blocs, ensuite ils vont travailler quelques voies en moulinette sur le mur.

La spécificité de l'escalade se donne à voir lors de la première séance. Ainsi, pour que l'action motrice de la grimpe soit réalisable, il est nécessaire d'appréhender en premier lieu le matériel nécessaire à l'ascension, comme le baudrier ou la corde à laquelle il faut s'accrocher. Le premier apprentissage concerne donc le nœud de huit qui est le nœud favorisé pour la pratique tant pour la facette pédagogique que pour la facette compétitive. D'ailleurs comme nous l'avons déjà précisé les enfants qui grimpent sur le mur en moulinette<sup>450</sup> doivent impérativement montrer leur nœud à Gilles, le B.E, avant d'avoir l'autorisation de commencer l'ascension :

Les gamins qui sont en autonomie (doivent être anciens) demandent à G. de vérifier leur nœud avant de commencer la voie.

Consigne: « on m'appelle toujours avant de commencer si quelqu'un ne respecte pas cette consigne, pas de séance ».

Conseil: le grimpeur demande à l'assureur de faire le mouvement d'assurance pour voir si il a compris, l'assureur vérifie le 8 du grimpeur, vérif de G et ils peuvent grimper.<sup>451</sup>

Nous pouvons noter que le bon accomplissement de la pratique de l'entraîneur se passe de la manière suivante : il donne une consigne présentant le contrat qui va s'instaurer entre lui et les enfants (portant sur la vérification). Sans le respect de cette consigne, la pratique sera interdite aux enfants. Par la suite, il leur conseille l'autogestion avant que lui ne vienne faire la vérification finale. Il est intéressant de noter que pour le bon déroulement de la pratique, la menace d'une sanction soit abordée en premier lieu et que par la suite ce soit un conseil d'ordre préceptif qui atténue la première version intransigeante de la convention qui s'organise. Ainsi, l'entraîneur se préserve de la transgression de la consigne, tout en permettant sa bonne application, par l'implication des enfants dans sa réalisation.

---

<sup>450</sup> Le grimpeur grimpe avec la corde installée dans le relais en haut de la voie.

<sup>451</sup> Extrait du journal de terrain.



L'escalade, situation de co-motricité où une coopération est présente entre le grimpeur et son assureur, nécessite de connaître les bases techniques de l'assurage. Assurer, c'est donc le fondement de l'accord qui lie les deux individus composant la cordée par un contrat implicite : « *je t'assure dans les règles de sécurité adéquates lors de ton ascension, mais tu me rends la pareille lors de la mienne* ». C'est toute une relation de confiance qu'il s'agit de mettre en place.

Dès les premières séances, l'accent est mis sur l'importance capitale de la sécurité dans la pratique. Gilles insiste donc sur la nécessité de connaître les gestes techniques rudimentaires (nœud de huit et assurage) et de se mettre dans une situation de co-contrôle dans les cordées.

Par la responsabilité qu'il détient, le B.E doit prendre garde à la sécurité des enfants, il tient donc les bouts des cordes de toutes les cordées qui grimpent même si elles évoluent à des endroits différents de la salle. Il nous explique : « *les gens qui me disent que à douze, on peut faire un cours d'escalade, je les crois pas ! Là, je fais de la sécurité, je suis au taquet mais je fais juste de la sécurité, huit minimum, ça va* »<sup>452</sup>. Dans une discussion suivante, il établira une différence entre l'encadrement pour les enfants et l'entraînement pour les adolescents qui font de la compétition, par exemple. Ainsi pour lui, il n'entraîne pas réellement les enfants mais les encadre plutôt. L'entraînement semble participer essentiellement à l'objectif de compétition et les cours pour les enfants servent à identifier lesquels, parmi eux, pourraient être probablement tentés par les compétitions d'escalade plus tard.

Parfois nous voyons des enfants glisser leurs doigts dans les clous<sup>453</sup> ou « tirer à la dégaine » pour s'aider dans la progression. Lorsqu'ils grimpent en moulinette, cette action est généralement fortement prohibée par les personnes qui sont autour et nous remarquons un adulte qui grimpe en autonomie en faire aussitôt la remarque à Gilles « *s'il met le doigt là-dedans, il se coupe !* ». Cette prescription a vraiment à voir avec l'exigence de sécurité mais nous notons également une interdiction moins franche, de la part du B.E, car elle ne concerne pas directement le rapport au corps dans l'utilisation de la dégaine pour s'aider lors de l'ascension. Il semble difficile de transmettre à la fois les règles de sécurité et celles qui

---

<sup>452</sup> Extrait du journal de terrain.

<sup>453</sup> Les clous sont l'emplacement dans lequel nous plaçons les dégaines quand nous grimpons en tête, avec la corde accrochée à notre baudrier. Dans le contexte de ce gymnase, les dégaines sont accrochées aux clous, mais il y a quand même quelques clous libres sur le mur et les prendre comme prise est dangereux.

guident une activité « correcte » ou conventionnelle selon les formes de pratiques encensées chez les grimpeurs. En effet, il s'agit également d'un acte qui est couramment condamné, non pas parce qu'il mettrait en péril l'intégrité physique de la personne – dans le cas du tirage à la dégaine – qui le réalise mais parce qu'il bafoue les règles tacites de l'escalade – qui sont très peu formalisées à part par une transmission par les pairs de manière intuitive. L'ascension du grimpeur ne doit pas bénéficier d'une quelconque aide artificielle grâce à du matériel. Le grimpeur doit être le seul acteur de sa montée en utilisant les prises (dans une SAE), la corde et le système d'assurage, mais il ne doit pas tirer avantage des autres matériels : le « tirage à la dégaine » est donc sévèrement perçu et fortement ostracisé.

Pédagogiquement, Gilles espère également que les enfants apprennent la pratique à travers leur expérience. Par exemple, un enfant grimpeur en moulinette a coincé son nœud de huit dans une dégaine sans s'en apercevoir et ne peut donc plus progresser sur la voie. Gilles choisit de se taire et nous confie « *je les laisse deviner quand c'est comme cela* ». Il est également possible d'expliquer ce choix de l'entraîneur parce que les conditions inhérentes à la sécurité ne sont pas en jeu dans cet événement. C'est ainsi une manière de didactiser l'apprentissage de la pratique que de laisser les enfants apprendre par eux-mêmes. Nous avons d'ailleurs déjà noté cela dans notre journal de terrain dans un extrait déjà théorisé :

L'escalade est un sport où l'on apprend par corps, où la sécurité est le point primordial et l'apprentissage de la sécurité est le premier rapport aux normes, à ce que nous devons et avons le droit de faire, qui est valorisé<sup>454</sup>.

Gilles insiste souvent auprès des enfants pour qu'ils grimpent le plus possible. Il presse une cordée à grimper qui se justifie « *mais je lui explique !* ». Il rétorque « *apprends par la pratique !* ». <sup>455</sup>

L'ambition première du BE semble aussi de faire partager une culture de la grimpe en voulant apprendre aux enfants les noms des prises<sup>456</sup> et les mouvements qui leur sont associés. Nous notons quand même que lors des premières séances, il ne mentionne pas l'usage courant du

---

<sup>454</sup> Extrait du journal de terrain. Troisième séance.

<sup>455</sup> Lors des séances et en entretien, Gilles nous dira que les séances d'escalade en club n'amènent pas un temps de pratique intéressant, tellement que généralement les gens prennent du temps pour discuter, choisir leur voies, préparer le matériel. L'important pour lui, compétiteur et entraîneur des adolescents en compétition est de pratiquer le plus possible pour augmenter son niveau.

<sup>456</sup> En effet, il est possible de distinguer différents types de prises qui sont constitutives d'un niveau de grimpe. Nous pouvons en citer quelques unes : bac, pince, réglette, plat, bi doigt, prises de pieds...etc.

vocabulaire entre le grimpeur et l'assuré comme le fait de dire « sec » ou « mou »<sup>457</sup>.

Une des dernières séances avant les vacances de Noël, Gilles décide de leur faire passer leur passeport. Les passeports sont une initiative de la FFME afin que chacun puisse évaluer son niveau. C'est un dispositif qui va du passeport blanc (premier niveau) jusqu'au passeport noir (niveau le plus élevé) et qui permet de caractériser la technique, la sécurité et la connaissance de l'environnement acquise par le grimpeur.

La FFME a choisi de mettre en place ce dispositif des passeports pour chaque discipline qu'elle prend en charge et c'est au sein des clubs que sont réalisés les tests. Certains responsables de club FFME avec lesquels nous avons discuté étaient assez récalcitrants à cette idée de faire passer « une évaluation » au sein de leur club, mais le secrétaire du club observé est favorable à ce procédé car il affirme « ça nous sécurise »<sup>458</sup>.

Tout se passe comme si la spécificité de l'activité escalade engendrait des principes liés à l'organisation du club qui s'efforce de garantir une responsabilité solide en matière de rapport à la sécurité et d'implication juridique des membres du bureau.

De la même manière, il est possible d'identifier des similarités entre la pratique sportive, « surveillée » par la mise en place des passeports et la « forme scolaire » identifiée et définie par G. Vincent (1994)<sup>459</sup> comme le « *mode de socialisation scolaire* [qui] *s'est imposé à d'autres modes de socialisation* »<sup>460</sup>. Il apparaît que la mise en place d'un passeport entraîne une « *scripturalisation-codification des savoirs et des pratiques* »<sup>461</sup> qui améliore l'identification des attendus de la pratique ainsi que ce qui y est permis. Il s'agit tout autant d'un guide pour la « *systématisation de l'enseignement* [qui] *permet la production d'effets de socialisation durable* »<sup>462</sup> que d'une normalisation de la pratique à travers sa codification.

Cela reste relativement proche de la forme scolaire car les passeports apparaissent comme une sorte d'évaluations par objectifs : entre savoirs acquis, savoirs en cours d'acquisition et

---

<sup>457</sup> Le fait de demander « sec » à son assureur, c'est lorsque le grimpeur se sent tombé ou veut être sécurisé, « séché ». A *contrario*, demander « du mou », c'est quand l'assureur prend trop « sec » et que le grimpeur ne peut pas avancer comme il le souhaite parce qu'il n'a pas de corde à disposition.

<sup>458</sup> Entretien réalisé le 6 octobre 2010 avec le secrétaire du club Escalade'Indoor. J.O est bénévole au sein du bureau directeur du club. Avec les autres membres du bureau ils prennent les décisions relatives au fonctionnement du club.

<sup>459</sup> Vincent G. (dir.) (1994) *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*. Lyon : PUL.

<sup>460</sup> Vincent G. (1994) *Ibid.*, p. 14.

<sup>461</sup> Vincent G. (1994) *Ibid.*, p. 31.

<sup>462</sup> Vincent G. (1994) *Ibid.*, p. 32.

savoirs à acquérir pour passer dans le niveau supérieur.

Les enfants sont donc amenés à passer le premier niveau du passeport, le passeport blanc.

Voici ce qu'il stipule :

Je grimpe en sécurité sur SAE, en bloc et en moulinette sous surveillance.

Pour enchaîner des voies en moulinette et réussir mes premiers blocs j'apprends à

**M'ENCORDER :**

à mettre correctement mon baudrier (ajusté, par-dessus les vêtements)

à passer ma corde aux points d'encordement, à tresser le nœud en huit et le sécuriser par un nœud d'arrêt

à vérifier mon équipement et mon encordement et à les faire vérifier par mon assureur et par le cadre

**PRENDRE CONFIANCE :**

à me déplacer en hauteur en maîtrisant mon appréhension

à m'asseoir dans le baudrier et me suspendre sur la corde

à redescendre en moulinette équilibré et relâché

**PROGRESSER :**

à grimper des blocs et voies aux profils variés en utilisant des poussées de jambes

**PROTEGER :**

à ne jamais distraire un grimpeur réalisant une manœuvre de sécurité (encordement, assurance...)

à rester concentré quand je réalise une manœuvre de sécurité

à attendre le feu vert du cadre pour grimper

à communiquer systématiquement avec mon assureur en utilisant un vocabulaire adapté

à ne pas stationner sur les tapis sous les grimpeurs et ne pas grimper au-dessus des autres

à me réceptionner en bloc : savoir chuter sur les tapis et amortir un saut

à toujours sécuriser le brin de corde libre par un nœud en bout de corde

à installer correctement la corde dans le frein d'assurance, positionner et verrouiller le mousqueton de sécurité sur le pontet de mon baudrier

à vérifier mon système d'assurance et le faire vérifier par le grimpeur et le cadre

à me positionner proche de la SAE mais hors de la zone de chute de grimpeurs

à assurer la montée du grimpeur en moulinette et sa descente à vitesse modérée

à bloquer le grimpeur à sa demande, en cas de chute et en fin de voie.

**GRIMP'ATTITUDE :**

à porter une tenue adaptée à l'escalade

à respecter les consignes et les règles

à respecter mon moniteur et les autres utilisateurs de la salle

JE VALIDE...

*...si je grimpe avec aisance des blocs faciles et des voies en moulinette en garantissant ma sécurité et celle des autres, sous surveillance.*

Je ne stationne pas au pied des blocs.

Je m'équipe, m'encorde.

J'installe mon frein, le positionne et verrouille le mousqueton de sécurité sur mon pontet.

Je sais utiliser mon frein d'assurance à la montée et à la descente du grimpeur.

Je bloque mon partenaire si besoin.

Je contrôle tout, bien et à 2 et j'attends le feu vert du cadre pour démarrer.

Je respecte les règles et les autres.

Je reste concentré quand je réalise un point clé de sécurité même quand on essaie de me distraire.

**Tableau 12 Notice du passeport FFME représentant le niveau blanc.**

Le passeport représente en quelque sorte les règles du jeu de l'escalade qui sont habituellement difficilement identifiables<sup>463</sup> lorsque la pratique n'est pas compétitive. Il symbolise tout autant les prescriptions et les interdictions par rapport à ce que la pratique doit être, que les comportements qui sont socialement attendus dans le monde de la grimpe. En apparence support anodin, le passeport représente ainsi la normalisation de la pratique par l'institution de référence et officielle de l'escalade en France.

Pour autant, les membres du bureau – et en particulier le B.E – effectuent une transposition pédagogique en utilisant le passeport comme un support pour valider les expériences acquises et non comme une référence exclusive qu'il s'agit de suivre ou d'appliquer dogmatiquement. Gilles a écrit sur le tableau ce que les enfants doivent faire :

-j'enchaîne une voie d'escalade cotée trois en moulinette

-j'assure un grimpeur lors de son test

-j'enchaîne un passage de bloc côté deux.

Les enfants se sont ainsi demandé ce qu'était le bloc. Nous avons déjà noté le fait que nous n'avions pas l'impression d'assister à une transmission de la culture escalade par

---

<sup>463</sup> En effet, quel est le but du jeu de l'escalade quand la pratique est séparée du contexte de la recherche de performances ? Aller en haut de la voie ? Nous comprenons bien que l'institution, pour répondre au besoin de définition de la pratique, doit la distinguer d'autres pratiques proches (comme l'alpinisme, la *via ferrata*, le terrain d'aventure) en identifiant ce qui est constitutif de l'escalade.

l'explicitation du vocabulaire spécifique qui est pourtant un point évoqué par le dispositif des passeports. Ainsi, l'entraîneur décide de leur expliquer le bloc et de leur donner quelques bribes de vocabulaire en expliquant la communication qui doit s'établir entre un grimpeur et son assureur.

Il choisit d'ajouter quelques tâches au test :

- mettre son baudrier,
- savoir où faire son nœud sur le baudrier,
- savoir faire son nœud,
- faire vérifier son nœud à l'assureur,
- l'assurage en cinq temps,
- savoir communiquer avec son partenaire.

Ainsi l'application des recommandations fédérales reste à l'appréciation du B.E selon des adaptations propres au contexte et au public concerné. Gilles modifie le passeport en hiérarchisant ce qu'il considère comme essentiel pour les enfants de son groupe et en faisant des ajustements envers des acquis à vérifier qu'il estime plus fondamentaux que d'autres. Finalement les enfants obtiendront leur passeport blanc sans avoir réalisé le test du bloc.

Comme il n'existe pas réellement d'instance de surveillance et de contrôle fiable des actions effectuées en escalade de clubs et de loisir, hormis par le B.E lui-même, les enfants acceptent ce système d'autocontrôle et de co-surveillance, en étant alternativement « l'inspecteur » de sa cordée quand son partenaire grimpe :

-Une cordée grimpe une voie. L'assureur : « *Hé, on avait dit que bleue et jaune !* », le grimpeur « *oui, je sais, j'ai triché* ».

D'eux-mêmes, les gamins se mettent la pression pour suivre une voie spécifique.

-Un duo de gamins qui monte, celui qui grimpe prend une dégaine, celui qui l'assure « *hé, c'est interdit de prendre ça !* »<sup>464</sup>

Les enfants, à travers la situation de co-motricité qu'induit l'escalade, semblent devenir les garants de la bonne pratique de la grimpe et se sentent légitimes à l'imposer à leur

---

<sup>464</sup> Extrait du journal de terrain.

partenaire de cordée quand ils sont dans le rôle de l'assureur.

Dans l'émulation de la validation de son passeport blanc de la semaine dernière, un des enfants souhaite passer le passeport jaune – le deuxième niveau, celui de la grimpe en tête. Gilles souhaite gagner du temps pour expliquer aux enfants qu'ils ne sont pas prêts pour le passer – étant donné qu'ils n'ont pas encore travaillé la grimpe en tête – et il demande à l'enfant de vérifier les tests qu'il doit faire pour atteindre ce niveau. Dans la colonne « Grimp'attitude », il est demandé de « *lover une corde* »<sup>465</sup>, ce qu'ils n'ont pas appris à faire. Finalement, il apprendra à son groupe d'enfants le « lovage » de la corde dont le groupe était demandeur.

D'ailleurs nous notons au cours de ces observations que les enfants sont réellement demandeurs d'acquérir du savoir dans le domaine de l'accomplissement pratique de l'escalade, à la fois parce que se joue une émulation compétitive mais aussi parce que le désir de progresser semble évident.

Au cours d'une séance, un des enfants demande à Gilles « *quand est-ce qu'on montera en tête, enfin, non, on sait pas, mais quand est-ce qu'on apprendra ?* ».

De la même manière, comme les règles du jeu ne sont pas facilement identifiables, les enfants se posent la question de ce qui est permis ou défendu dans la pratique en demandant parfois à Gilles ce qu'il en est :

Un gamin à Gilles : « *je me trompe ou on doit pas croiser les jambes?* »

Gilles : « *on fait comme on veut : l'escalade, c'est libre !* »<sup>466</sup>

Nous notons aussi un positionnement réel de la part du B.E vers cette émulation compétitive, sans doute que sa position d'entraîneur du groupe d'adolescents qui réalisent de belles performances en compétition l'incline vers cela. Plusieurs fois, Gilles fera des remarques insinuant qu'il ne recherche pas la pédagogie, plutôt réservée au cours d'EPS qu'au club d'escalade. Lors d'un exercice sur le pan incliné, il propose comme échauffement un jeu qu'il appelle « *hasta la muerte* »<sup>467</sup>, qui consiste à faire le plus d'allers et retours possibles sans retoucher le sol sur le pan de bois très incliné. Comme le pan est très incliné, nous lui en faisons la remarque, la réponse du BE est sans appel : « *non, non, on n'est pas en EPS,*

---

<sup>465</sup> Il s'agit de l'expression signifiant que la corde est rangée de manière ordonnée.

<sup>466</sup> Extrait du journal de terrain.

<sup>467</sup> Littéralement, « jusqu'à la mort ».

*je ne m'adapte pas au plus nul mais au plus fort, ici, on vise l'excellence ».*

C'est dans l'arrivée de situations précises que l'apprentissage se complète. Suivant les circonstances, les enfants vont apprendre ce qu'il convient de faire, comment et de quelles manières ils doivent le faire (gestes techniques, placement) et c'est par l'intervention spécifique de celui qui détient le savoir que l'actualisation de la situation d'apprentissage s'opère. Ainsi, dans ce cas précis, nous ne sommes pas très éloignés des problématiques et des savoirs mis en avant dans les débats sur l'éducation et sur l'EPS en particulier.

Pourtant comme nous l'avons déjà souligné, Gilles ne se situe pas dans cette optique de transmission des savoirs, une de ses priorités semble être de provoquer l'émulation compétitive de son groupe d'enfants. Il apprécie d'organiser des mini-défis qui opposent les enfants entre eux en les poussant à être les meilleurs, avec des exercices comme le fait de tenir le plus longtemps possible sur une poutre<sup>468</sup> en étant chronométré, par exemple. Pour autant, l'accomplissement moteur de l'escalade dans un club où la majorité des adhérents adultes la pratiquent selon une modalité ludique de loisir, n'emprunte assurément pas les traits caractéristiques de la compétition jouée<sup>469</sup>.

Ainsi c'est l'option favorisée par Gilles, en concordance avec l'institution de tutelle à laquelle il se réfère (la FFME), de provoquer cet allant vers l'antagonisme, vers la méritocratie, vers le résultat et le record. Il nous expliquera plus tard qu'il a choisi cet exercice de la poutre pour identifier les cordées qu'il allait pouvoir constituer et déterminer à quels duos il allait pouvoir donner l'impulsion pour progresser.

Lors de la treizième séance, en janvier, le groupe a appris à grimper en tête. Gilles a décomposé le savoir en deux sessions. Une première séance est consacrée à l'apprentissage de la mise en place des dégaines dans le sens optimal, séance que le B.E transforme également en un concours de celui qui mettra les dégaines le plus rapidement. La seconde séance s'oriente sur les modifications qui se jouent au niveau de l'assureur. En effet, s'il y a grimpe en tête, la corde n'est plus installée dans le relais du haut comme dans la moulinette mais au baudrier du grimpeur qui l'installe au fur et à mesure de son évolution dans les clous

---

<sup>468</sup> Les poutres en escalade sont réservées pour faire des tractions. Il s'agit généralement de pans en résine synthétique (comme les prises), fixés sur un mur, avec différents emplacements pour y mettre les doigts d'un niveau à l'autre et effectuer des tractions dessus.

<sup>469</sup> En effet, quand nous observons les autres adhérents adultes du club, nous remarquons qu'ils grimpent souvent en moulinette et que leur pratique se prête plus à une modalité ludique portée sur le loisir que la compétition, ce que confirmera Gilles en entretien.



du mur ; l'assureur distribue ainsi différemment la corde de manière à reprendre ou donner « du mou ».

Gilles insiste aussi sur la coopération et la compréhension au sein de la cordée pour co-évaluer le niveau de chacun concernant la capacité à réaliser une voie. Les enfants doivent être acteurs de leur apprentissage et de leur progression dans la pratique de l'escalade.

Nous notons aussi que depuis que le groupe d'enfants grimpe en tête, Gilles est beaucoup plus enclin à leur donner des conseils, des astuces de positionnement, chose qu'il ne faisait pas du tout lorsqu'ils grimpaient en moulinette.

De la même manière, les personnes référentes du bureau, qui grimpent au milieu des adultes autonomes, sont davantage disposées à prêter attention aux enfants pour vérifier qu'ils assurent correctement, c'est-à-dire sans lâcher « le brin de vie »<sup>470</sup> ou à vérifier qu'ils mettent la corde dans les dégaines dans le bon sens<sup>471</sup>.

Certains enfants sont obnubilés par la performance et la cotation maximale qu'ils peuvent atteindre. Gilles leur conseille plutôt de ne pas viser des cotations importantes, mais de se constituer « des bras » en faisant de la « conti »<sup>472</sup> avant d'envisager la recherche de performances.

Dans cet ordre d'idée, afin de favoriser leur endurance, Gilles les fait travailler dans des voies en dévers<sup>473</sup>. C'est aussi un prétexte pour pouvoir aborder le sujet de l'assurage dynamique<sup>474</sup>.

Ainsi, il est possible d'identifier que l'apprentissage de l'escalade s'opère en plusieurs temps. D'abord, il est nécessaire que les enfants s'habituent aux manipulations du matériel pour

---

<sup>470</sup> Le « brin de vie » est l'expression communément attribuée au morceau de la corde qu'il ne faut pas lâcher. Quand l'assureur est droitier, c'est le côté de la corde qui ressort à droite du système d'assurage. Si le grimpeur venait à tomber, la corde défilerait de ce côté-là et la chute pourrait occasionner un accident.

<sup>471</sup> Les règles préconisent un sens précis pour insérer la corde dans les dégaines (il faut que la corde accrochée au baudrier du grimpeur soit contre le mur et celle de l'assureur ressorte de la dégaine), car en cas de chute, il est supposé que la force de la corde puisse ouvrir un des « doigts » de la dégaine qui entrainerait un retour au sol. Ces règles ne sont pas expressément prescrites dans les règlements FFME, même dans le dossier consacré aux « règles de sécurité ». C'est réellement par une transmission orale par les pairs que s'instaure cette règle que les personnes responsables de la formation de débutants jugent généralement primordiale.

<sup>472</sup> Le terme « conti » fait référence au fait de faire de la « continuité », d'enchaîner les voies pour devenir résistant.

<sup>473</sup> Les dévers sont les pans de mur dont l'inclinaison est au-delà de la verticale et où le centre de gravité du grimpeur est donc toujours rejeté.

<sup>474</sup> L'assurage dynamique consiste à accompagner le grimpeur en cas de chute pour ne pas le « sécher » comme peuvent le faire des débutants qui cherchent à bloquer la corde absolument. Cela diminue les forces de choc chez le grimpeur.

assurer leur pratique en toute sécurité. Ensuite, il leur sera possible de diversifier leur pratique en devenant plus autonomes. Néanmoins, il apparaît que nous ne sommes pas dans une situation de transmission de code du jeu à proprement parler, sans doute parce que l'escalade reste une pratique spécifique concernant son statut par rapport aux autres sports enseignés en club qui vise plus l'autonomie du grimpeur que le suivi d'une codification claire et précise.

À notre première arrivée dans le gymnase, nous avons instantanément remarqué un poster collé au mur concernant le code du sportif :

Tout sportif débutant ou champion s'engage à :	
1)	se conformer aux règles du jeu
2)	respecter les décisions de l'arbitre
3)	respecter adversaires et partenaires
4)	refuser toutes formes de violences et de tricheries
5)	être maître de soi en toutes circonstances
6)	être loyal dans le sport et dans la vie
7)	être exemplaire, généreux et tolérant.

**Tableau 13 Code du sportif affiché dans le gymnase Henri Barbusse lors des séances d'escalade au club Escalade 'Indoor.**

Il s'agit d'un document intéressant pour deux raisons. D'une part, parce qu'il pointe le fait que le gymnase est un espace spécifique qui nécessite une explicitation d'un code distinctif des espaces sociaux habituels. Il s'agit d'y adopter une démarche particulière qui rend obligatoire une formulation précise et un cadre ordonné. D'autre part, à travers les notions développées tel que le respect, la loyauté, la conformité, nous sommes assurément dans la thématique de la transmission d'une façon de se comporter au sein du système sportif qui est relative au système de valeur couramment attribué au sport.

## b) Un stage d'escalade au sein d'une structure artificielle privée auprès d'un public jeune

### 1. Entrée dans le milieu

Afin de compléter nos observations sur la pratique de l'escalade, nous avons jugé opportun de nous rendre dans un autre espace qui dispense l'activité. En effet, la réalité de l'escalade est diverse et il est aussi possible de pratiquer hors club dans des structures artificielles privées. En Ile-de-France, il existe de nombreuses structures de ce genre et si nous nous intéressons à la culture normative de l'escalade, nul doute que l'observation de ce milieu nous apportera des pistes également.

Nous avons ainsi échangé avec le directeur d'une salle privée d'escalade artificielle au nord de la région parisienne afin d'avoir son autorisation pour venir observer un stage avec des enfants pendant des vacances scolaires. Dans le même ordre d'idée que pour le basket-ball, si nous nous consacrons à la transmission du code du jeu, il est intéressant d'observer ce phénomène sur un temps long comme une année scolaire, sportive et associative et un temps plus court comme celui d'une période de vacances.

Nous avons ainsi convenu avec un Brevet d'État, nommé Fabien, de l'accompagner pendant une semaine pour observer et prendre des notes sur les cours qu'il allait dispenser.

## 2. Les groupes sociaux

Les groupes sociaux en interaction dans ce milieu sont divers car le lieu est une structure privée qui accueille un public différencié. Le public qui compose ce stage est donc un groupe composé de deux enfants et de cinq adolescents. Parmi eux, les enfants et trois des adolescents n'ont jamais pratiqué l'escalade. La personne qui s'occupe de ce stage, Fabien, s'est mise à l'escalade (et notamment la facette compétitive) à la fin du lycée, il a décidé de s'orienter sur un brevet d'État escalade et canyoning. Il a suivi des études de STAPS. C'est donc un salarié de MurMur. Comme la structure est prestataire de service pour proposer la pratique de l'escalade, le manager de la salle joue un rôle important. Il ne rentrera pas forcément en interaction avec les enfants, mais les décisions prises par rapport au règlement intérieur de sa structure peuvent influencer sur la manière dont ce stage va se dérouler. À cette période de l'année, les vacances scolaires de février, peu d'adultes sont présents, en tout cas en matinée, pour grimper en autonomie.

## 3. Dispositifs matériels

La salle privée, MurMur, se situe à proximité d'une station de métro à Pantin (93). Il s'agit d'un hangar proposant 1550 m<sup>2</sup> de surface grimpable dont 175 m<sup>2</sup> de pans pour la pratique de bloc. Le mur va jusqu'à 17 mètres de haut et met à disposition du public 390 voies.

Le lieu est divisé en différents espaces, un espace pédagogique moins haut pour les débutants, la salle principale présentant différents profils de voies et la surface de pans pour travailler des enchainements de blocs. Il existe également une partie consacrée à la musculation, avec quelques appareils. Le matériel nécessaire à la pratique - corde, chaussons, baudriers, système d'assurage – était prêté par MurMur.

#### 4. Situation de l'observateur

Contrairement à la pratique du basket-ball où nous restions dans les gradins pour l'observation, en escalade, nous sommes au même plan que la situation observée. Nous avons ainsi accompagné Fabien au plus près des situations, légèrement en retrait avec notre cahier de notes. Comme à l'accoutumée, les enfants n'ont pas du tout été surpris par notre prise de notes et nous prenaient même parfois pour une seconde B.E.

#### 5. Les actions et points de vue des participants

La première explication de Fabien pour les enfants concerne l'explicitation de la différence entre la grimpe en tête et la grimpe en moulinette. Puis il s'inquiète de savoir s'ils savent ce qu'est le nœud de huit et l'assurage. Comme certains du groupe sont novices, il va leur apprendre ces rudiments de l'escalade en leur donnant des tactiques mnémotechniques pour s'en souvenir et automatiser plus rapidement la manœuvre en insistant sur la sécurité et la bonne façon de faire notamment dans l'assurage avec la conservation primordiale du « brin de vie ».

À première vue, et sans doute parce que le contexte est distinct de notre première observation en escalade (notamment concernant la durée de l'apprentissage), Fabien adopte une pédagogie différente de celle de Gilles. Il autorise par exemple une fille à prendre toutes les prises de la voie qu'elle effectue, parce que cette montée est davantage un apprentissage de la manœuvre de l'assurage pour son compagnon de cordée<sup>475</sup>.

Une réelle volonté de transmettre aux enfants les ressources culturelles de l'escalade est présente. Fabien parle des risques, de l'importance de la sécurité, mais aussi des cotations et de leurs valeurs. De la même manière, il propose, notamment aux cinq adolescents plus expérimentés, des conseils de placement, des tactiques pour ne pas se fatiguer et pouvoir être plus endurants dans la voie. Il évoque avec eux l'intérêt de faire de la désescalade, c'est-à-dire d'escalader une voie et de la redescendre en expliquant que cette manière de faire oblige à faire attention à ses pieds, chose qui n'est pas forcément faite en montée.

Les séances se déroulent de façon identique : un échauffement sur des voies faciles, puis l'enchaînement de quelques voies en moulinette pour la cordée d'enfants et en tête pour le

---

<sup>475</sup> En escalade sur SAE, le principe normatif tacite est de suivre une voie. Les murs sont parsemés de prises de différentes couleurs dont une couleur symbolise une voie. Il s'agit de prendre seulement les prises d'une seule voie pour pouvoir dire que l'on a « sorti » une voie.

groupe d'adolescents. La séance se termine sur plusieurs combinaisons de blocs dans l'endroit du pan. C'est donc un moment plus ludique, sans matériel et où en cas de chute, ils atterrissent sur des tapis. Fabien les conseille aussi pour réussir à sortir des blocs comme le fait de chercher à bien placer les pieds ce qui permet de moins forcer sur les bras. Il me dira en entretien que dorénavant, c'est une des disciplines qu'il affectionne le plus dans la pratique de l'escalade, notamment en ce qui concerne la compétition. Les compétitions de blocs sont selon lui plus détendues et moins rigoureuses que celles de difficulté et c'est une modalité qu'il préfère<sup>476</sup>.

Nous pouvons faire le même constat que lors de l'observation précédente. C'est lorsqu'une situation se produit dans le contexte qu'elle devient le prétexte à un apprentissage, à une transmission de savoir :

Un des ados descend son pote par à coups,

Fabien lui explique que si il le descend comme ça, ça lui brûlera les mains et il risque de lâcher ensuite. Il lui montre comment faire coulisser la corde en donnant du mou.<sup>477</sup>

Une des membres d'une cordée à côté du groupe d'enfants a fait un nœud à son baudrier qui n'est pas un nœud de huit. Le responsable de MurMur s'en inquiète, c'est Fabien qui le rassure en lui disant qu'il s'agit d'un double nœud de chaise.

Nous remarquons que le public adulte qui vient à MurMur ne grimpe pas beaucoup en tête mais plus en moulinette. En en parlant avec Fabien, il évoquera les « vrais grimpeurs » qui attestent d'une différence entre ceux qui viennent pour le loisir (le public habituel de MurMur et certains adhérents de clubs) et ceux qui viennent pour progresser et dépasser leur performance individuelle. Il me dira qu'une des politiques d'accueil de MurMur est de prévoir des voies en plus grande majorité avec des cotations moyennes pour que la masse de passionnés d'escalade vienne chez eux.

Nous remarquons aussi d'autres Brevets d'État et ouvreurs qui font de nouvelles voies sur un pan de la grande salle. Le principe pour donner la cotation repose sur l'agrégation des perceptions de ceux qui la grimpent. Ils ont ainsi placé un tableau avec la couleur de la nouvelle voie et ceux qui la font peuvent donner une cotation. Nous reviendrons sur cette

---

<sup>476</sup> Certaines compétitions de blocs se déroulent plus sur le mode du *contest*, sorte de concours convivial où l'organisation est moins rationalisée qu'une compétition fédérale et où l'autonomie du compétiteur prime sous le principe de l'auto arbitrage.

<sup>477</sup> Extrait du journal de terrain.

question de la cotation qui reste un critère discuté et qui est très différemment perçu par les grimpeurs dans l'analyse des entretiens [Cf. Partie Quatre].

#### 4. Des observations pointant une exigence de sécurité comme première appréhension de la norme

La conclusion portant sur les observations en escalade repose sur deux constats. Le premier concerne une des particularités de l'escalade dont l'univers normatif est empreint de principes de sécurité en parti dus à la réalisation pratique de l'activité : usage de matériel spécifique et espace de déplacement vertical. Ainsi, non moins que des règles du jeu qui prescrivent des manières de faire, l'escalade est une pratique de recommandations et de conseils. Ces préceptes et indications présentent tout de même un aspect régulateur en permettant des actes et en interdisant d'autres mais plus dans l'idée de préconisations à suivre que d'applications règlementaires formalisées. Ces propositions sont induites par la transmission par l'entraîneur d'une culture de la grimpe et de la différenciation entre les actes qui se font, qui sont permis et ceux qui ne sont pas tolérés (par exemple, le fait de s'aider en tirant la dégaine dans un passage difficile). Encore une fois, c'est à travers la socialisation et les « formes » favorisées que se joue cette passation de la culture de l'escalade (donc un domaine où les valeurs et les normes sont présentes). La sécurité semble être la condition irréductible de la pratique, notamment en club, encadrée par un B.E, et traverse la régulation sans que ne soit jamais mentionnée de référence à un corps arbitral, à des sanctions ou à un règlement. C'est par la cooptation par les pairs (B.E, membres du bureau du club, autres grimpeurs) que l'actualisation du permis/défendu/conseillé s'opère comme nous pouvons le voir dans le cadre d'interaction avec des membres du club ou du bureau dans la première observation.

Cette analyse concernant l'escalade est en concordance avec la réalité historique de sportification de l'activité qui s'est progressivement organisée par l'intermédiaire de ses pratiquants. Le processus de sportification semble bien présent avec une préoccupation des entraîneurs de provoquer l'émulation compétitive des enfants au détriment peut-être d'une éducation à l'escalade dans une visée pédagogique comme pourraient être des cours d'EPS d'escalade en collège ou lycée. Nous avons tout de même perçu une différence entre les deux observations avec la première où le B.E s'orientait clairement dans une démarche pro-compétitive et la deuxième qui mettait en scène un entraîneur plus disposé à didactiser ses

cours. Sans doute que la différence de temporalité et la personnalité de chacun influent sur cette distinction.

Cette absence de dispositif de sanctions et de jugements s'actualise dans notre deuxième constat. La socialisation et les actions réciproques, qui se jouent entre l'entraîneur et le groupe d'enfants, mais surtout entre les partenaires d'une cordée, entérinent la régulation, c'est-à-dire que les enfants eux-mêmes participent à l'« ordre négocié » (A. Strauss, 1992). Nous ne sommes pas uniquement dans une régulation verticale où l'entraîneur détient le savoir normatif de la pratique et est chargé de le transmettre, mais aussi dans une régulation horizontale où la normalisation de l'escalade apparaît comme décentralisée car partagée par tous les pratiquants.

Ainsi se maintient au sein de la pratique de l'escalade, un ordre plus régulateur (au sens de prescripteur) que normatif (même si une appréciation de l'ordre de l'idéal qui modèle ou rend conforme la pratique se donne à voir) progressivement mis en place par les enfants eux-mêmes. Ils sont dans la négociation de leurs actions par rapport au jugement (proche de la recommandation, du conseil) apporté par leurs pairs (le compagnon de cordée, le B.E).

Cela se donne à voir lorsqu'un enfant rappelle à un autre qu'ils avaient décidé de ne prendre que les prises bleues et jaunes et que le « pris en faute » reconnaît « *oui, j'ai triché* ». Il semble plus évident d'être dans la négociation si le public est profane (comme les enfants) car comme nous l'avons déjà souligné, ils sont eux-mêmes en demande de régulation. C'est une question concernant l'intention qui intervient ici : le fait que les enfants soient débutants dans l'activité les incite à se rattacher à ce qu'ils peuvent considérer comme objectif dans leur pratique, en l'occurrence, ne pas tricher. Nous pressentons tout de même les présupposés normatifs qui se jouent et qui sont favorisés par les choix de l'entraîneur, par les caractéristiques de l'activité. De la même manière qu'A. Strauss (1992) étudie l'univers de l'hôpital où même les malades sont engagés dans la procédure de la négociation, les enfants viennent à marchander la régulation de l'escalade dans le but d'être conformes à l'idéal de l'activité, comme dans le fait de s'autoriser à prendre les prises bleues et jaunes de deux voies plutôt qu'une seule ou de tolérer « la triche » pour imprimer un espace de permis/défendu dans une pratique qui n'est pas précise sur ces questions.

C'est en quelque sorte une relecture du contrat ludique qui s'effectue à chaque réalisation pratique de la grimpe. De nouvelles clauses s'ajoutent, sont retirées, s'actualisent et se

formalisent tout autant par l'intermédiaire du B.E – d'après les consignes d'exercices données – que du compagnon de cordée – selon l'implication qu'il a. Le résultat de l'ordre négocié « *agit aussi sur les règles les plus formalisées et permanentes de l'organisation, ainsi que sur les politiques, les conventions et les ententes établie* »<sup>478</sup>. De plus, envisager l'analyse sous le prisme de la négociation permet de dépasser la dualité concernant l'analyse sociologique de l'individu (libre ou déterminée). L'idée de négociation implique une exposition à des contraintes propres aux mondes sociaux traversés par les individus, donc affirmant l'importance contextuelle. C'est donc encore une fois l'aspect interactif qui se déclenche avec les actions réciproques des individus qui est constitutive du domaine normatif et encore plus, régulateur, de l'activité sportive.

## 5. Observations sur le paintball

Comme nous l'avons précédemment expliqué, les observations au paintball n'ont pas eu lieu de la même manière que pour le basket-ball et l'escalade. Nous allons donc diviser ces observations en trois temps. D'abord, celles des entraînements de l'équipe que nous avons suivie. Puis, celles portant sur les compétitions en distinguant une manche européenne du Millenium et l'observation du championnat de France.

### a) Observation des entraînements des Scalps en juin 2010 et juin 2011

#### 1. Entrée dans le milieu

Quand nous avons commencé à nous intéresser au milieu du paintball, nous avons cherché un terrain d'enquête proche de la région parisienne. Sur le site de la FPS, quelques clubs étaient recensés, nous avons donc envoyé des mails pour contacter certaines équipes en leur expliquant que nous souhaitions les observer pour notre travail de thèse. Après une réponse positive mais sous condition de faire lire nos notes à chaque venue, nous avons eu une seconde réponse de la part de L. Capron, entraîneur et joueur de l'équipe des Scalps. C'est donc cette équipe que nous avons décidée de suivre en observant des entraînements (des *trainings* dans leur vocabulaire) ou en les accompagnant lors de compétitions. Le fait de rencontrer Laurent et ses joueurs nous a ainsi permis d'entrer peu à peu dans le milieu paintballistique d'Ile-de-France.

---

<sup>478</sup> Strauss A. (1992) *La trame de la négociation*. Paris : l'Harmattan, p. 251.



## 2. Les groupes sociaux

Ce sont essentiellement des paintballeurs pratiquant le paintball sportif en compétition que nous avons rencontrés ainsi que des arbitres, des entraîneurs, des propriétaires de terrain ou des personnes membres de la fédération, mais la plupart sont ou ont été pratiquants. Dans cette observation, ce sont davantage des membres des Scalps que nous avons connus, même si des membres d'autres équipes pouvaient être présents aux *trainings* tant le milieu du paintball en Ile-de-France opère un mélange de tous les paintballeurs entre eux – *trainings* partagés entre autre.

## 3. Dispositifs matériels

Les observations de *training* ont toujours été réalisées sur le terrain de PBS91 à Saulx-les-Chartreux dans l'Essonne. Au début de nos observations, leur terrain était caché de la vue du public, derrière d'immenses haies dans des champs abandonnés qu'ils avaient aménagés. Par la suite, avec l'accord de la mairie, ils ont installé deux terrains de paintball aux normes préconisées par la FPS avec toutes les installations adéquates, plus en évidence sur le stabilisé de football.

Le paintball sportif tel que nous l'étudions se pratique essentiellement sur des terrains en extérieur. Il peut arriver que certaines équipes s'entraînent dans des gymnases pendant l'hiver, quand les conditions climatiques ne permettent pas d'être en extérieur<sup>479</sup>. Les terrains sont dans une moindre mesure normalisés et nous avons détaillé les caractéristiques de la rationalisation de l'espace au paintball dans une autre partie [Cf. Partie Deux]. La pratique du paintball fait appel à divers usages matériels à caractère mécanique, comme nous l'avons déjà souligné. En fait, le paintball pourrait être catégorisé dans les pratiques faisant appel « *aux réflexes* » (C. Pociello 1981) et où les sportifs sont en recherche constante d'informations. Nous ne pouvons pas classer le paintball dans les sports mécaniques car cette attribution est ordinairement réservée aux sports utilisant des véhicules motorisés comme les courses automobiles. Il faut noter également que les équipements vestimentaires sont importants en partie pour la protection du paintballeur.

---

<sup>479</sup> Cette pratique en intérieur repose sur l'invention de la *reball*, une balle sans peinture réutilisable. La pratique est donc un peu différente car elle ne permet pas la marque du joueur touché par une trace de peinture et fait donc appel à une autonomie du joueur pour sortir de lui-même s'il a été marqué.

#### 4. Situation de l'observateur

Lors des trainings, nous nous situons hors du terrain de jeu pour des raisons de sécurité, le terrain n'étant pas accessible aux personnes sans casques et les billes explosant de toute part. Nous avons essayé de nous placer à côté de la personne qui prenait en charge l'entraînement ou de ceux qui ne jouaient pas pour écouter leurs sujets de conversation et pouvoir leur poser des questions concernant nos interrogations face à cette pratique que nous étions en train de découvrir. Nous étions donc au plus proche des filets vers le milieu de la longueur du terrain ou alors vers le milieu de la largeur du terrain pour mieux percevoir les interactions qui s'y jouaient. Quand nous sommes habituée à observer en tant que chercheuse ou spectatrice des sports collectifs, le regard doit s'habituer à la spécificité du paintball : le fait que le support de la marque ne se passe pas à l'endroit où les joueurs font action de jeu d'éliminer leurs adversaires mais lorsque la base adverse est « buzzée ». La complexité repose sur la difficulté à suivre les actions du jeu et le final de l'interaction de marque<sup>480</sup>. Lors de ce premier *training*, le constat qui s'impose à nous repose donc sur la contrainte de bien visualiser les échanges de tirs. En effet, comme nous n'avons pas incorporé la pratique, il est pour l'instant délicat et compliqué de savoir où se passent les actions et à quel endroit regarder pour identifier les actions de marquage de l'adversaire.

#### 5. Les actions et points de vue des participants

La première chose que nous avons notée concerne l'important déplacement de matériel utile à la pratique avant de se rendre sur le terrain. Les Scalps disposent d'une salle dans un petit complexe en dur, réservé au football, au stade Roger Gyger de Saulx-les-Chartreux, où ils peuvent entreposer leurs bouteilles de CO<sup>2</sup>, leurs compresseurs et leurs souffleurs d'obstacles qu'il convient de transporter jusqu'au terrain.

À première vue, il existe déjà une différence certaine entre la pratique d'un sport institutionnalisé qui bénéficie d'infrastructures permanentes et durables et celle d'une activité où il faut quasiment reconstruire l'espace de jeu à chaque fois.

Préparation importante, mécaniquement parlant :

---

<sup>480</sup> Selon Remy C. (2007) Ni cliché, ni séquence : s'arrêter sur l'image. *Ethnologie française*, vol. 37. Dans la description ethnographique, l'injonction à trouver du sens qui assure la pertinence de ce qui a lieu fait que « nous percevons les événements comme des "touts", il est donc difficile de saisir et de restituer la multitude de détails comportementaux et de singularités, comme les postures ou les techniques du corps, qui fondent pourtant le contenu des cours d'action ». p. 90. C'est précisément là que se situe la difficulté d'appréhension visuelle du paintball sportif.

- essence dans compresseur,
- souffler les obstacles,
- préparation des billes dans les pots de billes puis les entreposer dans les boîtes de billes dans les pits (ou alors à l'abri de la lumière) : division du travail, chacun s'occupe de quelque chose, remplir chargeur d'air comprimé (connaissance du matos et du vocabulaire)
- vérifier la pression (pas plus de 300 pieds par seconde, 90m/s).<sup>481</sup>

Au premier entraînement auquel nous avons assisté, nous sentons que les paintballeurs ont à cœur de nous expliquer au mieux les tenants de leur pratique et c'est à travers l'usage de l'analogie métaphorique qu'ils entendent nous apporter une illustration. Ainsi, comparer le paintball au jeu d'échec est une suggestion qui revient à plusieurs reprises dans les conversations. Les paintballeurs se mettent en parallèle avec les pions du jeu en soulignant leur intentionnalité lors de cette action de déplacement pour trouver le meilleur angle de tir pour toucher un adversaire.

Au début de l'entraînement, quelques uns suggèrent de s'échauffer en courant autour du terrain et en réalisant quelques étirements. L'entraîneur nous assure à plusieurs reprises de la bonne volonté sportive de l'équipe concernant ces automatismes d'entraînement ou d'échauffement mais nous percevons tout de même l'absence de motivation de quelques uns.

Comme la pratique du paintball, même en matière d'entraînement, est relativement coûteuse en billes, l'intention est de décomposer les phases de jeu pour s'attarder sur le *prebank*, les quelques secondes qui suivent le signal de départ de la base, lorsque les joueurs vont se placer derrière les obstacles et que selon leur rôle, certains membres de l'équipe vont couvrir ces déplacements et tenter d'atteindre quelques adversaires également. Ainsi, cela permettra aux Scalps de réviser cet instant crucial de la confrontation avec les adversaires – où il est possible de chercher à bien se positionner, de marquer certains concurrents, mais également de perdre un des leurs – sans utiliser une quantité de billes trop importante.

La personne s'occupant de l'entraînement désire appliquer les méthodes de préparation

---

<sup>481</sup> Extrait du journal de terrain.

d'autres activités sportives comme l'athlétisme, notamment pour la similarité qui se donne à voir avec le départ de la base et les départs en athlétisme. Nous échangeons ainsi sur la puissance développée à ce moment et le rapport aux entraînements VO<sup>2</sup> max qui pourraient être mis en place. Elle propose donc des situations d'exercice à trois contre trois pour travailler le déplacement au départ.

Les paintballeurs avec lesquels nous discutons reconnaissent qu'une des préoccupations de leur activité réside dans la multiplicité des formats, qui évoluent régulièrement. Par exemple, les formats longs (ceux en plusieurs points) n'existent que depuis quatre ou cinq ans et c'est aux joueurs de s'adapter aux modifications choisies par les équipementiers du paintball ou par les structures qui tiennent les compétitions – la FPS dans le cadre de la ligue IDF et des compétitions fédérales, les terrains privés pour les tournois.

Ainsi le paintball semble réellement s'inscrire dans un processus de sportification où les procédés évoluent selon le mode de l'expérimental comme l'a souligné Y. Léziart (2013). L'auteur note que la transformation des règles sportives appartient à « *un domaine au plus près de l'empirie. Les règles sont des adaptations permanentes des contraintes que l'institution crée pour que le niveau de jeu progresse. Les règles poussent la pratique des joueurs à devenir sans cesse plus efficace. L'idée de performance, fondatrice des pratiques sportives se justifie ainsi. [...] Les nouvelles règles naissent dans cet esprit et sont toujours soumises à l'épreuve de la pratique. C'est l'intérêt constaté dans la transformation du jeu qui les valide* »<sup>482</sup>. Nous avons vu que le cas du paintball est sans doute plus singulier que les autres pratiques sportives concernant ces modifications réglementaires car elles proviennent plus souvent des équipementiers vendant le matériel spécifique à la pratique que des pratiquants ou de l'institution sportive elle-même.

Avant une manche de la compétition européenne du Millenium, nous avons observé un second entraînement. Cet entraînement s'effectue avec des membres de différentes équipes des Scalps (selon les formats et le niveau) ainsi qu'avec d'autres paintballeurs d'équipes diverses. Nous nous rendons compte qu'il existe un *turn over* important dans le milieu du paintball, du moins en Ile-de-France. Des joueurs appartenant à d'autres équipes ont maintenant intégré le club des Scalps, PBS 91.

---

<sup>482</sup> Léziart Y. (2013) La règle sportive, reflet de l'intelligence humaine en action : approche anthropologique. In *Opus cité*, p. 27.

Nous notons que certains membres des Scalps n'ont parfois pas tout leur matériel lors des *trainings*. Ils peuvent avoir l'armature principale de leurs lanceurs, mais pas forcément la bouteille pour le gaz ou le *loader* pour entreposer les billes. Ils vont donc emprunter le reste de l'équipement nécessaire à leurs camarades.

Comme avant chaque entraînement, le matériel est apporté sur le terrain pour pouvoir mettre de l'air dans les bouteilles et gonfler les obstacles sur le terrain. Ainsi que le « radar chrony » pour vérifier la vitesse de sortie des billes du lanceur.

À chaque entrée sur le terrain en compétition, des arbitres sont chargés de vérifier la vitesse de sortie de billes du canon avec un radar. Sur chaque site de compétition, il existe *la zone chrony* où les joueurs peuvent ajuster le réglage de leurs lanceurs selon les exigences règlementaires. Les Scalps ont également mis en place un endroit spécifique pour contrôler cela près de leur terrain.

Les joueurs montent également le terrain d'entraînement selon le *layout* de la prochaine manche du Millenium. Ils vont positionner les structures gonflables sur le terrain comme indiqué pour la prochaine compétition importante. Comme nous l'avons déjà mis en évidence, les *layouts* des terrains évoluent à chaque compétition. C'est une des raisons pour laquelle les équipes s'entraînent avant chaque manche compétitive. Elles doivent sans cesse réajuster leurs angles de tirs et redéfinir des schémas tactiques de placement et de déplacement selon l'emplacement des obstacles. En quelque sorte, il n'existe pas d'automatisation complète des actes moteurs, l'incertitude liée à l'espace reste relativement présente tant la stéréotypie de l'action motrice ne peut pas s'actualiser à chaque nouveau *layout*. Ils sont aussi en possession d'un capteur laser qui calcule les angles.

Comme lors du premier *training*, les entraînements se jouent en *break*, c'est-à-dire en ne jouant que les premières secondes du *prebunk* et sans faire le point en entier (toujours dans l'idée de ne pas utiliser trop de billes). L'action de jouer en *break* permet ainsi de découper les séquences de jeu en s'intéressant aux réactions des joueurs par rapport à leurs vis-à-vis, c'est-à-dire leurs adversaires directs. Conformément aux formats de jeu, qu'ils jouent à trois ou à cinq, les paintballeurs ont alors souvent un adversaire de référence selon l'emplacement qu'ils vont choisir et en fonction de l'endroit, si il est possible de croiser le terrain ou d'opérer en ligne directe. Ce même vis-à-vis peut changer selon les circonstances de jeu, les éliminations et les marquages. Il est important qu'il y ait une certaine cohésion au sein de

l'équipe. Par exemple, selon le placement des avants, il est possible d'empêcher un arrière de trouver sa ligne de tir et d'éliminer un partenaire s'il marque un joueur en avant d'un jet de peinture.

La présence de nouvelles recrues lors de cet entraînement est également le prétexte à l'apprentissage ou à la révision du code des Scalps. Ce code permet d'identifier rapidement les obstacles par une combinaison d'une lettre et d'un chiffre pour rendre compte de l'emplacement des adversaires. Comme cela les joueurs savent dans quelle direction et vers quels obstacles tirer.

## b) Observation du championnat de France à Guerville (78) le 26 juin 2010

### 1. Entrée dans le milieu

C'est par l'intermédiaire des Scalps et de leur entraîneur que nous nous rendons au Championnat de France de Paintball (CDF) en juin 2010. Il a lieu à Guerville dans les Yvelines sur le terrain d'Universal Paintball, qui est une structure accueillant du paintball de loisirs, en « camo » et qui possède deux terrains de *speedball* pour la pratique « fluo » de compétition. Les Scalps ayant deux équipes sélectionnées pour le CDF en semi trois et semi trois jeu long, nous avons décidé d'observer le championnat et de suivre les Scalps lors de cette compétition.

### 2. Les groupes sociaux

Sont présents sur le site du CDF, des membres de la FPS organisant la compétition, différentes équipes – celles sélectionnées suivant les résultats en ligues régionales- avec leurs joueurs, le corps arbitral – avec le responsable arbitrage de la FPS, les arbitres, dont certains Euroref<sup>483</sup>, l'organisation d'arbitres européenne –, du public – essentiellement de la famille des paintballeurs – et une journaliste.

### 3. Dispositifs matériels

Nous arrivons sur le site, accompagnée du photographe des Scalps. Le terrain se situe dans les champs. Nous notons qu'il y a peu d'affiches annonçant la compétition dans les environs.

---

<sup>483</sup> Les Eurorefs sont le corps arbitral spécifique du Millenium. Ils ont longtemps été perçus comme les meilleurs arbitres existants pour le paintball. Ils le sont moins maintenant.

Lorsque nous arrivons sur le site nous voyons le *trade show*<sup>484</sup> avec les stands de vente des équipementiers, l'endroit pour se restaurer, la tente de la fédération et celles de l'organisation qui a un tableau où tous les matchs et les résultats seront notés.

Un peu plus loin, c'est la zone de jeu avec à l'entrée une zone de radar où les joueurs peuvent vérifier la vitesse de sortie de la bille du canon de leurs lanceurs, un espace air pour recharger les lanceurs en air et les deux terrains de *speedball* où l'emplacement des structures gonflables suivent le *layout* de la prochaine manche du Millenium à Londres. A l'entrée des terrains se trouvent les espaces alloués aux équipes et aux *pits crews* pour se préparer avant et pendant le match.

Les terrains sont entourés de grands filets qui retiennent les billes avec un sas d'entrée où le masque est obligatoire quand on y rentre ainsi que le bouchon de canon, à la sortie. Entre les deux terrains, un espace est alloué pour que les entraîneurs transmettent leurs consignes pendant le match (autorisé dans le format semi cinq jeu long<sup>485</sup>).

#### 4. Situation de l'observateur

Lors de cette observation, nous avons principalement suivi l'équipe des Scalps et cherché à intercepter ce qui se passait avec les arbitres. Nous étions ainsi la plupart du temps en compagnie de l'équipe des Scalps à suivre leurs matchs dans les stands des équipes devant les terrains de compétition. Nous avons cherché à noter les interactions des joueurs avec les arbitres, les conversations informelles qui se tenaient autour de nous. Par exemple, les paintballeurs ont souvent évoqué la triche<sup>486</sup> avec nous dans les entretiens ou dans des discussions informelles.

#### 5. Les actions et point de vue des participants

Au début de la compétition, les équipes s'installent dans les *pits* pour préparer leur matériel : reformer leurs lanceurs (qui sont généralement décomposés en différentes pièces dans leurs valises), préparer les pots de billes, charger leurs lanceurs en air. Certains vont aussi

---

<sup>484</sup> Le *trade show* est l'espace alloué aux équipementiers pour qu'ils exposent leur matériel et fassent de la publicité pour leurs produits.

<sup>485</sup> Le coach a la possibilité de parler à ses joueurs sur le terrain dans le format long, mais pas dans le format court où le jeu se joue en un point.

<sup>486</sup> Le principal acte de tricherie repose sur le fait de s'essuyer lors d'un impact de balles de peinture contre la structure gonflable, en s'étalant par terre...etc. Continuer à faire action de jeu lorsque le jouer est marqué est également considéré comme de la triche par le règlement.

« marcher le terrain », c'est-à-dire vérifier les angles de tir travaillés en entraînement sur les structures gonflables.

Apparemment, les bases ont été bougées ; étant donné qu'ils ont travaillé le terrain avec la base qu'ils pensaient être à la bonne place, cela pose problème : comment considère-t-on l'entraînement sportif?

Laurent s'engage à la remettre en place pour que ses schémas prévus soient respectés.<sup>487</sup>

En fonction des schémas de jeu prévus par les équipes, la pratique risque d'être modifiée. Cela pose la question de la considération de l'entraînement en paintball et interroge plus en profondeur le fait de changer de *layout* à chaque compétition. En effet, cela remet en cause, à la fois l'égalité des chances des participants de pouvoir tous s'entraîner sur la future cartographie du terrain, mais provoque aussi de l'imprévisibilité dans la pratique du paintball. Ce sport collectif semble donc cautionner l'incertitude provoquée par ces changements de *layout* sans favoriser une standardisation de l'espace de jeu et une stéréotypie de l'acte moteur qui sont plus souvent mis en avant dans les pratiques collectives – en dehors de l'incertitude provoquée par la communication avec les adversaires ou les partenaires.

Une réunion des capitaines d'équipe avec le corps arbitral s'organise. Il est rappelé l'interdiction aux joueurs de parler aux arbitres pendant le match sous peine de pénalités. Le fait est que les joueurs doivent être acteurs de leur demande de vérification par les arbitres, mais que cette communication s'effectue par gestes. En échange, les arbitres s'engagent à ne pas montrer aux adversaires trop explicitement la position du joueur qu'ils vérifient. F. Rigal (le responsable arbitrage) souligne aussi qu'il n'acceptera aucune plainte émise concernant les décisions des arbitres prises sur le terrain.

Les joueurs s'échauffent en courant et en faisant quelques mouvements mais certains continuent de fumer des cigarettes en discutant.

Les Scalps vont jouer leur premier match avec l'équipe de semi trois jeu long en quatre points (selon le modèle de la Semi Pro League américaine). Sur un CDF précédent, la FPS avait abaissé le total des points à trois en raison de la grande consommation de billes puis est revenue à quatre points finalement. Cela montre que l'institution française du paintball

---

<sup>487</sup> Extrait du journal de terrain.



cherche et teste les modalités qui se prêtent avec efficacité à leurs compétitions.

Avant le match, les arbitres font sortir les joueurs « marchant le terrain » dehors, ils font entrer les deux équipes qui vont s'affronter pour vérifier la vitesse des lanceurs des joueurs avec un radar spécifique puis vont s'installer, tandis que les joueurs se positionnent sur leur base (le canon de leur lanceur doit toucher la base gonflable). En semi trois, il y a huit arbitres, deux dans chaque largeur et deux dans chaque moitié de terrain par terre. Un signal sonore indique les trente secondes avant le départ et les arbitres lèvent les bras avant les dix secondes pour les baisser au signal du départ.

Outre la difficulté à identifier les actions (le marquage d'un adversaire et son élimination, les déplacements), le bruit des billes s'éclatant sur les filets et les structures gonflables, les échanges verbaux entre partenaires et coachs donnent un ensemble relativement bruyant qui ne facilite pas le suivi du match.

En jeu long (donc les formats en plusieurs points), à chaque élimination et point marqué, les joueurs sortent du terrain en mettant leur bouchon de canon sur leurs lanceurs et vont aider des membres des *pitscrews*, se faire essuyer, remettre de l'air dans leurs lanceurs et prendre de nouveaux pots de billes à installer dans leurs *bagpacks*. Les équipes changent de côté de terrain tous les deux points et il y a plusieurs minutes de latence entre chaque point pour que les joueurs puissent faire les manipulations précédemment citées.

Entre les points, un membre de l'équipe muni d'un masque est chargé d'aller chercher les pots de billes vidées sur le terrain<sup>488</sup> tandis que les arbitres nettoient les structures gonflables pour enlever les traces de peinture.

Les deux équipes qui s'affrontent sont côte à côte dans les stands mais ne présentent aucune animosité entre elles. Au contraire, les membres des équipes ne jouant pas commentent ensemble le match et s'entraident parfois.

Lors de l'un match des Scalps, un des joueurs ayant été vu passer la ligne de terrain est considéré comme sorti par un arbitre qui le déclare éliminé. Le joueur n'ayant pas conscience de sa faute continue de faire action de jeu. L'arbitre lui attribue alors la pénalité *one for one*. Le *one for one* consiste à éliminer du jeu la personne fautive et à sortir également un de ses

---

<sup>488</sup> Il existe une tradition au paintball qui consiste à essayer de récupérer les pots de billes des adversaires qui sont ensuite renommés des « prises de guerre ».

partenaires du jeu. C'est donc une pénalité difficilement acceptée par les joueurs en général car la décision arbitrale est souvent considérée comme subjective. Dans le cadre de la faute du joueur des Scalps, les lignes ne sont pas clairement visibles sur les largeurs du terrain, sinon par des coins matérialisés par un trait fluo. Ils décréteront unanimes que « *c'est de l'arbitrage débile !* » à la fin du match.

Les Scalps sont arrivés dans les premiers sur les stands des équipes, ils jouissent donc d'une place satisfaisante lors de leurs matchs. En prétextant le *fair-play*, un des joueurs se propose de laisser la place aux autres équipes, un de ses partenaires refuse en argumentant que cet avantage doit être conservé pour les bénéfiques qu'il peut apporter à la compétition. Le deuxième match des Scalps les oppose à une équipe connue d'Ile-de-France qui va perdre sur plusieurs *one for one*. Laurent m'explique que cette équipe est trop individualiste par rapport à eux, qui sont plus dans la tactique et la technique collective dans leurs entraînements. En effet, ce sont les inconvénients de la pénalité *one for one*, si un joueur veut jouer l'action jusqu'au bout, il pénalise ses coéquipiers. Cela ne semble pas évident de penser et d'agir collectif, de se discipliner et de suivre le règlement.

Lorsque les paintballeurs sont en jeu, nous notons des analogies flagrantes avec d'autres pratiques sportives comme la boxe en matière de notion de garde ou d'esquive. Ainsi, quand un joueur se déplace derrière un obstacle, il s'agit de faire action de jeu sur lui pour le marquer de peinture avant qu'il ne baisse sa garde et soit à l'abri derrière la structure.

Les Scalps ont des codes spécifiques pour déterminer la position de leur adversaire sur le terrain. À la manière d'un échiquier, ils identifient selon un croisement de lignes dans la largeur et dans la longueur les emplacements des structures pour savoir où se situent les personnes à marquer [Cf. Annexes]. Quand ils évoquent ce code, un joueur se demande avec humour si nous ne sommes pas une espionne à la solde de leurs équipes adverses. Ils utilisent même un néologisme, *scalper*, dans leur codification. Par exemple, quand ils ont touché un adversaire, ils crient « *scalp one* » pour prévenir leurs partenaires qu'ils ont éliminé un concurrent sur le terrain.

Laurent joue son rôle d'entraîneur en conseillant à ses joueurs de boire, d'enlever leurs jerseys entre les matchs et d'observer les futures équipes contre lesquelles ils s'affronteront.

Les conversations informelles que nous pouvons entendre font souvent état des

améliorations, au niveau organisationnel ou règlementaire, qui pourraient être effectuées. Les discussions portent également sur les décisions arbitrales considérées comme injustifiées par les joueurs qui les subissent.

Les arbitres sont au nombre de huit en semi trois et dix en semi cinq. Pour vérifier si un joueur est marqué ou si un paintballeur a demandé un *check*, ils s'avancent sur lui et reculent par la suite s'il n'est pas marqué. Si un joueur est *out*, il doit mettre la main sur la tête pour montrer qu'il est hors-jeu. Dans certaines compétitions, des joueurs ont tenté le « *dead man walk* » : il s'agit de simuler le fait d'être hors-jeu pour marcher le long du terrain, comme si on se dirigeait vers la sortie et de marquer l'adversaire de peinture lorsque en s'approchant de lui. C'était une manière de jouer avec les règlements quand les règles n'étaient pas fixées. Le fait est qu'en paintball, les règles du jeu ne sont jamais réellement figées. Elles apparaissent en construction perpétuelle et changent régulièrement. La FPS a fait le choix de se calquer sur le modèle règlementaire mis en place par le tournoi européen, le Millenium, relativement en vue au niveau international. Ainsi, chaque année, les règles évoluent et sont ensuite adoptées par le paintball français.

Par exemple, lors du CDF en 2010, les Scalps apprennent qu'ils sont autorisés à faire du coaching sur la deuxième bande en largeur, quelque chose d'interdit auparavant. *A contrario*, les membres dans les *pits crews* n'ont pas le droit de donner d'informations aux joueurs sur le terrain, ils doivent donc transmettre au coach leurs indications. Une sensation étrange que la règle se fait et se défait persiste. Finalement, ces multiples évolutions semblent desservir la cause du paintball qui peine à atteindre l'uniformisation et la standardisation de ses règlements suivant les modifications apportées chaque année par le Millenium. De la même manière, cela ne rend pas service aux joueurs qui agissent dans l'incertitude et ne peuvent avoir un comportement stéréotypé tant les règles prescriptives de leur action motrice se modifient selon les années.

c) Observations de manches du Millenium en octobre 2010 à Disney Paris, octobre 2011 à Disney, et mars 2011 à l'hippodrome de Longchamp

Dans cette partie d'analyse portant sur la pratique du paintball, nous allons rendre compte de nos observations dans le cadre des manches parisiennes du tournoi européen, le Millenium.

Le Millenium est un tournoi privé initié par L. Hamet, ancien joueur des Tontons Flingueurs, qui accueille sur trois ou quatre manches réparties dans l'année et dans les capitales européennes entre cinquante et trois cents équipes de paintball. Cette compétition existe depuis le début des années 2000 et est soit très appréciée (pour la convivialité qu'elle procure) par les joueurs, soit très controversée (en raison du coût financier qu'elle engrange et de l'omnipotence qu'elle représente dans le milieu du paintball)<sup>489</sup>. Le Millenium, par l'intermédiaire de l'EPBF, a mis en place un corps arbitral spécifique, les Eurorefs, qui sont formés dans le monde entier pour les règlements Millenium.

## 1. Entrée dans le milieu

De la même manière que pour le CDF, c'est par l'intermédiaire des Scalps que nous assistons aux manches du « Millé », comme il est de coutume de l'appeler chez les paintballeurs. Comme l'organisation est plus importante, il nous est nécessaire d'avoir un *ID card*, une carte nous identifiant sur le terrain et nous permettant d'accéder à la zone joueurs. Les Scalps nous ont inscrite dans leur *pitcrew* et moyennant une certaine somme financière, nous pouvons nous rendre sur les lieux.

Nous avons assisté à trois manches du Millenium, deux situées dans les champs autour de Disneyland Paris et une manche organisée à l'hippodrome de Longchamp<sup>490</sup> en 2011. Les autres manches françaises étant parfois jouées dans le sud, nous avons privilégié la proximité géographique pour ces observations.

## 2. Les groupes sociaux

Par rapport au CDF, tout est surdimensionné au Millenium. Par exemple, pour la manche de Londres en juillet 2013, 172 équipes se sont affrontées dans cinq divisions : la CPL (la ligue des champions), la SPL (la semi-pro league), une première division, une seconde division et la

---

<sup>489</sup> Notons à titre d'information, que Laurent Hamet, à la tête du Millenium, est aussi le fondateur d'*Adrenalines Games*, l'entreprise qui a mis en place les structures gonflables sur les terrains de *speedball*. Il a aussi fondé l'European Paintball Federation (l'EPBF) dont il est président. Certains joueurs français crient au conflit d'intérêt et ne veulent pas cautionner ce mercantilisme du paintball et préfèrent participer à des petits tournois associatifs plutôt qu'à la « grosse machine Millenium ».

<sup>490</sup> Le fait qu'une manche européenne de paintball sportif se joue dans un endroit tel que l'hippodrome de Longchamp est révélateur que le Millenium a à cœur de sortir le paintball des bois et de le rendre plus médiatique. Pour autant, peu de médias autres que ceux propres au paintball étaient présents sur la compétition. En tout cas, la combinaison du paintball sportif à proximité des familles venant se promener au bois de Boulogne et des pratiques sportives qui s'y déroulent (équitation, cyclisme, tennis) reste un événement fortuit et inattendu.

division trois<sup>491</sup>. À raison de trois ou cinq joueurs par équipe auxquels s'ajoutent les remplaçants, les *pitscrew*, le coach et le public, le Millenium est un évènement qui draine une foule importante. Au niveau organisation, de nombreux salariés ou bénévoles sont également présents pour le bon déroulement de l'évènement. Au niveau des médias, quelques personnes sont présentes même si elles doivent s'acquitter d'un droit d'entrée et que le Millenium musèle un peu leur présence.

### 3. Dispositifs matériels

De la même manière, le dispositif matériel est conséquent. Un nombre important de terrains de *speedball* est mis en place auprès desquels il faut placer les stands d'équipes.

C'est surtout le *trade-show* qui est impressionnant à l'arrivée sur les sites. Un important espace est réservé à la restauration, aux tentes d'informations, aux tentes des équipementiers mettant en vente leurs produits ainsi qu'aux camions réfrigérés qui conservent les cartons de billes. Un espace de tribunes pour accueillir le public est également prévu surtout devant les terrains de CPL qui accueilleront les têtes d'affiches ou les évènements spéciaux comme le championnat européen, le championnat européen féminin ou le championnat européen des moins de 19 ans.

### 4. Situation de l'observateur

Lors des manches de Millenium, nous suivions principalement l'équipe des Scalps lors de ses matchs dans les zones des *pits* réservées aux joueurs (derrière le filet) ou dans les tribunes destinées au public pour observer les interactions motrices d'autres matchs. Equipée de notre *ID card*, nous pouvions nous rendre aisément dans les zones joueurs.

Le Millenium est un évènement qui accueille une multitude d'équipes étrangères, la langue la plus parlée est donc l'anglais. Avec nos lacunes, il nous était parfois difficile de comprendre les interactions entre les arbitres Euroref et les joueurs. Accompagner les Scalps nous permettait de poser des questions et d'échanger sur le thème du paintball ainsi que les aider parfois à remplir des pots de billes ou transporter du matériel.

---

<sup>491</sup> Comme il s'agit d'un circuit privé, les divisions ne sont constituées sur les résultats sportifs, mais sur les capacités financières des équipes à payer leurs inscriptions. L'achat d'une licence (comme le fonctionnement sportif US en quelque sorte) est entre 5000 et 10 000 euros, ce qui n'inclut pas l'inscription aux manches à laquelle se rajoute les frais de déplacement et de matériels. Les sponsors de certaines équipes achètent ainsi parfois leurs licences au tournoi pour que l'équipe puisse évoluer dans une division à son niveau.

C'est une des choses qui nous a impressionnée lors de notre première venue sur une manche de Millenium. Croiser des individus vêtus de pantalon large, de t-shirts et de coudières tâchés de peinture trainant leur valise de matériel alors que nous sortions de la station de RER de Marne-La Vallée-Chessy correspondant à Disneyland Paris est un spectacle surprenant. Au fur et à mesure que nous nous approchions de l'évènement, les bruits des billes éclatant sur les obstacles retentissaient plus distinctement. Par la suite, la vision d'un espace souillé de billes de peinture éclatées par terre nous a convaincue que nous faisons bien une entrée dans une culture spécifique, marginale à laquelle nous n'étions pas habituée.

## 5. Les actions et points de vue des participants

Cette observation est importante également car elle met en valeur la dimension plus conséquente d'un évènement compétitif comme le Millenium, notamment par la présence d'équipes en plus grand nombre.

Il y a différentes équipes des Scalps qui jouent sur des formats divers au Millenium. Quand une équipe joue, les membres des autres équipes viennent aider dans les *pits* et plus particulièrement pour l'équipe jouant en format SPL (semi-pro). Les équipes de divisions inférieures sont moins considérées, comme s'il existait une hiérarchisation induite par la valeur donnée à l'enjeu de la compétition.

L'organisation du Millenium impose aux équipes d'être prêtes à s'installer dans les *pits* dès la fin du match précédent. Il faut donc avoir son matériel quasiment prêt (marqueurs, pots de billes, serviettes pour l'essuyage) pour l'apporter dans le stand.

Entre leurs matchs, les Scalps observent les équipes qui jouent sur les terrains et également les interventions des arbitres face à ces équipes. L'équipe observée est pénalisée d'un *one for one*, les Scalps se disent entre eux « *va vraiment falloir faire attention aux one for one !* ».

Lors des matchs, Laurent a tenté de rationaliser la sortie de ses joueurs entre les points ou lors d'une élimination. Il leur conseille de suivre le circuit « air propre pot », c'est-à-dire qu'en sortant les joueurs vont directement se recharger en air, puis ils se font essuyer par le *pitcrew* et ils reprennent ensuite des pots de billes à placer dans leur *bagpacks*.

En match, comme il y a deux Américains qui font partie de l'équipe des Scalps, dans le format long, Laurent donne ses consignes en anglais et en français. Lors des matchs, la consigne

donnée par le coach est réellement suivie par les joueurs. Nous avons parfois l'impression qu'ils seraient perdus sur le terrain sans les indications du coach. Il y a une limite à ne pas dépasser pour le positionnement des coachs et l'endroit d'où ils peuvent crier leurs consignes. Ils doivent par exemple rester du côté de leur *pits* et ne pas aller devant les stands réservés à l'arbitrage, situés entre les *pits* des deux équipes adverses. De la même manière, les joueurs dans les *pits* et en dehors du terrain ne peuvent pas se positionner vers le milieu du terrain afin de ne pas profiter d'une place avantageuse pour transmettre des informations importantes sur le placement des adversaires à leur coach.

Les Scalps jouent contre les Queen Bee, une équipe mixte composée majoritairement de femmes. En observant, nous avons l'impression que les membres féminins de l'équipe jouent plus dans l'idée d'éliminer leur adversaire afin d'être plus tranquilles et de prendre moins de risque pour se diriger vers la base alors que les hommes favorisent plutôt l'action d'aller vers la base même si des adversaires sont encore en jeu, comme s'ils cherchaient à apporter plus de spectacolarité au jeu. Nous nous posons ainsi la question concernant nos impressions : ne cherchons-nous pas à attester d'une différence parce que notre subjectivité nous inciterait à penser que les femmes doivent agir différemment des hommes ou inversement ?

Laurent tente continuellement de motiver son équipe. À la manche de Longchamp, « *allez les gars, on arrête jamais de tirer, c'est la règle au paintball !* ».

Un joueur est mis *out* par les arbitres, il ne comprend pas pourquoi. Comme il se faisait vérifier par un arbitre, il ne voulait pas faire action de jeu sous peine de *one for one*. Laurent lui dit qu'il a trop attendu. Le joueur est dépité : « *en fait, ils allaient vouloir me foutre un one for one avec plusieurs autres. Ah les salauds, c'est vraiment des salauds !* ». Quelles que soient les décisions, le corps arbitral est toujours stigmatisé et dévalorisé dans les jugements des joueurs comme s'ils pensaient qu'ils pourraient jouer davantage décontractés sans leur présence. Par exemple, Laurent discute avec une personne d'une autre équipe qui lui dit « *faut voir avec l'arbitrage, on a rien pu faire !* » et Laurent se tourne vers moi en déclarant « *faut voir l'impact de l'arbitrage sur un sport aussi !* ». Tout se passe comme si les arbitres, aux yeux des joueurs, contraignaient l'action de jeu au point de l'empêcher de se dérouler par leurs sanctions.

## 6. Des conclusions faisant état d'un ordre normatif conséquent

Cet ensemble d'observations sur le paintball présente la pratique telle que se déroule lors de

moments spécifiques : l'entraînement et la compétition. Il nous permet d'opérer deux constats. Le fait que le processus de sportification du paintball semble bien être enclenché et que la communication au sein du paintball sportif est révélatrice du déroulement de l'activité sur le terrain de jeu.

Premièrement, le paintball poursuit son développement sportif. Ainsi, sa codification réglementaire est en cours de construction comme l'atteste les modifications qui s'opèrent régulièrement d'une compétition à une autre. Comme le souligne P. Parlebas (1999), *« l'activité est choisie parce que ses règles satisfont les aspirations sociales qu'elles contribuent à faire s'épanouir, puis l'adoption institutionnelle provoquera un renforcement ajusté de ces règles afin de les rendre entièrement conformes à la demande »*<sup>492</sup>. Le praxéologue soumet un lien évident entre la sportification d'une pratique sportive et sa spectacularité. Le fait est que le paintball sportif pour le moment est insuffisamment populaire, ce qui pourrait expliquer l'absence de statut sportif de celui-ci. Une piste de réflexion peut également se donner à voir avec la quasi absence de médiatisation de la discipline. Les différents acteurs du paintball tels que le Millenium et plus particulièrement la FPS tentent tout de même de mettre en place l'apport institutionnel que le paintball sportif nécessite à travers sa codification, sa normalisation et son rapprochement avec les caractéristiques sportives (rationalisation de l'espace, recherche de performances, classement, etc.), l'aspect le plus conséquent reposant sans nul doute sur un renforcement de l'arbitrage. Pour le moment, l'implantation sociale de la pratique en France se situe plus au niveau local (par l'affiliation d'équipes avec des municipalités) ou régional (par l'intermédiaire des ligues de la FPS) que national (en raison de la non reconnaissance de la pratique comme sportive par les instances étatiques du sport français).

En second lieu, la communication au paintball apparaît comme distincte des autres pratiques sportives par l'originalité provoquée par l'échange qui s'y joue. En effet, l'interaction motrice en jeu ne porte pas sur l'acte de communication motrice traditionnellement désigné pour les sports collectifs, à savoir la passe. En réalité, le paintball sportif se veut exemplaire à la fois du duel sportif – avec une opposition symétrique de deux équipes dans un même espace-temps qui est propice à l'adoption de stéréotypes tactiques – et de la course – avec prédominance du décryptage du terrain et des choix tactiques liés aux possibilités qu'il offre.

---

<sup>492</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 379-380.



Ces deux modalités de pratiques sont typiques du sport (sports collectifs pour la première entre autres, sports de nature pour la seconde) mais dans les pratiques ludomotrices proposées par le système sportif, elles ne se rencontrent jamais, excepté au paintball. La communication pratique présente plus de similarités avec la touche en escrime ou la balle aux prisonniers dans le cas des jeux traditionnels, médiée par l'explosion de la bille de peinture sur le corps de l'adversaire. Cela fait donc du paintball sportif une pratique éminemment paradoxale par rapport aux attendus institutionnels requis dans le paysage sportif français.

## Conclusion sur les observations en basket-ball, escalade et paintball

Cette conclusion d'ensemble sur les observations des trois sports étudiés s'organise en trois parties. La première a pour objet la thématique la transmission du code du jeu qui repose sur une grammaire de la responsabilité. Un deuxième aspect traitera des simultanités pointées entre elles et le dernier évoquera les points divergents qui les opposent. Bien sûr, nous n'avons pas concrètement observé les mêmes choses en paintball qu'en escalade et en basket-ball, mais l'approche comparative nous permet malgré tout de constater des concomitances et des discordances entre elles.

Avant tout, nous devons souligner que face à notre interrogation en exergue sur les différences entre un apprentissage des règles du jeu sur des temps distincts, nous n'avons pas souligné de disparités majeures. En effet, autant en basket-ball, qu'en escalade, les changements qui ont pu se donner à voir jouaient plus sur le contexte de la situation d'apprentissage et la personnalité de l'entraîneur. Ces moments d'initiation à la culture sportive étaient le lieu où les individus apprenaient les fondamentaux de leur pratique et la durée importait peu tant les exigences faisaient que les premiers acquis devaient s'opérer prestement pour permettre le déroulement du jeu dans de bonnes conditions. Autrement dit, par rapport au temps alloué à l'apprentissage, l'urgence concerne davantage le fait que les personnes (en l'occurrence les enfants) comprennent la nécessité d'adhérer au contrat ludique pour la bonne marche de la pratique.

Compte tenu de la thématique de la transmission du code du jeu, nous sommes aussi dans une transmission, de la part de l'entraîneur, d'une culture de la responsabilité. Les entraîneurs doivent apporter un « bagage » aux néo-apprenants du système sportif qui leur permettra d'agir en toute quiétude au sein de leur pratique. Il s'agit de leur donner les moyens d'adhérer au contrat ludique en les rendant responsables de leurs actions, dans un cadre règlementaire précis, celui des règles du jeu. J.-L. Genard (1999) affirme que *« l'émergence de l'interprétation responsabilisante de l'activité témoigne donc d'un inflexibilité dans les modes de subjectivation et dans les modes de constitution du lien*

*social* »<sup>493</sup>. Nous sommes passés du modèle de l'injonction à un mode ouvert de la « sollicitation ». Ainsi, pédagogiquement, il est possible de repérer un déplacement de la domination horizontale de l'entraîneur à un mode de fonctionnement plus vertical incluant également les pratiquants. Selon J.-G. Fichte (1786), l'éducation constitue « *une libre action réciproque à l'aide de concepts et selon des concepts* » qui font appel « à la libre spontanéité »<sup>494</sup> des individus. C'est pour cela que la procédure de la responsabilisation prend une forme linguistique spécifique qui s'appuie sur des modélisations de l'activité, selon J.-L. Génard (1999), que sont le devoir, le vouloir, le pouvoir, le savoir. C'est par cette transmission des possibilités d'actions allouées au sportif que l'individu jouit de sa liberté de personne ayant adhéré au contrat ludique, dans le respect des consignes règlementaires propres au jeu et dans un cadre volontairement compétitif. Ce n'est pas tant une injonction à répondre aux impératifs normatifs de leur sport que des ressources leur permettant l'autonomie qui sont transmises ici.

Deuxièmement, les trois sports partagent de façon unanime une recherche d'émulation compétitive, nous sommes bien dans une recherche de gains pour, soit être le meilleur et remporter le match en basket-ball et en paintball, soit améliorer son niveau en escalade. En basket-ball et en escalade, les encadrants observés ne cherchent pas forcément à viser l'acquisition d'un savoir moteur à tous les enfants (comme dans le cadre d'un cours d'EPS) mais l'appropriation d'un sentiment de recherche de la performance proche de l'idéal de la compétition. De la même manière, en paintball, l'exaltation antagoniste est bien présente. Le processus de sportification qu'il poursuit à travers la codification règlementaire, entre autre, repose sur la détermination de pouvoir rivaliser de façon la plus organisée possible. L'aspect compétitif est donc un des traits partagés tout autant par le basket-ball, que l'escalade et le paintball, même si nous avons observé des publics et des contextes distincts. Il existerait donc bien un apprentissage à la compétition avec la connaissance du code du jeu comme constitutif d'une recherche de la performance.

Les situations d'apprentissage font preuve d'une application particulière des règles. Tout se passe comme si les règles du basket-ball et de l'escalade étaient désincarnées et reprenaient existence par l'intermédiaire de la transmission du code du jeu. Elles sont utilisées et

---

<sup>493</sup> Génard J.-L. (1999) *Opus cité*, p. 104.

<sup>494</sup> Cité par J.-L. Génard, J-G Fichte, *Fondement du droit naturel selon le principe de la doctrine des sciences*, p. 55. Cité p. 105.

modifiées en fonction du contexte dans lequel elles s'insèrent. Le contexte est bien entendu celui mettant en scène des apprenants néo-sportifs qui ne sont pas forcément acculturés à l'univers normatif et régulateur des pratiques sportives. Les paintballeurs, eux, doivent s'adapter aux changements constants opérés par l'institution de référence en modifiant leurs automatismes de jeu en fonction de ces nouvelles règles.

Pour finir, le principal point de divergence repose sur la culture caractéristique de chaque sport. Nous avons souligné l'importance de cette culture dans la transmission du code du jeu. En revanche nous n'avons pas encore mentionné leurs usages différenciés selon le sport. Il apparaît qu'en basket-ball, la transmission culturelle mobilise des figures charismatiques connues comme des joueurs professionnels de NBA, alors qu'en escalade, la propagation de la culture ne passe pas nécessairement par le recours à des personnalités renommées. Non pas qu'elles soient moins nombreuses en escalade, mais elles sont tout simplement moins communes pour les enfants aujourd'hui. Sans doute le degré d'institutionnalisation de la pratique a-t-il à voir avec cette constatation. Le fait est que l'institutionnalisation de l'escalade concernant sa médiatisation est passée par différentes étapes. En effet, au cours de l'année 1985 (donc à l'apparition des premières compétitions sur le territoire français), l'escalade est devenue une pratique sportive symbolisant la réussite sociale, professionnelle ou même entrepreneuriale dans les médias et plus particulièrement dans la publicité (J.-O. Majastre 1989)<sup>495</sup>. La personne de P. Edlinger représentait l'archétype du grimpeur<sup>496</sup>. En basket-ball, c'est davantage M. Jordan qui cristallise la parabole du basketteur connu de tous. La NBA est toujours le basket-ball dont la télévision française parle le plus actuellement alors que l'escalade est relativement absente des médias exception faite de quelques entrefilets relatifs à des compétitions importantes comme les championnats du monde à Paris-Bercy en 2012. Ainsi, les enfants connaissent sûrement M. Jordan mais moins P. Edlinger. En escalade, c'est maintenant plus A. Robert, grimpeur médiatisé par ses ascensions de monuments à mains nues qui représente la

---

<sup>495</sup> Majastre J.-O. (1989) L'escalade prétexte : de la marge à la norme. *Escalade, Actes du colloque Ensa Chamonix*. Joinville : Actio : « c'est la rhétorique publicitaire qui nous donne le meilleur exemple d'un détournement qui pille et gratifie non tant l'escalade elle-même que ses significations en les sélectionnant, en les isolant et en les transposant dans son domaine », p. 67.

<sup>496</sup> Par exemple, Corneloup J. (1995) *Médias et styles de pratiques en escalade*. Actes du colloque « sport, culture et tradition » a montré que les médias (en particulier les magazines spécialisés) mettent en valeur différents styles de grimpe constitutifs de la diversité des modalités de pratique contemporaines. Notons aussi à titre d'illustration, les différentes publicités utilisant la métaphore de l'ascension qui étaient nombreuses en cette période des années 1980.

personnalité de la grimpe en vogue depuis quelques années même si la mort récente de P. Edlinger (en novembre 2012) a relancé un peu son prestige dans les médias. Il s'agirait aussi d'interroger les mécanismes qui se jouent au sein de la culture sportive et pourquoi celle-ci se formalise à travers la figure d'une personne. Sans doute que la façon dont les médias rendent compte de l'actualité sportive a à voir avec cette personnification symbolique. Il s'agirait enfin de relever quel impact la spectacularisation des pratiques joue sur leur définition à la fois institutionnelle et normative.

Concernant le paintball, la culture, tout comme le basket-ball d'ailleurs, émane principalement d'Outre-Atlantique. Le fait que le paintball soit diffusé, organisé, institutionnalisé et considéré comme un sport aux États-Unis n'est pas anodin. Le plus jeune joueur professionnel français, A. Gaudin jouant initialement chez les *Tontons Flingueurs* pour les tournois Millenium, pratique également avec l'équipe des *Russians Légions* en PSP (ligue américaine). L'attrait pour l'organisation du paintball sur le continent américain s'est plus fait sentir dans les entretiens que nous avons effectués que lors des observations. Mais si nous abordons la problématique de la culture en lien avec le paintball, cet aspect est présent dans les discours des paintballeurs français. Cela est en rapport avec ce que C. Pociello (1999) note comme « *la sensibilité de la jeune génération pour les sports californiens, fun et fortement appareillés, lié à une certaine " américanisation de styles de vie "* »<sup>497</sup>.

Ainsi, le paintball est tout de même en quête d'institutionnalisation mais ses pratiquants seraient en recherche d'une pratique plus originale, pas forcément fortement institutionnalisée où la contrainte est minime mais où la médiation de maîtrise technique<sup>498</sup> est conséquente. Par ailleurs, l'observation a principalement dégagé le fait que les paintballeurs compétiteurs ont un rapport à l'arbitrage controversé. En réalité, les joueurs discutent souvent les décisions des arbitres et semblent refuser la sanction. Pourtant l'observation nous a permis de voir que la tricherie était un phénomène existant au sein du paintball (notamment par le fait d'effacer la trace de peinture sur soi avant que l'arbitre ne la voit). Tout se passe comme si les paintballeurs avaient un rapport particulier à la normalisation de leur sport qui passe entre autre par le refus de la sanction et par la

---

<sup>497</sup> Pociello C. (1999) *Sport et sciences sociales*. Paris : Vigot, p. 217.

<sup>498</sup> En s'inspirant de Pociello C. (1999), le paintball pourrait être un « *sport machinique, à forte composante technologique, à l'investissement de propriétés culturelles, de connaissances savantes et de compétences informationnelles acquises hors-même du registre sportif* » *Ibid.*, p. 109.

transgression des règles. C'est un constat que nous approfondirons avec l'analyse portant sur les entretiens. Sans doute que les discours nous laisseront voir des réalités que l'observation ne pouvait mettre au jour.

Enfin, dans l'idée de porter un regard global sur la thématique de la transmission du code du jeu, nous pouvons dire que le rapport aux normes et aux valeurs est consubstantiel. En effet, l'usage des règles du jeu et leur accomplissement dans la pratique – dans des présupposés normatifs – est toujours mis en lien avec les valeurs couramment placées en avant dans le système sportif, souvent par l'entraîneur lui-même. Tout se passe comme si ces deux éléments ne pouvaient pas être séparés et faisaient partie de la culture qui doit être acquise pour pratiquer un sport. Il s'agit de suivre le code du jeu en se référant de manière incessante aux valeurs qui se mettent en place au sein des actions des sportifs.

## Partie 4 Méthodologie de l'entretien : les représentations sociales des pratiquants

---

Nous nous proposons d'analyser les représentations sociales des interviewés par l'intermédiaire de la méthode des entretiens semi-directifs. Tout d'abord nous expliquerons les présupposés théoriques qui entourent la thématique des représentations sociales et nous justifierons la méthodologie que nous avons choisie dans le chapitre cinq. Ensuite, nous aborderons l'étude des entretiens, opérée sous deux angles : le chapitre six fera état d'une décomposition du corpus par l'intermédiaire d'un logiciel, Alceste<sup>499</sup>. Le septième chapitre se consacrera à une analyse du contenu par thématiques.

---

<sup>499</sup> Alceste est un logiciel qui analyse les données textuelles d'un *verbatim*.

## Chapitre 5

# La méthode de l'entretien pour faire émerger les représentations sociales de la normativité sportive

Dans cette partie, nous privilégierons l'étude des représentations sociales des basketteurs, des grimpeurs et des paintballeurs portant sur la normativité sportive, en ayant recours à la méthodologie de l'entretien.

### 1. Les représentations sociales comme mises au jour du discours des sportifs

Le concept de représentation sociale développé par la psychologie sociale, permet d'étudier la manière dont émergent les propos des individus, relatifs à la normativité sportive. Le principal argument de S. Moscovici (1984) en faveur de cette science repose sur le postulat que « *la psychologie sociale est la science du conflit entre l'individu et la société* »<sup>500</sup>. Il identifie un « *chevauchement des frontières sensible* »<sup>501</sup> entre la sociologie et la psychologie, revendiquant le fait que pour certaines études – portant sur la conscience sociale, le langage affectif ou normatif ou même l'évolution de l'art –, il a fallu faire appel à des éclaircissements d'ordre psychologique. S. Moscovici a donc recours au discours porté par É. Durkheim (1895) dans les *Règles de la méthode sociologique* qui explicite les attendus de la psychologie sociale<sup>502</sup>. Par conséquent, ce concept s'avère utile pour défendre notre propos qui se développe dans un cadre interactionniste en le liant à la méthodologie de l'entretien<sup>503</sup>.

De quelle manière l'analyse de contenu peut-elle s'accorder avec le concept de représentation sociale ? La communication, à la base de toute relation entre chercheur et entretenu, est un phénomène étudié par la psychosociologie et à l'instar de S. Moscovici (1961), « *il nous paraît*

---

<sup>500</sup> Moscovici S. (2003) [1984] *Psychologie sociale*. Paris : PUF, p.6.

<sup>501</sup> Moscovici S. (2003) *Ibid.*

<sup>502</sup> Cet argumentaire d'É. Durkheim en faveur de la psychologie sociale n'est pas sans rappeler les propos de Marcel Mauss (1934) sur les techniques du corps en proposant l'analyse selon une triple considération physiologique, sociologique et psychologique.

<sup>503</sup> Au début de l'utilisation du concept de la représentation sociale, le cadre théorique l'exploitant était davantage structuraliste. Par la suite, des auteurs, comme J.-C. Abric, ont proposé une lecture relativement plus interactionniste en reliant le concept à des représentations non permanentes qui s'actualisent chez l'individu en fonction du contexte dans lequel elles s'insèrent.



*impossible de séparer ainsi qu'on l'a fait souvent, les questions ayant trait à l'expression d'un groupe ou d'une société, de celles ayant trait à la communication* »<sup>504</sup>. S. Moscovici (1961) est catégorique : « *l'importance de la communication pour former des conduites, élaborer des représentations sociales et pour établir des rapports humains de tous ordres, économiques, linguistiques, psychologiques est universellement reconnue* »<sup>505</sup>. Ainsi, la méthodologie de l'entretien nécessitant une analyse du contenu semble opérante pour atteindre les représentations des entretenus.

D. Jodelet (1994) souligne également le caractère transversal du concept. Celui-ci se situe à l'interface du psychologique et du social, et chaque science peut apporter un éclairage sur celui-ci, puisqu'il n'existe pas de modèle unitaire. Néanmoins, nous ne sommes pas d'accord avec le point de vue qui considère les représentations sociales des individus comme « *savoir de sens commun* »<sup>506</sup> qui s'opposerait à « *la connaissance scientifique* »<sup>507</sup> telle que D. Jodelet (1994) l'explique. En effet, dans une perspective interactionniste, nous pensons plutôt que les représentations sociales des individus – sportifs pratiquants dans le cadre de notre étude –, participent tout autant aux conceptualisations sociales globales portant sur la normalisation sportive que les scientifiques qui se penchent sur la question. À titre d'illustration, de façon identique à H. Becker (2009) dans son ouvrage *Comment parler de la société*, nous pensons que les représentations de la société par les acteurs de la culture elle-même – en l'occurrence la culture sportive dans notre thème d'étude – sont aussi pertinentes que celles des chercheurs en sciences sociales travaillant sur la culture. Ainsi, nous nous interrogerons sur la représentation des acteurs qui se révélerait induite par celles qui sont mises en avant par l'institution sportive. Nous développerons cet aspect ultérieurement sans perdre de vue la contradiction qu'avance cette proposition par rapport à notre précédente déclaration relatant une position interactionniste. D. Jodelet (1984) relève six points de vue sur les représentations sociales. Parmi ceux-ci, c'est de la quatrième approche dont nous sommes la plus proche : « *c'est la pratique sociale du sujet qui est prise en considération. Acteur social, inscrit dans une position ou une place sociale, le sujet produit une représentation qui reflète les normes institutionnelles découlant de sa position ou les idéologies liées à la place qu'il occupe* »<sup>508</sup>. Ainsi, envisager une étude sur les représentations

---

<sup>504</sup> Moscovici S. (1961) *La psychanalyse, son image, son public*. Paris : PUF, p. 448.

<sup>505</sup> Moscovici S. (1961) *Ibid.*, p. 439.

<sup>506</sup> Jodelet D. (1994) *Les représentations sociales*. Paris : PUF, p 7.

<sup>507</sup> Jodelet D. (1994) *Ibid.*, p. 7.

<sup>508</sup> Jodelet D. (1984) Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie. In Moscovici S. (1984) *Psychologie sociale*. Paris : PUF, p. 372.

permet de rendre compte des connexions que l'individu entretient avec la pratique sociale du sport. En effet, pour J.-C. Abric (1994a), la représentation se définit « *comme une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de références, donc de s'y adapter, de s'y définir une place* »<sup>509</sup>. Le paradigme interactionniste prend pour postulat qu'il faut se préoccuper de la dimension symbolique mise en avant par les individus au cours de leurs échanges. Cette dimension symbolique permet d'identifier les logiques qui sous-tendent les actions des sportifs et le sens qu'ils leur accordent, le tout en relation avec les autres acteurs du système sportif.

La formulation du sens attribué aux conduites des sportifs, par eux-mêmes, résulte soit d'un accomplissement pratique – quand la pratique est en jeu –, soit d'une verbalisation. Par exemple, quand ce sens est bousculé, lors de l'intervention d'un arbitre ou lors d'une interaction pour évoquer ce sujet avec un chercheur en sciences sociales.

J.-C. Abric (1987) propose justement de partir de la situation de jeu car elle « *offre un cadre particulièrement adapté à l'analyse des comportements de décision et qu'elle permet une extrapolation – plus ou moins importante néanmoins selon les auteurs – à des situations de la vie réelle* ». <sup>510</sup> Ainsi, dans le cadre des entretiens, nous allons accentuer le dialogue sur le parcours sportif des individus et les situations concrètes d'interaction avec les arbitres ou l'institution fédérale. Procéder à partir de la situation sportive elle-même permet ainsi de rendre compte du comportement des individus, déterminé par cette même situation.

En utilisant le concept de représentation dans ce sens, nous pouvons articuler la logique interne (les règles sportives) et la logique externe (les normes sociales).

Au préalable, il s'agit d'apprécier la représentation sociale comme une conceptualisation soit individuelle, soit collective. Bien entendu c'est l'analyse des données qui influencera ce résultat. La façon dont nous allons la mettre en place dépendra de nos choix : voulons-nous étudier la représentation de chaque sportif rencontré pour un entretien ? Ou souhaitons-nous mettre au jour les représentations propres aux groupes de pratiquants de chaque sport analysé ? Nous optons davantage pour la seconde proposition. S. Moscovici (1961) se réfère une fois de plus à É. Durkheim pour affirmer que la représentation sociale se dégage des autres représentations,

---

<sup>509</sup> Abric J.-C. (1994a) *Pratiques sociales et représentations*. Paris : PUF, p. 13.

<sup>510</sup> Abric J.-C. (1987) *Coopération, compétition et représentations sociales*. Cousset : Delval, p. 17.

notamment par son caractère collectif<sup>511</sup>. En l'occurrence, c'est bien vers les représentations sociales que tend ce travail, en considérant que ces représentations peuvent être multiples, variables et même versatiles suivant la contextualisation dans laquelle elles se manifestent.

Ensuite, il convient de préciser les perspectives induites par le domaine dans lequel nous enquêtons sur les représentations sociales, à savoir le sport. Nous l'avons souligné en introduction, le sport est un domaine qui peine à être défini. Comme un grand nombre de personnes semble avoir un avis dessus, la diversité des conceptualisations qui en émanent laisse l'objet approximatif. Une étude sur les représentations sociales du sport chez des étudiants sportifs et des étudiants non sportifs<sup>512</sup> a montré que les deux populations analysées choisissent le facteur « compétition » comme représentatif du sport ainsi qu'une modalité « plaisir » inégalement perçue. Cette recherche fait l'hypothèse que les étudiants sportifs (en STAPS) intègreraient les nouvelles significations mises en avant par le système sportif postmoderne – son organisation, sa diversification – alors que les sujets non-sportifs prendraient pour acquises les images anciennes associées au sport – plaisir, collectif. Cette recherche est effectivement dans un positionnement qui prête des intentions aux individus, en fonction des présupposés de carrière sportive qui leur sont accordés. C'est ainsi une manière de se représenter un individu singulier, incarné majoritairement par son positionnement social sans tenir compte de la pluralité des domaines d'actions dans lesquels il est susceptible d'évoluer. Par ailleurs, les résultats attestent que, contrairement aux hypothèses émises par les chercheurs, la représentation sociale des initiés et des non-initiés est relativement similaire. Il existe bien une vision objective du sport, partagée par les deux groupes d'individus. Les résultats de cette recherche nous confortent dans la pensée que la conceptualisation d'un phénomène social est effective tant chez des individus considérés comme communs (donc n'ayant pas accès aux connaissances précises du domaine) que chez ceux jugés comme des spécialistes.

Enfin, le sport reste un espace social où l'institution est fondamentale et il présente un caractère normatif conséquent. Il apparaît donc logique que par la connaissance pratique qu'ont les sportifs du système sportif, une répercussion, même imprécise par la socialisation sportive<sup>513</sup>, puisse avoir

---

<sup>511</sup> Les théoriciens des représentations sociales mettent ainsi en garde contre le fait de situer la représentation sociale comme une réduction d'évènement intra-individuel où le social n'interviendrait que secondairement ou comme une pensée sociale qui la diluerait dans un phénomène culturel ou idéologique (D. Jodelet, 1984).

<sup>512</sup> Lacassagne M.-F., Pizzio L., Jebrane A. (2006) La représentation sociale du sport, Vision d'étudiants sportifs et non-sportifs. *Science et Motricité* n° 58, p. 117-134.

<sup>513</sup> Ainsi, nous pensons que par la socialisation sportive, une transmission de la culture sportive se met en place par le biais des pairs : famille, amis, entraîneurs, partenaires.

un impact sur leur conceptualisation de ce système. Comme le rappelle D. Jodelet (1984), « *on doit toujours garder à l'esprit cette petite idée : toute la représentation sociale est représentation de quelque chose et de quelqu'un* »<sup>514</sup>. Ce « quelque chose » est similaire à un objet qui peut être divers : une profession, une pratique culturelle, un évènement historique. La représentation sociale est « *le processus par lequel s'établit [la] relation* »<sup>515</sup> du sujet avec l'objet. Cette relation passe notamment par les trajectoires individuelles empruntées par chaque individu au sein du système sportif. Une analyse entretien par entretien le montrerait bien, chaque histoire est individuelle, chaque témoignage est personnel et en lien avec la position que l'entretenu occupe au sein du système sportif. Cette attache avec les histoires singulières est à considérer avec la précision apportée par S. Moscovici (1961) : « *nous savons que les normes, la communication, les relations intersubjectives, contribuent d'une manière décisive à la genèse des jugements individuels. Conjointement, on ne peut ignorer dans l'analyse des représentations et des visions, mêmes collectives, l'importance d'une histoire individuelle, avec ses liens et ses réactions aux contraintes sociales, avec sa puissance créatrice. [...] Encore faudrait-il ajouter que la part de l'"individuel" ou du "social", dans ces processus, est probablement inégale, et dépend à la fois de la nature du système cognitif et de la structure d'une société donnée* »<sup>516</sup>. Ainsi, il faut tout autant chercher à identifier les représentations sociales d'un groupe donné – les basketteurs, les grimpeurs ou les paintballeurs<sup>517</sup> – que prendre en compte certaines variables<sup>518</sup> selon la position adoptée au sein du système sportif – arbitres, entraîneurs ou simple pratiquant – pour atteindre cette fluctuation des représentations, exposées plus haut.

## 2. La méthode de l'entretien

L'entretien est une technique d'enquête qui permet d'obtenir un verbatim<sup>519</sup>, matériel indispensable à l'analyse de son contenu. Cette technique se prête bien à l'étude des représentations sociales. Elle serait née de la célèbre enquête sur les conditions matérielles de

---

<sup>514</sup> Jodelet D. (1984) Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie. In Moscovici S. (1984) *Psychologie sociale*. Paris : PUF, p. 368.

<sup>515</sup> Jodelet D. (1984) *Ibid.*, p. 368.

<sup>516</sup> Moscovici S. (1961) *Opus cité*, p. 395-396.

<sup>517</sup> Tout en sachant que cette recherche ne vise pas la généralité des résultats. Nous n'avons pas pour prétention de rendre compte globalement des représentations sociales de chaque groupe de sportif étudié. Les résultats ne valent que pour notre terrain d'enquête.

<sup>518</sup> Nous nous rendons compte que faire jouer ces variables sera davantage opérant dans le chapitre concernant l'usage de la méthode de la comparaison par paires. L'apport statistique de cette méthode apparaît plus représentatif pour isoler certaines variables que le nombre d'entretiens que nous avons effectué avec les pratiquants de basket-ball, d'escalade et de paintball.

<sup>519</sup> Le verbatim est l'ensemble des mots obtenus lors d'une enquête et il correspond au discours rapporté textuellement « mot pour mot ».

productivité de la Western Electric Compagny datant de 1929 qui « *mit alors en évidence, contre toute attente, l'importance des relations interpersonnelles dans les motivations au travail* »<sup>520</sup>. Les enquêteurs ont alors décidé d'ouvrir le sujet vers « *les questions élaborées par les acteurs sociaux eux-mêmes* »<sup>521</sup>. Ils se sont aperçus que les ouvriers concernés par l'enquête avaient des choses à formuler, et que ces dernières pouvaient devenir un objet des recherches, en donnant accès à leurs conceptions personnelles concernant le travail qu'ils réalisaient. La communication entre les enquêteurs et les futurs entretenus prend alors toute son importance pour constituer l'entretien comme une technique d'enquête à part entière. Le protocole d'enquête s'est par la suite inversé car ce sont les enquêteurs qui posaient les questions aux enquêtés. L'enquête sociale évoluera vers une configuration moins directive qui intègre entre autre, l'accord de l'enquêté à participer à l'entretien et sa collaboration. Ultérieurement, ce sont les partisans de la *grounded theory*<sup>522</sup>, de l'enquête de terrain, notamment portée par les membres de l'École de Chicago qui attribueront ses lettres de noblesse à l'entretien comme matériel ethnographique rendant compte des phénomènes sociaux. L'approche ethnographique de l'entretien comme méthodologie (couplée aux autres méthodes de l'enquête de terrain comme l'observation), permet d'aborder les « *individus en contact entre eux et avec les autres, dans la diversité réelle de leurs liens effectifs, dans leur contexte social et non pas comme individus isolés (ce qui est le cas lorsqu'ils sont approchés statistiquement (Hannerz, 1983) »*<sup>523</sup>.

C'est ainsi véritablement l'attention aux représentations de l'individu qui se joue dans cette formule méthodologique. Cela nous permet de faire un rapprochement avec la démarche compréhensive conceptualisée par M. Weber. Ainsi, c'est plus précisément de ce cheminement compréhensif dont nous nous revendiquons dans la méthodologie de l'entretien :

*« la démarche compréhensive s'appuie sur la conviction que les hommes ne sont pas des simples agents porteurs de structures, mais des producteurs actifs du social, donc des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur, par le biais du système de valeurs des individus ; elle commence donc par l'intropathie. Le travail sociologique toutefois ne se limite pas à cette phase : il consiste au contraire pour le chercheur à être capable d'interpréter et d'expliquer à partir des données recueillies. La compréhension de la*

---

<sup>520</sup> Blanchet A., Gotman A. (2006), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*. Paris : Armand Colin, p. 9.

<sup>521</sup> Blanchet A., Gotman A. (2006) *Ibid.*, p. 9.

<sup>522</sup> Glaser B., Strauss A. (1967) *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Hawthorne, Aldine de Gruyter.

<sup>523</sup> Blanchet A., Gotman A. (2006) *Ibid.*, p. 15.

*personne n'est qu'un instrument : le but du sociologue est l'explication compréhensive du social* ». <sup>524</sup>

L'utilisation de la méthode de l'entretien, à travers l'interprétation que nous produirons, cherchera à rendre compte de l'implication des sportifs au sein du système institutionnel sportif afin de mieux le comprendre.

Précisons davantage notre positionnement. Nos entretiens ont été réalisés à l'aide d'une grille prédéfinie. Cela ne met pas pour autant en porte-à-faux notre raisonnement. En effet, nous pourrions laisser penser, en faisant le choix de l'entretien semi-directif, que nous évinçons la démarche compréhensive à laquelle nous tenons et dont l'orientation non directive (C. Rogers, 1945) est le fer de lance. Nous avons opté pour l'entretien semi-directif non seulement parce qu'il nous permet d'orienter et de guider la conversation avec l'interviewé sur les thèmes que nous souhaitons aborder, mais également parce qu'il permet d'approcher la rigueur objective dont le manque est souvent reproché à cette technique d'enquête <sup>525</sup>.

#### a) Comment atteindre une représentation sociale de la normativité sportive ? Le cas de la grille d'entretien

Notre intention est donc d'approcher les conceptualisations des individus concernant le cadre normatif de leur pratique sportive, c'est-à-dire tout autant celles en rapport avec les règles du jeu du basket-ball, de l'escalade ou du paintball que celles touchant l'institution fédérale qui les organise et les codifie, ou même les sanctionne.

Dans cette idée, nous avons fait le choix d'employer la méthode liée aux entretiens semi-directifs afin d'orienter la communication sur les thèmes proches des représentations collectives que nous souhaitons mettre au jour. C'est à travers l'usage d'une grille d'entretiens préalablement élaborée grâce aux entretiens exploratoires ( $n = 20$ ), que nous avons identifié les thèmes que nous voulions aborder lors des entretiens. Dans le cadre d'une approche compréhensive, nous n'avons pas souhaité suivre cette grille de manière figée. Elle est un outil, un support pour mémoriser les thèmes définis, dans l'idée d'une approche comparative entre le basket-ball, l'escalade et le paintball. Nous avons jugé que nos entretiens devaient être abordés de manière transversale pour

---

<sup>524</sup> Kaufman J.-C. (1996) *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan, p. 23.

<sup>525</sup> Concernant l'analyse de l'interaction chère à E. Goffman (1981), il est possible d'identifier un grand nombre de présupposés qui pose la question de l'impact du chercheur sur l'interviewé. E. Goffman nous dit « *en somme la question à poser est celle-ci : étant donné qu'on veut énoncer quelque chose à un certain autre, comment se met-on dans les conditions qui permettront de le faire convenablement ?* » Goffman E. (1981) *Façons de parler*. Paris : Minuit, p. 243.

ne pas faire de différenciation d'utilisation de méthodes entre les pratiques. Ainsi, l'entretenu était libre de mener l'entretien suivant les thèmes qu'il souhaitait lui-même mettre en valeur – faisant émerger d'intéressants aspects que nous n'avions pourtant pas envisagés. Nous opérons des allers-retours permanents avec notre grille si des thèmes avaient déjà été abordés par l'individu. Ainsi, nous étions dans une situation de communication interactionnelle avec l'entretenu, suivant les principes de l'approche compréhensive que nous avons l'intention de suivre.

Notre cheminement dans la recherche nous a donné davantage d'expérience dans la façon de mener un entretien. C'est une méthodologie que nous avons utilisée lors de nos mémoires de master un et deux. Auparavant, notre grille d'entretien comportait textuellement les questions afin d'avoir les réponses que nous prétendions obtenir. Nous avons compris, par la suite, que l'entretien relève d'une approche plus flexible où l'entretenu se doit d'être autant acteur et bâtisseur que le chercheur qui construit sa grille d'entretien.

C'est pourquoi notre grille d'entretien [Cf. Annexes] introduit autant la trame à laquelle nous envisageons de nous rattacher que des sujets formulés de façon interrogative.

Les principaux thèmes abordés concernent donc, tout autant le parcours sportif de l'individu – dans l'idée d'identifier une carrière<sup>526</sup> sportive –, que son rapport à la compétition et à l'institution qui dispense son activité sportive. Une attention plus soutenue est accordée aux relations qu'il entretient avec la régulation de son sport – en matière d'apprentissage, mais aussi des déviations qu'il peut observer – et aux caractéristiques propres à chaque sport – culture américaine du basket-ball, règle de sécurité inhérente à la pratique de l'escalade et considération sociale sur le paintball. De façon globale, c'est la thématique élargie de la normativité sportive que nous avons abordée au cours de ces entretiens.

## b) Choix des échantillons

Nous avons effectué 52 entretiens qui se répartissent de la manière suivante : 17 en basket-ball, 19 en escalade et 16 en paintball. Chaque entretien a duré entre une demi-heure et une heure et demie. Ils ont été réalisés, pour la plupart, au cours de la troisième année de thèse, soit en 2012.

---

<sup>526</sup> Le concept de carrière a été théorisé par E. C. Huges : « dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite de changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive ». Huges E.C. (1937) Institutional Office and the Person. In *American Journal of Sociology*, XLIII, p.408-410.

Le profil des personnes entretenues présente communément les mêmes paramètres. Nous n'avons pas souhaité orienter l'analyse du corpus d'entretiens sur un effet de variables qui pourrait expliquer des différences de perception, tel le sexe, l'âge, le niveau scolaire, le lieu de résidence ou encore la profession et la catégorie socioprofessionnelle. Comme le souligne J.-C. Kaufman (1996), l'échantillon « doit être soit représentatif ou s'approchant de la représentativité, soit défini autour de catégories précises »<sup>527</sup>. C'est précisément sur la seconde option que nous nous sommes arrêtée. Nous souhaitons que l'analyse porte réellement sur le discours des personnes enquêtées et non sur les caractéristiques qui vont définir et préciser des constances selon les catégories choisies. Dans un premier temps, cela permet d'opérer une recherche qui entend inclure dans ses résultats la teneur des données effectuées et donc d'attacher une importance relative à la contextualisation de ces entretiens. Dans un second temps, l'étude de ces derniers s'attachera plus particulièrement à l'analyse du contenu<sup>528</sup>, dans une double perspective : il s'agit de rendre compte à la fois de la subjectivité de l'entretenu, donc de dégager la signification de l'énoncé pour l'émetteur mais également d'établir une pertinence pour le récepteur, donc de tendre vers l'objectivité. Comme le souligne L. Negura (2006), « l'objectivité de l'énoncé est liée à sa nature sociale, car celui-ci transporte des significations pertinentes pour un groupe donné »<sup>529</sup>. En ne faisant pas jouer l'effet de variable, c'est précisément une signification partagée par tous les membres d'un sport donné que nous allons chercher.

Ces entretiens ont donc été principalement effectués avec des personnes présentant des paramètres très sensiblement similaires : individus de sexe masculin, de plus de 18 ans, pratiquant le sport de manière compétitive. Nous avons interrogé une personne de sexe féminin dans les entretiens portant sur la pratique du paintball car cette personne, investie à la fois dans le milieu compétitif et le corps arbitral du paintball, semblait pouvoir communiquer un discours intéressant à analyser. Le choix d'individus de sexe masculin, de plus de 18 ans, pratiquant le sport de manière compétitive n'est pas non plus le fruit du hasard ou d'une facilité d'analyse. En effet, les grandes enquêtes statistiques sur la pratique sportive des Français révèlent que le « sportif » est majoritairement un homme, âgé de plus de 15 ans pratiquant sur un mode compétitif<sup>530</sup> et les

---

<sup>527</sup> Kaufmann J.-C. (1996) *Opus cité*, p. 40.

<sup>528</sup> Nous évoquons l'analyse du contenu et non pas l'analyse de contenu car l'analyse du contenu consiste à examiner les éléments d'une représentation et l'analyse de contenu se réfère en priorité au discours porté. (L. Negura, 2006).

<sup>529</sup> Negura L. (2006) L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches URL : <http://sociologies.revues.org/993>.

<sup>530</sup> Nous nous devons de nuancer ces propos avec les premiers résultats apportés par la dernière enquête de 2010 qui montrent en filigrane que la pratique féminine se rapproche du niveau global de celles des hommes et que le taux de la pratique intensive au sein d'une structure privée ou d'une association, donnant lieu à des compétitions a baissé à 8



caractéristiques sociales des pratiquants, que nous avons soulignées lors de l'analyse des pratiques sportives, illustrent également ces tendances.

	Basket-ball <i>n</i> = 17	Escalade <i>n</i> = 19	Paintball <i>n</i> = 16
Âge	m = 30,6 ans 12 entre 20 et 34 ans et 5 entre 35 et 50 ans	m = 36,2ans 13 entre 20 et 34 ans et 6 entre 35 et 50 ans	m = 31 ans 13 entre 20 et 34 ans et 3 entre 35 et 50 ans.
Sexe	17 hommes	19 hommes	1 femme et 15 hommes.

**Tableau 5 Synthèse des caractéristiques des interviewés lors des entretiens (*n* = 52).**

### c) Caractéristiques des enquêtés

Dans notre grille d'entretien, nous avons énuméré un certain nombre de points ayant trait aux entretenus à des fins attendues. Nous avons souhaité personnifier ce discours pour permettre l'incarnation des sportifs, notamment à travers les traits individuels qui caractérisent leurs carrières sportives. Ainsi, nous nous sommes intéressée à leur âge d'entrée dans la pratique, leur fonction au sein de la pratique : en précisant si ils sont amenés à entraîner, « coacher »<sup>531</sup> ou initier d'autres personnes ; s'ils sont appelés à arbitrer leur pratique par le biais de formations proposées généralement par l'institution fédérale référente. Nous avons également tenu à aborder le sujet des autres activités sportives pratiquées pour évaluer l'impact qu'elles peuvent avoir sur une habitude au système sportif.

- Basket-ball

Nous avons effectué dix-sept entretiens avec des basketteurs jouant dans deux clubs différents. Nous avons eu des contacts avec le premier club par l'intermédiaire d'Hervé, rencontré pour les observations. Il s'agit d'un club de basket-ball situé dans le XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Nous

---

%. De manière générale, les hommes pratiquent sur un mode plus intensif et restent plus nombreux à faire de la compétition. (Stat-Info, 2010, n° 10-01 Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques sportives des Français).

<sup>531</sup> Nous avons fait le choix de différencier le statut d'entraîneur et de coach. Selon nous, l'entraîneur est la personne investie socialement souvent par une reconnaissance des pairs (et parfois par un diplôme national) comme la plus légitime à entraîner. Le terme de « coach » est plus utilisé pour ceux qui coachent de manière presque informelle leurs équipes (en paintball), des équipes plus jeunes qu'eux (en basket-ball) ou qui donnent des cours de manière bénévole dans leurs clubs (pour l'escalade).

avons fait des entretiens avec les joueurs de l'équipe trois, qui évoluent au niveau départemental. Ensuite, nous avons rencontré des basketteurs d'un club jouant également en départemental et situé dans le département Val-de-Marne (94), à Champigny-sur-Marne.

La phase d'entrée en basket-ball est conjonctive de ses modalités de pratiques et de l'âge du pratiquant. Ainsi, selon la période de leur vie (enfance, adolescence, âge adulte) et leur sociabilité, les basketteurs entrent soit directement dans le giron fédéral de la pratique en club ou organisée comme l'UNSS (pour onze entretenus sur les dix-sept), soit ils commencent par le *playground* pour ensuite s'orienter vers le club (pour six d'entre eux). Le processus est relativement simple. Tantôt, les enfants sont jeunes et leurs parents les inscrivent dans un club (sans que cela n'empêche pour autant d'aller jouer sur les *playgrounds* par la suite) pour toutes sortes de raisons (habitude et sécurisation du fonctionnement du système sportif organisé en fédérations, culture du basket-ball propre à la famille) que nous ne développerons pas ici. Quelquefois, ils débutent par le *playground* parce qu'ils s'intéressent au basket-ball tardivement et sont donc relativement âgés. Le *playground* joue ici le vecteur de socialisation initiale de la culture du basket-ball et permet un apprentissage élémentaire des fondamentaux nécessaires.

Les différentes fonctions occupées par les basketteurs interrogés sont en grande partie unidirectionnelles. Ils sont généralement uniquement joueurs au sein de leurs clubs (pour dix d'entre eux). Les sept restants sont amenés à « coacher » ou entraîner des équipes d'enfants en basket-ball (pour quatre des entretenus) et à occuper une position d'arbitres (pour deux d'entre eux). Le fonctionnement des clubs de basket-ball reposant majoritairement sur un investissement bénévole de ses adhérents, une grande partie des « joueurs » est conduite à s'impliquer dans leurs clubs pour tenir une table de match ou organiser un tournoi pour les poussins.

Nous nous sommes également intéressée aux sports qu'ils ont pratiqués avant le basket-ball : judo, tennis, kung fu, athlétisme, volley-ball, football, badminton, gymnastique, natation, water-polo, école de cirque, taekwondo, rugby, lutte libre. Abstraction faite des pratiques appartenant au triptyque athlétisme-gymnastique-natation, afférent aux situations psychomotrices, les autres pratiques sont toutes d'ordre sociomoteur, donc nécessitant une interaction avec des partenaires ou des adversaires<sup>532</sup>.

---

<sup>532</sup> Nous tenons à apporter cette précision à propos des sports pratiqués auparavant par nos entretenus. Mais elles ne sauraient avoir valeur d'analyse. En effet, dans notre recherche, notre orientation n'est pas forcément de faire « parler » notre matériau à tout prix et il faut savoir seulement mettre en lumière des informations sans les exploiter au maximum.

- Escalade

Nous avons rencontré ces personnes par divers médiums. Les individus diplômés de Brevets d'État du club que nous avons observés, Gilles et Fabien, nous ont apporté certains contacts. Ensuite, nous avons approché des clubs d'escalade de la FFME en région parisienne pour être mise en correspondance avec les personnes faisant de la compétition au sein de leur club. C'est ainsi que nous avons obtenu des rendez-vous avec la plupart des futurs interviewés. Ces personnes font partie de clubs situés en Seine-Saint-Denis (93) et en Seine-et-Marne (94) principalement. Par la suite, les personnes que nous avons rencontrées nous permettaient d'obtenir de nouveaux contacts selon un « effet boule de neige » (A.-M. Arborio, 2006).

Contrairement aux basketteurs, nous pouvons noter que l'âge d'entrée dans la pratique n'importe pas tant que la socialisation (familiale, amicale ou scolaire) qui orientera vers une première appréhension de la grimpe. Ainsi, les grimpeurs ont commencé l'escalade à des âges différents (de 9 à 34 ans) en pénétrant dans le milieu selon les divers univers propres à l'escalade (comme la montagne, la falaise, les blocs ou les SAE). Leurs débuts de la pratique se sont fait soit directement par l'adhésion à un club de sport, soit cette affiliation a fait suite assez rapidement dès leur arrivée dans la pratique de l'escalade. En moyenne quelques mois à un an après la découverte, notamment parce qu'ils ont orienté leur activité vers un mode compétitif. Cette inscription dans la modalité compétitive est relativement en lien avec l'institution à laquelle ils adhèrent<sup>533</sup>.

Les différents statuts occupés par les grimpeurs interrogés sont plus variés que pour les basketteurs. Sans doute en raison de l'organisation fédérale de l'escalade, qui repose en grande partie sur le bénévolat. Ainsi, les personnes que nous avons interrogées sont souvent intégrées dans leur club au bureau directeur, ou alors elles ont passé des brevets fédéraux, comme celui d'ouvreur<sup>534</sup> ou de juge lors des compétitions. Dans ce cas, les grimpeurs ne sont pas uniquement compétiteurs. Tous possèdent un Brevet d'État, un diplôme de juge ou une initiation à la pratique de la SAE, ou sont acteurs du fonctionnement de leurs clubs.

Les sports pratiqués antérieurement à l'escalade par les grimpeurs sont variés. En voici la liste : judo, escrime, football, cascade de glace, parachutisme, tennis, tennis de table, l'athlétisme, la gymnastique, patinage artistique, basket-ball, plongée, canyoning, l'équitation, alpinisme, roller, karaté et taekwondo. C'est un ensemble des possibilités de sport présent dans le répertoire ludomoteur qui se donne à voir et nous pouvons noter une présence importante des sports dits

---

<sup>533</sup> Voir à ce sujet, Douet Guérin M., Joncheray H. (2013). Le choix d'un club : fruit du hasard ? *Jurisport* n°135, p.42-45.

<sup>534</sup> Les ouvriers créent et mettent en place des nouvelles voies en vue des compétitions fédérales d'escalade.

« de nature », où l'incertitude du milieu physique est plus prégnante. Les sports « institutionnalisés » sont également choisis selon deux modalités : pratique psychomotrice et pratique sociomotrice.

- Paintball

L'enquête sur le paintball s'est essentiellement concentrée sur l'Ile-de-France. Il s'agit d'une microsociété avec des modalités d'interaction précises, comme nous avons pu le montrer dans les observations. Ainsi, après avoir connu l'équipe des Scalps, nous avons rencontré d'autres paintballeurs lors de compétitions et nous avons choisi de faire des entretiens avec des personnes appartenant à la fois à des équipes sportives différentes, mais ayant aussi des statuts distincts au sein du paintball en Ile-de-France (arbitre, joueur, entraîneur ou membre de la ligue régionale).

Les débuts dans le paintball se sont toujours déroulés à un âge relativement jeune, entre 15 et 18 ans environ. La découverte de cette activité passe en grande partie par le paintball de loisir – le « camo » – pour une part importante des personnes interrogées (treize sur seize). Pour certains d'entre eux, pratiquant le paintball depuis l'apparition de l'activité en France, le « camo » était l'unique modalité de pratique de l'activité. Trois d'entre eux seulement ont commencé directement par le paintball sportif : une personne parce qu'elle tenait un terrain de loisirs avec son petit ami ; les deux autres parce que l'institutionnalisation du paintball était déjà amorcée, ce qui leur a permis d'entrer directement dans des équipes de paintball sportif à la recherche de nouveaux adeptes.

Une fois investis dans la modalité sportive, les paintballeurs ont souvent varié leurs rôles au sein de la pratique. Ils sont, bien entendu, tous joueurs et compétiteurs mais un grand nombre s'est aussi orienté vers l'arbitrage. Onze d'entre eux ont ainsi passé la formation à l'arbitrage de la FPS et arbitrent certaines compétitions (lors du Millenium, de la ligue Ile-de-France ou en LNP). D'autres sont investis au sein de leurs équipes, en tant que coach ou membre du bureau de leur club sportif.

Tous ont pratiqué d'autres sports avant d'être paintballeurs. Ceux-ci sont nombreux et variés : judo, aikido, kung fu, vïo vietnam, taekwondo, badminton, handball, natation, football, basketball, athlétisme, BMX, tennis de table, escalade, squash, roller de vitesse, tennis, natation, ski, moto, boxe, parachute, voile, kit surf, randonnée, parapente, multisports, gymnastique, tir à l'arc. Nous pouvons noter un nombre considérable de pratiques sociomotrices, avec interaction avec des adversaires sur la modalité du duel (de personnes ou d'équipes), mais aussi la présence

importante de pratiques psychomotrices où la corrélation avec l'incertitude provoquée par le milieu est conséquente.

### 3. Comment les représentations sociales peuvent varier selon la pratique sportive ?

#### a) Formulation des hypothèses

Dans cette partie, nous nous intéresserons aux différences qui se donnent à voir dans les entretiens entre les basketteurs, les grimpeurs et les paintballeurs. Il s'agit tout autant d'identifier les représentations sociales de chaque groupe de pratiquants que de rendre compte des similitudes et des différences qui s'y jouent.

Avant d'aborder la méthode et ensuite l'analyse, nous avons établi des hypothèses concernant chaque pratique.

Ainsi, nous nous interrogeons sur le fait que les paintballeurs ne doivent pas avoir une représentation significative du paintball du fait de la non institutionnalisation sportive de celui-ci. Les paintballeurs identifient-ils les tenants et aboutissants du processus de sportification qui se développe ? Autrement dit, sont-ils impliqués dans la sportification de leur pratique et « impulseur » de celui-ci ? Ou attendent-ils que la FPS agisse dans ce sens, sans s'investir ?

*A contrario*, nous pensons que les basketteurs portent un regard pertinent sur le basket-ball, compte tenu que la pratique profite d'une solide institutionnalisation sportive. Il existerait ainsi une culture propre au sport institutionnel fédéral français qui se diffuserait au sein des clubs de basket-ball. Les basketteurs sont-ils si conformes au système sportif tel que nous nous le figurons ? Ainsi, nous nous posons la question de savoir si les basketteurs s'ajustent sans controverse à la normativité sportive ou s'ils font preuve de réflexivité envers la régulation du basket-ball.

Ensuite, nous estimons que les grimpeurs cultivent le fait qu'ils soient les acteurs des modifications institutionnelles de l'escalade, comme cela s'est produit il y a quelques années, lorsque la communauté libériste a institué sa propre fédération pour répondre à ses besoins. Les grimpeurs sont-ils toujours porteurs d'un message dont l'institution fédérale se doit de tenir compte pour l'évolution de l'escalade en France ?

Ce sont les liens que chaque groupe de sportif entretient avec son institution sportive référente qui nous intéressent ici. Pour tenter d'y répondre, nous nous centrons sur la thématique des

représentations sociales de la normativité sportive pour comprendre ce qui se joue entre les paintballeurs, les basketteurs et les grimpeurs et leurs interdépendances à la compétition, à l'arbitrage, aux règlements sportifs.

#### b) Une analyse des entretiens en deux temps

Pour répondre aux questions formulées, nous allons effectuer l'analyse des entretiens en deux temps. Le premier se concentrera sur l'approfondissement analytique proposé par le logiciel Alceste en mettant en avant la classification des mots du corpus composé de tous les entretiens. Le deuxième temps convergera vers une approche plus qualitative de l'examen des entretiens, opérant une analyse du contenu selon une interprétation thématique en lien avec la notion de représentation sociale. Nous décrirons ces options dans leur partie d'analyses respective.

## Chapitre 6

### L'analyse du discours par logiciel : Alceste

#### 1. Une analyse du corpus par le classement d'unités textuelles

Le logiciel Alceste permet d'analyser les lois de distribution du discours. Nous avons retranscrit la totalité des entretiens *in extenso* avant de les rassembler dans un fichier formant un corpus global. C'est ce corpus qui est examiné par le logiciel. Le logiciel rassemble les mots dans des unités textuelles appelées « Unités de Contextes » (« UC »).

La taille du corpus s'élève à 1,72 Mo, soit 338 108 mots, ce qui représente un chiffre suffisant, puisqu'il est préconisé d'avoir au moins 20 000 mots pour obtenir un corpus significatif<sup>535</sup>.

Au sein de ce dernier, 78 % des unités textuelles ont été classées selon un indice de pertinence. Les résultats ont un sens et peuvent être considérés comme pertinents<sup>536</sup>. Il existe donc, une diversité dans les discours, ce qui peut laisser penser que nous assistons à une différenciation dans les représentations sociales de la norme.

Nous allons ainsi étudier les distinctions des discours opérées par le logiciel, pour ensuite compléter l'analyse du discours par un examen du contenu selon une approche plus qualitative, qui suppléera l'étude des entretiens. En effet, le discours porté par les entretenus ne s'appuie pas seulement sur un enchaînement de mots et d'occurrences statistiques. Il s'agit pour le chercheur de mettre au jour le sens de ces discours et d'insister sur la signification qu'ils couvent en proposant notamment une analyse thématique des entretiens s'appuyant sur l'analyse de contenu de L. Bardin (1977).

#### 2. Interprétation des résultats du logiciel

Les 78% d'unités classées sont donc réparties en six groupes qui sont nommées classes d'énoncés significatives ou tout simplement classes. Chaque classe est numérotée suivant l'ordre d'apparition dans la classification. Elles sont ensuite schématisées dans un graphique qui illustre leur importance.

---

<sup>535</sup> Reinart M. *Alceste un logiciel d'aide pour l'analyse de discours. Notice simplifiée.*

<sup>536</sup> En dessous d'un seuil de 75 %, les différentes classes de discours ne sont pas différenciées et analysées par le logiciel de façon significative.

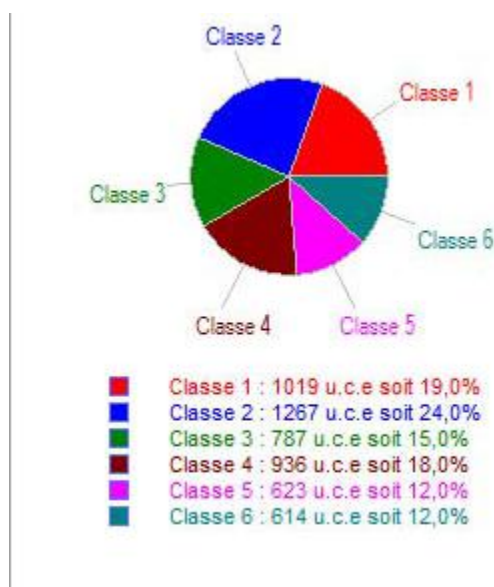


Figure 21 Répartition des unités en six classes distribuant le verbatim des entretiens.

Les classes une et deux se rapportent aux discours des grimpeurs. Les classes trois, cinq et six sont celles des paintballeurs et la classe quatre se consacre essentiellement à la parole des basketteurs.

*La classe une : organisation institutionnelle de l'escalade et fonctionnement fédéral*

Vocabulaire caractéristique de la classe <sup>537</sup> .	Pourcentages d'unités textuelles de la classe contenant le mot.
club	50 %
inscrire	77 %
compétition	48 %
licence	73 %
diplôme	81 %
entraînement	38 %
initiation	83 %
adhérent	89 %
émulation	75 %
préparation	75 %

Tableau 9 Termes principalement abordés dans la classe une.

<sup>537</sup> Le vocabulaire est présenté dans l'ordre émis par le logiciel.



Le logiciel a donc classé les discours des grimpeurs en deux groupes distincts. La classe une correspond au parcours sportif qui accompagne le choix de la pratique de l'escalade ainsi qu'à l'organisation institutionnelle de l'escalade représentée par le club, selon les classifications du logiciel qui identifie les mots les plus employés. Ainsi, les mots qui percent<sup>538</sup> dans cette classe, sont à titre d'exemples, « club » à 50 %<sup>539</sup>, « licence » à 73 %, « inscrire » à 77 %, « adhérent » à 89 %. Par les termes mis en avant dans cette classe, les grimpeurs expriment la réalité dans laquelle s'inscrit leur pratique, c'est-à-dire fédérale et compétitive. C'est ainsi qu'ils évoquent les prérogatives nécessaires à cette réalité se rapportant en particulier à l'entraînement. Ils soulignent également le milieu dans lequel il est possible de s'inscrire : le club et l'inévitable affiliation qui s'ensuit. Le rapport du logiciel met en avant les termes significativement absents dans cette classe. Dans la classe une, le premier est « arbitre ». Mais le fait d'avoir analysé les entretiens de chaque pratique fait que ces absences significatives sont issues de la confrontation comparative de chaque sport étudié. Cela signifie que le mot « arbitre » est sensiblement moins employé en escalade qu'en paintball et basket-ball.

*La classe deux : espace de pratique de l'escalade et compétition*

Vocabulaire caractéristique de la classe	Pourcentages d'unités textuelles de la classe contenant le mot
grimper	72 %
réclamation	94 %
falaise	63 %
performant	86 %
voie	92 %
sécurité	66 %
record	92 %
engagement	81 %
isolement	76 %
compétition	66 %

**Tableau 10 Termes principalement abordés dans la classe deux.**

<sup>538</sup> Le logiciel utilise ce terme en expliquant qu'il correspond au pourcentage du nombre d'unités textuelles de la classe contenant le mot.

<sup>539</sup> Il s'agit du pourcentage du nombre d'unités textuelles de la classe contenant le mot.

La classe deux est orientée par les discours qui portent sur l'environnement de l'escalade et sa maîtrise technique plutôt en milieu artificiel – lieu des compétitions majoritairement – qu'en milieu naturel – même s'il est tout de même mentionné. Les termes qui s'imposent sont « voie » à 92 %, « sécurité » à 66 %, « record » à 92 %, et « engagement » à 81 %. En fait, les différentes modalités de pratique relatives à l'escalade, basée sur une diversité des espaces, sont bien appréhendées par les grimpeurs puisqu'elles ressortent dans le corpus analysé. La formule compétitive est particulièrement représentée dans leurs discours, mettant en valeur les conditions comme l'« isolement » ou les « réclamations ». Une influence de la « sécurité » est perçue également. Cette dernière semble être une nécessité dans tous les milieux – naturels et artificiels. Nous n'exposerons pas les termes significativement absents dans la suite de l'analyse des classes. Ceux-ci étaient visibles dans la classe une car elle présentait la classe avec le plus d'unités textuelles classées et par conséquent non classées par le logiciel. Le fait est que le vocabulaire significativement absent des classes concerne plus particulièrement le vocabulaire propre aux autres classes<sup>540</sup>.

*La classe trois : la régulation par le corps arbitral concernant les actes illicites au paintball*

Vocabulaire caractéristique de la classe.	Pourcentages d'unités textuelles de la classe contenant le mot.
arbitre	57 %
pénaliser	85 %
tricher	53 %
décision	67 %
injustice	94 %
essuyer	97 %
erreur	65 %
appliquer	65 %
vérifier	67 %
sanction	67 %

<sup>540</sup> Par exemple, le vocabulaire significativement absent de la classe deux repose sur les termes significativement présents dans les classes propres au paintball et au basket-ball.

**Tableau 11 Termes principalement abordés dans la classe trois.**

La classe trois repose sur les discours des paintballeurs qui évoquent le caractère sanctionnable de la pratique du paintball sportif en compétition. Il s'agit ainsi plus précisément des actions de triche des joueurs et des ressources possibles des arbitres qui sont mises en avant dans cette classe. Les mots qui ressortent sont « injustice » à 94 %, « essayer » à 97 %, « pénaliser » à 85 % et « impact » à 89 %. Le rapport controversé à l'arbitrage semble être constitutif des représentations propres aux paintballeurs. Il apparaît donc logique que ces termes ressortent expressément dans leurs discours. Les joueurs expriment ainsi comment ces actions d'arbitrage se déroulent et leur perception qui en découle. Cela dénote donc que la régulation du code du jeu du paintball sportif est effective, du moins cela se perçoit en grande partie dans les propos des paintballeurs. Cela montre tout autant que l'institution du paintball, la FPS, entend souscrire avec conformité aux attentes normatives du système sportif en matière de mise aux normes et d'application des règles du jeu.

*La classe quatre : entre réglementation et valeurs du basket-ball*

Vocabulaire caractéristique de la classe	Pourcentages d'unités textuelles de la classe contenant le mot.
collectif	81 %
tactique	87 %
défense	92 %
esprit	48 %
attaque	89 %
adversaire	58 %
coéquipier	70 %
faute	51 %
<i>fair-play</i>	63 %
valeurs	49 %

**Tableau 12 Termes principalement abordés dans la classe quatre spécifique au basket-ball.**

La classe quatre est la seule à se consacrer à la pratique du basket-ball. Elle se concentre réellement sur plusieurs points typiques du basket-ball (alors que pour les autres pratiques, ces

points se partageaient dans deux classes). D'un côté, elle aborde les exigences réglementaires du sport en évoquant la technique nécessaire. De l'autre, elle s'attache à mettre en avant les valeurs prétendument véhiculées par le basket-ball. Les mots valorisés sont « collectif » à 81 %, « tactique » à 87 %, « défense » à 92 %, « valeurs » à 49 %. Le vocabulaire est ainsi représentatif des activités sociomotrices, avec une prééminence accordée aux termes traitant du rapport à autrui. Cela signifie que la logique interne de la pratique est importante dans le discours des basketteurs. Les actions motrices de ces derniers étant vraiment tributaires cette logique. Elle traite également des impératifs liés aux rôles sociomoteurs explicites dans le basket-ball comme la défense ou l'attaque. Nous avons déjà précisé [Cf. Partie Deux] qu'en basket-ball, il n'existe qu'un seul statut sociomoteur, celui de joueur de champ. Ce statut permet au sportif d'attaquer tout autant que de défendre. Il semblerait que le discours des basketteurs interrogés montre une inclinaison plus favorable vers l'acte de défense. Nous avons remarqué dans la classe une que le fait que l'item « arbitre » en soit absent signifiait qu'il devait être présent dans les autres classes. Pour autant, nous ne remarquons pas sa présence et encore moins dans la classe consacrée au basket-ball. Nous nous attendions à ce que le logiciel fasse allusion au corps arbitral concernant soit une existence manifeste des termes s'y rapportant, soit du fait que les déclarations des basketteurs s'en éloignent. Le fait est que cette absence nous semble intéressante et il s'agira de voir si l'association des deux analyses – par Alceste et suivant les principes de l'analyse du contenu – apporte des réponses à cette interrogation.

*La classe cinq : milieu et matériel spécifique au paintball*

Vocabulaire caractéristique de la classe	Pourcentages d'unités textuelles de la classe contenant le mot.
forêt	92 %
<i>speedball</i>	86 %
arme	92 %
équipement	73 %
matériel	63%
cotiser	83%
infrastructure	73%
association	57%

payer	51%
guerre	89%

**Tableau 13** Termes spécifiquement abordés dans la classe cinq.

La classe cinq est assez similaire à la classe deux, elle s'oriente sur l'univers du paintball en ce qui concerne le matériel utilisé et le milieu de réalisation de la pratique. Les termes qui percent sont « forêt » à 87 %, « speedball » à 86 %, « arme » à 92 %, « équipement » à 73 % et « guerre » à 89 %. Dans les discours des paintballeurs, apparaît une différenciation significative entre l'espace de jeu de la pratique ludique et le terrain spécifique à la modalité sportive. C'est pour cela que le terme « guerre » présente un pourcentage important. Dans les entretiens, les paintballeurs ont souvent précisé la différence entre le « camo » et le « fluo » qui reposait sur le caractère primitif de la première modalité. L'accent est également mis sur l'importance des équipements que nous avons déjà révélée à travers la méthode de l'observation. Enfin, les termes significativement présents mettent en valeur le processus d'adhésion à une association sportive avec quelques vocables se rapportant à l'adhésion et à l'échange financier qui s'y joue. Le vocabulaire traitant de l'argent est donc manifeste comme pour souligner son importance dans le processus d'affiliation à l'institution de la pratique.

*Classe six : institution et compétition au paintball*

Vocabulaire caractéristique de la classe	Pourcentages d'unités textuelles de la classe contenant le mot.
ligue	78 %
Millenium	88 %
tournois	72 %
FPS	79 %
championnat	62 %
manche	69 %
président	62 %
format	79 %
organisation	72 %
évènement	67 %

**Tableau 14** Termes spécifiquement abordés dans la classe six.

La classe six repose davantage sur l'univers institutionnel et organisationnel du paintball. Avec des termes significatifs comme « ligue » à 78%, « millenium » à 88%, « tournois » à 72% et « FPS » à 79%. Les paintballeurs veulent s'exprimer et mettre en valeur leurs positionnements envers l'institution de leur pratique. Notamment en ce qui concerne les propositions compétitives actuelles reposant davantage sur des tournois privés de plus ou moins grande envergure. Ainsi, les discours des paintballeurs ont souvent trait aux discussions portant sur la FPS et l'action de son président. L'autre thème significatif de la classe six insiste sur les compétitions, leur importance et la manière dont elles sont organisées. Cela dénote que l'aspect compétitif de la pratique est conséquent et inhérent à sa définition actuelle. Les joueurs semblent toutefois émettre une distinction entre les compétitions fédérales – en évoquant la « ligue » – et les tournois privés – en parlant du Millenium. La deuxième modalité compétitive est ainsi à mettre en lien avec le vocabulaire insistant sur l'aspect pécuniaire identifié dans la classe six. Le fait est que les trois classes se rapportant au paintball traitent toutes de thèmes dominants dans la pratique : la régulation à travers l'arbitrage, le rapport au matériel, les connexions avec l'institution et l'instauration des compétitions.

Nous pouvons d'ores et déjà prendre en compte plusieurs remarques et interrogations. Le fait que le basket-ball soit la pratique la moins matérialisée dans les classes de discours est-il significatif ? Nous pensons que si le basket-ball est représenté au minimum, c'est que les basketteurs ont moins besoin d'exprimer par leurs mots une image déjà bien ancrée en eux. Le sens qu'ils donnent à leur pratique est total et homogène, il ne se divise pas en plusieurs parties qui correspondent à des facteurs complémentaires de la pratique qui seraient appréhendés chacun leur tour.

Il est aussi intéressant de noter que pour les deux activités qui se pratiquent (en partie) à l'extérieur comme l'escalade et le paintball, une fraction des discours s'oriente sur l'environnement et le matériel nécessaire. Pour le basket-ball, les discours n'évoquent que très peu le gymnase où a lieu la pratique, si ce n'est pour évoquer une différence avec la pratique de *playground* qui se joue habituellement sur des terrains à l'extérieur<sup>541</sup>.

---

<sup>541</sup> Pour autant, dans notre grille d'entretien, nous n'avons pas spécifiquement fait allusion au thème du basket-ball de *playground*. A la fois, parce que ce n'est pas fondamentalement notre sujet d'étude, nous intéressant à la pratique fédérale, mais aussi parce que les enquêtes sociologiques sur le sujet ne sont déjà que bien trop nombreuses. Toutefois, le sujet a pu être abordé par moment lorsque le lien du *street basket* avec la NBA était évoqué indifféremment par les entretenus ou par nous. Enfin, historiquement, le basket-ball se pratiquait essentiellement à l'extérieur, mais c'est une période que les personnes interrogées n'ont pas connue.

Concernant notre problématique originelle, le logiciel Alceste, par ses classements en unités textuelles, n'a pas abordé une classe spécifique qui regrouperait l'univers normatif des trois pratiques avec des allusions aux règlements, aux arbitres, aux sanctions par exemple. Chaque terme est potentiellement développé, mais l'analyse se déroulant par occurrence des termes, le programme n'a pas réuni d'occurrences liées à la norme en une même catégorie, ce à quoi nous pouvions nous attendre.

### 3. Retour sur les résultats apportés par le logiciel

En guise de conclusion de cette première option analytique portant sur les unités textuelles de notre corpus, nous pouvons identifier trois orientations du discours représentatives des groupes de pratiquants distinctes entre les basketteurs, les grimpeurs et les paintballeurs.

Pour discerner ces axes, nous allons nous attarder sur la classification ascendante hiérarchique proposée par le logiciel. Cette classification propose un calcul supplémentaire sur le corpus en opérant, à la fois un tri croisé où une partie du texte est confronté à une variable et une analyse factorielle par correspondance (qui entremêle le vocabulaire et les classes). La classification va ainsi montrer les liens plus ou moins proches que les mots entretiennent entre eux (V. Delavigne, 2000).

Le discours des basketteurs semble se diriger vers une tendance plus homogène en reprenant à leur compte le vocable caractéristique de la pratique sportive fédérale institutionnalisée et donc compétitive, en exploitant la perspective ludique mais règlementée du sport et le caractère spectaculaire qui s'y rattache. Ainsi, la classification ascendante hiérarchique<sup>542</sup> du corpus mentionne comme monde lexical déterminant de la classe propre au basket-ball, les termes « fautes », « règles », « apprendre », « jouer », « basket », « regarder », « match », « gagner », « jeu ».

Les propos des grimpeurs relatent de manière plus surprenante un vocabulaire relativement proche de l'entraînement corroborant les thèses portant sur la sportivisation de l'escalade (Aubel, 2003) avec la classe textuelle une qui recense les termes « pratique », « faire », « entraîner »,

---

<sup>542</sup> La classification hiérarchique descendante mise en avant par le logiciel Alceste est considérée par P. Ratinaud et P. Marchand comme « *la technique de classification est sûrement la plus grande originalité de cette méthode. L'algorithme décrit par M. Reinert (1983) repose sur une série de bi-partitions construite sur la base d'une analyse factorielle des correspondances menée sur un tableau binaire (absence/présence) qui croise les unités textuelles choisies avec les formes pleines sélectionnées* ». Ratinaud P., Marchand P. (2012) Application de la méthode ALCESTE aux «gros» corpus et stabilité des «mondes lexicaux» : analyse du « CableGate » avec IRAMUTEQ *Actes des 11eme Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles. JADT 2012*, p. 837.

« entraînement », « club », « jeune », « compétitif ». Ils approchent aussi la thématique relativement proche des sports de nature concernant le vocable de l'exploration avec la classe deux qui exploite plus spécifiquement les mots « trouver », « arriver », « escalade », « grimper », « voie ».

La parole des paintballeurs se rapporte davantage de l'institutionnalisation sportive, preuve que le processus de sportification est bien en cours (du moins dans les discours des pratiquants) avec la classe six la plus significative qui met en avant les termes de « niveau », « arbitrage », « ligue », « championnat », « équipe », « premier ». La classe trois apparaît plus en référence avec l'arbitrage avec les mots « joueur », « tricher », « arbitre », « voir », « prendre ». La classe cinq semble peu éloquente puisqu'un nombre minimal d'énoncés y est présenté. Elle s'oriente toujours sur l'espace de pratique propre à la modalité sportive en mettant en avant plus particulièrement le mot « terrain » et, dans une moindre mesure, ceux de « paintball » et le verbe « venir »<sup>543</sup>.

Ainsi, il ne ressort pas de cette analyse du discours une conceptualisation objective de la normativité sportive, une représentation sociale de la norme. Cependant, celle-ci pourra se donner à voir lors de la poursuite de l'étude, à savoir dans la deuxième option de raisonnement portant sur l'analyse du contenu dans une perspective compréhensive.

Voici un tableau identifiant les principaux termes mis en avant dans la classification ascendante hiérarchique.

Classe une	Classe deux	Classe trois	Classe quatre	Classe cinq	Classe six
pratique	trouver	bille	faute	terrain	niveau
faire	arriver	joueur	règle	paintball	arbitre
entraînement	grimper	tricher	apprendre	venir	ligue
club	escalade	arbitre	regarder	sport	championnat
compète	voie	prendre	match		premier
commencer	gens	mettre	gagner		équipe

**Tableau 15 Principaux termes par classes identifiés dans la classification ascendante hiérarchique du logiciel.**

<sup>543</sup> Si nous voulions faire parler exagérément ces résultats, nous pourrions dire que le verbe « venir » est symptomatique de l'intention de déplacement que les pratiquants opèrent pour se rendre sur les lieux de leurs activités souvent éloignés voir cachés. En région Ile-de-France, lieu de notre terrain, les terrains sont parfois cachés dans des champs à proximité de petites communes de la région parisienne.





## Chapitre 7

### L'analyse du contenu : les thématiques identifiées

#### 1. Une analyse du contenu qui s'oriente sur les représentations des individus

Utiliser l'analyse de contenu pour compléter celle proposée par le logiciel Alceste nous permet d'objectiver la subjectivité des discours des entretenus. C'est en partie à travers leurs systèmes de pensée et de valeur, exprimés dans les entretiens, que les basketteurs, grimpeurs et paintballeurs peuvent laisser entrevoir leurs représentations. Le rôle du chercheur sera donc d'extraire des thématiques en croisant les variables des pratiques sportives ou en les individualisant par une analyse verticale plus subjective (Bardin, 1977). Nous chercherons donc des orientations communes aux pratiquants de chaque sport ou des contradictions selon les pratiques et peut-être même les individus.

L. Bardin (1977) propose, dans un premier niveau, d'opérer un déchiffrement structurel de chaque entretien, cette approche permettant au chercheur de faire preuve d'empathie pour éviter l'*a priori* personnel. Par la suite, elle situe l'analyse sur une diversité de points comme les thèmes, les séquences, l'énonciation, ou encore l'ossature structurelle et sémantique des entretiens.

De notre côté, nous allons plus spécifiquement privilégier une analyse thématique afin d'identifier des thèmes transversaux aux pratiques étudiées et aux individus interrogés. Nous allons renoncer à présenter une analyse entretien par entretien pour deux raisons. La première repose sur la constatation que ce type d'analyse n'apparaît pas approprié à la longueur de notre corpus (52 entretiens effectués). La deuxième se fonde sur le fait que s'attacher à une analyse individualisée des entretiens ne nous semble pas cohérent avec le choix théorique de coupler la méthode de l'entretien à l'identification des représentations sociales.

Porter notre attention sur les interactions qui s'opèrent entre les individus et le système sportif pour chercher à rendre compte du sens alloué à ces interactions restera l'une de nos prérogatives afin de conserver une optique proche de l'interactionnisme symbolique.

Dans l'analyse thématique, il s'agit donc, en amont, d'opérer une reformulation des énoncés en les thématisant. Nous devons donc repérer les idées significatives, puis les classer dans des catégories propres à chaque thème (Negura 2006).

De quelle manière allons-nous déchiffrer notre corpus pour obtenir des données utilisables pour l'analyse ? Il s'agit d'interpréter celui-ci et, comme le souligne J-C Kauffman, « *le traitement des données quel qu'il soit est toujours un travail de réduction de la complexité du réel* »<sup>544</sup>. Les analyses du contenu des entretiens spécifique à chaque sport vont être mises en place en deux moments. Dans un premier temps, nous nous consacrerons à la mise au jour des thèmes saillants. Ces questions abordées à travers la grille d'entretien, mais aussi par les entretenus eux-mêmes, seront la constitution principale de la représentation sociale de la normativité sportive que nous identifierons chez les trois groupes de pratiquants. Deux optiques semblent se dégager lors de cette analyse. D'une part, nos résultats peuvent nous apporter des pistes concernant les conceptualisations des individus à propos de la normativité entourant leur activité sportive. D'autre part, ce compte-rendu analytique des entretiens apparaît bénéfique, apportant des savoirs supplémentaires sur les pratiques. Émerge alors le fait qu'elles peuvent être discordantes dans une volonté de mettre au jour les représentations sociales des pratiquants. Mais en réalité elles sont complémentaires. Tenir compte à la fois de l'étude des représentations, mais aussi des informations procurées par les entretiens, va dans le sens des conceptualisations portées par les sportifs, si tant est qu'elles concernent l'institution sportive, la régulation et la normativité du sport.

Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur les divergences qui apparaissent – dans une logique comparative –, mais aussi sur les similarités qui se donnent à voir dans l'analyse des entretiens et de la représentation sociale de la norme chez les basketteurs, grimpeurs et paintballeurs.

## 2. Analyse du contenu des entretiens sur le basket-ball ( $n = 17$ )

Il s'agit ici de présenter des thématiques ordonnées selon un déroulement précis qui correspond à ce que nous percevons comme appartenant à la normativité sportive.

---

<sup>544</sup> Kauffman J.-C. (1996) *Opus cité*, p. 80.

Nous déclinons cela selon trois idées générales : représentations sur l'institution fédérale, celles concernant la pratique en elle-même et enfin celles portant sur le système sportif en général. Elles ne sont pas aussi cloisonnées que cela et présentent assurément des passerelles entre elles. Elles sont, bien entendu, le support des représentations portées par les individus mais surtout par le groupe collectif que nous identifions.

#### a) Représentations autour de l'institution sportive fédérale

Les représentations portant sur l'institution chez les pratiquants sont généralement en lien avec l'exécution pratique de l'activité, à savoir entre autre ce qui concerne les modifications des règlements de jeu. Les règles du jeu sont en constante actualisation même dans une pratique comme le basket-ball qui apparaît, *a fortiori*, grandement institutionnalisée. Ces réactualisations ont un impact conséquent sur la logique interne de l'activité<sup>545</sup>, les actes moteurs des joueurs et sur les actions des arbitres qui doivent mettre au jour des nouvelles conventions de jeu. Selon Y. Léziart (2013) « *l'apparition de règles nouvelles témoigne de la fragilité de celles-ci. De nombreux exemples de difficultés créées par l'émergence de nouvelles règles jalonnent l'histoire des sports et témoignent du tâtonnement quant aux effets supposés des règles nouvelles* »<sup>546</sup>. Il existe bien un impact des modifications réglementaires qui atteint les différents acteurs de la pratique remaniée. Les basketteurs y font assurément attention tant ils se rendent compte des dérèglements qui se jouent dans leur accomplissement pratique. P. Fournier (2005) met en relief que, « *en sport collectif, l'évolution technique est le fait de l'adaptation des opposants lors de leur interaction en particulier lors des situations d'attaque/défense (Mérand, 1977)* »<sup>547</sup>.

#### *Les modifications réglementaires et la perception des joueurs*

---

<sup>545</sup> À titre d'exemple, P. Fournier (1999) montre les effets qu'ont pu avoir sur le jeu, la décision de mettre en place le poste du *libero* en volley-ball. Cette introduction a rendu archaïque la règle portant sur la non-spécialisation des postes au volley-ball et a modifié profondément le sens du jeu dans une direction pas forcément prévue par les législateurs sportifs. Fournier P. (2005). Modification de la codification d'un sport et son impact sur le jeu : l'exemple de la règle du *libero* en volley-ball. *Sciences et Motricité* n° 56.

<sup>546</sup> Léziart Y. (2013) *Opus cité*, p. 27.

<sup>547</sup> Fournier P. (2005) *Opus cité*, p. 126.

C'est précisément le constat opéré par les basketteurs que nous avons interrogés. Ils font état d'une modification règlementaire<sup>548</sup> sur les antennes autrefois tolérées dans la phase défensive et maintenant réglementées. Le fait marquant est que ces modifications leur ont été relatées par leurs coachs en entraînement qui les ont mis en garde par rapport aux interventions que les arbitres allaient réaliser à propos de cette nouvelle réglementation.

Gaël (joueur)<sup>549</sup>, concernant cette modification,

*« on nous a annoncé aussi des nouvelles règles, parce que le premier match de défense, c'est pour dire que fallait arrêter de faire certaines antennes pour défendre, tu vois, t'avais l'avant-bras que tu posais sur le dos de ton attaquant pour éviter que... comment dire... que son poids t'écrase, t'avais une chance de te défendre et puis de bien te défendre quand même, mais là, c'est supprimé. Donc cette antenne tu n'as plus le droit de la faire, tu dois défendre donc qu'avec ton torse, ce qui facilite plus l'attaque encore, c'est encore plus dur pour se défendre et d'ailleurs ce premier match, y a eu beaucoup d'injustice parce que on a eu nos centres, nos pivots qui avaient plus le droit de défendre avec l'avant-bras et donc ils se sont fait passer beaucoup plus facilement, ils ont fait beaucoup de fautes, certaines n'existaient pas, mais certaines y étaient ouais.. Et c'est encore plus difficile de défendre donc voilà... ».*

Dorian (joueur), revient lui aussi sur cette modification :

*« tout dépend des décisions, en tout cas, celle dont je viens de te parler, je la trouve plutôt dure, ça favorise complètement l'attaque, et ça dessert la défense donc, notamment pour des joueurs comme moi, je suis petit mais je suis teigneux et je me sers de tout ce que je peux pour défendre au mieux et ça, ça m'aidait beaucoup justement et me retirer ça, c'est comme si maintenant, je pouvais plus défendre, grosso modo, y'a d'autres manières bien entendu mais dans l'absolu, j'ai perdu beaucoup de mon capital défense, par rapport à ça... ».*

---

<sup>548</sup> Le règlement officiel de la FIBA de 2012 en fait état dans l'article 33.11 : « Il y a utilisation illégale des mains ou des bras écartés lorsque le défenseur est en position de défense et que ses mains ou ses bras sont placés ou restent en contact avec un adversaire avec ou sans le ballon pour empêcher sa progression ».

<sup>549</sup> Lors de la première « présentation » de chaque entretenu, nous indiquerons entre parenthèse son statut dans l'équipe pour mieux éclairer ses propos. Les prénoms ont tous été modifiés pour une exigence d'anonymisation. Également, par souci d'authenticité, les propos des sportifs sont retranscrits quasiment tels qu'ils ont été formulés, cela permet de tenir compte des hésitations, des retours en arrière qui sont autant d'indices pour l'interprétation sociologique.

Les joueurs ont conscience des retombées que les modifications réglementaires engendrent, notamment parce qu'ils l'incorporent directement dès leur application. Ils se posent seulement la question du bien-fondé d'une telle règle à leur niveau de pratique. Ils rendent aussi compte d'une impression d'injustice, comme si l'institution changeait le code du jeu pour qu'il y ait répercussions sur leurs pratiques personnelles, comme s'ils prenaient pour eux ces changements et en omettant de prendre en compte l'uniformisation du règlement<sup>550</sup> à tous les niveaux de jeu.

### *L'apprentissage des règles du jeu sans lecture du règlement*

De la même manière que les modifications réglementaires s'incorporent directement sur le terrain dès leur application, l'apprentissage des règles du jeu s'opère empiriquement. Plus de la moitié des basketteurs avec lesquels nous sommes entretenue affirment n'avoir jamais lu le règlement officiel de la FFBB. Ceux ayant une position d'entraîneur vont plus facilement s'y référer par la suite pour mettre en place leurs séances. Les joueurs confirment plutôt la non-astreinte à la lecture du règlement au profit d'une acquisition issue de la familiarisation pratique. Pour Charles (joueur) le règlement, « ça s'apprend sur le terrain ». Dorian pense que « si tu t'intéresses à un sport, à force de regarder les programmes télévisés de sport, tu les connais les règles, non ? ». Hector (joueur) ira même jusqu'à nous dire qu'il n'y pas vraiment de règlement « Non, mais y'a pas... y'a pas vraiment de règlement ! T'entends quoi exactement par règlement ? » « Non, j'ai rien lu du tout, j'ai... ben... après les règles de base, c'est qu'est ce que c'est quand tu fais une faute, un marché, un porté, une reprise, un retour en zone, trois secondes ici, ça je l'apprends en jouant et c'est très facile, on l'a intégré très facilement, le basket ça se passe comme ça ». Hector opère alors une distinction entre le règlement et les règles qui apparaissent comme deux entités distinctes à ses yeux, comme s'il y avait d'un côté le règlement, le dispositif officiel et coercitif, et de l'autre les règles du jeu dont l'adoption est plus officieuse et facilitée par le caractère plus libre et automatique qu'elles paraissent véhiculer. Ainsi, l'assimilation du règlement semble se déclencher par un processus d'intériorisation pratique. Nous pourrions faire nôtre la métaphore élaborée par L. Wacquant (2000<sup>551</sup>) à propos de la boxe : le basketteur « apprend par corps »,

---

<sup>550</sup> I. Astier (2000) montre que dans le cadre de la protection de l'emploi, le service public et les administrations se sont d'abord construites sur l'idée d'intérêt général. Ainsi, en sport, le fait qu'il y ait des règles équivalentes pour tous ne vient pas court-circuiter cette injonction à l'intérêt général. Astier I. (2000) Droit à l'emploi et magistratures sociales : vers une politique des situations ? *Droits et sociétés*, n° 44-45, p. 143-155.

<sup>551</sup> Wacquant L. (2000) *Corps et âmes. Carnet ethnographique d'un apprenti boxeur*. Marseille : Agone.

c'est-à-dire que le savoir basketballeur « *se réduit peu ou prou à un savoir incorporé, tacite, prédiscursif, chevillé au corps au sens fort* »<sup>552</sup>.

Le mécanisme apparaît similaire en ce qui concerne les « bonnes attitudes », en partie liées aux conventions sociales, que les joueurs doivent tenir face au représentant de la règle sportive, à savoir l'arbitre. La présence d'arbitres, dans un contexte de pratiques sportives compétitives, est considérée comme indispensable au respect du principe de l'égalité des chances entre les deux équipes et à la bonne application du règlement de jeu. Sont attendues de ces « conciliateurs » objectivité et impartialité dans leurs prises de décision et leurs sanctions. Néanmoins, persiste à de nombreuses reprises une sensation d'injustice chez les joueurs qui reçoivent la sanction.

Charles l'explique, « *forcément y'a toujours une injustice contre toi, l'arbitre est toujours plus pour l'autre que pour toi, par principe, tu le sais bien et même si il y a des discussions moi, c'est toujours très zen* ». Cette idée de l'injustice s'avère relativement habituelle chez les sportifs, comme si le corps arbitral cherchait toujours à avantager la partie adverse. Il semblerait qu'il soit alors perçu comme une entité coercitive qui impose ses décisions en s'appuyant sur le règlement, au détriment de l'égalité des chances couramment mises en avant dans les sports collectifs.

*Le thème de l'attitude conforme face aux décisions du corps arbitral ou comment « sauver la face »*

Nous avons relevé un autre aspect important dans les propos des basketteurs. Il s'agit du fait que les personnes interrogées au sujet de leur rapport à l'arbitrage et les interactions possibles avec les arbitres, mettent fréquemment en avant leur attitude correcte face aux corps arbitral. Le vocable « correct » employé ici est déjà plein de sous-entendu, car il insinue qu'il y aurait des bonnes manières de se comporter et à plus forte raison des mauvaises façons de le faire. Nous sommes réellement dans la norme sociale et les conventions normatives liées à la conduite juste, même si des nuances (des marges de tolérance subjectives ?) sont à souligner. Louis (joueur et coach) est catégorique : « *moi personnellement, dans la mesure du possible, je respecte l'arbitre* ». Nino (joueur) explique son point de vue et son positionnement,

*« j'ai toujours du mal à concevoir que des joueurs râlent contre l'arbitrage, ça m'est arrivé, forcément un jour ou l'autre, j'ai fait quelques matchs donc forcément ça a dû m'arriver, mais ça sert jamais à rien et c'est plutôt l'inverse donc, ça se retourne forcément contre*

---

<sup>552</sup> Wacquant L. (2003) Une expérience de sociologie charnelle. Entretien avec Loïc Wacquant. *SolidaritéS* n°29, p. 19.

*nous donc euh, j'ai jamais vu l'intérêt de discuter contre l'arbitrage et même de discuter simplement pour expliquer une décision sans vouloir la remettre en cause, c'est vrai que le corps arbitral n'est pas forcément pour ».*

Morad (joueur) explique comment il se comporte dans le respect des attentes sociales,

*« Moi, je conteste rarement l'arbitrage, je conteste rarement, ça se passe bien, à part, si c'est flagrant, flagrant, je lui dis, mais je suis plus dans le... je pose la question, je demande, je crie pas, parce que après, c'est des fautes techniques derrière, c'est bête, mais en fait, c'est plutôt par rapport à mon caractère, je suis relativement calme dans la vie, je m'énerve pas, je fais pas partie de ceux qui critiquent tout le temps l'arbitrage et si ils sont pas d'accord, je fais pas partie de ceux qui crient sur l'arbitrage, plus à poser la question et dire voilà, je suis pas d'accord, mais calmement... ».*

Ainsi dans le discours de Morad, nous repérons l'injonction sociale qui se joue dans le fait de respecter les arbitres. Si les joueurs sont incorrects, ils en subiront le revers en étant pénalisés règlementairement. Alberto (joueur, entraîneur) relate la manière dont cela se passe dans le club : *« nous dans le club, les gens ils ont vraiment une approche de respect, de respect pour les règles, de respect pour l'adversaire, de respect pour les copains d'équipes et moi, disons que ça colle bien dans ma façon de penser donc, je pousse cette idée, y'a le fair-play, on respecte tout le monde, on repousse la triche, c'est très important parce que finalement on dit beaucoup, le sport, c'est le reflet de la vie ».* Nestor nuance ces propos en reconnaissant que cette bonne conduite n'est pas facile à appliquer dans son cas,

*« avec le temps, j'ai appris à mieux gérer ces rapports avec les arbitres, non, après toute... même aujourd'hui, c'est pas facile, c'est vraiment très difficile quand en plus après on est, bon, en plus comme tous les joueurs qui sont sur le terrain, mais quand vraiment on est passionné et que les choses vous tiennent à cœur et qu'on s'investit tout au long de l'année, mais depuis quelques années, sûrement que je mûris, j'arrive à moins m'énerver et à prendre plus sur moi et mes rapports avec les arbitres sont de plus en plus courtois ».*

Nous sentons bien la pression sociale qui s'est imposée à Nestor pour qu'il se comporte conventionnellement avec les arbitres. Nous trouvons des analogies fortes avec la thématique de « sauver la face » développée par E. Goffman (1974)<sup>553</sup>. Cela peut-être à la fois un aléa des entretiens de constater que les entretenus cherchent à mettre en avant une bonne facette d'eux-

---

<sup>553</sup> Goffman E. (1974) *Les rites d'interaction*. Paris : Minuit.



mêmes, comme si le matériau qui allait rester pouvait prouver de leur bonne foi. Mais c'est sûrement aussi une manière de « tendre vers » ce quoi ils aspirent et ce à quoi ils sont conditionnés. Au sein du système sportif et plus spécifiquement dans les sports collectifs, l'adage « c'est l'arbitre qui a raison » est souvent mis en avant comme un dogme absolu, qui induit les façons de se comporter avec le corps arbitral. La question étant de savoir si le comportement envers le corps arbitral résulte d'une crainte de la sanction émise par les sportifs ; ou bien s'ils font preuve d'une logique stratégique en se protégeant de ses sanctions dans une sorte de comportement réflexif à propos des marges laissées libres par le code du jeu. Comme ce ne serait pas conforme de ne pas respecter les arbitres<sup>554</sup>, – par rapport aux valeurs développées par le sport –, toutes sortes d'évènements sont mis en avant pour faire passer un message public à cet égard. Pour autant, nous ne pouvons pas nier la passion et l'émotion<sup>555</sup> qui animent les sportifs par moment et qui les fait réagir de manière virulente au déroulement des matchs auxquels ils participent. Il est possible de percevoir tout de même une forme d'autocontrôle (N. Elias, 1987) de ces émotions que les basketteurs cherchent à nier pour rester dans un comportement rationnel. De la même manière, les joueurs qui se permettent de critiquer l'arbitre sont sanctionnés socialement par les personnes que nous avons interviewées. Ils agissent de manière imparfaite ou en tout cas non conformément aux attentes d'un basketteur *fair-play*. Il y a véritablement un point de vue moral qui apparaît dans ce rapport à l'arbitrage et c'est à travers une approche de la notion de responsabilité que nous pourrions rendre compte de l'adhésion au contrat ludique, conventionnellement aux attentes sociales sportives comme si, selon les mots d'H. Becker (1985), les joueurs eux-mêmes tenaient le rôle d' « *entrepreneur de morale* ». G. Vigarello (2012<sup>556</sup>) insiste particulièrement sur l'arbitre comme symbole garant de l'idéal du sport qui permet d'être le tiers qui régule les passions liées à l'émotion qui se détache de l'affrontement sportif. Les basketteurs interrogés semblent se plier à cette exigence d'idéal valorisée par le système sportif qui consiste à avoir du respect pour le corps arbitral.

La compréhension part du fait que lorsqu'ils se rendent compte que l'arbitre est lui-même capable de faire des erreurs malgré la rigueur prescrite par son statut, ils sont davantage dans l'empathie à

---

<sup>554</sup> Depuis quelques années, des journées nationales de l'arbitrage sont mises en place et ont pour mission de redorer l'image sociale de l'arbitre et de faire connaître leurs réalités au grand public. La création en 1985 de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports, l'AFCAM a pour but de réunir au sein d'une même association les arbitres et juges de plusieurs disciplines afin d'avoir une parole unie face aux pouvoirs publics.

<sup>555</sup> Sur la thématique de l'émotion, se référer à B. Jeu (1977) *Opus cité*, qui insiste particulièrement sur l'émotion comme clé de compréhension du sport.

<sup>556</sup> <http://www.tousarbitres.fr/236-le+regard+du+sociologue+georges+vigarello.html>. Il s'agit d'une intervention filmée du sociologue qui réagit sur les problématiques liées à l'arbitrage lors des journées de l'arbitrage en 2012.

la fois de ses maladresses humaines, mais aussi du comportement des partenaires colériques. Comme l'explique C. Garnarczyk (2007), « *l'arbitrage possède une définition de sens commun tellement normative centrée sur une application stricte d'une ou plusieurs règles qui par principe ne souffrent aucune discussion, qu'on a implicitement tendance à occulter les caractéristiques humaines de cette activité* »<sup>557</sup>. Pour autant, les basketteurs que nous avons interrogés sont conscients que l'arbitrage dont ils profitent est afférent à leur niveau de jeu. Maxime (joueur) le reconnaît, « *les arbitres ont le même niveau que nous* ». Antoine (joueur) théorise davantage le sujet :

*« c'est vrai que l'arbitrage en département... donc, ça j'ai appris ça notamment à mon stage dont je t'ai parlé, qu'en fait, tous les nouveaux arbitres arrivent en département donc, c'est logique, parce que tu peux pas les mettre sur des matchs plus sérieux, entre guillemets, vu qu'ils ont pas d'expérience et du coup en département, t'as souvent des joueurs assez faibles et du coup, qui font beaucoup de fautes, qui font pas un peu n'importe quoi, mais les arbitres sont obligés d'encadrer et en même temps de laisser jouer sinon les matchs seraient infernaux, le manque d'expérience de ces arbitres, fait que parfois les matchs sont complètement faussés par le manque d'expérience et des arbitres et des joueurs du coup ».*

Les basketteurs sont bien dans une représentation sociale de l'arbitrage qui est relative au contexte dans lequel leur pratique se déroule.

#### *La triche comme « allant de soi »*

Dans une autre mesure dans les entretiens, il ressort une représentation de la triche comme allant de soi. Autant la convention semble les obliger à relater des manières de se conduire avec le corps arbitral satisfaisantes – les contestations ayant lieu pour revendiquer le droit à la justice sportive et à l'égalité entre les parties prenant part à la compétition –, autant le fait que le règlement soit bafoué par de la tricherie ne semble pas les alarmer plus que cela. Les basketteurs se divisent en deux groupes distincts. Certains poursuivent un discours conforme aux valeurs attendues dans le sport tandis que les autres pensent que le jeu avec la règle est constitutif de la pratique du basket-ball.

---

<sup>557</sup> Garnarczyk C. (2011) Représentations sociales de l'arbitrage : à chacun son point de vue. In Dosseville F., Laborde S. (2011) *Les facettes de l'arbitrage*. Publibook, p. 91.

Pour Alberto, « *les gens qui trichent de toute façon, c'est une question de philosophie, ils auront jamais la satisfaction d'avoir gagné proprement* ». Antoine tempère ces propos : « *alors t'as ceux qui trichent littéralement et ceux qui jouent avec le règlement* ». Il explique que « *moi, j'essaie quand même d'être propre* ». Nestor estime que : « *c'est simplement des faits de jeu, c'est aller dans le sens du jeu* » et que c'est plus « *flirter avec les règles du jeu* ». Il s'avère que dans la recherche de performance – dans le cas des sports collectifs, d'être vainqueur du match –, une sorte de jeu avec la règle est tolérée. En fait, c'est tout autant la mise en place de stratégies conformes à ce que le règlement autorise et prohibe, que de tactiques visant à favoriser la possession du ballon qui se joue ici. Louis nous explique une situation commune au basket-ball : « *J'avais demandé à un de mes joueurs de faire faute, parce qu'on était menés au score à la fin du match et normalement il devait y avoir des lancers francs pour l'équipe adverse, pour que nous, on puisse récupérer la balle* ». En fait, il est règlementairement accepté que les joueurs enfreignent les règles en provoquant des fautes techniques qui leur permettront sans doute d'obtenir un avantage à la remise en jeu du ballon<sup>558</sup>. De même, Charles reconnaît que c'est une manière d'attester de son caractère offensif, « *ah oui, oui, c'est stratégique parce que tu sais que tu peux défendre, donc tu dois montrer que t'es là, donc si tu fais une faute ou deux sur ton vis-à-vis un peu plus brutal que les autres bon, c'est que t'es là, t'as pas peur de te prendre les deux premières, ensuite tu dois te tenir un peu plus sage, mais t'as montré que t'étais là, mais d'un autre côté l'attaquant sait que tu défendras moins ou que carrément tu défendras plus* ». En conséquence, il ne s'agit pas tant de triche que de mises en place de stratégies tactiques relativement conformes à l'esprit sportif propre à la compétition qui exige d'être le meilleur<sup>559</sup>. Les basketteurs employant ces astuces sont dans une position ni interdite, ni autorisée et sur le bord d'une marge qu'il s'agit d'appivoiser pour ne pas être sanctionnés de non-respect des règles du jeu.

## b) Représentations autour de la pratique du basket-ball

Les représentations portant sur le basket-ball prennent en compte les différentes modalités de réalisation de la pratique, à savoir celle qui est privilégiée par les personnes interviewées et qui

---

<sup>558</sup> Ainsi, stratégiquement il est parfois recherché de faire faute sur le possesseur du ballon qui bénéficiera de lancers francs en escomptant que la balle soit récupérée par l'équipe de celui ayant fait la faute à la suite de ces lancers francs.

<sup>559</sup> Par moments, la triche (ou l'acte « anormal ») est considérée comme un facteur de justice pour certains. P. Duret et P. Trabal (2001) *Opus cité*, relatent différentes affaires où les discours des protagonistes entérinent un acte de triche en arguant que cela rétablit de la justice dans le cas présent. Dans une autre dimension, s'intéresser également à Duret P. (2007) « Perception du "coup de Boule" de Zidane par les collégiens », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* [En ligne], 2 | 2007. Le sociologue montre dans cet article que concernant la bonne conduite, « *il ne s'agit évidemment pas d'une frontière immuable liée à une quelconque essence du sport, mais d'une frontière fluctuante construite par des groupes d'acteurs* ».

repose sur le modèle fédéral du club proposant des entraînements et des matchs, et celle portant sur la pratique libre du *street-ball* en *playground*. Comme nous l'avons souligné à l'évocation des principaux traits caractérisant les pratiquants, les basketteurs ont pratiquement tous appréhendé le basket de rue. Certains ont commencé le basket-ball à travers cette modalité et pour les autres, la liberté de temps qu'il apporte leur a permis de continuer à jouer à leur gré en dehors des heures d'ouverture du club. Nous notons ainsi une distinction claire entre ces deux opportunités de pratique, pratique fédérale et pratique de *playground*, opérée par les basketteurs interrogés et ce sur plusieurs dimensions.

### *La préférence du modèle fédéral*

Une première dimension concerne le fait qu'ils semblent apprécier davantage la modalité de pratique fédérale pour le cadre qu'elle propose : jeu collectif, horaires fixes, calendriers des rencontres prévues à l'avance, compétition organisée. Nathan (joueur) reconnaît que *« je suis plus ancré dans un collectif que dans un jeu individualiste et donc le playground, on est vite face à soi-même »*. Pour Gilles (joueur), *« le club, c'est là où tu apprends les fondamentaux, il y a une lacune au niveau collectif en playground »*. Alberto développe sur le choix entre les deux modalités :

*« ça dépend ce que tu as envie, tu as besoin d'un cadre, tu vas dans le club, tu as besoin de jouer quand tu as envie, dans ce cas-là, tu fais du playground, mais y'a pas de règles, c'est personnel... quand c'est des choses personnelles, c'est des contextes, quand tu as plus de temps libre, tu peux plus facilement faire en sorte d'aller au playground quand tu veux. Quand tu as moins de temps libre pour des questions de travail, famille et autres, ben là tu préfères un truc qui soit calé, qui soit fixe, parce que tu sais après que tu peux t'organiser »*.

Morad apprécie l'incertitude qu'apportent les matchs sur le mode fédéral :

*« le fait de jouer avec d'autres équipes, on met en pratique ce qu'on a appris, on voit si ça marche, on met en pratique nos phases de jeu, parce que y a le côté aussi, on a des phases qu'on apprend, mais si on les fait qu'entre nous, ben, le joueur en face, il les connaît, à l'entraînement, il les connaît, par contre ce qui est intéressant quand on est avec d'autres équipes, c'est que là, y a l'effet de surprise et puis voilà... donc y a deux choses, y a le challenge, y a le fait de jouer avec des nouveaux joueurs »*.

Ces propos vont ainsi à contre-courant des études et des enquêtes statistiques qui mettent en avant l'essor des pratiques libres, hors-associatif [Cf. Partie Deux]. Les basketteurs interrogés voient plutôt dans le modèle fédéral une garantie de leur liberté de jouer et de s'affronter de manière compétitive sur un mode organisé, ce que le *playground* ne rendrait pas possible à leurs yeux. Cela montre en partie que le rejet de l'institution n'est pas formel pour leur cas.

### *Le basket-ball américain et la NBA comme spectacle*

Medhi (joueur, entraîneur et arbitre) constate : « *les règles sont pas les mêmes, le jeu n'est pas le même* ». Pour autant, la culture liée au *street-ball* apparaît davantage mise en avant que celle liée à la pratique fédérale, tout autant dans les propos des basketteurs que dans les recherches sociologiques portant sur le sujet<sup>560</sup>. À titre d'illustration, nous avons relevé les noms de basketteurs cités par les individus interviewés. Les années 1990 et la *Dream Team*<sup>561</sup> avec M. Johnson et surtout M. Jordan comme joueurs les plus mentionnés, sont abordées à plusieurs reprises. Certains vont évoquer T. Parker<sup>562</sup> mais davantage pour sa carrière chez les *Spurs* de San Antonio que pour ses exploits en Équipe de France de basket-ball. Les basketteurs reconnaissent une certaine prégnance de la culture nord-américaine du basket-ball, au détriment du basket-ball européen, en particulier dans les médias – sans doute en raison de la spectacularité du jeu américain. Comme l'explique F. Archambault (2007) « *à partir de 1968, l'arrivée en masse de joueurs professionnels américains dans les championnats de France coïncide avec l'effondrement brutal des piliers traditionnels qui avaient assuré la diffusion du basket, à savoir le patronage et le mouvement sportif travailliste* »<sup>563</sup>. En fait, la culture américaine est la représentation globale du basket-ball, que les personnes que nous avons interviewées, ont connu. Dans la logique contextuelle à laquelle nous nous attachons, il apparaît donc normal que ce soit celle qui est majoritaire dans leurs représentations. Nous avons montré toutefois que le cadre fédéral est conforme à leurs attentes. Malgré tout, en matière de médiatisation, le basket-ball américain est fortement présent. Gaël fait quasiment état d'une injonction sociale : « *je regardais aussi*

---

<sup>560</sup> Voir notamment Sudre D. (2010) *Basket et culture. Les Influences de la Culture Nord-Américaine sur les Jeunes Basketteurs de la Région Parisienne*. Thèse de doctorat. Université Paris Descartes. Cette thèse met en avant l'influence du *hiphop ball*, de la culture nord-américaine sur les représentations portant sur le basket-ball chez les jeunes basketteurs français.

<sup>561</sup> La *Dream Team* est le surnom donné à l'équipe nationale de basket-ball américaine au JO de Barcelone en 1992. Elle rassemblait les meilleurs joueurs du circuit professionnel du moment.

<sup>562</sup> T. Parker est un basketteur jouant en Équipe de France et en NBA.

<sup>563</sup> Archambault F. (2007) *Le basket de l'entre-deux : les avatars d'un sport de masse*. In Archambault F., Artiaga L. Bosc G. (2007) *Opus cité*, p. 12.

*beaucoup de NBA, de basket américain, parce que c'était le sport qu'il fallait regarder quand on aimait le basket, parce que c'était spectaculaire* ». Pour Morad c'est l'aspect spectacle qui est important, « *c'est un spectacle agréable à regarder* ».

### *La faible médiatisation du basket-ball français*

Nathan (joueur) considère que le basket-ball français, « *est extrêmement confidentiel* ». Gilles constate qu' « *au niveau médiatisation, c'est clairement un problème* ». Les basketteurs interrogés émettent le souhait que leur pratique sportive soit plus mise en avant dans les médias car ils ont conscience des bénéfices que ça peut leur apporter dans la poursuite du développement de l'activité. Certains font même état de problèmes de communication au sein de la FFBB, qui serait responsable du retard pris par le basket-ball par rapport au football ou au rugby. F. Archambault (2007) constate également cette problématique spécifique du basket-ball français : « *alors que le basket-ball est engagé depuis maintenant plusieurs décennies dans un processus d'institutionnalisation, de massification, de médiatisation, il reste dans l'ombre du football, sport hégémonique* »<sup>564</sup>. Les basketteurs interrogés s'expriment sur ce sujet, Nestor avance :

*« c'est des erreurs de com' de la fédé, je sais pas moi à quoi c'est dû, c'est aussi, enfin, y'a eu pendant longtemps une absence de résultats de la part de l'équipe de France et les fois où ils ont des résultats ils ont pas été bien mis en avant (...). Est-ce que c'est la fédé qui a mal fait son boulot ou est-ce que c'est le public ? C'est que le public de basket, il est ce qu'il est, peut-être que moi, je vois ça comme un super sport qui devrait intéresser tous les français mais... »*

Alberto évalue la situation sur le territoire français<sup>565</sup> : « *En France, l'impact qu'a le basket au niveau global, c'est moindre, c'est ça qui est drôle (...), y'a des choses qui se passent mais y'a un moment, bon, c'est vrai qu'il y a peut-être le rugby avant, foot et rugby avant et ensuite le basket* ». Il fait ainsi le lien entre une culture du *playground* qui minimiserait celle qui est liée à la fédération : « *peut-être qu'il y a une culture playground qui fait que entre guillemets y'a des dommages collatéraux sur la culture club, mais même là, je sais pas on ouvre l'Équipe [le quotidien sportif], le basket, il a une demi-page* ». Dorian fait part de son amertume sur le sujet, « *je suis outré de voir à quel point on délaisse ce sport (...) je ne comprends pas pourquoi, c'est le foot qui*

---

<sup>564</sup> Archambault F. (2007) *Opus cité*, p. 12.

<sup>565</sup> Alberto est espagnol et a commencé sa « carrière sportive » en Espagne.

*régit tout !* » Comme les basketteurs veulent comprendre cette faible médiatisation du basket-ball, ils cherchent à qui ils peuvent en imputer la responsabilité. Dans le présent cas, la FFBB est vue comme l'institution répréhensible sans que le contexte ne soit interrogé plus en amont. L'institution fédérale est alors perçue comme une personne qui agirait dans l'intention de ne pas favoriser la popularité de l'activité. De la même façon, l'institution est appréhendée comme un « tout » qui agit dans un sens déterminé sans qu'elle ne soit traversée par des logiques divergentes, par exemple concernant des décisions à prendre pour la diffusion du basket-ball. Les joueurs sont surtout dans une perspective de distinction du basket-ball par rapport aux autres pratiques collectives, davantage mises en lumière par le système sportif<sup>566</sup>.

### c) Représentations autour du système sportif

Ainsi les idées que les entretenus se font du basket-ball se manifestent volontiers en le confrontant à d'autres pratiques collectives. Cette comparaison se joue sur plusieurs plans.

#### *Singulariser sa pratique par rapport aux autres sports*

En premier lieu, elle se concrétise par la mise en avant des propriétés du basket-ball davantage appréciées. Rémi (joueur) explicite cette différence : « *c'est ça que j'aime bien en basket par rapport au foot, quand on est petit, ah t'es mauvais tu vas en défense, t'es bon, tu vas en attaque, donc, c'est tout le monde défend, tout le monde attaque, tout le monde fait le sale boulot*<sup>567</sup> ». Nino établit un contraste entre le système propre au basket-ball et celui du football :

*« j'ai une image très positive du basket, pour ce que je vois dans les championnats professionnels, encore une fois, c'est un environnement plus sain où il y a un peu moins d'intérêts économiques et du coup, la loyauté et le spectacle comptent plus que le résultat, là où les résultats et les enjeux financiers sont trop importants, les hommes s'exaspèrent et*

---

<sup>566</sup> Concernant l'hégémonie du football identifiée par F. Archambault, nous pouvons aussi nous référer à la justification apportée par A. Ehrenberg (1991) dans son ouvrage *Le culte de la performance*. Le sociologue se dispense de s'appuyer sur le football pour décrire le spectacle sportif. Il explique ainsi que : « *le spectacle sportif dont je parle n'est-il pas une réalité empirique, mais plutôt un moyen de faire apparaître des relations significatives entre des relations globales à l'égalité et à l'image du populaire* » (p. 29). En se reposant sur la pratique du football, il en fait un idéaltype au sens de M. Weber. Il s'agirait d'étudier plus en profondeur cette prépondérance du football dans le système sportif et dans les recherches sociologiques portant sur ce système.

<sup>567</sup> L'expression employée par Rémi présente une analogie avec la conceptualisation sociologique mise en avant par E. C. Huges sur le « sale boulot », le « dirty work ». Elle mériterait d'être théorisée en sociologie du sport pour évoquer ce prestige qui peut être alloué au statut d'attaquant dans les sports collectifs en général.

*on voit des épisodes de manque de loyauté sportive, ça on le voit dans le football, mais moins dans le basket. »*

Cette volonté de distinguer sa pratique de sport collectif par rapport à celle du football nous avait déjà marquée dans le cadre de notre mémoire de master un<sup>568</sup>. Lors d'entretien avec des handballeurs, notre analyse avait souligné la thématique du rejet du football et la valorisation du handball.

### *Distinguer les valeurs propres au basket-ball par rapport aux autres pratiques sportives*

Une deuxième dimension de la distinction se joue plus sur la composante liée aux valeurs mises en avant dans chaque sport.

Gaël l'affirme, « *je trouve que le basket, ça a des valeurs plus pures que le football* ». Louis, est d'accord avec lui, « *les basketteurs en général se comportent mieux que les footballeurs on va dire* ». Les autres font donc état des faits qu'ils perçoivent dans la pratique du football et qui n'apparaissent pas en basket-ball. Antoine précise : « *cette image que j'aime pas des joueurs de foot qui viennent gueuler sur l'arbitre* ». Il sous entend ainsi qu'en basket-ball, les joueurs ne viennent pas parlementer avec l'arbitre. Pour Gilles, « *tu verras jamais un mec comme au foot se rouler par terre pendant dix minutes* ». Ainsi, distinguer le basket-ball des autres pratiques, notamment par rapport aux valeurs, permet de singulariser la pratique et de la mettre en avant par rapport à ce constat de délaissement médiatique de l'activité. Tout se passe comme si le basket-ball « valait plus le coup » que les autres pratiques pour promouvoir les valeurs sportives.

Nous pouvons aussi faire état d'une « territorialisation » du basket quand ils évoquent le sujet des valeurs. En effet, dans leurs discours les basketteurs effectuent bien la comparaison avec le football dans le cadre du système sportif français. Ils se gardent bien alors d'évoquer la NBA et son rapport au système financier. La distinction par rapport aux valeurs s'opère ainsi par vis-vis du sport situé « au-dessus » relativement au nombre de pratiquants et à la sphère médiatique. Ils ne proposent pas de parallèle avec une pratique collective moins connue au sein du système sportif français.

---

<sup>568</sup> Douet Guérin M. (2008) *Le choix de la pratique sportive. Une approche à travers les théories de l'habitus et de l'individu rationnel. L'exemple du handball*. Mémoire de master. Sous la direction de B. During.



Concernant cette conformité aux valeurs, notre groupe de basketteurs se divise aussi selon deux positionnements, certains faisant le choix d'une adhésion sans partage à cet idéal des valeurs, tandis que d'autres apparaissent plus critiques face à ces mérites du sport valorisés par le système sportif.

### *Le thème des valeurs mises en avant par la pratique du basket-ball*

Alberto se situe davantage dans le premier positionnement en présupposant une transversalité des conduites effectuées sur un terrain à celle de la vie sociale, « on est une personne quand on joue, on est une personne quand on travaille, on est une personne quand on est en loisir, c'est la même personne, donc, si on est dans une façon fair-play dans la vie, on le sera aussi dans le sport et à l'inverse aussi ». Dorian est plus nuancé,

*« comme c'est un sport collectif, je pense que ça doit déjà être en soi d'avoir ces notions, enfin c'est ma vision des choses, il se trouve que dans les faits c'est pas vraiment le cas mais mon approche de ce sport, c'est aussi ça, c'est que les valeurs de fair-play, de famille, enfin, de collectif dans l'ensemble, c'est ça qui t'emmène plus ou moins vers le basket ou le foot ou le rugby voilà plutôt que dans l'athlétisme par exemple, donc, en ce qui me concerne, le basket, ça a été un bon choix par rapport à ça aussi, ouais le fair-play, l'esprit d'équipe, l'envie de jouer pour l'autre, je les avais déjà à la base ».*

Pour les autres, même s'ils reconnaissent des valeurs au basket-ball – par exemple, par rapport au football –, ils sont beaucoup moins sensibles au discours portant sur l'idéal sportif mis en avant par le système sportif. Romain (joueur) reconnaît qu' « on serre la main, on dit bon match, même si on le pense pas ! ». Hector doute de l'existence de ces valeurs, « je pense qu'il y en a mais pour être honnête, j'ai pas trop vécu ça ». Pour Morad, certaines valeurs s'acquièrent par l'éducation, « y a un côté où on nous éduque pour avoir ces valeurs-là, si on parle mal à quelqu'un de notre équipe, on va nous sanctionner pour vraiment nous le faire comprendre, ça va pas venir tout seul ». Le fait de déclarer « on ne le pense pas » est significatif d'une appropriation des valeurs individualisées. Chaque basketteur semble mettre en place une application approximative des valeurs couramment mises en avant par l'institution sportive. Comme si la subjectivité individuelle restait plus puissante que la socialisation sportive à laquelle le joueur est soumis.

### *Faire « carrière » en compétition*

Les basketteurs ressentent véritablement le fonctionnement du système sportif qui se joue dans leur carrière de basketteur en club. Il existe une sorte d'ordre spécifique à la pratique en club où il s'agit de faire ses preuves en entraînements, avant d'être noté sur la feuille de match pour être titularisé et pouvoir participer aux matchs selon le choix du coach.

Louis nous explique ses débuts : « *j'avais pas vraiment le niveau, c'est normal parce que j'en faisais avec des mecs qui jouaient depuis 4 ans, 5 ans, 6 ans, donc, au début, j'étais pas vraiment à l'aise, donc, au début dans l'équipe, je faisais que les entraînements et au fur et à mesure que l'année passe, il y a des gens qui viennent moins aux entraînements et on progresse, bah, vers la fin de l'année, j'ai commencé à disputer les matchs et après depuis, ben, toujours dans l'équipe* ».

Maxime passe par encore par ce processus pour jouer en match,

« *la compétition, c'est rare hein, que je participe aux compétitions, n'étant pas dans le cinq de référence du club, j'y vais au maximum je regrette qu'on... on a un objectif très compétition ici, alors qu'on n'est pas très bon, par rapport aux équipes auxquelles on se confronte et, du coup, on essaie de gagner souvent avec les cinq mêmes, on a pas une grosse rotation, donc je suis rarement pris pour jouer à la compète... j'en ai fait plusieurs, là, cette année j'en ai fait, j'ai joué quatre ou cinq fois, bon, je joue... sur un match, je joue un quart-temps, un quart-temps et demi* ».

Les études portant sur la carrière sportive évoquent plus généralement celles relatives au sport professionnel et de haut niveau et moins celles concernant le monde amateur. Néanmoins, F. de Bruyn (2006) a montré que « *l'engagement sportif amateur se traduit souvent par un réel investissement dans la compétition* »<sup>569</sup>. Selon son étude, les carrières sportives peuvent être de véritables éléments structurant la biographie des individus. Ainsi s'inscrire dans des étapes relatives à la participation aux compétitions est une première amorce d'une volonté de situation dans le système sportif.

De manière générale, les basketteurs ont une perception globale de la place du basket-ball au sein du système sportif, mais également du positionnement de leur club selon leur classement découlant de leurs résultats.

### *Positionner son club dans le système sportif*

---

<sup>569</sup> De Bruyn F. (2006) *Biographies et carrières plurielles. Analyse des interactions sociales entre la carrière sportive des joueurs et les autres domaines de la vie sociale*. Thèse de Doctorat. Université de Nanterre, p. 10.

À propos des rapports avec le corps arbitral, Alberto reconnaît qu' : « *on est dans un niveau d'arbitrage qui est aligné avec notre niveau de qualité du basket* ». Louis ajoute : « *moi, je joue au niveau départemental, voilà, on se plaint pas, on est en départ' quoi* ». Tout se passe comme si les représentations portées sur l'institution sportive s'actualisaient par rapport à leur situation dans le système sportif du basket-ball et dans une perspective plus globale dans le système du sport français.

#### d) Conclusion sur les représentations sociales des basketteurs

Nous avons distingué les représentations portant sur l'institution, sur la pratique et sur le système sportif dans l'idée de clarifier notre propos. En réalité, il nous est difficile de nous prononcer pour une représentation sociale de la normativité du basket-ball que nous pourrions distinguer parmi d'autres. Il n'existe pas une représentation portant sur l'institution, une sur le basket-ball et une sur le système sportif global. Les choses sont plus inextricablement mêlées entre elles et participent d'une représentation sociale collective de la normativité du basket-ball. Comme souligné précédemment, nous pouvons attester d'une représentation en fonction du positionnement et du rôle des joueurs dans le système basket-ball. Ainsi, si l'individu occupe un statut d'entraîneur, il est plus à même d'accepter les ressorts de l'institution sportive – en ce qui concerne les valeurs et le rapport à la triche par exemple – sans viser une remise en cause de celles-ci. À l'inverse, les basketteurs ayant le statut de simple joueur sont plus en recherche d'une modification des façons de faire de l'institution dans un but d'amélioration qui servirait leur cause. Ils sont conscients des attendus par rapport à ce que propose l'institution, mais ils se donnent le droit d'en jouer et de les utiliser dans leurs buts qui n'est pas si éloigné de ceux du système sportif, à savoir perfectionner leurs résultats. Ils se permettent ainsi une certaine labilité avec les règles, les conventions et la normativité sportive, parce que les marges du code du jeu le tolèrent. Tout ceci se produit, parce que le basket-ball présente une institutionnalisation sportive clairement établie, avec une régulation dont le statut est quasiment légitime et régulier. Sinon, comment expliquer que très peu de basketteurs exploitent la possibilité d'étoffer leur action au sein du système basket-ball ? En effet, seule une petite partie des joueurs avec lesquels nous nous sommes entretenue cumulent le statut de joueur avec celui d'arbitre, d'entraîneur ou de dirigeant. Le fait que le cadre propre à ce sport soit institutionnalisé et fortement pris en charge par une instance arbitrale indépendante<sup>570</sup> ne les incite sans doute pas à tirer avantage des ressources de l'institution du ballon orange. Ce sera dans la comparaison des représentations

---

<sup>570</sup> Même s'il faut le reconnaître, une grande partie des arbitres sont eux-mêmes joueurs de basket-ball.

sociales de la normativité propres à l'escalade et au paintball que des pistes de résultats se donneront à voir.

### 3. Analyse du contenu des entretiens sur l'escalade ( $n = 16$ )

#### a) Représentations sociales de l'institution

Nous l'avons souligné dans l'analyse portant sur l'escalade, le rapport à l'institution est spécifique parce que les grimpeurs ont souvent été les acteurs des bouleversements institutionnels de la pratique et de sa codification [Cf. Partie Deux]. Nous verrons qu'en ce qui concerne les propos des compétiteurs interrogés, les grimpeurs ne sont plus tant force de suggestion d'un renouveau institutionnel, qu'adeptes du modèle promulgué par la FFME.

#### *Des interactions avec le « corps arbitral » peu manifestes*

Lors des compétitions d'escalade, les grimpeurs reconnaissent avoir très peu d'interactions avec le « corps arbitral » (les juges) notamment parce que l'escalade de compétition ne semble pas se prêter à l'application de règles de jeu précises. Pour Yoann (grimpeur, diplôme d'initiateur du CAF), l'escalade « *n'est pas un sport où il y a une immense influence de l'arbitrage* » et il reconnaît quand même que « *c'est des notions qui sont bien carrées dans le règlement* ». Selon Raphael (grimpeur, ancien compétiteur, arbitre régional, a un diplôme d'ouvreur le BE et entraîne l'Equipe de France d'escalade), « *j'ai envie de dire ça se passe bien, parce que finalement, il n'y a pas de rapport direct comme dans d'autres sports* ». Les principales interactions recensées reposent sur la vérification, par le grimpeur ou l'entraîneur, que le juge a bien évalué la dernière prise utilisée par le compétiteur<sup>571</sup>. Si le jugement apparaît mal porté, il est possible de faire une réclamation auprès du président du jury de la compétition. Ainsi, les grimpeurs semblent accorder la primauté à « *l'image idéale de l'incarnation du règlement et de son application* »<sup>572</sup> plutôt qu'aux juges. Sans doute n'expriment-ils pas le fait que l'application du règlement des compétitions d'escalade se symbolise dans la personne du juge. La différence se donne à voir dans la pratique de l'escalade car

---

<sup>571</sup> Depuis la mise à jour des Règles du Jeu en 2012, dans la discipline de la difficulté, les juges de voies doivent départager les concurrents selon la plus haute prise atteinte. Deux manières d'évaluer la tenue de la prise sont en cours (au lieu de trois auparavant). La prise est soit « contrôlée », c'est-à-dire que le grimpeur la tient et stabilise son corps, soit elle est « utilisée », c'est-à-dire que le grimpeur réalise un mouvement de progression vers la prise suivante. Cette modalité est donc allouée d'un suffixe (+) qui valorise son utilisation.

<sup>572</sup> Garnarczyk C. (2011) *Opus cité*, p. 102.

ce sont des juges et non des arbitres qui sont chargés de faire respecter le code du jeu<sup>573</sup>. Pour Nathanaël (grimpeur, ancien compétiteur, entraîneur de l'Équipe de France), il y a peu de contact avec les juges, « *non pas tellement, dans l'ensemble, c'est quand même souvent bien jugé, y'en a souvent en difficulté avec les notions de prises tenues* ». Cédric (grimpeur, compétiteur, titulaire d'un diplôme d'ouvreur et d'un B.E) est du même avis : « *les contestations, je sais pas, elles sont rares* ». Certains grimpeurs font même état de leur volonté de ne pas forcément porter de réclamations car l'avantage qu'ils recevraient n'est pas forcément valable. Pour Adrien (grimpeur, compétiteur, initiateur SAE et falaises), « *ça m'est arrivé quelquefois que le juge se trompe dans ma notation, mais je portais pas réclamation, parce que je trouvais que c'était inutile de faire perdre une heure à la compétition pour gagner 3 places et pas se trouver en finale ou en demi-finale* ». Matthieu (grimpeur, compétiteur, a passé la formation de juge) reconnaît même que : « *après c'est vrai que le juge il te regarde du bas, il est pas dedans, mais après je me suis rendu compte aussi que quand t'es vraiment à fond dans ta performance, y'a des fois tu t'aperçois quand même que la vérité est bien erronée* ». Il n'est pas rare que les compétiteurs soient tellement passionnés par leur compétition qu'ils pensent avoir validé la tenue d'une prise alors qu'elle a seulement été effleurée. La mise en place de la vidéo sur certaines compétitions – à partir des phases régionales – permet maintenant de résoudre ce genre de litiges. Les grimpeurs constatent aussi que l'ensemble des compétiteurs ne cherche pas forcément à ne pas interagir avec le déroulement de la compétition. Ils dénoncent ainsi l'apparition de compétiteurs davantage dotés de ce que nous pourrions appeler « l'esprit de la gagne », qui pour eux, ne semblent pas être constitutif de la pratique compétitive de l'escalade. Aymeric (grimpeur, compétiteur, juge de difficulté, initiateur SAE et falaise, passe son B.E.) reconnaît que : « *t'as toujours des compétiteurs qui ont l'esprit plus sportif que d'autres* ». Il affirme même : « *y'en a qui essaient de tricher en influençant les juges... à un moment donné, faut faire confiance à l'arbitre, l'arbitre a raison quoi!* ». Ainsi, la procédure réglementairement tolérée de porter une réclamation pour aller vers une reconsidération de sa position individuelle dans le classement peut être perçue comme de la « triche » ou de l'« influence » sur les juges. Comme si le fait d'avoir un esprit sportif et compétitif était plus ou moins mal perçu dans la communauté des grimpeurs alors qu'il apparaît inhérent à la

---

<sup>573</sup> Au sujet de la différenciation entre jugement et arbitrage, se référer à Ramonich A. et Collinet C., (2010) « Sociologie d'une dispute dans l'arbitrage en patinage artistique : le cas de Salt Lake City », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches. Les deux auteures soulignent que le jugement est considéré comme subjectif et peut amener des controverses comme dans l'affaire qu'elles étudient. En ce qui concerne l'escalade, c'est l'institution sportive qui a cherché à niveler la subjectivité du jugement en précisant une valeur métrique de l'élément produit par le sportif. La « mesure » en escalade de difficulté par exemple, porte sur la dernière prise touchée dans la voie et diverses conditions sous-tendent la préhension de la prise.

compétition sportive.

### *Des règles du jeu qui n'en sont pas réellement*

Selon les propos des grimpeurs, les règles du jeu propres à l'escalade ne sont pas perçues comme un code du jeu contraignant la pratique du compétiteur, sinon pour l'aspect sécurité qui doit nécessairement être mis en valeur. Pour Rodolphe (grimpeur, compétiteur, ouvrier), « *il y a des règles qui sont importantes parce que ça y va du danger, après il y a d'autres règles pff...* ». David (grimpeur, ancien compétiteur, entraîne dans son club) est plus explicite, « *y'a pas vraiment d'arbitrage comme on pourrait avoir dans un sport collectif, je dirais que la plupart des règles en escalade ont été instituées pour la sécurité* ». Matthieu partage cette vision, « *j'ai jamais été trop règlement alors, donc ben après, y'a un règlement... y'a pas vraiment de contraintes, enfin, c'est l'aspect sécuritaire* ». Léo (grimpeur, ancien compétiteur, B.E, entraîneur) explique la genèse de la codification règlementaire propre à l'escalade, « *dans les années 1980, y'avait pas de règles, donc après toutes les règles, on les faisait bien comme on voulait et c'est ce qui a attiré tout le monde à l'époque, c'est qu'il n'y avait pas de règles et que les règles elles étaient à faire et elles ont toujours été faites par les compétiteurs* ».

D'après les deux thèmes que nous venons d'identifier, nous pouvons affirmer que les personnes interrogées semblent nier l'attrait normatif de l'escalade. Elles pratiquent pourtant en compétition, mais mettent en doute à la fois le jugement règlementaire, et dans une moindre mesure, le code du jeu de leur pratique. Comme si la pratique de l'escalade consistait à seulement grimper diverses surfaces dans un simulacre d'affrontement et que le « *dispositif officiel* »<sup>574</sup> n'avait pas de réelle existence à leurs yeux. Il s'en faut de peu pour identifier une négation de l'institution compétitive. Pour les grimpeurs, seul compte l'action motrice dans la définition du sport. Les critères de la compétition codifiée et de l'institutionnalisation sont occultés.

### *L'apprentissage du code du jeu à travers la socialisation*

Certains soulignent donc un apprentissage des règles du jeu de l'escalade par l'accomplissement pratique ou par le contact avec les pairs. Pour Yoann, « *après c'est vrai que la formation, y'a une partie qui se fait par le bouche à oreille* ». Rodolphe reconnaît que « *sur le règlement des*

---

<sup>574</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, p. 363.

*compètes, je l'ai appris par mes entraîneurs, j'ai appris aussi parfois à mes dépens* ». Nathanaël admet que l'apprentissage, « *ça c'est fait voilà sur le tas* ». Pour Gaël (grimpeur, compétiteur, initiateur, membre du CD FFME 93), « *c'est un peu par ouïe dire* ». Pierre-Olivier (grimpeur, compétiteur, initiateur SAE) se souvient, « *ça doit être le prof qui nous expliquait comment ça se passe* ». Le déroulement des compétitions d'escalade apparaît tellement à l'opposé de ce que les grimpeurs identifient comme constitutif de la pratique, que leur mode de fonctionnement se doit d'être appréhendé pour agir conformément à la réglementation mise en place. Il s'agit tout autant d'agir suivant les prescriptions apportées par l'institution, que de ne pas transgresser le mode de fonctionnement des compétitions. Ce phénomène se déroule suivant le principe de l'habituation et c'est par le biais d'autrui, de l'entraîneur par exemple que ces actualisations s'opèrent. Comme le souligne G. H. Mead (2006) : « *c'est sous la forme d'autrui généralisé que le processus social affecte la conduite des individus qui y sont engagés ou qui le réalisent, c'est-à-dire que la communauté exerce un contrôle sur la conduite de ses membres* »<sup>575</sup>. C'est donc par l'intermédiaire de la socialisation avec les pairs que la conformité à la compétition codifiée de l'escalade se met en place chez les grimpeurs.

#### *Le thème de la triche en compétition d'escalade*

Dans les propos des personnes interrogées ressort également l'idée que l'acte de tricher n'existe peu ou pas dans les compétitions d'escalade. Selon David, « *non, je ne vois absolument pas comment on pourrait tricher...* ». Pour Boris (grimpeur, compétiteur, juge de bloc), « *non, quand c'est vraiment encadré, on peut pas vraiment tricher* » Mickael (grimpeur, compétiteur, juge de voie) « *tricher, c'est pas évident, enfin si on écarte le dopage, de la triche sur la compétition, non je ne pense pas parce que c'est visible tout de suite* ». Certains sont plus nuancés et reconnaissent qu'une certaine labilité du règlement est toujours possible. Pour Rodolphe: « *y a toujours des entorses... la règle veut que si l'arbitre dit rien, on peut plus disqualifier après (...), ben c'est un peu une triche quoi!* ». Selon Aymeric : « *ouais on doit pouvoir tricher en escalade, il y a toujours des petits détails qui échappent à l'œil nu surtout si le juge n'est pas rodé aux méthodes des compétiteurs, ne serait-ce que s'alléger sur une dégaine quand tu clippes des choses comme ça... c'est un peu de la roublardise* ». Jacques (grimpeur, ancien compétiteur, B.E, entraîneur) évoque quelques manières de tricher, « *ah on peut tricher oui énormément, dans le « à vue », c'est super*

---

<sup>575</sup> Mead G. H. (2006) *Opus cité*, p. 224.

*facile de mettre en place des codes pour donner des indications au grimpeur* ». Léo est d'accord : « *oui, j'ai vu, y'a tout le dopage déjà qui est ultra présent, cette période où on faisait les compétitions, les SAE étaient en extérieurs, donc pendant la nuit, les grimpeurs venaient essayer les blocs ou les voies, pareil les informations qui peuvent filtrer, y'a des gens qui viennent prendre ou filmer les ouvreurs et puis les montrer aux compétiteurs, y'a plein de solutions pour tricher !* ».

Les grimpeurs ont bien conscience que l'institution fédérale verrouille au maximum les règles du jeu afin de ne pas permettre d'écarts aux normes et autoriser la triche. Certains grimpeurs sont néanmoins conscients que l'émulation compétitive liée à la recherche de performances en escalade entraîne inévitablement des tentatives de tricheries au sein de la pratique. Finalement, cette partielle négation de la triche est relativement cohérente avec la façon dont les grimpeurs perçoivent l'escalade en compétition –peu réglementée, sans code du jeu identifiable et compétitive dans une moindre mesure.

#### *Le thème du fonctionnement des compétitions dans la discipline de difficulté*

Pourtant dans leur ressenti concernant les compétitions, nous les identifions de plus en plus réfractaires au fonctionnement de la compétition, notamment pour la discipline de la difficulté. En effet, l'organisation de l'évènement fait que l'ascension de la voie devant se dérouler « à vue », les participants n'ont pas la possibilité de voir les passages de leurs concurrents. Ils sont donc mis à l'écart parfois pendant de longs moments dans des zones d'isolement d'où ils sont empêchés de porter un regard sur la structure de la compétition. Carlos (grimpeur, compétiteur) a commencé la compétition il y a peu et avoue, « *je ne m'attendais pas à ce que soit si carré, j'ai toujours vu l'escalade comme un sport assez familial, assez agréable, mais en fait je me suis rendu compte qu'ils étaient plutôt carrés* ». Pour Sébastien (grimpeur, compétiteur, initiateur SAE, ouvrier, passe son B.E) : « *le circuit difficulté est assez... tous les ans je me dis que je vais arrêter, parce que c'est assez ennuyeux, t'as deux voies, après t'es en isolement* ». Du coup, certains compétiteurs ont préféré, à un moment donné, s'affronter lors de tournois de blocs qui se déroulent sous la forme de *contests* où l'action du grimpeur est relativement plus libre, moins contrôlée avec une diminution des contraintes. Fabien (grimpeur, ancien compétiteur, ouvrier et B.E) le confirme « *les compètes sont un peu plus diversifiées, c'est moins cadré* ». Sébastien les voit « *plus ludiques* ». Les compétitions de bloc sont également prises en charge par la FFME, étant donné que le bloc est l'une des disciplines compétitives de l'escalade. Leur organisation s'est donc radicalement



rationalisée, puisqu'il a fallu codifier et règlementer la discipline au même titre que celle de difficulté.

### *Un rapport à l'institution proche ou distant*

Selon le statut et la fonction qu'ils occupent dans le milieu de l'escalade, les grimpeurs sont pourvus de représentations variées de l'institution.

Raphael reconnaît que :

*« je suis pas objectif, j'ai mon point de vue où je travaille quand même pour la fédération, donc, après mes rapports avec la fédération ils sont quotidiens donc je connais bien la fédération et puis voilà, je suis fier aussi de travailler pour la fédération du moins dans les domaines que je touche, parce que moi, je suis quand même sur des missions très resserrés, bien spécifiques, voilà, moi, le fédération, même quand j'ai commencé, ça a toujours été pour moi la référence quoi ! En escalade, après je sais que la fédération est fortement critiquée et surtout nous sur le haut niveau, sur la présélection, c'est un domaine, un peu polémique où il y beaucoup de polémiques et après y'a pas mal de gens qui n'adhèrent pas à la fédération, mais moi, j'ai forcément de bons rapports »*

Même discours chez Nathanaël (également cadre à la FFME) : *« ça se passe très bien, mais après voilà, je suis pas objectif, je travaille pour la fédé, après, y'a toujours une éternelle guéguerre contre la fédé qui fait pas les choses assez bien, c'est toujours la guéguerre contre l'institution »*.

Les avis sont plus controversés pour d'autres. Jacques évoque ses rapports avec la FFME : *« en tant qu'entraîneur de club forcément j'en ai énormément et en plus en tant que brevet d'état escalade, bon alors mon discours, il est forcément, je pense, influencé par mon statut, mais brevet d'état et la fédé, c'est pas le grand amour et on a un peu de mal à être reconnu à la fédé escalade »*.<sup>576</sup> Bien entendu, en fonction des rapports avec l'institution, la perception est différente. Les personnes qui y travaillent ont conscience que leur statut au sein de la FFME constitue un élément fondamental de leur biographie. Les entraîneurs ou B.E qui officient en club et non au sein de la fédération ont des rapports plus tendus avec elle en raison d'une considération différenciée de leurs compétences. Ensuite les grimpeurs et compétiteurs n'ayant pas de fonction professionnelle au

---

<sup>576</sup> À ce sujet, J.-P. Walch (2012) *Opus cité*, déclare : *« aujourd'hui les tensions restent vives avec la fédération délégataire, la FFME, dont le président qualifie les BEE de « fumeurs de pétards et guide de canyon ». en effet, les BEE se sentent peu soutenus et risquent d'être concurrencés par des moniteurs moins diplômés, les dangers de l'escalade n'étant pas reconnus en comparaison de ceux de l'alpinisme »*. p. 243-244.

sein de la pratique de l'escalade, ont des rapports avec la FFME seulement en ce qui concerne leur adhésion ou leur participation aux compétitions. C'est plus sur les différentes modalités de grimpe que tous ont des choses à dire.

## b) Représentations sociales portant sur la pratique de l'escalade

Si les grimpeurs émettent des positions envers l'institution fédérale de l'escalade, à savoir la FFME, c'est surtout à travers la distinction opérée entre les différents accomplissements pratiques de la grimpe et les disciplines compétitives. En effet, dans les discours s'établit clairement une différenciation entre ce qu'est l'escalade et les modalités existantes. Pour Mickael, les choses sont claires, « *le principe de l'escalade, c'est surtout d'aller grimper sur les rochers quoi !* » Ainsi, il apparaît qu'il existe un « principe », une sorte de raison qui guide la « véritable » grimpe. Cette distinction des espaces de pratiques est relativement récurrente. Elle se donne encore plus à voir lorsque l'on aborde le sujet de la discipline de la vitesse, relativement mise en avant en Europe depuis quelques années. Les avis convergent sur le sujet.

### *La compétition de vitesse qui « n'est pas vraiment de l'escalade »*

David l'annonce : « *c'est pas quelque chose pour moi qui est extrêmement intéressant, je dirais que l'escalade de vitesse est plus un type de challenge avec un copain, l'escalade quand même à la base, c'est dans un objectif d'être dans un milieu naturel, pour moi, l'escalade de vitesse n'est pas la vraie escalade, c'est un dérivé de l'escalade* ». Adrien est aussi peu enthousiaste car la vitesse n'est pas perçue comme participant à la définition réelle de l'escalade : « *j'aime pas du tout, sincèrement je pense pas que ce soit vraiment de l'escalade, parce que les championnats du monde d'escalade, c'est l'usine quoi, ils font tout le temps la même voie, ils la répètent tout le temps* ». Yoann partage leurs avis, « *j'ai pratiqué une fois, j'y ai pas pris un plaisir énorme, y'a quand même beaucoup des qualités de l'escalade qui sont perdues du fait de la répétitivité des choses et ça se rapproche plus à une discipline de l'athlétisme que l'escalade pour moi* ». Pierre-Olivier abonde dans leur sens :

*« je suis pas trop pour en fait, ça pour le coup, je trouve que c'est contre l'idée de l'escalade de faire une même voie pour toujours et que la voie elle change pas, parce que le principe de l'escalade, c'est quand même de grimper sur des supports différents à chaque fois. Bon ça peut être marrant d'en faire un peu de temps en temps, mais de là à en faire une*

*compète systématiquement avec un record sur la voie ».*

Tous ces positionnements envers la vitesse sont révélateurs du fait qu'il existerait une « vraie » manière de grimper, une définition de la pratique partagée par la communauté des grimpeurs. Nous l'avons vu, l'espace extérieur est déjà un des premiers indices de cette définition. En fait tout se passe comme si, les grimpeurs souhaitaient préserver l'incertitude du milieu de la pratique mise en avant par la grimpe sur falaises ou blocs ou par les disciplines de la difficulté<sup>577</sup>. Ainsi ils rejettent massivement l'automatisme des conduites motrices qu'insinue la vitesse.

### *Définition de la « vraie » escalade*

Ces constatations se donne à voir dans l'interaction de l'entretien avec les grimpeurs. Certaines hésitations, certains arrêts ou retours en arrière sont symptomatiques d'une pensée partagée par un bon nombre de grimpeurs. Seulement comme elle est un minimum distinguante et excluante, elle est dite à demi-mots. Pour Sébastien, « *je pense que pour tous les grimpeurs un peu... tous les vrais grimpeurs entre guillemets qui en font depuis longtemps, qui font de la falaise, l'escalade de vitesse, c'est pas de l'escalade* » Lors de notre entretien avec Fabien, il nous dira à un moment, « *quitte à délaissier les grimpeurs, les vra... les forts grimpeurs là...* ». En fait, les discours portés par les grimpeurs rejoignent les résultats mis en avant concernant la codification de l'escalade libre par O. Aubel (2002) qui montrent que les libéristes « *débattent désormais entre eux de la bonne manière de grimper* »<sup>578</sup>. Il existerait donc une « bonne manière » de grimper et les participants à la communauté de la grimpe entendent s'y conformer. Il s'agit donc tout autant de rejeter l'escalade de vitesse – car la « bonne pratique » se fait « à vue » et en tête – que la course à l'olympisme dont nous parlerons plus tard. Cette définition constitutive du positionnement de l'escalade dans le système sportif explique davantage le fait que les grimpeurs réfutent en partie l'institutionnalisation à travers le code du jeu règlementaire de la pratique compétitive car la « véritable » escalade s'avère se dérouler dans l'espace naturel, celle se développant sur SAE semblant être dans l'ombre de la première.

---

<sup>577</sup> Nous pourrions extrapoler cette idée en disant que cette préservation de l'incertitude dans la pratique de l'escalade en difficulté ou de bloc est révélatrice du décodage du parcours que les grimpeurs doivent effectuer. Le fait de prélever l'information pour garantir son action motrice serait en quelque sorte constitutif de la réalisation du « soi » mis en avant par G. H. Mead (2006). En fait, l'escalade en difficulté renforce l'identité du grimpeur selon la « vraie » définition de l'escalade, ce que n'apporte pas la vitesse qui se rapporte davantage à une automatisation de l'acte moteur qui n'engage en rien la distinction du grimpeur dans le système sportif.

<sup>578</sup> Aubel O. (2002) Les enjeux de la sportivisation de l'escalade libre. In Defrance J., Hoibian O. *Deux siècles d'alpinisme européens*. Paris : l'Harmattan, p. 276.

### *Le thème de l'adhésion aux SAE*

Le rejet des structures artificielles d'escalade est tout de même moins perceptible, certainement du fait que comme ils sont compétiteurs et que les compétitions se déroulent sur SAE, il paraît difficile de boycotter cette modalité de pratique. De plus, il faut se mettre en condition pour faire de la compétition et les structures sont une facilitation pour les commodités d'entraînement qu'elle procure : à l'intérieur, indépendantes de la météo, plus aseptisées, changeantes selon les buts fixés et relativement accessibles (en clubs ou en structures privées). Par la même occasion, l'usage des SAE justifie le fait de prendre une adhésion à un club et d'avoir une licence d'escalade<sup>579</sup>. Yohann reconnaît que « *si il faut pratiquer régulièrement, il faut une structure artificielle* ». Cédric explique que « *j'étais plutôt dans ce cadre-là donc, l'escalade relativement anti-compétition, mais le problème quand t'habites en région parisienne, si tu veux t'entraîner, soit tu te déplaces tous les week-ends, les premières structures c'était le top au départ* ». Pour Gaël, l'adhésion à un club est naturelle, « *je suis venu à la pratique par les structures artificielles donc la question s'est même pas posée, à l'inscription, on prend une licence* ». Jacques dit la même chose, « *être inscrit dans un club, c'est un moyen d'avoir accès à une structure* ». Fabien reste positionné sur la définition acceptée de l'escalade : « *ceux qui grimpent qu'en SAE ne sont pas forcément des bons grimpeurs* ». Les grimpeurs acceptent ainsi l'artificialité de ces structures car elles permettent l'entraînement en vue des compétitions, mais à travers leurs discours sur ce sujet, il est possible de voir que la SAE n'est pas la modalité la plus valorisée de la pratique. Les structures artificielles sont maintenant une réalité acceptée en escalade, surtout pour l'exercice qu'elle permet. Nous sentons bien, notamment dans le discours de Cédric que la pratique de l'escalade, à un moment donné était perçue comme un entraînement et ce, pas forcément dans une visée compétitive.

### *L'escalade comme « style de vie »*

La véritable définition de l'escalade que nous avons commencé à identifier est relative à un « style de vie » que certains grimpeurs revendiquent. Il y aurait bien une culture de la grimpe, une sorte

---

<sup>579</sup> Nous avons vu que de nombreux grimpeurs préfèrent une modalité plus libre, sans adhérer à une fédération. La poursuite de cette analyse pourrait ensuite se diriger vers l'étude du choix des fédérations, entre la FFME, le CAF et la FSGT. Bien sûr, la FFME est la seule délégataire pour proposer les compétitions officielles.

de « climat » propre à la communauté des grimpeurs. Selon David : *« c'est vraiment un sport à part, parce que y'a plein de facettes possibles, y'a toute cette bonne ambiance... c'est quelque chose de particulier »*. Sébastien renchérit, *« y a une ambiance un peu roots à l'escalade, je ne sais pas, une ambiance particulière »*. Tout comme Matthieu : *« l'escalade c'est des personnes assez atypiques, un peu en marge de la société quand même, l'escalade pour moi, c'est plus qu'un sport, c'est un style de vie »*. Cette volonté de distinguer l'escalade comme quelque chose de *fun* et de *cool* est caractéristique de l'envie des grimpeurs de mettre en avant la pratique qu'ils ont choisie. Il s'agit également d'une sorte de valorisation de leur propre subjectivité mettant en relief que leur personnalité est capable de s'inscrire dans ce phénomène *roots* étant donné qu'ils entendent posséder les attributs pour.

### *La crainte de voir l'activité se populariser*

Aussi, une logique de la distinction, de la singularisation se met en place dans le discours des grimpeurs. En quelque sorte, ils souhaitent également « marginaliser » la pratique en la gardant confidentielle. Ils nous font part ainsi de certaines craintes face à la massification et à la popularisation de l'activité. Quand Adrien évoque l'olympisation de l'escalade, il prévient que *« j'ai pas envie non plus que ce soit... ça va ramener énormément de monde aux compétitions... »*. David est encore plus explicite :

*« après je pense d'un point de vue général sur tous les sports, c'est que les sports sont fort sympathiques au départ en petit comité et plus le sport va se populariser, est connu et se médiatiser, plus l'ambiance va se dégrader, la compétition, c'est quelque chose de bien, mais c'est aussi quelque chose de néfaste parce que justement ça va amener de vrais compétiteurs qui sont là pour gagner, après ça va pas être agréable si on se retrouve avec des grimpeurs partout... »*.

Matthieu résume les positionnements des grimpeurs, *« il y a ceux qui souhaitent la médiatisation pour avoir plus de budgets pour développer la communication de ce sport et après y'a l'autre partie qui est plus réservée à se dire, on est bien dans notre coin, venez pas nous embêter »*. Tout ce passe comme si les grimpeurs interrogés souhaitent conserver la pratique pour eux et notamment la formule compétitive. Certains vont rejeter la future présence des « vrais compétiteurs » ou la massification de l'activité. En fait cette volonté de mettre à l'écart les changements qui s'opèrent dans la pratique est en quelque sorte caractéristique d'un refus de la

sportification de l'activité, même si de manière contradictoire ils y participent en s'engageant dans la compétition.

### *Le thème de la légitimation de la participation aux compétitions*

Dans son ontogénèse et son rapport conflictuel avec l'alpinisme, l'escalade s'est progressivement muée en discipline sportive avec comme sujet portant à controverse le thème des compétitions. [Cf. Partie Deux]. Il apparaît que cette mise en marge de l'escalade, cette singularisation s'installe parce qu'historiquement, il s'agit du discours le plus connu et le plus répandu sur l'escalade. Bien entendu, la réalité compétitive est plus acceptée maintenant, surtout chez les interviewés qui adoptent cette modalité de pratique. Mais il est encore possible de voir des réserves à cette conception de l'affrontement en escalade. C'est comme s'il fallait que l'escalade ne soit pas « vraiment » compétitive et que les personnes que nous avons interrogées poursuivent leur simulacre d'affrontement antagonique sans qu'elles ne fassent véritablement de la compétition. Dans leurs discours, les grimpeurs se sentent donc parfois obligés de légitimer leur participation aux compétitions. Yohann nous explique, « moi, j'y allais pour progresser, parce que quand même je vois plus la compétition comme un truc pour progresser que pour prouver des choses et devenir le meilleur ». David relance le sujet : « j'ai toujours grimé par plaisir, j'ai jamais eu pour objectif de m'entraîner pour progresser d'un point de vue compétitif, j'ai fait des compétitions un moment, parce que j'avais la possibilité d'en faire et que c'était amusant (...) je m'entraînais pour progresser simplement pour moi pour mon apport personnel ». Cédric explique également ce positionnement envers la progression personnelle: « tu te prends au jeu et la compétition, c'est purement personnel, c'est-à-dire que c'est pour toi, comme grimpeur, comment tu vas progresser dans ta vie de grimpeur, donc la compétition c'est une direction, y'en a plein d'autres ». Pierre-Olivier souligne pour sa part, que lors des compétitions : « en général, il n'y pas trop d'esprit de compétition ». En réalité, la compétition pour les grimpeurs est plus un faux-semblant et une occasion de se mesurer à soi-même tout autant que d'évaluer son niveau par rapport à ses pairs. Pour Matthieu : « c'était pas pour obtenir un titre, mais me confronter aux autres ce qui m'intéresse dans l'escalade, c'est le côté repousser ces limites ». Raphael reconnaît : « quand même ce qui m'a attiré, c'est le défi et le challenge ». Mickael synthétise les avis : « c'est que ça, l'escalade, on se bat contre personne d'autre que soi-même ». La sportification de l'activité a entraîné l'instauration des compétitions codifiées tout en conservant en partie l'incertitude

traditionnellement allouée à l'escalade. Cela a permis en quelque sorte aux grimpeurs de conserver l'illusion liée au simulacre qui leur permettait d'accepter « *un univers clos, conventionnel et à certains égards fictifs* »<sup>580</sup>. Cette simulation se concrétise dans l'affrontement qu'induit la compétition en escalade<sup>581</sup>.

#### *La compétition comme vecteur de socialisation sportive*

Pour certains, les compétitions ont surtout été l'occasion de se créer une sociabilité sportive qui leur permettait de se mesurer à d'autres grimpeurs du même niveau qu'eux. David explique : « *dans mon club, en fait, j'étais le plus fort grimpeur, j'ai jamais eu des camarades qui avaient mon niveau d'escalade et ça c'est vrai que ça m'a peut-être toujours un petit peu déçu parce que finalement, je pouvais pas me tirer la bourre avec quelqu'un d'autre et c'est difficile de progresser, parce que moi, j'étais le seul qui avait un niveau de compétition* ». Le schéma est identique pour Matthieu, « *j'ai fait les compétitions pour me confronter enfin plus vraiment, parce que c'était pour rencontrer des gens et me confronter, la compétition m'a fait connaître des personnes un peu partout en France et à l'international* ». Leurs participations aux compétitions a donc été le support pour progresser dans la pratique en rencontrant d'autres personnes passionnées et d'un niveau similaire. Cette volonté de s'inscrire dans le système sportif en lien avec ses pairs est caractéristique de la mise en place d'une carrière sportive des grimpeurs qui passe par l'étape compétitive.

#### *La compétition devenue trop porteuse de rivalités entre concurrents*

Malgré tout, il est possible de percevoir des représentations récalcitrantes par rapport à ce que devient la compétition en escalade. David nous explique les raisons de son arrêt :

« *c'était le dernier argument que j'avais oublié qui m'a poussé aussi à arrêter les*

---

<sup>580</sup> Caillois C. (1958) *Les jeux et les hommes*. Paris : Gallimard, p. 61. R. Caillois souligne par ailleurs que dans le *mimicry* : « *à l'exception d'une seule, la mimicry présente toutes les caractéristiques du jeu : liberté, convention, suspension du réel, espace et temps délimités. Toute fois la soumission continue à des règles impératives et précises ne s'y laisse pas constater* ». (p. 67) Les grimpeurs semblent accepter la simulation de l'affrontement (de l'*agôn*) par la rivalité qu'il procure.

<sup>581</sup> En référence à la problématique de la compétition en escalade, la synthèse des discussions de l'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme, l'OPMA, « la compétition et son impact sur les pratiques de montagne et de l'alpinisme » dans les actes des assises de l'alpinisme en 2011 mentionne : « *pour reprendre les termes d'un responsable fédéral " les jeunes demandent de la confrontation, on leur propose de la compétition "* ». p. 43.

*compétitions, c'est que j'ai vu rentrer dans les compétitions, des gens qui étaient très compétitifs, qui faisaient de la compète, déjà généralement, souvent plus jeunes qui étaient coachés et voilà, on voyait directement que les mecs ils arrivaient à la compète, ils étaient forts, ils étaient dans leur monde, y'avait un coach avec eux qui leur disait « tactac » et ça perdait ce petit côté magique et ça m'a plus motivé après quand j'ai vu ça ».*

Rodolphe nous fait part de ses sentiments lorsqu'il a passé des paliers dans la compétition :

*« c'est pas tout à fait la même ambiance les championnats de France, y'a plus des brutes qui viennent avec leurs coachs et tout, moi, aussi, j'étais avec mon coach, mais y'en a qui s'échauffaient à fond, ils étaient dans des conditions psychologiques, alors que voilà, moi, j'avais mon coach, il me disait, « vas-y échauffe toi un peu, mais t'es ici pour t'amuser », dans l'ensemble il me martyrisait pas, j'en voyais d'autres, ils faisaient des pompes avant d'aller sur les voies, ça m'étonnait un peu quoi ! Et ouais, l'ambiance était un petit peu moins bonne au championnat de France, mais bon, j'étais quand même avec des potes, donc, on s'est bien amusé ».*

C'est donc bien une représentation mitigée de la compétition qui se donne à voir chez les grimpeurs que nous avons interrogés. Ils sont en faveur à la fois d'une compétition dans l'idée de connaître leur niveau en escalade et parce qu'elle leur permet de s'entraîner en vue d'une progression, tout en gardant une certaine lucidité dans l'acte compétitif<sup>582</sup>, mais ils émettent aussi des réticences face aux modifications qu'a entraînée la sportification de l'escalade, à savoir : entraînement systématique, comparaison de la mesure propre à l'escalade (les cotations dont nous allons bientôt parler) et recherche de performance en vue d'atteindre les plus hautes places du classement. C'est parce que les grimpeurs rejettent en partie l'institutionnalisation de leur activité que la thématique de l'affrontement « trop » compétitif apparaît dans leurs discours.

---

<sup>582</sup> Comme quand Rodolphe nous dit « *c'est vrai que les compète d'escalade, ça m'a beaucoup plu, parce qu'on a beau pas grimper beaucoup, on grimpe sur 3 voies sur les qualifs et puis si on est pris, il y a les finales et les demi-finales ah quoi, qu'au départ, c'était deux fois les qualifs, ça a changé, y'a pas très longtemps là... et c'était vachement plus cool, entre chaque voies, je sais pas, on jouait aux cartes, on se marrait, on regardait les autres grimper et c'était pas du tout la même ambiance, les finales, par exemple, on les lit ensemble, qu'on soit avec des gens de notre club ou d'autres clubs, l'important c'est plus de battre le mur, de réussir la voie, que quelqu'un réussisse la voie plutôt que de gagner, j'étais vachement impressionné de me faire encourager par mes adversaires et c'est vrai qu'au départ je comprenais pas trop et j'étais vachement content, du coup, je me suis plein de potes ».*



### c) Représentations sociales du système sportif

Plusieurs chercheurs<sup>583</sup> ont montré ce qui sous-tendait la codification des activités sportives inhérente à la mise en place de compétition. Il s'agit de pouvoir utiliser des critères fiables et identifiables qui permettent la mesure de plusieurs concurrents. L'escalade répond aux mêmes exigences et l'appréciation des niveaux de chacun s'est souvent établie par les cotations allouées aux voies. Les représentations des personnes interviewées sur ce sujet sont partagées. Certains en reconnaissent l'utilité, d'autres fustigent leur subjectivité. Enfin un troisième positionnement condamne la compétition aux cotations qui se joue en milieu naturel.

#### *L'éternel débat autour des cotations*

Le fait est que les voies proposées en compétition ne relèvent pas forcément de cotations identifiées. Les ouvreurs soumettent des voies présentant des difficultés relatives à un niveau assez élevé – suivant les phases de la compétition, au moins au dessus du sixième, et jusqu'au septième, voir huitième degré pour les phases finales<sup>584</sup>. En fait, dans l'escalade de compétition, tout se passe comme si la mesure n'était plus aussi importante : comme ce sont les élites de l'escalade qui y participent, le niveau est forcément élevé et il n'apparaît pas nécessaire de le préciser. À ce sujet, Adrien nous dit, « *c'est juste pour moi, un repère d'évolution si tu progresses ou pas, c'est pas forcément... je vais pas regarder la cotation* ».

*A contrario* pour Pierre-Olivier, « *c'est quand même nécessaire d'avoir le niveau de difficulté d'une voie avant de se lancer dedans* ». Pour Boris, « *elles sont plus ou moins justes, ça permet d'avoir un repère sur les voies* ». Généralement, ils tombent d'accord sur leur caractère approximatif. Pour Matthieu, « *c'est assez vague comme sujet, y'a pas deux cotations fixes et toute cotation est contestable* ». Selon Jacques la question des cotations est récurrente en escalade, « *c'est le débat qui aura toujours lieu en escalade, elles sont pas vraiment objectives, je trouve même pas du tout, elles donnent quand même des repères donc à partir de là elles sont justifiées* ». Yoann le relève également, « *c'est bien d'avoir une idée de la difficulté que les autres ont ressentie en grim pant une voie, après c'est quelque chose qui est soumis à énormément de passions* ». Nous percevons bien dans les discours le fait que certains grimpeurs ont une pratique compétitive peu importante

---

<sup>583</sup> Les ouvrages de sociologie critique de J.-M. Brohm comme Brohm J.-M. (1976) *Sociologie politique du sport*. Nancy : PUN ; Brohm J.-M. (1993) *Les meutes sportives critiques de la domination*. Paris : l'Harmattan. Ou encore, dans une perspective plus orientée vers le structuralisme constructiviste de l'école Bourdieusienne, Pociello C. (1996) Le sport entre mesure et démesure. *Communications*, n°61, p. 21-39.

<sup>584</sup> Rappelons que l'échelle des cotations s'étend du 3<sup>e</sup> degré jusqu'au 9<sup>e</sup> degré.

car ils gardent une certaine idée de la cotation-repère. D'autres grimpeurs sont plus mitigés dans leurs propos. Comme Nathanaël : *« j'ai pas tellement d'avis, de toute façon, c'est un sujet à polémique parce qu'il y a des grimpeurs qui vivent de ça et voilà, faut qu'ils fassent des perfs... pour moi de toute façon, les meilleurs grimpeurs que ce soit en bloc ou en difficulté, c'est ceux qui sont les meilleurs en compétition et voilà, y'a pas à chercher plus loin »*.

Raphael partage son avis : *« les cotations, c'est surtout ce qui permet de faire de la compétition dehors sinon, ils ne peuvent pas se comparer »*. Léo semble encore plus catégorique : *« j'en pense rien, je pense que cette compétition à la cotation est complètement ridicule, après elle a été édictée comme ça en France avec les critères qui ont été mis en place comme ça en France. Moi, pour moi, la seule compétition qui doit exister, c'est celle avec les règles qui sont édictées par la fédé, on est tous dans les mêmes critères voilà »*. Ainsi, on se rend bien compte que les représentants de l'institution – cadre à la fédération et entraîneur d'équipe en compétition – blâment cette recherche de cotation qui, selon eux, ne devrait avoir lieu qu'au sein des compétitions officielles. Les compétitions informelles qui se jouent en falaises – avec la recherche de la cotation maximale – ne devraient pas exister parce que l'unique compétition officielle est celle mise en place par la fédération délégataire, la FFME. Les autres perçoivent les cotations comme une indication relative à leur niveau de pratique.

### *L'olympisation de l'escalade*

Les grimpeurs interrogés émettent également un avis sur le fait que l'escalade puisse devenir une discipline olympique. En effet, ce sujet est fréquemment abordé, parce que cette course à l'olympisme s'est déroulée pendant notre terrain de recherche<sup>585</sup>. Dans cette logique de distinction/marginalisation que nous avons soulignée plus haut, les avis sont partagés sur la question. Certains y semblent légèrement favorables, les autres sont plutôt opposés. Rodolphe déclare *« on est content si on va aux JO »*. Jacques reconnaît que : *« ça je pense que c'est une bonne chose, moi, j'ai à cœur de développer l'escalade, après je ne sais pas si la fédération fait les choses dans le bon sens, il faudrait avoir un règlement cohérent et qui se maintient d'années en années »*. Il a conscience des impératifs que la fédération nationale doit assurer pour espérer un jour devenir pratique olympique. Fabien explique *« un gros enjeu en ce moment, c'est le fait que*

---

<sup>585</sup> Comme précisé auparavant, l'escalade était en jeu pour devenir sport de représentation au Jeux Olympiques de 2016. Suite à la décision du CIO en mars 2013, elle n'a pas été retenue, mais le projet de rendre l'escalade olympique est toujours viable au sein de l'IFSC.

*l'escalade passe ou non discipline olympique, je pense que ce sérieux là qu'ils se sont mis à développer, c'est aussi pour rendre crédible la discipline, ils sont obligés vraiment de tout cadrer, tout normaliser que ça rentre dans un moule quoi !* ». Yohann le synthétise également, « *y'a ce côté libre de l'escalade qui a été à l'origine , qui se retrouve contrarié par une démarche de la fédération d'emmener le sport à une grosse visibilité et proche de l'olympisme* ». Les avis sont donc divergents. Comme celui de Cédric, « *je suis pas hyper fan de la course à l'olympisme, si on me posait la question, est-ce que l'escalade doit devenir olympique, franchement je répondrais non a priori, parce que on va à la course à la déviance, parce que à partir du moment où tu fais rentrer un enjeu, de l'argent, là, ça risque de partir de travers* ». Léo y voit un arrangement politique, « *c'est la fédé internationale qui voudrait que l'escalade devienne olympique, ce qui est complètement impossible, je pense que c'est juste un truc pour se faire réélire parce que les élections arrivent là pilepoil* ». En dehors des considérations politiques, qui pourraient être sous-jacentes à la recherche du label olympique par les institutions nationales et internationales de l'escalade, les grimpeurs ne sont pas unanimement favorables à ce que l'escalade devienne une discipline olympique. D'une part parce qu'ils se rendent compte que ce critère olympique mettrait à mal les idéaux attendus de l'escalade comme « *style de vie* » *fun* et marginale en entrant de plain-pied dans le système sportif. D'autre part, dans leur volonté de garder une pratique peu massifiée et propre, l'olympisation de l'activité ne leur semble pas une bonne idée.

#### *Des valeurs spécifiques à l'activité*

Nous avons également évoqué le thème des valeurs de l'escalade dans les entretiens. Les grimpeurs, toujours dans la logique de singularisation, identifient un certain nombre de valeurs propres à l'escalade. Certains, conscients des effets de la sportification de la pratique concernant la compétition, estiment que cet idéal s'est modifié. Pour Raphael, « *y'a des valeurs, c'est sûr, mais c'est aussi hyper individuel dans les pratiquants* ». Cédric déclare, « *y'a des valeurs en escalade, ça c'est clair, je pense que c'est le style d'activité qui amène une certaine population, il en ressort qu'en gros, on a les mêmes valeurs* ». Boris renchérit, « *oui, parce que on est très fair-play, on encourage les autres, on est concurrents mais on est comme des amis qui grimpent* ». Gaël pense même qu'elles sont davantage présentes en escalade, « *alors elles existent en escalade, au même titre que dans d'autres sports et j'aurais tendance à dire, plus que dans certains sports* ». Yohann souligne même les valeurs de la compétition, « *je vois pas forcément de conflit direct entre le fait*

*d'en faire un sport très compétitif où il faut sélectionner des élites et montrer le meilleur de ce qui se fait en compétition et la liberté totale d'aller faire une grande voie quelque part* ». Mickael partage son avis, « *les valeurs elles sont là, elles sont présentes et elles sont respectées parce que ce sont des jeunes qui pratiquent et ils pratiquent pour eux même et ils savent que la compétition, elle au sein d'eux-mêmes, pas par rapport aux autres, donc y'a une notion de partage et d'émulation* ». Nathanaël fait une distinction par rapport au football, « *moi, j'ai l'impression que oui, parce que on est quand même... enfin moi, j'adore le foot et quand je vois ce qu'il se passe avec l'Équipe de France<sup>586</sup> et qu'on voit les joueurs qui sont complètement irrespectueux, enfin, moi, ça me dépasse tellement* ». David soumet un lien entre les valeurs de l'escalade et sa logique coopérative, « *y'a des valeurs en escalade, quelque chose de marquant, c'est qu'il faut avoir la confiance, y'a une certaine éthique en escalade* ». Évoquer les valeurs propres à l'escalade est encore une fois le prétexte à individualiser la pratique au sein du système sportif. De la même façon, les propriétés intrinsèques de l'escalade où la coopération avec l'assureur est déterminante en fait une activité spécifique qui repose sur un idéal de partage et de complicité selon les grimpeurs que nous avons interrogé.

#### d) Conclusion sur les représentations sociales des grimpeurs

Comme pour les basketteurs, les représentations portées sur l'univers de la grimpe ne sont pas unilatérales. Les différences de statuts et d'implication, à la fois dans le milieu compétitif et dans l'institution fédérale, montrent que les avis sont scindés. Une chose est sûre, les conceptualisations présentées concernant l'escalade sont consubstantielles à la genèse de l'activité. Tout se passe comme si un certain esprit vindicatif venait hanter les grimpeurs au fur et à mesure qu'ils s'impliquent dans le milieu de la grimpe. Il existe une façon de se représenter ce sport comme un quasi jeu sportif<sup>587</sup> même chez les compétiteurs. Les pratiquants d'escalade sont plus nombreux sur le mode loisir<sup>588</sup> et sans doute que les représentations mises en avant par ce mode de pratique influent sur les compétiteurs qui semblent rejeter ou du moins ne pas cautionner à part entière la compétition. Ceci est en rapport avec le fait que la définition de l'escalade libre s'est affirmée par les grimpeurs eux-mêmes qui ont mis en place les institutions qu'ils souhaitaient pour déterminer les propriétés qu'ils évaluaient essentielles à son existence.

---

<sup>586</sup> Sa réflexion fait suite à l'épisode de la grève de Knysna des joueurs de l'Équipe de France de football pendant la coupe du monde 2010.

<sup>587</sup> Parlebas P. (1999) *Opus cité*, quasi-jeu sportif : « *situation motrice informelle, libre, habituellement dénommée "jeu" ou "sport", dépourvue de règles et de compétition* », p. 287.

<sup>588</sup> Sur environ 75 000 adhérents à la FFME, la fédération estime le nombre de compétiteurs autour de 10 000 personnes. La modalité loisir favorise les sorties en extérieurs, et est résolument anti-compétition.

Cela fait de l'escalade un univers particulier, marginal au sein du système sportif, ce dont les grimpeurs ont conscience. Bien entendu, l'organisation législative du sport français a nivelé tout cela en favorisant la FFME comme fédération délégataire à la discipline de l'escalade. Mais d'autres discours sur la pratique restent possibles avec des institutions comme la FSGT ou la FFCAM.

En conséquence, les grimpeurs interrogés émettent des avis marqués et déterminés par toute l'histoire sociale de la pratique. Il n'apparaît donc pas étonnant que la compétition ne soit pas tenue d'être compétitive pour eux, mais doit rester dans une facette ludique. De la même façon, le fait que les grimpeurs portent un regard parfois réprobateur sur la fédération, nous fait dire qu'ils se sentent tout autant légitimes qu'elle pour délimiter les contours de l'escalade. Tout se passe donc comme si les grimpeurs contemporains, instruits sur leur pratique, avaient à cœur de maintenir cette définition d'une pratique sans que l'institution fédérale n'intervienne dans celle-ci.

#### 4. Analyse de contenu des entretiens sur le paintball ( $n = 16$ )

##### a) Représentations sociales de l'institution

###### *Adopter un comportement conforme lors de l'interaction avec le corps arbitral*

Dans les entretiens effectués et à travers les précédentes observations, nous notons que les paintballeurs perpétuent un rapport particulier à l'arbitrage. La méthode de l'observation a montré que l'arbitrage est couramment décrié par les joueurs. Ainsi ils émettent davantage de jugements négatifs à son égard qu'ils ne le valorisent. Dans les entretiens, c'est une position différente qui se donne à voir. Les paintballeurs reconnaissent l'utilité de l'arbitrage et comprennent sa mise en œuvre difficile dans la pratique du paintball sportif. Ainsi ils admettent plus facilement les erreurs qui peuvent y être commises aussi parce que la plupart d'entre eux ont arbitré des matchs de paintball – contrairement aux personnes dont nous parlions en observation. Par conséquent de manière identique aux basketteurs et dans une moindre mesure aux grimpeurs, les paintballeurs tiennent à souligner leur bonne foi dans leurs interactions avec le corps arbitral. Romain (joueur, veut se mettre à l'arbitrage) déclare que,

*« j'ai envie de dire que si ils nous mettent une pénalité on va dire qu'ils sont mauvais, j'ai envie de dire, y'a toujours une part de mauvaise foi de la part du joueur, mais voilà, il faut accepter les règles, elles sont comme ça, moi, j'essaie toujours de garder de bonnes relations avec les arbitres et que si j'ai la sensation qu'il y a un litige sur un des points, je*

*vais aller voir un arbitre, je vais aller le voir calmement, je vais lui poser la question déjà, « pourquoi est-ce que t'as fait ça, pourquoi, il s'est passé ça ? ».*

Denis (joueur) explique la particularité de l'arbitrage paintballistique,

*« c'est un sujet assez difficile, enfin, assez difficile, ben, bien sûr les arbitres font du mieux qu'ils le peuvent, après c'est sûr, c'est toujours très fatiguant au bout d'une journée, faut être concentré, chaque seconde compte dans le paintball, parce que c'est sur des petits détails d'arbitrage que un match peut basculer et ce qui est souvent le cas, si c'est à tort ou pas vis-à-vis de l'arbitre, non, moi, je respecte le corps arbitral, j'ai jamais gueulé auprès d'un arbitre même si il était en faute, à chaque fois que j'ai eu des problèmes, j'ai été leur expliquer ce qui auraient dû faire pour mieux juger de la faute ou pas, bien sûr que j'ai été dégoûté sur certaines décisions, (...) je pense qu'il y a plus d'injustice, mais c'est parce que c'est plus difficile à arbitrer par rapport à d'autres sports, ça concerne des petits détails, y'a beaucoup de jugement d'arbitrage déjà par rapport à ça ».*

Hugues (ancien joueur, arbitre, ancien membre de la ligue IDF) rend compte du ressort de l'arbitrage au paintball,

*« Il faut aussi que l'arbitrage évolue, donc on a dû apporter une réactivité, une prise de décision, une vitesse. La plus grosse difficulté de l'arbitre c'est de devoir prendre une décision très rapidement avec peu d'éléments. Est-ce que c'est une bille qui a explosé ou est-ce qu'il s'est frotté contre l'obstacle ? Enfin, tellement de possibilités, est-ce que la bille n'a pas explosé par terre et elle aurait pas éclaboussé le joueur donc, il faut réussir à prendre une décision très rapidement pour pas trop gêner le jeu et que ce soit la meilleur possible donc, c'est à chaque fois à l'appréciation de l'arbitre ».*

Thibaut (joueur, voudrait s'orienter vers l'arbitrage) reconnaît la nécessité de l'arbitrage, *« ouais, y'a un peu d'injustice, mais c'est pas grave, c'est les arbitres, c'est comme au foot, comme au rugby, on a perdu la finale, bon ben, voilà, mais si y'a pas d'arbitre, y'a pas de jeu, donc, on a déjà eu des injustices, bon, c'est pas grave, on prend sur nous ».* Les paintballeurs ont conscience de l'utilité intrinsèque de l'arbitrage pour que leur pratique se réalise dans des bonnes conditions. C. Garnarczyk (2011) émet une distinction entre les représentations portées sur l'arbitrage *« à chaud »* – quand la sanction tombe – et *« au calme »* – après les tensions générées par les décisions arbitrales. Elle reconnaît qu'*« au calme, tout le monde s'accorde sur le principe que*

« *l'arbitre a toujours raison* »... *même s'il commet des erreurs* »<sup>589</sup>. De la même manière, G. Vigarello (2012) reconnaît que c'est au milieu sportif – et donc aux acteurs des pratiques – de soutenir le dispositif de l'arbitrage. Les paintballeurs en proposant ce discours « au calme » ne font rien d'autre que garantir leur adhésion à ce procédé.

Ainsi, pour diverses raisons – financières ou pour mieux comprendre le jeu et s'investir dans la pratique –, certains ont suivis la formation arbitrage.

### *Se former à l'arbitrage pour être un meilleur joueur*

Ludovic (joueur, arbitre et entraîneur en « camo » sur un terrain privé) explique pourquoi il s'est tourné vers l'arbitrage,

*« ça aide, ça aide vraiment, en fait tu vois les deux côtés, en tant que joueur et en tant qu'arbitre, par exemple, sur les compétitions, les ¾ des arbitres sont des joueurs à l'origine, bon, il est vrai que quand t'es dans ton jeu, tu fais pas attention à... tu fais attention à ce que tu fais, à pas prendre de pénalités ou autres mais t'as toujours les arbitres qui sont là, donc, de toute façon, si t'as un souci, t'as l'arbitrage qui te rappelle à l'ordre et en tant que... en faisant la formation pour moi, ça m'a apporté une autre vision du jeu, la vision extérieure ce qui permet de pas, tu te dis ouais, il a fait ça donc, je le sanctionne et après, si il me pose une question, je lui dis pourquoi, donc, ça permet d'avoir un recul sur le jeu et d'éviter les petites bêtises en cours de jeu et de prendre des pénalités ».*

Igor (joueur, arbitre, membre de son association)

*« je me suis tourné vers l'arbitrage, c'est que quand mon équipe ne pouvait pas participer à un tournoi, qu'on n'avait pas les moyens financiers, j'allais arbitrer pour pouvoir être sur le terrain, parce que je voulais participer, tous les éléments qui se passaient en région parisienne ou à droite, à gauche, quand on pouvait pas jouer, on arbitrait, c'est comme ça aussi qu'on a commencé à augmenter notre niveau de jeu et notre niveau d'arbitre, à force de voir des joueurs que l'on encadre, parce que on voit pas, quand on arbitre, on voit pas un match, mais on voit un ou deux ou trois individus qui évoluent devant vos yeux, parce que vous bougez autour d'eux pour les vérifier, donc, y'a aussi ça dont on s'imprègne, et c'est aussi bien pour voir les erreurs à ne pas faire quand on est sur le terrain et c'est*

---

<sup>589</sup> Garnarczyk C. (2011) *Opus cité*, p. 102.

*uniquement pour ça au début que je me suis mis à arbitrer ».*

Hugues explique que la paye d'arbitre lui permettait de payer son matériel au paintball, « *à la base, c'était uniquement le côté financier quand j'ai commencé, ça me permettait de payer mon jeu et puis petit à petit, en fait sur le terrain l'arbitre, enfin les arbitres, c'est une équipe, c'est la seule qui gagne déjà et c'est vraiment une équipe, moi, j'ai rencontré beaucoup de gens aussi bien en France qu'ailleurs et c'est ce côté-là que j'ai beaucoup apprécié* ». Clément (joueur, arbitre, coach et membre son association) explique qu'il a passé la formation arbitrage par demande de son entraîneur,

*« le coach nous conseille de le faire, parce que c'est toujours bon de le faire, t'apprends toujours des choses et puis bon, un bon compétiteur doit connaître par cœur son règlement aussi et puis, c'est aussi de ma part, parce que ça permet d'avoir une autre vision du jeu, (...) tu te rends compte que c'est vraiment un métier difficile et ça te permet de te rendre compte de ce qu'ils font, quand toi t'es en tant que joueur, tu gueules un peu moins on va dire, tu comprends un peu plus, c'est différent ».*

Ainsi, bien que certains s'orientent vers l'arbitrage pour en faire un véritable objet de carrière dans leur pratique du paintball, les autres utilisent la formation pour parfaire leur situation de joueur. En effet, une connaissance précise du règlement permet de connaître plus en profondeur ses failles et de savoir quelles actions mettre en place pour arriver au but du sport : gagner.

#### *Le thème de l'attendu de l'impartialité de l'arbitrage*

Les paintballeurs conviennent que les erreurs puissent venir de la subjectivité des arbitres étant donné que l'arbitrage se met en place avec les joueurs eux-mêmes. Il est pour eux essentielle que l'arbitrage soit impartial.

Romain,

*« c'est difficile parce que bon en paintball, les arbitres sont aussi joueurs quoi et quand un arbitre se retrouve à arbitrer ses coéquipiers, ce qui peut arriver quoi, par exemple, une équipe qui joue en semi-trois et qui fait aussi du semi-cinq quoi, ben, ceux qui ne vont pas faire la manche en trois, ben risque d'aller arbitrer quoi et si ils arbitrent forcément leurs équipes, je pense qu'ils peuvent laisser couler certaines choses, mais voilà, c'est un peu le souci, c'est que les arbitres sont aussi joueurs et voilà et arbitrent leurs propres équipes ».*



Clément revient sur cette impartialité et sur les disputes portant sur l'arbitrage,

*« enfin, on peut jouer grâce à eux, parce que un paintball sans arbitrage c'est comme du poker sans argent, c'est pas du poker, c'est pas du tout le même jeu et sans eux c'est pas possible, le paintball de compétition sans arbitrage, c'est pas possible, mais c'est une bonne ambiance, faut faire la part des choses, y'a les arbitres et y'a les copains en dehors du terrain, tant qu'on a le masque, c'est chacun pour soit, enfin les arbitres d'un côté et nous de l'autre, faut respecter les règles et tout se passe très bien, en ligue, y'a pas de problèmes, (...) sauf, parfois des insultes, mais c'est vrai que c'est un sport avec pas mal d'adrénaline malheureusement, les nerfs sont un peu à chaud quand ça fait mal, mais bon ça se passe bien, en général, y'a pas eu de problèmes, et quand on voit les critiques, hein, sur Facebook pour ne pas le citer, « ouais l'arbitrage était pourri », franchement c'est une honte... le paintballeur est jamais content, mais il devrait l'être pour son sport ».*

Ainsi les joueurs ont conscience des défauts que l'arbitrage du paintball présente encore pour le moment. Le fait que les arbitres fassent parfois partie des équipes sur les terrains leur fait comprendre que comme l'arbitrage est consubstantiel au paintball, il est nécessaire que les arbitres tendent vers l'impartialité. Les arbitres sont d'ailleurs unanimes pour évoquer cette nécessaire standardisation de l'arbitrage. Pour Valérie (joueuse, arbitre, membre de la commission féminine de la FPS),

*« je pars du principe que si on veut que ça devienne un jour un sport reconnu, au football, que tu changes d'équipes ou de pays, le règlement change pas, on peut pas jouer avec la main aux États Unis, parce que c'est le football aux États-Unis, donc, oui, je pense que de tout de façon, à un moment ou au autre, il faut trouver un équilibre et mettre un règlement commun pour tout le monde que ce soit les États-Unis, la France, l'Europe, ouais, tant qu'on fera pas ça, on va avoir du mal à être reconnu et avoir un vrai statut qui tienne la route ».*

Hugues, prend l'exemple de la pénalité *one for one* qui est inégalement appliquée par les arbitres,

*« Ça a toujours existé le one for one, maintenant, c'était presque quasiment jamais appliqué, c'est pas très normal qu'une pénalité ne soit pas appliquée, la chose qui fait que ce soit juste ou que ce soit correctement fait c'est que le one for one soit appliqué dans tous les cas et correctement. On détermine quelque chose et il faut que ce soit appliqué, le fait que ce soit carré et que ce soit appliqué uniformément sur le terrain. La plus grosse difficulté que j'ai sur un terrain, c'est que je vais avoir des arbitres qui vont l'appliquer à*

*chaque fois, d'autres qui vont l'appliquer dans certains cas et c'est là que ça fait un déséquilibre et c'est là que les joueurs vont dire, oh, c'est pas normal, je veux pas aller jouer de ce côté-là du terrain parce que de ce côté-là, il est dur, de l'autre côté-là, je vais y aller, parce qu'il est plus laxiste, y' a aussi toutes ces notions là, maintenant quand c'est à peu près uniforme, en général les joueurs disent y a pas de problème, c'est dur mais c'est juste ».*

Gérard (joueur, arbitre, ancien membre de la ligue IDF) explique pourquoi les règlements doivent prendre au maximum tous les paramètres autour de la pratique,

*« Ils vont pas laisser une faille dans le règlement. Seulement y a des joueurs, enfin, c'est ça aussi pourquoi le foot, c'est un des jeux où il y a le plus de règles, c'est assez simple, tu pousses le ballon... mais y a une tonne... je sais pas si tu as déjà vu le règlement du foot, mais y en a une tonne parce que y a des joueurs qui sont allés pousser le vice hyper loin quoi, là, c'est pareil, quand il y a une faille, les joueurs s'y engouffrent et donc, on essaye de combler les failles ».*

En reconnaissant que la faille humaine est possible dans les décisions relatives à l'arbitrage C. Garncarzyk (2011) admet qu' *« il est tout au plus permis d'attendre d'un arbitre de l'impartialité, qui plus qu'une compétence est une valeur, que tout un chacun place plus ou moins haut dans sa hiérarchie des valeurs »*<sup>590</sup>. Ainsi le dispositif de l'arbitrage est en lien avec l'idéal de justice qui est censé gouverner la pratique sportive en compétition. Cette équité passe par la standardisation de l'application du code du jeu aux situations rencontrées sur le terrain. Le fait est que le paintball se constituant en tant que sport, l'uniformisation du corps arbitral n'est pas encore parfaite et cet idéal de justesse est parfois galvaudé. Cependant les joueurs reconnaissent tous les efforts réalisés par la FPS pour aller dans le sens de cette uniformité de l'exécution règlementaire.

### *Le thème de la codification du paintball*

Lors d'une observation effectuée sur une manche de ligue, nous avons vu une équipe jouer en format semi-cinq jeu long partir à six joueurs sur un point<sup>591</sup>. Comme nous l'explique un des joueurs présent, en entretien, il s'agissait de « jouer avec la règle » parce que le code du jeu le permettait. Clément raconte le déroulement de la scène,

---

<sup>590</sup> Garncarzyk C. (2011) *Opus cité*, p. 92.

<sup>591</sup> Le format semi cinq jeu long se joue bien entendu avec des équipes composées de cinq joueurs.

*« en fait ce qu'il faut savoir c'est que nous on a, je cite son nom, c'est pas grave, on a M. W. dans l'équipe qui est un ancien pro qui a joué dans les meilleurs équipes qui est un vieux roublard, qui connaît très très bien le règlement et en fait jouer à six dans le règlement de la fédération, rien ne l'interdit au niveau de la pénalité, c'est-à-dire qu'en fait dans le règlement, il est écrit qu'on doit jouer à cinq joueurs, mais si y'en a six qui partent au départ, en fait, il y aucune pénalité d'applicable, c'est un risque à prendre, dans le sens où on part à six, si les arbitres s'en rendent compte, en fait, ils vont sortir un joueur, donc, on se retrouve à cinq et pendant quatre à cinq secondes on aura eu un canon en plus dans la partie, par contre, le risque en fait c'est que l'arbitre qui est sur la ligne de touche gauche sorte un joueur et que l'arbitre qui est sur la ligne de touche droite sorte un joueur aussi et dans ce cas là on perd deux mecs et on se retrouve à quatre au lieu de cinq alors qu'on était six au départ, donc, bon, après faut savoir aussi jouer avec le règlement ».*

Ainsi d'une part, le corps arbitral tente d'œuvrer pour un alignement unifié du code du jeu et d'autre part, les joueurs comprennent le caractère obligatoire du corps arbitral pour pouvoir jouer. C'est donc en quelque sorte, l'instauration du contrat ludique (P. Parlebas, 1981) qui se joue ici, les joueurs acceptent la contrainte pour mieux l'évacuer dans la pratique<sup>592</sup>. Ils se permettent aussi de jouer avec une certaine moralité traditionnellement allouée au sport, comme si l'éthique ne les concernait pas, contrairement à la victoire. Ronan (joueur, arbitre, membre de son association) explique que c'est primordial dans la version sportive, *« c'est contraignant, mais ça rentre dans une logique sportive on va dire, dans tout sport, il y a un règlement à suivre et ben, un arbitre à respecter, c'est contraignant oui, c'est sûr que c'est plus contraignant que le « camo » où tu peux jouer entre potes vraiment pour le plaisir et le fun de se tirer dessus sans règles entre guillemets »*. Luc (joueur et entraîneur, membre de la ligue IDF « commission terrain »),

*« faut bien qu'il y ait des règles dans la vie, c'est obligé, c'est obligatoire, des fois on est pas content, on est pas content quand on les subit, mais quand les autres les subissent, ça nous donne un avantage non négligeable, c'est le propre de l'arbitrage, tu vois c'est si le penalty est sifflé pour toi ben voilà, si il est sifflé contre toi, t'es pas content, c'est voilà, non, la règle, elle doit être là pour structurer, y'a des règlements dans tous les sports, pourquoi, y'en aurait pas dans le paintball? »*

En fait, les paintballeurs acceptent tacitement, en tant que membres d'une équipe, d'un club ou

---

<sup>592</sup> Nous pensons aussi aux thèses de N. Elias (1987) sur l'intériorisation des émotions.

d'une association sportive les règles du contrat qu'ils ont implicitement acceptées en s'engageant dans la pratique ou en adhérant à une corporation sportive. C'est en quelque sorte un phénomène de « contrat-socialisation » qui se crée ici. En approuvant les règles sportives, les sportifs leur donnent tacitement existence et s'autorisent à se doter des compétences nécessaires pour pratiquer un sport en interaction avec d'autres individus.

### *Le thème de l'apprentissage du règlement*

Le règlement est peu consulté par les joueurs. Les arbitres font souvent état d'une méconnaissance des règles de la part des compétiteurs et c'est dans cette idée que la FPS a voulu que le plus grand nombre d'adhérents s'initient à l'arbitrage. Louis (joueur, arbitre, membre de la FPS et de la ligue IDF) explique « *normalement quand tu vas sur une compétition, t'es censé connaître les règles, y'a personne qui va lire un gros règlement mais...* ». Certains évoquent l'avoir lu ou « *survolé* », d'autres disent le connaître parfaitement, comme Fabrice, « *le règlement, je le connais par cœur, parce que c'est toujours mieux d'apprendre le règlement, ça évite énormément d'ambigüité sur les terrains, de dire "ouais, t'as pas le droit de faire ça" ou ainsi de suite quoi* ». Comme nous le dit Alexis (joueur, arbitre, actif au sein de son association) la transmission du savoir en paintball reste empirique,

*« le règlement en soi, au départ, ça c'est fait au club et mais sans aller jusqu'à creuser tous les détails comme certains peuvent le faire aujourd'hui, aller regarder les failles en fait pour pouvoir jouer avec l'arbitrage, là, non, je suis pas allé jusqu'à ce point là, après le fait qu'au jour d'aujourd'hui le paintball comme ça reste un peu amateur, y'a beaucoup de retranscriptions orales, beaucoup d'apprentissage par le geste en montrant, en répétant, c'est de l'encadrement qui reste simple, y'a pas trop de trucs transmis par l'écrit ».*

Denis explique qu'il a expérimenté le paintball à part de la lecture du règlement, « *les premières années je n'ai pas lu le règlement tel qu'il est écrit et qu'il a été fait, j'ai appris au fur et à mesure, en s'entraînant, en regardant les vidéos sur Internet aussi, mais surtout sur le terrain, j'ai appris 90% des choses et puis après c'est l'expérience aussi et on apprend par soi-même et de par les autres* ». Comme pour le basket-ball et l'escalade, nous l'avons vu, le règlement s'incorpore et l'apprentissage des règles du jeu se fait en fonction des situations de jeu qui s'offrent aux compétiteurs.

*Le thème de la triche ou du « jeu avec la règle »*

L'appréhension de la triche présente des similarités avec celles des basketteurs. Ils la considèrent comme faisant partie du jeu, mais n'ont pas forcément la même utilisation que les joueurs au ballon orange. Sans doute que le code du jeu propre au paintball ne permet pas toujours un jeu avec la règle comme en basket-ball avec des stratégies mises en place pour récupérer la balle en provoquant des fautes par exemple. La triche en paintball relève d'une initiative individuelle et n'est pas favorisée par l'équipe et le collectif.

Alexis,

*« y'a beaucoup de façons de tricher, alors déjà, ça peut être de dissimuler les impacts, rien qu'en collant un vêtement, en essayant sur le lanceur on prend, on colle le lanceur sur les obstacles, ça peut être l'essuyage bon, après il y a des pénalités qui sont là-dessus, ça peut être de l'essuyage d'impact, après il a plein de techniques, je prends dans la main, j'essaye de « slider<sup>593</sup> » sur la main et de l'essuyer en plongeant, ça peut être je me cache contre l'obstacle, maintenant avec l'arbitrage avec la façon qu'ils ont d'arbitrer en croisant beaucoup le terrain, les angles et d'avoir toujours deux joueurs et de croiser, c'est plus difficile de tricher, mais ça arrive encore, ils peuvent pas tout voir de toute façon ».*

Ludovic,

*« De la triche, y'en a toujours et y'en aura toujours. Ça arrive, il suffit que tu prennes un impact que tu continues à jouer bon... si l'arbitre te voit sur le coup, il te sort, tu prends une pénalité, si l'arbitre ne le voit pas et que tu gagnes ton point et que t'es impacté, c'est vrai que c'est aberrant mais ça fait partie du jeu, jouer impacter des fois ça arrive, mais c'est pas intentionnel mais si l'arbitre le voit, tu prends ta pénalité ».*

Ronan explique aussi que la triche relève de la logique du jeu, *« je considère pas la triche comme mauvaise dans la compétition, ça fait malheureusement partie du jeu »*. Clément va dans son sens, *« ça fait partie du jeu aussi, on est là pour gagner aussi, on gueule quand c'est les autres qui le font mais bon on le fait aussi de temps en temps, c'est avant tout une compétition, faut gagner aussi, après faut gagner dans les règles, c'est sûr ! »*.

Les paintballeurs, spécialisés dans l'arbitrage, considèrent que c'est aux arbitres d'endiguer le

---

<sup>593</sup> Le fait de « slider » en paintball, consiste à glisser sur le sol, soit sur le côté, soit vers l'avant en direction d'un obstacle dans l'idée d'assurer son arrivée à l'abri derrière l'obstacle.

phénomène de la triche.

Valérie,

*« en général, c'est les failles de l'arbitrage, en tant qu'arbitres, sur le terrain on est 10 arbitres, donc, il y a 10 joueurs donc, on est censé pouvoir tout couvrir, maintenant quand t'as des mauvais positionnements ou l'arbitre se trouve derrière le joueur alors que les billes lui arrivent de face, ben, le joueur qui va prendre devant lui, il va se coller à l'obstacle, tu vois plus rien, les obstacles étant en général remplie de peintures, tu peux plus déterminer à ce moment là, si c'est un vrai impact ou si il est collé à l'obstacle et dans ce cas là, on laisse toujours l'avantage aux joueurs, donc, c'est à nous arbitre d'être très réactif, de savoir à quel moment, le joueur va se déplacer, de se déplacer avec lui ».*

Ainsi la triche est perçue comme une fatalité inhérente à la version sportive du paintball, un grand nombre de joueurs la récusent et certains avouent frauder parfois pour rester dans l'esprit de la gagne ; les arbitres tentent de la minimiser au maximum. Il est vrai que ce n'est pas une chose facile au paintball, où les actions se situent dans différents espaces qui permettent un éparpillement des dissimulations des marques de peinture.

## b) Représentations sociales sur la pratique du paintball

### *Valoriser la formule sportive par rapport à celle propre au loisir*

Les paintballeurs différencient bien les diverses modalités de réalisation du paintball : ludique ou sportif. Certains, nous l'avons dit, ont commencé dans le paintball en « camo » et sont venus à la version sportive par la suite. Quelques uns vont donc se détourner de la formule ludique en mettant en valeur la forme sportive, notamment par le cadre organisé qu'elle propose. Clément explique que *« le paintball camo, ça m'a vite ennuyé parce que j'étais quand même, bon, je critique pas le camo, mais j'étais quand même un sportif dans l'âme dans le sens où j'avais l'habitude avec le tir à l'arc de faire des entrainements ce genre de choses et le camo, c'était un peu, bon, tu vas dans la forêt avec tes copains, et tu tires, c'est pas structuré et c'est un peu dommage je trouve »*. Romain reconnaît sa préférence pour la formule sportive, *« moi, je préfère jouer en sportif, ça c'est clair et net, on me donne le choix entre faire un point même qui dure que trois minutes en sportif ou faire une partie qui dure vingt minutes en camo, je vais faire le point en sportif, ça c'est clair et net »*. Ronan argumente également pour la version sportive, *« moi, je suis un vrai accro à l'adrénaline de la compétition »* Valérie rend compte de l'affinité pour le « fluo », *« j'ai commencé*

*direct en compétition en fait, c'est vrai que le côté camo me plaît pas plus que ça, la différence avec la compétition, c'est que c'est plus structuré, le terrain est défini, il y a des obstacles etc.... en forêt c'est un peu... c'est l'aventure quoi, mais bon, c'est un peu chacun son style par rapport à ça ». Igor n'apprécie pas la pratique « camo » et sa version *big game*, « c'est pas que je suis contre, je pense que chacun, chaque type de paintball permet à chaque personne de s'exprimer, non, moi, je suis plus dans le contexte, je prends une bille, je sors du terrain, j'ai pris ma bille, j'ai pas envie de prendre 20 billes, 30 billes, 40 billes comme on peut prendre dans les *big games* ». Igor montre ainsi qu'il valorise davantage la sportification de la version « fluo » que l'aspect imprévisible et « règlement de compte » du « camo » et plus spécifiquement des *big games* qui apporte un côté surdimensionné à l'activité<sup>594</sup>. Luc évoque le fait que la FPS soit dirigée par des paintballeurs sportifs fait évoluer les choses,*

« B. et P., ce sont des gens issus de la compétition, ce ne sont pas des gens qui sont issus du loisirs et c'est différent et puis y'a une vraie différence maintenant entre le paintball sportif comme on fait et avec le paintball camo, mais il fallait faire la scission, parce que...pour l'image, les autres je les aime bien, je leur dis « mais votre gun, on dirait un AKA 47 ou un M16 quoi », nous ça ressemble à un gun, mais c'est un gun de paintball, eux, on dirait une kalachnikov quoi, et puis « vous jouez en vert, vous avez des trucs avec des grenades, des casques lourds », bon, voilà, c'est différent ».

Fabrice, lui apprécie les deux modalités, « je suis joueur camo et je suis joueur speedball, c'est agréable de jouer en camo parce que c'est agréable de se rencontrer en forêt, je vais toujours mon spot en forêt, avoir des missions, non, moi, retirer le camo, je suis contre. Disons que en camo, ça reste bon enfant tu vois, tu viens pas pour gagner ou autre, pour passer un bon moment, jouer, rigoler ».

De fait, de la même façon que les basketteurs, les paintballeurs apprécient davantage la formule sportive de leur pratique sans rejeter pour autant de manière unanime la version ludique de l'activité. Contrairement aux grimpeurs, ce qu'ils affectionnent dans la modalité sportive, c'est justement l'affrontement compétitif qui s'y déroule et bien entendu le début d'institutionnalisation et le processus de sportification du paintball qui leur permet de faire des compétitions organisées, codifiées et standardisées dans une moindre mesure.

De plus, il faut reconnaître que le paintball de loisir est la pratique la plus importante du paintball en nombre de personnes. Ainsi beaucoup de joueurs « fluo » sont amenés à encadrer des

---

<sup>594</sup> Rappelons que les *big games* sont des affrontements de paintballeurs « camo » réunissant un grand nombre de personnes (de 50 à 500 personnes environ).

amateurs en « camo » dans des structures d'accueil de la pratique. De même, certains ont conscience que la version ludique est celle qui a entraîné la modalité sportive et ne veulent donc pas la rejeter pour autant.

### *La sportification de la pratique*

Chez les joueurs appartenant au paintball depuis plus longtemps, il est possible de sentir le passage de la version « camo » à la « fluo ». Au départ, les choses se sont organisées de manière empirique, presque amatrice pour finalement s'orienter vers plus de sportification, parce que c'était une volonté des joueurs. Luc évoque le « bricolage » des entraînements,

*« donc la manière dont on les forme, ben, c'est de notre expérience, on a regardé, avec les médias d'aujourd'hui, des vidéos sur internet, des dvd qui sont sortis par les équipes professionnels et le tout de tout ça, avec S., avec qui on fait les programmes d'entraînement, on a pris ce que nous, on estime être les meilleurs partis des dvd, on les a appris nous même, on s'est mis à apprendre, tu sais les slides, (...) y'a un slide qui s'appelle le slide joy, parce que on l'a appris sur le dvd des Joy divisions donc, après, (...) voilà, donc, on a des programmes d'entraînement qui sont rigoureux, donc, on s'échauffe, c'est obligé maintenant, on fait des entraînements, les joueurs si tu les limites pas, ils vont avoir qu'une envie c'est de jouer les uns contre les autres, mais je leur dis, moi, le club, c'est pas ça, vous venez pas pour jouer les uns contre les autres, vous venez pour apprendre comment on tient un lanceur, comment on court, comment on plonge, comment on tire donc, on a développé un vrai programme de tous ces trucs là qu'on met en place pour le gymnase, qu'on met en place pour l'extérieur aussi, généralement, c'est qu'en fin de journée, où quand on fait des entraînements de 2/3 jours, la dernière journée, on fait un match les uns contre les autres, donc voilà un peu comme on envisage un peu le paintball comme un sport ».*

Il explique ainsi la sportification progressive de la pratique en prenant comme exemple la gestion de l'espace.

*« voilà, donc, ça ça fait partie des stratégies, pour tous ces plans là, on élabore des stratégies, pour faire tiens, comme on est cinq, y'en a un qui va aller là, l'autre qui va aller là, puis... c'est pas que ça, y'en a un qui va aller là, en y allant, il va tirer sur celui-ci et après il va tirer là, son objectif, c'est d'arriver ici, en fait, auparavant, j't'avais dit, le paintball, on*



*était dans la base et on disait « bon, ben, qu'est ce qu'on fait ? » Go, et on faisait n'importe quoi, maintenant on sait, chacun à son poste, chacun connaît où il est au départ, ce qu'il fait en allant à son poste et les deux/ trois mouvements qui vont après, on va pas plus loin que deux/trois mouvements, parce que le premier, c'est obligatoire, le deuxième pour donner la direction vers où on veut développer le jeu, après, ben, ça dépend de tes joueurs éliminés; des joueurs éliminés en face et il y a plein de... ».*

Igor rend compte des modifications qui ont fait évoluer la pratique,

*« Les évolutions... voilà... oui, un règlement qu'était, grosso modo, y'a que depuis qu'ils ont instaurés les règles one for one que vraiment l'évolution au niveau du règlement elle a changé, parce que hormis depuis qu'il y a le format jeu long où là les règles ont différé un petit peu mais jusqu'à alors, c'était t'es touché, tu sors, voilà et puis à l'époque y'avait pas « la main sur la tête », quand tu avais pris la bille, tu sortais et puis ils avaient un brassard donc quand t'étais touché, t'enlevais le brassard et à partir du moment, où t'avais plus de brassard, t'avais plus de raison d'être sur le terrain donc, ils sortaient du terrain et ils allaient dans une zone démarqué et après ils retournaient directement en base, après c'est plus les règles de sécurité qui sont devenues plus draconiennes, c'est-à-dire que déjà, les terrains se sont entourés de filet à l'époque quand on jouait une manche de ligue, y'avait pas de filet au bord des terrains ».*

Flavien (joueur, arbitre) joue pour une équipe connue et titrée, il explique ce qu'ils proposent en matière d'entraînements,

*« On fait ce qu'on appelle chez nous, chez C., des pro-schools, des clinics, on prend des jeunes qui sont intéressés et on leur apprend à structurer leurs entraînements en fait, c'est plus des bases pour apprendre à progresser que vraiment de l'entraînement quoi ! Parce que en général on les voit une... cette année on a mis en place donc, sur la saison, on les voit six fois pour voir la progression qu'ils ont en fait et en général c'est des méthodes de structuration d'entraînements... ».*

La sportification du paintball se met en place non seulement avec l'institution mais aussi avec les joueurs eux-mêmes qui cherchent à rendre méthodique la pratique par une décomposition des mouvements, une systématisation de l'entraînement. L'institution est chargée de gérer l'espace, de standardiser le code du jeu et d'uniformiser les logiques d'action du paintball. Les actions des joueurs sont induites à la fois par le modèle qui leur est apporté par les équipes professionnelles

aux États-Unis, par exemple où le paintball est largement valorisé dans la société américaine et donc davantage rationalisé avec des méthodes identifiées, mais aussi en empruntant les modèles mis en avant par le système sportif français.

### *Le thème de la singularisation de la pratique*

Ainsi, comme la pratique se sportifie et prend les caractères propres aux sports, les joueurs cherchent tout autant à comparer le paintball aux autres sports qu'à singulariser leur activité en la distinguant des autres, notamment dans le rapport aux valeurs que nous détaillerons par la suite. Luc, pour nous expliquer les ressorts du paintball, a utilisé à plusieurs reprises la comparaison avec le football pour identifier des caractéristiques propres au paintball. Il aborde les changements qui se sont opérés dans l'espace du paintball pour aller vers davantage de standardisation,

*« Là au lieu d'arriver dans une forêt, on arrive dans un stade de foot avec 5 ou 6 terrains, avec des filets de protection, des trucs gonflables alors là qu'est ce que ça changeait ? Ben que les terrains étaient équilibrés, parce qu'il faut imaginer par rapport à un autre sport je reprends le football, c'est un des plus grands sport, t'imagines au tirage au sort tu pouvais avoir un but qui faisait 5 mètres et de l'autre un but qui faisait 3 mètres, au tirage au sort au paintball, c'était pareil, t'avais le côté qui était en l'air parce que c'est toujours plus facile à défendre une citadelle que de l'attaquer, donc, on est sorti de la forêt vers les terrains gonflables et là, ça a été une nouvelle vision ».*

Ronan explique l'une des particularités du paintball concernant l'investissement financier, *« après le paintball ne peut pas être accessible à tout le monde, contrairement au foot et au basket où voilà une paire de chaussures et on joue quoi, non, dans le paint, y'a plus d'investissement pour des raisons matérielles, et puis après les billes, ça a un certain coût et ça , je pense que ça bloque aussi le paintball le coût ».*

Hugues poursuit la métaphore du football, en parlant de l'arbitrage, *« un arbitre de football, je prends souvent le football, je sais pas y'a le rugby, tous les sports mais un arbitre de football quand il va être sur du football amateur, il va pas, on va pas lui demander d'être aussi bon que l'arbitre des mondiaux, donc, forcément y'a des niveaux qui doivent être instaurés, une rémunération, un défraiement qui doit être instauré en fonction du niveau aussi, c'est mon opinion ».* Nous percevons bien que pour situer le paintball dans le système sportif, il s'agit de proposer des analyses mettant en scène des analogies avec la pratique symbolique de ce même

système, le football. Cela permet dans une logique comparative de singulariser la pratique en montrant l'écart entre ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être.

### *Le thème du paintball comme « style de vie »*

Igor évoque le paintball comme un véritable esprit, un « style de vie » partagé au sein de son équipe, « *l'esprit d'équipe ! L'esprit de partage aussi... dès qu'on savait que le week-end arrivait et qu'on allait jouer au paintball le samedi, le dimanche, ben, ça faisait boule de neige, y'avait plein de monde qui arrivait et on se retrouvait, ouais, c'est ma famille aussi* ».

Mario (joueur, arbitre, ancien membre de la ligue IDF, actif au sein de son association) énumère ce que le paintball lui procure,

*« ça m'a apporté beaucoup de choses, donc en premier lieu, de rencontrer beaucoup de gens de n'importe quelle classe sociale (...), ça c'est la première phase l'amitié, la deuxième, c'est plutôt les voyages bon, ça rejoint toujours le point un (...) après en rejoignant le point un et le point deux, je te dis, c'est l'entraide, des gens qui viennent d'Asie, on essaie de les accueillir les joueurs qu'on connaît, on a été invités à gauche à droite, on les invite, on leur fait visiter s'ils viennent sur Paris, s'ils viennent sur Marseille, on leur balance deux ou trois joueurs, donc le réseau, enfin pour ma part, est tissé d'une façon que si quelqu'un me demande à gauche quelque chose, moi, je vais regarder du côté droit pour voir ».*

Fabrice reconnaît l'aspect social du paintball « *c'est vrai que le paintball, ça reste bon enfant, c'est, comme je te l'expliquais tout à l'heure, c'est ça le paintball, une grande famille, la majorité des joueurs se connaissent* ».

Ainsi, cette mise en avant du « style de vie » propre au paintball est aussi une manière de singulariser la pratique et de souligner les valeurs qui y ont sont actualisées.

### *Le thème des valeurs du paintball*

Dans la plupart des entretiens, il est possible de percevoir cet attrait pour les interactions sociales que permet la pratique du paintball. Entrer dans une équipe de paintball semble être la porte ouverte à toutes sortes de rencontres et de multiples situations d'interdépendance se donnent à voir. Nous nous posons la question de savoir si les paintballeurs n'inversent pas le thème des

valeurs mis en avant par la pratique avec la sociabilité que celle-ci induit. En quelque sorte ils ont la sensation d'être les propres maîtres d'œuvres de l'idéal développé au paintball en axant sensiblement surtout sur les échanges qui semblent se réaliser dans les interactions entre joueurs, entre équipes, entre arbitres. Les propos des paintballeurs dévoilent ces communications qui servent de prétexte à arguer en faveur d'une socialité importante. Clément le montre bien,

*« Franchement oui, au paintball, on est quand même une famille, même si on est adversaire le temps d'un match, on se connaît tous, on s'entraîne tous les week-ends ensemble, ça nous arrive de faire des bouffes entre équipe qui la semaine d'après seront concurrentes dans un grand championnat, on se retrouve tous chez des amis, nos copines connaissent les copines des copains, enfin, bon, c'est vraiment quelque chose, après la valeur du sport, sur le terrain, une fois qu'on a le masque, y'aura pas de cadeau, faut dire ce qui est, on est des compétiteurs, mais après c'est vrai que quand va faire une belle action, on va aller le dire aux copains, ce qu'on appelle un check, on va dire ouais bien joué ! Et en même temps, c'est vrai que tout ça, c'est de plus en plus développé avec la fédé, ils apportent de plus en plus de choses et ils nous permettent de faire grandir le paintball tous les jours donc, ça nous aide quoi ».*

Romain évoque également les valeurs en se référant à l'esprit d'équipe et au collectif,

*« Non, je pense qu'en général, elles sont là, le fair-play ouais il est là quoi ! Je sais que nous, on a pas d'animosités avec les autres équipes, certes sur le terrain on peut pas se voir, entre guillemets, j'ai envie de dire, mais voilà, en dehors du terrain, on est là, on rigole tous ensemble enfin, voilà, c'est vraiment la bonne ambiance. C'est vraiment ce côté-là que j'aime bien dans le paintball malgré le fait qu'on fasse de la compétition, les jours de ligue, ça nous empêche pas d'aller discuter avec les autres équipes, d'aller rigoler un peu entre les matchs avec eux et puis voilà quoi, il y a un côté assez franche camaraderie qui est assez sympa quoi ! ».*

Selon Hugues, ces valeurs s'actualisent aussi à travers l'arbitrage,

*« Souvent, c'est à travers l'arbitrage que c'est fait, maintenant à travers la fédération dans sa globalité mais à travers l'arbitrage je pense, maintenant à travers les équipes, les équipes vont le véhiculer plus ou moins, forcément comme dans n'importe quel sport, à partir du moment où il y a de la compétition, il y a cette partie de fair-play qui va souvent un peu disparaître pour laisser place à la gagne et qui dit gagne dit triche, pas dans tous les cas heureusement mais forcément ça va tendre vers ».*

Les paintballeurs reconnaissent ainsi tous le bien-fondé des réactions antagonistes sur le terrain, mais mettent surtout en avant, la bonne humeur qui circule en dehors du terrain de la compétition, basée sur l'entraide et les échanges entre les équipes concurrentes. Tout se passe comme si les valeurs étaient présentes au sein de l'activité, parce que les interactions demeurent relativement cordiales en dépit des mentalités compétitives. Le thème de la « bonne ambiance », semble ainsi s'assimiler à celui de la cohésion qui additionne les bonnes volontés individuelles en vue d'un résultat collectif, propres aux études managériales. Comme s'il fallait « travailler » sur cette cohérence de groupe pour que le paintball puisse revendiquer un idéal valorisé.

#### *La singularisation de la pratique par l'énonciation de sa « logique interne »*

Les paintballeurs soulignent la spécificité de leur pratique en la singularisant. Pour Clément, « c'est assez bizarre parce que c'est un sport d'équipe mais où tu joues individuellement au sein d'un collectif, c'est pas comme un sport de ballon par exemple si on prend le foot, où quand t'as la balle tu joues et tu joues avec ton équipe, là, tu joues tout seul, tu joues tout le temps ». Louis explique ce qui lui plaît dans l'activité,

*« c'est ça qui est sympa dans le paintball, c'est qu'il y a une partie sport individuel mais en équipe, c'est plein de petits duels, mais on se retrouve à cinq à faire plein de petits duels et à aider les autres dans leurs petits duels et c'est vrai que c'est un vecteur de valeur parce que on doit être responsable de soi et de sa performance, mais on ne peut pas non plus penser qu'à ça et il faut avoir un esprit d'équipe, il faut savoir construire le jeu avec les autres, créer une cohésion et être proche de ses joueurs, on sort énormément en dehors du paintball pour créer justement un feeling ».*

Comme les basketteurs ou les grimpeurs, les paintballeurs sont en recherche de singularisation de l'activité. Ils cherchent à mettre en relief les différences de leur pratique pour mieux lui donner une définition et une culture propre.

### c) Représentations sociales du système sportif

#### *Le thème de la carrière dans le système compétitif du paintball*

Les personnes que nous avons interrogées ont une conscience claire de la carrière du paintballeur. Sans que les choses ne soient évidemment formalisées, il existe un schéma type du déroulement

de l'évolution du joueur en compétition en parti dû à l'organisation du paintball sous forme de différents formats de jeu et les impacts sociaux qui s'y jouent (notamment concernant l'arbitrage). L'enchaînement privilégié semble être de commencer par le semi 3, puis par le semi 5 pour ensuite s'investir dans le jeu long.

Thibaut, explique comment cela se passe pour lui, *« j'entame la deuxième année, donc, encore tout jeune, mais super prometteur donc, quand on a commencé, on a pas un effectif qui nous permettait de jouer en semi 5 donc, on a fait le semi 3 l'année dernière (...) on a réussi à trouver quelques joueurs donc, on entame le semi 5 »* Il précise concernant le fait de jouer prochainement en jeu long *« moi, ça c'est mon rêve ! »*. Pour Romain, le phénomène est identique, *« on fait du semi 3 en fait et on envisage de faire du semi-5 pour l'année prochaine »*. Igor rend compte que c'est le fonctionnement qu'ils ont adoptés au sein de son association,

*« après la division 2 en semi 5 D2, c'est une division où on fait jouer nos jeunes et c'est une division où ils participent au championnat, ils peuvent le gagner, mais même si ils finissent premier, ils ne monteront pas en première division, parce que la volonté est de ne pas créer plusieurs équipes au sein de l'association, mais une seule équipe donc, tous les jeunes, ils se font les dents, on leur donne le budget pour se faire les dents, y'a les manches de championnat, en semi 3, en semi 5 D2, y'a des tournois, les entraînements, ils peuvent s'entraîner tous les week-ends si ils veulent et pour le reste des membres un peu plus confirmés, ben, y'a la semi 5 D1 avec une qualification au championnat de France ».*

Les choses se déroulent à l'identique à l'arbitrage. Les arbitres apprennent sur les formats plus petits pour ensuite aller sur les plus importants<sup>595</sup>. Clément l'explique, *« c'est comme ça que j'ai commencé, j'ai arbitré du semi 3 et du semi 5 jeu court, parce que ça passe un peu moins vite et puis bon, il y a un peu moins de triche »*. Valérie nous fait comprendre que l'arbitrage se fait en fonction des caractéristiques des joueurs en semi trois et l'application règlementaire qui s'y joue,

*« en semi 3 si tu veux un one for one, le mec qui est à 3 il finit tout seul, c'est très vite pénalisant, donc, c'est un format où en général ils [les arbitres] essayent quand même d'être soft et après en semi 3 en effet, c'est aussi beaucoup des débutants, les grosses équipes en général finissent en jeu long ou en ligue élite etc. et c'est vrai que plus les joueurs sont débutants, au plus ils sont de bonne foi, ils essayent de bien faire, ils savent qu'ils sont pas encore très opérationnels sur le règlement, donc, ils chipotent pas trop ».*

---

<sup>595</sup> Il existe ainsi une sorte de hiérarchie du prestige alloué à certains formats ou certaines divisions.

Tant au niveau de l'arbitrage que le jeu en lui-même, il apparaît que soient mises en place des stratégies pour l'évolution des fonctions de joueurs ou d'arbitres. Par rapport au choix de formats que la FPS et les structures privées proposent actuellement, les joueurs organisent et délimitent des authentiques plans de carrières qui semblent liés aux prestiges que l'individu peut tirer de sa position – le jeu long semblant remporter l'avantage sur le format court.

*Le thème du rejet de l'organisation compétitive privée propre au paintball*

Il est possible de rencontrer dans le milieu du paintball en Ile-de-France, des joueurs ou des équipes qui font le choix de ne pas jouer, par exemple, les tournois privés européens dont ils ne cautionnent pas forcément l'organisation et la domination sur le circuit.

A l'exemple d'Igor, dont son équipe favorise la modalité de jeu en « pompe » plus très valorisée en France,

*« parce que nous sommes avant tout... une propre volonté, parce que jusqu'à il y a quelques années, nous étions uniquement une équipe pompe, l'équipe a existé à travers les championnats, en pompe de 94 à 2006, donc, pendant 12 années, on a fait exclusivement que du pompe, on faisait quelques tournois en semi, mais juste quelques tournois, mais on avait pas spécialement de lanceurs semi, quelques uns en avaient mais à chaque fois on était obligé d'en emprunter pour faire les tournois en semi (...) parce que au départ le Millenium, s'est créé, à la base de 4/5 tournois qu'étaient en Europe, mais qu' avait chacun leur propre identité et qui ne correspondait en rien avec le reste, y'avait les mallard master en Angleterre, y'en avait en Allemagne, en France, y'avait le tournoi de paintball and Co à Toulouse, plus y'avait stat and go au Portugal qui faisait un tournoi et sur cette base là, y'a eu ces tournois là de 93 à 97 : 98 et le Millenium, s'est lancé sous le nom Millenium en 98 ou 99 et a réuni ces tournois là, y'a eu plein de tournois qui sont passés sous le Millenium... c'est aussi des sommes colossales, c'est ça le problème, nous à l'époque, même au tout début du Millenium, on trouvait, mais avant que ça devienne Millenium, le tournoi comme Toulouse, même maillard master tout ça, je trouvais que ça restait relativement abordable, parce que les inscriptions n'étaient pas non plus trop tirées par les cheveux, grosso modo, à l'époque, on payait 2500 francs l'inscription ce qui correspond à 300 350 euros et en semi ils payaient 3500 frs, ce qui est pas non plus... mais maintenant les inscriptions, même ceux qui jouent en bas de tableau, ça passe à 750 eu ou 800, ensuite ça*

*passé à 1000 ou 1200, 1800, 2000, l'inscription par manches, en euros, là, je parle plus en francs, c'est du démesuré et puis les marques de billes, si t'as pas vraiment un bon partenariat avec une des marques de billes, ben, la bille tu la payes aussi cher sur le tournoi et puis après, il y a le déplacement, la nourriture, l'hôtel donc, non ».*

Ce constat de la mainmise des tournois privés sur les compétitions de paintball fait réaliser aux paintballeurs les difficultés que l'activité subit en vue d'une reconnaissance institutionnelle en tant que sport. Ces complications ne concernent évidemment pas que l'ascendant des équipementiers sur l'organisation de la pratique, mais aussi des aspects qui sont liés à sa logique interne.

#### *Le thème de la reconnaissance institutionnelle du paintball comme un sport*

Les paintballeurs ont tous un avis sur la question. Ils souhaitent, bien entendu, une reconnaissance plus importante de leur pratique au sein du système sportif. Contrairement aux grimpeurs, ils n'émettent pas forcément de réserves par rapport à la massification de l'activité. Romain déclare que *« c'est quelque chose que moi, j'aimerais vraiment que ce soit reconnu en tant que sport et non pas seulement en tant que loisirs quoi ! Parce que voilà, nous on pratique le paint comme d'autres font du foot ou du basket voilà, pour nous, c'est notre sport, quand on en parle, c'est notre sport, c'est pas un loisir »*. Pour Valérie,

*« je pense que ça sera la meilleure chose qui pourra arriver au paint-ball, c'est qu'il soit reconnu comme sport, au niveau des sponsors, au niveau du fait d'avoir des terrains fixes, ça coûte un bras de monter un terrain de paint-ball ! donc, si, quand tu vois que dans chaque commune, il y a un terrain de foot attitré etc., c'est là où on veut se battre et c'est là où l'État ne veut pas non plus, parce qu'ils savent qu'il va y avoir des subventions, donc, c'est vraiment le combat »*.

Igor partage leur enthousiasme,

*« Moi, j'adorerais qu'on soit enfin, qu'on récupère un troisième F, ça nous ferait énormément de bien, je pense, d'une part avec des statuts, avec ce genre de statuts, on aurait des aides régionales du point de vue du conseil régional, ouais, parce que en tant qu'association, on pourrait avoir le droit à la même chose que d'autres clubs, d'autres disciplines et ça pourrait permettre aussi peut-être d'avoir des installations, arriver à pouvoir ouvrir un terrain, avec des filets, peut-être du turf, pourquoi pas, on peut rêver et que ce soit entretenu par la commune, moi, c'est un rêve que j'aimerais pouvoir mettre en application, dans le centre ville de ma commune, faire jouer les enfants le mercredi après-*



*midi, les week-ends, ça serait que du bonheur ».*

Les paintballeurs que nous avons interrogés sont clairement dans le « fantasme » de ce qu'une reconnaissance du paintball comme un sport pourrait modifier dans l'activité. Ils perçoivent tous les changements qui sont susceptibles de s'opérer en faveur d'une ouverture de la pratique à un plus grand nombre et les avantages matériels, liés aux infrastructures qu'ils pourraient en retirer. Finalement, la pratique, de part sa modalité sportive méconnue, est souvent perçue comme marginale ; mais les paintballeurs ne souhaitent qu'appartenir au giron institutionnel du mouvement sportif français.

La reconnaissance du paintball comme un sport semble être véritablement vecteur d'une amélioration de la logique de leur activité aux yeux des paintballeurs.

#### *Les changements à opérer pour tendre vers la reconnaissance*

Les individus avec lesquels nous avons réalisé un entretien sont clairvoyants face aux changements qui devront s'opérer dans le paintball pour qu'il soit reconnu. La reconnaissance du paintball passe par sa médiatisation pour Denis,

*« parce que les médias ne viennent pas d'eux-mêmes, ce que je peux comprendre hein, c'est normal, après je pense qu'il faut essayer d'ouvrir des petites portes comme ça un peu partout et au fur et à mesure, on va peut-être réussir à grappiller quelque chose et à vraiment avoir une reconnaissance et que les gens se tournent vers nous, après y 'a eu aussi, nous on a quand même été récompensé par la mairie de Paris, ouais comme tous les ans ils récompensent certaine équipes de certains sports et on a été invité une fois, c'était il y deux ans ».*

Hugues, souligne les efforts qu'il reste à faire pour tendre vers la reconnaissance, « Oui et non, c'est-à-dire y'a la partie du paintball comme tu peux la voir dans le domaine sportif qui n'est pas encore totalement développée, parce qu'encore une fois, jamais personne n'a dit, quels sont les bons mouvements, quels sont les muscles du corps qui travaillent dans tel truc ou tout ça ». Il évoque également les soucis de visibilité de la pratique,

*« de là, à ce que un jour le paintball devienne un sport olympique j'ai du mal à y croire parce que y'a cette notion de visibilité par le public qui est quasi impossible ou en tout cas partielle enfin, en même temps, les gens y s'intéressent bien au rugby avant de comprendre*

*les bandes au sol, les machins, les trucs qu'on comprend pas forcément, ce sont des choses qui s'apprennent, mais maintenant, je sais pas, de ce côté-là, y'a un gros point d'interrogation, mais c'est intéressant d'y penser et de toute façon, je pense que le paintball n'est qu'à ses prémices, il a déjà beaucoup évolué, mais je pense qu'il va continuer à évoluer ».*

Louis explique que ce qui entrave l'essor de la pratique est lié à l'univers financier qui accompagne la pratique,

*« C'est peut-être ça le problème du développement du paintball dans les faits, c'est que ça reste une activité commerciale, c'est vraiment, je paye pour un loisir et c'est de façon ponctuel, après, c'est pas pas... Je veux dire, y a pas beaucoup de gens qui vont se dire "tiens on va faire un foot, on va payer 50 euros", le foot, c'est soit on joue comme ça entre nous sur terre battue ou alors on s'inscrit dans un club et on va jouer toute l'année et là, c'est ce qu'il faudrait faire dans le paintball ».*

Mario pense que la médiatisation est importante également,

*« Il manque visuellement, un petit reportage ou des vidéos sur le site tu sais un mec qui fait des reportages sur c'est ça l'arbitrage, c'est ça le jeu, c'est ça ci... tu vois des petites rubriques, des tutoriels quoi ! il manque ça, faut expliquer visuellement, le mec il va cliquer sur un lien, ce sera sur un lien de la FPS une vidéo qui montre ça, ça , ça, reportage sur telle équipe, telle équipe, telle équipe, les équipes qui amènent cette locomotive, les équipes de compétition bien sûr, mais tu fais aussi un reportage sur les équipes de loisir, faut pas se fermer au loisir, parce que la petite guéguerre compète loisir par moment c'est chiant, parce que de toute façon les mecs qui viennent à la compète c'est les mecs du loisir ».*

Luc pense que la reconnaissance du paintball repose également sur des faits politiques, « Après la non reconnaissance, c'est lié à différentes... là, on rentre dans la politique, ça dépasse le sport, on rentre dans la politique, faut trouver un gars, un député par exemple, qui va être capable de défendre le paintball à l'assemblée nationale, je vais te dire, faut le trouver ce mec là...faut le trouver ». Les paintballeurs sont lucides par rapport à ce qu'il manque encore à leur activité pour être reconnue comme un sport. De l'impact financier des équipementiers à l'uniformisation standard de l'arbitrage en passant par une médiatisation qui rendrait la pratique plus populaire, ils sont bien conscients que l'institutionnalisation et le processus de sportification de la pratique ne sont pas achevés.

### *La légitimité du paintball à l'échelle municipale*

Pour certains, la solution de la reconnaissance du paintball comme sport ne passera pas par une légitimation nationale, mais éventuellement par les rapports avec les municipalités.

Luc évoque ses rapports avec la municipalité où est situé le terrain où son association s'entraîne.

*« J'apprécie le soutien municipal évidemment, premièrement parce que c'est une forme de reconnaissance du paintball, premièrement et deuxièmement, parce que c'est une aide qui est financière, c'est pas une énorme aide financière, mais elle nous permet de payer le loyer du terrain donc, je pense que si on louait le terrain au propriétaire directement, il nous le louerait le même prix, mais je sais pas si il nous l'aurait loué parce que l'avantage, là, c'est la ville, la ville elle dit "voilà, je vous loue votre terrain, c'est pour le paintball", je pense que encore aujourd'hui, je vais voir quelqu'un et je lui dis "ah, je veux faire un terrain de paintball", c'est compliqué d'accord, voilà, et notamment vis à vis du maire, vis à vis du..., non le soutien municipal pour moi, il est important, plus que le soutien municipal, ça va être le soutien de l'amicale sportive, parce que la première année, le maire a voulu arrêter le paintball à Saulx-les-Chartreux, parce que une histoire d'image, le paintball... et nous on a été sauvé par l'amicale ».*

Louis pense également que l'affiliation avec les municipalités peut être bénéfique pour le sport, *« ça c'est quelque chose qui peut être possible, qui sera possible avec une structure de club, mais c'est pas possible quand c'est une structure commerciale, (...) alors on met le paintball au niveau d'une association sportive municipale, oui, c'est comme ça qu'il faut faire en fait »*. Nous remarquons que la question de la reconnaissance institutionnelle du paintball au sein du système sportif est un sujet dont l'importance est capitale pour les joueurs de la modalité sportive. Pour que l'image se popularise, pour que le processus de sportification soit mené à bien, pour que l'activité se développe, tout un ensemble d'arguments sont avancés par les paintballeurs. Le principal repose sur le fait que la reconnaissance ne doit pas forcément se jouer au niveau national, mais davantage à une échelle plus accessible pour l'organisation de l'activité, celle des liens avec les collectivités locales qui voient déjà le jour avec certaines associations sportives de paintball.

#### d) Conclusion sur les représentations sociales des paintballeurs

Les paintballeurs ont une représentation relativement nette de leur activité que cela soit sous l'aspect de l'institution, de la pratique elle-même ou de son rapport avec le système sportif. En fait, l'institutionnalisation du paintball n'a pas émergé au départ d'une volonté du mouvement sportif français, ce qui n'a pas empêché une implication de l'État notamment à travers les réglementations sur les armes comme nous avons pu le voir précédemment. L'élan est venu des joueurs eux-mêmes qui ont fait force de suggestions pour entamer les premières organisations nécessaires de manière relativement amateur au départ. Par la suite, l'organisation institutionnelle qu'est la FPS a rationalisé les aspects contingents à toute pratique sportive, comme l'arbitrage ou l'uniformisation des formats de jeu. Toutes ces avancées se réalisent dans une volonté de légitimation de la pratique afin de lui apporter un caractère sportif. Tous ces progrès adviennent, avec en perspective, les connexions que la FPS, les joueurs doivent avoir avec le marché du paintball, c'est-à-dire les équipementiers et les propriétaires de terrains ou de tournois privés qui réduisent parfois le milieu du paintball à une réalité financière. Tous ces à-côtés n'empêchent pas les joueurs de se créer une culture et une identité propre au paintball en favorisant une cohésion sociale importante et des interactions socialisantes. La spécificité de la pratique, activité dont il existe peu de ressemblances dans le répertoire ludomoteur, induit des répercussions sur son développement. La multiplication des actions de jeu au même espace-temps et la nécessité d'adapter l'arbitrage à cette réalité en fait encore une pratique dont le processus de sportification n'est pas aboutie.

### 5. Les thèmes transversaux entre les trois pratiques

Nous avons ainsi effectué l'analyse du contenu des entretiens, pratique par pratique, en mettant en valeur les thématiques qui émergent dans chaque groupe de pratiquants. Dans la logique comparative à laquelle nous nous identifions, nous allons maintenant souligner la transversalité des thèmes identifiés entre les pratiques. Bien entendu nous pouvons trouver des faits qui rapprochent les pratiques entre elles, mais nous avons la possibilité également d'identifier ce qui les sépare. Par exemple nous avons, davantage détecté de similitudes entre le basket-ball et le paintball. En effet, ce sont deux sports collectifs et deux pratiques sociomotrices alors nous pouvons supposer que des convergences sont inévitables. Ce n'est pas pour autant que l'escalade se marginalise. Seulement en tant que pratique psychomotrice, nous pensons que les représentations des individus ne peuvent être identiques à celles de pratiquants de sports où la relation avec autrui est dominante.

En premier lieu, nous allons noter les similitudes qui se jouent entre les pratiques, puis nous

verrons quelles disparités se donnent à voir.

### a) Les thèmes équivalents entre les pratiques

Nous allons identifier les thèmes propres aux représentations sociales qui sont similaires entre les sports.

#### *Représentations sociales de l'institution sportive*

La principale analogie des représentations sociales de l'institution de tous les pratiquants repose essentiellement sur leur appréhension de l'arbitrage. C. Garnarczyk (2011) rend compte que la représentation sociale de l'arbitrage « *n'est sans doute pas centrale dans l'organisation des actions motrices mais elle devient prégnante lorsque l'équipe se trouve être sanctionnée d'une manière qui lui semble "injuste" ou lorsque qu'un joueur est victime d'un acte d' "anti jeu" par exemple* »<sup>596</sup>. C'est que ce nous avons identifié chez les pratiquants interrogés, et ce de manière plus prégnante en basket-ball et en paintball sans doute du fait que la décision arbitrale qui s'applique a une répercussion immédiate sur l'organisation collective de l'équipe et sa cohésion stratégique. En effet, l'idée de l'injustice des décisions arbitrales est quelque chose de commun chez les sportifs interrogés et elle prend de l'importance également parce qu'elle est souvent véhiculée par les médias. En escalade, par contre et certainement car les grimpeurs dénie vraisemblablement la sportification de l'activité, – et donc sa codification –, ils font moins état de préjudices par rapport aux décisions des juges. En revanche, dans l'analyse que nous avons produite nous ne partageons pas entièrement la déclaration de C. Garnarczyk (2011). En effet, autant nous avons montré que les paintballeurs et les basketteurs relataient un sentiment d'injustice par rapport aux sanctions arbitrales, autant ils ne considèrent pas les actes « d'anti jeu » comme entièrement illégaux. D'une part, parce qu'ils reconnaissent en faire eux-mêmes et d'autre part, parce qu'à leurs yeux ces comportements font parti du jeu, de la recherche de la « gagne ». Néanmoins le sentiment d'injustice repose sur la subjectivité de chacun des sportifs, certains vont être dans l'empathie avec l'arbitre et comprendre ses failles, alors que les autres vont s'emporter et s'énerver sur les décisions. Ce sentiment existe davantage dans la formulation langagière des sportifs qui s'expriment souvent « à froid » alors qu'il est vécu « à chaud ». De la même manière les sportifs évoquent l'injustice parce qu'à leurs yeux, l'arbitre est le symbole de la justice. S'ils perçoivent que ses décisions sont partiales, ils ne peuvent plus se référer à cet idéal de justice comme argument

---

<sup>596</sup> Garnarczyk C. (2011) *Opus cité*, p. 102.

moral pour valider l'affrontement compétitif.

Même s'ils identifient de la partialité dans les jugements arbitraux, les sportifs interrogés font état d'une nécessaire conformité avec le corps arbitral tout autant en basket-ball, qu'en escalade et en paintball. Cela souligne le fait que même si l'impression d'injustice est présente, il existe tout de même une injonction sociale à adopter le bon comportement avec les arbitres, donc à respecter leurs décisions quoi qu'il arrive. C'est pourquoi les trois groupes de pratiquants décrivent des interactions relativement cordiales avec le corps arbitral. Ils tendent tous vers cette conformité parce que la socialisation sportive dans laquelle ils baignent les enjoint à le faire. Il est commun de voir dans les gymnases de sport des codes du sport prescrivant aux sportifs d'adopter une bonne conduite.

À titre d'illustration, voici l'affiche vu dans les vestiaires du local utilisé par les Scalps pour entreposer leur matériel de paintball.



Figure 22 Affiche présente dans le local des Scalps.

Cette affiche est faite par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play, l'AFSVFP et elle insiste particulièrement sur le respect qui semble être inhérent à toutes pratiques sportives effectuées sur le mode fédéral. Le respect amène aussi progressivement l'autonomie et la maîtrise de tout individu qui en se responsabilisant, se conduit conformément aux attentes de l'institution.

Les représentations des sportifs face à l'arbitrage en tant qu'injustice et en tant que conformité aux comportements sociaux attendus montrent bien toute la contradiction du fait sportif. Comme les propos de B. Jeu (1992) le montre, le sport présente une véritable injonction paradoxale en rassemblant en un même lieu les individus pour mieux les opposer. Nous pourrions même extrapoler cette déclaration en disant que le sport rassemble les individus pour mieux les opposer sur un mode d'affrontement compétitif tout en les enjoignant à rester correct. Il est singulier qu'ils doivent se dépasser<sup>597</sup> lors de la pratique compétitive mais qu'ils ne sont pas autorisés à « dépasser les bornes » et rester dans l'éthique promulguée par l'institution. Étonnamment, les sportifs que nous avons interrogés semblent se plier à cette prescription de bonne grâce en évoquant le fait qu'ils se doivent d'avoir un comportement respectueux dans leurs interactions avec le code arbitral.

Nous notons pour autant une contradiction apparente dans leurs propos qui apparaît comme un signe de leur subjectivité en jeu lorsque qu'ils nous font part de leurs représentations de la normativité sportive. En effet, d'un côté ils évoquent l'injustice des décisions arbitrale mais la nécessaire bonne conduite pour respecter le corps arbitral et en même temps, ils font état d'une acceptation tacite de la triche, dans une moindre mesure, alors considérée comme un « jeu avec la règle » donc à peu de chose près recevable selon eux. C'est comme si l'éthique sportive étaient dédoublée entre d'une part, les recommandations prescriptives des institutions sportives, et l'application personnelle que chaque sportif en fait. Ainsi dans tous nos entretiens, les basketteurs, les paintballeurs et les grimpeurs évoquent ces moments de flottement où ils font une adaptation du code du jeu selon l'avantage – toujours lié à l'idée de performance – qu'ils peuvent en tirer. Nous sommes dans le principe de « l'autonomie morale » identifiée par L. Boltanski (1990). En effet, dans ses ouvrages (1990, 1991, 1999), L. Boltanski entreprend réellement d'identifier « *ce dont les gens sont capables* ». P. Duret (2009) explique que par cette conceptualisation de la capacité, L. Boltanski s'oppose ainsi à l'analyse bourdieusienne qui perçoit la société comme issue de rapports de force entre les agents, et il propose plutôt d'« *accorder aux acteurs une possibilité d'engagement et de désengagement en vertu d'une palette de principes moraux posés comme universels et mobilisables par tous* »<sup>598</sup>. En fait, les individus possèdent des compétences pour argumenter et défendre des valeurs qu'ils ne mobilisent pas forcément à chaque fois.

Afin de compléter cette phénoménologie de l'homme capable, P. Ricoeur (2005) précise quant à lui

---

<sup>597</sup> Queval I. (2004) *S'accomplir ou se dépasser*. Paris : Gallimard. Sur la quatrième de couverture, I. Queval s'interroge : « *quel est cet humain tout entier soumis à l'impératif idéologique et technique du dépassement de soi ?* ».

<sup>598</sup> Duret P. (2009) *Sociologie de la compétition*. Paris : Armand Colin, p. 27.

que la capacité est avant tout le « *pouvoir dire* »<sup>599</sup>. Nous sommes en plein dans les formes de communication que la méthode de l'entretien permet de mettre au jour. Elles révèlent les représentations des individus concernant leurs compétences à verbaliser leur appréhension de la normativité sportive.

### *Représentations sociales de la pratique*

Il est possible aussi d'identifier des concordances dans les représentations sur leurs pratiques par les basketteurs, les grimpeurs et les paintballeurs. Pourtant nous l'avons vu lors de l'analyse institutionnelle et praxéologique, les trois pratiques que nous étudions sont bien différentes. Nous avons noté dans les entretiens que les joueurs de paintball et les pratiquants d'escalade identifiaient leur pratique comme un « style de vie ». Ils cherchent ainsi à valoriser leur sport en soulignant combien il appartient à une culture caractéristique. Chez les basketteurs, le phénomène est moins perceptible, sans doute parce que pratiquer le basket-ball est beaucoup plus commun que le paintball et dans une moindre mesure l'escalade. De la même façon, la pratique au ballon orange est davantage populaire médiatiquement parlant par rapport aux deux autres. Même si les basketteurs regrettent de n'être pas plus mis en avant dans les médias par rapport à un sport comme le football par exemple. Pour autant, ils rejoignent les pratiquants des autres activités étudiées dans la recherche de la singularisation de leur pratique. En effet, nous avons remarqué que chaque groupe de pratiquants mettait en avant l'individualisation de leur activité sportive comme si cela leur permettait d'avoir une position et de se définir dans le système sportif. Les basketteurs trouvent une particularité au basket-ball – en le situant à part du football par rapport aux valeurs –, les grimpeurs en identifient une pour l'escalade – en insistant sur son atmosphère *fun* et décalé – et les paintballeurs mettent au jour les caractéristiques du paintball – en soulignant comment il repose sur un esprit collectif. Tout se passe comme si le fait de distinguer la pratique la valorisait aux yeux des autres sports, l'authentifiait également en lui donnant une légitimité d'existence au sein du système sportif. Selon Paola Rebughini (2010) qui discute de l'ouvrage de D. Martucelli, *La société singulariste* : « *le singularisme définit une nouvelle relation entre l'individu et la société : les expériences individuelles deviennent « l'horizon liminaire de notre perception du social » car c'est d'abord en référence aux expériences individuelles que le social fait sens* »<sup>600</sup>. Si

---

<sup>599</sup> Ricoeur P. (2005) Devenir capable, être reconnu. *Esprit* n° 7, p. 126.

<sup>600</sup> Rebughini P., (2010) Processus de singularisation et analyse sociologique : éthique, critique, imagination. *SociologieS* [En ligne], Grands résumés, La Société singulariste.



nous voulions extrapoler, nous pourrions dire que les singularisations individuelles des basketteurs, grimpeurs et paintballeurs rendent ainsi sociales les pratiques correspondantes en leur allouant une légitimité d'existence.

De plus, la majeure partie des pratiquants interrogés affiche une préférence marquée pour une organisation cadrée de leur activité. Nous n'avons pas choisi ces sports pour cela, mais le fait est que le basket-ball présente une modalité plus libre avec le *playground* ; l'escalade avec le nombre important de grimpeurs qui ne pratiquent pas en compétition et le paintball avec la formule « *camo* ». Dans les entretiens, les sportifs ont souligné leur affection pour pratiquer sous une forme instaurée et structurée. Selon eux, les avantages à faire du sport de façon cadrée sont nombreux surtout quand il est réalisé en vue d'un engagement compétitif. Les rencontres sont programmées, les adversaires identifiés et ils ont la certitude d'avoir une issue à l'affrontement qu'il soit gagné ou perdu. Après, cela induit certains comportements qui astreignent des façons de faire – obligation des entraînements, promulgation des valeurs émises par l'institution, respect du code du jeu. Ainsi, il peut être confortable aux yeux de certaines personnes de pouvoir se reposer sur une institution qui organise sa pratique. Finalement en prenant une licence dans un club, il ne reste plus au pratiquant qu'à pratiquer ! Bien entendu l'affiliation à un système l'enjoint également à contribuer et à collaborer à la pérennité de ce propre système. La participation que cela nécessite amène également une réalisation de soi et une inscription dans la normativité sportive en cautionnant son fonctionnement.

## b) Les thèmes différents entre les pratiques

Dans l'analyse transversale des entretiens nous avons identifié moins de divergences que de similitudes. Sans doute que comme les pratiques sont toutes inscrites dans le système sportif, les représentations des pratiquants sont davantage analogues qu'opposées. Néanmoins quelques dissonances se donnent à voir parfois en individualisant l'escalade. Parfois, c'est le paintball qui se caractérise à part des autres. Encore une fois en raison de son processus de sportification non achevé, la pratique peut être considérée à part. *A contrario*, le basket-ball se distingue peu. Cela reste relativement conforme à nos hypothèses de départ soulignant que le basket-ball apparaît comme le prototype de la pratique institutionnalisée et dont le processus de sportification est achevé.

Ainsi dans l'analyse des entretiens des grimpeurs, un des aspects qui nous a le plus étonné repose sur le diagnostic d'un rejet de la compétition en escalade. Surtout que les individus que nous avons

interrogés ont tous fait de la compétition et une grande partie continue d'en faire. *A contrario*, ce n'était pas quelque chose de visible chez les paintballeurs et les basketteurs. Ils évoquent davantage l'attrait de l'affrontement, l'émulation pour la compétition et la fascination qu'entraîne l'incertitude du résultat. Les grimpeurs sont moins dans cette recherche de concurrence et soulignent comment la standardisation des épreuves et l'apparition de grimpeurs « vraiment compétiteurs » leur pèsent parfois au point de ne plus vouloir poursuivre les compétitions. Cela participe également du rejet de la sportification de l'escalade que nous avons identifié.

De la même manière, nous nous sommes rendue compte qu'il ressortait une perception de l'institution distincte entre les paintballeurs d'une part et les basketteurs et grimpeurs de l'autre. En effet, le basket-ball et l'escalade sont deux pratiques davantage ancrées dans le système sportif. Ainsi, si les grimpeurs sont investis dans leur pratique – par le biais des formations qu'ils peuvent passer comme juge de voie, ouvrier ou formateur – que les basketteurs – qui se restreignent souvent à l'entraînement – ; les paintballeurs apparaissent encore plus engagés dans la sportification de leurs pratiques. Aussi, de la même manière qu'il continue à s'instituer comme pratique sportive, le paintball se développe constamment par l'action des joueurs qui entreprennent eux-mêmes de faire l'institution et de construire l'activité. Historiquement et comme nous l'avons montré [Cf. Partie Deux], le processus était similaire au basket-ball et à l'escalade, mais ces deux pratiques étant maintenant plus ancrées dans le système sportif, les basketteurs et les grimpeurs sont davantage suiveurs de l'institution sportive qu'« impulseurs ». *A contrario*, les paintballeurs sont au cœur de l'animation de leur pratique et sont véritablement acteurs de l'institutionnalisation sportive au cours de la pratique. En témoignent les diverses avancées relatées dans cette recherche, comme la modification de la loi sur les armes ou l'entrée de l'arbitrage paintballistique à l'AFCAM.

Finalement, nous pourrions dire que l'impulsion des grimpeurs à la définition constitutive de l'escalade identifiée dans les années 1970 est maintenant un fantasme qui se maintient chez eux, mais n'est plus réellement formalisée. Pour le basket-ball, la forte institutionnalisation de la pratique n'incite pas forcément les basketteurs à agir en faveur d'une détermination de la pratique qui serait de leur ressort.

Enfin, une dernière différence nous a interpellée. Dans les discours traitant des valeurs, les grimpeurs semblent davantage se représenter leur pratique comme idéale. En raison des prérogatives non compétitives de l'escalade à ses débuts, c'est comme si l'activité était restée « pure » et qu'il fallait à tout prix chercher à éviter qu'elle soit corrompue par les « effets pervers »

du sport comme le dopage, ou la financiarisation à outrance. Les grimpeurs semblent toujours refuser que l'escalade fasse partie intégrante du système sportif. Au contraire, les basketteurs et plus encore les paintballeurs paraissent composer avec les aléas liées à la pratique sportive. Par exemple, les basketteurs font preuve de tolérance sur ces « à-côtés », en appréciant la modalité spectaculaire de façon démesurée dans des logiques médiatiques et publicitaires du basket-ball américain. Les paintballeurs, quant à eux, fustigent l'aspect financier du paintball mais s'en accommodent tout de même en acceptant majoritairement de se rendre aux tournois privés. Ces effets non voulus sont considérés comme « allant de soi ».

### c) Conclusion sur la transversalité thématiques des entretiens

La coordination sportive ou le fait de pouvoir faire du sport ensemble répond ainsi aux « économies de la grandeur »<sup>601</sup> qui font que les sportifs adoptent des conventions et tombent d'accord en justifiant eux-mêmes leurs actions. Comme le rappelle P. Duret (2009), « pour répondre à la question de sa propre valeur, l'individu doit d'abord être capable de justifier ses actions en fonction d'un système de valeurs. C'est moins l'action en elle-même que la cohérence de l'acteur par rapport à ses conceptions de la morale et de la justice qui servira à le grandir. La grandeur loin d'être absolue est donc relative aux valeurs dont l'individu se réclame »<sup>602</sup>. Le paradoxe déjà identifié du fait sportif repose sur le fait que les valeurs dont peut se réclamer le sportif sont induites par l'institution sportive. Elles sont parfois contradictoires à la réalité propre aux affrontements compétitifs vécus par les personnes. Néanmoins les basketteurs, grimpeurs et paintballeurs justifient bien leurs actions en mobilisant des arguments qui soulignent leur engagement moral envers la normativité sportive et que de la même manière ils positionnent leur sport au sein du système sportif. Comme l'explique P. Duret (2009) « les compétitions contemporaines offrent des possibilités d'engagement à géométrie variable qui permettent de concilier respect d'une norme collective et singularité de chacun. Elles deviennent alors des instruments privilégiés d'individualisation et d'autonomisation »<sup>603</sup>.

Il s'agit ainsi d'un va et vient permanent entre une approche qui singularise, et une qui généralise la pratique, ce qui l'inclue au sein du système sportif, en soulignant ses caractéristiques. Tout se passe finalement comme si les individus étaient acteurs de la normativité de leur sport.

---

<sup>601</sup> Boltanski L., Thévenot L. (1991) *De la justification, les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard. Dans cet ouvrage, les auteurs identifient différentes « cités » auxquelles se réfèrent les individus pour justifier leurs actions.

<sup>602</sup> Duret P. (2009) *Opus cité*, p. 27.

<sup>603</sup> Duret P. (2009) *Opus cité*, p. 7.



# **Conclusion sur l'analyse des entretiens et la représentation sociale de la normativité chez les basketteurs, grimpeurs et paintballeurs**

Nous avons fait le choix d'analyser nos entretiens en deux temps. D'abord avec un logiciel, Alceste qui nous a permis de calculer dans notre corpus des occurrences statistiques d'apparitions de mots identifiés dans les entretiens. Ensuite par une analyse du contenu plus qualitative se basant sur une mise en thématique propice à rendre compte des représentations sociales des pratiquants. Cette alliance des deux propositions analytiques, nous semblait opportune pour aller vers l'exhaustivité de notre étude. Elle nous permettait également de tendre vers l'objectivité en utilisant des résultats mis en avant par un logiciel. Mais aussi de garder une part de subjectivité indispensable à l'interprétation que nous avons réalisé dans l'analyse du contenu. Nous allons voir en quoi ces deux raisonnements nous permettront de répondre à nos hypothèses exposées en introduction. Enfin, nous ouvrirons l'étude des représentations sociales à la thématique de la responsabilité pour mieux expliquer leurs finalités.

## **1. L'analyse d'Alceste**

Nous l'avons déjà souligné, l'analyse apportée par le logiciel a permis d'identifier six classes d'énoncés significatives qui correspondent en réalité à trois classes de discours se rapportant à chacune des pratiques étudiées. Rappelons ces résultats, nous avons mis en évidence que le discours des basketteurs apparaissait relativement homogène, que celui des paintballeurs s'orientait plus en direction de l'institutionnalisation sportive. Le discours porté par les grimpeurs se divisant entre un aspect lié à l'entraînement et un versant s'attardant plus au vocabulaire de l'exploration.

Nous pouvons tirer de ces résultats par rapport à nos hypothèses divers aboutissements ou du moins des pistes de réflexions à étendre lors de la deuxième partie de l'analyse.

La conclusion portée sur le basket-ball nous autorise à penser que les représentations des

basketteurs restent homogènes et conformes à celle mises en valeur par le système sportif traditionnel. Au contraire, les aboutissants concernant le paintball nous étonnent parce qu'ils montrent que la représentation des paintballeurs est beaucoup plus orientée en faveur de l'institution sportive que nous le pensions.

Les résultats établis pour l'escalade confirment en quelque sorte nos études effectuées sur l'analyse de l'escalade. Il s'agit d'une pratique qui se divise en deux modalités et ce même dans les discours des pratiquants, une davantage liée à la nature et à l'extérieur et une plus en filiation avec l'entraînement et la sportification de la pratique en lien avec la compétition.

## 2. L'analyse du contenu

Nous avons fait le choix pour cette analyse du contenu de mettre en thématique divers aspects liés à la normativité sportive. Nous avons ainsi identifié les représentations sociales propres à l'institution sportive – organisation fédérale référente et ses missions afférentes liées à l'arbitrage, la réglementation, la gestion de la triche –, celles liées à la pratique elle-même – à propos du rapport à la compétition ou à la logique interne de l'activité –, celles liées au système sportif – relativement à la place de l'activité au sein de ce système, la culture propre à la pratique, la question des valeurs.

Nous avons remarqué qu'il apparaît difficile d'identifier une représentation sociale séparée de chacun de ces thèmes et propres à chaque pratique. Ce sont des conceptualisations plus larges qui surgissent ici. Elles sont dépendantes de deux facteurs identifiés. Celui de la position de la pratique au sein du système sportif français et celui du statut du pratiquant au sein de son activité.

Nous nous rendons ainsi compte que les basketteurs ont peu d'implication et de rôles différenciés au sein de leur activité. Nous pensons que la forte institutionnalisation de la pratique n'incite pas les sportifs à diversifier leurs activités en raison du cloisonnement normalisé du fonctionnement sportif. Le corps arbitral se construit à part – même si des adhérents d'un club peuvent aussi occuper le statut d'arbitre de basket-ball –, le code du jeu est régi par une fédération internationale, les sanctions sont pérennes et les valeurs sont agencées et reproduites depuis longtemps. Cela fait que les basketteurs n'ont souvent que le statut de joueur dans leur pratique. Il n'empêche pas pour autant qu'ils émettent une représentation où ils se permettent d'avoir un avis sur l'institution propre à leur activité. En fait, c'est davantage dans l'accomplissement pratique du code du jeu que les initiatives – le fait de jouer avec la règle du jeu – des basketteurs se donnent à voir – mais elles restent souvent l'apanage des entraîneurs ou sont induites par le collectif. Ces

initiatives se trouvent isolées dans un entre-deux. D'un côté, les basketteurs répondent à une conformité du système sportif en étant dans la recherche de performance ; de l'autre, ils sont également dans la transgression car ils bafouent le code du jeu – en faisant volontairement des fautes –, ce qui est contraire à la traditionnelle morale sportive.

En escalade, nous avons souligné que la représentation des grimpeurs s'opère relativement à l'ontogénèse de la pratique. Nous notons ainsi une influence du rapport à la compétition flagrant et par-dessus tout une sorte d'injonction à discerner et établir une définition de la pratique – la « vraie » escalade – qui s'avère, en partie, indépendante de celle portée par l'institution référente, à savoir la FFME. En effet, la fédération délégataire semble être prise entre deux considérations. D'une part, elle est suivie et appréciée pour l'organisation cadrée des compétitions qu'elle permet – même si des critiques se donnent à voir – ; d'autre part, elle est dénigrée et écartée pour certaines prises de positions qui contrecarrent cette définition de la pratique voulue par les grimpeurs. Les grimpeurs que nous avons interrogés se trouvent ainsi dans une sorte de contradiction, ils approuvent la compétition mais pas toutes ses modalités qui sont contingentes à la sportification de l'escalade – la discipline de la vitesse par exemple. Ils revendiquent le fait de donner une véritable définition de l'escalade qui les met dans un positionnement contradictoire par rapport à leur statut de compétiteur. La réalité de l'escalade est beaucoup plus compliquée que la mise au jour de ces incohérences. Le rapport à la compétition se joue plus de manière individuelle que dans la confrontation collective. Ainsi tant que les grimpeurs présents lors des compétitions jouent le jeu en valorisant cette approche ludique, les faits ne posent pas de problème. Mais en vue de la sportification, la compétition s'est radicalisée ce qui fait qu'une grande partie des personnes interviewées a arrêté la compétition en escalade pour aller vers des modalités « d'affrontement » plus libres, moins contraignantes et qui ne les mettent pas face à leurs dissonances. Bien sûr la fédération ne ressent pas forcément ces choses là. La massification et la popularisation de la pratique amènent un vivier conséquent de grimpeurs compétiteurs qui semblent apprécier la confrontation sur les murs artificiels.

Enfin pour le paintball, nous pouvons noter que le processus de sportification qui continue de se mettre en place est en partie dû aux pratiquants eux-mêmes. Les membres bénévoles qui composent le bureau directeur de la FPS sont en grande partie des joueurs de paintball sportif et les pratiquants se répartissent dans les clubs et associations créés pour organiser l'activité ou même dans les ligues régionales. Ainsi la représentation sociale de la pratique est clairement orientée vers l'institution telle que l'analyse du corpus nous l'a montré. Les paintballeurs jouent un

rôle sur l'institution qui induit en retour des manières de faire par la normalisation et la standardisation qu'elle procure. Ce cadrage n'est parfois pas au goût de tous les paintballeurs mais en grande partie, ils sont conscients de l'effort qui doit être réalisé pour que la pratique aille vers le statut sportif alloué par le Ministère de Jeunesse et Sports.

Une différence notable qui se donne à voir, concerne le rapport à l'arbitrage entre les basketteurs, les paintballeurs et les grimpeurs. Il semble plutôt déprécié de critiquer l'arbitrage en basket-ball et même en escalade – si tant est que l'assimilation des actions des juges à un corps arbitral soit possible – alors qu'en paintball, l'appréhension se trouve modifiée. Il paraît conforme de porter des jugements négatifs sur le corps arbitral qui est lui-même conscient et dans une posture compréhensive par rapport à cela. Sans doute que pour le basket-ball et l'escalade, l'institutionnalisation plus ancienne fait que l'adhésion à la morale sportive est plus forte – le fameux « l'arbitre a toujours raison ». Concernant le paintball, la sportification non encore effective et l'absence d'uniformisation des formations d'arbitrage dans toutes les ligues régionales rendent la perception des joueurs hésitante par rapport à une réelle efficacité des arbitres.

### 3. Représentations sociales, responsabilité et gouvernement de soi

Par rapport aux représentations sociales, nous confirmons qu'elles ne sont pas figées et immuables. Les représentations sociales semblent évoluer en fonction des statuts des sportifs ou de leurs carrières – nous le verrons plus précisément lors de l'analyse portant sur la comparaison par paires. Et, à l'instar de J.-C. Abric (1994), nous pouvons discerner dans les représentations sociales un noyau central et des éléments périphériques. En quelque sorte, le noyau central « *se caractérise également par une propriété essentielle qui est la stabilité* »<sup>604</sup>. Il est la représentation induite par le système sportif qui fait que les joueurs sont tenus d'agir de la meilleure manière avec le corps arbitral, avec leurs adversaires, ou ne doivent pas tricher. À côté, les systèmes périphériques « *autorisent des modulations individualistes de la représentation* »<sup>605</sup>. Sans forcément remettre en cause la signification centrale qui semble être acceptée, les éléments excentriques « *permettent à chacun de se positionner sur des variations personnelles* »<sup>606</sup>. C'est ce qui rend possible qu'un basketteur nous dise « on serre la main, on dit bon match, mais on ne le pense pas ». En agissant ainsi –serrer la main et dire « bon match » –, la représentation sociale

---

<sup>604</sup> Abric J.-C. (1994b) L'organisation interne des représentations sociales : système central et système périphérique. In Guimelli C. (dir.) (1994) *Structures et transformations des représentations sociales*. Lausanne : Delachaux et Niestlé, p. 74.

<sup>605</sup> Abric J.-C. (1994b) *Ibid.*, p. 75.

<sup>606</sup> Abric J.-C. (1994b) *Ibid.*, p. 75.



centrale correspondant à la morale sportive devant être appliquée est maintenue ; en disant après-coup, qu'il ne le pense pas, les éléments périphériques d'une représentation plus individuelle sont renforcés. Collectivement, l'apparence est garantie et individuellement, le basketteur garde toute sa subjectivité. Nous sommes donc bien dans une représentation sociale complète de la normativité sportive où l'individu se situe dans un entre-deux entre convention et intention. Comme le rappelle J.-C. Abric (1994b) le système périphérique « *est donc beaucoup plus souple, plus flexible que les éléments centraux assurant ainsi une deuxième fonction : celle de régulation et d'adaptation du système central aux contraintes et aux caractéristiques de la situation concrète à laquelle le groupe est confrontée* ». <sup>607</sup> De plus, les représentations sociales sont bien actualisées en fonction du contexte de la situation présente, mais selon chacun des groupes de sportifs, elles sont « *stables et mouvantes, rigides et flexibles* » <sup>608</sup> car de temps à autre, selon les individus c'est davantage le noyau central qui est mis en avant –donc une conformité plus importante aux attendus conventionnels et sociaux<sup>609</sup> – et pour les suivants, ce sont les éléments périphériques qui sont mis en valeurs – d'où une inclinaison vers l'individualisation de la conceptualisation.

La thématique des représentations sociales vue sous l'angle d'une relecture du concept en deux entités complémentaires, noyau central et noyau périphérique, nous oriente vers la notion d'éthique souvent mise en avant dans le sport français. C'est une des conditions des pratiques sportives organisées d'assurer une certaine déontologie et donc de préserver une morale sportive nécessaire à l'institutionnalisation des activités. Comme le dit D. Muller (1996) « *les théories philosophiques du jeu et du sport nous apprennent à distinguer à la suite de Searle et de Wittgenstein, les règles constitutives et les règles régulatrices du sport. [...] par règles régulatrices, on entend les règles éthiques censées valoir pour tous sport et qui tirent leur validité d'une théorie éthique supposée elle-même universelle* » <sup>610</sup>. Par leurs actions et la verbalisation qui s'ensuit, les sportifs tentent de pérenniser cette exigence universelle sportive à savoir la poursuite de cette morale éthique. Selon B. Andrieu (2011) « *par leurs actes, les sportifs (ves) interrogent les normes, critiquent les normalités et participent à l'émergence de la normativité éthique contre la normalisation morale des comportements* » <sup>611</sup>. C'est ainsi toute une grammaire de la responsabilité (J.-L. Genard, 1999) qui se joue là et se donne à voir dans les représentations

---

<sup>607</sup> Abric J.-C. (1994b) *Ibid.*, p. 79.

<sup>608</sup> Abric J.-C. (1994b) *Ibid.*, p. 77.

<sup>609</sup> Le système central est normatif selon J.-C. Abric.

<sup>610</sup> Simon G. (1996) Justice, droit et sport, la résolution des conflits sportifs. Entretiens de l'INSEP *les cahiers de l'INSEP* n°11, p. 111.

<sup>611</sup> Andrieu B. (2011) Quelle « agentivité » corporelle pour l'éthique dans le sport ? In Bodin D., Sempe G. (2011) *Éthique et sport en Europe*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, p. 69.

sociales. Selon J.-L. Genard (1992), « *les acteurs sociaux en effet, ne se rapportent nullement aux valeurs comme ils se rapportent à des choses. Il faut au contraire, partir de la reconnaissance que l'institution et la réinstitution permanente des valeurs ou des orientations normatives prend constamment la forme d'exigences, d'interpellations... qui constituent, dans le même mouvement, le sujet moral* »<sup>612</sup>.

Nous ne sommes pas entièrement d'accord avec l'auteur de cette citation. En effet, les institutions fédérales en la personne des entraîneurs, des membres du club, etc., sont dans la ré-injonction constante à des conventions jugées indispensables<sup>613</sup>. En même temps, les sportifs se réfèrent d'eux-mêmes à des valeurs ou à un idéal sportif dans le sens de ne pas être, dans « *la normalisation morale des comportements* » comme le souligne B. Andrieu (2011). Ainsi, nous sommes réellement dans la thématique de la responsabilité qui donne lieu au gouvernement de soi (M. Foucault, 1981). M. Foucault a interrogé ce principe, « *comment "se gouverner" en exerçant des actions où on est soi-même l'objectif de ces actions, le domaine où elles s'appliquent, l'instrument auquel elles ont recours et le sujet qui agit ?* »<sup>614</sup>. C'est une interrogation éminemment philosophique en sciences humaines du sport que d'identifier le mécanisme d'adhésion et de responsabilisation du sportif au sein de sa pratique. Pour J.-L. Genard (1992), le concept de responsabilisation éclaire celui de socialisation qui s'effectue par l'aboutissement de la production de la subjectivité morale et il s'agit d'un « *processus dynamique de construction du social* »<sup>615</sup>. Ce concept entérine la gestion de la norme et rationalise le social pour les individus. Les sportifs vont ainsi, par leur subjectivité et responsabilité, davantage provoquer une adhésion aux valeurs et normes présentes tout en gardant une part de liberté qui se repère notamment dans les éléments périphériques des représentations sociales identifiées dans les discours des basketteurs, des grimpeurs et des paintballeurs. Selon J.-L. Genard (1992), « *ainsi, la responsabilité est-elle une forme du rapport de l'acteur à ses propres comportements et sentiments moraux. Lorsqu'elle est acquise, cette forme tend bien évidemment à les infléchir en les "construisant" comme choix, décisions, vœux...* »<sup>616</sup>. La responsabilisation génère la subjectivité sociale des individus en lien avec les rapports entretenus avec les conventions sportives. Autrement dit, les sportifs, par le gouvernement de soi, se responsabilisent par rapport à la normativité sportive qu'ils conçoivent.

---

<sup>612</sup> Genard J.-L. (1992) *Sociologie de l'éthique*. Paris : l'Harmattan, p. 78.

<sup>613</sup> Ces injonctions peuvent se donner à voir dans des posters collés au mur et rappelant le code du sportif ou dans des petites remarques en jeu de la part de l'entraîneur.

<sup>614</sup> Foucault M., (1981), Subjectivité et Vérité, *Résumé des cours 1970-1982*, Paris : Julliard, p. 134.

<sup>615</sup> Genard (1992) *Opus cité*, p. 80.

<sup>616</sup> Genard J.-L. (1992) *Ibid.*, p. 81.

Dans la vie sociale, c'est une véritable injonction à la responsabilité qui se joue et dans l'univers sportif, le contrat ludique est omniprésent pour astreindre les sportifs à un fonctionnement précis qui leur permettra d'être libres dans la pratique et de s'autogouverner en adéquation avec le code du jeu spécifique.

Dans les théories portant sur la représentation sociale, des auteurs tels que J.-C. Abric (1994) se sont interrogés sur le rôle tenu par les pratiques sociales dans la constitution des représentations et selon l'auteur, « *les représentations et les pratiques s'engendrent mutuellement* »<sup>617</sup>. Pour avancer dans la connaissance de ce processus, il s'agit de s'intéresser à la nature de la situation, en précisant « *la part d'autonomie de l'acteur dans la situation, c'est-à-dire sa place et les relations qu'il entretient dans le système de pouvoir et de contraintes auquel il est confronté [...], [et] la présence dans la situation d'éléments fortement reliés à des affects ou à la mémoire collective* »<sup>618</sup>. Et le psychosociologue de proposer une hypothèse supposant que « *les représentations déterminent les pratiques sociales dans les situations où la charge affective est forte et où la référence – explicite ou non – à la mémoire collective est nécessaire pour maintenir ou justifier l'identité, l'existence ou les pratiques du groupe* »<sup>619</sup>. Il s'agit en tout point de ce que l'analyse du discours des grimpeurs a dégagé concernant la représentation portée sur l'univers normatif de l'escalade en lien avec la mémoire collective de la pratique. Ainsi, si nous suivons cette logique des pratiques qui pèsent sur les représentations, nous pouvons dire à l'instar de C. Flament (1994) que les sportifs ont de « bonnes raisons », selon les circonstances de penser ce qu'ils pensent, même si cela apparaît en contradiction avec les attendus de la normativité sportive.

Dans cette logique de la responsabilité, les basketteurs, grimpeurs et paintballeurs émettent des représentations sociales de la normativité sportive qui sont agies par la logique de leur pratique sportive respective et qui leur permettent d'être en accord avec leur subjectivité tout en restant cohérents avec les conventions. C'est aussi pour cela que les paintballeurs, par exemple, admettent la triche comme « faisant partie du jeu » car elle ne dépend pas forcément des pratiques inhabituelles, mais est plutôt consubstantielle d'une logique propre au paintball dans le cas présent.

---

<sup>617</sup> Abric J.-C. (1994a) *Opus cité*, p. 230.

<sup>618</sup> Abric J.-C. (1994a) *Ibid.*, p. 230-231.

<sup>619</sup> Abric J.-C. (1994a) *Ibid.*, p. 231.



## Partie 5 : La méthode de la comparaison par paires et la réalisation du « soi »

---

Dans cette dernière partie, nous présenterons la méthode de la comparaison par paires et le fait qu'elle nous permettra de compléter les résultats déjà obtenus dans le chapitre huit. Nous énoncerons donc les principes de cette méthode de la comparaison par paires dans le chapitre neuf. Les résultats qu'elles nous a permis d'obtenir en nous attachant à la thématique de la réalisation du « soi » seront l'objet du chapitre dix. D'un outil expérimental et quantitatif, nous allons davantage privilégié une orientation analytique qualitative, comme le reste des éléments étudiés.

## Introduction

L'utilisation de la méthodologie de la comparaison par paires (CPP) va être l'occasion de compléter le dispositif d'analyse déjà mis en place (observations et entretiens semi-directifs) pour comprendre quel regard les pratiquants portent sur la normativité de leurs sports. La CPP, à travers les analyses qu'elle permet, va nous autoriser à vérifier si l'intériorisation des normes sportives est bien effective par rapport aux discours étudiés avec la méthode de l'entretien.

### **La Comparaison par Paires (CPP).**

La CPP est un outil méthodologique généralement utilisé par les chercheurs pour mettre au jour les représentations des individus interrogés en leur soumettant un questionnaire de comparaison entre différents items. La CPP est également appelée Procédure de Condorcet.

Elle permet de rendre compte de l'agrégation des préférences de manière individuelle ou collective. Pour cela elle a souvent été utilisée comme théorie mathématique d'analyse des résultats électoraux.

Il s'agit ainsi de présenter un corpus de stimuli prédéterminé par le chercheur. Cette relation des facteurs mis deux à deux est ensuite soumise au jugement des individus. Ainsi, il est possible de définir les faveurs prédominantes des individus par le classement des stimuli. L'outil permet aussi, à l'aide de quelques calculs, de vérifier la cohérence du choix des individus. L'utilité de cette méthode repose justement sur la révélation d'effets Condorcet (EC) qui dévoile soit une incohérence individuelle, soit une hétérogénéité collective. Le fait est que les stimuli choisis peuvent détenir des propriétés subjectives, ou du moins inclusives, qui font appel à la réflexivité du répondant. Ce ne sont pas des facteurs totalement objectifs où le classement se déroule concrètement. Par exemple, Léo a 20 ans, Jules en a 28 et Luc est âgé de 37 ans. Si Luc est plus âgé que Jules qui est lui-même plus âgé que Léo, Léo ne peut pas être plus vieux que Luc ! C'est un fait transitivement cohérent. Seulement dans le cadre de critères subjectifs, ou qui font appel à un classement propre à l'individu lui-même, la transitivité n'est pas toujours de mise et selon les critères laissés au choix des individus un classement intransitif ou un EC se donne à voir. P. Parlebas (1971), l'un des premiers à avoir utilisé la méthode appliquée aux jeux sportifs, explique ce phénomène : « *Quand un enfant classe ses proches camarades considérés deux à deux, il lui arrive parfois d'affirmer : "Je préfère Pierre à Claude, Claude à Jacques", puis d'affirmer encore : "Je préfère Jacques à Pierre" ( $P > C, C > J$  et  $J > P$ ). Un tel cas d'intransitivité ne laisse pas d'être déroutant au regard de la simple logique* »<sup>620</sup>. L'analyse des résultats émis par la CPP montre, dans le cas des choix individuels que le résultat de la mise en ordre des critères final n'est pas autant porteur d'intransitivité que nous pourrions le croire. En effet, si nous portons un regard davantage qualitatif à ces réponses, nous remarquerons que les individus appréhendent et hiérarchisent les critères selon une logique qui est significative à leurs yeux.

**Figure 16 Encart présentant la méthode de la CPP.**

Nous entendons mettre en place la procédure de la CPP pour expliquer le processus de réalisation du « soi » à travers la socialisation sportive.

<sup>620</sup> Parlebas P. (1971) Effet Condorcet et dynamique sociométriques. L'ordre de préférences au niveau individuel. *Mathématiques et Sciences Humaines* n°36 pp 5-31, p. 5.

Il s'agira de rendre compte des préférences collectives selon plusieurs variables que peuvent être la pratique sportive, l'âge, ou le statut dans la pratique. Notre intention est donc de compléter l'analyse des entretiens portant sur les représentations sociales, en adjoignant la méthodologie de la CPP pour suppléer nos résultats. L'objectif est ainsi de saisir les représentations des personnes concernant leur rapport au basket-ball, paintball et escalade et noter s'il existe des incohérences dans leur perception des critères capitaux pour garantir leur pratique.

La CPP permettra de nous situer par rapport à la question de la réalisation individuelle propre à chaque personne. Autant l'analyse des représentations sociales s'inscrit dans une conceptualisation collective, autant nous porterons l'étude de la CPP vers la recherche de traits individuels, personnels et subjectifs. Nous nous interrogerons pour savoir si faire du sport ensemble, adopter collectivement un contrat ludique ne légitimerait pas le fait qu'une sorte de réalisation du « soi » s'opère. Nous allons ainsi nous intéresser plus particulièrement à l'utilisation de la CPP comme complément de nos analyses préalablement effectuées et à cette question de la classification comme ambassadrice d'une définition et d'un positionnement du « soi ». Nous expliquerons ensuite la méthode de la CPP avant de rendre compte des résultats.

## Chapitre 8

# En quoi la CPP va compléter nos résultats antérieurs ?

### 1. Ce que nous devons continuer à chercher par rapport à nos premiers bilans

Nous le répétons, le but de cette recherche est d'identifier quelles représentations de la normativité sportive les pratiquants retirent de leur sport. Pour comprendre cela, nous avons d'abord analysé le basket-ball, l'escalade et le paintball en nous attardant sur leur institutionnalisation, leur processus de sportification, leur rapport à la compétition ainsi que leur analyse praxéologique. Par la suite, nous nous sommes intéressée au thème de l'apprentissage du code du jeu en observant des néo-apprenants, afin de voir si nous assistions davantage à une transmission des règles du jeu ou d'une culture spécifiquement sportive. Puis, nous nous sommes consacrée au sujet des représentations sociales de la normativité sportive en ayant recours à la méthode des entretiens.

Dans le cadre de l'observation, nos résultats montrent que le rôle des entraîneurs est davantage de responsabiliser et rendre autonome les sportifs en leur inculquant les moyens qui leur permettront d'adhérer intentionnellement au contrat ludique qu'implique toute affiliation à une association sportive. Concernant les entretiens, nous avons vu que les représentations sociales sont évolutives en fonction du statut ou de la carrière de l'individu au sein de sa pratique. Elles permettent de souligner l'« autonomie morale » qui se joue chez ces individus. En fait, les représentations sociales autorisent la responsabilisation des individus et leur ancrage au sein du système sportif.

Malgré cela, les deux premières méthodes utilisées et les deux thématiques associées font davantage état du processus de socialisation qui se tient dans le fait de faire du sport. Il nous reste donc à compléter ces analyses en nous consacrant au ressort individuel qui s'opère dans ces situations sportives. Comme le rappelle G. Simmel (1991), « nous touchons ainsi à une différence de niveau entre la masse et l'individu, dont l'origine et l'explication résident dans le fait suivant : chez l'individu même les qualités et les modes de comportement grâce auxquels il « forme une



*masse » et apporte sa contribution à l'esprit commun, se distinguent de ceux qui déterminent à la fois sa possession privée et lui permettent de se séparer comme individu de la sphère qu'il partage avec tous »*<sup>621</sup>. L'analyse des résultats de la CPP davantage orientée sur les préférences individuelles peut donner lieu à une cartographie plus vaste de la subjectivité individuelle.

En quelque sorte, il s'agit de s'intéresser au sport comme processus social occasionnant la réalisation du « soi ». La représentation sociale de la normativité sportive permettrait ainsi d'induire une réflexivité responsabilisante et autonome de chaque individu qui se situe à la fois au sein du système sportif et assoit sa pratique dans ce même système.

## 2. Le classement comme prise de position dans l'espace social du système sportif

Pour comprendre les présupposés théoriques que nous allons développer ici, il s'agit d'expliquer sommairement en quoi consiste la CPP, étant donné que le deuxième point donnera les détails de la méthode. La CPP est un procédé qui propose  $n$  facteurs participant d'un fait précis qui sont présentés deux à deux. La personne interrogée doit choisir un facteur dans cette relation binaire. Ainsi, il est possible de rendre compte d'un ordre de préférence des facteurs, un classement qui peut être logique ou illogique selon les facteurs choisis. L'analyse de la CPP permet de comprendre cette rationalité ou ces incohérences selon différentes variables comme l'âge, le genre, le statut des individus. Elle présente donc une modélisation quantitative des résultats relativement importante. D'une part, nous souhaitons apporter un regard plus qualitatif et compréhensif aux résultats de la CPP – en nous attardant notamment sur le contexte de transmission de la CPP et les réactions des individus face au questionnaire. D'autre part, nous voulons inscrire la méthode de la CPP dans un questionnement plus large que celui qu'elle inclue habituellement– et qui se consacre généralement à la représentation sociale des individus interrogés. Notre problématique concerne donc le fait que l'activité de classement opérée par la CPP va assister l'individu dans la définition subjective de son individualité et dans son positionnement au sein du système sportif. Échelonner les critères permettrait en quelque sorte de situer son « soi » dans le mouvement sportif par le processus de réflexivité que la méthode entraîne.

L'analyse amorcée avec la méthode de l'entretien et la thématique de la représentation sociale, peut ainsi être poursuivie avec la CPP. A. Desrosières et L. Thévenot (2002) ont montré avec justesse, analysant le thème des catégories socioprofessionnelles, que les représentations des

---

<sup>621</sup> Simmel G. (1991) *Sociologie et épistémologie*. Paris : PUF, p. 93.

individus obéissent à des logiques diverses. En accord avec A. Desrosière et L. Thévenot, nous pouvons affirmer que la classification opérée par les individus n'est pas seulement un outil statistique mais qu'elle est « *étroitement liée aux opérations de représentation d'une société* »<sup>622</sup>. Celle-ci inclut une différence de représentation chez l'individu entre une catégorie modélisée – notamment par le chercheur qui définit les critères –, une représentation davantage politique – car il est question du système sportif – et une représentation cognitive par l'interprétation des stimuli.

Cette représentation cognitive est éminemment sociale car elle s'actualise sur un plan réflexif, suivant les interactions ou actions réciproques que les individus peuvent avoir au cours de leur carrière sportive. C'est une sorte d' « *image mentale* » qui sert quotidiennement les individus à se positionner et identifier le système sportif.

Ainsi, nous postulons que la pratique sociale est un facteur important d'identification individuelle et subjective<sup>623</sup> des personnes, par le biais de la socialisation sportive. Cette dernière dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans les parties précédentes, autorise les sportifs à être considérés comme des « héritiers », non pas au sens bourdieusien du terme, mais davantage selon l'explication apportée par G. Simmel (1991), éclairant les interactions entre les individus. Il explique « *d'une part, il y a le fait que la coexistence d'individus ayant des rapports réciproques entre eux engendre en chacun d'eux ce qu'on ne saurait expliquer à partir d'un seul, d'autre part, la succession des générations dont les héritages et les traditions se confondent indissolublement avec l'héritage de l'individu, ce qui fait que l'homme social est, à la différence de toute vie infra humaine, non seulement un descendant, mais aussi un héritier* »<sup>624</sup>. Ainsi, nous pouvons supposer qu'il existerait une conceptualisation de la perception de la normativité sportive qui se transmet par les pairs qui ont déjà appréhendé le système sportif.

Dans l'idée de rendre compte de la « connaissance ordinaire » propre à la pratique de classement, A. Desrosières et L. Thévenot (2002) ont mis en place un protocole expérimental. Celui-ci consiste à demander à des individus de classer des fiches-types sur des personnes dans une nomenclature professionnelle établie par ces mêmes individus. Les auteurs ont ainsi montré que la construction

---

<sup>622</sup> Desrosières A., Thévenot L. (2002) *Les catégories socioprofessionnelles*. Paris : La Découverte, p. 3.

<sup>623</sup> Afin de mieux comprendre les concepts que nous utilisons, nous souhaitons distinguer l'identité et la subjectivité. Une note de bas de page ne saurait être suffisante pour expliquer cela. Ainsi, nous allons rester très schématiques sur la question. L'identité est le phénomène qui identifie les personnes, les constituent comme individu (au sens normatif). La subjectivité c'est décliner son identité à la première personne, se constituer comme sujet au sens de l'identité de soi (*ego identity*). Descombes V. (2013) *Les embarras de l'identité*. Paris : Gallimard.

<sup>624</sup> Simmel G. (1991) Opus cité. Paris : PUF, p. 93 ou 109.

des tas en différentes professions, « se poursuit par un enchaînement du type *mara-bout-de-ficelle-de-cheval...*, dans lequel le trait (en l'occurrence la variable) qui justifie le rapprochement change à l'occasion de la rencontre de nouveaux cas »<sup>625</sup>. Ce constat peut expliquer l'intransitivité qu'il est possible de rencontrer dans les classements de CPP qui ne portent pas sur un ordre total – avec une place bien délimitée pour chaque critère. Dans leur expérience, A. Desrosières et L. Thévenot confirment que la procédure de classement est propre à chacun et est relativement subjective, c'est-à-dire qu'elle concerne l'individualité de chacun.

Si nous rapportons cette injonction à la classification qu'impose la CPP, nous pouvons opérer un rapprochement avec une « sociologie du formulaire » (A. Pohn-Weidinger, 2012<sup>626</sup>). A. Pohn-Weidinger nous montre que le fait de renseigner un formulaire – en demande de logements sociaux dans cet exemple précis – impose de décrire une situation de vie qui doit se traduire dans les catégories préétablie par l'administration concernée. Et c'est à travers l'étude des annotations et des ratures qu'il est possible de rendre compte de points de vue divergents sur la situation. Bien entendu, l'analogie entre remplir un formulaire et classer des critères dans une CPP n'est pas totale. La CPP ne dévoile pas réellement ni annotations ni de ratures, du moins pas dans son application statistique : un regard plus qualitatif soulignera les hésitations et attermolements des individus devant opérer un classement. L'analogie de la CPP avec le remplissage de formulaire se joue donc davantage dans la logique dont les individus doivent faire preuve. Ainsi la CPP, par l'opération de classement qu'elle induit, serait le siège de l'espace où se croisent des points de vue divergents sur le système sportif qui traduisent une subjectivité propre à chacun. Par subjectivité, nous entendons la réalisation individuelle de chaque personne et l'ancrage de son positionnement au sein du système sportif. Il s'agit en quelque sorte d'ouvrir la « *boîte noire* »<sup>627</sup> de l'identité à travers le prisme de la socialisation sportive. Comme le souligne G. Simmel (1991), la société « est par conséquent quelque chose de fonctionnel, quelque chose que les individus font et subissent à la fois »<sup>628</sup>. Nous nous situons davantage dans la volonté de montrer, avec l'idée sous jacente du fait social sportif, comment les actions et représentations des individus entérinent leur positionnement au sein du système sportif, le définissent et, dans une sorte d'enchaînement réflexif, se caractérisent eux-mêmes. C'est pour cela qu'il est intéressant d'interroger les représentations des sportifs selon leur spécification sociale, à savoir principalement leurs statuts

---

<sup>625</sup> Desrosières A., Thévenot L. (2002) *Ibid.*, p. 50.

<sup>626</sup> Pohn-Weidinger A. (2012) Annotation et rature. *Ateliers d'anthropologie* [En ligne], n° 36.

<sup>627</sup> De Gaulejac V., (2001) Sociologues en quête d'identité. *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 111, p. 355

<sup>628</sup> Simmel G. (1991) *Opus cité*, p. 90.

ou plutôt leurs rôles au sein de la pratique. C'est en quelque sorte rendre compte de leur « *trajectoire objective* »<sup>629</sup>. L'actualisation de celle-ci avec son versant subjectif, que C. Dubar (1998) identifie « *comme une « histoire personnelle » dont le récit actualise des visions du monde et de soi* »<sup>630</sup>, retrace la trajectoire individuelle de chacun, la réalisation du « soi » dont les individus font preuve.

Cela rentre de plain-pied dans une approche interactionniste et ethnométhodologiste et, comme le souligne le sociologue, « *on le retrouve aussi dans certaines tentatives plus récentes qui cherchent à développer des approches longitudinales auprès de diverses sortes de populations, en y intégrant les relations entre la subjectivité des « récits de vie » et la prégnance des catégorisations institutionnelles* »<sup>631</sup>.

C'est dans cette direction que l'usage de la méthodologie de la CPP nous importe ici. D'une part, les modélisations mathématiques que son analyse autorise vont nous servir d'indicateurs concernant la trajectoire objective des individus. D'autre part, la méta-analyse qualitative qui s'ensuivra nous autorisera à nous approcher des trajectoires subjectives des individus interrogés. Cette méthode complètera ainsi l'analyse des représentations sociales avec la méthodologie de l'entretien, afin d'apporter des réponses plus vastes à la perception de la normativité sportive par les basketteurs, grimpeurs et paintballeurs.

Nous avons déjà mentionné dans notre cadre introductif, notre crainte de nous intéresser à un sujet « allant de soi ». La thématique de la normativité sportive se concentre sur des faits qui touchent les individus dans leurs rapports à la compétition, au corps arbitral, à l'institution et au système sportif comme nous l'avons montré dans l'analyse de nos entretiens. Il s'agit, selon les mots de N. Mariot (2012), « *d'actes qui vont sans dire, c'est-à-dire qui sont prévus pour être réalisés sans que les individus aient à s'en justifier* »<sup>632</sup>. Soumettre des interrogations aux individus suppose de questionner les « *actes qui vont sans dire* » induits par la problématique présentée par le chercheur. À titre d'illustration, dans le cadre d'une recherche portant sur la communication sportive, A. Oboeuf (2010) souligne que lorsqu'il a demandé à des étudiants en STAPS de définir celle-ci, ils s'en sont étonnés car la réponse apparaissait en premier lieu logique pour eux. Par la

---

<sup>629</sup> Dubar C. (1998) Trajectoires sociales et formes identitaires. Clarification conceptuelles et méthodologiques *Sociétés contemporaines* n°29. Il précise, « *La trajectoire « objective », définie comme la suite des positions sociales occupées durant la vie, mesurée au moyen de catégories statistiques et condensée dans une allure générale (montante, descendante, stable etc. »* (résumé), p. 73.

<sup>630</sup> Dubar C. (1998) *Ibid.*, p. 73.

<sup>631</sup> Dubar C. (1998) *Ibid.*, p. 75.

<sup>632</sup> Mariot N. (2012) « L'habitus du dehors » Questions sans réponse et présence des institutions, *Politix*, n° 100, p. 196.

suite, c'est par l'usage de la CPP que le sociologue a pu mettre au jour les représentations que les étudiants portaient sur ce sujet de la communication sportive. N. Mariot (2012) a poursuivi cette réflexion en évoquant les retours de S. Orange sur son travail doctoral<sup>633</sup>. Il note que la sociologue montre que « *le problème soulevé par les non-réponses n'est ni vraiment une question de méthode (il manquerait des items) ni totalement un manque de mémoire, mais véritablement un « nœud » sociologique. Le raté permet de voir ce qu'on oublie trop souvent, ou ce qui reste invisible quand on « force » la réponse* »<sup>634</sup>.

Il s'agit donc, par l'utilisation de la méthode de la CPP, de dénouer ces nœuds de logique dont sont imprégnés les individus pour témoigner de leur représentation de la normativité sportive. Nous allons le voir, cette méthode permet justement d'exprimer les choix de préférence des individus sans que leur logique propre n'entre en jeu.

---

<sup>633</sup> N. Mariot montre que lors de sa recherche de thèse portant sur la compréhension de l'orientation des bacheliers issus des classes populaires ou moyennes dans des sections de techniciens supérieurs, S. Orange s'est heurté à l'incompréhension des individus qu'elle interrogeait. Par exemple, à la question « quel sont vos motivations pour entrer en BTS ? », les élèves sèchent et ne savent pas quoi répondre hormis « il faut bien continuer les études ».

<sup>634</sup> Mariot N. (2012) *Ibid.*, p. 198.

## Chapitre 9

### La méthode de la comparaison par paires

La CPP va nous autoriser à mettre au jour les contradictions induites par les pratiquants dans leurs représentations sociales de la normativité sportive. Dans le cadre de classements rangés par ordre de préférence, la procédure met le répondant dans l'incapacité de deviner le classement du fait du nombre important de choix binaires à combiner. En effet, la procédure de Condorcet permet de mettre en avant un effet Condorcet (EC) symbolisant ainsi un symptôme d'incohérence pour les réponses individuelles ou d'hétérogénéité pour les réponses collectives. Celui-ci est consécutif à la non-possibilité d'avoir la maîtrise des réponses que l'on donne. S'il n'apparaît pas d'EC et si l'analyse des fiches donne une préférence majoritaire (par agrégations des choix individuels), c'est que nous sommes en présence d'un « tournoi », c'est-à-dire d'une relation complète – toutes les paires sont examinées – et antisymétrique – entre deux facteurs l'un est systématiquement préféré à l'autre. Si le tournoi est transitif, l'opinion devient un ordre total, classant tous les facteurs exposés. Si le tournoi est intransitif, nous n'obtenons pas d'ordre total et certains items sont choisis le même nombre de fois.

#### 1. Le principe de la CPP

Nous avons pris le parti de présenter différents stimuli qui vont être soumis au suffrage des répondants. Dans le cadre de notre recherche, il s'agit de facteurs garantissant le bon déroulement de leur pratique sportive. Ces facteurs sont au nombre de cinq. Ils concernent, « l'institution », le « règlement », l'« arbitrage », les « valeurs » et le « sportif ». Nous les détaillerons par la suite. Ces derniers seront pris deux à deux, et chaque pratiquant devra entourer, pour chaque paire, celui des deux facteurs qui lui semble le mieux garantir sa pratique, c'est-à-dire celui sans lequel la pratique sportive n'est pas possible. Pour  $n$  facteurs étudiés, il y a  $n(n-1)/2$  choix à exprimer. Donc pour  $n = 5$ , cela donne dix paires différentes sur lesquelles les interrogés doivent se prononcer. Nous postulons que les dix paires à retenir échapperont au contrôle et à la maîtrise du répondant. C'est ainsi l'intérêt de cette procédure qui permet de

dévoiler les représentations profondes des personnes interrogées « *sans que ces dernières n'aient la faculté d'anticiper, par stratégie, les réponses favorables à ce qu'elles voudraient paraître* »<sup>635</sup>.

## 2. Caractéristiques des répondants

Les personnes que nous avons rencontrées pour réaliser nos entretiens sont les mêmes que celle avec lesquelles nous avons utilisé la méthode de la CPP. Nous avons effectué 52 entretiens, mais pour l'analyse de la CPP nous avons augmenté ce chiffre d'une comparaison en plus. En effet, comme nous avons un chiffre pair de CPP pour le paintball, nous avons ajouté la CPP d'un paintballeur pris au hasard afin d'avoir la garantie d'obtenir des résultats qui ne peuvent pas être égaux<sup>636</sup>. Conventionnellement il s'agit de retirer une CPP du collectif, mais en raison de notre faible échantillonnage par pratique, nous avons préféré en adjoindre une<sup>637</sup>.

Comme les CPP ont été effectuées avec les personnes ayant répondu à nos entretiens, les échantillons ne sont pas identiques par pratiques<sup>638</sup>.

Voici les caractéristiques des 53 répondants, en fonction des variables que nous détaillerons par la suite et qui nous serviront d'analyse.

---

<sup>635</sup> Collard L. (1998) *Sport, enjeux et accidents*. Paris : PUF, p. 21.

<sup>636</sup> Par exemple, dans le calcul de la CPP, si nous avons seize paintballeurs et que 8 préfèrent la modalité arbitrage à institution et 8 préfèrent la modalité institution à arbitrage, il n'y a pas un choix collectif claire et notre analyse ne peut être possible. Pour autant, le fait qu'il y ait des égalités entre certaines paires ne doit pas forcément être rejeté à tout prix. Effectivement, cela révèle des avis partagés avec un symptôme d'hétérogénéité qui est tout autant intéressant pour l'analyse. Seulement, ces égalités entre paires apparaissent davantage porteuses de complication lors de sous-effectifs réduits comme les nôtres.

<sup>637</sup> Dans le cadre de cette enquête nous avons fait des CPP avec un échantillon plus important de basketteurs et de paintballeurs. Nous avons par contre eu des difficultés à faire la même chose avec des grimpeurs. Donc, dans cette analyse, nous avons décidé de ne conserver que les CPP des personnes avec lesquelles nous avons fait un entretien.

<sup>638</sup> Ainsi, nous avons réalisé 17 entretiens avec des basketteurs, 19 avec des grimpeurs et 16 avec des paintballeurs. Les échantillons ne sont donc pas identiques en nombre.

<b>Caractéristiques des 53 répondants</b>							
<i>SPORTS</i>	<i>GENRE</i>		<i>TRANCHES D'ÂGE</i>		<i>STATUTS</i> <sup>639</sup>		
	Hommes	Femmes	18-34 ans	35-50 ans	Pratiquant	Arbitre	Entraîneur
Basketball <i>n = 17</i>	17	0	11	6	11	3	3
Escalade <i>n = 19</i>	19	0	14	5	11	3	5
Paintball <i>n = 17</i>	16	1	13	4	9	5	3
<b>TOTAL</b>	53		53		53		

Tableau 14 Caractéristique des répondants à la CPP (*n = 53*).

### 3. Les variables

Dans l'idée de dégager un profil plus précis des 53 individus interrogés, nous leur avons posé des questions complémentaires concernant leur âge, leur genre, leur profession, leur lieu d'habitation et leur statut au sein de l'activité pratiquée.

Ces indications pourront nous servir pour élaborer des sous-groupes et déterminer leurs préférences collectives. Ces prédominances collectives en fonction des variables que nous avons choisies seront autant de résultats d'analyse pour rendre compte des représentations des individus selon les paramètres retenus.

<sup>639</sup> Nous partons du principe que chaque répondant est pratiquant. Cependant, ils peuvent jouer différents rôles au cours de leurs carrières sportives tels qu'entraîneur ou arbitre ou bien juge.



Nous avons pris en compte seulement trois variables, la pratique sportive, le statut dans la pratique, l'âge. Nous avons délaissé le paramètre concernant le genre et nous expliquerons pourquoi.

#### a) La pratique

Dans le cadre d'une analyse comparative entre trois sports, il apparaît logique qu'une des variables d'analyse de la CPP repose sur la différenciation entre les trois activités étudiées.

Nous avons ainsi identifié les matrices collectives des préférences des critères émises par les basketteurs, les grimpeurs et les paintballeurs. L'objectif est de discerner si des représentations distinctes selon le sport pratiqué vont se dégager. Suivant nos analyses des entretiens et les hypothèses que nous avons émises, il s'agit de voir si la représentation sociale de la norme est distincte ou bien semblable à travers l'occurrence statistique.

#### b) L'âge

Nous avons réparti le facteur de l'âge selon deux critères : de 18 à 34 ans et de 35 à 50 ans. L'objectif consistait à différencier la carrière sportive selon la jeunesse ou l'expérimentation. En règle générale, la majorité des pratiquants interrogés se situe dans la première tranche d'âge, à savoir en dessous de 34 ans. Cela ne signifie pas pour autant qu'il y a moins de joueurs expérimentés dans ces trois pratiques. Nonobstant, un âge plus avancé nous apparaît davantage en corrélation avec l'expérience et les savoirs sur la pratique. Ce qui ne sous entend pas que la tranche d'âge des moins de 34 ans ne possède aucune expérience et réflexivité sur les pratiques sportives. Nous pensons juste que cette prise de conscience s'accomplit distinctement selon l'âge et l'expérience au sein du système sportif de l'individu.

#### c) Le statut

Le rôle du pratiquant est sans doute une variable qui influence sa représentation sociale de la normativité. Nous avons détaillé trois statuts qui se retrouvent dans les trois activités étudiées : le pratiquant, l'entraîneur et l'arbitre. Toutes les personnes avec lesquelles nous avons effectué un entretien sont pratiquantes. À ce statut s'ajoutent d'autres rôles que les individus peuvent endosser au sein de l'institution sportive comme le fait d'être entraîneur ou d'appartenir au corps arbitral. Ces positions induisent une perception et une manière d'être et d'agir qui se distinguent probablement du simple statut de pratiquant, notamment par l'implication qu'elles exigent. Ainsi

nous pouvons penser que les arbitres et les entraîneurs – de par la place occupée dans le système sportif – sont plus à même d'identifier et de comprendre les ressorts de l'appareil sportif.

#### d) Le genre

Cette variable ne sera donc pas significative dans cette recherche car nous avons opté pour un choix clair et tranché. Nous souhaitons un échantillon essentiellement composé du genre masculin parce que le thème de l'étude ne concernait pas la représentation sociale de la normativité sportive selon le genre. Comme nous ne voulions entrer dans une problématique genrée, nous avons délibérément choisi de nous consacrer à un panel quasiment masculin. Malgré cela, nous avons quand même le genre féminin représenté par une paintballeuse. En effet, comme la pratique est mixte dans le cadre du paintball, lorsque nous étions sur le terrain, nous avons fait connaissance également avec des personnes du sexe féminin. Les autres pratiques, le basket-ball et l'escalade séparent les genres dans la compétition et afin de délimiter notre travail de terrain, nous avons jugé opportun de nous en tenir à cette démarcation. Les résultats de cette personne sont donc inclus dans l'analyse globale.

Les analyses par sous-groupes de répondants porteront donc principalement sur les variables de la pratique, du statut et de l'âge.

### 4. Choix du questionnaire et des stimuli

Les cinq facteurs que nous avons mobilisés sont les suivants : « **règlement** », « **arbitrage** », « **institution** », « **sportif** », « **valeurs** ». Il s'agit de vocables que nous avons sélectionnés grâce à l'analyse des entretiens exploratoires effectués en amont [Cf. Annexes]. Nos critères ne sont pas exclusifs, c'est-à-dire que les modalités ne sont pas de même niveau et s'incluent en partie l'une dans l'autre. Ainsi, le choix des critères que nous avons mis en place peut apporter un biais dans le classement des répondants. Cependant, c'est bien là le paradoxe entier du fait sportif : il s'agit d'un phénomène institutionnel pratiqué par des individus, régie et sanctionné par d'autres (le corps arbitral) à l'aide de règles de jeu, tout en promouvant un ensemble de valeurs associées. Il convient de voir comment les sportifs s'y retrouvent dans cette particularité de la pratique sociale du sport pour saisir leurs rapports à la normativité sportive et à leur propre activité physique.

Le fait de comparer ces cinq termes deux à deux est un moyen de connaître l'opinion et le jugement des répondants. En effet ces cinq termes ont été sélectionnés car, à la fois à travers les discours des entretiens exploratoires et l'étude de la littérature du début de l'analyse de cette recherche, ce sont les vocables qui sont apparus les plus significatifs concernant notre sujet

d'étude et notre problématique. En effet, nous pensons que ces items sont constitutifs de l'appareil qui fonde le système sportif.

Le terme « règlement » est associé aux règles du jeu auxquelles les pratiquants doivent souscrire pour coordonner leurs actions en termes d'autorisations et d'interdits. Le vocable « arbitrage » se concentre sur le corps arbitral (arbitres, juges) qui garantit le respect des règles du jeu. Le critère « institution » se rapporte aux organisations qui gèrent et encadrent les pratiques sportives (fédérations, mouvement sportif). L'item « sportif » se concrétise dans la personne du pratiquant compétiteur qui agit (partenaires, adversaires, soi-même). Enfin le terme « valeurs » correspond aux idéaux axiologiques couramment mis en avant par les pratiquants eux-mêmes, par l'institution ou par les médias sportifs (égalité des chances, respect, *fair-play*).

À chaque fois, l'individu doit donc choisir entre un des stimuli mis deux à deux en entourant celui qui, à ses yeux, garantit la pratique de son sport dans de bonnes conditions. La procédure de dépouillement permettra de classer les facteurs à partir des préférences binaires exprimées pour chaque paire. Ainsi, le classement de ces items par les pratiquants est susceptible de nous aider à mieux appréhender leur perception de la normativité sportive.

Pour mieux comprendre ces différents stimuli, nous allons les décrire et les définir comme suit :

STIMULUS	DESCRIPTION DU STIMULUS
Règlement	Les règles du jeu qui décrivent et prescrivent votre sport (les interdits et les autorisations)
Arbitrage	Les personnes garantes, dans l'action, du respect des règles du sport pratiqué
Institution	Les fédérations, associations qui organisent votre pratique (compétition, calendrier des rencontres...)
Sportif	Le pratiquant compétiteur qui agit dans la rencontre sportive (vous, vos partenaires, et/ou vos adversaires)
Valeurs	Les valeurs mises en avant par les pratiquants, l'institution ou les médias : l'égalité des chances, la loyauté, le respect, le <i>fair-play</i> .

Tableau 15 Choix des stimuli pour la CPP.

La question suivante a donc été soumise aux sportifs rencontrés : « *selon vous, quels sont les facteurs qui garantissent la pratique de votre sport dans de bonnes conditions ?* ». Ensuite nous leur avons présenté les stimuli comme exposés ci-dessus. Puis une phrase explicative leur indique

que les cinq items sont présentés deux à deux et qu'ils doivent entourer celui qui leur convient le plus, qui semble plus significatif par rapport à la question posée.

## 5. La passation du questionnaire

Le questionnaire [Cf. Annexes] a été transmis à la fin de chaque entretien semi-directif. En fait, nous avons imprimé une feuille avec d'un côté notre grille d'entretien et de l'autre, le questionnaire de la CPP. Il a donc été complété par les personnes interrogées à la fin de chaque entretien ou lors d'observation. Lors de ces moments, nous expliquions rapidement nos attentes en montrant les dix paires dans lesquelles ils allaient devoir choisir un stimulus par rapport à un autre. Ainsi, nous répondions à leurs questions ou leur demande de précision.

Comme la perception des interrogés vis-à-vis de cette méthode est constitutive de l'interprétation que nous en tirons ; nous développerons ces aspects à la fin de l'analyse.

## Chapitre 10

### Analyse des résultats de la comparaison par paires

#### 1. Analyse des ordres de préférence collective à la majorité

Présentons en premier lieu le vecteur-score des préférences collectives à la majorité. Ceci nous permet de voir quel classement tous les sportifs interrogés établissent par rapport aux stimuli présentés dans la CPP.

Tournoi collectif	Sportif	Valeurs	Règlement	Arbitrage	Institution	<i>n</i>
	4	3	2	1	0	53

**Tableau 16 Classement décroissant des préférences à la majorité chez tous les répondants. « Sportif » est préféré à la majorité, puis « valeurs », « règlement », « arbitrage » et enfin « institution » ne reçoit aucun vote.**

Le tournoi de la matrice collective sera notre tournoi de référence pour le reste de l'analyse – notamment selon les variables.

L'addition de toutes les matrices individuelles donne un résultat collectif transitif où tous les critères sont bien différenciés. Le facteur qui l'emporte à la totalité des voix est celui du « sportif » et celui qui ne reçoit aucun vote est « l'institution ».

Ainsi de manière unanime, les sportifs interrogés considèrent l'individu comme déterminant pour la pratique de leurs sports (que ce soit eux-mêmes, leurs partenaires ou leurs adversaires), ensuite ce sont les valeurs qui sont les plus importantes, puis le règlement et enfin l'arbitrage, l'institution n'étant pas incarnée ou essentielle dans les représentations de nos enquêtés. Il s'agit déjà d'un premier résultat qui nous intéresse fortement. De manière globale, l'institution n'apparaît pas comme un facteur capital pour permettre la pratique sportive au regard du classement émis par l'ensemble des enquêtés. C'est comme si, collectivement, les sportifs niaient l'utilité sociale de l'institution dans la constitution de leur pratique, car son existence ne servirait en rien dans la réalité de l'activité. Ce rejet a certainement à voir avec les représentations traditionnellement allouées à l'institution comme organisation coercitive et dominante. Dans la suite de l'analyse, il sera nécessaire d'observer si le constat est similaire pour les sous-groupes que nous avons déterminés par les variables préalablement présentées.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de la CPP, nous allons rendre compte de la matrice collective. Pour faciliter la lecture, nous indiquons dans les cases, à gauche le nombre réel de

tournois correspondant à ce choix (les majorités sont précisées en **gras**) et à droite, *en italique* les pourcentages équivalents afin que le résultat soit plus parlant.

Par exemple, le tableau se lit comme suit : si l'on prend le critère règlement par rapport à arbitre, il y a **28** tournois mettant en avant le règlement par rapport à l'arbitrage. Dans l'autre sens, le critère arbitre a été préféré 24 fois à celui de règlement, c'est donc le « règlement » qui l'emporte à 52,8 % et « l'arbitrage » a été choisi seulement à 45,2 %.

À la suite du tableau de la matrice collective, nous proposons une traduction binaire de ces résultats avec 1 = majorité et 0 = minorité.

Voici le tableau récapitulant les choix des enquêtés dans une matrice collective,

COLL.	Règlement	Arbitrage	Institution	Sportif	Valeurs	TOTAL
Règlement		<b>28 52,8 %</b>	<b>33 62,2 %</b>	17 32,07 %	19 35,8 %	<b>2</b>
Arbitrage	24 45,2 %		<b>28 52,8 %</b>	18 33,9 %	18 33,9 %	<b>1</b>
Institution	21 39,62 %	24 45,2 %		14 26,41 %	16 30,18 %	<b>0</b>
Sportif	<b>37 69,8 %</b>	<b>35 66,03 %</b>	<b>39 73,88 %</b>		<b>29 54,71 %</b>	<b>4</b>
Valeurs	<b>35 66,03 %</b>	<b>35 66,03 %</b>	<b>37 69,8 %</b>	24 45,2 %		<b>3</b>

Tableau 17 Matrice collective des classements binaires et majoritaires des 53 sportifs.

Voici la traduction binaire de cette matrice collective. Par exemple, « règlement » est choisi par rapport à arbitrage donc ce critère prend la valeur 1 et « arbitrage », la valeur 0.

Coll. binaire	Règlement	Arbitrage	Institution	Sportif	Valeurs	TOTAL
Règlement		1	1	0	0	<b>2</b>
Arbitrage	0		1	0	0	<b>1</b>
Institution	0	0		0	0	<b>0</b>
Sportif	1	1	1		1	<b>4</b>
Valeurs	1	1	1	0		<b>3</b>

Tableau 18 Traduction binaire de la matrice collective.

Le tableau montre peu d'hétérogénéité dans l'agrégation des réponses collectives, c'est-à-dire qu'une majorité claire se dessine, nous sommes donc dans une relation d'ordre totale. Les approbations en faveur d'un stimulus dépassent les 27 voix ( $n/2 = 26,5$ ) donc plus de 50 % d'un choix pour un facteur préféré. Seuls les couples arbitrage/institution et règlement/arbitrage apparaissent davantage homogènes avec 28 voix pour « arbitrage » et 24 pour « institution » pour

le premier couple et 28 voix pour « règlement » et 24 pour « arbitrage » pour la deuxième paire. Nous pouvons ainsi noter une certaine confusion et un amalgame concernant ces trois stimuli, comme si de manière globale l'ensemble du groupe éprouvait des difficultés à distinguer les critères entre eux. Pour arriver à une explication plus compréhensive, nous pouvons partager les interrogations de P. Parlebas (1971) : « *ne sommes-nous pas en présence de préférences réalisées avec différentes toises, c'est-à-dire notre échelle n'est elle pas en fait multidimensionnelle ?* »<sup>640</sup>. P. Parlebas se pose des questions sur la procédure qui impose une échelle à dimension unique mais des préférences multidimensionnelles. Ce qui apparaît comme relevant de la logique, c'est la transitivité. Et l'auteur se réfère à G. Th. Guilbaud et T. Rosenstiehl qui soulignent « *combien la transitivité est la notion-clé des structures d'ordre* »<sup>641</sup>. Ainsi, nous admettons implicitement que tous les stimuli sont hiérarchisés selon un degré de cohérence et donc que l'ordre ne correspond qu'à une seule dimension. Comment expliquer les préférences multidimensionnelles ? L'échelle des choix individuels semble reposer sur différents critères d'ordination qui expliquent ces pluralités de dimensions. Ainsi, par exemple, un individu peut percevoir le critère « arbitrage » selon une dimension de rejet, alors qu'un autre l'identifiera comme similaire à l'idée de justice. La manière dont les personnes établissent leurs préférences se résume à une coordination qui ne regarde qu'eux-mêmes et qui est constitutive de leur propre subjectivité et des paramètres spécifiques au contexte dans lequel elles situent le critère.

## 2. Préférences collectives majoritaires par sous-groupe de répondants

Dans un premier temps, le tableau suivant présente les résultats globaux en recensant les vecteurs-scores de chaque sous-groupe en référence au tournoi global de la matrice collective.

---

<sup>640</sup> Parlebas P. (1971) *Opus cité*, p. 17.

<sup>641</sup> Parlebas P. (1971) *Ibid.*, p. 17.

		Tournois					<i>n</i>
		Institution	Arbitrage	Règlement	Valeurs	Sportif	
	Collectif	0	1	2	3	4	53
PRATIQUES	Basket-ball	0	2	1	3	4	17
	Escalade	1	0	2	3	4	19
	Paintball	1	1	2	3	3	17
STATUTS	Arbitres	1	1	1	3	4	11
	Entraîneurs	2	1	2	1	4	11
	Pratiquants	0	2	1	4	3	31
ÂGES	18-34 ans	0	1	2	3	4	38
	35-50 ans	0	1	2	4	3	15

**Tableau 19** Résumé des tournois en fonction des variables choisies par rapport au tournoi de référence de la matrice collective.

De prime abord, nous remarquons que tous les tournois diffèrent du tournoi de référence (le tournoi global à la majorité marqué « collectif » dans le tableau), excepté celui se rapportant au tournoi collectif de la variable âge pour les 18-34 ans. Une explication serait que l'échantillon des 18-34 ans est le plus important ( $n = 38$ ) et que *de facto*, il se rapproche de notre tournoi de référence, avec comme classement  $S = \text{sportif} > \text{valeurs} > \text{règlement} > \text{arbitrage} > \text{institution}$ , que les autres tournois qui présentent un échantillon moindre.

Ensuite, nous pouvons repérer que sur les huit tournois se rapportant aux variables identifiées, trois tournois présentent un effet Condorcet et sont donc intransitifs. En utilisant par la suite le coefficient de Kendall<sup>642</sup> ( $k$ ), nous établirons le rapport de corrélation entre les tournois, c'est à dire que nous pourrions identifier si les catégories que l'on compare sont significativement différentes.

<sup>642</sup> Coefficient de Kendall ( $k$ ) =  $1 - 2d / D$  ; avec  $d$  = nombre de désaccords effectifs et  $D$  = le nombre de désaccords possibles ( $n(n-1) / 2$ ). +1 représente un accord total et -1 un désaccord total ; 0 l'indifférence. Par convention, pas de liaison forte entre les deux classements si  $k$  oscille autour de 0. (Dugas, 2011).



Concernant les variables se rapportant au sport pratiqué, nous pouvons souligner que les basketteurs et les grimpeurs mettent tous deux le critère « sportif » en avant et ensuite celui de « valeurs ». Ils diffèrent, par la suite, au niveau des choix de préférence appliqués au critère « institution », « règlement » et « arbitrage ». La différenciation la plus marquante repose sur le fait que contrairement au tournoi de référence, les grimpeurs émettent un choix envers le stimulus « institution », mais délaissent volontairement celui d' « arbitrage ». Il s'agira d'expliquer ce phénomène qui nous apportera des pistes de réflexion par rapport à notre problématique.

Par contre, le tournoi collectif du paintball est intransitif et produit un effet Condorcet de type II, c'est-à-dire que collectivement les paintballeurs n'aboutissent pas à un choix cohérent en ne préférant aucun des facteurs à la majorité. Nous pourrions expliquer ceci par le fait que le processus de sportification du paintball n'étant pas finalisé, les pratiquants peinent à identifier les facteurs indispensables à leur pratique ; seulement, cette interprétation ne nous convient que partiellement et nous développerons pour quels motifs par la suite.

A propos de la variable du statut, nous notons que les vecteurs-scores relatifs au tournoi collectif des arbitres et à celui des entraîneurs sont également intransitifs. Ils relèvent tous deux d'un EC de type I, ce qui signifie qu'un critère a été choisi à la majorité, en l'occurrence le facteur « sportif » comme dans le tournoi de référence. L'utilisation du  $k$  nous autorisera à identifier le taux d'incohérence par rapport au tournoi global de la matrice collective.

Enfin, concernant la variable de l'âge, nous notons que les 18-34 ans ont le même vecteur-score que le tournoi de référence, alors que les 35-50 ans élisent à la majorité le stimulus « valeurs » plutôt que celui de « sportif » de façon collective. Comme si lorsque les individus ont davantage d'expérience dans la pratique de leur sport, l'attention portée à l'individu se mettait en retrait pour accorder la primauté aux valeurs collectives en jeu dans le fait sportif. Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse que les personnes interrogées plus âgées sont moins dans le souci du soi et dans l'accumulation de performance, mais davantage dans le partage et le respect d'un idéal sportif.

Ainsi, comme nous avons pu le souligner dans l'analyse des entretiens, les variables concernant la pratique ou le statut occupé par le sportif durant la pratique apparaissent les plus significatives pour expliquer les différences de représentations concernant la normativité sportive.

### 3. Le coefficient de Kendall (k)

Comme nous l'avons déjà écrit, le coefficient de Kendall va nous permettre de nous rendre compte si les catégories que nous confrontons sont significativement différentes. Nous comparons les sous-groupes (établis en fonction des variables choisies) au tournoi collectif global de préférence à la majorité identifiée au début de l'analyse portant sur la CPP. Pour calculer ce coefficient nous devons déterminer « D » qui correspond au nombre de désaccords possibles et « d » qui représente le nombre de désaccords effectifs. Les désaccords sont les classements dissimilaires entre le tournoi étudié et le tournoi de référence. La formule pour calculer k est :

$$k = 1 - 2d/D$$

D'après É. Dugas (2011), et selon la convention mathématique, « plus k se rapproche de +1, plus la corrélation est forte et positive. A l'inverse, plus k se rapproche de -1 et plus la corrélation est forte mais négative, c'est-à-dire que les deux ordres totaux sont opposés. Enfin si on se rapproche de 0, nous pouvons considérer que la liaison entre les deux ordres totaux n'est pas marquante »<sup>643</sup>.

Voici le tableau qui représente les différents tournois par variables et le coefficient de Kendall associé :

---

<sup>643</sup> Dugas É. (2011) *L'homme systémique. Pour comprendre les pratiquants de jeux sportifs*. Nancy : PUN, p. 250.

Ordre de référence	Institution	Arbitrage	Règlement	Valeurs	Sportif	$\tau$ (tau) de Kendall	$n$
Global	0	1	2	3	4	1	53
Basket-ball	0	2	1	3	4	0,8000	17
Escalade	1	0	2	3	4	0,8000	19
Paintball	1	1	2	3	3	0,8944	17
Coll. Arbitres	1	1	1	3	4	0,8367	11
Coll. Entraîneurs	1	1	1	3	4	0,2236	11
Coll. Praticants	0	2	1	4	3	0,6000	31
Coll. 18-34 ans	0	1	2	3	4	1,0000	38
Coll. 34-50 ans	0	1	2	4	3	0,8000	15

**Tableau 20 Classement des sous-groupes et nombre de désaccords entre deux tournois. Force de corrélation observée par le biais du  $k$ .**

Dans ce tableau nous comparons les tournois identifiés selon les variables à la matrice de référence par le calcul du taux de Kendall. Nous voyons précisément le taux d'éloignement de chaque tournoi par rapport au tournoi global.

Les coefficients de Kendall de chaque tournoi étant proches de +1 (excepté le tournoi collectif concernant le statut d'entraîneur où  $k = 0,2236$ ), cela signifie que les tournois sont en corrélation forte avec le tournoi global. Autrement dit, ils présentent peu d'incohérence et les choix sont relativement en accord avec ceux de la matrice collective.

Sociologiquement, et pour se détacher d'une analyse trop quantitative, nous pourrions souligner avec G. Simmel (1991) que « les pensées qui surgissent instinctivement, c'est-à-dire des couches les plus solides – du fait qu'elles ont vécu le plus longtemps en nous – sont aussi celles qui pour cette raison sont les plus répandues dans le plus grand nombre »<sup>644</sup>. Ainsi, il n'y a rien de surprenant à ce que les choix établis selon les variables soient en concordance avec la matrice collective – étant donné que la matrice collective est constituée des différents sous-groupes

<sup>644</sup> Simmel G. (1991) *Opus cité*, p. 110.

identifiés. Il est plutôt compréhensible de noter que le processus de socialisation suit son cours en constituant les représentations des groupes identifiés comme similaires aux normes et aux valeurs collectives. Il s'agira par l'étude des préférences individuelles de voir si le phénomène est identique.

Le résultat le plus étonnant concerne donc le taux de Kendall du tournoi collectif des entraîneurs ( $n = 11$ ) qui est de 0,2236 ce qui reflète des choix relativement éloignés de la majorité, mais également des autres sous groupes relatifs au statut ( $k = 0,8367$  pour les arbitres et 0,6 pour les pratiquants). Ce constat interpelle, nous sommes d'avis que par leur statut, les entraîneurs incitent à une certaine représentation de la pratique sportive ou encore différencient avec facilité les critères présentés dans la CPP. Il n'en est rien, les tournois collectifs des pratiquants ne sont pas similaires à celui des entraîneurs et la matrice collective des entraîneurs présente même un EC de type I. Collectivement les entraîneurs choisissent tout de même un critère à la majorité celui du « sportif » (comme le tournoi de référence), mais ils peinent à opérer un choix entre celui d'« institution », de « règlement » et d'« arbitrage ». Deux explications sont possibles par rapport à ce constat. Soit les entraîneurs éprouvent de la difficulté à discerner clairement les trois stimuli entre eux, ou bien ils effectuent un changement dans leurs critères d'appréciation d'une paire à l'autre. Ce changement serait plus d'ordre affectif que « du mode opératoire strictement cognitif »<sup>645</sup>.

Selon P. Parlebas (1972), « *l'EC est un phénomène collectif dépendant des conditions de regroupement des échelles individuelles, conditions qui déterminent une certaine répartition des avis majoritaires* »<sup>646</sup>. Il est alors possible de penser que l'effet Condorcet est le signe d'une hétérogénéité groupale et P. Parlebas de se référer à G. Th. Guilbaud qui déclara « l'Effet Condorcet doit être considéré comme un symptôme pathologique de trop grande division sociale »<sup>647</sup>. Cette disparité effective existe probablement pour deux raisons. D'une part, notre échantillon portant sur les entraîneurs est relativement faible ; d'autre part, la réalité empirique d'accomplissement du statut d'entraîneur est diversifiée selon les pratiques du basket-ball, de l'escalade et du paintball en raison à de leur logique interne et du milieu social qui les composent, comme nous avons pu le voir dans nos précédentes analyses.

---

<sup>645</sup> Dugas É. (2011) *Ibid.*, p.157.

<sup>646</sup> Parlebas P. (1972) *Opus cité*, p. 38.

<sup>647</sup> Guilbaud T. H. (1968) *Éléments de la théorie mathématique des jeux*. Paris : Dunod, p. 143.

Les taux de Kendall relatifs aux tournois collectifs par pratique sont identiques au basket-ball et à l'escalade ( $k = 0,8$ ). Ce résultat peut inciter à penser que les représentations des basketteurs et des grimpeurs sont relativement homogènes parce que les deux pratiques sont déjà bien inscrites dans le système sportif en France. Le coefficient des paintballeurs s'élève à 0,8944, il est donc encore plus en corrélation que les deux autres tournois, avec la matrice collective. Cela peut apparaître étrange puisque les classements collectifs des paintballeurs font état d'un EC de type II. L'intransitivité des choix n'empêche donc pas une certaine cohérence globale dans la somme des choix individuels.

#### 4. Tournois collectifs majoritaires selon les pratiques

Arrêtons-nous maintenant sur la variable de la pratique pour identifier les tournois collectifs propres aux basketteurs, aux grimpeurs et aux paintballeurs. Nous allons étudier chaque matrice collective pour identifier si elle présente une incohérence collective dans les choix des basketteurs, grimpeurs et paintballeurs. Les sportifs arriveront-ils à différencier correctement les catégories que nous avons choisies pour délimiter l'univers normatif du basket-ball, de l'escalade et du paintball ?

Voici un tableau récapitulant les classements des stimuli par groupe de pratiquants :

	Classement collectif à la majorité
Collectif Basket-ball	<b>Sportif &gt; Valeurs &gt; Arbitrage &gt; Règlement &gt; Institution</b>
Collectif Escalade	<b>Sportif &gt; Valeurs &gt; Règlement &gt; Institution &gt; Arbitrage</b>
Collectif Paintball	<b>Sportif = Valeurs &gt; Règlement &gt; Arbitrage = Institution</b>

**Tableau 21** Classements à la majorité des items, du plus au moins représentatifs, pour les répondants des trois pratiques. ">" signifie est préféré à... et "=" correspond à est égal à... Par exemple, pour le collectif Basket-ball, « sportif » est préféré à « valeurs », qui est préféré à « arbitrage » etc. Pour le collectif Paintball, « sportif » est égal à « valeurs » qui est préféré à « règlement », qui est préféré à « arbitrage » qui est égal à « institution ».

Ces résultats peuvent aussi être symbolisés par le graphique suivant :

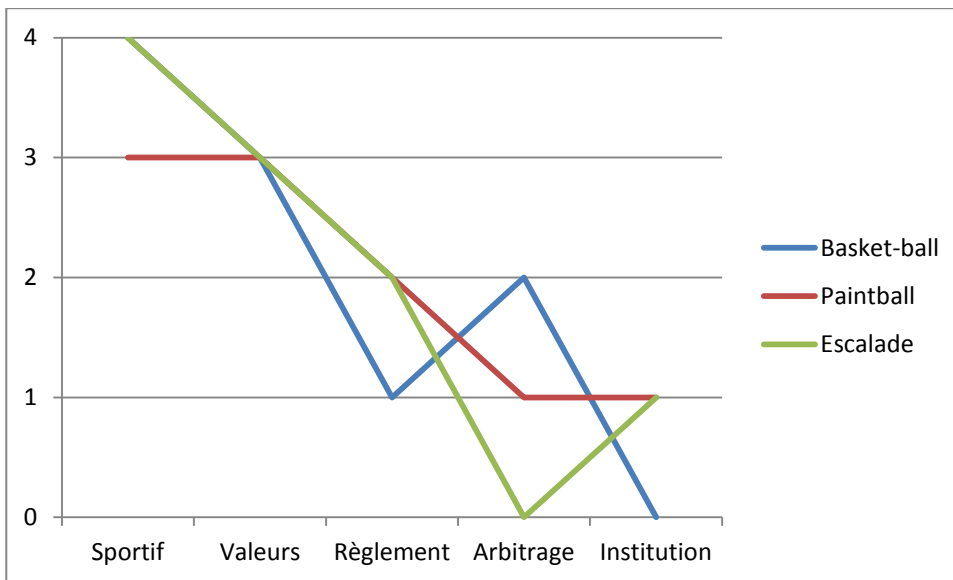


Figure 17 Répartition graphique des ordres de préférence selon les stimuli.

Les tournois collectifs du basket-ball et de l'escalade sont transitifs et ne révèlent aucune incohérence collective. Tous deux établissent comme choix le stimulus « sportif » à votes majoritaires. *A contrario*, le tournoi collectif du paintball est intransitif et présente un EC de type II sans établir de choix dominant pour un stimulus précis. Nous analyserons donc sur quels facteurs portent l'irrationalité et le degré de cohérence du tournoi.

#### *Les matrices collectives par pratiques.*

Nous allons présenter les matrices collectives sport par sport pour identifier leur degré de cohérence. Autrement dit, nous allons voir si les basketteurs, grimpeurs et paintballeurs font preuve de cohésion dans leurs choix deux à deux des stimuli de la CPP.

#### a) Le basket-ball

Basket-ball	Sportif	Valeurs	Arbitrage	Règlement	Institution	<i>n</i>
	4	3	2	1	0	17

Tableau 22 Classement décroissant des préférences à la majorité chez les basketteurs. Le tableau du tournoi des préférences est transitif à la majorité. Le stimulus "sportif" remporte tous les suffrages et le stimulus "institution", aucune voix.

Le vecteur-score des basketteurs fait état d'un ordre total en plaçant chaque item à une place précise dans le classement.

Voyons les résultats établis dans la matrice collective des basketteurs :

<b>Basket-ball</b>	Règlement	Arbitrage	Institution	Sportif	Valeurs	TOTAL
Règlement		4 23,3 %	<b>12 70,5 %</b>	7 41,17 %	7 41,17 %	<b>1</b>
Arbitrage	<b>13 76,47 %</b>		<b>9 52,9 %</b>	7 41,17 %	7 41,17 %	<b>2</b>
Institution	6 35,29 %	8 47,05 %		6 35,29 %	2 11,76 %	<b>0</b>
Sportif	<b>10 58,8 %</b>	<b>10 58,8 %</b>	<b>12 70,5 %</b>		<b>10 58,8 %</b>	<b>4</b>
Valeurs	<b>11 64,7 %</b>	<b>10 58,8 %</b>	<b>15 88,23 %</b>	7 41,17 %		<b>3</b>

**Tableau 23 Matrice collective des classements binaires et majoritaires des basketteurs.**

Le vecteur-score des basketteurs ressemble à celui émis par les sportifs dans leur ensemble. Les basketteurs favorisent juste le critère « arbitrage » devant celui de « règlement » par rapport au tournoi global. Cette fois-ci nous ne pouvons pas arguer en faveur du fait que l'échantillon des basketteurs soit plus important (comme pour l'échantillon des 18-34 ans). Cette conformité groupale du choix des basketteurs est donc quasiment analogue au choix social collectif et il s'agit sans aucun doute d'un premier élément de résultat. Les basketteurs, à travers l'agrégation de leurs choix individuels, restent relativement conformes par rapport aux attendus sociaux et collectifs.

Le groupe de basketteurs que nous avons interrogé émet un positionnement collectif clair dans le choix des critères favorisant la mise en pratique. Le classement collectif est cohérent parce qu'il fait état d'un vecteur score positif où  $S = 0, 1, 2, 3, 4$ . Cet ordre est donc dit rationnel et la transitivité est respectée (É. Dugas, 2011).

Ce choix repose sur le fait que si  $n = 5$ , si « sportif » est choisi à tout coup – quelques soient les autres stimuli présentés –, il recueille le maximum de points (4) et est donc classé en tête, si « institution » n'obtient aucune voix, il est rangé à la dernière place.

Le choix des basketteurs met donc en avant le « sportif », puis le critère « valeur », puis celui d'« arbitre », de « règlement » et enfin en dernière place l'« institution ».

Ce résultat pourrait laisser entendre que les basketteurs ne tiennent pas compte de l'institution ce qui malmènerait nos hypothèses précédentes sous-tendant la probabilité que les joueurs de basket-ball soient plus en conformité institutionnelle que les autres pratiquants. Malgré tout, dans les entretiens, nous avons fait ressortir que les basketteurs interrogés s'alignent volontairement sur le système institutionnel du basket-ball en privilégiant la modalité de réalisation pratique

reposant sur la formule entraînements/matches. Nous émettons deux explications à ce phénomène du non-choix de l'institution. Premièrement, n'oublions pas que le ressort de l'adoption d'un critère repose en grande partie sur l'affectivité du répondant. En effet, nous pourrions dire qu'en matière de sport, il est rarement demandé aux sportifs de donner leur avis, surtout dans la fédéralisation sportive. Ainsi, pouvoir expliciter ses impressions incite les répondants à opérer un détour réflexif sur leur pratique et leur rôle en son sein qui ne sont pas exemptes de subjectivité. Ensuite, il s'agirait tout autant de s'intéresser à la façon dont ils perçoivent l'institution en elle-même. En effet, une étude portant sur l'analyse de la représentation sociale en réseau de l'idéologie, des droits de l'Homme et de l'institution (A. Valence et N. Roussiau, 2005)<sup>648</sup>, a montré que la conceptualisation de l'institution reposait sur les items « politique », « règle », « organisation », « école » avec des termes périphériques se rapportant à « encadrement », « norme », « travail », « principe », ou encore « bureaucratie » ou « hiérarchie ». Les auteurs notent que l'institution est un objet « *largement idéologique, chargé de significations symboliques, historiques et culturelles* »<sup>649</sup>. La représentation de l'institution identifiée dans cette recherche fait état d'une structuration vers « *certaines grandes lignes directrices qui évoquent bien la matérialité des organes institutionnels* »<sup>650</sup>. Nous pouvons alors supposer que si les basketteurs ne choisissent pas le stimulus « institution », c'est en partie en raison de leur subjectivité affective qui leur fait se représenter l'institution comme un objet inflexible et ne disposant que de peu d'humanité.

Au niveau des matrices individuelles qui composent le tournoi collectif du basket-ball, il y a neuf tournois transitifs soit 52,94 % des tournois individuels. Il y a donc bien huit tournois intransitifs qui représentent 47,05 % de l'ensemble. Cela ne signifie pas forcément que les individus ne sont pas rationnels, ce sont les vecteurs-scores de quelques-uns d'entre eux, qui sont irrationnels en mettant en avant un symptôme d'incohérence dans les choix individuels. Il existe ainsi des avis partagés entre les basketteurs. Nous présenterons les tournois intransitifs ultérieurement dans la partie consacrée aux préférences individuelles.

## b) L'escalade

Voici le classement collectif des préférences des grimpeurs. Il diffère légèrement de celui des basketteurs :

---

<sup>648</sup> Valence A., Roussiau N. (2005) Étude de la transformation de représentations sociales en réseau (idéologie, droits de l'homme et institution). *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], numéro 7.

<sup>649</sup> Valence A., Roussiau N. (2005) *Ibid.*

<sup>650</sup> Valence A., Roussiau N. (2005) *Ibid.*



	Sportif	Valeurs	Règlement	Institution	Arbitrage	<i>n</i>
Escalade	4	3	2	1	0	19

**Tableau 24 Classement décroissant des préférences à la majorité chez les grimpeurs.**

De façon identique aux basketteurs, les grimpeurs font preuve d'un ordre total en classant chacun des critères à une place précise.

Escalade	Règlement	Arbitre	Institution	Sportif	Valeurs	TOTAL
Règlement		<b>13 68,42 %</b>	<b>12 63, 15 %</b>	4 21, 05 %	7 36, 84 %	<b>2</b>
Arbitre	5 26, 31 %		7 36, 84 %	3 15, 78 %	4 21, 05 %	<b>0</b>
Institution	7 36, 84 %	<b>12 63, 15 %</b>		3 15, 78 %	5 26, 31 %	<b>1</b>
Sportif	<b>15 78, 9 %</b>	<b>16 84, 21 %</b>	<b>16 84, 21 %</b>		<b>13 68, 42 %</b>	<b>4</b>
Valeurs	<b>12 63, 15 %</b>	<b>15 78, 9 %</b>	<b>14 73, 68 %</b>	6 31, 57 %		<b>3</b>

**Tableau 25 Matrice collective des classements binaires et majoritaires chez les grimpeurs.**

Comme pour les basketteurs, les grimpeurs mettent en avant un choix cohérent, rationnel et transitif en soumettant le critère « sportif » en tête, suivi de celui concernant les « valeurs », puis le « règlement » et l'« institution ». Enfin le facteur « arbitrage » n'est pas choisi. Ceci peut s'expliquer. En effet, dans les entretiens, nos enquêtés ont souvent dit que la pratique sportive de l'escalade en compétition ne ressemblait pas aux autres sports notamment en ce qui concerne l'arbitrage. Ils considèrent probablement les juges évaluant leurs performances comme ne faisant pas partie du corps arbitral. Effectivement, dans les discours, nous avons vu que les compétiteurs avaient très peu d'interactions avec eux. C'est vraisemblablement pour cela qu'ils ne souhaitent pas choisir le critère « arbitre » comme déterminant pour la mise en pratique de leur sport. Cette constatation est également en lien avec nos résultats apportés dans l'analyse des entretiens qui montre que les grimpeurs sont dans la négation du processus de sportification de la pratique en rejetant paradoxalement la compétition. Ce n'est donc pas incongru de délaisser l'arbitrage s'ils ne conçoivent pas la pratique comme réellement compétitive ou sportive.

Tout comme le basket-ball, la dimension du « sportif » est en tête suivie par celle des « valeurs ». Il s'agit certainement des critères importants pour les basketteurs et les grimpeurs de valoriser le pratiquant et l'idéal sportif qui s'y rattache.

Le pendant inverse de ce dénigrement du critère « arbitrage » montre que le stimulus « institution » a, par effet inverse, été choisi. Ce résultat peut surprendre tant nous avons montré précédemment que nos entretenus identifiaient un « style de vie » plutôt marginal et anticonformiste chez les grimpeurs. Ces derniers sont davantage dans un rejet de l'institution à travers la négation du processus de sportification de la pratique même s'ils y participent par leur engagement dans la modalité compétitive. Ainsi, collectivement, afin de ne pas mettre à mal leur cohérence, les grimpeurs votent tout de même pour le critère « institution », ce que ne laissait pas entendre l'analyse des entretiens par exemple. Néanmoins, les résultats de cette analyse ont montré que contrairement à l'étude institutionnelle de l'escalade [Cf Partie Deux], les grimpeurs sont maintenant moins acteurs de l'impulsion qu'ils ont pu apporter à l'institutionnalisation de leur pratique auparavant. Ils sont actuellement davantage dans le suivi des initiatives institutionnelles donc il apparaît logique que le classement des critères dans la CPP instaure un vote en faveur de ce stimulus.

Les grimpeurs atteignent un taux de 84,21 % soit 16 tournois transitifs. Il y a donc seulement trois tournois intransitifs, soit 15, 78 % de la totalité des tournois individuels

### c) Le paintball

Voici le classement des paintballeurs. Il est intransitif contrairement à celui des basketteurs et des paintballeurs qui établissaient un ordre total.

	Valeurs	Sportif	Règlement	Institution	Arbitrage	<i>n</i>
Paintball	3	3	2	1	1	17

**Tableau 26 Classement décroissant des préférences à la majorité chez les paintballeurs. Le tableau du tournoi des préférences binaires est intransitif et présente un effet Condorcet II.**

Contrairement aux autres collectifs de pratiquants, les paintballeurs n'émettent pas un choix présentant un ordre total. Regardons de plus près leur matrice collective pour identifier le classement opéré.

<b>Paintball</b>	Règlement	Arbitre	Institution	Sportif	Valeurs	TOTAL
Règlement		<b>11 64, 7 %</b>	<b>9 52, 9 %</b>	6 35, 29 %	5 29, 4 %	2
Arbitre	6 35, 29 %		<b>13 76, 47 %</b>	8 47, 05 %	7 41, 17 %	1
Institution	8 47, 05 %	4 23, 5 %		5 29, 4 %	<b>9 52, 9 %</b>	1
Sportif	<b>12 70, 5 %</b>	8 47, 05 %	<b>12 70, 5 %</b>		<b>9 52, 9 %</b>	3

Valeurs	<b>12 70, 5 %</b>	<b>10 58, 8 %</b>	8 47, 05 %	<b>11 64, 7 %</b>		3
---------	-------------------	-------------------	------------	-------------------	--	---

**Tableau 27** Matrice collective des classements binaires et majoritaires des paintballeurs.

La matrice collective des paintballeurs est intransitive et présente un effet Condorcet de type II puisque  $S = 1, 1, 2, 3, 3$ . Collectivement, ils n'ont pas réussi à choisir un critère déterminant dans la mise en pratique de leur sport. La relation est tout de même complète parce que la somme du contenu du vecteur score de la matrice collective est égale au nombre de paires comparées, ici, dix. Cela reste donc logique puisqu'un choix est demandé pour chaque paire de stimuli, il y a toujours  $n(n-1)/2$  choix à exprimer (Collard, 1998).

Dans ce vecteur score les critères « valeur » et « sportif » se détachent malgré une difficulté de différenciation entre les deux – ils sont choisis chacun trois fois à la majorité –, ensuite le critère « règlement » est mis en avant – deux choix à la majorité. Puis, les facteurs « arbitre » et « institution » ne sont pas clairement départagés par le choix collectif – un seul choix à la majorité avec une préférence plus marquée pour l'arbitrage à 76, 47 % que pour l'item « institution » à 52, 9 %.

Nous avons précédemment évoqué le fait que nous pourrions expliquer cet effet Condorcet du tournoi collectif des paintballeurs car ils peineraient à identifier les facteurs indispensables à leur pratique en raison du processus de sportification du paintball non encore finalisé. Ce raisonnement ne nous convient pas en raison des présupposés déterministes qu'il induit. En effet, dans une perspective davantage interactionniste qui prend en compte le contexte dans lequel évoluent les individus, nous pensons plus justement que cette intransitivité collective est due en partie aux subjectivités individuelles qui se manifestent non pas en lien avec le processus de sportification de la pratique, mais en relation avec le contexte institutionnel inhérent à l'organisation du paintball en France. Ainsi, individuellement face aux classements des stimuli, les paintballeurs sont davantage dans des critères d'ordination multidimensionnels en accoutance avec leur vécu dans la pratique et ce dans l'optique de garder une cohérence dans leurs choix subjectifs.

C'est pourquoi, il n'y a que quatre tournois transitifs, soit 23,52 % des tournois, donc les tournois intransitifs sont au nombre de treize, soit 76,4 %. Ce ne sont que des tournois intransitifs d'EC II, ce qui signifie que dans toutes ces matrices individuelles rendant la matrice collective intransitive, les paintballeurs n'ont pas réussi à choisir un critère plus que tous les autres puisque pas un seul de leur tournoi individuel ne dévoile un critère qui serait en première position – ou quatrième

dans le cadre d'une présentation du vecteur-score décroissant. C'est donc bien là, une difficulté de différenciation (C. Flament, 1958)<sup>651</sup>. Nous pouvons nous interroger avec P. Parlebas, « *l'incohérence de certaines hiérarchies ne sont-elles pas dues au fait que tous les choix sont considérés comme étant effectués avec le même étalon ?* ». Il faut reconnaître que ce taux d'EC est important. Sans doute est-il dû en partie à la réalité institutionnelle contextuelle de la pratique qui entrave une différenciation claire des items par les paintballeurs. Peut-être aussi que les paintballeurs qui ont répondu à nos questionnaires n'étaient pas réellement concentrés sur la tâche à effectuer, ce qui pourrait expliquer ce fort taux d'intransitivité.

Nous allons ainsi nous intéresser de plus près aux matrices individuelles pour analyser les tournois intransitifs principalement pour rendre compte sur quel triplet porte l'incohérence.

## 5. Analyse des préférences individuelles

P. Parlebas (1971) s'est posé la question sur l'orientation de l'analyse que le chercheur peut donner à la procédure de la CPP : « *L'éventuelle incohérence des choix, mise à jour par la procédure Condorcet est-elle un fait rare ou fréquent ? Se produit-elle sur le plan individuel ou sur le plan collectif ? Ces contradictions ont-elles un sens décelable, et lequel ? Ces paradoxes ont-ils une origine strictement individuelle ou sont-ils en relation avec la dynamique des groupes ?* »<sup>652</sup>.

En premier lieu, nous avons pris pour option d'orienter l'analyse sur une dimension collective en sélectionnant des variables, afin de catégoriser des sous-groupes répondants pour voir si le phénomène collectif étant probant. Dans le cadre d'une utilisation de la méthode de la CPP affiliée au thème de la subjectivité individuelle ou de la réalisation du soi, il s'avère également davantage opportun de s'attarder sur les distinctions individuelles que les choix personnels apportent. En effet, il semble que les classements opérés par chacun des individus seraient susceptibles de rendre compte de leur propre « soi » autrement dit de leur subjectivité. Cela serait une manière de se positionner au sein du système sportif consubstantiellement au contexte dans lequel ils évoluent et rendrait compte *in fine* de leurs représentations sur la normativité sportive. Nous allons donc analyser plus en profondeur les effets Condorcet émis par les tournois individuels et identifier sur quels triplets et sur quelles dyades<sup>653</sup> l'intransitivité porte le plus.

---

<sup>651</sup> Flament C., (1958) Analyse pluridimensionnelle des structures hiérarchiques intransitives. In *Bulletin du CERP*, n°2-3, p.171-179.

<sup>652</sup> Parlebas P. (1971) *Opus cité*, p. 5.

<sup>653</sup> Une dyade est la relation entre deux stimuli. Par définition, chaque triplet implique trois dyades et avec 5 stimuli, chaque dyade apparaît dans trois triplets différents qui peuvent être porteurs d'intransitivité ou au contraire d'une logique cohérente.

## a) Les effets Condorcet

Au niveau des choix individuels, après avoir établi les tableaux de contingences et les matrices, nous arrivons à 28 vecteurs-scores correspondant à une réponse parfaitement rationnelle individuellement, c'est-à-dire que le vecteur-score se traduit comme une progression du type  $S = (0, 1, 2, 3, 4)$ . Cela signifie que selon le stimulus invoqué, il y a 0 majorité, que pour un autre, il y en a 1, pour un autre il y a 2 choix et ainsi de suite jusqu'à 4. En individuel, 28 des 52 tournois ont bénéficié de cette ordination. C'est-à-dire que 54,7 % des réponses individuelles sont exemptes d'effet Condorcet. Il n'y a donc pas d'intransitivité, ce qui signifie que les répondants ne présentent aucun conflit dans le choix des critères.

*A contrario*, 45,2 % des tournois présentent un effet Condorcet. Cette hétérogénéité dans les choix individuels est-elle due au hasard ? La réponse est non, si les tournois intransitifs étaient dus au hasard, nous obtiendrions plus de 85,84 % d'effet Condorcet. Car pour  $n = 5$  nous avons  $n! = 145$  opinions transitives pour  $2^{n(n-1)/2} = 1024$  ordres possibles. Soit comme fréquence de choix rationnels :  $145/1024 = 14,16\%$ . Avec 54,71 % de préférences transitives, nous en sommes loin.

Voici un tableau rendant compte de la transitivité et de l'intransitivité des tournois selon la variable des sports et de manière globale.

Individus interrogés	Nombre de tournois transitifs	Nombre de tournois intransitifs	EC de type I et de type II
Basket-ball $n = 17$	52,94 % 9	47,05 % 8	Type I : 3 Type II : 6
Escalade $n = 19$	84,21 % 16	15,78 % 3	Type I : 1 Type II : 2
Paintball $n = 17$	23,52 % 4	76,4 % 13	Type I : 0 Type II : 13
TOTAL	54,71 % 29	45,28 % 24	Type I : 4 Type II : 19

Tableau 28 Taux d'intransitivité des tournois individuels et taux de type d'effet Condorcet chez les sportifs selon le sport pratiqué.

24 tournois présentent donc un effet Condorcet et sont porteurs d'intransitivité car le score de ces tournois est irrationnel. Ils ne présentent pas une suite logique  $S = 0, 1, 2, 3, 4$ , mais le classement est dans le désordre, par exemple,  $S = 0, 1, 2, 3, 3$  ou  $S = 0, 2, 2, 2, 4$ . Apparaît donc un symptôme d'incohérence parce que l'individu a voulu favoriser une dimension plus qu'une autre dans la

comparaison des facteurs proposés. Ce constat ne nous soumet pas à un problème méthodologique mais est au contraire riche d'informations car nous allons pouvoir identifier sur quels sommets portent l'intransitivité. Il est tout de même illogique que des tournois classent des facteurs à égale position, nous sommes donc bien dans le paradoxe de Condorcet car la lucidité concernant les choix des individus n'est pas aussi flagrante que si nous propositions une illustration où les avis sur les stimuli seraient davantage tranchés. Selon l'exemple de L. Collard (1998), si nous demandons « *d'entourer pour chaque paire, le moyen de locomotion le plus rapide pour rejoindre Barcelone à Paris entre : un vélo, une 2CV, une BMW, une mobylette, des rollers ou la marche à pied, il y a fort à parier qu'aucune réponse individuelle, malgré les quinze choix à effectuer, ne sera entachée d'effet Condorcet* »<sup>654</sup>. Le fait d'avoir des tournois intransitifs n'est pas aussi gênant que nous pourrions le penser, et il peut même être un avantage du point de vue sociologique, « *s'il s'avère que les effets d'intransitivités découverts reposent sur une logique qui fait sens du point de vue des représentations des sujets interrogés* »<sup>655</sup>.

Dans 45 % des cas nous remarquons donc des vecteurs-scores ne présentant pas une suite logique de 0 à 5. Comment expliquer ces effets Condorcet ? C. Flament (1958)<sup>656</sup> montre que trois causes peuvent être recensées pour expliquer ces phénomènes d'intransitivité : la fatigue, l'inintérêt et la difficulté de différenciation. Dans le cadre de nos enquêtes et dans le contexte de passation, nous retenons donc ces trois facteurs. En effet, la fatigue peut être présente car les CPP se sont faites soit après un entretien, soit sur des terrains de jeu (de basket-ball, d'escalade ou de paintball) lors de moments de confrontations ludiques pour les enquêtés qui n'étaient peut-être pas si attentionnés que cela à notre démarche. Ensuite, l'explication de l'inintérêt peut avoir de l'importance, non pas que l'étude en elle-même ne les captive pas. Mais la non-habitude de ce genre d'enquête, son caractère évident et « allant de soi » peut ne pas inciter l'interviewé à rentrer dans le jeu de la CPP. D'autre part, les difficultés de différenciation des critères semblent être une explication relativement plausible, les stimuli ne sont probablement pas assez distinctifs pour certains de nos entretenus du fait de leur caractère non exclusif – comme peuvent l'être le choix de moyens de locomotion bien différenciés par exemple. Certains ont peut-être des difficultés à discerner ce qu'ils se représentaient par « arbitrage » ou « règlement » par exemple. Il

---

<sup>654</sup> Collard L. (1998) *Opus cité*, p. 22.

<sup>655</sup> Genty M. (2008) *Essai d'analyse systémique sur la comparaison interculturelle des spectacles sportifs : le football à Paris et le baseball à New York*. Thèse de Doctorat. Université Paris Descartes, p. 61.

<sup>656</sup> Flament C. (1958), "Analyse pluridimensionnelle des structures hiérarchiques intransitives", *Bulletin du CERP*, n° 2-3, 1958, pp. 171-179.

s'agit de se pencher sur les tournois individuels pour identifier sur quels facteurs réside l'intransitivité.

### b) L'intransitivité globale

L'analyse de tous les tournois individuels montre que le triplet qui concentre le maximum d'intransitivité est celui réunissant les critères institution-arbitrage-règlement. Cela signifie que les vecteurs-scores des tournois de préférences établis par les individus présentent une incohérence qui peut s'expliquer par les deux raisons préalablement citées. Soit les personnes interrogées ont éprouvé des difficultés à différencier ces trois stimuli, soit elles ont changé d'échelle d'appréciation pour chacun des critères.

Mises en cause de chaque triplet.									
IAR	IAV	IAS	IRV	IRS	IVS	ARV	ARS	AVS	RVS
23	13	16	5	5	6	4	10	9	2

Tableau 29 récapitulant la totalité des triplets intransitifs dans les tournois individuels.

C'est donc le triplet institution-arbitrage-sportif qui présente le plus d'intransitivité de manière globale, puis celui concernant les critères institution-arbitrage-sportif. Nous percevons bien que les facteurs « institution » et « arbitrage » sont ceux sur lesquels portent majoritairement l'intransitivité ou l'incohérence. Ce, surtout lorsqu'ils sont réunis ensemble puisque dès qu'ils composent une dyade d'un triplet ils présentent le plus fort taux d'intransitivité de l'agrégation des tournois individuels. *A contrario*, les stimuli « valeurs », « sportif » et « règlement » ne semblent pas être porteurs d'intransitivité comme si les individus les distinguaient aisément et pouvaient établir leurs caractéristiques les uns par rapport aux autres plus facilement.

### c) L'intransitivité selon les variables

Sur le plan individuel, nous avons répertorié les triplets intransitifs majeurs selon les variables identifiées dans le tableau suivant :

Variable	% d'EC	Triplets posant le plus de problème	Nombre d'individus concernés par le triplet
Global	45,28 %	I>A>R >I	23 sur 53
Basket-ball	47,05 %	I>A>R>I	11 sur 17
Escalade	15,78 %	I>A>R>I	7 sur 19

Paintball	76,4 %	I>A>R>I	5 sur 17
18-34 ans	43,7 %	I>A>R>I et I>A>S>I	14 sur 38 14 sur 38
35-50 ans	40 %	I>A>R>I	9 sur 15
Entraîneur	63,63 %	I>A>R>I et I>A>V>I et I>A>S>I et A>R>S>A	4 sur 11 4 sur 11 4 sur 11 4 sur 11
Arbitre	54,54 %	I>A>R>I	8 sur 11
Pratiquant	32,25 %	I>A>R>I	12 sur 31

**Tableau 30** Fréquence d'apparition du triplet transitif présentant le plus d'incohérence selon les différentes variables liées aux enquêtés.

Lorsque nous cherchons à évaluer quels sont les triplets intransitifs posant le plus de problème selon les différentes variables, les résultats sont majoritairement équivalents.

En effet, le triplet intransitif qui apparaît le plus souvent repose encore sur les stimuli I-A-R-I. Cela signifie que le constat est identique au résultat global. Individuellement, les personnes interrogées émettent une incohérence soit dans la différenciation des critères, soit dans l'échelle de conceptualisation du critère concernant l'institution, l'arbitrage et le règlement. N'arrivent-ils pas à les différencier ? Ont-ils des critères d'ordination différents pour chacun d'eux ? Le fait est que c'est en grande partie sur ces critères que s'établit l'intransitivité, ce qui prouve une relative cohérence des tournois individuels quand nous les analysons de manière globale.

Selon les variables sportives, les personnes interrogées sur les trois sports se positionnent sur le même triplet intransitif posant problème bien que par exemple, le tournoi global des paintballeurs soit lui-même intransitif. Que cela signifie-t-il ? Sans doute que le facteur sport n'est pas pertinent pour comprendre l'intransitivité des tournois individuels.

Concernant la variable de l'âge, l'intransitivité majeure des 35-50 ans porte également sur le même triplet intransitif (I>A>R>I). Seule la variable concernant les 18-34 ans propose une intransitivité de surcroît sur les stimuli I-A-S-I. Ce qui fait que l'item « sportif » est porteur de difficulté et de discrimination par rapport à celui de « valeur » qui n'est pas mit en cause. Le point intéressant de cette constatation repose justement sur le fait que seul le stimulus « valeur » ne donne aucune intransitivité. Ce qui signale que collectivement les 18-34 n'ont aucune difficulté à



se représenter ce que signifie le critère « valeur ». Nous pouvons ainsi émettre l'idée que la socialisation sportive en matière de transmission d'une culture sportive a réussie. Les individus âgés entre 18 et 34 ans restent réceptifs au discours porté sur les valeurs et idéalisés par l'organisation fédérale du sport.

Ensuite, à propos de la variable statut, les statuts arbitre et pratiquants sont identiques eux aussi, relevant les mêmes stimuli comme porteurs d'intransitivité. Seule la variable entraîneur est intransitive sur plusieurs triplets, les deux préalablement identifiés (I-A-R-I et I-A-S-I) de même que sur celui mettant en scène les critères I-A-V-I et A-R-S-A. Nous pouvons constater ainsi que pour les entraîneurs, tous les critères sont susceptibles de détenir un aspect intransitif. Nous avons déjà été étonnée des résultats mis en valeur par la CPP concernant la variable entraîneur et leur taux de Kendall. En effet, le tournoi collectif des entraîneurs est intransitif et présente un effet Condorcet de type I avec un taux de Kendall qui dénote des choix relativement éloignés de celui de la majorité. Nous pourrions pourtant penser que les entraîneurs, en raison de leur place au sein du système sportif, présentent une représentation peu ou prou conforme aux attentes sociales globales du système sportif. Mais les résultats montrent une incohérence et une intransitivité davantage marquée envers différents triplets. Dans ces quatre triplets identifiés comme intransitifs, nous nous apercevons que la dyade institution-arbitrage est présente à chaque fois.

Nombre de mises en cause de chaque dyade									
IA	IR	IV	IS	AR	AV	AS	RV	RS	VS
12	8	6	6	9	8	11	4	7	4

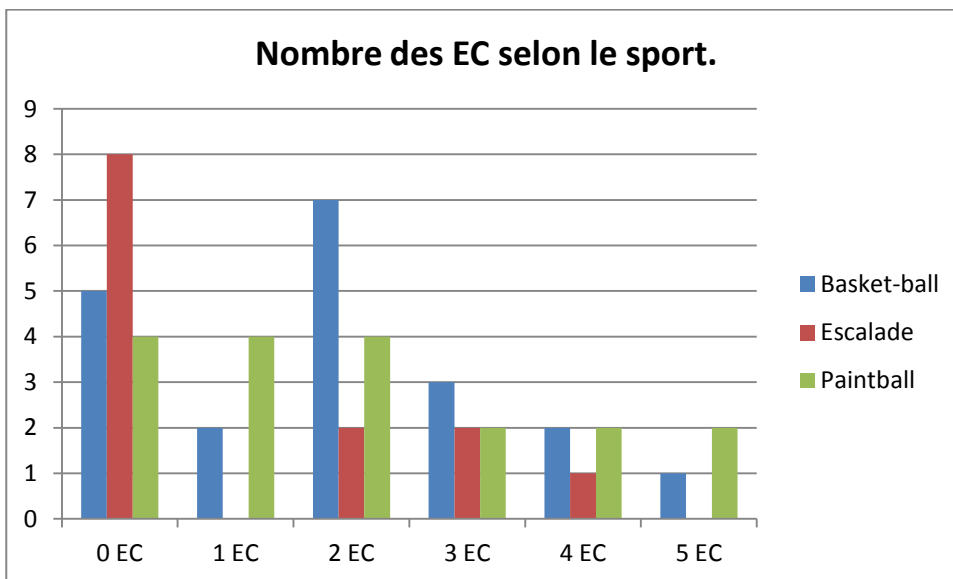
Tableau 31 Nombre de mises en cause de chaque dyade pour la variable entraîneur

Dans le cas présent de la variable entraîneur et de leur fort taux d'intransitivité, nous pouvons remarquer que les dyades mises en cause sont principalement « institution » et « arbitrage » comme nous l'avions déjà noté, mais aussi « arbitrage » et « sportif ». C'est intéressant de voir que les entraîneurs ont éprouvé des difficultés à opérer un choix clair entre la variable de l'« arbitrage » et celle du « sportif ». Comme si malgré leur rôle, ils ne réussissaient pas à empêcher que les sportifs réagissent parfois de manière non conforme aux décisions du corps arbitral. Ainsi, ils n'arrivent pas à choisir un critère plutôt qu'un autre. En effet, l'arbitrage est inhérent à la pratique sportive (surtout dans les modalités compétitives) mais le sportif est indispensable également, nous sommes encore une fois dans des faits ou « *des actes qui vont sans*

*dire* ». Comme la CPP nécessite de produire une réponse, le choix s’opère donc à travers la relation qu’ils estiment y avoir entre les deux. Et les entraîneurs doivent donc se positionner dans ce qu’ils jugent indispensable entre deux facteurs qui sont inévitables. En quelque sorte, lorsque les entraîneurs réfléchissent au choix qu’ils vont émettre, ils délaissent la catégorisation induite par la présentation des stimuli identifiés et présentés par le chercheur. Ils vont ainsi opérer un détournement réflexif pour faire entrer cette modélisation dans leurs réalités. Selon les mots de V. de Gaulejac (2001), ils développent des « *capacités d’historicités, c’est-à-dire la tentative d’être sujet de son histoire* »<sup>657</sup>. Par un processus d’assimilation subjective, les individus interrogés vont être capables de faire un choix parce qu’ils opèrent un détour de la conceptualisation à travers leur propre histoire.

Concernant notre étude sur les triplets intransitifs, il nous reste à rendre compte s’ils sont faiblement ou fortement intransitifs en soulignant leur apparition selon les variables.

Voici un graphique récapitulant le nombre de triplets transitifs selon la variable sport.



**Figure 23** Histogramme des effets Condorcet en fonction des trois activités.

Nous remarquons plusieurs faits intéressants pour notre analyse. L’escalade se démarque du basket-ball et du paintball en ayant le plus de tournois sans triplet intransitif. C’est donc la pratique qui semble la plus cohérente dans les choix individuels pour le moment. Nous l’avons souligné dans l’analyse de la pratique, l’escalade présente une genèse institutionnelle riche et importante en raison de ses liens avec la pratique de l’alpinisme. Nous pouvons ainsi penser que

<sup>657</sup> De Gaulejac V. (2001) *Opus cité*, p. 361.

les grimpeurs sont plus au fait de l'origine de leur pratique que les basketteurs et les paintballeurs, ce qui leur permet de faire preuve de davantage de cohérence dans le classement des items proposés.

Les tournois individuels du paintball mettent en valeur plusieurs triplets intransitifs de manière conséquente avec un partage entre cinq EC, quatre EC, trois EC et deux EC relativement scindés en parties égales, ce qui montre un degré d'illogisme plus grand que pour les autres pratiques.

Le basket-ball présente un taux de deux EC plus important que celui correspondant à zéro EC. Cela signifie que si les tournois individuels du basket-ball présentent majoritairement deux triplets intransitifs, six dyades sont touchées par l'incohérence communément présente dans les préférences des basketteurs. Nous sommes étonnée que le taux d'EC des basketteurs soit aussi élevé (47,05 %). En effet, nos hypothèses de départ mentionnaient le fait qu'en raison de l'institutionnalisation effective de la pratique, les basketteurs seraient plus à même de se positionner au sein du système sportif. Le pourcentage d'EC incite à penser le contraire. Il semblerait que les basketteurs aient des difficultés à se situer ou à opérer une détermination de leur pratique au sein du système sportif.

La variable du sport ne paraît pas être la plus signifiante mise à part pour reformuler ce que l'analyse nous avait déjà fait percevoir. Les tournois individuels de l'escalade sont relativement cohérents, tandis que ceux du paintball sont porteurs d'une forte intransitivité. Les CPP des basketteurs se situent plus dans un entre deux entre logique et choix illogiques.

Nous pouvons aussi nous intéresser à la variable de l'âge :

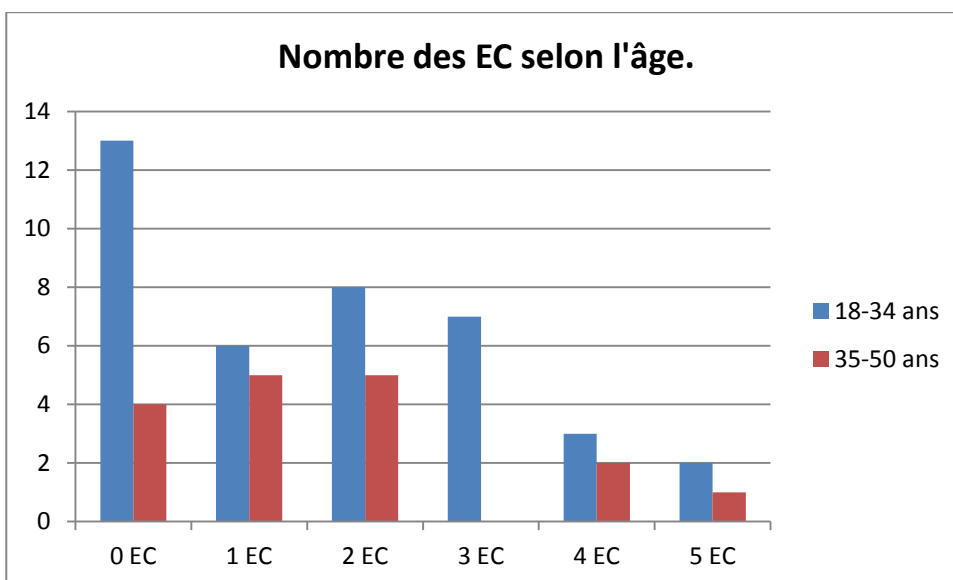


Figure 24 Histogramme des effets Condorcet selon l'âge.

Les précédentes analyses l'avaient déjà soulignée. Si nous nous intéressons à la variable âge, nous pouvons voir que les 18-34 ans véhiculent plus de logique que les 34-50 ans. C'est un fait étonnant. En effet, nous l'avons mis en évidence lors de l'analyse de la socialisation en lien avec la méthode de l'observation [Cf. Partie Trois] : selon nous, la socialisation au cours de la carrière sportive entraîne peu ou prou une conformité avec l'institution sportive. Ces résultats laissent apparaître que le phénomène peut être perçu différemment. En réalité, les personnes interrogées plus âgées paraissent être plus enclines à valoriser leur subjectivité concernant les représentations qu'elles émettent sur le système sportif. Ainsi les 18-34 ans font preuve de davantage de choix transitif dans leurs préférences binaires des stimuli proposés<sup>658</sup>. Alors que les 34-50 ans sont dans une classification intransitive qui relève sans doute d'échelle d'ordination différenciée en fonction de la carrière de chacun.

Voici les cinq triplets intransitifs identifiés dans un tournoi individuel d'un sportif âgé de plus de 35 ans :

IAR	IAV	IAS	IRV	IRS	IVS	ARV	ARS	AVS	RVS
1	0	0	1	0	1	0	1	1	0

Tableau 32 Triplets intransitifs identifiés chez un individu entre 35 et 50 ans

Toutes les dyades sont ainsi affectées d'intransitivité :

Nombre de mise en cause de chaque dyade									
IA	IR	IV	IS	AR	AV	AS	RV	RS	VS
1	2	2	1	2	1	2	1	1	2

Tableau 33 Dyades mises en cause dans l'intransitivité du tournoi individuel d'une personne âgé entre 35 et 50 ans

Comme la matrice individuelle de cette personne est affectée de cinq triplets intransitifs, toutes les dyades sont mises en cause dans ses préférences émises par la CPP.

La dernière variable qui nous intéresse concerne donc celle du statut dans la pratique. Il s'agit de voir si les entraîneurs, les arbitres et les pratiquants sont porteurs d'intransitivité dans le classement des stimuli qu'ils vont opérer. Bien entendu, comme pour la variable âge, les échantillons ne sont pas égaux entre les différents statuts et par exemple, le panel des pratiquants est environ deux fois plus important que celui d'arbitre ou d'entraîneur, comme nous l'avons présenté dans le tableau correspondant aux variables choisies.

<sup>658</sup> Nous l'avons également souligné, les 18-34 ans sont le plus important échantillon de notre séparation des individus interrogés pour la CPP en variables.

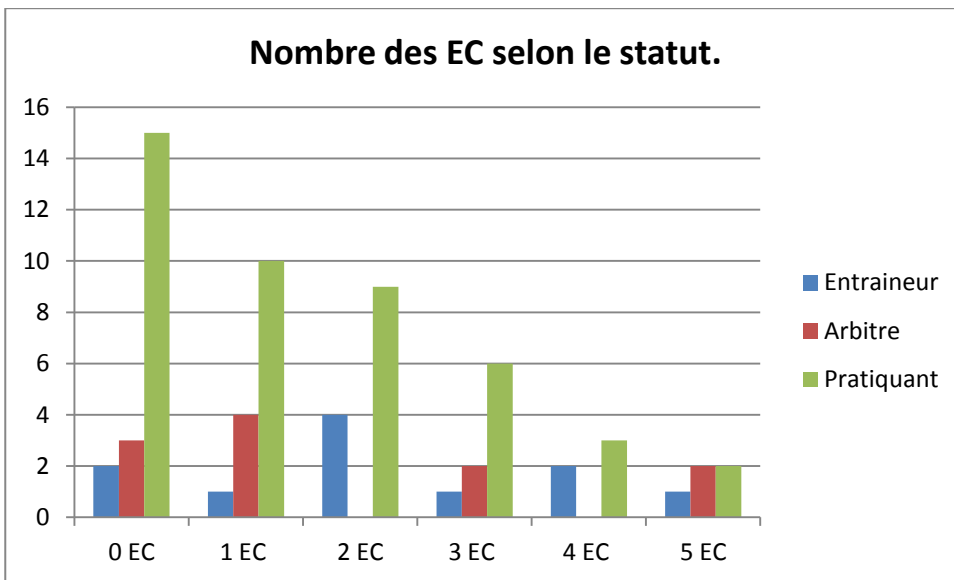


Figure 25 Histogramme des effets Condorcet selon le statut.

Ainsi cette différence d'effectif illustre bien que le statut pratiquant est celui présentant le plus de logique dans les choix des stimuli avec plus de la moitié des tournois individuels qui sont exempts d'intransitivité et qui font preuve d'un ordre total. Les tournois intransitifs présentent réellement une faible incohérence car ils ne sont affectés majoritairement que d'un seul triplet intransitif. Les 18-34 ans produisent tout de même des tournois marqués de plusieurs triplets intransitifs (jusqu'à cinq pour deux d'entre eux).

Le statut arbitre véhicule majoritairement de la cohésion car il affiche trois tournois ne présentant aucune incohérence et quatre ne formant qu'un seul triplet intransitif. Nous pouvons ainsi postuler qu'en raison de leur statut, les arbitres discernent avec plus de facilité que les entraîneurs les stimuli mis en avant par la CPP.

Nous notons un aspect important à propos des entraîneurs. Nous avons remarqué que la variable entraîneur véhiculait une intransitivité relativement importante lors de l'appréciation du taux de Kendall. Dans le calcul du nombre de triplets transitifs dans les tournois individuels des entraîneurs, nous pouvons remarquer que les autres statuts (arbitres et pratiquants) sont affectés de davantage d'intransitivité avec deux tournois individuels chacun composé de cinq triplets intransitifs contre un seul pour les entraîneurs. À titre d'illustration, voici un tableau présentant les triplets intransitifs du tournoi d'un entraîneur présentant cinq triplets transitifs :

IAR	IAV	IAS	IRV	IRS	IVS	ARV	ARS	AVS	RVS
1	0	0	1	0	0	0	1	1	1

Tableau 34 Triplet intransitifs identifiés chez un entraîneur.

Ainsi, sur les dix triplets, la moitié n'est pas transitive. Nous discernons bien que pratiquement toutes les dyades sont affectées d'intransitivité :

Nombre de mise en cause de chaque dyade									
IA	IR	IV	IS	AR	AV	AS	RV	RS	VS
1	2	1	0	2	1	2	2	2	2

Tableau 35 Dyades mises en cause dans l'intransitivité du tournoi de l'entraîneur.

Ainsi, seule la dyade réunissant l'institution et le sportif n'est pas mise en cause. Toutes les autres le sont et même parfois à deux reprises ce qui fait que tous les stimuli sont tout de même intransitifs.

#### d) Les dyades mises en cause selon les variables

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises dans notre analyse, au sujet des dyades qui étaient incriminées, nous allons récapituler ces informations dans un tableau. Les dyades sont les relations entre deux stimuli comme  $n = 5$  nous avons donc dix paires regroupant les facteurs ensemble.

Variables	IA	IR	IV	IS	AR	AV	AS	RV	RS	VS
Global	52	33	24	27	37	26	35	11	17	17
Basket-ball	25	13	10	10	16	11	16	1	6	6
Escalade	15	9	4	6	7	5	7	1	1	2
Paintball	12	11	10	11	14	10	12	9	10	9
18-34	38	21	17	20	23	19	26	9	11	11
35-50	14	12	7	7	14	7	9	2	6	6
Entraîneur	12	8	6	6	9	8	11	4	7	4
Arbitre	10	9	5	4	11	4	7	3	3	4
Pratiquant	30	16	13	17	17	14	17	4	7	9

Tableau 36 Nombre de mises en cause des dyades selon les variables

Nous percevons encore une fois que les dyades où les stimuli « valeur », « sportif » et dans une moindre mesure « règlement » sont présents, sont moins mises en cause que celles où les stimuli « arbitrage » et « institution » sont présents. Comme si les individus interrogés distinguaient plus nettement les trois premiers critères cités et éprouvaient davantage de difficulté à discriminer les deux derniers. Nous pouvons ainsi nous interroger sur cette ambivalence de la « compréhension » des stimuli. Pourquoi certains critères seraient plus facilement appréhendés que d'autres ? Nous

pouvons déjà reconnaître que le facteur « sportif » semble plus identifiable aux yeux des individus interrogés parce qu'il les concerne personnellement. Comme évoqué dans la feuille de passation, nous avons défini ce critère comme « le pratiquant compétiteur qui agit dans la rencontre sportive (vous, vos partenaires, et/ou vos adversaires) ». Ainsi, l'identification est davantage formalisée parce qu'elle concerne directement leur subjectivité. Ensuite, le critère « valeur » est appréhendé relativement aisément car, comme nous l'avons déjà souligné dans nos analyses précédentes, la valeur est un sujet couramment évoqué dans la pratique sportive et d'autant plus dans le milieu fédéral, qui se doit d'idéaliser une certaine éthique pour légitimer son existence sociale. Par leur socialisation, les sportifs sont ainsi accoutumés à éprouver les valeurs sportives et c'est presque une injonction sociale qui leur est faite de faire vivre celles-ci au sein de leur pratique. Nous l'avons repéré, nous notons tout de même un amalgame flagrant entre les valeurs idéalisées par le système sportif et la perception des sportifs qui confondent par moment ces présupposés axiologiques et les ressentis personnels qui ressortent de leur socialisation sportive – notamment avec l'esprit collectif et l'« être ensemble ». G. Simmel (1991) définit justement la sociabilité comme « *la forme ludique de la socialisation* »<sup>659</sup>. Nous le savons, la socialisation est particulièrement vectrice des normes et des valeurs d'une culture donnée, en l'occurrence ici, la culture sportive. Et nous pouvons encore une fois nous référer à G. Simmel (1991) pour discerner en quoi cette intronisation dans quelque culture que ce soit amènera progressivement un comportement conforme aux attentes sociales de celle-ci. G. Simmel identifie ainsi « *une impulsion par conséquent qui pousse à adopter cette forme d'existence et qui parfois suscite pour sa part les contenus réels qui sont à la base des socialisations particulières* »<sup>660</sup>. Par conséquent, la conceptualisation des valeurs est plus facilement identifiable par les sportifs car la socialisation sportive les enjoint à participer à cette idéalisation du fait sportif.

Ensuite, la variable « règlement » est clairement conceptualisée par les sportifs. En effet, le règlement, les règles ou le code du jeu sont des *formes* dont on apprend le *contenu* dès son plus jeune âge – pour reprendre les concepts simmeliens – et qui sont constitutifs de la socialisation sportive des individus. Nous avons souligné lors de l'analyse des entretiens que certaines personnes opéraient un distinguo entre le règlement et les règles. Dans leur conceptualisation, le règlement conserve tout de même une forme contraignante conséquente alors que les règles

---

<sup>659</sup> Simmel G. (1991) *Opus cité*, p. 125.

<sup>660</sup> Simmel G. (1991) *Ibid.*, p. 124.

apparaissent comme le contenu abordable et facilement accessible à chacun. Ainsi, se représenter le critère « règlement » n'apparaît pas laborieux aux yeux des sportifs.

Le phénomène est distinct pour les critères « institution » et « arbitrage ». Ces deux items représentent la dyade posant le plus de problème dans les classements établis par les sportifs comme si ils n'arrivaient pas à distinguer les deux et qu'ils les assimilaient à la même entité, une forme coercitive qui prend le pouvoir sur leur subjectivité en imposant des façons de faire. Ce qui est étonnant repose sur le fait qu'ils perçoivent bien le phénomène de l'arbitrage comme tributaire d'une personne qui symbolise le code du jeu, alors que l'institution est davantage appréhendée comme une entité impersonnelle et linéaire dont nous ne saurions identifier de caractère humain. La confusion se crée alors entre les deux stimuli car étant appréhendés conjointement, les individus peinent à différencier ce qui relève de l'un ou de l'autre facteur alors qu'ils bénéficient d'une existence sociale bien séparée. Tout se passe comme si l'institution n'était généralement pas bien perçue par les sportifs et que ce trouble ressenti entravait l'appréhension de l'arbitrage qui est alors assimilé à l'institution. Ainsi les deux critères sont perçus comme des formes coercitives dont le contenu contraint directement l'action des pratiquants. Comme si, pour garder son intégrité et sa subjectivité intacte dans l'accomplissement pratique, il convenait de rejeter massivement ces deux critères que les sportifs ne jugent pas constitutifs de leurs activités sportives. Les deux critères sont donc identifiés en bloc comme s'ils étaient identiques et présentaient un caractère similaire.

#### e) Exemple d'analyse d'une CPP individuelle intransitive

Pour illustrer nos propos concernant les triplets intransitifs, prenons l'exemple d'une CPP d'un paintballeur Hugues, âgé entre 18 et 35 ans, arbitre au paintball. Son vecteur score est  $S = 1, 1, 2, 3, 3$ , il s'agit donc d'un EC de type II qui ne positionne aucun facteur en critère préféré à la majorité avec sportif = arbitrage > règlement > valeurs = institution. Ses préférences individuelles font réellement preuve d'illogismes et il s'agit de savoir sur quels triplets portes l'incohérence.

Voici la matrice individuelle de cet individu.

	Règlement	Arbitrage	Institution	Sportif	Valeur	TOTAL
Règlement		0	1	1	0	<b>2</b>
Arbitrage	1		1	0	1	<b>3</b>
Institution	0	0		0	1	<b>1</b>
Sportif	0	1	1		1	<b>3</b>



Valeur	1	0	0	0		1
--------	---	---	---	---	--	---

**Tableau 37 Exemple d'analyse d'une matrice individuelle pour comprendre les triplets intransitifs.**

L'intransitivité et l'incohérence reposent principalement sur le triplet arbitrage-règlement-sportif avec  $A > R$ ,  $R > S$  et  $S > A$ , ce qui donne comme triplet intransitif : ARSA. En fait, Hugues préfère l'arbitrage au règlement, le règlement au sportif et le sportif à l'arbitrage, ce qui amène obligatoirement de l'illogisme dans le classement final. Cela ne signifie pas pour autant qu'Hugues soit lui-même incohérent, c'est l'ordre final qu'il propose qui est illogique, mais le paintballeur répond simplement en fonction de la signification subjective qu'il accorde à chaque item.

Voici une manière de modéliser le triplet :

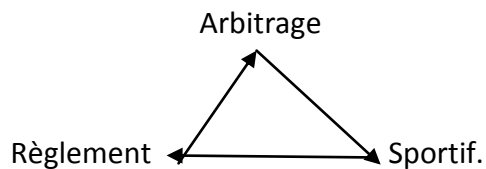


Figure 21 Triplet intransitif principal d'un tournoi individuel d'un paintballeur.

Quelles explications pouvons-nous tirer de ces constatations ? Si nous reprenons les facteurs mis au jour par C. Flament (1958) l'inintérêt, la fatigue, la difficulté de différenciation, dans ce cas présent, nous pouvons déjà éliminer le premier. En effet, Hugues ayant été à la commission arbitrage de la ligue IDF de la FPS, il est très impliqué dans l'arbitrage et son uniformisation. Le paintballeur interrogé a répondu à la CPP après un entretien semi-directif donc la fatigue pourrait être un facteur explicatif. Mais, nous l'éliminons tout de même, parce qu'Hugues a réellement montré son envie de répondre à ce questionnaire en soulignant lui-même son souhait d'être cohérent.

La seule explication plausible réside donc dans la conceptualisation qu'il effectue de chacun des critères. En fait, Hugues change d'échelle à chaque choix de critères et son tournoi est donc finalement porteur d'incohérence alors que lui-même souhaitait tenir un discours cohérent à travers cette CPP. Il nous dira au moment de remplir la CPP :

*« C'est difficile, parce que quand on met les éléments ensemble sans le sportif, y'a pas de paintball mais sans institution non plus... (...) C'est pour ça que je choisis l'arbitre, parce qu'il peut passer outre le règlement (...) C'est un truc à la con, je supporte pas, tu peux pas prendre de décisions qui soient cohérentes ! ».*

En fait dans son raisonnement, l'arbitrage est prédominant sur le règlement, mais le règlement est tout de même plus important que le sportif. Et comme Hugues est arbitre, il entend aussi donner de l'avantage à l'arbitrage par rapport au sportif et c'est sur cette dyade là précisément, arbitrage-sportif, qu'il fait preuve d'incohérence. S'il avait préféré l'arbitrage au sportif, les choses auraient été plus cohérentes et logiques. Comme le précise L. Collard (1998), « c'est là tout l'intérêt de cette procédure, puisqu'elle permet de dévoiler les représentations profondes des personnes »<sup>661</sup>. Alors, Hugues classe les stimuli avec des critères d'ordination différents car il perçoit tour à tour l'arbitrage, le règlement et le sportif selon des échelles de perception non équivalentes. L'analyse

<sup>661</sup> Collard L. (1998) *Opus cité*, p. 21.

de la CPP montre ainsi qu'Hugues conserve toute sa subjectivité en suivant son inspiration par rapport à la manière dont il conceptualise les critères. Cependant, au niveau de la logique exigée par la méthode, il fait preuve d'une incohérence qui reste pour nous intéressante à analyser.

## 6. Retour sur l'analyse de la CPP

Les résultats de l'analyse des transitivités individuelles apportent ainsi différents éclaircissements à notre problématique. D'une part, les variables que nous avons utilisées ne sont pas toutes significatives selon l'angle d'analyse de la CPP. Concernant la variable sport, elle est significative lorsque nous rendons compte des tournois globaux par pratique, mais peu porteuse de sens quand nous nous intéressons aux triplets sur lesquels porte l'intransitivité. La variable âge est significative, pour les deux angles d'analyse cités au dessus, en faisant preuve des disparités selon l'âge qui peuvent contribuer à nous apporter des pistes de réponses. La variable statut apparaît comme la plus porteuse de signification de toutes. Dans les analyses des tournois collectifs, elle dégage déjà une certaine disparité entre les rôles joués par les individus. Dans l'analyse des triplets intransitifs, elle manifeste également une relative hétérogénéité selon le fait que les personnes soient classées comme pratiquant, arbitre et/ou entraîneur.

## 7. Ouverture qualitative de l'interprétation de la CPP

Nous utilisons le vocable « qualitatif » pour souligner que nous souhaitons poursuivre le travail d'interprétation des résultats. En effet, la méthode de la CPP apporte une modélisation mathématique que le chercheur doit traduire par la suite. Nous avons l'intention de poursuivre cette interprétation pour comprendre comment s'organise la subjectivité des personnes lorsqu'elles se trouvent à remplir un questionnaire de CPP.

Nous avons communément fait passer le questionnaire de la CPP à la fin des entretiens puisque nous avons mis en place les deux méthodes avec le même échantillon. C'est le moment qui nous a paru le plus opportun parce que les individus avaient réfléchi à leur parcours et leur positionnement face à certains thèmes précis et étaient donc plutôt disposés à poursuivre leur réflexion sur ces sujets. L'appréhension des individus a été différente et variée. Certains n'ont émis aucune objection et ont rempli le papier sans poser de problème. D'autres étaient parfois interloqués et surpris de cette demande. Probablement que les personnes qui acceptent de réaliser un entretien ne se doutent pas qu'ils rempliront un questionnaire à la fin de celui-<sup>662</sup>. Nous

---

<sup>662</sup> Sans doute parce que nous sommes novices, mais nous avons parfois l'impression, notamment avec la méthodologie de l'entretien que les personnes qui acceptent de nous répondre nous font une faveur ou alors sont

n'avons malheureusement pas noté toutes les interactions qui se sont jouées à ces moments de présentation de l'outil de la CPP. Seulement, comme nous avons enregistré les entretiens, nous avons pris l'habitude d'éteindre l'enregistreur après que le sportif ait fini de remplir le questionnaire ; comme ceci, nous avons parfois les paroles des individus en processus de réflexion. Une chose est sûre, les personnes interrogées tentent à tout prix de rester cohérentes dans leur classement. Comme le souligne L. Collard (1998), « *la mémoire du questionné ne peut avoir la totale maîtrise d'une telle liste de choix binaires [...] l'étendue et l'agencement des réponses à donner frappent également le répondeur au second degré, sur un plan inconscient* »<sup>663</sup>. Parfois, les personnes interrogées se sentaient légèrement mal à l'aise de ne pouvoir faire preuve de cohérence, comme s'ils voulaient « sauver la face » aux yeux de l'enquêtrice en témoignant d'une logique sans faille. Seulement, l'outil de la CPP est intéressant justement pour le dévoilement des failles de la réflexion des individus qu'elle met au jour et pour l'interprétation de la signification que nous élucidons.

Les répondants se retrouvaient à comprendre exactement nos attentes lorsqu'ils se mettaient à remplir la feuille. Ils émettaient ainsi des remarques à voix haute pour se persuader de leur propre choix ou pour justifier leur choix devant nous. Comme à titre d'illustration Carlos, un grimpeur qui nous dit, « *Quand tu vois le règlement, on parle pas vraiment de règles, c'est plus intuitif, le basket, par exemple, t'as besoin d'un arbitre sinon, y'aurait de la triche* ». Ils cherchent donc bien à remplir la CPP en fonction de leur pratique de prédilection, mais encore une fois c'est en la comparant à d'autres, qu'ils parviennent à identifier son positionnement.

De la même manière, Maxime, un basketteur explicite ses choix en précisant que : « *je pense que l'arbitrage c'est plus important que le règlement, c'est une question de personne* ». Les formulations orales émises par les individus répondant au questionnaire, servent en quelque sorte à légitimer leur choix face au chercheur, qui les expose à opérer une classification et à opter pour un stimulus plutôt qu'un autre. Comme l'explique E. Goffman (1974), « *l'individu tend à extérioriser ce qu'on nomme parfois une ligne de conduite, c'est-à-dire un canevas d'actes verbaux et non verbaux qui lui sert à exprimer son point de vue sur la situation et par là l'appréciation qu'il porte sur les participants et en particulier sur lui-même* »<sup>664</sup>. Bien entendu l'analyse d'E. Goffman porte davantage sur les interactions sociales, mais l'analogie est possible en entendant que

---

curieux de « voir comment cela se passe » ou bien éprouvent de l'empathie pour nous, parce qu'eux-mêmes font des études par exemple.

<sup>663</sup> Collard L. (1998) *Opus cité*, p. 21.

<sup>664</sup> Goffman E. (1974) *Opus cité*, p. 9.

l'appréciation est portée non sur autrui, mais sur les critères proposés par la CPP. Concernant l'interaction qui nous intéresse ici entre le chercheur et le répondant, E. Goffman ajoute « *qu'il ait ou non l'intention d'adopter une telle ligne, l'individu finit toujours par s'apercevoir qu'il en a effectivement suivi une. Et comme les autres participants supposent toujours chez lui une position plus ou moins intentionnelle, il s'ensuit que, s'il veut s'adapter à leurs réactions, il lui faut prendre en considération l'impression qu'ils ont pu se former à son égard* »<sup>665</sup>. Ainsi les individus explicitent leurs choix comme pour les légitimer face à nous.

D'autres personnes nous demanderont davantage de précisions, à l'instar de Gaël, également grimpeur, qui se pose la question : « *ben j'ai du mal à répondre, parce que pour moi, la question est à préciser, est-ce que c'est les facteurs qui garantissent la pratique du sport, auquel cas y a pas besoin de règlement et d'arbitrage, ou la pratique de la compétition ?* » En fait, Gaël a déjà élaboré un classement rapide des stimuli, qui selon lui correspondent aux différentes modalités de réalisation de la pratique de l'escalade. Il nous l'explique, « *de l'escalade en compétition, d'accord, parce que c'est vraiment très différent, si jamais, c'était la pratique en elle-même, moi, je te dirais le sportif et les valeurs, mais si jamais c'est la compétition, forcément c'est le règlement et l'arbitrage pour moi... c'est la compétition, les valeurs ont strictement rien à voir quoi, attends en compétition, ce qui compte, c'est le règlement quoi, tu peux respecter le règlement et très bien tirer dans les pattes de ton copain, si tu respectes le règlement, c'est bon, t'es dans le cadre quoi* ». Ainsi, il a bien compris que si la question portait sur l'escalade loisir, il ne mettrait pas en valeur les mêmes items que si la CPP était orientée sur l'escalade de compétition. Comme nous nous intéressons à l'escalade institutionnelle et fédéralisée, la CPP se consacre à la formule compétitive. Mais il est juste que réaliser le même exercice, pour comprendre les classements opérés concernant la modalité loisir, aurait été intéressant dans une perspective comparative.

Il nous précisera même oralement ses choix finaux, « *d'accord, ben pour moi, c'est le règlement et les valeurs, parce que ma réponse est mitigée, il faut aussi bien un cadre et des valeurs pour donner un sens* ». Finalement, l'ordre de préférence qu'il a établi a été cohérent avec la signification qu'il portait aux items car son vecteur score est transitif et présente un ordre total avec  $S = 0, 1, 2, 3, 4$  pour arbitrage > règlement > valeurs > sportif > institution (ARVSI) en accordant toutes les voix à l'arbitrage, mais aucune à l'institution.

Morad, un basketteur sera dans la même posture de légitimation de ses choix : « *enfin, pour moi,*

---

<sup>665</sup> Goffman E. (1974) *Ibid.*, p. 9.

*ça change selon les niveaux, ben, plus on avance entre le règlement et le sportif, pour le moment c'est le sportif parce que les institutions on les sent pas beaucoup et plus tard quand y a des intérêts financiers, etc. Les institutions type fédérations, etc. tout ce qui est organisé autour prennent le dessus sur le sportif, je pense* ». Légitimer ses choix, c'est se rendre compte de sa propre position dans le système sportif et c'est déterminer subjectivement – c'est-à-dire en fonction de son intuition personnelle – la place de son activité sportive au sein du mouvement sportif. C'est également prendre position envers la normativité sportive. Comme quand Morad nous précise :

M : *« J'aime pas les institutions décidément »*

Nous : *« Pourquoi ? »*

M : *« parce que je les ressens pas, les assoc' et tout, je les ressens pas autour de mon sport »*

Nous : *« mais pourtant elle est là quand tu pratiques la compète rien qu'à travers l'arbitrage... »*

M : *« ouais, mais l'arbitrage il est là qu'une fois sur deux ou toujours en retard, donc, c'est pas carré pour moi, donc, je préfère le sportif ou la valeur à l'institution »<sup>666</sup>.*

D'autres basketteurs préciseront leurs pensées lors du remplissage de la CPP comme pour expliquer qu'ils répondent conjointement à un contexte particulier et personnel.

Antoine explicite : *« comme je t'ai dit, moi, je pense que ça change selon les niveaux... nous c'est notre niveau »*. Ainsi, il opère une distinction entre le niveau de son équipe dans le système sportif du basket-ball – ils sont en départemental – et indiquera qu'il répond à la CPP en fonction de ce niveau, mais qu'il aurait produit un classement différent s'il s'était agi du basket professionnel par exemple.

Finalement nous nous rendu compte que si nous portons une analyse sur les préférences individuelles, la procédure de la CPP est un outil intéressant pour identifier les subjectivités individuelles.

---

<sup>666</sup> Extrait d'entretien réalisé avec Morad, joueur de basket-ball.

# Conclusion

Pour conclure cette partie sur l'utilisation de la CPP et le thème de la réalisation du « soi », nous allons nous attarder sur plusieurs aspects. En premier lieu, nous opérerons un retour sur la méthode et les principaux résultats qu'elle nous a permis d'obtenir. Nous nous arrêterons ainsi sur le classement de la matrice collective et sur les variables des sous-groupes les plus significatives. Puis nous appréhenderons la perception des items en fonction de la subjectivité des individus ayant répondu à la CPP.

## 1. Retour sur la méthode et sur le classement opéré globalement et par variables

De prime abord, la CPP nous apparaît comme une méthode riche et intéressante pour atteindre la logique des personnes concernant leur pratique sociale. L'outil, à travers les comparaisons mathématiques que nous pouvons effectuer, permet de mettre au jour le sens attribué par les individus à leur pratique sportive – et dans une plus grande dimension – au système sportif et à leurs positionnements en son sein. Ce, à travers l'identification de variables qui donnent lieu à des significations distinctes selon leur portée.

Ainsi, nous nous sommes rendue compte que collectivement – c'est-à-dire par l'addition globale de tous les tournois individuels des basketteurs, des grimpeurs et des paintballeurs –, l'ensemble du groupe rejette de manière unanime l'item « institution » pour encenser celui de « sportif ». Dans la thématique développée dans cette partie, qui porte sur la réalisation individuelle des personnes, ce résultat est loin d'être insipide. Au contraire, repérer que « l'institution » est délaissée par les sportifs eux-mêmes, nous conforte dans notre problématique de départ. Celle-ci sous-entend que le fait de classer les items déterminants du sport – qui l'inscrivent dans le système sportif comme l'« institution », l'« arbitrage » ou le « règlement », mais aussi dans la sphère individuelle avec le « sportif » et les « valeurs » – permet aux individus de positionner leur pratique et dans un retour réflexif, eux-mêmes. C'est pour cela que le classement global (S-V-R-A-I) assigne la première place des préférences majoritaires à l'item du « sportif ». C'est une manière pour les sportifs interrogés de procéder à une rétribution de leur « soi » en redonnant de l'allant à l'individu qui serait davantage intrinsèque aux pratiques sportives que la formule

organisationnelle de celle-ci. Le fait que l’item suivant soit celui des « valeurs » n’est également pas anodin. Nous l’avons souligné, la socialisation sportive est telle que le recours à un idéal accompagne les sportifs, et ce davantage dans les modalités fédéralisantes. Les entretiens l’ont montré, les valeurs suggérées par les sportifs tiennent davantage du collectif et de l’être-ensemble que de celles couramment promues par les institutions comme le *fair-play* ou le respect. Aussi, l’ensemble du groupe place le critère « valeurs » à une place décisive – le deuxième choix dans l’ordre décroissant –, comme pour attester de leur attachement à ces références axiologiques qui encadrent l’éthique allouée à chacune des pratiques. Ensuite, le choix global porte sur le facteur « règlement », car nous l’avons aperçu à travers les entretiens, les sportifs interrogés s’accordent sur l’importance de la règle pour coordonner leurs activités physiques et surtout leur application compétitive dans un processus social. Comme le souligne G. H. Mead (2006) « *vous pouvez exiger des autres une certaine réponse si vous prenez une certaine attitude* »<sup>667</sup>. Cela signifie que l’accord porté sur les règles du jeu entérine le contrat ludique mis en avant par P. Parlebas (1999). L’« arbitrage » est ainsi le dernier critère sur lequel se concentre le classement car nous l’avons remarqué aussi, l’analyse du discours des entretiens a repéré que l’interaction avec le corps arbitral était parfois sujette à des complications. Nous disons que ce critère est le dernier, mais ce n’est pas exactement vrai. En effet, le fait de n’attribuer aucune voix pour l’item « institution » ne repose pas sur une intention de ne pas faire de choix en sa faveur, mais véritablement de faire preuve d’une initiative de ne pas le distinguer parmi les autres critères. C’est donc quasiment une intention consciente de ne pas le considérer comme déterminant dans la pratique d’un sport. L’analyse qualitative de la CPP l’a relaté, l’institution est rejetée parce que la représentation que les individus s’en font ne répond pas à leurs attentes envers elle. Elle n’est pas suffisamment configurée à leurs yeux pour lui assigner une image déterminante.

Concernant des classements plus réduits, le jeu des variables nous a apporté des résultats intéressants également. Les variables portant sur le sport et sur le statut du sportif nous apparaissent les plus significatives. Celle traitant du sport, parce que les vecteurs-scores des groupes de pratiquants sont distincts (basket-ball : S-V-A-R-I ; escalade : S-V-R-I-A et paintball : S = V-R-A = I). De manière quasiment unanime, les tournois par pratique élisent le facteur « sport » comme le plus déterminant – les paintballeurs n’opérant pas de choix clair entre le « sportif » et les « valeurs ». Ils rejettent, également, et ce presque à l’unanimité, le critère « institution » – les paintballeurs ne prenant pas parti entre « institution » et « arbitrage ». À l’exception du tournoi

---

<sup>667</sup> Mead G. H. (2006) *Opus cité*, p. 220.



relatif au paintball qui présente un EC et donc une incohérence, ceux du basket-ball et de l'escalade font état d'un choix clair et d'un ordre total. Nous l'avons déjà relaté, mais l'ordre de préférence distinct entre le basket-ball et l'escalade nous apparaît véritablement significatif des analyses que nous avons portées sur les pratiques [Cf. Partie Deux]. En effet, le fait que les grimpeurs choisissent de mettre en avant l'« institution » au détriment de l'« arbitrage » est réellement constitutif de l'accomplissement pratique des modalités compétitives de l'escalade. De la même manière, le choix des basketteurs d'identifier l'« arbitrage » comme davantage déterminant que le « règlement » atteste de l'importance créditée au corps arbitral dans la réalisation du basket-ball. Nous l'avons mis en avant, les règles ne semblent pas déterminantes selon l'analyse des entretiens des basketteurs. Elles ne sont qu'un « support » à la régulation mise en place par les arbitres mais ne contraignent pas tant leurs actions motrices tant elles semblent incorporées et assimilées par les individus.

À propos de la variable des statuts, nous nous rendons compte que la méthode de la CPP nous apporte des réponses intéressantes. En effet, les vecteurs-scores, tout autant que le taux de Kendall nous renseignent sur la conceptualisation que les individus opèrent des différentes caractéristiques du système sportif symbolisée par les items. Par exemple, les vecteurs-scores des sous-groupes collectifs des arbitres et des entraîneurs sont identiques, mais le taux de Kendall est différent. Les deux groupes peinent à différencier les critères du « règlement », de l'« arbitrage » et de l'« institution », en établissant le « sportif », puis les « valeurs » comme facteurs les plus déterminants. Leur taux de Kendall est respectivement de  $k = 0,8367$  pour le collectif des arbitres et  $k = 0,2236$  pour le collectif des entraîneurs. Ce qui signifie qu'à vecteurs-scores identiques, les arbitres sont davantage en corrélation avec la matrice collective que les entraîneurs. De plus, le coefficient de Kendall du groupe des pratiquants est lui-même de  $k = 0,6$ , c'est-à-dire moins en correspondance que celui des arbitres alors que le vecteur score collectif de ces derniers présente un effet Condorcet. Le vecteur-score des pratiquants étant, rappelons-le, quasiment identique au vecteur-score global, ils classent l'item « valeurs » avant celui du « sportif ». Ainsi, il est troublant de voir que le statut d'arbitre et d'entraîneur fait preuve de confusion pour déterminer ce qui garantit la pratique sportive alors que ce sont des acteurs importants de ce système. *A contrario*, les pratiquants, par leur socialisation sportive, semblent témoigner de davantage de cohérence dans leurs choix. Comme si la logique du système et de la normativité sportive leur était plus accessible. Quoiqu'il en soit, ces résultats par variables attestent bien de la cohérence d'établir de manière globale le « sportif » comme davantage intrinsèque au fait sportif.

## 2. Un classement qui s'éclaircit à travers la thématique de la subjectivité individuelle

Quand nous déplaçons l'analyse sur une dimension davantage individuelle, nous prenons conscience que l'appréhension des items se forge selon les subjectivités individuelles. C'est en opérant un retour réflexif sur leurs carrières, leurs histoires et le contexte dans lequel ils évoluent, que les sportifs, pris de manière singulière, établissent leurs classements selon le sens et la logique qu'ils souhaitent mettre en avant. Ils se situent à proprement parler dans la réalisation du « soi ». Comme le rappelle D. Céfal et L. Quéré (2006), « *La réflexivité du Self au milieu des autres selves soutient les mécanismes d'apprentissage, d'unification de soi et d'identification des objets, de définition des situations sociales, de maîtrise des dispositifs de catégorisation, des formes cognitives et des règles morales* »<sup>668</sup>. Le classement incité par la méthode de la CPP engage les sportifs à se positionner par rapport à leur pratique sociale qu'est le fait de faire du basket-ball, de l'escalade ou du paintball dans une structure organisée sur le mode de la fédéralisation. Il est aussi une manière de prendre conscience du processus social dans lequel ils se sont personnellement engagés en adhérant à une fédération sportive. À ce sujet, G. H. Mead (2006) précise, « *le fait que les soi se constituent dans le processus social et en soient des réflexions individuelles, ou plutôt qu'ils réfléchissent les modèles de conduites organisées du processus social dans leurs structures respectives, n'est pas incompatible avec le fait que chaque soi a sa propre individualité. En effet, bien qu'il réfléchisse dans sa structure organisée le modèle de conduite de ce processus comme un tout, chaque soi le fait de son point de vue unique et singulier* »<sup>669</sup>. Ainsi, dans la méthode de la CPP, il est possible par l'éventualité de classement qui est offerte aux individus de faire un choix selon ses aspirations propres et surtout selon sa singularité subjective acquise en fonction de sa carrière et du contexte sportif dans lequel l'individu est inséré.

Cela ne remet pas en cause l'adéquation au processus institutionnel des sportifs que d'émettre des choix conscients, personnels qui suivent leur logique propre. Au contraire, comme le souligne G. Simmel (1991), « *les faits sociaux ne sont pas, comme nous l'avons déjà montré, uniquement sociaux, mais ils comportent toujours un contenu d'ordre sensible et spirituel, technique ou physiologique, qui est porté, produit, reproduit socialement et qui fournit ainsi l'image d'ensemble de la vie sociale* »<sup>670</sup>.

---

<sup>668</sup> Céfal D., Quéré L. (2006) *Opus cité*, p. 26.

<sup>669</sup> Mead G. H. (2006) *Ibid.*, p. 261.

<sup>670</sup> Simmel G. (1991) *Opus cité*, p. 101.

Ainsi, au sein de la normativité sportive, les individus entendent conserver leur subjectivité et se référer au sens qu'ils accordent au système sportif et dans une visée plus large, son institutionnalisation.



## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

*Les individus impliqués dans le processus général de la vie sociale dont les institutions sociales sont les manifestations organisées n'ont une personnalité achevée que dans la mesure où chacun d'eux saisit et reprend dans son expérience individuelle ces attitudes ou ces activités organisées qu'incarnent et représentent les institutions sociales. Ces institutions sociales, comme les soi individuels, se développent à l'intérieur du processus de vie sociale à son niveau d'évolution humaine, dont elles ne sont que des manifestations particulières et formalisées. Comme telles, elles ne sont pas forcément contraires à l'individualité des membres de la communauté : elles n'imposent pas nécessairement des définitions étroites de certains modèles fixes et spécifiques d'action qui caractériseraient en toute circonstance, le comportement d'individus intelligents et socialement responsables – à l'opposé des faibles d'esprits. Au contraire, elles ne doivent définir les modèles sociaux et socialement responsables de la conduite individuelle que dans un sens très vague et général, en laissant du champ à l'originalité, à la plasticité et à la variété des conduites. En tant que dimensions fonctionnellement formalisées de la structure organisée de vie sociale, elles participent du caractère dynamique et progressif de ce processus.*

G. H. Mead (2006) *L'esprit, le soi et la société* (p. 312)

## Une distinction flagrante entre les pratiques

L'approche comparative privilégiée au cours de notre étude souligne des distinctions patentes entre le basket-ball, l'escalade et le paintball. L'analyse opérée au préalable, portant sur la genèse, l'institutionnalisation, le rapport à la compétition, les traits statistiques ainsi que la considération praxéologique de chacune, fait état de divergences, mais aussi de similitudes singularisant les pratiques. Ainsi, nous avons choisi chacune de ces activités en fonction de leur degré d'institutionnalisation. Finalement, il apparaît que le rapport à l'institution du basket-ball, de l'escalade et du paintball n'est jamais réellement achevé, notamment parce que la régulation – à travers le code du jeu – est toujours soumise à de probables variations. L'institutionnalisation de tous les sports ne peut donc pas être effective, ils seront toujours amenés à se modifier pour des

prétextes divers. Bien entendu, notre recherche s'est essentiellement consacrée aux trois pratiques citées, mais nous pensons que le fait est identique pour tout le répertoire ludomoteur. En effet, souvent en raison de phénomènes liés à la médiatisation, à l'évolution du jeu pour lequel il s'agit de réguler de nouvelles interactions<sup>671</sup>, ou à des modifications techniques, la réglementation des activités est constamment amenée à se moduler. Même une pratique comme le football – souvent considéré comme l'archétype des sports, comme nous l'avons souligné – se modifie en permanence<sup>672</sup>.

Le basket-ball, l'escalade et le paintball sont de parfaits exemples pour illustrer la variété du paysage sportif et même si nous pouvons percevoir un semblant de linéarité, chacun se singularise également. L'aspect linéaire se donne à voir, par exemple, entre le basket-ball et le paintball, tous deux organisés et considérés comme des loisirs pour ensuite atteindre un stade sportifié. Le constat pourrait être identique pour l'escalade, en tenant compte de la filiation avec l'alpinisme qui représentait les loisirs oisifs de riches bourgeois ou aristocrates, à ses débuts.

En fait, chacune des pratiques reste singulière, parce qu'elles sont contingentes à une ontogenèse et un développement qui leur sont propres en fonction du contexte et de la culture particulière<sup>673</sup> dans lesquels elles s'insèrent – en lien avec leur logique interne. L'analyse de cette dernière fait état des propriétés formelles des trois pratiques étudiées et souligne leurs particularités – qui sont autant de cadres régulant l'action des individus. Ainsi, le pratiquant doit s'ajuster aux aspects réglementaires en fonction des logiques caractéristiques des pratiques.

## Vérification des hypothèses

Afin de répondre à notre problématique de départ, à savoir, quelles relations le sportif entretient-il avec la normativité sportive, nous nous sommes concentrée sur les hypothèses incluant chacune une ligne de force conceptuelle ainsi qu'une méthodologie précise pour identifier les issues de ces analyses.

---

<sup>671</sup> Par exemple, à propos des lois du jeu du football et du rapport à la violence. L. Tenèze montre que l'institution a eu moins de tolérance envers les actes violents, en régulant davantage les interactions entre les footballeurs. Il prend l'exemple de la loi XII portant sur les fautes et les incorrections, qui a davantage sanctionné de fautes au cours du temps. Ainsi, depuis 1998, ce sont tous les tacles par derrière qui sont interdits. Tenèze L. (2012) Football et violence. Analyse historique des lois du jeu. *International Review of Sport and Violence* n°5, p. 15-26.

<sup>672</sup> Si nous regardons les lois du jeu établies par la FIFA en 2013-2014, une dizaine de modifications avec la version du règlement de l'année passée sont signalées. Précisons que les modifications réglementaires apparaissent davantage comme des précisions de règles déjà mises en place. Or, ce sont parfois de nouvelles règles qui vont considérablement modifier la pratique, comme nous l'avons signalé dans le cas de l'intronisation du *libero* en volley-ball par exemple.

<sup>673</sup> Chaque pratique se développe dans une culture spécifique, mais cette dernière s'inclut plus largement dans la culture sportive et l'organisation du sport en France.

Notre première hypothèse englobe une perspective plus générale qui porte davantage sur l'ensemble de l'étude elle-même. Nous en soulignerons les conclusions par la suite.

Tout d'abord, pour s'inscrire dans un bilan de cette thèse, nous allons nous intéresser en premier lieu à nos deuxième, troisième et quatrième hypothèses.

## La question de la transmission du code du jeu

Pour notre deuxième hypothèse, nous nous sommes posée la question de savoir si les entraîneurs apprennent les règles du jeu aux néo-apprenants ou s'ils cherchent de préférence à diffuser une culture sportive. Notre constat principal porte sur le fait que ces derniers sont davantage prescripteurs d'autonomie concernant les règles sportives qu'inducteurs d'un apprentissage du règlement. En fait, ils ne vont pas inciter les enfants à apprendre par cœur des règles du jeu, mais à comprendre la logique des normes sportives. La diffusion repose ainsi sur les modalités essentielles pour que les personnes adhèrent au contrat ludique. C'est donc une prescription à l'autonomie pour intérioriser la contrainte liée à la régulation sportive qui se joue dans la transmission du code du jeu.

Cette quête d'autonomie n'est pas éloignée des constats des chercheurs portant sur l'injonction à devenir sujet (A. Ehrenberg, V. Descombes<sup>674</sup>). Ainsi, apprendre les règles du jeu consiste à s'émanciper du cadre normalisateur du système sportif pour « agir de soi-même » en son sein. Selon E. Illouz (2010), l'une des caractéristiques de la modernité repose sur « *l'autonomisation progressive de l'action qui aboutit au devoir d'autonomie* »<sup>675</sup>. Pour apprendre un sport, les individus font preuve d'indépendance, par nécessité morale, tout en suivant les prérogatives règlementaires et axiologiques de la pratique sportive à laquelle ils s'inscrivent. Règlementaires parce qu'ils doivent comprendre qu'il est nécessaire de se conformer à la règle et axiologiques parce que leurs actions doivent continuellement s'inscrire dans un rapport aux valeurs qui apparaît parfois paradoxal avec la recherche de performance.

Le résultat principal de nos observations porte sur le fait que la transmission du code du jeu repose sur une injonction à adopter un esprit compétitif en conformité au règlement. Cette passation des règles du jeu s'affiche dans la recherche de performance et l'adéquation à l'idéal

---

<sup>674</sup> Ehrenberg A. (1995) *L'individu incertain*. Paris : Calmann Lévy ou Ehrenberg A. (1998) *La fatigue d'être soi – dépression et société*. Paris : Odile Jacob ou Ehrenberg A. (2010) *La société du malaise*. Paris : Odile Jacob. Descombes V. (2004) *Le complément du sujet. Enquête sur le fait d'agir de soi-même*. Paris : Gallimard, ou Descombes V. (2013) *Les embarras de l'identité*. Paris : Gallimard.

<sup>675</sup> Illouz E. (2010) Raison et émotion dans la formation de l'individu moderne. In Corcuff P., Le Bart C., De Singly F., (2010) *L'individu aujourd'hui. Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*. Rennes : PUR, p. 109.

méritocratique couramment promu par le système sportif. Ainsi, les entraîneurs utilisent les règles du jeu en modifiant leur usage pour arriver à des applications « pédagogiques », entraînant l'adhésion du sportif au contrat ludique. C'est par le biais d'ajustements permanents avec l'application de ces règles que les entraîneurs dotent les enfants des capacités d'appréhension essentielles à la participation à tout jeu sportif. La conscience du règlement se joue ainsi davantage sur l'autorisation des possibilités d'action qu'elle permet que sur l'intériorisation d'une contrainte contrôlée.

Une différence se donne à voir dans les observations effectuées en basket-ball et en escalade. Les entraîneurs se divisent en deux figures. L'une incite à la recherche de la performance, tandis que l'autre s'attache à développer une compréhension de la culture normative de chaque pratique. Toutefois, tous les entraîneurs observés font preuve d'une recherche de l'entendement du code du jeu en favorisant l'appréhension autonome de ce dernier.

En paintball, les observations différaient des autres pratiques. Nous pouvons néanmoins noter que l'inclination vers les performances est bien présente comme dans les deux autres pratiques. La transmission d'une culture paintballistique est moins prégnante, tant celle-ci est difficilement uniformisable pour le moment, en raison d'une absence d'institutionnalisation internationale de la pratique.

## **La question des représentations sociales de la norme**

Notre troisième hypothèse suppose que malgré la socialisation primaire acquise pendant l'enfance, à l'âge adulte, les représentations sociales de la normativité sportive sont divergentes en fonction du sport pratiqué. Cette distinction n'est pas étonnante en soi. En effet, l'analyse comparative des pratiques atteste d'une institutionnalisation et d'une étude praxéologique relatives au contexte spécifique à chaque activité. Ainsi, le basket-ball est un sport institutionnel reconnu, après être passé par les différentes étapes du processus de sportification. Le paintball poursuit son développement sportif, après avoir mis en place les premières standardisations rationnelles de la pratique concernant l'arbitrage, l'espace ou encore l'organisation de la FPS. L'escalade se situe toujours dans un entre-deux et les grimpeurs semblent hésiter entre une pratique sportive où la compétition est favorisée par l'institution et une activité ludique plus



propice à la réalisation de soi dans un cadre naturel. Dans ce travail de recherche, nous nous sommes davantage intéressée au premier aspect de ces deux modalités<sup>676</sup>.

Les basketteurs restent relativement conformes à l'institutionnalisation de leur pratique même s'ils se permettent un jeu avec la règle en naviguant sur la marge de l'acceptation et de la transgression de cette dernière. Les grimpeurs sont davantage enclins à se représenter la pratique selon les définitions communément acceptées par la communauté de la grimpe que d'opérer un jugement sur l'institution de celle-ci. Les critiques sont rares et peu flagrantes. Celles-ci sont prises dans un intermédiaire où les pratiquants rejettent la formule compétitive et la recherche de performance de la pratique alors qu'ils la cautionnent tout de même en y participant. Nous l'avons souligné, pour le basket-ball et le paintball, la recherche d'émulation compétitive est déterminante. Ce n'est pas qu'elle n'existe pas en escalade. Au contraire, les grimpeurs souhaitent progresser et améliorer leur performance, mais il s'agit parfois davantage d'une compétition face à eux-mêmes, dans une quête de progrès, que dans une recherche d'être le meilleur. Bien sûr, l'affrontement contre les pairs leur semble confortable mais tant que cela reste dans l'entre soi. Les grimpeurs manifestent des craintes envers la massification et la popularisation de la pratique, notamment dans les compétitions. Ils font part de leur réserve par rapport à une trop grande différenciation sociale des grimpeurs, notamment, parce que cela mettrait à mal leur subjectivité. S'inspirant des thèses suggérées par D. Riesman (1964), F. Flahaut (2010) explique que « *le conformisme [est] engendré par la pression des pairs et par les formes de communication de masse* »<sup>677</sup>. Seulement, les grimpeurs aiment particulièrement souligner leur attrait pour un certain esprit anticonformiste. Ainsi, ils ont bien conscience que, si la compétition continue à se populariser, il leur est nécessaire d'agir en conformité avec les attendus règlementaires – ce qu'ils font déjà par ailleurs. Les grimpeurs agissent totalement dans l'autonomie identifiée au préalable. Et comme l'affirme D. Riesman (1964) « *quant à l'"autonome", c'est un homme qui dans l'ensemble parvient fort bien à se conformer aux normes de la société dont il fait partie – faculté dont l'anomie est le plus souvent dépourvu – mais qui conserve son libre-arbitre pour choisir*

---

<sup>676</sup> Il s'agirait d'utiliser les mêmes méthodes que dans ce travail de recherche, observation, entretiens et CPP pour montrer les différences entre l'escalade institutionnelle de compétition et l'escalade « libre », en se rendant sur les lieux où il est possible de rencontrer des grimpeurs s'adonnant à cette modalité : blocs, falaises naturelles, ou même SAE privées.

<sup>677</sup> Flahaut F. (2010) Interrogations sur la conception occidentale de l'individu. In Corcuff P., Le Bart C., De Singly F., (2010) *Opus cité*, p. 193. L'auteur évoque les thèses avancées par D. Riesman (1964) dans *La foule solitaire*.

*entre la conformité et la non-conformité de son comportement* »<sup>678</sup>. Les grimpeurs font donc état de leur autonomie responsabilisée face à la normativité de l'escalade.

Pour le paintball, les choses diffèrent. En raison de l'absence d'organisation institutionnelle en provenance du mouvement sportif, la volonté est venue des joueurs eux-mêmes d'instituer le paintball et par dessus tout de le sportifier. Dans un premier temps, cela a été possible car les équipementiers ont joué un rôle important dans la transformation sportive de l'activité, notamment en ce qui concerne sa rationalisation spatiale. Toutefois, dans un deuxième temps, cette sportification se complique par la mainmise des équipementiers eux-mêmes sur l'organisation de la pratique, ce au détriment de la volonté de la FPS et des joueurs « fluo » de faire évoluer les dossiers sur le paintball en collaboration avec le mouvement sportif français. Le rapport à la norme sportive est déterminant au paintball. Les paintballeurs ont conscience que l'institutionnalisation de la pratique ne se fera pas sans eux, mais ils oublient par moment la contrainte que cela génère, notamment en matière de rapport à l'arbitrage et au règlement. Dans les discours, cela génère donc parfois une impression de fustigation du corps arbitral même s'ils ont conscience de la nécessaire responsabilisation vers laquelle ils doivent tendre pour une réalisation effective de la pratique.

Ainsi, les représentations sociales n'apparaissent pas figées. Au contraire, elles sont mobiles, changeantes et fluctuantes selon les individus et suivant le contexte des pratiques. Elles leur permettent de faire preuve d'autonomie et de responsabilité ou de gouvernement de soi (M. Foucault 1981). Les représentations sont davantage corrélées à la subjectivité individuelle qui, – tout en se soumettant aux injonctions institutionnelles – garde une part de libre arbitre pour se représenter les faits. Cela se donne à voir dans l'appréhension des valeurs, comme représentation personnelle et subjective, en fonction du contexte dans lequel chaque pratique s'insère. Dans le discours des sportifs interrogés, il s'agit de faire preuve de responsabilisation en garantissant qu'ils connaissent le système sportif et ont la capacité d'agir à travers lui. De ce fait, outre le concept de devoir identifier dans l'analyse portant sur l'observation la transmission du code du jeu et l'autonomie, nous identifions celle de pouvoir. Selon les travaux de J.-L. Genard (1999), nous pouvons établir que le contrat ludique – l'adhésion à une pratique sportive – implique une responsabilisation à la fois morale et pragmatique, en plus de rendre les sportifs autonomes et capables d'agir d'eux-mêmes au sein de leur pratique. Cela se concrétise dans l'implication prise par chacun dans l'institutionnalisation de leur pratique. Nous avons remarqué que celle-ci est

---

<sup>678</sup> Riesman D. (1964) *La foule solitaire*. Paris : Arthaud, p. 316.

davantage présente chez les grimpeurs et les paintballeurs que chez les basketteurs, ces derniers appartenant à une fédération uni-sport institutionnalisée qui n'envisage vraisemblablement pas à se servir des modalités « capacitantes » des basketteurs<sup>679</sup>. C'est donc bien la carrière sportive qui se joue là pour les sportifs qui évoluent au sein de l'organisation sportive. Cela leur permet en quelque sorte de se constituer en tant que sujets.

### **La question de la réalisation du « soi »**

Précisément, notre quatrième hypothèse sous-tend qu'à travers la socialisation sportive, la réalisation subjective des individus devient possible. C'est par le recours à la méthode de la comparaison par paires que nous avons voulu le vérifier. Autant la méthode consacrée aux entretiens concerne la représentation sociale des pratiquants, autant celle de la CPP entend mettre au jour les logiques propres aux choix des sportifs. Ces choix opérés par chacun d'eux permettent de rendre compte de leurs positionnements respectifs, et de celui de leur pratique au sein du système sportif. Le classement des facteurs proposés par la CPP selon différentes variables – sport, statut, âge – n'est pas anodin et fait ressortir les représentations effectives des individus. Ces dernières sont induites par la perception que les individus se font des critères proposés et par la logique accordée à chacun d'eux. Ainsi, ils rejettent de manière globale l'institution et l'arbitrage pour favoriser le sportif et les valeurs. Il n'est donc pas insignifiant que dans le classement des critères de la CPP, l'ensemble du groupe interrogé réproouve unanimement l'item « institution ». C'est une manière pour eux de se dire que la pratique peut très bien se faire sans, étant donné que la majorité choisit le critère « sportif ». C'est donc en quelque sorte redonner de l'allant au sportif comme « sujet », une occasion de le singulariser pour en souligner son irréductibilité. La représentation portée sur les facteurs proposés dans la CPP atteste que les sportifs répondent de manière autonome et responsable en fonction de leur logique subjective. Celle-ci est toujours contingente aux circonstances dans lesquelles s'inclut leur carrière sportive. Les individus semblent percevoir davantage le sport qu'ils pratiquent comme un processus social mouvant auquel ils doivent continuellement s'adapter en actualisant leur représentation. C'est de cette manière qu'ils réalisent leur « soi ».

---

<sup>679</sup> Plus particulièrement pour rappeler les principes de l'associationnisme. Ainsi, les basketteurs interrogés ont souvent fait état d'une prescription à participer à la vie du club en tenant une table de marque par exemple, les jours où le club organise des matchs à domicile. Ces principes sont de connivence avec les valeurs favorisées par le système sportif fédéral comme le collectif, l'être-ensemble ou le respect.

## L'hypothèse générale de la thèse : l'action des sportifs s'effectue en réflexion avec l'environnement

Enfin notre hypothèse principale suppose que l'accomplissement pratique des sportifs s'opère à travers une pragmatique réflexive pour agir au sein de l'appareil sportif en fonction des prérogatives du milieu. L'hypothèse se vérifie à travers les résultats apportés pour nos hypothèses successives. Les différentes analyses de notre thèse, relatives à la connexion d'une méthodologie, d'un thème et d'une ligne de force font état d'une correspondance entre quatre notions qui sont la pratique, l'autonomie, la responsabilité et la subjectivité.

### Subjectivité, rationalité et émotion

Si, en suivant F. Cantelli et J.-L. Genard (2007), nous posons les « jalons pour une sociologie politique de la subjectivité »<sup>680</sup>, nous pouvons dire que l'étude des représentations de la normativité sportive n'est pas si dissociée que nous le pensions. Ainsi, il n'y a pas d'un côté la normativité institutionnelle du sport et de l'autre les sportifs. L'affiliation à une organisation sportive – par le biais du contrat ludique – est déjà une des premières transformations qui mêle action publique et subjectivité pour reprendre les concepts développés par les deux auteurs. La normativité sportive se co-construit ainsi avec les politiques publiques et les lois qui la légifèrent mais également avec les actions individuelles qui y ont cours<sup>681</sup>. Le sport, en lien avec les injonctions de la société<sup>682</sup>, est en permanence une pratique qui enjoint à la responsabilité, à l'autonomie, au projet, à la motivation. Bien entendu, l'implication demandée aux individus n'est pas du même ressort que les dispositifs qui peuvent être identifiés dans le travail social, l'institution scolaire ou les politiques préventives liées à la santé par exemple. Néanmoins, la socialisation sportive met en place des dispositifs tacites et informels qui incitent les sportifs à entrer dans un cadre prédéfini et identifié. Ce dernier est relatif à une certaine conformité sociale et sportive. L'exigence n'est pas identique dans le domaine sportif, à la fois parce que la socialisation sportive suppose l'acculturation des individus au contrat ludique, mais aussi parce

<sup>680</sup> Cantelli F. Genard J.-L. (coor) (2007) *Action publique et subjectivité*. Paris : LGDJ, p. 13.

<sup>681</sup> Nous n'avons pas scruté avec insistance le thème de bénévolat qui est pourtant en plein cœur de ce sujet même si nous l'avons partiellement évoqué dans le fonctionnement des clubs de l'escalade, du basket-ball et du paintball. Le fait est que les terrains sur lesquels nous nous sommes appuyés relèvent principalement d'actions volontaires de personnes voulant faire évoluer leur système sportif – surtout dans le paintball.

<sup>682</sup> Nombreux sont les sociologies ou même philosophes, à identifier cette injonction à l'individualité. Cf. G. H. Mead (2006), P. Ricœur (1990), A. Ehrenberg (1995, 2000), M. Gauchet (2003).

que malgré nos constats de participation active des individus au système sportif, le dispositif institutionnel du sport reste puissant et omniprésent, même dans les pensées des individus. L'arrière-plan normatif stabilisé du système sportif s'est renversé en raison du paradoxe qui le guide et dont nous avons fait état à multiples reprises. Comment agir conventionnellement selon le code du jeu que les individus sont expressément incités à suivre si l'injonction méritocratique est de mise ? Nous discernons bien les glissements et dérives de ce système avec les problèmes comme le dopage ou le détournement d'argent. C'est tout le paradoxe des institutions également. L. Boltanski (2010) a montré qu'elles sont « *des instruments susceptibles d'être mis au service d'une domination, et en ce sens elles contraignent l'action et l'enfermement dans des limites plus ou moins étroites. Et pourtant [...] elles sont, sous un autre rapport, nécessaires en tant qu'elles réduisent l'incertitude sur ce qu'il en est de ce qui est, ce qui est une condition des possibilités de l'action* »<sup>683</sup>. Cette réduction progressive de l'incertitude identifiée dans l'analyse praxéologique des logiques internes du basket-ball, de l'escalade et du paintball enjoint notamment les sportifs à agir dans une logique standard, dans et au cours des pratiques. Ainsi, pour se responsabiliser, le sportif doit rationaliser ses émotions, par exemple lors de l'application de décisions arbitrales. A. Damasio (1995) renverse ainsi les préjugés communs sur la trivialité des émotions en soulignant leur caractère rationnel : « *je suggère seulement que, par certains côtés, la capacité d'exprimer et ressentir des émotions est indispensable à la mise en œuvre des comportements rationnels. Et lorsqu'elle intervient, elle a pour rôle de nous indiquer la bonne direction, de nous placer au bon endroit dans l'espace où se joue la prise de décision, en un endroit où nous pouvons mettre en œuvre correctement les principes de la logique* »<sup>684</sup>.

Les émotions rattachées aux contingences de l'action sportive compétitive sont liées aux contraintes de l'autonomie et de la responsabilité identifiées plus haut. Nous sommes dans une époque de néo-paternalisme selon le concept avancé par J.-L. Genard et F. Cantelli (2007) concernant les travaux de R. Castel (1995) qui « *prend appui sur des processus de sur-responsabilisation, sur une sollicitude à se prendre en charge soi-même, à s'assumer* »<sup>685</sup>. Cette responsabilisation est ainsi en lien avec la moralisation identifiée par J.-L. Genard (2007). Pour lui, la moralisation est « *une architecture normative, mouvante et pragmatique, [...] un régime de*

---

<sup>683</sup> Boltanski L. (2010) Un individualisme sans la liberté ? In Corcuff P., Le Barte C., De Singly F. (2010) *L'individu aujourd'hui, débats sociologiques et contrepoints philosophiques*. Rennes : PUR, p. 344 pp. 339-348

<sup>684</sup> Damasio A. (1995) *L'erreur de Descartes : la raison des émotions*. Paris : Odile Jacob, p. 9.

<sup>685</sup> Génard J.-L., Cantelli F. (2007) *Opus cité*, p. 24.

*disponibilité (et d'apprentissage) s'ajustant en fonction des situations et des usagers* »<sup>686</sup>. Cette idée de morale est à rattacher avec les valeurs incluses dans la normativité sportive en matière de conventions sociales. M. Coornaert (1980) précise que « *des valeurs indistinctes à lui-même et à la société globale, l'art du sport sera de proposer les siennes comme dégagées de leur support au point que les rôles seront renversés et que symboles et conduites sportives apparaîtront comme valeurs pures et modèle à imiter (par excellence le fairplay, pourtant né des relations d'affaires)* »<sup>687</sup>. Un des paradoxes de la normativité sportive est d'avoir réussi à extraire ces valeurs d'un ordre plus général pour en faire le modèle absolu du sport. De fait, plus les valeurs sont soulignées et idéalisées, plus la non-conformité à celles-ci, que ce soit dans l'esprit ou dans l'acte – tricher – est stigmatisé en enjoignant les sportifs vers une responsabilisation morale de leurs actes. L'espace où la normativité est présente, ou du moins s'exerce davantage, se révèle dans des interstices où la responsabilisation morale et autonome n'est plus effective. Ce sont ainsi des moments où les sportifs ne peuvent se reposer que sur des normes ou des valeurs<sup>688</sup> pour argumenter leurs actions.

## **Le culte du sujet**

C'est l'exigence d'être sujet (De Gaulejac, 2010<sup>689</sup>), de se réaliser soi-même qui nous intéressait ici. Ces obligations se retrouvent également induites par l'institution que représentent tout autant le mouvement sportif que les fédérations. C'est donc paradoxalement en s'appuyant sur les institutions que l'individu peut atteindre la réalisation de son soi. R. Castel (2010) explique qu'« *il n'y a pas d'individu sans supports [...] il en découle que, pour être positivement un individu, il faut être affilié ou réaffilié, c'est-à-dire que l'individu doit pouvoir disposer de points d'appui sur la base desquels il peut assurer son indépendance sociale* »<sup>690</sup>. Nous sommes proches des théories dukheimiennes qui postulent l'intériorisation de l'ordre social par les individus. Selon M. Douglas

---

<sup>686</sup> Genard J.-L., Cantelli F. (2007) *Opus cité*, p. 25.

<sup>687</sup> Coornaert M. (1980) *Opus cité*, p. 174.

<sup>688</sup> Ferréol G. (dir.) (2011) *Opus cité*, le mot valeur désigne les « *manières d'être ou d'agir qu'une personne ou une collectivité se reconnaissent comme idéale et qui rend désirables ou estimables les individus, les groupes ou les conduites auxquels elle est attribuée* », p. 297.

<sup>689</sup> De Gaulejac V. (2010) L'exigence d'être sujet. In Corcuff P., Le Bart C., De Singly F., (2010) *Opus cité*, p. 263-273. L'auteur identifie un paradoxe à l'exigence d'autonomie : « *dans nos sociétés hypermodernes, l'individu doit se couler dans des moules de socialisation conformes, tout en affirmant une singularité irréductible* » p. 266. Ainsi une véritable injonction à la réalisation se joue : « *la définition de soi et la quête identitaire passent par la nécessité de réaliser « de petits ou de grands exploits personnels », selon l'expression de J.-C. Kaufmann* », p. 266. Nous pouvons noter des analogies flagrantes entre les exploits et la nécessité d'être le meilleur, le vainqueur des compétitions sportives ainsi que dans la carrière des individus qui est prescriptive d'une réalisation de soi dans la sphère sportive.

<sup>690</sup> Castel R. (2010) Individu par excès, individu par défaut. In Corcuff P., Le Bart C., De Singly F. (2010) *Opus cité*, p. 204.

(1989), « pour lui [É. Durkheim], le lien social élémentaire n'est formé que lorsque les individus ont intériorisé mentalement un modèle de l'ordre social »<sup>691</sup>. Cette intériorisation est consubstantielle à la responsabilité identifiée. Et M. Douglas de considérer les institutions comme autorégulatrices car elles sont fondées sur des conventions, « une convention se forme quand toutes les parties ont un intérêt commun à ce qu'il y ait une règle qui maintienne la coordination »<sup>692</sup>. Cependant, il faut noter la fragilité de ces conventions autorégulatrices. À titre d'illustration, les responsables de la maréchaussée dans le trafic automobile parisien ne placent pas un gardien de la paix derrière chaque feu rouge, car conventionnellement les automobilistes respectent le code de la route. Seulement, parfois le trafic se régule avec difficulté et il apparaît nécessaire que des agents de police le contrôlent en permettant la fluidité de la circulation. Le phénomène apparaît similaire dans le domaine sportif. Les garants de la bonne application de l'ordre lors des compétitions, les institutions, doivent absolument garantir l'égalité des chances entre chacun des concurrents. Seulement, elles ne sont pas certaines que tous suivront conformément le code du jeu. Ainsi, la personnification par le corps arbitral, chargé du bon déroulement, apparaît nécessaire. Seulement, nous l'avons souligné, l'émotion liée à l'injonction de la performance brouille parfois les comportements pratiques conventionnellement attendus envers les arbitres. Pour L. Boltanski (2010), « c'est par l'intermédiaire de ces règles que l'activité institutionnelle contribue à performer la réalité. Or, la constitution des sujets dans la perspective du suivi d'une règle (aussi utopique que soit ce projet, puisque personne ne peut vraiment agir en suivant une règle) consiste à envisager chacun en tout ce qu'il peut se conformer à la règle ou la transgresser, obéir ou désobéir, être coordonné avec d'autres ou se soustraire à cette volonté de coordination, c'est-à-dire à envisager chacun séparément, c'est-à-dire précisément en tant qu'individu »<sup>693</sup>. Étrangement, c'est donc par les formes prises par l'institution elle-même, fustigée par les individus, que la pratique sportive est envisageable. Ainsi, nous pouvons affirmer que la pratique sportive devient un support qui guide l'individu sur les injonctions sociales à la conformité normative du sport.

Pour V. Descombes (1996), les institutions ne sont pas tant des organisations qui autorisent ou interdisent, mais qui définissent davantage les faits qu'elles prennent en charge – dans un

---

<sup>691</sup> Douglas M. (1989) *Opus cité*, p. 65.

<sup>692</sup> Douglas M. (1989) *Ibid.*, p. 66.

<sup>693</sup> Boltanski L. (2010) Un individu sans liberté ? In Corcuff P., Le Barte C., De Singly F. (2010) *Opus cité*, p. 343.

conditionnement logique<sup>694</sup>. L'institution sportive, à travers les fédérations et l'appareil réglementaire comprenant le corps arbitral est une « *institution du sens* »<sup>695</sup>.

Ainsi, il s'agit plus encore de considérer l'individu lui-même comme un processus opérant un aller-retour constant entre l'extériorisation et l'intériorisation de sa forme, en contingence avec le contexte pratique dans lequel il agit.

## **Le rapport entre les normes et les règles à travers l'idée du contrat ludique**

Ce travail de thèse est parti d'une volonté de comprendre les correspondances qui connectent les sportifs à l'aspect normatif de leur pratique. Dans notre cadre conceptuel, nous avons précisé que la normativité englobait à la fois la régulation et l'idée de conventions sociales liées à la norme. Celles-ci sont davantage en relation avec les valeurs couramment promues par l'institution comme nous l'avons souligné. Ainsi pour des auteurs comme P. Parlebas (1986) ou M. Coornaert (1980)<sup>696</sup>, la mise en place des règles a entraîné l'institutionnalisation des pratiques. Cette formalisation régulatrice est également à l'origine du nécessaire contrat ludique. Selon M. Coornaert (1980), « *la soumission à la règle est parfois comparée à la discipline monastique : l'aliénation de la volonté qu'elle entraîne est censée [être] libératrice et non annihilatrice du fait qu'elle est volontaire à l'origine ; le choix d'une sport, l'affiliation à un club ne sont-ils pas "libres" ?* »<sup>697</sup>. Le contrat ludique montre comment la dualité de la liberté et de la contrainte se juxtapose au cours de la pratique sportive. Cette perspective s'entend comme l'intériorisation des prérogatives des individus liées à l'idée de carrière de vocation. Cette notion a été développée par C. Suaud (1978) à propos des conversions et des reconversions des prêtres ruraux. Il montre que l'intériorisation d'un projet de vie sacerdotale est davantage liée au recrutement par les prêtres, qui inculquent la vocation aux jeunes enfants, que par une adhésion personnelle de ces derniers. C. Suaud entend comprendre « *comment les conditions objectives peuvent engendrer un processus de conversion, c'est-à-dire*

---

<sup>694</sup> À l'inverse, les choses reposent parfois sur un conditionnement causal, par exemple le fait que si nous mettons notre main sur une plaque chauffante nous nous brûlons repose sur ce type de conditionnement (une expérience), parce que nous n'avons pas besoin de définir ce qu'est se brûler. D'autres phénomènes appartiennent à un conditionnement logique comme le fait de ne pas coucher avec son frère (qui repose sur un argument d'autorité) qui nécessite de déterminer ce qu'est un frère. Ces deux types de conditionnement déterminent l'analyse de L. Wittgenstein, ils sont repris par V. Descombes (1996) et cité par A. Ehrenberg (2010).

<sup>695</sup> Descombes V. (1996) *Les institutions du sens*. Paris : Minuit.

<sup>696</sup> Nous avons mis en évidence ce lien entre institution et règles dans le discours de P. Parlebas. M. Coornaert affirme que « *l'acte de naissance du sport est la conjonction de la règle et de l'institution. L'institution construit l'activité et en régent l'exercice. Il n'y a pas de sport, encore une fois au sens précis du terme sans institution* ». p. 166. D'autres auteurs comme G. Magnane (1964), Y. Vargas (1992) ou I. Queval (2004).

<sup>697</sup> Coornaert M. (1980) *Opus cité*, p. 194.



*produire un enchaînement de transformations subjectives qui accompagnent et conditionnent, dans l'illusion de la liberté, la transformation du statut social objectif des recrues (cf. le passage de l'état simple laïc à celui de séminariste, puis de prêtre) »<sup>698</sup>. Ces travaux présentent une proximité troublante avec les nôtres. En effet, l'adhésion à la normativité sportive n'est rien d'autre qu'une éducation, par le biais de la socialisation des pairs à se conformer en toute légitimité à la régulation du sport.*

Ainsi la représentation sociale de la norme est concomitante à un ensemble de configurations de formes diverses. Elle se façonne et se modifie perpétuellement en fonction de la logique interne de l'activité et de la construction sociale de la pratique, mais surtout relativement à l'investissement du pratiquant de manière individuelle.

## Mises en perspectives

C'est donc dans la relation entre l'individu et la société, entre le sportif et le système sportif que nous pouvons comprendre les formes des actions réciproques en jeu entre ces deux éléments. Cette thèse s'est plus précisément appuyée sur les représentations des individus dans ces relations. Ainsi nous nous sommes davantage concentrée sur une perception du lien mettant en relation l'individu (le sportif) et la société (l'institution sportive) par le biais des structures associatives (les fédérations sportives). La part d'action possible des personnes résulte de leur socialisation et des rôles qu'elles jouent dans l'institution. Ces derniers sont censés présenter des différences dans les agissements probables des sportifs, mais notre approche en souligne peu. Pour continuer dans cette veine, nous devrions nous arrêter plus spécifiquement sur les prérogatives contingentes à chacun de ces rôles : arbitres, entraîneurs et/ou pratiquants. Car, au moment de rendre compte de nos résultats, les différentes méthodes mises en œuvre – notamment dans l'entretien et plus encore dans la comparaison par paires – n'apportent pas tant de différences significatives entre les trois rôles identifiés.

Afin de parvenir à un caractère davantage exhaustif de notre recherche, un ensemble d'interrogations se posent. Il s'agirait de s'intéresser de plus près aux dispositifs mis en place par les institutions elles-mêmes dans leur rapprochement avec les individus. À savoir, comment les décisions se prennent-elles dans les fédérations sportives ? Tiennent-elles compte de la

---

<sup>698</sup> Suaud C. (1978) *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*. Paris : Minuit, p. 10.

répercussion des actions sur la masse des adhérents<sup>699</sup> ? Ou s'intéressent-elles davantage aux prérogatives induites par leurs liens avec le mouvement sportif (olympisation, haut niveau et conventions d'objectifs avec le Ministère de Jeunesse et Sports) ? Ce serait ainsi opérer un détour réflexif sur notre problématique, parce que, nous l'avons souligné, les institutions sont le fruit d'individus eux-mêmes, dont l'action est davantage déterminée par les objectifs de l'institution et l'éthique qui sont censés s'y rattacher. Comment cela pourrait-il être réalisé ? Nous avons dans l'idée d'opérer davantage d'entretiens avec des acteurs de l'institution du mouvement sportif. Seulement, nous avons éprouvé quelques difficultés à nous introduire dans ce milieu, en percevant une certaine méfiance par rapport à nos requêtes<sup>700</sup>. Il conviendrait ainsi de connaître plus en profondeur l'organisation des fédérations, les rapports qu'elles entretiennent avec le mouvement sportif en pouvant observer des réunions ou en obtenant des comptes-rendus de celles-ci.

Pour continuer dans une analyse portant sur les dispositifs des fédérations, opérer une analyse lexicale des règlements des fédérations constituerait une approche intéressante pour étudier les formes qui se manifestent de ce côté. Il s'agirait d'identifier le vocabulaire mis en avant dans chacun d'eux et de faire le lien avec nos lignes de forces identifiées dans ce travail pour souligner le rapport entre la pratique, l'autonomie, la responsabilité et la subjectivité.

Dans une optique diachronique, il serait intéressant d'identifier le passage de la formulation orale tacite et informelle à une codification écrite des règles pour étudier les tenants de leur formalisation. Il s'agirait ainsi de voir, par rapport à l'analyse institutionnelle de chaque pratique, à quel moment le règlement s'est officialisé sur le mode scripturalisé. De la même manière, effectuer une comparaison des successions de différents règlements pour étudier les façons de communiquer des fédérations serait opportun.

Toutes ces mises en perspectives permettraient d'étudier plus en profondeur la relation du sportif avec la fédération pour comprendre ce qui se joue tant au niveau individuel qu'au niveau institutionnel.

---

<sup>699</sup> C'est parfois les retours que nous pouvons avoir, dans des discussions avec des sportifs de manière informelle, d'avoir l'impression d'être oublié par les fédérations qui se consacraient essentiellement à la pratique du haut niveau.

<sup>700</sup> Ainsi, nous avons eu un rendez-vous avec une cadre du ministère de Jeunesse et Sports. Celle-ci a montré directement sa désapprobation à ce que nous enregistrions cette entrevue. Elle a voulu que nous lui posions les questions relatives aux thèmes que nous souhaitions aborder afin de se rendre compte si cet entretien pourrait officiellement se concrétiser un autre jour. Par la suite, elle n'a jamais donné suite à nos tentatives de communication.

## Bibliographie

- Abric J.-C. (1987) *Coopération, compétition et représentations sociales*. Cousset : Delval.
- Abric J.-C. (1994a) *Pratiques sociales et représentations*. Paris : PUF.
- Abric J.-C. (1994b) L'organisation interne des représentations sociales : système central et système périphérique. In Guimelli C. (dir.) *Structures et transformations des représentations sociales*. Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- Akrich M. (1998) Les utilisateurs, acteurs de l'innovation. *Éducation permanente*, n°134, p.79-89.
- Andreff W. (2010) *Économie internationale du sport*. Grenoble : PUG.
- Andrieu B. (2011) Quelle « agentivité » corporelle pour l'éthique dans le sport ? In Bodin D., Sempe G. *Éthique et sport en Europe*. Strasbourg : conseil de l'Europe.
- Arborio A.-M. (2006) Quelques questions concernant l'utilisation des "sources orales" à partir d'une enquête sociologique sur le personnel des hôpitaux. *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS* [En ligne], 29.
- Archambault F., Artiaga L. Bosc G. (2007) *Double jeu, histoire du basket-ball entre France et Amérique*. Paris : Vuibert.
- Archambault F., Artiaga L., Frey J.-Y. (2003) *L'aventure des grands hommes, études sur l'histoire du basket-ball*. Limoges : PUL.
- Assises de l'alpinisme : <http://www.assisesdelalpinisme2011.fr/wp-content/uploads/2011/07/ASSISES.ACTES-intera.pdf>
- Astier I. (2000) Droit à l'emploi et magistratures sociales : vers une politique des situations ? *Droits et sociétés* n° 44-45, p. 143-155.
- Attali M. (coor) (2004) *Le sport et ses valeurs*. Paris : La Dispute
- Aubel O. (2005) *L'escalade libre en France. Sociologie d'une prophétie sportive*. Paris : L'Harmattan.
- Augustin J.-P. (1993) *Sport, action collective et relation sociale*. Pessac : MSHA.
- Augustin J.-P. (2002) La diversification territoriale des activités sportives. *L'Année sociologique*, vol. 52, p. 417-435.
- Bardin L. (1977) *L'analyse de contenu*. Paris : PUF.

- Barel Y. (1989) *Le paradoxe et le système*. Grenoble : PUG.
- Becker H. (1985) *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.
- Becker H. (2007) *Comment parler de la société, artistes écrivains, chercheurs et représentations sociales ?* Paris : La Découverte.
- Becker H., Faulkner R. (2011) *Qu'est ce qu'on joue maintenant ? Répertoire du jazz en action*. Paris : La Découverte.
- Beltran A., Griset P. (1990) *Histoire des techniques aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>*. Paris : Armand Colin.
- Berger T., Luckman P. (2006) *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin.
- Blanchet A., Gotman A. (2006) *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*. Paris : Armand Colin.
- Bloor D. (1997) *Wittgenstein, rules and institution*. Londres : Routledge.
- Boltanski L. (1990) *L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*. Paris : Métailié.
- Boltanski L. (2010) Un individualisme sans la liberté ? In Corcuff P., Le Barte C., De Singly F. (2010) *L'individu aujourd'hui, débats sociologiques et contrepoints philosophiques*. Rennes : PUR, p. 339-348.
- Boltanski L., Thévenot L. (1991) *De la justification, les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Boltanski L., Chiapello E. (1999) *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- Bordes P. (2008) Que peut-on entendre par sportivisation de l'EP? In Dugas É. (2008) *Jeu, sports et Éducation Physique*. Paris : AFRAPS.
- Bosc G. (1999) *Une histoire du basket français*. Paris : Presses du Louvres
- Bosc G., Grosgeorges B. (1978) *L'entraîneur de basket-ball*. Paris : Vigot.
- Boudon R., Viale R., Demeulenaere P. (2001) *L'explication des normes sociales*. Paris : PUF
- Bouet M. (1968) *Significations du sport*. Paris : Universitaire.
- Bourdeau P. (1989) L'escalade en chiffres. Approche quantitative du développement de l'escalade en France. *Escalade, Actes du colloque Ensa Chamonix*, Joinville : Actio.
- Bourdieu P. (1980) *Le sens pratique*. Paris : Minuit.
- Bourdieu P., Chamboredon J-C, Passeron J-C (1968) *Le métier de sociologue*. Paris : Mouton.

- Bouveresse J. (1995) Règles, dispositions et habitus : Bourdieu et Wittgenstein. *Critique*, numéro spécial sur Pierre Bourdieu, n° 579-580,
- Brohm J.-M. (1976) *Sociologie politique du sport*. Nancy : PUN.
- Brohm J.-M. (1993) *Les meutes sportives critiques de la domination*. Paris : l'Harmattan
- Brunon A., Guinchard J.-J. (2009) *Georg Simmel, vie œuvres concepts*. Paris : Ellipse.
- Caillois C. (1958) *Les jeux et les hommes*. Paris : Gallimard.
- Callède J.-P. (2000) *Les politiques sportives en France, Éléments de sociologie historique*. Paris : Économica.
- Callède J.-P. (2007) *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005)* Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Canguilhem G. (1943) *Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique*, réédité sous le titre *Le Normal et le Pathologique*, augmenté de *Nouvelles Réflexions concernant le normal et le pathologique* (1966), 9<sup>e</sup> rééd. Paris : PUF.
- Cantelli F., Genard J.-L. (coor) (2007) *Action publique et subjectivité*. Paris : LGDJ.
- Carbonnier J. (2001) *Flexible droit. Pour une sociologie du droit sans rigueur*, Paris : L.G.D.J.
- Castel R. (1995) *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Fayard.
- Castel R. (2010) Individu par excès, individu par défaut. In Corcuff P., Le Barte C., De Singly F. (2010) *L'individu aujourd'hui, débats sociologiques et contrepoints philosophiques*. Rennes : PUR, p. 293-305.
- Castells M. (1998) *L'ère de l'information. Vol. 2. Le pouvoir de l'identité*, Paris : Fayard.
- Castells M. (1999) *L'ère de l'information, Vol. 3. Fin de millénaire*, Paris : Fayard.
- Castells M. (1999), *L'ère de l'information, Vol. 1. La société en réseaux*, Paris : Fayard.
- Céfal D. (2003) *L'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.
- Céfal D., Quéré L. (2006) Naturalité et socialité du self et de l'esprit. In Mead G. H. (2006) *L'esprit, le soi, la société*. Paris : PUF.
- Chappelet J.-L. (1991) *Le système olympique*. Grenoble : PUG.
- Chavinier S., (2011) Histoire d'un échec : l'introduction du basket-ball en France (1893-1917). *Movement & Sport Sciences*, n° 72, p. 41-46.

Chifflet P. (2005) *Idéologies sportives et service public, Mythe d'un système unifié en France*. Grenoble : PUG.

Cicourel A. (2002) [1992] « L'imbrication des contextes communicationnels : exemples d'entretiens médicaux ». Revu par Clerc C. dans (2002) *Le raisonnement médical, une approche socio-cognitive*. Paris : Le Seuil.

Claverie É. (2009) *Du ripopo au jeu libre : soixante ans de basket-ball à la française : une histoire du jeu et de ses techniques (1920-1980)*. Thèse de Doctorat. Université de Bordeaux II.

Cometti J.-P. (2008) Qu'est-ce qu'une règle ? *Éducation et didactique* vol 2 - n°2, p. 139-148.

Commaille J. (2010) Sociologie de l'action publique. In Boussaguet L. (et al.) *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris : Presses de Sciences Po.

Coornaert M. (1979-1980) Règles et morale dans le sport. *L'Année Sociologique* 3ème série vol. 30 p. 161-202.

Corcuff P., Le Barte C., De Singly F. (2010) *L'individu aujourd'hui, débats sociologiques et contrepoints philosophiques*. Rennes : PUR.

Corneloup J. (1995) L'escalade entre risque et ludisme. Article pour *l'Encyclopedia Universalis*

Coulon A. (2002) *L'ethnométhodologie*. Paris : PUF.

Crozier M., Friedberg E. (1977) *L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*. Paris : Le Seuil.

Damasio A. (1995) *L'erreur de Descartes : la raison des émotions*. Paris : Odile Jacob.

Darbon S. (2002) Pour une anthropologie des pratiques sportives. Propriétés formelles et rapport au corps dans le rugby à XV. *Techniques & Culture* [Online], 39.

Darbon S. (2011) Introduction. La diffusion des sports : confrontations disciplinaires et enjeux méthodologiques. *Ethnologie française*, vol. 41, p. 581-592.

De Bruyn F. (2006) *Biographies et carrières plurielles. Analyse des interactions sociales entre la carrière sportive des nageurs et les autres domaines de la vie sociale*. Thèse de Doctorat. Université de Nanterre.

De Gaulejac V. (2010) L'exigence d'être sujet. In Corcuff P., Le Bart C., De Singly F., (2010) *L'individu aujourd'hui, débats sociologiques et contrepoints philosophiques*. Rennes : PUR, p. 263-271.

- De Gaulejac V., (2001) Sociologues en quête d'identité. *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 111, p. 355-362.
- De Léséleuc É. (1998) L'escalade contemporaine, goût du risque ou passion de la... lecture ? *Agora Jeunesse Débats* n°11, p. 65-72.
- De Léséleuc É. (2004) *Les voleurs de falaises : un territoire d'escalade entre espace public et espace privé*. Pessac : MSHA.
- De Silva I. (2002) *La judiciarisation du football. Pouvoirs*, n° 101, p. 105-112.
- Defrance J. (2000) La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif. *Politix, Revue des sciences sociales du politique* vol. 13, n° 50, p 13-27.
- Defrance J. (2000) *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte.
- Delavigne V. (2000) *Les mots du nucléaire : Contribution socioterminologique à une analyse de discours*. Thèse de Doctorat. Université de Rouen.
- Demeulenaere P. (2003) *Les normes sociales entre accords et désaccords*. Paris : PUF.
- Descombes V. (1996) *Les institutions du sens*. Paris : Minuit.
- Descombes V. (2001) Les individus collectifs. *Revue du Mauss*, n°18, p. 305-337.
- Descombes V. (2004) *Le complément du sujet. Enquête sur le fait d'agir de soi-même*. Paris : Gallimard.
- Descombes V. (2013) *Les embarras de l'identité*. Paris : Gallimard.
- Desrosières A., Thévenot L. (2002) *Les catégories socioprofessionnelles*. Paris : La Découverte.
- Detrez C. (2002) *La construction sociale du corps*. Paris : Le Seuil.
- Douet Guérin M. (2008) *Le choix de la pratique sportive. Une approche à travers les théories de l'habitus et de l'individu rationnel. L'exemple du handball*. Mémoire de master un sous la direction de B. During.
- Douet Guérin M. (2009) *Le choix de la pratique sportive, une approche à travers l'étude des conceptions de l'individu. L'exemple de l'escalade*. Mémoire de master 2 sous la direction de B. During.
- Douet-Guérin M., Joncheray H. (2013). Le choix d'un sport, fruit du hasard ? *Jurisport* n°135, p. 42-45.

- Douglas M. (1989) *Ainsi pensent les institutions*. Usher
- Dubar C. (1998) Trajectoires sociales et formes identitaires. Clarification conceptuelles et méthodologiques. *Sociétés contemporaines* n°29, p 73-95.
- Duflo C. (1997) *Jouer et philosopher*. Paris : PUF.
- Dumazedier J. (1962) *Vers une civilisation du loisir ?* Paris : Le Seuil.
- Durand C., Pichon A. (2003) *La puissance des normes*. Paris : l'Harmattan.
- Duret P. (2007) Perception du « coup de Boule » de Zidane par les collégiens. *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* [En ligne], 2 | 2007.
- Duret P. (2009) *Sociologie de la compétition*. Paris : Armand Colin.
- During B. (1984) *Des jeux aux sports* Paris : Vigot.
- During B. (1989) *Valeurs de l'olympisme*. Paris : INSEP
- Durkheim É (1912) *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Paris : PUF.
- Durkheim É. (1895) *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : PUF.
- Durkheim É. (2010) [1950] *Leçons de sociologie*. Paris : PUF.
- Durons B., Pollet G., Berjat M. (1987) *Naissance du sport moderne*. Paris : La Manufacture.
- Duval J-M (2001) *Le droit public du sport* Aix-Marseille PUAM
- Ehrenberg A. (1991) *Le culte de la performance*. Paris : Calmann-Lévy.
- Ehrenberg A. (1995) *L'individu incertain*. Paris : Calmann-Lévy.
- Ehrenberg A. (1998) *La fatigue d'être soi – dépression et société*. Paris : Odile Jacob
- Ehrenberg A. (2010) *La société du malaise*. Paris : Odile Jacob.
- Elias N. (1970) *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris : Pocket.
- Elias N. (1991) *La société des individus*. Paris : Fayard.
- Elias N. (1993) *Engagement et distanciation, contribution à la sociologie de la connaissance*. Paris : Fayard.
- Elias N., Dunning E. (1987) *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*. Paris : Fayard.
- Ellul J. (1977) *Système technicien*. Paris : Économica.



- Férréol G. (dir.) (2011) *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Armand Colin.
- Férréol G., Noreck J.-P. (2000) *Introduction à la sociologie*. Paris : Armand Colin.
- Flahaut F. (2010) Interrogations sur la conception occidentale de l'individu. In Corcuff P., Le Bart C., De Singly F., (2010) *L'individu aujourd'hui. Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*. Rennes : PUR. P. 191-202.
- Flament C. (1958) Analyse pluridimensionnelle des structures hiérarchiques intransitives. *Bulletin du CERP*, n°2-3, p. 171-179.
- Flament, Claude, (1994) Structure, dynamique et transformation des représentations sociales. In Abric J.-C. (dir.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris : PUF, p. 37-58.
- Footnote Whyte W. (1995) *Street Corner Society*. Paris, La Découverte.
- Foucault M. (1975) *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.
- Foucault M. (1981), *Subjectivité et Vérité, Résumé des cours 1970-1982*, Paris : Julliard.
- Foucault M. (2007) Le jeu de Michel Foucault. Entretien avec D. Colas, A. Grosrichard, G. Le Gaufey, J. Livi, G. Miller, J. Miller, J.-A. Miller, C. Millot, G. Wajeman, *Ornicar ?*, *Bulletin Périodique du champ freudien*, n° 10, juillet 1977, pp. 62-93, *Dits et Écrits*, tome III, texte n° 206, p. 299.
- Fournier P. (2005). Modification de la codification d'un sport et son impact sur le jeu : l'exemple de la règle du libero en volley-ball. *Sciences et Motricité* n° 56, p. 125-140.
- Friedberg E. (1997) *Le pouvoir et la règle*. Paris : Le Seuil.
- Fritsch P. (1992) *L'activité sociale normative, esquisse sociologique sur la production sociale des normes*. Paris : CNRS.
- Garcia C. (2006) Action sociale par le sport. *Recherches & éducations* n°11 [En ligne].
- Garnarczyk C. (2011) Représentations sociales de l'arbitrage : à chacun son point de vue. In Dosseville F., Laborde S. (2011) *Les facettes de l'arbitrage*. Publibook.
- Gasparini W. (2007) *L'institutionnalisation des pratiques sportives et de loisirs*. Paris : Le Manuscrit.
- Gasparini W. et Knobe S. (2005) Le salut par le sport ? Effets et paradoxes d'une politique locale d'insertion. *Déviance et Société*, vol. 29, p. 445-461.
- Genard J.-L. (1992) *Sociologie de l'éthique*. Paris : l'Harmattan.
- Genard J.-L. (1999) *La grammaire de la responsabilité*. Paris : du Cerf.

- Gillon P., Grosjean F., Ravanel F. (2010) *L'atlas mondial des sports, business et spectacle, l'idéal sportif en jeu*. Paris : Autrement.
- Goffman E. (1974) *Les rites d'interaction*. Paris : Minuit.
- Goffman E. (1981) *Façons de parler*. Paris : Minuit.
- Goffmann E. (1988) *Les moments et leurs hommes*, Paris : Le Seuil, Minuit.
- Grémy J-P (1992) La formulation des questions d'enquêtes : son effet sur les réponses In *La qualité de l'information dans les enquêtes*, Paris : Dunod, p. 97-114.
- Guilbaud T. H. (1968) *Éléments de la théorie mathématique des jeux*. Paris : Dunod.
- Guttman A. (2006) [1978] *Du rituel au record, la nature des sports modernes*. Paris : l'Harmattan.
- Hauriou M. *Traité de droit administratif* cité par Marty O. (2001), « Fins et moyens dans le processus institutionnel », *Labyrinthe* n°9, p 105-107.
- Heinich N. (2006) La sociologie à l'épreuve des valeurs. *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 121, p. 287-315.
- Hobbes T. (2000) [1651] *Léviathan*. Paris : Folio.
- Hoibian O. (2000) *Les alpinistes en France, 1870-1950. Une histoire culturelle*. Paris : l'Harmattan.
- Hoibian O., Defrance J. (2002) *Deux siècles d'alpinismes européens*. Paris : l'Harmattan.
- <http://www.cad-climbers.com/fr/nouvelles/dossiers/article.php?a=22>
- <http://www.grimporama.com/francais/reportage/compet20.htm>
- [http://www.lemonde.fr/sport/article/2011/07/20/du-sport-comme-element-declencheur-de-reinsertion-sociale\\_1550704\\_3242.html](http://www.lemonde.fr/sport/article/2011/07/20/du-sport-comme-element-declencheur-de-reinsertion-sociale_1550704_3242.html)
- <http://www.tousarbitres.fr/236-le+regard+du+sociologue+georges+vigarello.html>
- Huizinga J. (1988) *Homo Ludens, essai sur la fonction sociale du jeu*. Paris : Gallimard.
- Illouz E. (2010) Raison et émotion dans la formation de l'individu moderne. In Corcuff P., Le Bart C., De Singly F., (2010) *L'individu aujourd'hui. Débats sociologiques et contrepoints philosophique*. Rennes : PUR, p. 109-116.
- Irlinger P., Louveau C., Metoudi M. (1988) *Les pratiques sportives des Français*. Paris : Insep.
- Javeau C. (2001) *Le bricolage du social*. Paris : PUF.

- Jeu B. (1973) La contre-société sportive et ses contradictions. *Esprit* n° 10, p. 391-415.
- Jeu B. (1977) *Le sport, l'émotion, l'espace*. Paris : Vigot.
- Jeu B. (1992) *Analyse du sport*. Paris : PUF.
- Jodelet D. (1984) Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie. In Moscovici S. (1984) *Psychologie sociale*. Paris : PUF.
- Jodelet D. (1994) *Les représentations sociales*. Paris : PUF.
- Kaufmann J.-C. (1996) *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan.
- Lacassagne M-F., Pizzio L., Jebrane A. (2006) La représentation sociale du sport, Vision d'étudiants sportifs et non-sportifs *Science et Motricité* n°58, p. 117-134.
- Laplantine F. (2011) *La description ethnographique*. Paris : Armand Colin.
- Lapouble J-C., Miege C. (2003) *Sports et organisations sportives et internationales*. Paris : Économica.
- Le Breton D. (2004) *L'interactionnisme symbolique*. Paris : PUF.
- Livre blanc du sport français du CNOSF.
- Le Pogam Y. (1979) *Démocratisation du sport mythe ou réalité*. Paris : Universitaires.
- Les dossiers de l'IRDS. L'escalade en Ile-de-France, n°20, août 2012.
- Les dossiers de l'IRDS L'Ile de-France, site majeur pour l'escalade en milieu naturel n° 22 avril 2013.
- Les Échos n° 16175 du 08 Juillet 1992, Supplément industrie « murs artificiels les falaises entrent dans la ville ».
- Level M. (2011) *Cultures sportives et cultures matérielles : étude comparée du processus de construction identitaire en basket-ball, gymnastique rythmique et kayak*. Thèse de Doctorat. Université Paris Descartes
- Lévi-Strauss (1962) *La pensée sauvage*. Paris : Plon.
- Levy Bruhl L. (1937) *La morale ou la science des mœurs*. Paris : Alcan.
- Léziart Y. (et al.) (2012) *La règle sportive*. Bordeaux : PUB.
- Livet P. (2006) *Les normes*. Paris : Armand Colin.

- Long T. (2009) Conscience du droit, des règles sportives et contexte de socialisation : institutionnalisation versus auto-régulation. *Droit et Société* n°71, p. 161-180.
- Loret A. (1995) *Génération glisse : dans l'eau, l'air, la neige ; la révolution du sport des "années fun"*. Paris : Autrement.
- Loudcher J.-F. Vivier C. (1998) *Le sport dans la ville*. Paris : l'Harmattan.
- Louvel L. (1989) L'irrésistible développement de la pratique hors club. *Escalade, Actes du colloque Ensa Chamonix*. Joinville : Actio.
- Macherey P. (1988) Pour une histoire naturelle des normes. In *Michel Foucault, philosophe : rencontre internationale*, Paris, 9, 10, 11 janvier 1988. Titre du dossier : III-Pouvoir et gouvernement. Paris : Le Seuil.
- Magnane G. (1964) *Sociologie du sport. Situation du loisir sportif dans la culture contemporaine*. Paris : Gallimard.
- Majastre J.-O. (1989) L'escalade prétexte : de la marge à la norme. *Escalade, Actes du colloque Ensa Chamonix*, Joinville : Actio.
- Mariot N. (2012) L'habitus du dehors. Questions sans réponse et présence des institutions. *Politix*, n°100, p. 189-200.
- Maurice M. (1994) À propos des formes de la régulation sociale et de leur mode de généralisation. *Revue Française de Sociologie* vol. 35 n°4 p. 645-658.
- Mauss M. (1950) *Sociologie et anthropologie*. Paris : PUF.
- Mauss M., Fauconnet P. (1901) article « sociologie » extrait de la Grande Encyclopédie vol.30, Société Anonyme de la Grande Encyclopédie, Paris
- Mead G. H. (2006) [1934] *L'esprit, le soi et la société*. Paris : PUF.
- Menneson C. (2005) *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*. Paris : l'Harmattan.
- Mignon P. Truchot G. (2002) *Les pratiques sportives en France*. Paris : INSEP.
- Morin O. (2009) Y a-t-il des règles constitutives ? *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 17.
- Moscovici S. (1961) *La psychanalyse, son image, son public*. Paris : PUF.
- Moscovici S. (2003) [1984] *Psychologie sociale*. Paris : PUF.

- Mouchtouris A. (2012) *L'observation, un outil de « connaissance au monde*. Paris : l'Harmattan.
- Negura L. (2006) L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches.
- Oboeuf A. (2010) *Sport, communication et socialisation*. Paris : Archives Contemporaines.
- Ogien A., De Fornel M et Quéré L. (2000) *L'éthnométhodologie, une sociologie radicale*. Paris : la Découverte.
- Oueslati S. (2003) *L'institution et le sens des règles : modélisation des universaux du basket-ball*. Thèse de Doctorat. Université Paris Descartes.
- Papilloud C. (2004) Trois épreuves de la relation humaine : Georg Simmel et Marcel Mauss, précurseurs de l'interactionnisme critique. *Sociologies et Sociétés* vol.36 n°2, p. 55-72.
- Pariante-Butterlin I., (2008) *La dimension implicite de la norme*. *Multitudes* n° 34, p. 171-181.
- Parlebas P. (1971) Effet Condorcet et dynamique sociométriques. I L'ordre de préférences au niveau individuel. *Mathématiques et Sciences Humaines*, n°36, p. 5-31.
- Parlebas P. (1972) Effet Condorcet et dynamiques sociométriques. II Incohérence rationnelle et cohésion groupale. *Mathématiques et Sciences Humaines*, n° 37, p. 37-67.
- Parlebas P. (1986) *Éléments de sociologie du sport*. Paris : PUF.
- Parlebas P. (1999) *Jeux, sport et société. Lexique de praxéologie motrice*. Paris : INSEP.
- Parlebas P. (2002) Réseaux dans les jeux et les sports. *L'Année sociologique* n°52, p. 314-349.
- Parlebas P. (2007) Pertinence motrice et complexité dans les jeux et les sports. *Les actes de lecture*, p. 49-65.
- Passeron J.-C. (2006) [1991] *Le raisonnement sociologique*. Paris : Albin Michel.
- Pautot S. et M. (2004) *Le sport et la loi*. Lyon : Juris-Service.
- Pedrazzini Y. (2010) Fonction sportive de la ruelle : une ethnologie du basket dans le monde des gangs et des barrios à Caracas, Venezuela. *ethnographiques.org*, Numéro 20 - septembre 2010 [en ligne].
- Peretz H. (2004) *Les méthodes en sociologie, l'observation*. Paris : La Découverte.
- Piaget (1932) *Le jugement moral chez l'enfant*. Paris : PUF.
- Pierre J. L. Arnaud, Arnaud P. (1996) *Le sport, jeu et enjeu de société*. Paris : La Documentation

Française.

Pociello C. (1981) *Sports et société, approche socio-culturelle des pratiques*. Paris : Vigot.

Pociello C. (1996) Le sport entre mesure et démesure *Communications* n°61 p. 21-39.

Pohn-Weidinger A. (2012) Annotation et rature. *Ateliers d'anthropologie* [En ligne], 36.

Quéré L., Barthélemy M. (2007) *L'argument ethnométhodologique*. In Garfinkel H. (1967) *Recherches en Ethnométhodologie*. Paris : PUF.

Quéré Louis. (1987) L'argument sociologique. *Réseaux* vol. 5 n°27, p. 97-136.

Queval I. (2004) *S'accomplir ou se dépasser. Essai sur le sport contemporain*. Paris : Gallimard.

Ramanantsoa B., Thiéry-Baslé C. (1989) *Organisations et fédérations sportives*. Paris : PUF.

Ramonich A., Collinet C. (2010) Sociologie d'une dispute dans l'arbitrage en patinage artistique : le cas de Salt Lake City. *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches.

Ratinaud P., Marchand P. (2012) Application de la méthode ALCESTE aux « gros » corpus et stabilité des « mondes lexicaux » : analyse du « CableGate » avec IRAMUTEQ. *Actes des 11<sup>e</sup> Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles. JADT 2012*.

Rebughini P. (2010) Processus de singularisation et analyse sociologique : éthique, critique, imagination. *Sociologies* [En ligne], Grands résumés, La Société singulariste.

Rémy C. (2005) Quand la norme implicite est le moteur de l'action normes, déviance et réactions sociales dans un abattoir. *Déviance et Société*, vol. 29, p. 103-112.

Rémy C. (2007) Ni cliché, ni séquence : s'arrêter sur l'image. *Ethnologie française*, vol. 37, p. 89-95.

Reynaud J.-D. (1997) *Les règles du jeu: l'action collective et la régulation sociale*. Paris : Armand Colin.

Ricoeur P. (2005) Devenir capable, être reconnu. *Esprit* n°7.

Riesman D. (1964) *La foule solitaire* Paris : Arthaud.

Robert P., Bailleau F. (2005) Normes, déviances, réactions sociales sous le regard de jeunes sociologues français. *Déviance et Société* vol. 29, p. 99-101.

Schutz A. (1998) *Éléments de sociologie phénoménologiques*. Paris : l'Harmattan.

Selz M., Maillochon F. (2009) *Le raisonnement statistique en sociologie*. Paris : PUF.

- Simmel G. (1991) *Sociologie et épistémologie*. Paris : PUF.
- Simmel G. (1992) *Le conflit*. Belval : Circée.
- Simmel G. (1999) [1908] *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*. Paris PUF.
- Simon G. (1996) Justice, droit et sport, la résolution des conflits sportifs. In Entretiens de l'INSEP *les cahiers de l'INSEP* n°11.
- Simondon G. (1958) *Du mode d'existence des objets techniques*. Paris : Aubier.
- Stat Info n°01-01, mars 2001. La France sportive, premier résultat de l'enquête « pratiques sportives 2000.
- Stat info n°12-03 sept. 2012 Les licences et les clubs des fédérations sportives agréées en 2011.
- Stat-Info, 2010, n° 10-01. Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques sportives des Français
- Strauss A. (1992) *La trame de la négociation*. Paris : l'Harmattan.
- Suaud C. (1978) *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*. Paris : Minuit.
- Sudre D. (2010) *Basket et culture. Les Influences de la Culture Nord-Américaine sur les Jeunes Basketteurs de la Région Parisienne. Thèse de doctorat. Université Paris Descartes*.
- Sudre D., Genty M. (2012) Le basket NBA : l'incarnation d'une Amérique « post- raciale » ? *Revue de recherche en civilisation américaine* [En ligne], 3.
- Tenèze L. (2012) Football et violence. Analyse historique des lois du jeu. *International Review of sport and violence* n°5, p. 15-26.
- Tétard P. (2007) *Histoire du sport en France de la libération à nos jours* Éd. Vuibert
- Trabal P., Duret P. (2001) *Le sport et ses affaires*. Paris : Métailié.
- Ulmann J. (1977) *De la gymnastique aux sports modernes. Histoire des doctrines de l'éducation physique*. Paris : Vrin.
- Ulmann J. (1993) *Corps et civilisations : éducation physique, médecine, sport*. Paris : Vrin.
- Valence A., Roussiau N. (2005) «Étude de la transformation de représentations sociales en réseau (idéologie, droits de l'homme et institution)», *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], n° 7.
- Vargas Y. (1992) *Sur le sport*. Paris : PUF.

- Vargas Y. (1998) *Sport et Philosophie*. Paris : Le temps des cerises.
- Varlet C. (1989) SAE : contribution à l'analyse du processus de diffusion en France 1975-1985. *Escalade, Actes du colloque Ensa Chamonix*, Joinville : Actio.
- Victoroff D. (1953) *G. H. Mead sociologue et philosophe*. Paris : PUF.
- Vieille Marchiset G.,Wendling T. (2010) Aux frontières du sport. *ethnographiques.org*, n° 20 septembre 2010. [En ligne].
- Vieille-Marchiset G. (1998) Culture et sociabilité des basketteurs de rues entre liberté et dissidence. In Vivier C. et Loudcher J.-F. (1998) *Le sport dans la ville*. Paris : l'Harmattan.
- Vigarelo G. (1988) *Technique d'hier et technique d'aujourd'hui : une histoire culturelle*. Paris : Robert Laffont.
- Vigour C. (2005) *La comparaison dans les sciences sociales*. Paris : La Découverte.
- Vincent G. (dir.) (1994) *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*. Lyon : PUL.
- Wacquant L. (2000) *Corps et âmes. Carnet ethnographique d'un apprenti boxeur*. Marseille : Agone.
- Wacquant L. (2003) Une expérience de sociologie charnelle. Entretien avec Loïc Wacquant. *SolidaritéS* n°29, p. 18-20.
- Walch J.-P. (2012) *Guide technique et historique de l'alpinisme*. Chamonix : Guérin
- Walch J.-P. (2012) Histoire de la sociale-escalade. De l'Alpi d'bourges à la grimpe populaire. In *Sport et Plein air* n°565.
- Walch J.-P. (2013) La sociale escalade, deuxième partie. La grimpe populaire et les démons du sport. *Sport et Plein air* n°566.
- Waquet A (2010). *Football en guerre : L'acculturation sportive de la population française pendant la Grande Guerre (1914-1919)*. Thèse de Doctorat. Université de Lyon II.
- Warnier (2003) *La mondialisation de la culture*. Paris : La Découverte.
- Warnier J-P (1999) *Construire la culture matérielle*. Paris : PUF.
- Watier P. (2003) *Georg Simmel sociologue*. Belval :Circée.
- Weber (1995) [1921] *Économie et société*. Paris : Pocket.



Weiss Pierre (2012) L'intégration par le sport à l'épreuve de la comparaison franco-allemande.

*Revue EPS*, n° 353, p. 24-27.

Wittgenstein L. (2004) [1953] *Recherches philosophiques*. Paris : Gallimard.

